MERCREDI 5 MAI 2010

PRÉSIDENCE DE M. STAVROS LAMBRINIDIS

Vice-président

1. Reprise de la session

Le Président. – Je déclare reprise la session du Parlement européen, qui avait été interrompue le 22 avril 2010.

Le procès-verbal du 22 avril 2010 a été distribué.

Y a-t-il des observations?

(Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé)

2. Approbation du procès-verbal de la séance précédente: voir procès-verbal

3. Communication de la Présidence: voir procès-verbal

Le Président. – Je voudrais informer les députés que plusieurs ingénieurs du son supplémentaires utilisant un équipement spécial seront présents durant cette période de session. Ils enregistreront les débats et les votes afin de produire un panorama à 360° de l'activité du Parlement.

Ce film sera montré dans le cadre d'une exposition permanente sur l'activité du Parlement dans un modèle interactif de l'Assemblée installé au nouveau centre des visiteurs situé à Bruxelles. On m'a assuré que les ingénieurs seraient extrêmement discrets et ne perturberaient pas le cours de nos débats. Merci de votre compréhension.

- 4. Composition des commissions: voir procès-verbal
- 5. Dépôt de documents: voir procès-verbal
- 6. Questions orales et déclarations écrites (dépôt): voir procès-verbal
- 7. Transmission par le Conseil de textes d'accords: voir procès-verbal
- 8. Suites données aux positions et résolutions du Parlement: voir procès-verbal

9. Ordre des travaux

Le Président. – La version finale du projet d'ordre du jour, élaboré par la Conférence des présidents lors de sa dernière réunion conformément aux articles 140 et 155 du règlement, a été distribuée. En accord avec les groupes politiques, je propose les modifications suivantes à l'ordre du jour de la séance plénière de cette semaine:

Mercredi 5 mai 2010:

Premièrement, la discussion commune sur les deux rapports Iñigo Méndez de Vigo concernant la composition du Parlement a été inscrite comme premier point à l'ordre du jour.

Deuxièmement, un nouveau point intitulé «Déclarations du Conseil et de la Commission sur la préparation du sommet des chefs d'État et de gouvernement de la zone euro du 7 mai 2010», sans vote, a été ajouté à l'ordre du jour. Il sera inscrit comme deuxième point, avec l'intervention d'un seul orateur par groupe politique (sans procédure «mains levées»).

Troisièmement, le titre «Déclarations du Conseil et de la Commission sur la normalisation des véhicules électriques» a été remplacé par «Déclarations du Conseil et de la Commission sur les voitures électriques».

Quatrièmement, le rapport Vittorio Prodi, qui devait faire l'objet d'une brève présentation aujourd'hui, a été déplacé à l'heure des questions du jeudi 6 mai 2010 pour vote immédiat.

Jeudi 6 mai 2010:

Premièrement, le vote sur le rapport Vital Moreira sur la proposition de décision du Parlement européen et du Conseil accordant une assistance macrofinancière à l'Ukraine a été reporté à la période de session de mai II

Deuxièmement, le vote sur la proposition de résolution sur le projet de règlement de la Commission fixant des orientations relatives à l'instauration d'un mécanisme de compensation entre gestionnaires de réseau de transports et d'une approche réglementaire commune pour la fixation des redevances de transport a été retiré de l'ordre du jour.

Y a-t-il des observations?

(Le Parlement marque son accord)

(L'ordre des travaux est ainsi fixé)

10. SWIFT (propositions de résolution déposées): voir procès-verbal

11. Dossier passager (PNR) (propositions de résolution déposées): voir procès-verbal

12. Interdiction de l'utilisation du cyanure dans les technologies minières (propositions de résolution déposées): voir procès-verbal

13. Heure des votes

Le Président. – L'ordre du jour appelle l'heure des votes.

(Pour les résultats du vote et autres détails le concernant: voir procès-verbal)

J'ai reçu une proposition de modification du vote d'aujourd'hui: à la suite de la réunion tenue hier entre le Président Buzek et le Premier ministre Zapatero, il a été convenu qu'un dialogue devait être mis en place sans délai au plus haut niveau institutionnel sur certains aspects procéduraux concernant la décharge du Conseil. La Présidence propose que le vote sur ce point soit reporté à la prochaine période de session.

Martin Schulz, *au nom du groupe S&D.* – (*DE*) Monsieur le Président, j'ai moi aussi entendu parler de la réunion entre le Président Buzek et M. Zapatero. Je suppose que sur cette question de la décharge du Conseil, les points de controverse entre nous et le Conseil sont tellement sensibles qu'il semble pertinent de poursuivre les discussions. La décision d'aujourd'hui, à savoir différer la décharge du Conseil, a de sérieuses implications. C'est pourquoi nous en avons encore discuté ce matin dans notre groupe et il a été dit que, si les questions ouvertes pouvaient trouver une réponse satisfaisante pour le Parlement, nous devrions en profiter. Ce serait peut-être aussi un pas en direction du Conseil, qui permettrait d'instaurer une certaine confiance, non seulement par rapport à la décharge, mais également dans d'autres domaines. C'est la raison pour laquelle nous sommes en mesure d'approuver cette proposition.

Bart Staes, *au nom du groupe Verts/ALE*. – (*NL*) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, j'ai écouté M. Schulz jusqu'au bout. Je suis vice-président de la commission du contrôle budgétaire et j'étais parmi les députés européens qui ont participé aux négociations informelles avec le Conseil. Le rapport dans lequel il est fait référence à ce report a obtenu une majorité de 27 votes au sein de la commission du contrôle budgétaire, pour 0 votes contre et 0 abstentions, ce qui signifie qu'il a été adopté à l'unanimité. Nous avons organisé deux séances de négociations informelles avec le Conseil afin de parvenir à un accord. Le Conseil a toujours refusé de conclure ce type d'accord. La seule raison pour laquelle nous pourrions accepter de différer éventuellement le vote serait une déclaration du Conseil se disant prêt à produire sur-le-champ tous les documents que nous lui demandons.

Le deuxième problème est de nature législative. Conformément à notre règlement et au règlement financier, la décharge doit être accordée avant le 15 mai de l'année n+2. Nous parlons du budget 2008. La règle n+2 nous mène donc au 15 mai 2010. La prochaine séance plénière, hormis celle de demain, n'aura pas lieu avant

le 17 mai. Par conséquent, si nous ne votons pas maintenant, nous serons en infraction avec notre propre règlement financier, ce qui serait selon moi un signe de très mauvaise administration.

Ryszard Czarnecki, *rapporteur.* – (*PL*) Monsieur le Président, j'en suis à ma sixième année au Parlement européen, et bien que je ne souhaite faire la leçon à personne, les bonnes manières voudraient que, sur ce point essentiel, l'avis du rapporteur soit demandé. Je souhaiterais rappeler que notre Parlement a déjà donné la décharge au Conseil au cours de ce mandat parlementaire, en novembre de l'année passée seulement, et pour l'année 2007. Nous pouvons donc dire qu'une nouvelle fois le Conseil n'a pas présenté les documents requis.

Personnellement, je suis abasourdi de constater que lors de l'examen de l'exécution du budget 2008, nous avons reçu des documents pour 2007, en totale contradiction avec nos attentes et nos exigences. Je suis toutefois connu comme étant un homme du compromis, et je voudrais donner une chance au Conseil qui pourrait vraiment être la dernière chance pour lui de préparer tous les documents requis et d'abandonner le malheureux accord d'honneur de 1970, qui nous interdit de facto, d'après le Conseil, de superviser cette institution.

Je suis donc pour que nous fassions une exception et que nous reportions le vote afin de donner au Conseil quelques semaines supplémentaires – deux ou six; et ensuite, comme l'a requis M. Staes, je serai en faveur d'un vote immédiat, au plus tard en juin.

Le Président. – L'ordre du jour appelle l'heure des votes.

(Pour les résultats du vote et autres détails le concernant: voir procès-verbal)

- 13.1. Coopération administrative et lutte contre la fraude dans le domaine de la TVA (Refonte) (A7-0061/2010, José Manuel García-Margallo y Marfil)
- 13.2. Régime commun de taxe sur la valeur ajoutée en ce qui concerne les règles de facturation (A7-0065/2010, David Casa)
- 13.3. Demande de levée de l'immunité parlementaire de M. Miloslav Ransdorf (A7-0107/2010, Francesco Enrico Speroni)
- 13.4. Décharge 2008: budget général de l'UE, Cour de justice
- 13.5. Décharge 2008: budget général de l'UE, Cour des comptes
- 13.6. Décharge 2008; budget général de l'UE, Médiateur européen
- 13.7. Décharge 2008: budget général de l'UE, Contrôleur européen de la protection des données
- 13.8. Décharge 2008: Centre de traduction des organes de l'Union
- 13.9. Décharge 2008: Centre européen pour le développement de la formation professionnelle Cedefop
- 13.10. Décharge 2008: Agence communautaire de contrôle des pêches
- 13.11. Décharge 2008: Agence européenne pour la reconstruction
- 13.12. Décharge 2008: Agence européenne de la sécurité aérienne
- 13.13. Décharge 2008: Centre européen de prévention et de contrôle des maladies

- 13.14. Décharge 2008: Agence européenne des produits chimiques
- 13.15. Décharge 2008: Agence européenne pour l'environnement
- 13.16. Décharge 2008: Agence européenne pour la sécurité des aliments
- 13.17. Décharge 2008: Observatoire des drogues et des toxicomanies
- 13.18. Décharge 2008: Agence européenne des médicaments
- 13.19. Décharge 2008: Agence européenne pour la sécurité maritime
- 13.20. Décharge 2008: Agence européenne chargée de la sécurité des réseaux et de l'information
- 13.21. Décharge 2008: Agence ferroviaire européenne
- 13.22. Décharge 2008: Fondation européenne pour la formation
- 13.23. Décharge 2008: Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail
- 13.24. Décharge 2008: Agence d'approvisionnement d'Euratom
- 13.25. Décharge 2008: Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail
- 13.26. Décharge 2008: Eurojust
- 13.27. Décharge 2008: Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne
- 13.28. Décharge 2008: Frontex
- 13.29. Décharge 2008: Autorité de surveillance du GNSS européen
- 13.30. Décharge 2008: entreprise commune pour ITER et le développement de l'énergie de fusion
- 13.31. Décharge 2008: entreprise commune SESAR
- 13.32. Equipments sous pression transportables (A7-0101/2010, Brian Simpson)
- 13.33. Redevances de sûreté aérienne (A7-0035/2010, Jörg Leichtfried)
- 13.34. Orientations communautaires pour le développement du réseau transeuropéen de transport (refonte) (A7-0030/2010, Brian Simpson)
- 13.35. Dispositions générales sur le Fonds européen de développement régional, le Fonds social européen et le Fonds de cohésion, en ce qui concerne la simplification de certaines exigences et certaines dispositions relatives à la gestion financière (A7-0055/2010, Evgeni Kirilov)

13.36. Conséquences de l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne sur les procédures décisionnelles interinstitutionnelles en cours (B7-0221/2010)

Takis Hatzigeorgiou (GUE/NGL). – (*EL*) Laissez-moi quelques secondes pour expliquer le retrait de notre amendement: nous avons retiré notre amendement parce que nous sommes fermement convaincus que la Conférence des présidents, qui doit examiner la question, tiendra compte avec beaucoup de sérieux de l'esprit et de la lettre de notre amendement.

Je rappelle à l'Assemblée que nous retirons notre amendement pour que la Commission examine les modifications apportées au règlement sur le commerce direct entre l'Union européenne et les zones de Chypre qui ne sont pas sous le contrôle de la République de Chypre.

- 13.37. Pouvoir de délégation législative (A7-0110/2010, József Szájer)
- 13.38. Objectifs stratégiques et recommandations concernant la politique du transport maritime de l'UE jusqu'en 2018 (A7-0114/2010, Peter van Dalen)
- 13.39. Europeana prochaines étapes (A7-0028/2010, Helga Trüpel)
- 13.40. Évaluation et bilan du plan d'action communautaire pour la protection et le bien-être des animaux au cours de la période 2006-2010 (A7-0053/2010, Marit Paulsen)
- 13.41. Agriculture de l'UE et changement climatique (A7-0060/2010, Stéphane Le Foll)
- 13.42. L'agriculture dans les zones à handicaps naturels: un bilan spécial de santé (A7-0056/2010, Herbert Dorfmann)
- 13.43. Un nouvel agenda numérique pour l'Europe: 2015.eu (A7-0066/2010, Pilar del Castillo Vera)
- 13.44. Décharge 2008: budget général de l'UE, section III, Commission

- Avant le vote:

Ingeborg Gräßle (PPE). – (*DE*) Monsieur le Président, je voudrais demander qu'une correction technique soit apportée. Au paragraphe 248, il conviendrait d'ajouter le passage «(Kozloduy, unités 1 à 4)» à la suite de «démantèlement de la centrale nucléaire de Kozloduy».

Le Président. – L'exactitude de tous ces commentaires sera vérifiée.

Bogusław Liberadzki, *rapporteur.* – (EN) Monsieur le Président, je n'ai pas pu atteindre Strasbourg et je vous remercie beaucoup au nom de mes collègues qui ont contribué au débat. J'ai apprécié que le Conseil soit représenté, vu que le processus de décharge concerne non seulement les institutions européennes, mais aussi les États membres, que le Conseil représente.

L'épine dorsale de mon rapport est le nombre des propositions qui visent à réduire les taux d'erreur, à mettre en évidence les problèmes et à améliorer la correspondance des informations provenant de la Commission et de la Cour des comptes, nous permettant tous ultérieurement d'identifier et d'éliminer les véritables zones problématiques dans nos dépenses. À présent que le traité de Lisbonne est en place, il est temps de réviser le processus même de décharge.

Mon rapport appelle à l'instauration d'un débat à plus haut niveau impliquant les institutions européennes et, cela va de soi, les États membres, qui sont responsables de la gestion de quelque 80 % des dépenses. Bien que mon rapport concerne la décharge de 2008, il contient de nombreux points on ne peut plus d'actualité

aujourd'hui. Nous voulons tous faire en sorte que la Grèce puisse surmonter les problèmes du passé. La section sur la Turquie a suscité un certain intérêt et, si nous devons veiller à une utilisation plus efficace des fonds de préadhésion, il est à noter qu'il n'est pas question de modifier la nature de la relation de l'UE avec ce pays.

Toutes les améliorations que j'ai mises en évidence sont essentielles. Les difficultés financières actuelles signifient que chaque euro doit être utilisé avec sagesse et profiter aux citoyens de nos différents pays – y compris les euros des Fonds structurels et de cohésion.

Je suis impatient de travailler avec la Commission et la Cour des comptes ces prochaines semaines afin de mettre en pratique nos appels à l'action lancés dans mon rapport, et j'ai hâte de vous faire part des détails de leur mise en œuvre au cours des prochains mois.

13.45. Décharge 2008: 7e, 8e, 9e et 10e Fonds européens de développement (FED)

13.46. Décharge 2008: budget général de l'UE, Parlement européen

Edit Herczog, au nom du groupe S&D. – (EN) Monsieur le Président, nous souhaitons déplacer un amendement oral vers la première partie de cet amendement.

Le texte serait libellé comme suit: «estime que dans le cadre d'un système de gouvernance efficient et efficace, il doit être dûment tenu compte du rôle des cadres; est d'avis que les directeurs généraux, les directeurs et les chefs d'unité devraient être sélectionnés sur la base du mérite, en tenant compte de l'égalité des chances et de l'équilibre géographique...».

L'amendement oral vise donc à insérer «en tenant compte de l'égalité des chances et de l'équilibre géographique» après le mot «mérite».

(L'amendement oral est retenu)

Alexander Graf Lambsdorff (ALDE). – (*DE*) Monsieur le Président, par souci de clarté, puis-je demander si nous venons de voter sur l'amendement 6 avec ou sans l'amendement oral?

(L'amendement oral est retenu)

13.47. Décharge 2008: budget général de l'UE, Comité économique et social

13.48. Décharge 2008: budget général de l'UE, Comité des Régions

13.49. Décharge 2008: performance, gestion financière et contrôle des agences

13.50. Décharge 2008: Collège européen de police

13.51. La stratégie européenne pour les relations avec l'Amérique latine (A7-0111/2010, José Ignacio Salafranca Sánchez-Neyra)

Inés Ayala Sender (S&D). – (ES) Monsieur le Président, il me semble que nous n'avons pas voté sur la décharge pour le Comité économique et social. Je peux me tromper, mais il me semble que nous sommes passés directement au Comité des régions.

13.52. Sommet UE-Canada (B7-0233/2010)

13.53. SWIFT (B7-0243/2010)

Jan Philipp Albrecht, *au nom du groupe Verts/ALE*. – (EN) Monsieur le Président, je tiens juste à vous informer que l'amendement au paragraphe 8 déposé par le groupe GUE/NGL et le groupe Verts/ALE est libellé de la même façon que dans la résolution de septembre 2009. Je voudrais juste vous signaler qu'il est exactement

à la même position, et je ne pense pas qu'il soit nécessaire de modifier cette position avant les négociations sur SWIFT.

Jeanine Hennis-Plasschaert, auteure. – (EN) Monsieur le Président, je voudrais juste informer les collègues que nous n'avons pas modifié notre position: elle a toujours été intégrée dans l'ensemble du texte de cette résolution, si bien que l'amendement proposé est superflu.

Rui Tavares (GUE/NGL). – (EN) Monsieur le Président, je pense simplement qu'il est important de...

(Interruption de la tribune)

J'aimerais ne pas être interrompu par mes collègues de l'extrême droite, s'il vous plaît. Je pense qu'ils apprécieraient également d'être informés sur ce point – à savoir faut-il ou non transférer les données en vrac vers les États-Unis, point qui est traité à l'amendement 8. Nous avons discuté pour déterminer si nous étions contre ou pour la position, mais il est bon de savoir.

(L'amendement oral est retenu)

13.54. Dossier passager (PNR) (B7-0244/2010)

13.55. Interdiction de l'utilisation du cyanure dans les technologies minières

14. Explications de vote

Explications de vote

Rapport: José Manuel García-Margallo y Marfil (A7-0061/2010)

Elena Oana Antonescu (PPE), par écrit. – (RO) Je soutiens la position adoptée par le rapporteur du groupe du parti populaire européen (démocrates-chrétiens) sur ce dossier, de même que la proposition de la Commission sur la lutte contre la fraude fiscale dans l'Union européenne. Je pense que cette proposition peut améliorer la coopération administrative sur les transactions intracommunautaires, s'agissant de calculer la taxe sur la valeur ajoutée et de contrôler la bonne application de cette taxe.

Il reste à voir si la proposition de la Commission d'étendre le réseau Eurocanet et d'établir une nouvelle structure, Eurofisc, qui opérerait sur une base volontaire sans disposer d'un statut juridique, permettra d'obtenir de meilleurs résultats dans la lutte contre la fraude fiscale au niveau européen.

Sophie Auconie (PPE), par écrit. – Régie par le règlement (CE) n° 1798/2003 du Conseil, la coopération administrative européenne en matière de TVA méritait des améliorations, notamment en matière de lutte contre la fraude fiscale. Le rapport présenté par M. Garcia-Margallo va dans ce sens, soutenant les propositions de la Commission européenne, qui visent à faciliter l'échange de données entre les États membres. J'ai voté en faveur de ce rapport, car il apporte également quelques améliorations sensibles au texte de la Commission européenne, en particulier en ce qui concerne la protection des données relatives aux personnes physiques.

Jean-Pierre Audy (PPE), par écrit. – Dans le cadre de la procédure de consultation du Parlement européen, j'ai voté le rapport de mon excellent collège espagnol José Manuel Garcia-Margallo y Marfil relatif à la proposition de règlement du Conseil concernant la coopération administrative et la lutte contre la fraude dans le domaine de la taxe sur la valeur ajoutée. C'est parce que la fraude à la TVA s'organise souvent de façon transfrontalière qu'il devient indispensable que l'Union et ses Etats membres se coordonnent mieux dans la lutte contre la fraude à la TVA en particulier et à la fraude fiscale, en général. Je me réjouis que la proposition de la commission pose le principe d'une base juridique pour la mise en place d'une structure commune, EUROFISC, permettant de combattre la fraude par l'échange multilatéral, rapide et ciblé d'informations avec une réactivité suffisante et coordonnée des États membres pour lutter contre la survenance de nouveaux types de fraude en se fondant sur une analyse de risques organisée en commun. Je partage les soucis du rapporteur sur la protection des données personnelles qui doit être respectée. Ce type de données ne doit être utilisé que dans un but de prévenir et combattre les infractions fiscales.

Zigmantas Balčytis (S&D), par écrit. – (LT) J'ai soutenu ce rapport, car j'estime nécessaire de consolider les dispositions dans le domaine de la lutte contre la fraude. La fraude visant à l'évasion fiscale a de graves répercussions sur les budgets nationaux, transgresse le principe de la justice fiscale et peut entraîner des

distorsions de concurrence et entraver le fonctionnement du marché intérieur. Les règlementations actuelles ne garantissent pas efficacement la coopération entre les États membres, bien que la fraude en matière de TVA soit souvent organisée à cheval sur plusieurs pays, et que les États membres doivent par conséquent coopérer pour la contrer. Il est encourageant de constater que la nouvelle version du règlement renforcera la base de données de l'UE recensant les assujettis à la TVA et leurs opérations, ce qui permettra aux États membres d'accéder aux informations, améliorera la coopération administrative et nous permettra de combattre plus efficacement la fraude à la TVA.

George Sabin Cutaş (S&D), par écrit. – (RO) J'ai voté pour une stratégie européenne de lutte contre la fraude fiscale et l'évasion relative à la TVA. Je pense qu'un mécanisme doit être mis en place au niveau européen pour combattre la fraude parce que l'ampleur de ce phénomène montre que les mesures de lutte contre ce problème ne peuvent plus être gérées exclusivement au niveau national.

L'International VAT Association fait état d'estimations de pertes de TVA comprises entre 60 et 100 milliards d'euros par an pour l'ensemble de l'Union européenne. C'est pourquoi j'encourage vivement les autorités administratives des États membres et la Commission européenne à coopérer étroitement afin d'éviter les conséquences négatives que peut avoir la fraude fiscale sur les budgets nationaux ainsi que sur la concurrence.

Diogo Feio (PPE), par écrit. – (PT) La coopération administrative entre les États membres dans la lutte contre la fraude et la criminalité financière est extrêmement importante pour des raisons d'équité et de justice et en raison de l'immense impact de ce type de criminalité sur la situation économique des pays. Des cas innombrables de fraude sont recensés dans le domaine de la taxe sur la valeur ajoutée; il est donc essentiel de disposer d'un cadre juridique et de solides mesures afin de réduire drastiquement le nombre de ces cas.

Les gouvernements centraux doivent coopérer plus étroitement par l'échange d'informations, en s'assurant que la vie privée des personnes est respectée, que les bases de données sont complètes et que les fonctionnaires sont correctement formés à détecter et traiter de tels cas. Les États membres doivent mettre en œuvre au plus vite les mesures présentées par le Parlement européen, afin de mettre en place un système plus transparent en mesure de combattre efficacement la fraude fiscale.

José Manuel Fernandes (PPE), par écrit. – (PT) Les distorsions causées par la fraude à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) menacent l'équilibre général du système des ressources propres, qui doit être juste et transparent si l'on veut garantir le bon fonctionnement de l'Union. Les pouvoirs publics se trouvant contraints de compenser les pertes de recettes occasionnées par la fraude, un accroissement de celle-ci se traduit par une augmentation de la pression fiscale sur les sociétés qui respectent les règles. Bien que des enquêtes sur l'ampleur de l'évasion et de la fraude à la TVA n'aient pas été réalisées dans tous les États membres, l'International VAT Association estime que le déficit de recettes de la TVA est compris entre 60 et 100 milliards d'euros par an dans l'ensemble de l'Union européenne. Les administrations centrales devraient donc coopérer plus étroitement dans l'échange d'informations, tout en s'assurant qu'elles respectent la vie privée des personnes. Les États membres doivent appliquer au plus vite les mesures présentées par le Parlement européen, afin de mettre en place un système plus transparent en mesure de combattre efficacement la fraude fiscale.

Nuno Melo (PPE), par écrit. – (PT) La lutte contre la fraude fiscale doit être une priorité pour l'UE, en particulier dans le domaine de la taxe sur la valeur ajoutée. D'où la promotion d'une politique intersectorielle de lutte contre la fraude dans tous les États membres, comprenant notamment l'échange d'informations. Il apparaît de manière très claire que la fraude est l'une des causes d'injustice principales au sein de l'UE, car elle crée une situation de concurrence déloyale et déséquilibre ainsi le marché.

Siiri Oviir (ALDE), par écrit. – (ET) J'ai voté en faveur de la proposition de règlement du Conseil sur la coopération administrative et la lutte contre l'évasion fiscale dans le domaine de la taxe sur la valeur ajoutée, car cet acte juridique permettra aux États membres de combattre ensemble et plus efficacement l'évasion fiscale transfrontalière. L'évasion fiscale a des répercussions graves sur les budgets nationaux; elle viole les principes d'égalité en matière de fiscalité et donne lieu à des distorsions de concurrence. Bien que les mesures de lutte contre l'évasion fiscale relèvent largement de la compétence exclusive des États membres, je pense que l'adoption de mesures contre l'évasion fiscale dans le contexte actuel de mondialisation doit également être une priorité pour l'UE.

Alfredo Pallone (PPE), par écrit. – (IT) La proposition de la Commission offre aux États membres les moyens de combattre efficacement la fraude transfrontalière à la TVA en complétant et modifiant la réglementation actuelle et en créant une base juridique pour la coopération ciblée en matière de lutte contre la fraude, à savoir Eurofisc. La fraude fiscale a des incidences importantes sur les budgets nationaux, entraîne des violations

du principe de justice fiscale et peut occasionner des distorsions de la concurrence. Par ailleurs, n'oublions pas que les pouvoirs publics sont tenus de compenser les pertes de recettes causées en soumettant les sociétés respectueuses des règles à des pressions plus importantes. La lutte contre la fraude fiscale sur le territoire européen doit compléter l'action des États membres. La proposition de règlement vise non seulement à permettre le calcul exact de la TVA, mais également à contrôler sa bonne application, notamment dans le cadre des transactions intracommunautaires, et à combattre la fraude à la TVA. De manière générale, plusieurs améliorations sont introduites au niveau de l'échange d'informations, et notamment une définition améliorée des cas dans lesquels les États membres peuvent mener une enquête administrative, y compris des mesures pour remédier au défaut d'enquête.

Aldo Patriciello (PPE), par écrit. – (IT) Je constate avec satisfaction que l'impact financier des irrégularités, celles qui ont été identifiées en tout cas, est passé de 1 024 millions d'euros en 2007 à 783,2 millions d'euros en 2008, avec des réductions enregistrées dans tous les postes de dépenses hormis les dépenses directes et les fonds de préadhésion. Je soutiens à 100 % le travail accompli par la Commission, et je tiens à souligner que la lutte contre la fraude et la corruption est une obligation importante des institutions européennes et de tous les États membres.

Au vu de la situation économique particulière qui affecte l'ensemble de l'Europe, il est clair qu'il est nécessaire de protéger les intérêts financiers de l'Union et de combattre le crime organisé, qui, d'après les indicateurs nationaux, accroît sa capacité de collusion à l'intérieur des institutions, en particulier via la fraude à l'encontre du budget européen.

Il me semble donc essentiel de mettre en place une législation efficace pour améliorer la coopération administrative dans la lutte contre les pratiques fiscales nocives et pour assurer le bon fonctionnement du marché intérieur. Je soutiens à cet égard la proposition de directive du Conseil sur la coopération administrative dans le domaine de la fiscalité, tout en soulignant l'importance de rendre les États membres plus responsables, notamment en ce qui concerne la qualité des informations introduites dans les bases de données.

Rapport: David Casa (A7-0065/2010)

Elena Oana Antonescu (PPE), *par écrit.* – (*RO*) La proposition de la Commission visant à simplifier, moderniser et harmoniser les règles sur la facturation de la TVA prévoit des améliorations, notamment des dispositions permettant aux PME d'utiliser des factures simplifiées, tout en leur garantissant que les autorités fiscales accepteront les factures électroniques sous les mêmes conditions que les factures conventionnelles. Dans ce domaine, la proposition du rapporteur d'autoriser les administrations fiscales à prescrire des exigences supplémentaires, telles que des nombres séquentiels pour les factures simplifiées, offre une simple mesure de sécurité qui préserve les améliorations apportées par la Commission.

En ce qui concerne le système commun de TVA et les règles de facturation, la Commission doit soutenir les États membres qui ont besoin d'une assistance technique pour moderniser leur administration électronique, soit par le programme européen Fiscalis 2013, soit par l'utilisation des Fonds structurels. Je pense que le rapporteur a apporté des modifications qui améliorent la proposition de la Commission. C'est pourquoi j'ai voté en faveur de ce rapport.

Sophie Auconie (PPE), *par écrit.* – J'ai voté en faveur du rapport de M. Casa, qui porte sur les règles de facturation en matière de TVA. En la matière, une directive de 2001 du Conseil avait introduit des règles communes au niveau de l'Union européenne en vue de simplifier, de moderniser et d'harmoniser les règles de facturation dans le domaine de la TVA. Toutefois, les règles dans les différents États membres demeurent très disparates, en particulier en ce qui concerne la facturation électronique. Or, la diversité des règles représente un frein à la généralisation de ce type de facturation, pourtant source de simplification. La plus grande harmonisation des règles proposée par la Commission européenne, et soutenue par le rapporteur, est donc une bonne nouvelle pour toutes les entreprises européennes, qui pourront recourir plus facilement à la facture électronique et ainsi réduire leur charge administrative.

Jean-Pierre Audy (PPE), par écrit. – Dans le cadre de la procédure de consultation du Parlement européen, j'ai voté le rapport de mon excellent collègue maltais David Casa qui amende la proposition de directive du Conseil relative au système commun de taxe sur la valeur ajoutée en ce qui concerne les règles de facturation. Il devenait indispensable de balayer le paysage administratif lié à la facturation. Les possibilités historiquement accordées aux Etats membres, dans ce domaine, ont entraîné des règles disparates, notamment dans la facturation électronique, qui sont un obstacle à une bonne marche des entreprises, en particulier celles qui utilisent les nouvelles technologies de dématérialisation, sur le marché intérieur au moment où les charges

administratives inutiles en Europe constituent un frein à la croissance économique. Je soutiens toutes les mesures de simplification proposées par le rapport, notamment celles destinées aux PME et en particulier supprimer l'obligation de détenir une facture répondant à des critères établis par tous les États membres affirmer que les factures électroniques ont la même valeur que les factures sur papier et supprimer la possibilité pour les États membres, dans lesquels la taxe est due, d'exiger que certaines factures soient traduites dans leurs langues officielles.

Sebastian Valentin Bodu (PPE), par écrit. – (RO) Je suis favorable à l'adoption de ce rapport à plusieurs niveaux. Cependant, en tant que rapporteur et auteur de plusieurs amendements essentiels, je n'évoquerai que les aspects les plus importants, qui ont tous deux pour résultat de réduire la charge administrative qui pèse sur les entreprises.

Le premier est l'obligation qui incombe aux États membres d'appliquer le système de comptabilité basé sur les recettes et les paiements (comptabilité de caisse) pour les PME (définies à l'échelon européen comme étant des firmes dont le chiffre d'affaires n'excède pas deux millions d'euros), ce qui constituera un incitant opportun dans le secteur commercial. Cette mesure arrive à un moment où les entreprises se trouvent dans une situation où elles paient la TVA sur une facture dès l'établissement de cette dernière, tandis que le paiement de la facture (et de la TVA correspondante) peut n'avoir lieu que des mois plus tard, voire jamais. Toutefois, dans tous les cas, le principe fondamental reste que la déductibilité de la TVA est inextricablement liée à son paiement.

Le second aspect a trait au fait que les factures électroniques ont la même valeur que les factures papier, si bien que les factures envoyées par courriel remplaceront probablement les factures papier actuelles, facilitant ainsi non seulement l'établissement et l'envoi des factures, mais également leur gestion et leur conservation.

Vito Bonsignore (PPE), par écrit. – (IT) Je voudrais féliciter le rapporteur, M. Casa, pour le travail important qu'il a accompli à ce stade. Mon groupe parlementaire s'est toujours attaché à soutenir les petites et moyennes entreprises, qui sont le véritable moteur de l'économie européenne et qu'en tant que responsables politiques, nous avons le devoir d'encourager.

J'appuie la proposition de la Commission visant à permettre au fournisseur de ne payer la TVA que lorsque le bien ou le service fourni lui a été payé. J'approuve aussi le principe de la possibilité d'accorder la même valeur aux factures électroniques et aux factures papier. Il s'agit là d'une série de mesures qui, à mon sens, s'inscrivent dans un processus plus général visant à réduire les charges administratives, ce qui est utile pour les entreprises européennes, en particulier en cette période économique difficile.

J'espère donc que ces mesures seront adoptées dès que possible dans le cadre d'un mécanisme de soutien plus global aux PME, qui ont besoin d'opérer dans un environnement économique et fiscal simplifié.

David Casa (PPE), par écrit. – (EN) Il s'agissait de mon propre rapport sur les règles de facturation de la TVA. Nous sommes parvenus à faire approuver l'introduction obligatoire du mécanisme de comptabilité de caisse dans tous les États membres, offrant ainsi la possibilité aux PME d'utiliser ou non ce type de mécanisme. Le rapport a également permis de réduire les charges superflues pesant sur les entreprises qui avaient été détectées dans la proposition de la Commission. Le rapport a ainsi atteint ses objectifs et j'ai voté en sa faveur.

Diogo Feio (PPE), *par écrit.* – *(PT)* Une meilleure intégration du marché intérieur et la réduction des coûts non justifiés supportés par les entreprises grâce à un processus de simplification et de suppression des obstacles administratifs sont des objectifs à garder à l'esprit lors de l'élaboration de la législation européenne.

Cette directive, qui vise à créer un système commun de facturation de la TVA, est par conséquent essentielle pour atteindre ces buts. Je pense notamment que la méthode de facturation traditionnelle devrait être remplacée par la facturation électronique, qui est plus rapide et moins coûteuse pour les entreprises et les particuliers, sous réserve du respect du principe de transparence.

José Manuel Fernandes (PPE), par écrit. – (*PT*) La directive à l'examen a pour objectif de créer un système commun de facturation de la TVA par un processus de simplification et de réduction des charges administratives. C'est indispensable pour renforcer l'intégration du marché intérieur et réduire les coûts non justifiés pour les sociétés. Je pense que cette directive constitue un pas positif vers plus de clarté et de certitude juridique tant pour les personnes imposables que pour les administrations, tout en fournissant des moyens supplémentaires de combattre la fraude à la TVA.

Nuno Melo (PPE), par écrit. – (*PT*) Un système commun de règles de facturation de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) est essentiel pour la simplification, la modernisation et l'harmonisation de ces règles. Ce nouveau système permet également aux entreprises de réaliser d'importantes économies, un atout de taille dans ce contexte de crise. L'adoption de ce rapport est par ailleurs un geste de plus en faveur de la lutte contre la fraude et l'évasion fiscale.

Siiri Oviir (ALDE), par écrit. – (ET) En tant que libéral, j'ai voté pour la directive modifiant les règles sur la facturation, parce que je pense que la méthode utilisée actuellement, qui vaut à ce chapitre d'avoir été incorporé dans la directive TVA, n'a pas complètement atteint son objectif qui était de simplifier, de moderniser et d'harmoniser l'envoi des factures de TVA. Je pense que les nouvelles règles réduiront la charge administrative pesant sur l'entrepreneur et garantiront que les mêmes règles d'établissement et d'envoi des factures commenceront à s'appliquer dans tous les États membres. Au vu du marché ouvert et de la circulation des services, c'est la seule mesure qui s'avèrerait raisonnable.

Rapport: Ryszard Czarnecki (A7-0079/2010)

Jean-Pierre Audy (PPE), par écrit. – J'ai voté la décharge au greffier de la Cour de justice sur l'exécution du budget de la Cour de justice pour l'exercice 2008 sur la base du rapport de mon collègue polonais Ryszard Czarnecki qui nous recommandait de le faire. Je soutiens la demande de renforcement des procédures de passation de marché de la Cour de justice conformément à l'avis de la Cour des comptes européenne. Je me réjouis du bon fonctionnement de la Cour de justice. Toutefois, je ne m'explique pas les réticences de la Cour de justice à publier les déclarations d'intérêts financiers de ses membres et je soutiens la demande faîte par notre Parlement européen de mettre en œuvre cette pratique sans délai.

Diogo Feio (PPE), par écrit. – (PT) Je pense qu'il est fondamental que les fonctionnaires soient responsables devant les citoyens. Ils doivent ainsi rendre compte objectivement et rigoureusement de la façon dont les deniers publics qui leur ont été confiés ont été utilisés. Ce rapport fournit une analyse exhaustive de la situation budgétaire de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE). Il met en évidence une série de points importants à réexaminer de toute urgence, comme la nécessité d'améliorer les procédures de passation des marchés afin d'aider les autorités adjudicatrices à organiser les procédures d'adjudication et à contrôler le respect des obligations réglementaires. Je salue le fait que la CJUE ait adopté la pratique visant à inclure dans son rapport d'activité un chapitre sur le suivi au cours de l'année des précédentes décisions de décharge du Parlement et des rapports de la Cour des comptes.

Nuno Melo (PPE), *par écrit.* – (*PT*) Toutes les institutions européennes qui dépendent du budget européen doivent faire l'objet d'un audit complet réalisé par la Cour des comptes et par toutes les entités compétentes. Il est nécessaire de vérifier que les fonds européens sont bien utilisés, que ces institutions remplissent leurs objectifs et qu'aucune ressource n'est utilisée à mauvais escient. De manière générale – à quelques exceptions près, à en juger par les audits qui ont déjà été réalisés –, nous pouvons dire que les institutions concernées utilisent correctement les fonds qui leur sont alloués et remplissent les objectifs qui leur ont été fixés. C'est pourquoi j'ai voté en faveur du rapport sur la Cour de justice.

Rapport: Ryszard Czarnecki (A7-0097/2010)

Jean-Pierre Audy (PPE), par écrit. – Sur la base du rapport de mon collègue polonais Ryszard Czarnecki qui le recommande, j'ai voté la décharge au secrétaire général de la Cour des comptes européenne sur l'exécution du budget de la Cour pour l'exercice 2008. Comme beaucoup de mes collègues parlementaires européens, je me félicite du bon fonctionnement de la Cour et sa bonne gestion financière. Je regrette que les déclarations des intérêts financiers des membres de la Cour que ces derniers remettent au président de l'institution conformément au code de conduite de la Cour ne soient pas rendues publiques ou à tout le moins communiquées aux membres de la commission du contrôle budgétaire.

Diogo Feio (PPE), par écrit. – (PT) Je pense qu'il est fondamental que les fonctionnaires soient responsables devant les citoyens. Ils doivent donc rendre compte objectivement et rigoureusement de la façon dont les deniers publics qui leur ont été confiés ont été utilisés. Je suis heureux de constater qu'une firme externe, PricewaterhouseCoopers, a vérifié les comptes de la Cour des comptes et a conclu que «[sur] la base [...] des critères décrits ci-dessus, nous n'avons pas relevé de faits qui nous porteraient à croire que: a) les ressources allouées à la Cour n'ont pas été utilisées aux fins prévues, et b) les procédures de contrôle en place ne permettent pas d'obtenir les garanties nécessaires quant à la conformité des opérations financières avec les règles et les règlements en vigueur, et ce dans tous leurs aspects significatifs». Je salue également le fait que la Cour des

comptes ait inclus un chapitre établissant un compte rendu du suivi effectué durant l'année des précédentes décisions de décharge du Parlement.

Nuno Melo (PPE), *par écrit.* – (*PT*) En tant qu'organe en grande partie responsable des audits réalisés auprès des institutions européennes, la Cour des comptes est elle-même soumise à des audits. Il est évident que l'audit réalisé par une entité externe – PricewaterhouseCoopers – s'est révélé très positif. Le rapport de l'auditeur interne était également positif, la majorité de ses recommandations ayant été acceptées et appliquées en avance dans le cadre de plusieurs plans d'action.

Rapport: Ryszard Czarnecki (A7-0070/2010)

Jean-Pierre Audy (PPE), par écrit. – Sur la base du rapport de mon collègue polonais Ryszard Czarnecki qui le recommande, j'ai voté la décharge au Médiateur européen sur l'exécution du budget pour l'exercice 2008. Je salue la decision du Médiateur, P. Nikiforos Diamandouros, de publier sa déclaration d'intérêts financiers annuelle et de la placer sur son site Internet.

Diogo Feio (PPE), *par écrit.* – (*PT*) Je pense qu'il est fondamental que les fonctionnaires soient responsables devant les citoyens. Ils doivent donc rendre compte objectivement et rigoureusement de la façon dont les deniers publics qui leur ont été confiés ont été utilisés. La Cour des comptes a indiqué dans son rapport annuel que l'audit n'avait donné lieu à aucune observation particulière à propos du Médiateur. Elle a toutefois noté que certains aspects du processus d'adjudication des marchés publics pouvaient être améliorés. À l'instar du rapporteur, je salue chaleureusement la décision du Médiateur de publier sa déclaration d'intérêts financiers annuelle et de la rendre accessible en ligne. Et tout comme le rapporteur, j'encourage instamment le Médiateur à inclure dans son prochain rapport d'activités (pour l'exercice financier 2009) un chapitre établissant un compte rendu détaillé du suivi effectué durant l'année des précédentes décisions de décharge du Parlement.

Nuno Melo (PPE), *par écrit.* – (*PT*) Toutes les institutions européennes qui dépendent du budget européen doivent faire l'objet d'un audit complet réalisé par la Cour des comptes et par toutes les entités compétentes. Il est nécessaire de vérifier que les fonds européens sont bien utilisés, que ces institutions remplissent leurs objectifs et qu'aucune ressource n'est utilisée à mauvais escient. De manière générale – à quelques exceptions près, à en juger par les audits qui ont déjà été réalisés –, nous pouvons dire que les institutions concernées utilisent correctement les fonds qui leur sont alloués et remplissent les objectifs qui leur ont été fixés. C'est pourquoi j'ai voté en faveur du rapport sur le Médiateur européen.

Rapport: Ryszard Czarnecki (A7-0098/2010)

Jean-Pierre Audy (PPE), par écrit. – J'ai voté la décharge au Contrôleur européen de la protection des données (CEPD) sur l'exécution du budget pour l'exercice 2008 sur la base du rapport de mon collègue polonais Ryszard Czarnecki qui recommandait au Parlement européen de le faire. Je salue la publication annuelle des déclarations d'intérêts financiers des membres élus de cette institution (contrôleur européen de la protection des données et contrôleur adjoint).

Diogo Feio (PPE), par écrit. – (PT) Je pense qu'il est fondamental que les fonctionnaires soient responsables devant les citoyens. Ils doivent par conséquent rendre compte objectivement et rigoureusement de la façon dont les deniers publics qui leur ont été confiés ont été utilisés. Je rejoins le rapporteur dans son évaluation positive des efforts déployés pour consolider la gestion des ressources humaines et financières ainsi que pour améliorer la fonctionnalité et l'efficacité des fonctions de contrôle interne assumées en 2008. Je salue par ailleurs la publication annuelle des déclarations des intérêts financiers des membres élus du Contrôleur européen de la protection des données (CEPD), qui contiennent des informations pertinentes sur les postes et activités rémunérés et sur les activités professionnelles déclarables. C'est essentiel pour que les citoyens aient confiance dans la fonction publique. Tout comme le rapporteur, j'encourage instamment le Contrôleur européen de la protection des données à inclure dans son prochain rapport d'activité (pour l'exercice financier 2009) un chapitre établissant un compte rendu détaillé du suivi effectué durant l'année des précédentes décisions de décharge du Parlement.

Nuno Melo (PPE), *par écrit.* – (*PT*) Toutes les institutions européennes qui dépendent du budget européen doivent faire l'objet d'un audit complet réalisé par la Cour des comptes et par toutes les entités compétentes. Il est nécessaire de vérifier que les fonds européens sont bien utilisés, que ces institutions remplissent leurs objectifs et qu'aucune ressource n'est utilisée à mauvais escient. De manière générale – à quelques exceptions près, à en juger par les audits qui ont déjà été réalisés –, nous pouvons dire que les institutions concernées

utilisent correctement les fonds qui leur sont alloués et remplissent les objectifs qui leur ont été fixés. C'est pourquoi j'ai voté en faveur du rapport sur le Contrôleur européen de la protection des données.

Rapport: Véronique Mathieu (A7-0071/2010)

Jean-Pierre Audy (PPE), par écrit. – J'ai voté la décharge au directeur du Centre de traduction des organes de l'Union européenne sur l'exécution de son budget pour 2008.sur la base du rapport de mon excellente collègue et amie Véronique Mathieu qui recommandait au Parlement européen de le faire. Je ne m'explique pas pourquoi cette structure accumule des excédents qui semblent inutiles, par exemple un excédent de près de 27 millions d'euros en 2008 et une trésorerie accumulée au 31 décembre 2008 de près de 50 millions d'euros. Je suis surpris que le conflit sur les pensions n'ait pas été réglé.

Diogo Feio (PPE), *par écrit.* – (*PT*) Je pense qu'il est fondamental que les fonctionnaires soient responsables devant les citoyens. Ils doivent donc rendre compte objectivement et rigoureusement de la façon dont les deniers publics qui leur ont été confiés ont été utilisés. La Cour des comptes déclare avoir reçu des garanties raisonnables que les comptes annuels du Centre de traduction des organes de l'Union européenne sont fiables et que les transactions sous-jacentes sont légales et régulières. Concernant les activités du Centre, la Cour des comptes a noté un certain manque de précision dans les prévisions concernant les demandes de traductions reçues, donnant lieu pour le Centre à un excédent budgétaire accumulé en contravention avec le règlement (CE) n° 2965/94. Cette situation doit par conséquent être rectifiée. Tout comme le rapporteur, je déplore que le conflit entre le Centre et la Commission au sujet de la part patronale des cotisations pour les pensions du personnel n'ait pas encore été réglé.

Nuno Melo (PPE), *par écrit.* – (*PT*) Toutes les institutions européennes qui dépendent du budget européen doivent faire l'objet d'un audit complet réalisé par la Cour des comptes et par toutes les entités compétentes. Il est nécessaire de vérifier que les fonds européens sont bien utilisés, que ces institutions remplissent leurs objectifs et qu'aucune ressource n'est utilisée à mauvais escient. De manière générale – à quelques exceptions près, à en juger par les audits qui ont déjà été réalisés –, nous pouvons dire que les institutions concernées utilisent correctement les fonds qui leur sont alloués et remplissent les objectifs qui leur ont été fixés. C'est pourquoi j'ai voté en faveur du rapport sur le Centre de traduction des organes de l'Union européenne.

Rapport: Véronique Mathieu (A7-0091/2010)

Diogo Feio (PPE), par écrit. – (PT) Je pense qu'il est fondamental que les fonctionnaires soient responsables devant les citoyens. Ils doivent donc rendre compte objectivement et rigoureusement de la façon dont les deniers publics qui leur ont été confiés ont été utilisés. La Cour des comptes déclare dans son rapport que les comptes annuels du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle pour l'exercice financier 2008 sont fiables et que les transactions sous-jacentes sont légales et régulières. Cela signifie que le Centre a réalisé d'énormes progrès au niveau de la procédure d'inventaire pour l'identification, l'enregistrement et la capitalisation des actifs, de la documentation des processus de contrôle interne et des procédures d'adjudication. Aucun progrès n'a en revanche été constaté en matière de gestion du personnel, vu que les objectifs fixés pour ce dernier et les indicateurs de performance n'étaient ni mesurables ni orientés sur les résultats. Cependant, à l'instar du rapporteur, je salue l'intention exprimée par le Centre d'introduire en 2010 un système pilote pour l'enregistrement du temps consacré par chaque membre du personnel à l'accomplissement de ses tâches.

Nuno Melo (PPE), par écrit. – (PT) Il faut que les comptes de toutes les institutions européennes qui dépendent du budget de l'Union européenne soient intégralement contrôlés par la Cour des comptes, ainsi que par toutes les entités qui possèdent cette compétence. Il convient de vérifier si les fonds de l'Union sont bien utilisés, si ces institutions respectent les objectifs définis pour elles et si aucune ressource n'est gaspillée. D'une manière générale - à quelques exceptions près, à en juger par les vérifications que nous avons déjà vues -, nous pouvons déclarer que les institutions concernées utilisent les fonds qui leur ont été octroyés d'une manière correcte et qu'elles respectent les objectifs qui leur ont été proposés. C'est la raison pour laquelle j'ai voté en faveur du rapport sur le Centre européen pour le développement de la formation professionnelle.

Rapport: Véronique Mathieu (A7-0105/2010)

Diogo Feio (PPE), par écrit. – (PT) Il est essentiel, selon moi, que les fonctionnaires rendent des comptes aux citoyens. C'est pourquoi ils doivent, avec rigueur et objectivité, rendre compte de la manière dont les fonds publics dont ils disposent ont été utilisés. La Cour des comptes établit dans son rapport que les comptes annuels de l'Agence communautaire de contrôle des pêches pour l'exercice 2008 sont fiables et que les

opérations sous-jacentes sont légales et régulières. La remarque faite par la Cour des comptes selon laquelle l'Agence n'élabore pas de programme de travail pluriannuel, ce qui est essentiel pour garantir une gestion financière efficace et une définition claire des objectifs, m'inquiète. Il convient donc de féliciter le conseil d'administration pour sa décision de se mettre à développer ce type de programme. Un tel programme sera essentiel pour l'amélioration de la gestion financière et budgétaire de l'Agence. Bien que la Cour ait approuvé cette gestion, celle-ci présente toujours certaines imperfections qui doivent être rectifiées. À l'instar de la rapporteure, j'estime que l'introduction d'un moyen efficace de gérer les heures de travail des agents, en définissant strictement le nombre d'heures recommandées pour chaque projet, constituera un important outil.

Nuno Melo (PPE), par écrit. – (PT) Il faut que les comptes de toutes les institutions européennes qui dépendent du budget de l'Union européenne soient intégralement contrôlés par la Cour des comptes ainsi que par toutes les entités qui possèdent cette compétence. Il faut vérifier si les fonds de l'Union sont bien utilisés, si ces institutions respectent les objectifs définis pour elles et si aucune ressource n'est gaspillée. D'une manière générale - à quelques exceptions près, à en juger par les vérifications que nous avons déjà vues -, nous pouvons déclarer que les institutions concernées utilisent les fonds qui leur ont été octroyés d'une manière correcte et qu'elles respectent les objectifs qui leur ont été proposés. C'est la raison pour laquelle j'ai voté en faveur du rapport sur l'Agence communautaire de contrôle des pêches.

Rapport: Véronique Mathieu (A7-0072/2010)

Jean-Pierre Audy (PPE), par écrit. – J'ai voté la décharge au directeur de l'Agence européenne pour la reconstruction sur l'exécution de son budget pour 2008 sur la base du rapport de mon excellente collègue et amie Véronique Mathieu qui recommandait au Parlement européen de le faire. Je pense qu'il serait utile à ce que, suite au protocole d'accord de décembre 2008 entre la Commission européenne et l'Agence prévoyant certaines opérations de liquidation et notamment qu'après le 31 décembre 2008, les actifs subsistants de l'Agence deviennent propriété de la Commission, à ce que la Commission fasse un rapport détaillé de clôture des opérations de liquidation à la fois pour les aspects sociaux que financiers. Je soutiens les demandes d'éclaircissements sur les financements alloués au Kosovo car il y va de la crédibilité de l'Union et de cette jeune nation qui a vocation à devenir, un jour, membre de l'Union.

Diogo Feio (PPE), *par écrit.* – (*PT*) Il est essentiel, selon moi, que les fonctionnaires rendent des comptes aux citoyens. C'est pourquoi ils doivent, avec rigueur et objectivité, rendre compte de la manière dont les fonds publics dont ils disposent ont été utilisés. Je dois souligner le fait que la Cour des comptes a estimé qu'aucune des conditions formelles requises pour l'octroi à une organisation internationale d'une subvention directe d'un montant de 1 399 132 EUR (soit 0,31 % du budget opérationnel disponible) n'avait été respectée. À l'instar de la rapporteure, je déplore qu'il ait été mis fin aux activités de l'Agence européenne pour la reconstruction, qui opère de façon efficace, et que la gestion des fonds ait été transférée aux délégations; je demande instamment à la Commission de présenter un rapport détaillant le nombre d'agents que les délégations ont recrutés pour assumer les tâches de l'Agence et j'en appelle à la Commission pour qu'elle fournisse des informations détaillées et complètes concernant l'éventuel octroi d'une assistance budgétaire à partir des crédits transférés de l'Agence aux délégations.

Nuno Melo (PPE), *par écrit.* – (*PT*) Il faut que les comptes de toutes les institutions européennes qui dépendent du budget de l'Union européenne soient intégralement contrôlés par la Cour des comptes ainsi que par toutes les entités qui possèdent cette compétence. Il convient de vérifier si les fonds de l'Union sont bien utilisés, si ces institutions respectent les objectifs définis pour elles et si aucune ressource n'est gaspillée. D'une manière générale - à quelques exceptions près, à en juger par les vérifications que nous avons déjà vues -, nous pouvons déclarer que les institutions concernées utilisent les fonds qui leur ont été octroyés d'une manière correcte et qu'elles respectent les objectifs qui leur ont été proposés. C'est la raison pour laquelle j'ai voté en faveur du rapport sur l'Agence européenne pour la reconstruction.

Report: Véronique Mathieu (A7-0068/2010)

Diogo Feio (PPE), *par écrit.* – (*PT*) Il est essentiel, selon moi, que les fonctionnaires rendent des comptes aux citoyens. C'est pourquoi ils doivent, avec rigueur et objectivité, rendre compte de la manière dont les fonds publics dont ils disposent ont été utilisés. La Cour des comptes a établi dans son rapport que les comptes annuels de l'Agence européenne de la sécurité aérienne pour l'exercice 2008 étaient fiables et que les opérations sous-jacentes étaient légales et régulières. Des progrès sensibles ont été constatés au cours des années passées et des efforts ont été réalisés en vue de mettre en œuvre les mesures proposées dans le passé tant par la Cour des comptes que par le service d'audit interne. Toutefois, comme le signale la rapporteure, les mécanismes

destinés à définir les objectifs de l'Agence doivent être renforcés dans le but de permettre d'évaluer plus facilement leur réalisation, et une nouvelle méthodologie pour la gestion des effectifs devrait être introduite, qui s'appliquerait du recrutement jusqu'à l'évaluation de la performance.

Nuno Melo (PPE), par écrit. – (*PT*) Il faut que les comptes de toutes les institutions européennes qui dépendent du budget de l'Union européenne soient intégralement contrôlés par la Cour des comptes ainsi que par toutes les entités qui possèdent cette compétence. Il convient de vérifier si les fonds de l'Union sont bien utilisés, si ces institutions respectent les objectifs définis pour elles et si aucune ressource n'est gaspillée. D'une manière générale - à quelques exceptions près, à en juger par les vérifications que nous avons déjà vues -, nous pouvons déclarer que les institutions concernées utilisent les fonds qui leur ont été octroyés d'une manière correcte et qu'elles respectent les objectifs qui leur ont été proposés. C'est la raison pour laquelle j'ai voté en faveur du rapport sur l'Agence européenne de la sécurité aérienne.

Rapport: Véronique Mathieu (A7-0104/2010)

Diogo Feio (PPE), par écrit. – (PT) Il est essentiel, selon moi, que les fonctionnaires rendent des comptes aux citoyens. C'est pourquoi ils doivent, avec rigueur et objectivité, rendre compte de la manière dont les fonds publics dont ils disposent ont été utilisés. La Cour des comptes déclare avoir obtenu une assurance raisonnable que les comptes annuels du Centre européen de prévention et de contrôle des maladies étaient fiables et que les opérations sous-jacentes étaient légales et régulières. Il convient de souligner que le Centre a consolidé ses fonctions en matière de santé publique, renforcé les capacités de ses programmes spécifiques à certaines maladies, poursuivi le développement des partenariats et amélioré ses structures de gestion. Je déplore toutefois le fait que le Centre n'ait pas totalement rempli son obligation de transmettre à l'autorité de décharge un rapport établi par son directeur exécutif résumant le nombre des audits internes effectués par l'auditeur interne.

Nuno Melo (PPE), par écrit. – (PT) Il faut que les comptes de toutes les institutions européennes qui dépendent du budget de l'Union européenne soient intégralement contrôlés par la Cour des comptes ainsi que par toutes les entités qui possèdent cette compétence. Il convient de vérifier si les fonds de l'Union sont bien utilisés, si ces institutions respectent les objectifs définis pour elles et si aucune ressource n'est gaspillée. D'une manière générale - à quelques exceptions près, à en juger par les vérifications que nous avons déjà vues -, nous pouvons déclarer que les institutions concernées utilisent les fonds qui leur ont été octroyés d'une manière correcte et qu'elles respectent les objectifs qui leur ont été proposés. C'est la raison pour laquelle j'ai voté en faveur du rapport sur le Centre européen de prévention et de contrôle des maladies.

Rapport: Véronique Mathieu (A7-0089/2010)

Diogo Feio (PPE), *par écrit.* – (*PT*) Il est essentiel, selon moi, que les fonctionnaires rendent des comptes aux citoyens. C'est pourquoi ils doivent, avec rigueur et objectivité, rendre compte de la manière dont les fonds publics dont ils disposent ont été utilisés. La Cour des comptes déclare avoir obtenu une assurance raisonnable que les comptes annuels de l'Agence européenne des produits chimiques étaient fiables et que les opérations sous-jacentes étaient légales et régulières. L'Agence joue un rôle que la Commission n'est pas à même d'assumer; ce rôle respecte pleinement les priorités stratégiques de l'Union et ses activités sont complémentaires à celles d'autres agences. Il convient de signaler que la Cour des comptes souligne des retards dans les activités opérationnelles dus aux difficultés rencontrées lors de la mise en production du système informatique et au manque de personnel qualifié.

Nuno Melo (PPE), par écrit. – (PT) Il faut que les comptes de toutes les institutions européennes qui dépendent du budget de l'Union européenne soient intégralement contrôlés par la Cour des comptes ainsi que par toutes les entités qui possèdent cette compétence. Il convient de vérifier si les fonds de l'Union sont bien utilisés, si ces institutions respectent les objectifs définis pour elles et si aucune ressource n'est gaspillée. D'une manière générale - à quelques exceptions près, à en juger par les vérifications que nous avons déjà vues -, nous pouvons déclarer que les institutions concernées utilisent les fonds qui leur ont été octroyés d'une manière correcte et qu'elles respectent les objectifs qui leur ont été proposés. C'est la raison pour laquelle j'ai voté en faveur du rapport sur l'Agence européenne des produits chimiques.

Rapport: Véronique Mathieu (A7-0092/2010)

Diogo Feio (PPE), par écrit. – (PT) Il est essentiel, selon moi, que les fonctionnaires rendent des comptes aux citoyens. C'est pourquoi ils doivent, avec rigueur et objectivité, rendre compte de la manière dont les fonds publics dont ils disposent ont été utilisés. La Cour des comptes a établi dans son rapport que les comptes

annuels de l'Agence européenne pour l'environnement pour l'exercice 2008 étaient fiables et que les opérations sous-jacentes étaient légales et régulières. Je félicite l'Agence pour l'évaluation externe des agences décentralisées de l'UE commandée par la Commission en 2009, dont les principales conclusions étaient très positives. Je la félicite en particulier d'avoir mis sur pied un système bien développé de gestion par activités, un programme de travail pluriannuel, un tableau de bord bien équilibré avec des indicateurs, et un système intégré de contrôle de la gestion, qui tous contribuent à assurer une gestion efficace.

Nuno Melo (PPE), par écrit. – (PT) Il faut que les comptes de toutes les institutions européennes qui dépendent du budget de l'Union européenne soient intégralement contrôlés par la Cour des comptes ainsi que par toutes les entités qui possèdent cette compétence. Il convient de vérifier si les fonds de l'Union sont bien utilisés, si ces institutions respectent les objectifs définis pour elles et si aucune ressource n'est gaspillée. D'une manière générale - à quelques exceptions près, à en juger par les vérifications que nous avons déjà vues -, nous pouvons déclarer que les institutions concernées utilisent les fonds qui leur ont été octroyés d'une manière correcte et qu'elles respectent les objectifs qui leur ont été proposés. C'est la raison pour laquelle j'ai voté en faveur du rapport sur l'Agence européenne pour l'environnement.

Rapport: Véronique Mathieu (A7-0086/2010)

Diogo Feio (PPE), *par écrit.* – (*PT*) Il est essentiel, selon moi, que les fonctionnaires rendent des comptes aux citoyens. C'est pourquoi ils doivent, avec rigueur et objectivité, rendre compte de la manière dont les fonds publics dont ils disposent ont été utilisés. La Cour des comptes a établi dans son rapport que les comptes annuels de l'Autorité européenne de sécurité des aliments pour l'exercice 2008 étaient fiables et que les opérations sous-jacentes étaient légales et régulières. L'Autorité a atteint un degré élevé dans l'exécution de son budget, aussi bien pour les crédits d'engagement que pour ceux de paiement (respectivement 97 % et 95 %). Il convient malgré tout de signaler que certaines insuffisances qui avaient été relevées précédemment par la Cour des comptes demeurent et deviennent récurrentes, à savoir des reports de crédits à l'année suivante et l'annulation d'engagements pour des activités opérationnelles reportées l'année précédente. Cette situation est contraire au principe d'annualité et est révélatrice de déficiences affectant la programmation et la budgétisation, auxquelles il convient de remédier. Le fait que l'Autorité soit parvenue à améliorer sensiblement et régulièrement ses indicateurs de performance au cours des dernières années représente toutefois une évolution très positive.

Nuno Melo (PPE), par écrit. – (PT) Il faut que les comptes de toutes les institutions européennes qui dépendent du budget de l'Union européenne soient intégralement contrôlés par la Cour des comptes ainsi que par toutes les entités qui possèdent cette compétence. Il convient de vérifier si les fonds de l'Union sont bien utilisés, si ces institutions respectent les objectifs définis pour elles et si aucune ressource n'est gaspillée. D'une manière générale - à quelques exceptions près, à en juger par les vérifications que nous avons déjà vues -, nous pouvons déclarer que les institutions concernées utilisent les fonds qui leur ont été octroyés d'une manière correcte et qu'elles respectent les objectifs qui leur ont été proposés. C'est la raison pour laquelle j'ai voté en faveur du rapport sur l'Autorité européenne de sécurité des aliments.

Rapport: Véronique Mathieu (A7-0067/2010)

Diogo Feio (PPE), par écrit. – (PT) Il est essentiel, selon moi, que les fonctionnaires rendent des comptes aux citoyens. C'est pourquoi ils doivent, avec rigueur et objectivité, rendre compte de la manière dont les fonds publics dont ils disposent ont été utilisés. La Cour des comptes a établi dans son rapport que les comptes annuels de l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies pour l'exercice 2008 étaient fiables et que les opérations sous-jacentes étaient légales et régulières. À l'instar de la rapporteure, je préconise que l'Observatoire définisse explicitement les objectifs proposés dans son programme de travail annuel afin de faciliter l'évaluation annuelle de sa performance. Il devrait également inclure des procédures de gestion des ressources humaines afin d'améliorer l'efficacité de cette gestion, par exemple en introduisant dans sa programmation des objectifs d'heures de travail pour ses agents et en définissant le temps moyen qu'ils devraient consacrer à chaque projet.

Nuno Melo (PPE), par écrit. – (PT) Il faut que les comptes de toutes les institutions européennes qui dépendent du budget de l'Union européenne soient intégralement contrôlés par la Cour des comptes ainsi que par toutes les entités qui possèdent cette compétence. Il convient de vérifier si les fonds de l'Union sont bien utilisés, si ces institutions respectent les objectifs définis pour elles et si aucune ressource n'est gaspillée. D'une manière générale - à quelques exceptions près, à en juger par les vérifications que nous avons déjà vues -, nous pouvons déclarer que les institutions concernées utilisent les fonds qui leur ont été octroyés d'une manière correcte

et qu'elles respectent les objectifs qui leur ont été proposés. C'est la raison pour laquelle j'ai voté en faveur du rapport sur l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies.

Rapport: Véronique Mathieu (A7-0078/2010)

Diogo Feio (PPE), par écrit. – (PT) Il est essentiel, selon moi, que les fonctionnaires rendent des comptes aux citoyens. C'est pourquoi ils doivent, avec rigueur et objectivité, rendre compte de la manière dont les fonds publics dont ils disposent ont été utilisés. La Cour des comptes a établi dans son rapport que les comptes annuels de l'Agence européenne des médicaments pour l'exercice 2008 étaient fiables et que les opérations sous-jacentes étaient légales et régulières. Je m'associe à la rapporteure pour féliciter l'Agence d'avoir mis en place des méthodes élaborées d'établissement du budget par activités et d'évaluation de la satisfaction des utilisateurs. L'Agence doit toutefois améliorer la qualité de ses procédures de passation de marchés afin de mettre un terme aux carences constatées par la Cour des comptes (s'agissant, par exemple, de l'application de méthodes d'évaluation des critères de prix et en ce qui concerne les justifications indispensables pour le choix des procédures).

Nuno Melo (PPE), par écrit. – (PT) Il faut que les comptes de toutes les institutions européennes qui dépendent du budget de l'Union européenne soient intégralement contrôlés par la Cour des comptes ainsi que par toutes les entités qui possèdent cette compétence. Il convient de vérifier si les fonds de l'Union sont bien utilisés, si ces institutions respectent les objectifs définis pour elles et si aucune ressource n'est gaspillée. D'une manière générale - à quelques exceptions près, à en juger par les vérifications que nous avons déjà vues -, nous pouvons déclarer que les institutions concernées utilisent les fonds qui leur ont été octroyés d'une manière correcte et qu'elles respectent les objectifs qui leur ont été proposés. C'est la raison pour laquelle j'ai voté en faveur du rapport sur l'Agence européenne des médicaments.

Rapport: Véronique Mathieu (A7-0081/2010)

Diogo Feio (PPE), par écrit. – (PT) Il est essentiel, selon moi, d'obliger les fonctionnaires à rendre des comptes aux citoyens. C'est pourquoi ils doivent, avec rigueur et objectivité, rendre compte de la manière dont les fonds publics dont ils disposent ont été utilisés. La Cour des comptes a émis l'opinion qu'il était établi que les comptes annuels de l'Agence européenne pour la sécurité maritime pour l'exercice 2008 étaient fiables et que les opérations sous-jacentes étaient légales et régulières. Toutefois, l'Agence n'a pas préparé de programme de travail pluriannuel, et son programme de travail annuel n'était pas lié à ses engagements budgétaires. L'Agence est toutefois en train d'achever la mise au point d'une stratégie quinquennale et de développer des indicateurs de performance clés, qui devront être soumis au Parlement pour examen. Le rapport signale également que les procédures d'établissement du budget n'ont pas été suffisamment rigoureuses, ce qui a entraîné un nombre élevé de virements budgétaires et un taux d'annulations élevé de crédits de paiement, traduisant des lacunes dans la planification et le contrôle. Il peut cependant s'agir d'un événement ponctuel lié au déménagement de l'Agence dans ses bureaux définitifs.

Nuno Melo (PPE), par écrit. – (PT) Il faut que les comptes de toutes les institutions européennes qui dépendent du budget de l'Union européenne soient intégralement contrôlés par la Cour des comptes ainsi que par toutes les entités qui possèdent cette compétence. Il convient de vérifier si les fonds de l'Union sont bien utilisés, si ces institutions respectent les objectifs définis pour elles et si aucune ressource n'est gaspillée. D'une manière générale - à quelques exceptions près, à en juger par les vérifications que nous avons déjà vues -, nous pouvons déclarer que les institutions concernées utilisent les fonds qui leur ont été octroyés d'une manière correcte et qu'elles respectent les objectifs qui leur ont été proposés. C'est la raison pour laquelle j'ai voté en faveur du rapport sur l'Agence européenne pour la sécurité maritime.

Rapport: Véronique Mathieu (A7-0087/2010)

Diogo Feio (PPE), par écrit. – (PT) Il est essentiel, selon moi, que les fonctionnaires rendent des comptes aux citoyens. C'est pourquoi ils doivent, avec rigueur et objectivité, rendre compte de la manière dont les fonds publics dont ils disposent ont été utilisés. La Cour des comptes a établi dans son rapport que les comptes annuels de l'Agence européenne chargée de la sécurité des réseaux et de l'information pour l'exercice 2008 étaient fiables et que les opérations sous-jacentes étaient légales et régulières. Elle relève toutefois des déficiences dans les procédures de passation de marchés, notamment en ce qui concerne la sous-estimation des budgets de contrats-cadres, ce qui constitue en fin de compte un obstacle à une concurrence loyale. Ces déficiences doivent donc être surmontées. Compte tenu de l'importance des réseaux de communication électronique, il convient de féliciter l'Agence pour l'amélioration de sa capacité de récupération des réseaux de

communication électronique européens, ainsi que pour le développement et le maintien de la coopération avec les États membres.

Nuno Melo (PPE), par écrit. – (*PT*) Il faut que les comptes de toutes les institutions européennes qui dépendent du budget de l'Union européenne soient intégralement contrôlés par la Cour des comptes ainsi que par toutes les entités qui possèdent cette compétence. Il convient de vérifier si les fonds de l'Union sont bien utilisés, si ces institutions respectent les objectifs définis pour elles et si aucune ressource n'est gaspillée. D'une manière générale - à quelques exceptions près, à en juger par les vérifications que nous avons déjà vues -, nous pouvons déclarer que les institutions concernées utilisent les fonds qui leur ont été octroyés d'une manière correcte et qu'elles respectent les objectifs qui leur ont été proposés. C'est la raison pour laquelle j'ai voté en faveur du rapport sur l'Agence européenne chargée de la sécurité des réseaux et de l'information.

Rapport: Véronique Mathieu (A7-0084/2010)

Diogo Feio (PPE), par écrit. – (PT) Il est essentiel, selon moi, que les fonctionnaires rendent des comptes aux citoyens. C'est pourquoi ils doivent, avec rigueur et objectivité, rendre compte de la manière dont les fonds publics dont ils disposent ont été utilisés. La Cour des comptes a établi dans son rapport que les comptes annuels de l'Agence ferroviaire européenne pour l'exercice 2008 étaient fiables et que les opérations sous-jacentes étaient légales et régulières. La Cour des comptes signale toutefois que l'Agence présente des déficiences dans la définition des objectifs et des mesures de performance, ainsi que des insuffisances dans les procédures de passation de marchés. Compte tenu du fait que les activités des organes publics sont de plus en plus passées au crible, l'Agence doit adopter des mesures appropriées pour surmonter ce problème. Je félicite enfin l'Agence d'avoir mis en œuvre 32 des 36 recommandations faites par le service d'audit interne depuis 2006. Parmi les quatre recommandations dont l'application n'est pas encore effectuée, une est cependant considérée comme essentielle et trois comme très importantes; j'insiste donc auprès de l'Agence pour qu'elle applique certaines normes de contrôle interne en matière de signatures bancaires, de division des tâches, de postes sensibles et de maintien des pouvoirs de délégation, tel que mentionné dans ces recommandations.

Nuno Melo (PPE), *par écrit.* – (*PT*) Il faut que les comptes de toutes les institutions européennes qui dépendent du budget de l'Union européenne soient intégralement contrôlés par la Cour des comptes ainsi que par toutes les entités qui possèdent cette compétence. Il convient de vérifier si les fonds de l'Union sont bien utilisés, si ces institutions respectent les objectifs définis pour elles et si aucune ressource n'est gaspillée. D'une manière générale - à quelques exceptions près, à en juger par les vérifications que nous avons déjà vues -, nous pouvons déclarer que les institutions concernées utilisent les fonds qui leur ont été octroyés d'une manière correcte et qu'elles respectent les objectifs qui leur ont été proposés. C'est la raison pour laquelle j'ai voté en faveur du rapport sur l'Agence ferroviaire européenne.

Rapport: Véronique Mathieu (A7-0083/2010)

Diogo Feio (PPE), *par écrit.* – (*PT*) Il est essentiel, selon moi, que les fonctionnaires rendent des comptes aux citoyens. C'est pourquoi ils doivent, avec rigueur et objectivité, rendre compte de la manière dont les fonds publics dont ils disposent ont été utilisés. La Cour des comptes a établi dans son rapport que les comptes annuels de la Fondation européenne pour la formation pour l'exercice 2008 étaient fiables et que les opérations sous-jacentes étaient légales et régulières. Elle lance toutefois un avertissement concernant la présence d'irrégularités, ainsi qu'à propos d'un manque de transparence des procédures de recrutement, et l'Office européen de lutte anti-fraude (OLAF) a même ouvert une enquête à l'égard de la Fondation. Il convient cependant de noter que la Fondation prétend avoir effectué une révision complète de ses procédures de recrutement en réponse aux conclusions de la Cour des comptes, bien que nous n'en ayons pas encore été informés. Enfin, il est important de souligner que l'activité d'appui de la Fondation à la Commission en 2008 a obtenu 97 % de taux de satisfaction de la part de cette dernière.

Nuno Melo (PPE), par écrit. – (PT) Il faut que les comptes de toutes les institutions européennes qui dépendent du budget de l'Union européenne soient intégralement contrôlés par la Cour des comptes ainsi que par toutes les entités qui possèdent cette compétence. Il convient de vérifier si les fonds de l'Union sont bien utilisés, si ces institutions respectent les objectifs définis pour elles et si aucune ressource n'est gaspillée. D'une manière générale - à quelques exceptions près, à en juger par les vérifications que nous avons déjà vues -, nous pouvons déclarer que les institutions concernées utilisent les fonds qui leur ont été octroyés d'une manière correcte et qu'elles respectent les objectifs qui leur ont été proposés. C'est la raison pour laquelle j'ai voté en faveur du rapport sur la Fondation européenne pour la formation.

Rapport: Véronique Mathieu (A7-0069/2010)

Diogo Feio (PPE), par écrit. – (PT) Il est essentiel, selon moi, que les fonctionnaires rendent des comptes aux citoyens. C'est pourquoi ils doivent, avec rigueur et objectivité, rendre compte de la manière dont les fonds publics dont ils disposent ont été utilisés. La Cour des comptes a établi dans son rapport que les comptes annuels de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail pour l'exercice 2008 étaient fiables et que les opérations sous-jacentes étaient légales et régulières. L'Agence a considérablement amélioré sa gestion financière au cours des trois dernières années, ce qui est très appréciable, et elle devrait poursuivre ses efforts en vue d'atteindre la plus grande qualité en matière de programmation, d'exécution et de contrôle budgétaires. Il subsiste cependant quelques irrégularités à résoudre, principalement en ce qui concerne la passation de marchés.

Nuno Melo (PPE), *par écrit.* – (*PT*) Il faut que les comptes de toutes les institutions européennes qui dépendent du budget de l'Union européenne soient intégralement contrôlés par la Cour des comptes, ainsi que par toutes les entités qui possèdent cette compétence. Il convient de vérifier si les fonds de l'Union sont bien utilisés, si ces institutions respectent les objectifs définis pour elles et si aucune ressource n'est gaspillée. D'une manière générale - à quelques exceptions près, à en juger par les vérifications que nous avons déjà vues -, nous pouvons déclarer que les institutions concernées utilisent les fonds qui leur ont été octroyés d'une manière correcte et qu'elles respectent les objectifs qui leur ont été proposés. C'est la raison pour laquelle j'ai voté en faveur du rapport sur l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail.

Rapport: Véronique Mathieu (A7-0076/2010)

Diogo Feio (PPE), par écrit. – (PT) Il est essentiel, selon moi, que les fonctionnaires rendent des comptes aux citoyens. C'est pourquoi ils doivent, avec rigueur et objectivité, rendre compte de la manière dont les fonds publics dont ils disposent ont été utilisés. La Cour des comptes a établi dans son rapport que les comptes annuels de l'Agence d'approvisionnement d'Euratom pour l'exercice 2008 étaient fiables et que les opérations sous-jacentes étaient légales et régulières. Il y a lieu de noter qu'en 2008 l'Agence n'a reçu aucune subvention pour le financement de ses activités opérationnelles et que la Commission a pris en charge toutes les dépenses encourues par l'Agence dans le cadre de l'exécution du budget pour l'exercice 2008. Il convient également de noter que les engagements reportés de l'exercice 2007 ont été couverts par la partie inutilisée de la subvention pour l'exercice 2007. À tous les égards, en l'absence d'un budget autonome, l'Agence est donc, de facto, intégrée à la Commission. Cette situation peut soulever des questions quant à sa structure et son autonomie, qui seront examinées à l'avenir.

Nuno Melo (PPE), *par écrit.* – (*PT*) Il faut que les comptes de toutes les institutions européennes qui dépendent du budget de l'Union européenne soient intégralement contrôlés par la Cour des comptes, ainsi que par toutes les entités qui possèdent cette compétence. Il convient de vérifier si les fonds de l'Union sont bien utilisés, si ces institutions respectent les objectifs définis pour elles et si aucune ressource n'est gaspillée. D'une manière générale - à quelques exceptions près, à en juger par les vérifications que nous avons déjà vues -, nous pouvons déclarer que les institutions concernées utilisent les fonds qui leur ont été octroyés d'une manière correcte et qu'elles respectent les objectifs qui leur ont été proposés. C'est la raison pour laquelle j'ai voté en faveur du rapport sur l'Agence d'approvisionnement d'Euratom.

Rapport: Véronique Mathieu (A7-0088/2010)

Diogo Feio (PPE), par écrit. – (PT) Il est essentiel, selon moi, que les fonctionnaires rendent des comptes aux citoyens. C'est pourquoi ils doivent, avec rigueur et objectivité, rendre compte de la manière dont les fonds publics dont ils disposent ont été utilisés. Après avoir relevé des déficiences dans les procédures de recrutement et de passation de marchés au cours de l'année écoulée, la Cour des comptes a établi dans son rapport que les comptes annuels de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail pour l'exercice 2008 étaient fiables et que les opérations sous-jacentes étaient légales et régulières. Cela constitue une amélioration dans la gestion des comptes et des systèmes d'audit interne de la Fondation, ce qui est très appréciable. Compte tenu de l'importance de cette fondation, j'espère qu'elle poursuivra ses efforts en vue d'une discipline budgétaire, qu'elle améliorera ses procédures de gestion des ressources humaines et qu'elle présentera, en toute transparence, les effectifs, y compris les agents contractuels, dans son rapport d'activité.

Nuno Melo (PPE), par écrit. – (PT) Il faut que les comptes de toutes les institutions européennes qui dépendent du budget de l'Union européenne soient intégralement contrôlés par la Cour des comptes, ainsi que par toutes les entités qui possèdent cette compétence. Il convient de vérifier si les fonds de l'Union sont bien utilisés, si ces institutions respectent les objectifs définis pour elles et si aucune ressource n'est gaspillée.

D'une manière générale - à quelques exceptions près, à en juger par les vérifications que nous avons déjà vues -, nous pouvons déclarer que les institutions concernées utilisent les fonds qui leur ont été octroyés d'une manière correcte et qu'elles respectent les objectifs qui leur ont été proposés. C'est la raison pour laquelle j'ai voté en faveur du rapport sur la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail.

Rapport: Véronique Mathieu (A7-0093/2010)

Diogo Feio (PPE), par écrit. – (PT) Il est essentiel, selon moi, que les fonctionnaires rendent des comptes aux citoyens. C'est pourquoi ils doivent, avec rigueur et objectivité, rendre compte de la manière dont les fonds publics dont ils disposent ont été utilisés. En dépit de l'avis de la Cour des comptes selon lequel les comptes de l'Unité européenne de coopération judiciaire (Eurojust) sont fiables et que les opérations sous-jacentes sont légales et régulières, l'évaluation de la rapporteure qui dénonce «le manque d'indicateurs, les carences dans la mesure de la satisfaction des utilisateurs et le défaut de coordination entre le budget et le programme de travail rendent difficile l'évaluation de la performance d'Eurojust» me préoccupe. Je note également les conclusions de la Cour des comptes selon lesquelles Eurojust avait un problème de report des crédits, même si le montant était moins élevé que lors de l'exercice précédent, ainsi que la remarque qu' Eurojust devrait prendre des mesures afin d'éviter que cette situation ne se reproduise à l'avenir. Je partage enfin l'inquiétude de la rapporteure qu'aucune des 26 recommandations formulées par le service d'audit interne n'a été entièrement mise en œuvre par Eurojust.

Nuno Melo (PPE), *par écrit.* – (*PT*) Il faut que les comptes de toutes les institutions européennes qui dépendent du budget de l'Union européenne soient intégralement contrôlés par la Cour des comptes ainsi que par toutes les entités qui possèdent cette compétence. Il convient de vérifier si les fonds de l'Union sont bien utilisés, si ces institutions respectent les objectifs définis pour elles et si aucune ressource n'est gaspillée. D'une manière générale - à quelques exceptions près, à en juger par les vérifications que nous avons déjà vues -, nous pouvons déclarer que les institutions concernées utilisent les fonds qui leur ont été octroyés d'une manière correcte et qu'elles respectent les objectifs qui leur ont été proposés. C'est la raison pour laquelle j'ai voté en faveur du rapport sur Eurojust.

Rapport: Véronique Mathieu (A7-0090/2010)

Diogo Feio (PPE), *par écrit.* – (*PT*) Il est essentiel, selon moi, que les fonctionnaires rendent des comptes aux citoyens. C'est pourquoi ils doivent, avec rigueur et objectivité, rendre compte de la manière dont les fonds publics dont ils disposent ont été utilisés. Je félicite l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne pour les efforts qu'elle a réalisés en vue de remédier aux déficiences relevées précédemment aussi bien par la Cour des comptes que par le service d'audit interne. Je tiens en particulier à souligner l'introduction de mesures destinées à améliorer l'évaluation de la performance. De telles actions doivent être davantage développées.

Nuno Melo (PPE), par écrit. – (PT) Il faut que les comptes de toutes les institutions européennes qui dépendent du budget de l'Union européenne soient intégralement contrôlés par la Cour des comptes ainsi que par toutes les entités qui possèdent cette compétence. Il convient de vérifier si les fonds de l'Union sont bien utilisés, si ces institutions respectent les objectifs définis pour elles et si aucune ressource n'est gaspillée. D'une manière générale - à quelques exceptions près, à en juger par les vérifications que nous avons déjà vues -, nous pouvons déclarer que les institutions concernées utilisent les fonds qui leur ont été octroyés d'une manière correcte et qu'elles respectent les objectifs qui leur ont été proposés. C'est la raison pour laquelle j'ai voté en faveur du rapport sur l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne.

Rapport: Véronique Mathieu (A7-0085/2010)

Diogo Feio (PPE), *par écrit.* – (*PT*) Il est essentiel, selon moi, que les fonctionnaires rendent des comptes aux citoyens. C'est pourquoi ils doivent, avec rigueur et objectivité, rendre compte de la manière dont les fonds publics dont ils disposent ont été utilisés. La Cour des comptes a établi dans son rapport que les comptes annuels de l'Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures des États membres de l'Union européenne (Frontex) pour l'exercice 2008 étaient fiables et que les opérations sous-jacentes étaient légales et régulières. Nous constatons que le budget de l'Agence a substantiellement augmenté au cours de ces trois dernières années (une augmentation de 69 % en 2008). Pourtant, la Cour des comptes relève régulièrement de nombreuses déficiences, en particulier: 1) un niveau élevé de reports et d'annulations (respectivement 49 %, près de 69 % et 55 % des crédits disponibles pour 2008, 2007 et 2006 n'ayant pas été dépensés); 2) des engagements juridiques contractés avant les engagements budgétaires

correspondants; et 3) des procédures de recrutement s'écartant des règles, en particulier quant à la transparence et au caractère non discriminatoire des procédures en cause.

Nuno Melo (PPE), *par écrit.* – (*PT*) Il faut que les comptes de toutes les institutions européennes qui dépendent du budget de l'Union européenne soient intégralement contrôlés par la Cour des comptes, ainsi que par toutes les entités qui possèdent cette compétence. Il convient de vérifier si les fonds de l'Union sont bien utilisés, si ces institutions respectent les objectifs définis pour elles et si aucune ressource n'est gaspillée. D'une manière générale - à quelques exceptions près, à en juger par les vérifications que nous avons déjà vues -, nous pouvons déclarer que les institutions concernées utilisent les fonds qui leur ont été octroyés d'une manière correcte et qu'elles respectent les objectifs qui leur ont été proposés. C'est la raison pour laquelle j'ai voté en faveur du rapport sur l'Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures des États membres de l'Union européenne.

Rapport: Véronique Mathieu (A7-0073/2010)

Diogo Feio (PPE), par écrit. – (PT) Il est essentiel, selon moi, que les fonctionnaires rendent des comptes aux citoyens. C'est pourquoi ils doivent, avec rigueur et objectivité, rendre compte de la manière dont les fonds publics dont ils disposent ont été utilisés. Je constate avec inquiétude que, selon les propos de la rapporteure, l'Autorité européenne de surveillance du GNSS (système global de navigation par satellite) a décidé de présenter les résultats de ses activités sans prendre en considération le fait que sa gestion des programmes Galileo et EGNOS serait suspendue après l'achèvement du transfert des actifs et des fonds à la Commission prévu pour la fin du premier trimestre 2008. Je regrette également que la Cour des comptes ait nuancé sa déclaration d'assurance sur la fiabilité des comptes annuels pour l'exercice 2008, ainsi que sur la légalité et la régularité des opérations sous-jacentes.

Nuno Melo (PPE), par écrit. – (PT) Il faut que les comptes de toutes les institutions européennes qui dépendent du budget de l'Union européenne soient intégralement contrôlés par la Cour des comptes, ainsi que par toutes les entités qui possèdent cette compétence. Il convient de vérifier si les fonds de l'Union sont bien utilisés, si ces institutions respectent les objectifs définis pour elles et si aucune ressource n'est gaspillée. D'une manière générale - à quelques exceptions près, à en juger par les vérifications que nous avons déjà vues -, nous pouvons déclarer que les institutions concernées utilisent les fonds qui leur ont été octroyés d'une manière correcte et qu'elles respectent les objectifs qui leur ont été proposés. C'est la raison pour laquelle j'ai voté en faveur du rapport sur l'Autorité européenne de surveillance du GNSS.

Rapport: Véronique Mathieu (A7-0094/2010)

Diogo Feio (PPE), *par écrit.* – (*PT*) Il est essentiel, selon moi, que les fonctionnaires rendent des comptes aux citoyens. C'est pourquoi ils doivent, avec rigueur et objectivité, rendre compte de la manière dont les fonds publics dont ils disposent ont été utilisés. La Cour des comptes décrit dans son rapport les comptes annuels de l'entreprise commune pour ITER et le développement de l'énergie de fusion pour l'exercice 2008 comme fiables et les opérations sous-jacentes comme légales et régulières. Il convient de noter que la Cour des comptes a relevé un excédent de 57 600 000 EUR dans le compte de résultat de l'exécution budgétaire, ce qui représente 38 % de l'actif couru, et qu'une partie de cet excédent a été reportée sur l'exercice 2009. Cela peut être dû au fait que l'entreprise commune était en phase de démarrage et n'avait pas complètement mis en place ses contrôles internes et son système d'information financière au cours de l'exercice 2008.

Nuno Melo (PPE), par écrit. – (*PT*) Il faut que les comptes de toutes les institutions européennes qui dépendent du budget de l'Union européenne soient intégralement contrôlés par la Cour des comptes, ainsi que par toutes les entités qui possèdent cette compétence. Il convient de vérifier si les fonds de l'Union sont bien utilisés, si ces institutions respectent les objectifs définis pour elles et si aucune ressource n'est gaspillée. D'une manière générale - à quelques exceptions près, à en juger par les vérifications que nous avons déjà vues -, nous pouvons déclarer que les institutions concernées utilisent les fonds qui leur ont été octroyés d'une manière correcte et qu'elles respectent les objectifs qui leur ont été proposés. C'est la raison pour laquelle j'ai voté en faveur du rapport sur l'entreprise commune pour ITER et le développement de l'énergie de fusion.

Rapport: Véronique Mathieu (A7-0077/2010)

Diogo Feio (PPE), par écrit. – (PT) Il est essentiel, selon moi, que les fonctionnaires rendent des comptes aux citoyens. C'est pourquoi ils doivent, avec rigueur et objectivité, rendre compte de la manière dont les fonds publics dont ils disposent ont été utilisés. La Cour des comptes a établi dans son rapport que les comptes annuels de l'entreprise commune SESAR système européen de nouvelle génération pour la gestion du trafic

aérien) étaient fiables et que les opérations sous-jacentes étaient légales et régulières. À l'instar de la rapporteure, force m'est toutefois de souligner que le budget définitif adopté par le conseil d'administration en avril 2008 s'est avéré particulièrement irréaliste, comme le montrent les taux d'exécution pour les crédits d'engagement et de paiement, qui ont respectivement atteint 1 % et 17 %. Je voudrais également souligner l'existence de déficiences dans le contrôle interne des opérations, ainsi que l'absence de contrôle interne pour les contrats et la passation des marchés. Il est essentiel, selon moi, que l'entreprise commune SESAR prenne des mesures appropriées pour résoudre les problèmes identifiés au cours du prochain exercice.

Nuno Melo (PPE), *par écrit.* – (*PT*) Il faut que les comptes de toutes les institutions européennes qui dépendent du budget de l'Union européenne soient intégralement contrôlés par la Cour des comptes, ainsi que par toutes les entités qui possèdent cette compétence. Il convient de vérifier si les fonds de l'Union sont bien utilisés, si ces institutions respectent les objectifs définis pour elles et si aucune ressource n'est gaspillée. D'une manière générale - à quelques exceptions près, à en juger par les vérifications que nous avons déjà vues -, nous pouvons déclarer que les institutions concernées utilisent les fonds qui leur ont été octroyés d'une manière correcte et qu'elles respectent les objectifs qui leur ont été proposés. C'est la raison pour laquelle j'ai voté en faveur du rapport sur l'entreprise commune SESAR.

Rapport: Brian Simpson (A7-0101/2010)

Edite Estrela (S&D), par écrit. — (PT) J'ai voté en faveur du rapport sur la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil relative aux équipements sous pression transportables, qui abrogerait la directive existante et un certain nombre d'autres directives connexes. Étant donné que certaines dispositions techniques de la directive existante sont incompatibles avec les règles internationales relatives au transport de marchandises dangereuses, il est essentiel de supprimer les incohérences et de mettre les exigences techniques en conformité avec les règles internationales.

Diogo Feio (PPE), *par écrit.* – (*PT*) Le transport des équipements sous pression, comme les citernes, les récipients et les bouteilles, est actuellement régi par la directive 1999/36/CE, qui définit des exigences de sécurité pour le transport routier et ferroviaire. En outre, la directive établit des normes communes pour la conception, la construction et les contrôles ultérieurs de ce type d'équipements.

Ces règles sont toutefois contraires aux règles internationales relatives au transport de marchandises dangereuses, et c'est la raison pour laquelle la Commission a présenté une proposition de directive révisée. La proposition n'entraîne pas de modification notable au cadre réglementaire existant en ce qui concerne le champ d'application et les dispositions principales. Elle vise simplement à supprimer les incohérences en mettant les exigences techniques relatives au transport de marchandises dangereuses en conformité avec les règles internationales en vigueur.

C'est pourquoi je partage l'avis du rapporteur qu'en l'absence d'une solution horizontale entre les institutions pour la formulation des nouvelles dispositions en matière de comitologie, le dossier devrait être conclu aussi rapidement que possible par un accord en première lecture.

José Manuel Fernandes (PPE), par écrit. – (PT) Le transport des équipements sous pression, comme les citernes, les récipients et les bouteilles, est actuellement régi par la directive 1999/36/CE. La directive garantit la libre circulation de ces équipements au sein de l'Union, y compris leur mise sur le marché, en fixant des normes communes pour la conception, la construction et les contrôles ultérieurs. Certaines dispositions techniques de la directive existante sont toutefois incompatibles avec les règles internationales relatives au transport de marchandises dangereuses. C'est pourquoi la Commission a présenté une proposition de directive révisée, qui abrogerait la directive existante relative aux équipements sous pression transportables et un certain nombre d'autres directives connexes. C'est pour les raisons susmentionnées que j'ai voté en faveur de cette résolution, qui invite la commission à adopter le rapport sans autre modification et à mandater le rapporteur pour entamer des négociations sur cette base avec le Conseil.

Nuno Melo (PPE), par écrit. – (PT) Les inquiétudes croissantes à propos des questions liées à l'environnement et à sa protection nous amènent à nous montrer très prudents en ce qui concerne les règles de sécurité relatives au transport d'équipements sous pression. L'objectif de la présente directive consiste à renforcer la sécurité et à garantir la libre circulation de ces équipements au sein de l'Union, en définissant des règles claires, transparentes et obligatoires permettant de transporter en toute sécurité des équipements sous pression dans l'ensemble des États membres grâce à une normalisation des procédures dans l'ensemble de l'UE.

Rovana Plumb (S&D), par écrit. – (RO) Le principal objectif de la présente directive consiste à supprimer les incohérences de la législation précédente en mettant les exigences techniques en conformité avec les

règles internationales régissant le transport de marchandises dangereuses. En outre, la proposition vise à simplifier et à rationaliser certaines dispositions, en particulier celles qui portent sur les procédures d'évaluation de la conformité. La proposition inclut également des dispositions concernant les équipements pour les opérations de transport dans le marché intérieur, créant de la sorte un cadre général pour la commercialisation de produits sur le marché européen unique

J'ai voté pour le présent rapport, car j'estime que la proposition garantira, une fois adoptée, un degré élevé de sécurité pour les équipements sous pression transportables et leurs utilisateurs. Sa mise en œuvre adéquate à l'échelon des États membres fournira également une protection accrue de l'environnement et de la santé des citoyens.

Raül Romeva i Rueda (Verts/ALE), *par écrit.* – (EN) J'ai voté en faveur du rapport Simpson sur les équipements sous pression transportables malgré le rejet de notre amendement.

Rapport: Jörg Leichtfried (A7-0035/2010)

Mara Bizzotto (EFD), *par écrit.* – (*IT*) La sûreté des aéroports et la transparence des coûts imposés aux usagers dans le but d'améliorer leurs normes et leurs niveaux, tels sont les thèmes abordés par la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil sur les redevances en matière de sûreté aérienne.

Les systèmes actuels permettant de couvrir les coûts liés à la sûreté aérienne, réglementés à l'échelon national, ne sont pas toujours clairs pour les usagers finaux, qui souvent ne sont même pas consultés avant le calcul des frais ou l'introduction de modifications à un système de coûts qui les concerne. Le rapport propose notamment la participation des associations de protection des usagers et des passagers aux consultations qui ont lieu entre l'entité de gestion de la sûreté et les compagnies afin de garantir une définition correcte des coûts des mesures de sûreté et afin de les faire concorder avec le prix du billet d'avion payé par l'usager final.

Je me félicite d'un autre point du rapport: la demande que la directive ne s'applique qu'aux aéroports des États membres qui imposent effectivement des frais pour les mesures de sûreté et pas à ceux qui n'ont pas introduit de telles mesures. C'est pour ces raisons que j'ai voté en faveur du rapport

Vilija Blinkevičiūtė (S&D), par écrit. – (LT) Les événements de ces dernières semaines ont montré que la sûreté des aéroports constitue une tâche très importante pour les États membres et que nous devons prendre toutes les mesures de précaution essentielles. Chaque État membre décide des méthodes de financement et de la manière dont il souhaite appliquer les normes de sûreté aérienne. Il est essentiel que la directive définisse des principes et des procédures de base applicables à l'entité responsable de la sûreté et des compagnies aériennes. Bien que les exigences légales en matière de réglementation des aéroports varient fortement d'un État membre à un autre, il faut malgré tout que des informations suffisantes soient fournies par le gestionnaire aux transporteurs aériens afin que le processus de consultation entre les aéroports et les transporteurs aériens soit efficace. À cette fin, la directive établit le type d'informations à fournir régulièrement par l'entité gestionnaire d'aéroport. De leur côté, les transporteurs aériens doivent fournir des informations concernant leurs prévisions en matière de trafic, l'utilisation prévue de leur flotte, ainsi que leurs exigences actuelles et futures spécifiques à l'aéroport afin de permettre à l'entité gestionnaire de l'aéroport d'utiliser son capital et de consacrer sa capacité d'une manière optimale

Ole Christensen, Dan Jørgensen, Christel Schaldemose et Britta Thomsen (S&D), par écrit. – (DA) Les députés sociaux-démocrates danois du Parlement européen se sont abstenus lors du vote sur la présente proposition, car ils estiment, d'une part, que cette législation est inutile dans la mesure où la législation requise est déjà en place dans ce domaine et, d'autre part, qu'il n'incombe pas à l'UE d'obliger les États membres à assumer des coûts supplémentaires pour la sûreté des aéroports. La question du financement des redevances de sûreté doit être confiée aux différents États membres.

Edite Estrela (S&D), par écrit. -(PT) J'ai voté en faveur du rapport sur la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil sur les redevances de sûreté aérienne. La présente proposition est très importante pour la défense et la protection des droits des consommateurs et des passagers, dans la mesure où elle énonce un certain nombre de principes de base que les gestionnaires d'aéroports sont tenus de respecter lorsqu'ils déterminent leurs coûts de sûreté. Ces principes sont les suivants: non-discrimination, consultation et recours, transparence des coûts et lien entre ceux-ci et les redevances, et création d'une autorité de supervision.

Diogo Feio (PPE), par écrit. – (PT) La Commission européenne a présenté une proposition énonçant les principes de base à respecter par les gestionnaires d'aéroports lorsqu'ils déterminent leurs coûts de sûreté:

1) non-discrimination; 2) consultation et recours; 3) transparence des coûts et lien entre ceux-ci et les redevances; et 4) création d'une autorité de supervision.

La principale question qui se pose à cet égard concerne la façon de financer les mesures de sûreté plus strictes qu'il convient de mettre en œuvre. L'Assemblée a plus d'une fois demandé un règlement pour le financement des coûts de sûreté, mais sans succès. Le rapporteur soutient à juste titre que le financement de ces mesures plus strictes ne doit pas être assumé exclusivement par les passagers (par le biais de l'externalisation des coûts), mais qu'il devrait l'être par les États membres, qui sont en fin de compte responsables de la sûreté de leurs aéroports. Enfin, je voudrais souligner qu'on n'investira jamais assez dans la sûreté des aéroports et des passagers, comme l'ont clairement montré les derniers attentats terroristes contre l'aviation civile, qui ont heureusement été déjoués.

José Manuel Fernandes (PPE), par écrit. – (PT) Le Parlement européen a demandé - à plusieurs reprises et en vain – une réglementation du financement des coûts de sûreté en vue d'accroître la transparence, ainsi que l'établissement d'un lien entre les taxes et coûts de sûreté et leurs objectifs réels. Le Parlement estime qu'il incombe aux États membres de payer l'addition de la mise en œuvre de mesures plus strictes. L'incident terroriste d'il y a quelques semaines a montré une nouvelle fois que la sûreté des aéroports constituait une responsabilité des États membres et que l'objectif des mesures de sûreté actuelles et de celles récemment envisagées consistait à prévenir des actes terroristes. Il y a toutefois un point qui n'a pas encore été soulevé dans cette discussion: ce sont en fin de compte les passagers qui paieront le prix de telles mesures. Je suis favorable aux amendements introduits par la présente résolution, qui permettront d'éviter des procédures parallèles et des coûts administratifs inutiles dans ce domaine.

Louis Grech (S&D), par écrit. – (EN) Nous devons veiller à ce que les coûts liés à la sûreté des aéroports soient transparents, objectifs et basés sur des critères précis reflétant les coûts réels. Tous nouveaux coûts introduits dans le secteur du transport aérien doivent tenir compte de l'importance des aéroports pour le développement des régions, en particulier celles qui dépendent fortement du tourisme, ainsi que celles qui souffrent de désavantages géographiques et naturels, comme les régions ultrapériphériques et les îles. Les usagers d'aéroports, de même que les autorités locales, doivent être en mesure d'obtenir à temps des informations concernant la manière dont les coûts sont calculés et sur quelles bases ils le sont. Il faut aussi établir une procédure obligatoire de consultation entre les autorités aéroportuaires et les parties ou les autorités locales concernées dès qu'une révision des coûts se révèle nécessaire. Enfin, toute autorité indépendante de supervision doit disposer d'un mandat précis et clairement défini, en particulier la possibilité de recourir à des sanctions.

Sylvie Guillaume (S&D), *par écrit.* – J'estime inacceptable que les États n'assurent pas le financement des mesures de sécurité dans les aéroports qui ne sont pas prévues dans les règlements européens, et qu'en plus ils reportent les coûts sur les compagnies aériennes, qui font ensuite payer les passagers. Je pense qu'il était nécessaire d'aller plus loin que le règlement de 2008 et d'adopter une législation visant à ce que les passagers ne supportent pas ces coûts supplémentaires, qui parfois pourraient s'avérer sans lien aucun avec les redevances de sûreté. C'est en ce sens que j'ai soutenu le rapport de mon collègue autrichien Jörg Leichtfried, qui garantit plus de transparence aux citoyens ainsi qu'aux compagnies aériennes, et qui impose aux États membres un financement public des mesures de sûreté qui vont au-delà des exigences européennes, car cela relève de la sécurité nationale de chaque État. Dans le cas d'une proposition de la Commission qui viserait à inscrire les scanners corporels sur la liste des méthodes européennes pour éviter que les États membres ne les financent, je soutiendrai à nouveau mon collègue et voterai, le cas échéant, contre cette proposition.

Nuno Melo (PPE), *par écrit.* – (*PT*) L'attention accrue portée à la sûreté de nos aéroports a progressivement entraîné des coûts croissants, qui sont à la charge des passagers. Les coûts supplémentaires liés à des mesures de sûreté plus strictes doivent être supportés par les États membres, car ils existent dans le but de prévenir des actes terroristes, mais ils sont en réalité supportés par les passagers. C'est parce que nous sommes opposés à cette situation que nous avons voté pour le rapport.

Andreas Mölzer (NI), par écrit. – (DE) Les coûts liés à une mission qui doit être effectuée par l'État, à savoir le maintien de la sécurité publique, ne peuvent être simplement transférés ainsi. Nous devons déterminer les coûts que les passagers peuvent raisonnablement s'attendre à payer par rapport aux règles de sûreté anti-terroristes de plus en plus restrictives. Ce n'est que si les États eux-mêmes doivent assumer des responsabilités financières pour les mesures de sûreté strictes qui ont été prévues, et ce n'est que si les États sont libres de prendre leurs propres décisions par rapport à ces mesures que nous pourrons empêcher une augmentation incontrôlée des scanners corporels et d'autres mesures similaires. Les seules personnes qui profiteront de l'hystérie qui se manifeste autour du terrorisme et de la concurrence sans borne pour s'équiper

de mieux en mieux seront les entreprises américaines novatrices. C'est pour ces raisons que je me félicite de la présente proposition.

Raül Romeva i Rueda (Verts/ALE), par écrit. – (EN) J'ai voté OUI au rapport. Le plus important pour nous, est toutefois que nos deux objectifs de «lier les coûts relatifs aux contrôles et à la scanographie de sûreté aux services libéralisés de manutention au sol» et d'«un traitement intermodal loyal de financement des mesures de sûreté» ont été rejetés par le PPE et le groupe ALDE (RCV).

Nuno Teixeira (PPE), *par écrit.* – (*PT*) Le Parlement a, à maintes reprises, demandé à la Commission de réglementer le financement des coûts de sûreté dans le secteur de l'aviation. Sa position a toujours été d'exiger une plus grande transparence, ainsi qu'un lien entre les taxes et coûts de sûreté et leurs objectifs réels, estimant qu'il incombe aux États membres de payer l'addition de la mise en œuvre de mesures plus strictes.

La proposition de la Commission n'aborde pas ce problème. Elle se contente de demander une évaluation de l'impact économique dans le but de réduire les coûts, en se basant sur les principes de non-discrimination, de consultation et de recours, et de transparence des coûts. Le présent document propose cependant qu'à partir du moment où des mesures plus strictes entraînent des coûts supplémentaires, ceux-ci soient financés par l'État membre. Je tiens à insister sur l'importance des mesures de sûreté dans les aéroports, et je vote en faveur de cette initiative de l'Assemblée

La proposition, qui doit être mise en œuvre dans tous les aéroports commerciaux de l'Union européenne, est intrinsèquement liée à des préoccupations concernant le droit à l'information, la non-discrimination des passagers et la protection des consommateurs. Les objectifs qui consistent à accroître la transparence et à éviter des coûts inutiles ne pourront, selon moi, être atteints que par le biais d'une harmonisation des législations et d'une clarification des responsabilités entre les compagnies aériennes et les États membres dans le cadre de l'adoption de mesures de sûreté.

Artur Zasada (PPE), *par écrit.* – (*PL*) J'ai appris les résultats du vote d'aujourd'hui avec joie. Au cours de nos travaux relatifs à ce document, nous sommes parvenus, selon moi, à élaborer une position ambitieuse et dépourvue d'équivoques, principalement par rapport au financement. Je voudrais insister une nouvelle fois sur le fait que les attaques terroristes ne visent pas les compagnies aériennes, mais bien les États. C'est l'État qui est garant de la sécurité de ses citoyens et c'est à lui de respecter cette obligation. Le résultat du vote d'aujourd'hui - 613 votes pour et 7 votes contre - représente un signal clair lancé au Conseil. Il témoigne de la nette détermination du Parlement européen d'obliger l'ensemble des États membres à supporter au moins une partie des coûts liés à la sûreté du trafic aérien.

Rapport: Brian Simpson (A7-0030/2010)

Elena Oana Antonescu (PPE), $par\'{e}crit. - (RO)$ l'ai voté pour le rapport sur les orientations communautaires pour le développement du réseau transeuropéen de transport, car son objectif consiste à construire et à moderniser les infrastructures ferroviaires, les ports, les voies navigables et les aéroports. Les projets prioritaires envisagés comprennent également la ligne ferroviaire Curtici-Braşov. Je me réjouis de la création d'un comité qui soutiendra la Commission dans la mise en œuvre de cette décision et dans l'élaboration des orientations qu'elle établit.

Sophie Auconie (PPE), par écrit. – J'ai résolument voté pour ce texte qui, s'il n'apporte que des modifications techniques, nous rappelle l'importance d'un réseau européen des transports afin de rapprocher les citoyens de l'UE et encourager la mobilité. Cette mobilité est nécessaire puisque, sans découverte de nos voisins, de leurs territoires et de leur culture, il ne peut y avoir d'Europe véritable. Le réseau transeuropéen de transport contribue aussi au plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre en instaurant une meilleure gestion des moyens de transport et en promouvant leur interopérabilité.

Diogo Feio (PPE), par 'ecrit. - (PT) Le texte en question est une proposition de la Commission qui n'est rien d'autre qu'une codification de lois et de règlements précédents. Il introduit également quelques modifications mineures. C'est pourquoi, conformément à la proposition du rapporteur et après avoir pris note des garanties politiques et juridiques, je soutiens l'adoption du texte, y compris les modifications et corrections mineures proposées par le Conseil, et je suis également favorable à la conclusion de ce dossier par le biais d'un accord en première lecture.

José Manuel Fernandes (PPE), *par écrit.* – *(PT)* Techniquement parlant, la présente proposition est une proposition de codification du texte législatif. La Commission a néanmoins été obligée de la refondre dans la mesure où l'annexe a été légèrement modifiée. J'ai voté pour l'adoption de ces modifications.

Elie Hoarau (GUE/NGL), par écrit. – Je dénonce le fait que les régions ultrapériphériques ne fassent toujours pas partie intégrante du réseau global transeuropéen de transport, et ce en dépit d'un intérêt primordial pour la cohésion économique, sociale et territoriale. Il est inconcevable que les RUP ne figurent pas sur la planification du réseau et dans plusieurs cartes des réseaux transeuropéens de transport. Le réseau global, les autoroutes de la mer et les projets prioritaires doivent être étendus à toutes les RUP sans discrimination. La politique des RTE-T doit aussi intégrer les services en réseau et les services d'intérêts économiques généraux; elle ne doit pas être circonscrite aux seuls flux majeurs de trafics de fret et de voyageurs. La demande d'égalité de traitement des régions ultrapériphériques doit être entendue. Comment concevoir notre mise à l'écart des réseaux transeuropéens quand la politique de transport européen est essentielle au désenclavement de nos régions et aux libertés de circulation au sein du marché intérieur? Entendez que l'Union européenne solde, d'une main, à d'autres pays, par des traités de commerce, nos productions de sucres, de banane, de rhum; et que, d'une autre main, elle nous écarte des lignes commerciales intra-européennes. Ces deux mains qui nous étranglent, nous les dénonçons.

Petru Constantin Luhan (PPE), *par écrit.* – (RO) Lors de la session plénière, j'ai voté pour le rapport sur la proposition de décision du Parlement européen et du Conseil sur les orientations communautaires pour le développement du réseau transeuropéen de transport. Il s'agissait d'une proposition technique, les préparatifs étant en cours pour procéder à la révision adéquate de ces orientations. On estime qu'ils seront achevés d'ici à la fin de l'année prochaine. Je pense que cela offre une occasion absolument capitale de réaffirmer le rôle important joué par la politique des transports au niveau européen, dans le contexte actuel du débat en cours sur les objectifs Europe 2020. Les États membres en général, et notamment la Roumanie, pays qui a encore besoin d'investissements dans ses infrastructures de transport, doivent être conscients que cette politique des transports est remaniée de façon à relever les nouveaux défis. Une population vieillissante et les besoins de mobilité spécifiques des personnes âgées, les migrations sociales et les changements climatiques ne sont que quelques-uns des facteurs qui imposent la nécessité d'élaborer une politique des transports adaptée. Dans le même temps, l'élaboration, au cours de cette période, de la Stratégie de l'Union européenne pour le Danube offre le cadre idéal pour assurer une utilisation maximale des transports fluviaux sur les voies navigables intérieures de l'Union européenne.

Nuno Melo (PPE), *par écrit.* – *(PT)* Les modifications et redéfinitions du développement du réseau transeuropéen de transport sont en cours depuis des années. Un réseau de transport transeuropéen efficace est essentiel à l'existence d'un marché intérieur sain et contribue au renforcement de la cohésion économique et sociale. Le phénomène du volcan islandais nous a montré sans équivoque qu'un réseau transeuropéen de transport à la fois efficace et suceptible d'apporter une réponse coordonnée aux problèmes qui surgissent dans ces situations était nécessaire. Cette décision est importante, car elle donne des orientations sur les objectifs, les priorités et les principales actions à entreprendre dans le domaine du réseau transeuropéen de transport.

Andreas Mölzer (NI), par écrit. – (DE) L'Union européenne a confirmé l'importance du corridor Baltique-Adriatique en conférant un statut prioritaire à sa branche Nord, de Gdansk à la République tchèque, et en exprimant son attachement au projet de tunnel de base du Brenner. Il est encore plus important de développer la partie Sud du corridor, via les chemins de fer du Sud de l'Autriche, en direction de l'Italie. Il nous faut notamment neutraliser, dans ce réseau qui transporte environ la moitié de l'ensemble des marchandises et des passagers, une dangereuse situation de congestion extrême. Le soutien de l'UE au projet Koralm est essentiel en raison des goulets d'étranglement existant dans cette région sur les axes ferroviaires pour le transport du fret; après tout, l'UE défend toujours cette cause. Avec le tunnel de Koralm, l'UE a une occasion unique de transférer le trafic vers le rail, et ce à une échelle que nous ambitionnons depuis des décennies. Le développement du réseau transeuropéen pouvant se révéler crucial pour la compétitivité de l'Europe, et les amendements déposés n'étant que des ajustements purement techniques, j'ai voté en faveur du rapport.

Raül Romeva i Rueda (Verts/ALE), *par écrit.* – (*EN*) J'ai voté pour ce rapport, même si notre proposition d'amendement n'a pas été adoptée.

Nuno Teixeira (PPE), *par écrit.* – (*PT*) En ce qui concerne les priorités nationales dans le cadre du réseau transeuropéen de transport (RTE-T), je considère qu'il est important d'investir non seulement dans les chemins de fer, mais plus encore dans les autoroutes de la mer, ainsi que dans l'interopérabilité des différents types de transport et dans les possibilités de coopération entre eux.

Seul un véritable réseau de transport combiné, soutenu par une gestion efficace, sera en mesure d'assurer la compétitivité de l'alternative maritime. Le transport maritime est essentiel pour mon pays, qui jouit d'un

accès privilégié aux voies navigables, et vraiment crucial pour les régions ultrapériphériques et insulaires, comme dans le cas de Madère. Il constitue en outre un outil essentiel en vue de poursuivre la consolidation du marché intérieur, ainsi que pour la cohésion territoriale.

Ce rapport est largement soutenu non seulement au Parlement, mais aussi à la Commission et au Conseil. Il possède également un caractère nettement technique. Son adoption par cette Assemblée fait suite à sa recommandation presque unanime par la commission des transports et du tourisme.

En bref, cette proposition, que j'ai personnellement soutenue, ne modifie pas le contenu du texte RTE-T, mais se contente d'y ajouter les cartes des 12 États membres qui ont rejoint l'Union en 2004 et 2007. Une révision des orientations de l'Union pour le développement du RTE-T est actuellement en préparation et ne sera prête que vers la fin de l'année 2010.

Viktor Uspaskich (ALDE), par écrit. – (LT) L'UE compte 5 millions de kilomètres de routes (62 000 kilomètres d'autoroutes), 215 000 kilomètres de voies de chemin de fer et 41 000 kilomètres de voies navigables intérieures. On espère que l'intercommunication entre les États membres va doubler d'ici 2020. Une Europe unie est impossible sans un réseau transeuropéen de transport (RTE-T) coordonné et efficace. Sur la base du traité européen correspondant, les investissements dans le RTE-T devraient atteindre environ 500 milliards d'euros. Il est donc important de veiller à la coopération européenne et de choisir soigneusement les projets prioritaires. Le RTE-T est destiné à relier les réseaux de transport terrestre, maritime et aérien en Europe d'ici 2020. Le principal objectif est de garantir une circulation rapide et facile des personnes et des marchandises entre les États membres. Une autoroute répondant aux normes européennes relie Klaipèda, le plus grand port de Lituanie, à Vilnius, et une ligne de chemin de fer relie cette dernière ville à Moscou et à l'Est. Si nous voulons que le port reste compétitif, nous devons moderniser son infrastructure actuelle et éliminer les tracasseries administratives. Les chemins de fer et les voies navigables intérieures doivent notamment être utilisés pour les transports à longue distance, et les routes pour les courtes distances. Il convient de consacrer plus d'efforts au transport des marchandises et au transport par les voies navigables intérieures, plus rentable et plus efficace en énergie, non polluant et sans danger. La chose la plus importante est la sécurité et la protection des passagers. La crise financière a eu des répercussions sur la politique des transports. Toutefois, le RTE-T peut être utilisé pour créer des emplois et respecter la cohésion sociale et économique. La stratégie Europe 2020 reconnaît l'importance de la politique des transports pour l'économie européenne. La libre circulation des personnes et des biens est ce qui définit l'Union européenne. Or, cela n'est possible qu'avec un bon RTE-T.

Rapport: Evgeni Kirilov (A7-0055/2010)

Luís Paulo Alves (S&D), par écrit. – (PT) J'ai voté pour ce rapport parce que je crois que pour faire face à la crise actuelle, nous devons trouver des moyens d'accélérer la mise en œuvre des programmes d'aide, en vue de tirer un meilleur parti des financements de l'Union visant notamment à soutenir les citoyens, et plus particulièrement les chômeurs. Cette proposition a pour but de procéder à un certain nombre de changements en termes de réglementation, en vue de simplifier les règles de mise en œuvre de la politique de cohésion et d'augmenter les préfinancements (avances) versés aux programmes du Fonds européen de développement régional (FEDER) et du Fonds social européen (FSE). Les prévisions économiques prédisent une réduction importante de la croissance de l'UE, égale à 1,1 % en 2010. Dans ce contexte, ce rapport constitue une réaction à la crise financière et à ses répercussions socio-économiques. C'est pourquoi je considère qu'il est extrêmement important d'assurer une plus grande transparence et une simplification des règles régissant la politique de cohésion. Cette contribution aura des incidences positives sur le rythme de mise en œuvre du programme, notamment en dotant les autorités nationales, régionales et locales de règles plus claires et moins bureaucratiques qui permettront une plus grande flexibilité dans l'adaptation des programmes aux nouveaux défis.

Elena Oana Antonescu (PPE), par écrit. – (RO) L'année dernière, la Commission a présenté une proposition de modification du règlement sur les fonds structurels (1083/2006) afin de fournir des incitations financières aux États membres durement touchés par la crise économique. Une des mesures proposées dans la proposition de la Commission était une dérogation au principe du cofinancement par l'introduction de la possibilité temporaire, pour les États membres souffrant de problèmes de trésorerie, de demander un remboursement à 100 % des mesures de financement éligibles au titre du Fonds social européen.

Le Conseil a rejeté cette proposition, mais a accepté la prolongation du délai pour le calcul du dégagement d'office des engagements budgétaires annuels relatifs à la contribution annuelle totale pour 2007, afin d'améliorer l'absorption des fonds engagés pour certains programmes opérationnels.

Je crois que la mesure temporaire proposée par le rapporteur et consistant à reconstituer, à la suite des dégagements intervenus, les crédits destinés aux fonds d'aide dans le cadre du Fonds social européen pour l'exercice 2007 est justifiée, compte tenu de l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne, qui empêcherait l'application de l'article 93 (1) du règlement (CE) n° 1083/2006 sous sa forme actuelle.

Alfredo Antoniozzi (PPE), par écrit. – (IT) Le Fonds européen de développement régional, le Fonds social européen et le Fonds de cohésion se sont révélés des instruments efficaces et très utiles pour le développement territorial et la lutte contre les conséquences de la crise économique qui frappe l'Europe et le monde depuis un certain temps. À cet égard, je salue les propositions visant à simplifier les procédures de dégagement des fonds et à faciliter les paiements aux bénéficiaires des divers programmes mis en œuvre en utilisant les fonds précités. En outre, je suis favorable à la mise à la disposition des États membres les plus touchés par la crise d'une tranche supplémentaire de préfinancement pour 2010.

Sophie Auconie (PPE), *par écrit.* – En tant que référent sur ce rapport pour le groupe PPE, j'ai appelé mes collègues à voter en faveur de ce texte. En ce qui concerne les simplifications contenues dans ce rapport, je suis convaincue qu'il s'agit d'une très bonne chose. C'est un vrai bond en avant: moins d'informations à fournir, plus de flexibilité sur les projets générateurs de recettes, moins de contrôles par la Commission pour les projets environnementaux entre 25 et 50 millions d'euros, etc.

Sur l'aspect financier, j'ai plaidé pour la réorientation de la proposition initiale. En effet, il n'aurait pas été bon de remettre en cause le principe de cofinancement des dépenses et de mettre en œuvre des projets à 100 % sur le Fonds Social Européen (FSE) comme l'avait proposé la Commission. Pour équilibrer les dépenses sur le long terme, certains États auraient été confrontés à de graves difficultés financières. Le Parlement a trouvé un compromis permettant d'aider les pays les plus durement touchés par la crise et d'éviter des dégagements d'office sur 2007.

À travers ce vote, nous apportons un grand soutien aux bénéficiaires des fonds européens ainsi qu'aux services instructeurs. Mais n'oublions pas qu'il y a encore beaucoup à faire sur la simplification...

Vilija Blinkevičiūtė (S&D), par écrit. – (LT) Il est important de souligner que la pression sur les ressources financières nationales continue d'augmenter et nécessite de prendre des mesures supplémentaires en vue de l'atténuer grâce à une meilleure utilisation des fonds de l'UE, ainsi qu'à la mobilisation et à l'accélération de tous les fonds disponibles pour lutter contre la crise, en particulier en utilisant le Fonds social européen (FSE) pour les paquets de reprise rapide, comme il est indiqué dans la communication mentionnée. Il est particulièrement important que davantage d'efforts soient déployés pour faciliter la gestion des financements de l'UE en vue d'accélérer le flux de financement vers les bénéficiaires les plus touchés par le ralentissement économique. Il est important d'atteindre l'objectif global de rationalisation des investissements cofinancés dans les États membres et les régions et d'accroître les effets des financements sur l'économie dans son ensemble, en particulier sur les petites et moyennes entreprises et sur l'emploi. Les petites et moyennes entreprises sont le moteur de l'économie européenne et les principales productrices de croissance durable, créant de nombreux emplois de qualité. Une simplification et une clarification supplémentaires des règles régissant la politique de cohésion auront incontestablement un impact positif sur le rythme de mise en œuvre des programmes, notamment en dotant les autorités nationales, régionales et locales de règles plus claires et moins bureaucratiques qui permettront une plus grande flexibilité en vue d'adapter les programmes.

David Casa (PPE), par écrit. – (EN) Le rapport porte sur la gestion financière de certains des fonds les plus importants de l'Union européenne. Ceux-ci comprennent le Fonds européen de développement régional, le Fonds social européen et le Fonds de cohésion. Après une analyse approfondie de la proposition de règlement (COM(2009)0384) ainsi que de l'article 161 du traité CE, en plus d'autres documents, j'ai finalement décidé de soutenir la position du rapporteur, et j'ai donc voté pour le rapport.

Vasilica Viorica Dăncilă (S&D), par écrit. – (RO) La modification du règlement sur la mise en œuvre des fonds structurels et de cohésion constitue une mesure visant à soutenir les États membres au cours de la crise actuelle. Elle répond avant tout à leurs demandes de simplification de la gestion des fonds.

Je crois que les nouvelles dispositions aideront, dans le même temps, à réduire le risque de pertes de fonds dues à un délai d'utilisation trop long, un délai plus long étant proposé pour les projets qui n'ont pas encore été approuvés ou mis en œuvre au cours de la période spécifiée.

J'espère également que ces règles simplifiées entreront en vigueur dès que possible afin que les États membres et, en particulier, les régions destinées à être éligibles à cette possibilité de financement de l'UE, ainsi que les

pouvoirs publics de ces régions, continuent d'investir dans des projets européens en dépit des contraintes budgétaires.

Marielle De Sarnez (ALDE), par écrit. – La Délégation du Mouvement Démocrate se félicite de l'adoption d'un rapport permettant de simplifier certaines dispositions du Fonds européen de développement régional, du Fonds social européen et du Fonds de cohésion. L'assouplissement des délais pour l'utilisation des fonds est une avancée majeure. Les règles actuelles imposent que les aides soient utilisées dans les deux années qui suivent leur obtention. À défaut, elles devaient être restituées. Les nouvelles règles permettront aux régions et aux États membres de ne pas perdre les fonds engagés en 2007 pour des projets dont la mise en œuvre a été retardée. Désormais les projets à caractère environnemental d'un montant inférieur à 50 millions d'euros n'auront plus besoin de faire l'objet d'une demande spécifique des Etats membres en vue d'une approbation de la Commission européenne. Des avances financières supplémentaires pour 2010 seront autorisées aux États membres les plus durement touchés par la crise économique et financière. La simplification de certaines dispositions va également faciliter la révision des Programmes Opérationnels en cours et permettra de mieux répondre à des situations de crise. Par exemple, les régions touchées par la tempête Xynthia pourront faire usage de cette nouvelle souplesse pour apporter une réponse aux victimes de cette catastrophe.

Robert Dušek (S&D), par écrit. – (CS) La Commission a présenté une proposition de modification du règlement sur les fonds structurels, dont le but est d'apporter aux États membres touchés par la crise financière la nécessaire stimulation économique. Cette modification doit déboucher sur l'application de ce que l'on nomme des seuils de soutien. Un seuil de 50 millions d'euros devrait s'appliquer, au lieu des 25 millions d'euros actuels. Les grands projets doivent aussi être protégés contre le dégagement d'office. Certains États membres devraient également être autorisés à demander le remboursement, par le Fonds social européen, de 100 % du coût des mesures concernant le marché du travail. S'il est possible, du point de vue budgétaire, de commencer le financement sans qu'une participation conjointe ne soit nécessaire, ce dont je doute beaucoup, alors le seul moyen correct et possible consiste à comparer, dans tous les domaines, les règles et règlements suivant les mêmes critères. Il est totalement inacceptable que certains États membres soient identifiés comme «plus touchés par la crise» et exemptés pour ces raisons du respect des règles. S'il doit y avoir des exemptions, qu'elles soient appliquées à tous de la même manière! L'UE n'est pas une entité énorme au point que nous puissions déduire des conséquences différentes de la crise financière pour les différents États membres. Les économies sont reliées entre elles et les conséquences de la gestion économique jouent dans les deux sens. Il serait tout aussi mauvais que nous refusions des dérogations pour pénaliser les Etats membres qui tentent de stimuler leurs économies et ne comptent pas sur une aide de l'UE. Même en temps de crise, il faut nous battre pour des conditions égales dans des situations équivalentes! Le rapport tient compte de cet aspect et je soutiens donc son adoption.

Ioan Enciu (S&D), *par écrit.* – (*RO*) Je me félicite de l'adoption du rapport Kirilov, que j'ai soutenu par mon vote. Je crois que l'adoption de ce rapport, si rapidement après la communication de la Commission, sera bénéfique car les mesures qu'il contient permettront d'accélérer le processus de financement, aidant à stimuler la reprise économique dans les régions, qui est une nécessité absolue dans la crise actuelle. Le rapport fait partie intégrante des orientations élaborées par le Conseil sur les modifications relatives aux règles en matière de gestion financière des programmes cofinancés par la politique européenne en matière sociale et d'emploi ainsi qu'aux règles relatives à la mise en œuvre de programmes destinés à faciliter, simplifier et clarifier la réglementation régissant la politique de cohésion. Dans le cas de la Roumanie, cela implique l'augmentation du volume des paiements anticipés en ce qui concerne le Fonds social européen et le Fonds de cohésion, et un délai accru pour l'utilisation des fonds européens en «dégageant» ceux-ci de sorte que les États membres puissent réutiliser les fonds dans le cadre du programme. D'autres modifications comprennent la simplification et la clarification des mesures nécessaires pour mettre en œuvre les Fonds structurels, tant pendant la phase de présentation des demandes de financement que lors de la rédaction du rapport annuel sur la mise en œuvre du programme. Il y a aussi l'accord sur un seuil unique de 50 millions d'euros, qui définit un projet d'envergure éligible à un financement au titre de plusieurs programmes européens.

Edite Estrela (S&D), par écrit. – (*PT*) J'ai voté pour le rapport sur la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement (CE) n°1083/2006 portant dispositions générales sur le Fonds européen de développement régional, le Fonds social européen et le Fonds de cohésion, en ce qui concerne la simplification de certaines exigences et certaines dispositions relatives à la gestion financière. L'impact grave et sans précédent de la crise économique et financière actuelle sur les budgets des États membres signifie que la gestion de la politique de cohésion doit être simplifiée et que les paiements anticipés doivent être augmentés. Malgré la difficulté de la situation, ces mesures permettront de maintenir un flux régulier de

trésorerie pour faire en sorte que les paiements puissent être versés aux bénéficiaires lors de l'exécution de ces programmes.

Diogo Feio (PPE), *par écrit.* – (*PT*) À mon avis, la politique de cohésion de l'UE est un facteur central dans l'élaboration et la mise en œuvre du principe de solidarité entre les États membres que défend l'Union européenne. Il est par conséquent capital, et notamment en temps de crise – lorsque ces fonds peuvent contribuer spécifiquement à atténuer les effets ressentis dans les régions les plus démunies –d'améliorer la structure actuelle de la politique de cohésion, de manière à ce que les fonds puissent être affectés de manière plus efficace et produire des résultats plus efficaces en temps utile.

De plus, les instruments doivent être rendus plus flexibles, car les instruments rigides qui ne peuvent pas s'adapter à des circonstances imprévues, comme une crise, sont préjudiciables au développement économique de l'Union européenne. Il est également important de faire en sorte que les fonds mis à disposition au titre de la politique de cohésion soient dûment utilisés par les États membres et que les ressources disponibles soient dépensées efficacement. Je considère donc qu'il est crucial de repenser non seulement la structure de la politique de cohésion de l'Union, mais aussi les mécanismes de contrôle disponibles, ainsi que les méthodes de coercition pouvant être utilisées en cas de non-respect de la part des États membres.

José Manuel Fernandes (PPE), par écrit. – (PT) Le but de cette proposition est de fournir des stimulations économiques supplémentaires à certains États membres qui avaient gravement souffert des crises économiques. Elle a suivi le plan européen de relance économique, dans le cadre duquel les dispositions d'application du règlement de base susmentionné avaient déjà été modifiées en 2009 afin de permettre une plus grande flexibilité dans les paiements anticipés. L'élément principal de la proposition de la Commission visait à remédier aux conséquences de la crise financière. La solution proposée consistait à introduire la possibilité temporaire, pour les États membres confrontés à de graves difficultés de trésorerie, de demander un remboursement à 100 %, au titre du Fonds social européen, du financement des mesures concernant le marché du travail, c'est-à-dire une dérogation au principe de cofinancement. L'entrée en vigueur du traité de Lisbonne a entraîné un changement dans la procédure législative. À la place de la procédure d'avis conforme, où le Parlement ne pouvait dire que «oui» ou «non», le Parlement a acquis un droit de regard complet sur le contenu du texte, en vertu de la procédure législative ordinaire. C'est pourquoi j'ai voté pour cette proposition, et il est à espérer que la Commission émettra une proposition correspondante en faveur d'un budget rectificatif, destinée à être examinée et adoptée par l'autorité budgétaire.

João Ferreira (GUE/NGL), *par écrit.* – (*PT*) La proposition de la Commission prévoit l'introduction d'une possibilité temporaire à laquelle les États membres rencontrant de graves difficultés de trésorerie pourraient faire appel en vue de financer les nécessaires mesures de promotion de la croissance et de l'emploi destinées à lutter contre la crise et seraient éligibles au titre du Fonds social européen. Cela permettrait aux États membres de demander à la Commission des remboursements à 100 % pour 2009 et 2010, de sorte que le cofinancement national ne serait pas nécessaire au cours de cette période.

C'est là une mesure que nous préconisons afin de rendre possible la pleine utilisation des fonds de l'UE au moment où ils sont le plus nécessaires. La position du Conseil est cependant différente et se borne à souligner qu'«une tranche supplémentaire de préfinancement [...] est nécessaire pour les États membres les plus touchés par la crise».

Le document sur lequel vote le Parlement adopte la position du Conseil, dont nous estimons qu'elle est plus ambiguë et moins favorable aux États membres les plus touchés par la crise. Nous pensons toutefois qu'il est positif de «prolonger le délai de calcul du dégagement d'office de l'engagement budgétaire annuel relatif à la contribution annuelle totale pour 2007, afin d'améliorer l'absorption des fonds engagés pour certains programmes opérationnels».

Petru Constantin Luhan (PPE), par écrit. – (RO) Les principaux défis auxquels l'Union européenne a été confrontée à cause de la crise économique et financière ont débouché sur le lancement de certaines actions prioritaires qui aideront les économies nationales à s'adapter à la situation ainsi créée. J'ai voté pour le rapport parce que je suis fortement favorable à l'octroi d'incitations financières supplémentaires aux États membres qui ont été durement touchés par la crise économique, ainsi qu'à la simplification des aspects relatifs à la gestion financière. Tous les pays pourraient bénéficier d'un report des dégagements, tandis que les pays se trouvant dans les pires situations bénéficieraient d'avances supplémentaires. Ces pays sont l'Estonie, la Hongrie, la Roumanie, la Lettonie et la Lituanie. Une clarification de la réglementation relative à la politique de cohésion et une simplification des procédures auront une influence positive sur le taux de mise en œuvre

des programmes. Cette démarche est particulièrement importante car la politique de cohésion est l'instrument le plus puissant en ce qui concerne l'octroi d'aides à l'économie réelle.

Nuno Melo (PPE), *par écrit.* – (*PT*) La simplification de l'accès au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen et au Fonds de cohésion est un élément essentiel en vue de soutenir les États membres les plus touchés par la crise économique que nous traversons. Alors que nous découvrons l'étendue des dommages causés à l'économie réelle et au marché du travail par la crise financière, nous devons prendre des mesures pour améliorer l'accès aux instruments de financement de l'Union. Il doit exister un flux régulier de fonds permettant de verser les paiements aux bénéficiaires lors de l'exécution des programmes.

Andreas Mölzer (NI), par écrit. – (DE) En temps de crise, l'Union européenne montre une fois de plus son vrai visage. Lorsque les États membres de la partie orientale de l'UE ont dû geler lors du conflit gazier russe, il y a eu peu de signes de solidarité. Maintenant qu'il s'agit de cette vieille rengaine économique qu'est l'euro – le fleuron de l'UE – tout à coup quelque chose est possible. Les subventions de l'UE ont même été ajustées en conséquence. Bien que l'éventuel remboursement à 100 % du financement des mesures prises sur le marché du travail pour 2009 et 2010 n'ait pas favorisé la formation continue et l'apprentissage de haute qualité dans la mesure où nous l'aurions souhaité, il est certainement indispensable dans la situation actuelle. Tous les États membres bénéficieraient du dégagement de l'engagement budgétaire, et les pays aux prises avec les plus grands problèmes recevraient des paiements anticipés supplémentaires. Jeter de l'argent à volonté dans un gouffre sans fond, sans aucune mesure d'accompagnement, peut être dangereux. J'ai donc rejeté la proposition.

Rovana Plumb (S&D), par écrit. – (RO) Compte tenu de la crise économique et financière, il convient de faire un usage optimal des mesures simplifiant certaines procédures spécifiques à l'accès aux fonds européens. Il s'agit notamment:

- -d'octroyer une avance de fonds supplémentaires pour 2010 aux États membres touchés par la crise, assurant ainsi un flux de trésorerie stable, et de faciliter les paiements aux bénéficiaires durant la phase de mise en œuvre des programmes;
- de prolonger le délai de calcul du dégagement d'office de l'engagement budgétaire annuel relatif à la contribution annuelle totale pour 2007, ce qui permettra d'améliorer l'absorption des fonds engagés pour certains programmes opérationnels et d'assurer un soutien adéquat aux initiatives en faveur du maintien et de la création d'emplois;
- les États membres qui ont reçu un soutien en 2009 conformément à la législation qui établit une facilité apportant une aide financière à moyen terme à la balance des paiements des États membres peuvent bénéficier à certaines conditions, en 2010, de 2 % de la contribution du Fonds de cohésion et de 4 % de la contribution du FSE au programme opérationnel.

Ces mesures contribueront à l'élaboration d'un marché du travail flexible et inclusif ainsi qu'à une amélioration significative des effets positifs produits par les financements de l'UE sur l'économie dans son ensemble, mais plus particulièrement sur les petites et moyennes entreprises et sur le marché du travail.

Raül Romeva i Rueda (Verts/ALE), *par écrit.* – (EN) J'ai voté contre ce rapport parce qu'au groupe Verts/ALE, nous avons déposé six amendements et tous ont été rejetés.

Nuno Teixeira (PPE), par écrit. – (PT) J'ai voté en faveur de cette proposition, car je crois que c'est une question d'une grande importance pour le Portugal, et plus particulièrement pour ses régions ultrapériphériques, qui sont plus vulnérables à la crise que nous connaissons parce qu'elles ressentent ses effets plus intensément et mettent plus longtemps à s'en sortir.

Bien qu'étant généralement d'accord avec le contenu de celle-ci, je tiens à souligner les difficultés rencontrées par les autorités régionales et locales à obtenir la libération des fonds qui leur permettraient d'apporter leur quote-part au financement des projets subventionnés par des fonds communautaires. J'ai été déçu de voir que le Conseil avait bloqué la possibilité de porter la proportion de cofinancement de l'UE à 100 %, y compris à titre temporaire et sous la forme d'un paiement anticipé qui serait compensé au cours des dernières années des programmes.

La solution de compromis, même si elle n'est pas parfaite, implique que les fonds de l'UE pour 2007 qui n'ont pas été absorbés par des programmes qui ont été lents à démarrer bénéficieront, à titre exceptionnel, d'un délai supplémentaire avant d'être dégagés.

Nous sommes tous conscients de la difficulté des choix que les familles et les entreprises doivent faire par les temps qui courent, et de l'importance que des mesures comme celles qui sont actuellement prévues peuvent revêtir pour le redressement économique qui, nous l'espérons, sera rapide et soutenu.

Viktor Uspaskich (ALDE), par écrit. – (LT) La crise financière mondiale a touché l'ensemble des États membres de l'UE. Je pense que les États baltes ont subi le contrecoup le plus douloureux. Des mesures sévères ont été prises en raison de l'ouragan financier, et des emplois ont été perdus. Toutefois, nous avons une occasion unique de transformer la crise en chance. Nous tenons à offrir aux jeunes Lituaniens un avenir très prometteur en Lituanie, et à éviter que la fuite des cerveaux ne s'accélère. Cette tâche est impossible sans les fonds structurels et de cohésion de l'UE, en particulier le Fonds européen de développement régional (FEDER). Les fonds structurels représentent une grande partie du financement de l'Union européenne: 277 milliards d'euros ont été alloués pour le budget 2007-2013. Le FEDER stimule le développement et la reprise économique dans les régions les moins prospères de l'UE. Il aide à financer des mesures telles que la réhabilitation des zones industrielles touchées par le dépeuplement des villes et des villages. Il comprend d'importants programmes régionaux, tels que le Programme de la région de la mer Baltique, en vue de renforcer l'identité et la reconnaissance régionales. Le Fonds de cohésion joue un rôle important dans la réduction des différences entre les États membres, notamment en termes d'environnement et de réseaux transeuropéens de transport. Aujourd'hui (2007-2013), le Fonds social européen doit également jouer un rôle vital, en aidant les entreprises et les travailleurs à s'adapter aux nouvelles conditions du marché et en soutenant les innovations sur le lieu de travail, l'apprentissage tout au long de la vie, ainsi qu'une mobilité accrue. Le programme du FSE pour la Lituanie résout la pénurie de main-d'œuvre en mobilisant les ressources humaines, en améliorant les compétences et en relevant les niveaux de qualification. Depuis qu'elle a rejoint l'UE, la Lituanie a connu une fuite massive des cerveaux. La meilleure façon de lutter contre ce phénomène est d'amener les fonds structurels de l'UE à investir dans les jeunes professionnels qualifiés.

Proposition de résolution: (B7-0221/2010)

Elena Oana Antonescu (PPE), par écrit. – (RO) J'ai voté pour cette résolution présentée par la Conférence des présidents de commission, qui invite la Commission à avancer de nouvelles propositions pour les dossiers qui étaient en instance devant le Parlement au moment de l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne et dont la procédure a expiré.

En tant que rapporteure pour avis de la commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire pour la «proposition de recommandation du Conseil concernant des mesures de lutte contre les maladies neurodégénératives, en particulier la maladie d'Alzheimer, par la programmation conjointe des activités de recherche», je soutiens l'invitation lancée par la Conférence des présidents de commission à la Commission européenne à présenter une nouvelle proposition sur ces dossiers afin que le Parlement soit consulté d'une manière appropriée à son rôle institutionnel, que lui confèrent entre autres les dispositions du nouveau traité.

Sophie Auconie (PPE), *par écrit*. – Cette résolution marque l'entrée de plain-pied du Parlement européen dans toutes les politiques les plus importantes de l'Union européenne. Elle apporte les modifications juridiques nécessaires à son plein investissement autant sur la scène institutionnelle que sur la scène internationale. Le Parlement européen peut enfin assurer pleinement que les intérêts des citoyens de l'Union sont défendus, c'est pour cela que j'ai voté pour cette résolution.

Carlos Coelho (PPE), par écrit. – (PT) Le traité de Lisbonne octroie clairement au Parlement de nouvelles responsabilités et de nouveaux pouvoirs. Depuis son entrée en vigueur le 1 er décembre 2009, de nombreuses propositions présentées par la Commission sur la base des traités, mais qui étaient encore en suspens à cette date (à différents stades de la procédure législative ou non législative) feront l'objet de changements. Dans certains cas, il y aura des différences en ce qui concerne la procédure décisionnelle, soit que le champ d'application de la procédure législative ordinaire ait été considérablement étendu, soit qu'une nouvelle procédure d'approbation s'applique en ce qui concerne la conclusion d'accords internationaux. Dans d'autres cas, il y aura un simple changement de base juridique. La Commission s'efforce de les modifier de manière officielle par le biais de sa proposition «omnibus». Il existe toutefois certaines propositions (relevant de l'ancien troisième pilier) pour lesquelles le cadre juridique a considérablement changé et qui sont donc devenues caduques et doivent être remplacées par de nouvelles propositions. En tant que rapporteur de l'initiative visant à mettre en place un mécanisme d'évaluation afin de superviser la mise en œuvre de l'acquis de Schengen, je demande à la Commission de présenter le plus rapidement possible ces nouvelles propositions. C'est pourquoi je soutiens la proposition de résolution de cette Assemblée.

Edite Estrela (S&D), par écrit. – (*PT*) J'ai voté pour la résolution sur les conséquences de l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne sur les procédures décisionnelles interinstitutionnelles en cours. L'entrée en vigueur du nouveau traité signifie que les bases juridiques de différents dossiers en suspens doivent être redéfinies. La Commission et le Conseil doivent procéder de toute urgence aux changements nécessaires à la lumière du nouveau cadre législatif.

Diogo Feio (PPE), *par écrit.* – (*PT*) L'entrée en vigueur du traité de Lisbonne a non seulement imposé un nouvel ordre institutionnel et une nouvelle hiérarchie de la législation, mais elle nécessite également des précautions particulières en ce qui concerne les procédures décisionnelles qui étaient toujours en cours à cette date. Dans ces cas, les bases juridiques ont changé, tout comme les procédures les concernant, ce qui justifie pleinement leur réexamen.

José Manuel Fernandes (PPE), par écrit. – (PT) Le traité de Lisbonne octroie au Parlement de nouvelles responsabilités et de nouveaux pouvoirs. Depuis son entrée en vigueur le 1^{er} décembre 2009, de nombreuses propositions présentées par la Commission sur la base des traités, mais qui étaient encore en suspens à cette date (à différents stades de la procédure législative ou non législative) feront l'objet de changements. Dans certains cas, il y aura des différences en ce qui concerne la procédure décisionnelle, soit que le champ d'application de la procédure législative ordinaire ait été considérablement étendu, soit qu'une nouvelle procédure d'approbation s'applique en ce qui concerne la conclusion d'accords internationaux. Dans d'autres cas, il y aura un simple changement de base juridique. La Commission s'efforce de les modifier de manière officielle par le biais de sa proposition «omnibus». Il existe toutefois certaines propositions (relevant de l'ancien troisième pilier) pour lesquelles le cadre juridique a considérablement changé, et qui sont donc devenues caduques et doivent être remplacées par de nouvelles propositions. C'est pourquoi j'apporte mon vote à cette proposition de résolution du Parlement européen.

Eleni Theocharous (PPE), *par écrit.* – (*EN*) Je vote contre la proposition de résolution sur les conséquences de l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne sur les procédures décisionnelles interinstitutionnelles en cours, car celle-ci inclut le règlement relatif aux «échanges commerciaux directs» entre l'UE et la partie occupée de la République de Chypre.

La base juridique de ce règlement est absolument erronée, car la Commission européenne a choisi l'article 133 du traité – devenu article 207 (2) après le traité de Lisbonne – qui traite des problèmes avec les pays tiers. Utiliser une telle base juridique serait contraire au protocole n° 10 sur Chypre, qui prévoit clairement que la République de Chypre est entrée dans l'UE en tant que territoire entier, moyennant une suspension de l'acquis de l'Union dans la partie Nord de l'île en raison de l'occupation turque. La base juridique existante du règlement constitue une offense à la souveraineté et à l'intégrité territoriale d'un État membre de l'UE, la République de Chypre, et elle est contraire aux principes et aux valeurs sur lesquelles se fonde l'UE et que le Parlement européen se doit de respecter et de promouvoir en tant que phare de la démocratie européenne.

Rapport: József Szájer (A7-0110/2010)

Alfredo Antoniozzi (PPE), *par écrit.* – (*IT*) J'ai voté pour le rapport de M. Szájer, que je tiens à remercier pour l'excellente analyse qu'il a effectuée à la lumière des changements introduits par le traité de Lisbonne.

Compte tenu des diverses implications de grande portée qu'auront les «actes délégués» pour la procédure législative, je crois que le souhait du Parlement d'appliquer des conditions spécifiques claires à ces actes délégués, afin de garantir que cette Assemblée exerce sur ceux-ci un contrôle démocratique véritable, est particulièrement louable. Je pense que nous aurons aussi besoin, en particulier, de tester dans la pratique le fonctionnement de ce nouveau système afin d'y apporter les éventuelles modifications requises.

Carlos Coelho (PPE), par écrit. – (PT) Le traité de Lisbonne traite le déficit démocratique en renforçant les pouvoirs du Parlement européen et des parlements nationaux. C'est le cadre de ce nouvel instrument, qui permet au législateur de déléguer une partie de ses pouvoirs à la Commission (article 290 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne), à condition qu'il s'agisse d'un acte d'application générale utilisé pour compléter ou modifier des éléments d'un acte législatif qui ne sont pas considérés comme essentiels. Il permettra donc de combler des lacunes, ou de réglementer ou actualiser certains aspects plus détaillés dans un acte législatif de manière à la fois plus rapide et plus simple, en évitant des procédures législatives excessivement longues et compliquées qui avaient des conséquences négatives pour le public. Deux aspects ont été sauvegardés, à savoir le fait que la délégation peut être retirée à tout moment, et le fait que le consentement préalable du Parlement (et du Conseil) est nécessaire avant l'entrée en vigueur des actes approuvés par la Commission en vertu d'une délégation. Je soutiens cette innovation, qui devrait prendre la

place du fameux système de «comitologie», mais il nous faut maintenant définir de toute urgence de quelle manière ces délégations peuvent s'effectuer, leur portée, leur objectif, les méthodes de travail à utiliser et les conditions dans lesquelles le législateur peut exercer un contrôle.

Diogo Feio (PPE), par écrit. – (PT) L'entrée en vigueur du traité de Lisbonne nécessite une clarification de certaines de ses normes, en particulier celles ayant un contenu juridique et de procédure, telles que les normes concernant la procédure législative, la hiérarchie des normes et les pouvoirs des institutions. L'article 290 (1) du traité dispose qu'un acte législatif peut déléguer à la Commission le pouvoir d'adopter des actes non législatifs d'application générale aux fins de compléter ou de modifier certains éléments non essentiels de l'acte législatif. Il le fait avec des réserves spéciales et restreint considérablement la portée de tels actes. Néanmoins, cet exposé détaillé de la loi figurant dans le traité est important pour éviter des interprétations trop disparates qui mettraient en péril la cohérence du droit de l'Union européenne. Bien que les actes de ce type soient monnaie courante dans les États membres, cela n'est pas le cas des actes concernés. La légitimité de la Commission et des gouvernements des États membres n'est pas la même, et la délégation de la législation à la Commission exige par conséquent davantage de soin et d'attention, et doit être utilisée avec parcimonie. Je suis d'accord quant au fait que le recours à la délégation législative devrait permettre d'adopter une législation simple et accessible, contribuant ainsi à la sécurité juridique, à l'efficacité du délégué et au contrôle par le délégant.

Franz Obermayr (NI), par écrit. – (DE) Conformément à l'article 290 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, le législateur peut déléguer un certain pouvoir à la Commission, dans le cadre duquel la Commission ne peut que compléter ou modifier un acte législatif. Les «actes délégués» adoptés en conséquence par la Commission sont des actes non législatifs d'application générale. Le rapporteur préconise une supervision plus stricte de la Commission dans l'exercice de ses pouvoirs législatifs délégués. Pour cette raison, j'ai voté pour l'adoption du rapport.

Raül Romeva i Rueda (Verts/ALE), *par écrit.* – (EN) J'ai voté pour le rapport Szájer sur le pouvoir de délégation législative et le rapport Speroni sur la demande de levée de l'immunité de M. Ransdorf. Celui-ci a été adopté à une large majorité.

Eva-Britt Svensson (GUE/NGL), par écrit. - (SV) J'ai voté pour le rapport sur le pouvoir de délégation législative. L'article 290 du traité de Lisbonne permet au Parlement de soulever des objections ou de révoquer les amendements et compléments apportés par la Commission aux actes législatifs. Cependant, cela nécessite une majorité absolue, en d'autres termes la majorité du nombre des députés élus. Compte tenu de l'absentéisme des députés, cela signifie normalement 60 % des votants. Auparavant, seul le Conseil était habilité à le faire, à condition que la majorité qualifiée des voix ait été obtenue. Les groupes des experts de la Commission qui sont choisis par les États membres a une grande influence dans la délégation législative. Un exemple en est l'autorisation par la Commission, par le biais d'un groupe d'experts, d'un nouveau type de maïs génétiquement modifié, et ce malgré le fait que le Parlement et le Conseil s'y opposaient. Un autre exemple est la directive originelle sur les services, dans laquelle le Conseil et le Parlement ont supprimé un paragraphe affirmant qu'il devait être interdit d'exiger un représentant permanent, en d'autres termes un homologue syndical, en cas de détachement de travailleurs. La Commission s'y est cependant opposée et a élaboré des lignes directrices prévoyant qu'il n'était pas nécessaire de disposer d'un représentant permanent. La Commission veut préserver son indépendance et continuer de faire appel à ses groupes d'experts (COM(2009)0673). Le rapporteur, M. Szájer, rejette à la fois les groupes d'experts nationaux et la participation des autorités nationales. Je n'approuve pas ce dernier point.

Nuno Teixeira (PPE), *par écrit.* – (*PT*) Le traité de Lisbonne a modifié l'ancien système de la comitologie en se référant à de nouveaux instruments juridiques, tels que les actes délégués et les actes d'exécution. Avec le nouveau traité, le Parlement assume le rôle de colégislateur, conjointement avec le Conseil.

L'inscription dans le traité de la possibilité de déléguer à la Commission le pouvoir d'adopter des actes non législatifs afin de compléter les actes législatifs constitue un pas en avant en ce qu'elle met les deux institutions sur un pied d'égalité. Ce rapport vise à clarifier les conditions dans lesquelles peut avoir lieu la délégation de pouvoirs par le Parlement et le Conseil à la Commission, en vertu de l'article 290 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne. Le document souligne l'importance du principe de la liberté du législateur de déléguer ses pouvoirs à la Commission en tant qu'outil destiné à mieux légiférer.

Le rapport confirme la nécessité d'éviter d'imposer au législateur des obligations supplémentaires à celles déjà contenues dans le traité. Le législateur doit autoriser la Commission à exercer le pouvoir délégué de manière efficace et doit dûment surveiller l'usage qui en est fait. Pour les raisons mentionnées ci-dessus, et

considérant que la priorité doit aller à l'adaptation de l'acquis dans des domaines qui n'étaient pas soumis à la procédure de codécision avant le traité de Lisbonne, j'ai voté pour ce document.

Rapport: Peter van Dalen (A7-0114/2010)

Zigmantas Balčytis (S&D), par écrit. – (*LT*) La compétitivité du transport maritime européen devrait rester l'un des objectifs stratégiques de la politique des transports maritimes de l'Union européenne. Afin d'atteindre cet objectif, nous devons assurer le soutien nécessaire aux innovations, à la recherche scientifique et à leur développement, qui permettrait d'accélérer la modernisation des infrastructures portuaires et de garantir l'application des technologies les plus récentes dans le secteur de la construction navale. Une réduction du fardeau administratif et de la paperasse entraînerait une augmentation des investissements des secteurs privé et public dans les domaines des ports et du transport maritimes. Le développement du réseau transeuropéen de transports, la création d'autoroutes de la mer et le développement de l'intermodalité des moyens de transport conduirait à la création d'un système européen de transport maritime à la fois compétitif et réceptif aux innovations. Nous devons également aborder la question de l'harmonisation de la fiscalité applicable aux équipages naviguant sous le pavillon de l'Union européenne.

Mara Bizzotto (EFD), par écrit. – (IT) Le territoire maritime de l'Union européenne est le plus vaste du monde. L'économie maritime fournit du travail à cinq millions de personnes, 5 % du PIB de l'UE provenant de l'industrie et des services directement liés à ce secteur. Les données et les faits démontrent catégoriquement que la mer constitue une ressource cruciale pour l'emploi et la croissance dans les États membres, en particulier si l'on considère sa dimension internationale et donc la pression qu'elle doit supporter en termes de concurrence mondiale.

Sur ce point, le rapport présente de nombreux points positifs en ce qui concerne la demande de mesures d'incitation destinées au secteur maritime au niveau national, ainsi que d'une coordination accrue de la réglementation à l'échelle de l'Union européenne. Cela pourrait commencer à réduire les formalités administratives, ce qui contribuerait à accroître la compétitivité de l'ensemble du secteur. Je suis d'accord avec l'approche du rapport, et c'est pourquoi je voterai pour.

Marielle De Sarnez (ALDE), par écrit. – La délégation du MoDem se félicite de l'adoption d'objectifs stratégiques pour le transport maritime de l'UE à l'horizon 2018. La résolution votée appelle notamment à la valorisation des métiers de la mer par un renforcement des qualifications professionnelles et une harmonisation des formations européennes. Il est en effet indispensable de mettre en œuvre des formations tout au long de la vie ainsi que des mesures de reconversion à destination des gens de mer et de terre à tous les niveaux. Dans cet esprit les États membres devront ratifier rapidement la convention du travail maritime 2006 de l'organisation internationale du travail. Si le transport maritime reste l'un des moins polluants, des progrès doivent encore être réalisés dans la réduction des émissions d'oxyde de soufre, d'oxyde d'azote, de particules fines (PM10) et de CO2. C'est pourquoi les élus européens du Mouvement Démocrate regrettent le refus de la Commission d'inclure le secteur maritime dans les systèmes communautaires d'échange de quotas d'émissions. Il faudra continuer à avancer dans cette direction et, pour ce faire, l'OMI (Organisation Maritime Internationale) devra fixer des objectifs chiffrés de réduction, applicables à tous les États membres, qui permettront d'éviter les distorsions de concurrence avec les flottes des pays tiers.

Diogo Feio (PPE), par écrit. – (PT) La Commission a présenté une communication sur les objectifs stratégiques et les recommandations concernant la politique du transport maritime de l'UE jusqu'en 2018. La proposition de la Commission couvre un large éventail de sujets relatifs à la politique européenne du transport maritime, ce qui a pour effet d'accorder aux acteurs du transport maritime un champ d'action et d'initiative étendu en vue d'atteindre les objectifs stratégiques et les recommandations qu'elle expose.

Les principales questions abordées par la proposition de la Commission sont les suivantes: (i) la valeur et la position concurrentielle de la navigation maritime européenne sur un marché mondial, (ii) les possibilités d'emploi dans le secteur maritime, (iii) la qualité du transport maritime européen; (iv) la coopération internationale; (v) le transport maritime européen dans le cadre de l'économie européenne et en tant que moteur de l'intégration économique, et (vi) l'Europe en tant que chef de file mondial dans les domaines de la recherche et de l'innovation maritimes.

Étant donné la situation géographique du Portugal et l'importance stratégique de la mer, ce sujet revêt une importance fondamentale pour notre pays, et tous les efforts visant à développer une «économie de la mer» méritent notre soutien et notre engagement.

José Manuel Fernandes (PPE), par écrit. – (PT) Le secteur maritime de l'Europe apporte une contribution nette et essentielle, tant à l'économie intérieure de l'Union qu'à son système de transport. Les intérêts du secteur européen du transport maritime doivent donc se voir accorder une priorité élevée dans l'établissement de la politique européenne générale en matière de transports. Il faut bien comprendre que le secteur maritime européen opère principalement sur un marché mondial et doit faire face à la concurrence dans le cadre de ce marché. Le secteur du transport maritime est confronté à des défis majeurs dans le domaine de l'environnement. La tâche principale consiste à améliorer sensiblement la performance environnementale des navires naviguant en mer, et les émissions de particules de SO_x, de NO_x, et de CO₂ doivent être réduites. À cet égard, je tiens à souligner la nécessité de parvenir à des accords à ce sujet au niveau mondial, afin de lutter contre les risques de changement de pavillon au profit de pays non participants. En ce qui concerne la sécurité, je voudrais souligner le fait que les États membres sont invités à mettre en œuvre rapidement et correctement ce paquet, notamment en ce qui concerne le mémorandum d'entente de Paris (qui se réfère aux inspections effectuées sur la base des risques). Cela permettra d'éviter les inspections inutiles, d'accroître l'efficacité du suivi et de réduire les formalités administratives pour les entités soumises à des inspections.

Jean-Luc Mélenchon (GUE/NGL), par écrit. – La requête de diminution de l'empreinte carbone des navires et des infrastructures portuaires, l'amélioration des installations pour les gens de mer, la demande de réduction des émissions d'oxyde de soufre, d'oxyde d'azote, de particules fines (PM10) et de CO2, ou encore la création de zones maritimes de contrôle des émissions, sont autant de mesures qui peuvent être positives selon leur mode d'application. Cependant, la prééminence permanente de la concurrence libre et non faussée et la subordination des droits des travailleurs de la mer à la compétitivité rendent ce rapport contraire à l'intérêt des travailleurs des mers et à l'intérêt général. C'est pourquoi je vote contre ce texte.

Nuno Melo (PPE), *par écrit.* – (*PT*) Avec l'adoption de ce rapport, ce sont les objectifs nécessaires à l'existence d'une politique des transports maritimes de l'Union qui sont définis. Ce mode de transport devient de plus en plus central, car il est écologique et possède le potentiel nécessaire pour le devenir encore plus. Le secteur du transport maritime est essentiel à l'économie européenne, non seulement en termes de transport de passagers, de matières premières, de marchandises et de produits énergétiques, mais aussi parce qu'il est essentiel à un large éventail d'activités maritimes, telles que l'industrie navale, la logistique, la recherche, le tourisme, la pêche et l'aquaculture, pour ne citer que quelques exemples.

Raül Romeva i Rueda (Verts/ALE), par écrit. – (EN) J'ai voté pour le rapport Van Dalen sur la stratégie du transport maritime jusqu'en 2018, bien que notre amendement relatif à l'inclusion du transport maritime dans le SCEQE ait été rejeté à une large majorité (vote par appel nominal).

Vilja Savisaar (ALDE), *par écrit.* – (*ET*) L'avenir du secteur européen du transport maritime joue un rôle très important dans l'Union européenne sur les plans économique et social, ainsi que du point de vue environnemental. Le vote qui a eu lieu aujourd'hui met en place une stratégie pour la politique européenne du transport maritime jusqu'en 2018, et peut-être cela aura-t-il un effet direct sur la part des flottes (41 %) qui appartient à l'Europe, et indirectement sur le secteur des transports maritimes du monde entier. Le groupe de l'Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe a soutenu ce rapport parce qu'il répond à la plupart de nos attentes, et que nos propositions d'amélioration ont été soutenues. À notre avis, les mots-clés suivants doivent jouer à l'avenir un rôle de premier plan dans le secteur du transport maritime: efficacité, respect de l'environnement et conditions égales de marché. Il est par conséquent important que le rapport adopté aujourd'hui appelle tous les États membres à ratifier la Convention de l'Organisation maritime internationale, afin de garantir de meilleures conditions aux marins et aux armateurs, ainsi que dans le domaine de l'environnement. Enfin, je remercie le rapporteur pour le degré élevé de coopération et d'ouverture dont il a fait preuve lors de la rédaction du rapport.

Nuno Teixeira (PPE), $par \'{e}crit. - (PT)$ Le transport maritime représente sans l'ombre d'un doute un avantage compétitif pour l'Europe, mais il reste beaucoup à faire pour promouvoir l'intermodalité et la comodalité, ce qui implique également le repositionnement du transport maritime en tant qu'alternative véritablement compétitive.

L'industrie maritime est confrontée à un certain nombre de défis qui peuvent se transformer en véritables chances si nous savons comment les utiliser en investissant dans la formation de jeunes techniciens pour compenser la pénurie de professionnels dans le secteur. Le développement technologique ainsi que la réduction des formalités administratives inutiles en vue d'attirer les investissements dans le secteur portuaire constituent également des priorités.

Il convient également d'ambitionner un transport maritime plus sûr et plus propre par une réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'offrir une réponse efficace aux actes de piraterie. Les pressions qui menacent la position de la flotte maritime européenne, qui proviennent principalement des aides d'État accordées au secteur dans les pays tiers, doivent être gérées dans un cadre restant à développer dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce.

Les infrastructures et la capacité portuaires de l'Europe méritent d'être encore développées, tout comme les autoroutes de la mer, qui sont très importantes pour les pays méridionaux et périphériques comme le Portugal, et pour les régions ultrapériphériques comme Madère.

Le rapport que nous avons adopté aujourd'hui porte sur ces lignes directrices en général et a donc gagné mon soutien.

Viktor Uspaskich (ALDE), par écrit. – (LT) Plus de 80 % du commerce mondial se font par la mer, et le transport maritime demeure l'épine dorsale du commerce international. L'UE est le principal exportateur mondial, et le deuxième importateur. Par conséquent, les services de transport maritime et services similaires sont indispensables si nous voulons que les entreprises européennes soient compétitives à l'échelle mondiale. Le cabotage est un élément important de la chaîne européenne des transports, qui achemine 40 % du fret en Europe. Chaque année, plus de 400 millions de passagers fréquentent les ports européens, et le transport maritime affecte donc directement la qualité de vie des citoyens européens. Le Parlement européen est l'un des défenseurs de la politique maritime dans l'UE. La politique de transport maritime de l'Union européenne vient également en aide à d'autres politiques, en particulier la politique maritime intégrée. La crise financière mondiale a également affecté le secteur du transport maritime. Maintenant, par conséquent, il faut vraiment libérer le potentiel économique de la navigation européenne pour stimuler la croissance économique ainsi que la stabilité sociale et environnementale. La compétitivité à long terme du transport maritime européen est la pierre angulaire de la politique maritime de l'UE. Cette stratégie favorise un transport maritime sûr, propre et efficace, ainsi que la création d'emplois dans le secteur maritime européen. Une vision stratégique tenant compte du développement de la navigation, des ports et des secteurs similaires est importante pour la simplification de la politique maritime de l'UE, afin que celle-ci puisse relever les défis futurs, par exemple la lutte contre la piraterie et la réduction des effets environnementaux du transport maritime. Une approche intégrée et intersectorielle, comprenant les politiques de la pêche, les transports, l'environnement, l'énergie, l'industrie et la recherche scientifique, est indispensable. L'époque de la concurrence entre voisins européens est révolue. Cela vaut autant pour la Lituanie que pour le reste de l'Europe.

Dominique Vlasto (PPE), par écrit. – Je me félicite de l'adoption de ce Rapport qui intègre un certain nombre de mes propositions pour l'avenir de la politique du transport maritime et de ses secteurs connexes, qu'il s'agisse de l'industrie navale, du tourisme ou de la pêche. Il m'importait de réaffirmer l'impératif de sécurité comme préalable au transport maritime et de souligner, malgré le contexte économique difficile, la nécessité de respecter des normes élevées de protection de l'environnement marin et côtier. L'augmentation attendue du volume des marchandises et des passagers, la plus grande sévérité des normes environnementales et la nécessité de favoriser l'intermodalité et les reports modaux rendent nécessaire la modernisation des infrastructures portuaires. Ces mesures structurelles exigent des investissements significatifs, assortis de règles de financement transparentes et équitables, afin de soutenir l'innovation et de renforcer la compétitivité portuaire européenne. Je me félicite enfin que la dimension sociale figure dans notre stratégie, et qu'elle insiste particulièrement sur l'emploi, la formation, la valorisation des métiers de la mer et l'amélioration des conditions de travail des marins sur terre et sur mer.

Rapport: Helga Trüpel (A7-0028/2010)

Elena Oana Antonescu (PPE), *par écrit.* – (*RO*) «Europeana», la bibliothèque numérique européenne, est un portail unique, direct et multilingue destiné au patrimoine culturel de l'Europe. Il offrira à l'avenir à un grand nombre de lecteurs l'accès à des documents rares ou anciens du patrimoine de l'Europe, difficiles d'accès en raison de leur mode de stockage.

Dans la proposition de résolution votée aujourd'hui, j'ai demandé à la Commission européenne de lancer une campagne spéciale dans les médias et en ligne, destinée aux étudiants et aux enseignants, en se concentrant sur l'utilisation des ressources numériques offertes par ce portail à des fins éducatives, afin d'accroître la visibilité du site Europeana. Le portail Europeana doit devenir l'un des points de référence pour l'enseignement et la recherche et rapprocher les jeunes Européens de leur patrimoine culturel, contribuant ainsi à créer une cohésion transculturelle au sein de l'UE.

Dans cette proposition de résolution, le Parlement européen encourage les différents États Membres à apporter une contribution égale au contenu du projet Europeana et à intensifier leurs efforts visant à offrir des ouvrages aux bibliothèques et institutions culturelles nationales, de sorte que tous les Européens puissent avoir pleinement accès à leur propre patrimoine culturel.

Sophie Auconie (PPE), par écrit. – Europeana, bibliothèque numérique européenne, fait preuve d'une grande ambition: numériser l'ensemble des œuvres européennes afin de les rendre accessibles au grand public. C'est une tâche de longue haleine qui demande un suivi attentif et une progression chiffrée. Le rapport d'initiative propose un objectif de 15 millions d'œuvres disponibles d'ici 2015, ainsi qu'un accès au site Internet pour tous, et ce dans l'ensemble des langues de l'Union européenne.

Ce projet européen est indispensable: il contribue à la valorisation de notre patrimoine commun, à son rayonnement dans le monde et évite ainsi l'accaparement de ces œuvres par des acteurs privés. J'ai donc résolument voté pour ce projet ambitieux.

Zigmantas Balčytis (S&D), par écrit. – (EN) J'ai soutenu le rapport, car je crois que l'accès à l'information culturelle et éducative doit être une priorité en vue d'améliorer les normes d'éducation et de vie en Europe. Compte tenu des avantages que comporte pour tous les citoyens de l'UE l'accès à la bibliothèque «Europeana», il convient d'envisager dès que possible sa disponibilité dans toutes les langues officielles. De même, les personnes handicapées devraient elles aussi bénéficier de la technologie numérique et d'un accès plus facile à l'éducation et à l'information, grâce à des formats accessibles et à des technologies adaptées. La disponibilité de «Europeana» devrait être améliorée, garantissant un accès libre et gratuit aux élèves, aux étudiants et aux enseignants dans les écoles secondaires, les universités et les autres établissements d'enseignement. Par conséquent, il est essentiel de garantir et de simplifier l'accès universel au patrimoine culturel européen et de faire en sorte que ce dernier soit promu et préservé pour les générations futures.

Mara Bizzotto (EFD), *par écrit.* – (*IT*) La collecte et la préservation du patrimoine artistique et culturel des États membres de l'Union européenne par la création d'une plate-forme multimédia rassemblant des images, des sons et des vidéos afin de créer une ressource qui soit à la fois une bibliothèque, un musée et une archive: tel est l'objectif du projet Europeana, qui, lancé en 2008, met actuellement en ligne le patrimoine artistique européen, et ce grâce à la contribution de plus de 1 000 établissements culturels.

Même si elle présente encore un certain nombre de points faibles, dont la publicité et la sensibilisation au projet lui-même, le problème de la mise en ligne d'œuvres «orphelines» ou d'œuvres soumises à des droits d'auteur et, surtout, le caractère assez inégal des objets et matériels mis à disposition, Europeana exploite de nouvelles formes de technologie pour l'informatisation à grande échelle du patrimoine culturel européen, en s'appuyant non seulement sur les ressources de l'UE, mais aussi sur les ressources nationales et privées.

La préservation de la mémoire artistique et des représentations et des particularités culturelles des différents États membres est essentielle pour que les jeunes générations aient un sentiment fort de leur identité. C'est pourquoi je suis favorable au projet de rapport.

Ioan Enciu (S&D), *par écrit.* – (*RO*) À la suite du vote rendu en faveur du rapport «Europeana – Prochaines étapes», je me félicite, en tant que rapporteur pour avis de la commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie, que ce rapport ait été finalisé et j'espère que ses recommandations seront adoptées par la Commission. Après les débats relatifs à ce rapport au sein de la commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie, toute une série de sujets ont été discutés, tels que la structure informatique, la gestion du site Europeana.eu, le libre accès aux informations de la bibliothèque, la nécessité de normaliser les procédures de numérisation et le problème de la couverture médiatique de ce site. Certains de ces sujets ont également été inclus dans le rapport de la commission principale, la commission de la culture et de l'éducation, ce qui me laisse espérer que nous avons finalisé avec succès un rapport complet.

Cependant, je crois qu'il convient de continuer à discuter de certaines questions qui n'ont pas été adoptées dans leur intégralité, telles que la gestion du site, les méthodes de financement et, avant tout, l'organisation du site sous la forme d'une base de données unique, et non d'un portail. J'espère que les recommandations que nous avons formulées, ainsi que les réflexions de la Commission sur les questions mentionnées ci-dessus, en feront un projet réussi. Le projet Europeana peut devenir une réussite de l'Union européenne s'il repose sur les valeurs et les idéaux de l'UE, et s'il constitue le point focal de l'information culturelle européenne.

Edite Estrela (S&D), *par écrit*. – (*PT*) J'ai voté pour le rapport «Europeana – Prochaines étapes», qui encourage tous les États membres de l'UE à se montrer plus actifs s'agissant de mettre à disposition des contributions de leurs bibliothèques nationales et établissements culturels afin que tous les Européens aient pleinement

accès à leur propre patrimoine culturel. L'objectif consistant à stocker à court terme plus de 15 millions d'ouvrages sur le site peut aider à protéger le patrimoine culturel de l'Europe, afin que les générations futures puissent être en mesure de constituer une mémoire collective européenne.

Diogo Feio (PPE), *par écrit.* – (*PT*) Même durant les périodes où les divisions, et même l'hostilité entre les pays d'Europe étaient le plus évidentes, la culture et la science européennes ont toujours été en mesure de traverser ces frontières et de se propager dans la région qui constitue aujourd'hui l'Union, et même au-delà. Il n'est que juste, à cet égard, de souligner le rôle des universités. En raison de leurs origines religieuses, elles ont joué un rôle décisif s'agissant de recréer le lien entre les parties éclatées de ce qui fut la *respublica christiana*, et de rappeler à notre mémoire tous ceux qui avaient su surmonter les divisions et faire entendre leurs idées à travers le continent et, de là, dans le monde entier. En tant que Portugais et héritier d'une langue et d'une culture qui se sont répandues à travers le monde, je soutiens les efforts déployés pour rendre la culture et la science européennes plus visibles et accessibles à tous ceux qui voudraient en profiter. À cet égard, Europeana est l'héritière de la plus pure tradition européenne. J'espère que le projet se poursuivra sous une forme durable et que mon pays, conformément à sa vocation universaliste, collaborera à celui-ci avec un engagement renouvelé.

José Manuel Fernandes (PPE), par écrit. – (PT) Europeana a été inaugurée en novembre 2008 et vise à rendre le patrimoine culturel et scientifique de l'Europe accessible à tous sur l'internet. Europeana possède actuellement un catalogue de 6 millions de documents numérisés et l'objectif est d'atteindre 10 millions d'entrées d'ici juin 2010. La seconde phase du projet verra le lancement, en 2011, d'un site Europeana.eu pleinement opérationnel avec un accès multilingue plus affirmé et certaines caractéristiques du web sémantique. Seulement 5 % de l'ensemble des livres numérisés sont disponibles sur Europeana dont près de la moitié viennent de France, puis d'Allemagne (16 %), des Pays-Bas (8 %) et du Royaume-Uni (8 %). La part de chacun des autres pays est égale ou inférieure à 5 %. Une hausse de la contribution des États membres est souhaitable. Je soutiens l'appel visant à faire passer le stock d'Europeana à au moins 15 millions d'objets numérisés différents d'ici 2015. Je suis d'accord sur le fait qu'il convient d'accorder une importance particulière aux œuvres fragiles qui pourraient cesser d'exister très rapidement et, parmi ces dernières, aux documents audiovisuels. Il convient de trouver des moyens d'intégrer les matériels soumis au droit d'auteur, afin que la bibliothèque comprenne des œuvres contemporaines et des œuvres du passé récent.

João Ferreira (GUE/NGL), *par écrit.* – (*PT*) La création d'une bibliothèque, musée et archives en ligne du patrimoine culturel européen - des œuvres littéraires aux autres matériels d'importance culturelle et scientifique - amènera des avantages considérables dans le domaine de l'enseignement, de la recherche et de la culture. Pour en faire profiter le grand public, en assurant une disponibilité à tous, pas seulement en Europe mais aussi dans le reste du monde, il est essentiel qu'Europeana assure un accès public libre aux matériels disponibles. Il est également capital de ne pas oublier l'importance des formats et des médias qui garantissent un accès aux personnes handicapées.

La résolution adoptée comporte néanmoins certains aspects qui sont moins clairs et d'autres qui n'ont pas été suffisamment développés. On ne sait pas clairement comment seront déterminés les contenus culturels et scientifiques qui seront inclus dans Europeana ni par qui ou comment elle sera administrée; ces questions sont importantes pour évaluer la mesure dans laquelle elle offrira une représentation correcte de la diversité du patrimoine culturel européen.

Des doutes persistent quant au fonctionnement des partenariats privé-public proposés dans le rapport et au financement général des institutions culturelles associées à Europeana. Je crois que le patrimoine culturel et scientifique appartient à tous et qu'il doit être librement accessible à l'ensemble de la population; il ne doit pas être traité comme une marchandise négociable.

Sylvie Guillaume (**S&D**), *par écrit*. – Nous devons défendre l'accès de tous les Européens aux trésors artistiques et culturels de l'Europe qui constituent leur patrimoine. C'est en ce sens qu'Europeana, fantastique librairie numérique contenant aujourd'hui près de 6 millions d'œuvres numérisées, a été lancée en 2008, malgré des débuts difficiles. Nous devons aujourd'hui améliorer les contenus d'Europeana tout en nous assurant du respect de la propriété intellectuelle. J'attache enfin pour ma part une attention particulière à ce que des améliorations soient apportées pour faciliter l'accès de cet outil aux publics en situation de handicap; ainsi, les États membres devraient favoriser un accès complet et gratuit de ces personnes au savoir collectif européen, au moyen de formats accessibles et de technologies adaptées.

Cătălin Sorin Ivan (S&D), *par écrit.* – (RO) Le projet Europeana, la bibliothèque numérique de l'Union européenne, doit être accueilli comme une initiative visant à créer un forum culturel européen, qui fournira

aux citoyens européens un large accès au patrimoine culturel de l'Europe. Malheureusement, malgré son lancement en novembre 2008, le projet ne progresse pas, essentiellement en raison d'obstacles concernant le droit d'auteur et d'un financement réduit. La version finale du rapport du Parlement européen adoptée aujourd'hui avance des recommandations utiles pour la gestion de ce projet à l'avenir. Premièrement, le type de financement doit être réexaminé en s'attachant aux partenariats public-privé et aux contributions des États membres, qui sont actuellement irrégulières. Deuxièmement, ce rapport nous permet d'insister sur le fait que des résultats réels peuvent être obtenus non seulement par la numérisation à large échelle des œuvres littéraires, mais aussi par la recherche de solutions immédiates permettant d'utiliser les œuvres soumises au droit d'auteur. Ce rapport peut apporter une importante contribution au cadre existant au travers des réglementations qu'il propose sur l'affichage des œuvres, qui doit être gratuit, tandis que le téléchargement devra être facturé à un prix abordable.

Nuno Melo (PPE), *par écrit.* – (*PT*) La diffusion du patrimoine culturel européen bénéficiera à plusieurs secteurs, en particulier ceux de l'enseignement, de la science, de la recherche et du tourisme. Il n'est toutefois absolument pas bien diffusé et il existe un large fossé entre les États membres au niveau de la numérisation de leur patrimoine culturel nécessaire pour en faciliter l'accès. Un effort conjoint est requis pour mener à une adoption rapide des nouvelles technologies qui permettront de compiler rapidement l'ensemble du patrimoine culturel de l'Europe dans des formats numériques de grande qualité. Cet effort est nécessaire pour que ce patrimoine puisse être diffusé partout dans le monde, ce qui aidera les autres peuples à avoir accès à la richesse culturelle de l'Europe.

Andreas Mölzer (NI), par écrit. – (DE) Environ un million d'ouvrages, de cartes et de photographies provenant des États membres de l'UE est accessible grâce à la bibliothèque numérique Europeana. Le fait que les opérateurs commerciaux enregistrent beaucoup plus de succès avec Google Books et aient progressé dans leur développement est logique et est lié à la progression de la renommée de Google Books. Pour faire des progrès plus rapides avec Europeana et rendre la bibliothèque numérique plus populaire, nous devons d'abord impliquer davantage d'universités et d'institutions dans le projet. C'est seulement alors que nous pourrons parler d'obtenir plus de ressources financières. Même si Europeana est importante pour le patrimoine culturel et le savoir européens, la prise de conscience de la nécessité d'une hausse des financements - à fournir à partir des fonds de développement économique, de surcroît - est limitée, en particulier en période de crise financière et au vu des milliards d'aide accordés à la Grèce. Je me suis donc abstenu de voter.

Wojciech Michał Olejniczak (S&D), par écrit. – (LT) La devise de l'UE «Unie dans la diversité» convient tout à fait au projet Europeana. J'ai voté en faveur de ce rapport, car c'est la première tentative sérieuse de présenter le patrimoine culturel de l'ensemble de l'Europe dans un format numérique. L'Europe possède l'un des trésors culturels les plus importants au monde qui devrait, à mon sens, être accessible à la société dans son ensemble. Il est quelque peu regrettable que tous les pays de l'UE ne soient pas actifs de manière égale dans le transfert de leur patrimoine culturel dans l'espace virtuel. C'est le cas en particulier des nouveaux États membres de l'UE. Il nous faut également mentionner d'autres problèmes encore non résolus: le financement du projet, la coopération entre le secteur privé et le secteur public et, plus important, la question de la protection des droits d'auteur. Ces problèmes doivent être résolus au plus vite pour que la population européenne et le monde entier puissent avoir accès au patrimoine culturel européen. J'espère que le rapport que nous avons adopté contribuera à accélérer la mise en œuvre du projet Europeana.

Georgios Papanikolaou (PPE), *par écrit.* – (*EL*) Le vote positif concernant le programme Europeana vient soutenir les efforts de numérisation du patrimoine culturel des États membres. Il est important, toutefois, de noter que l'objectif est de protéger le format électronique des œuvres, sans permettre aux utilisateurs de les modifier. En somme, l'objectif n'est pas de développer un autre moteur de recherche sur internet; il s'agit de développer un site qui sera à la fois un musée, une bibliothèque et une source de connaissances scientifiques. La numérisation du patrimoine culturel ne sera cependant pas réalisable sans l'aide des États membres et des agences nationales. Malheureusement, 47 % du contenu d'Europeana proviennent actuellement de France, tandis que des pays qui devraient avoir une forte présence en raison de leur imposant patrimoine culturel, comme la Grèce, ne représentent qu'un infime pourcentage des fichiers numérisés. Par ailleurs, il convient d'accorder une attention particulière à la protection des droits de propriété intellectuelle. La numérisation implique pour les citoyens le libre accès au savoir et à la science; elle ne signifie en aucun cas un nouveau domaine d'action pour le piratage électronique et l'absence de responsabilité.

Robert Rochefort (ALDE), par écrit. – C'est en 2000 que fut lancée l'idée de créer une bibliothèque européenne virtuelle. Objectif: mettre en ligne le patrimoine culturel européen pour le rendre accessible à tous. Qui pense Europeana pense donc «culture». Aujourd'hui, Europeana donne accès en quelques clics à 7 millions d'«objets numériques» (concrètement, il s'agit d'images, de textes, de sons et de vidéos), qu'il s'agisse d'œuvres

mondialement connues ou de petits trésors cachés. Plus de 1000 institutions culturelles l'alimentent en contenu: galeries, centres d'archives, bibliothèques, ou musées (et non des moindres : Rijksmuseum, British Library, le Louvre,...). Certes, le projet est loin d'être abouti: la nouvelle version d'Europeana, en développement, sera lancée cette année avec l'objectif d'atteindre un volume de plus de 10 millions d'objets numériques avant juin. Pour transformer l'essai, plusieurs défis d'envergure doivent encore être relevés: enrichir le contenu à terme, intégrer davantage de matériel soumis aux droits d'auteur, solutionner la question des œuvres épuisées ou orphelines, trouver de nouvelles méthodes de financement, assurer une meilleure accessibilité aux personnes handicapées, fournir un service véritablement multilingue, toutes questions abordées intelligemment dans le texte que nous avons voté et auquel j'ai, en conséquence, apporté mon soutien.

Joanna Senyszyn (S&D), par écrit. – (PL) En tant que membre de la commission de la culture et de l'éducation, j'appuie le rapport sur Europeana - prochaines étapes. En associant les ressources des bibliothèques numériques nationales européennes, Europeana est devenue un point d'accès numérique au patrimoine culturel et scientifique de l'humanité. Le projet est soutenu par l'Association polonaise des bibliothécaires. La réalisation pratique du projet nécessite des ressources financières stables, qui garantiront la participation des bibliothèques nationales et l'accès universel aux ressources d'Europeana. Seulement 5 % du patrimoine culturel de l'Europe sont actuellement disponibles sous forme numérisée. Près de la moitié (47 %) provient de France, 6 % d'Allemagne et 5 % des Pays-Bas et du Royaume-Uni. Le projet suppose que 10 millions d'objets numérisés seront disponibles à partir de juin 2010 et 15 millions en 2011. Pour que cela soit possible, il est nécessaire d'augmenter le financement consacré à la numérisation des produits culturels, tout en garantissant une étroite coopération entre les titulaires de droits, les institutions culturelles et le secteur public et privé. Pour que le plus grand nombre de personnes soient en mesure d'utiliser Europeana, les matériels doivent être disponibles dans toutes les langues officielles de l'Union européenne. Une campagne d'information est nécessaire pour mieux faire connaître Europeana. Le portail doit également prendre en considération les besoins des personnes handicapées qui devraient être en mesure d'avoir un accès total au savoir collectif européen. A cette fin, la Commission européenne et les éditeurs individuels devraient veiller à ce que les personnes handicapées disposent de versions numériques spéciales des œuvres, ainsi que de lectures audio.

Róża Gräfin Von Thun Und Hohenstein (PPE), *par écrit.* – (*PL*) Je pense que l'ouverture de la bibliothèque multimédia virtuelle Europeana est une étape extrêmement importante dans le processus de numérisation du patrimoine culturel européen et mondial. C'est pourquoi j'ai soutenu le rapport de M^{me} Trüpel.

Le projet met à disposition plus de quatre millions et demi d'ouvrages, de films, de cartes, de magazines, de photographies et de pièces musicales et il archive, pour les générations à venir, du matériel initialement enregistré sur papier, toile ou parchemin. C'est un outil extrêmement précieux pour les citoyens ordinaires comme pour les chercheurs, car il facilite l'accès à des œuvres rares ou difficilement trouvables.

Un obstacle majeur à la poursuite du développement d'Europeana est toutefois l'existence de réglementations diverses sur les droits d'auteur dans les différents États membres. Nous devrions chercher à harmoniser la loi de manière à mettre à la disposition des citoyens le plus d'œuvres possible, tout en garantissant un traitement équitable pour les auteurs. Le succès du projet dépendra en grande partie de la constance de l'engagement financier des États membres.

Marie-Christine Vergiat (GUE/NGL), par écrit. – Je me suis abstenue lors du vote sur la résolution alternative sur Europeana - les prochaines étapes car cette résolution a été présentée par le PPE au mépris du vote qui s'est déroulé en commission.

La nouvelle résolution reprend une grande partie de la résolution initiale et intègre donc les amendements que j'avais présentés et qui ont été adoptés, mais le nouveau texte vise avant tout à refuser aux citoyens les moyens d'alimenter eux-mêmes Europeana à travers un espace spécial ainsi que la perspective du développement des outils Web 2.0.

J'ai donc refusé de m'associer à cette démarche, tant sur la forme que sur le fond.

Rapport: Marit Paulsen (A7-0053/2010)

Luís Paulo Alves (S&D), *par écrit.* – (*PT*) J'ai voté en faveur de ce rapport car il conseille vivement à la Commission européenne d'évaluer l'application du plan d'action pour la protection et le bien-être des animaux actuellement en vigueur (2006-2010) et de rédiger un nouveau plan d'action pour 2011-2015. Ce rapport contient également une disposition prévoyant l'instauration d'un système de contrôle plus strict et de sanctions plus efficaces pour les propriétaires d'animaux qui ne respectent pas les normes de bien-être fixées par la loi

et prévoit également l'indemnisation des agriculteurs européens pour les coûts de production supérieurs associés à des normes plus élevées de bien-être; le rapport préconise également que le financement de ces mesures devra être intégré dans le régime d'aide de la nouvelle politique agricole commune à partir de 2013. Le prochain plan d'action doit se concentrer sur une loi européenne générale de protection du bien-être des animaux, sur un centre européen en matière de bien-être et de santé des animaux, sur une meilleure application de la législation existante, sur les liens entre la santé animale et la santé publique et sur les nouvelles technologies.

Elena Oana Antonescu (PPE), par écrit. – (RO) Je crois que des progrès ont été réalisés dans le domaine du bien-être des animaux grâce à la mise en œuvre du plan d'action au cours de la période 2006-2010, dans la mesure où la majorité des mesures figurant dans ce plan ont été appliquées de manière satisfaisante.

En tant que membre de la commission chargée de la surveillance de la santé publique et de la sécurité alimentaire, je me réjouis tout particulièrement des mesures prises pour réduire les effets nuisibles de l'utilisation d'antibiotiques dans l'alimentation animale sur la santé humaine, suite à leur interdiction en 2006. Ce sont autant de raisons qui m'ont amenée à voter en faveur de ce rapport.

Je souhaite toutefois souligner que le futur plan d'action devra comporter plus de mesures destinées à soutenir les agriculteurs européens et à améliorer l'application des réglementations actuelles sur le transport des animaux dans les États membres.

Liam Aylward (ALDE), *par écrit.* – (*GA*) J'ai voté en faveur du rapport sur le plan d'action communautaire pour la protection et le bien-être des animaux au cours de la période 2006-2010. La santé des animaux et du bétail est importante pour la population européenne, pour le secteur agricole européen et pour l'économie européenne.

Je me félicite que le rapport recommande d'insister davantage dans le plan d'action communautaire sur le respect de la législation déjà en vigueur. Il est certain que la mise en œuvre des règles européennes et des systèmes de sanctions liés au bien-être des animaux doit être améliorée pour garantir une norme minimale satisfaisante de bien-être animal dans l'Union européenne. Les producteurs et agriculteurs européens appliquent des normes strictes. Je suis d'accord avec le rapport sur la nécessité de veiller à ce que les produits animaux importés dans l'Union européenne, par ex. la viande, respectent les mêmes exigences relatives au bien-être des animaux, afin que tous les participants du marché jouissent d'une concurrence juste et de conditions équitables.

Vilija Blinkevičiūtė (S&D), par écrit. – (LT) J'ai voté en faveur de ce rapport car il est particulièrement important de mettre en œuvre la politique et la législation européennes en matière de bien-être des animaux afin d'instaurer des normes communes en la matière au sein de l'UE. La bonne santé des animaux et de bonnes pratiques d'élevage du bétail sont importantes non seulement pour le bien-être des animaux, mais aussi pour la santé publique en général. Comme la législation européenne considère tous les animaux comme des êtres sensibles, nous devons renforcer les contrôles relatifs au bien-être des animaux et respecter les normes de protection animale. Malheureusement, la Commission n'a pas encore préparé de stratégie concrète concernant les normes de bien-être des animaux et s'est limitée au rapport présenté en octobre 2009. J'approuve l'invitation du Parlement européen faite à la Commission de préparer un nouveau plan d'action pour la période 2011-2015 et d'allouer les fonds nécessaires. Le budget de l'Union européenne prévoit suffisamment de moyens pour permettre à la Commission de mener à bien ses missions de contrôle, d'apporter un soutien aux producteurs en cas de besoin et de contrecarrer la perte de compétitivité subie par les intéressés suite à l'instauration de normes de bien-être animal nouvelles et variables. Les États membres doivent également veiller à ce que toute violation de la législation de l'Union en matière de bien-être animal fasse l'objet de sanctions efficaces. Ainsi, seul le renforcement de la législation en matière de protection animale et sa mise en œuvre pourront nous permettre de garantir la protection des animaux et d'éviter que des produits animaux non conformes aux conditions fixées par le droit commun soient proposés sur le marché intérieur.

Louis Bontes (NI), *par écrit.* – (*NL*) Bien que le Parti néerlandais pour la liberté (PVV) soutienne le bien-être des animaux, cette question relève de la compétence des États membres et non de l'UE.

Robert Dušek (S&D), par écrit. – (CS) Il existe et il continuera d'exister en Europe un désir actif et une longue tradition de traitement correct des animaux. La bonne santé et l'élevage de qualité du bétail revêtent également une importance capitale pour la santé publique humaine. Les éleveurs européens se caractérisent par l'application de normes strictes par rapport au reste du monde ainsi que par la qualité de leurs produits agricoles par exemple. Pour ces raisons, nous devons faire tout notre possible pour créer un cadre juridique qui fixe des normes minimales valables dans l'ensemble de l'UE pour toutes les formes d'élevage de bétail.

C'est le seul moyen de permettre une concurrence économique libre et équitable sur le marché intérieur. Il est également nécessaire d'exiger des normes minimales sur le marché mondial, afin d'éviter la délocalisation du bétail des éleveurs européens hors de l'UE, dans des régions soumises à des normes moins strictes. J'accueille favorablement la suggestion du rapporteur de compenser les coûts de production supérieurs associés à des normes plus élevées de bien-être animal dans le cadre d'un soutien proposé en vertu des futures formes de la PAC. Il convient toutefois de dire qu'aucun nouveau progrès n'a été réalisé dans le traçage du transport de bétail par satellite, et il est également regrettable que certains éleveurs européens ne respectent pas les normes approuvées, notamment pour l'élevage porcin. Il faut garder à l'esprit que des normes plus strictes exigent de plus grandes dépenses financières, les éleveurs honnêtes et responsables sont par conséquent désavantagés sur le marché par le comportement des éleveurs irresponsables. Pour ces raisons, il est essentiel d'introduire l'option de sanctions appropriées en cas de violation des réglementations de l'UE.

Edite Estrela (S&D), par écrit. – (*PT)* J'ai voté en faveur du rapport sur l'évaluation et le bilan du plan d'action communautaire pour la protection et le bien-être des animaux au cours de la période 2006-2010, qui propose de mettre en place un système de contrôle plus strict et davantage de sanctions pour les propriétaires d'animaux qui ne respectent pas les exigences de bien-être fixées par la loi. Il est fondamental que les éleveurs européens soient indemnisés par la nouvelle politique agricole commune pour les coûts de production supérieurs associés aux normes plus élevées de bien-être animal.

Göran Färm, Anna Hedh, Olle Ludvigsson et Marita Ulvskog (S&D), par écrit. – (SV) Après quelques hésitations, nous sociaux-démocrates suédois avons choisi de voter en faveur de ce rapport sur la protection et le bien-être des animaux en Europe. Nous aurions préféré une approche plus ambitieuse de la protection et du bien-être des animaux en Europe et nous ne souhaitons pas que cette protection soit formulée d'une manière qui empêche les États membres de fixer des normes plus strictes que celles des réglementations de l'UE. Nous avons toutefois décidé de voir ce rapport comme un élément d'un processus continu qui permettra progressivement de respecter ces normes, et nous avons par conséquent voté en faveur du rapport.

Diogo Feio (PPE), *par écrit.* – (*PT*) Je suis d'accord avec la rapporteure fictive du Parti populaire européen (Démocrates-Chrétiens), M^{me} Jeggle, lorsqu'elle dit qu'une approche plus cohérente est nécessaire pour la protection et le bien-être des animaux, mais cela ne signifie pas qu'il est nécessaire d'ajouter de nouvelles lois et réglementations. Par ailleurs, je dois faire remarquer - sans diminuer en rien l'importance de la question de la protection du bien-être des animaux - que trop de réglementations et de normes peuvent, au bout du compte, avoir des effets néfastes sur le marché.

Il ne faut pas oublier que plus il y a de normes, plus il est difficile pour les producteurs de les respecter et moins l'élevage de bétail en Europe devient compétitif. Par ailleurs, la protection excessive des animaux ne doit pas nous faire oublier d'autres valeurs qu'il est tout aussi important de préserver, à savoir la compétitivité économique, la durabilité de l'agriculture et de l'élevage et même certaines traditions nationales.

En revanche, la santé humaine doit être protégée des maladies transmises par les animaux (que ce soit par les animaux sauvages, les animaux de compagnie ou les animaux destinés à la consommation humaine), et cela exige que des recherches scientifiques soient réalisées afin de nous montrer comment mieux réguler et protéger la santé publique.

José Manuel Fernandes (PPE), par écrit. – (PT) Un niveau élevé de bien-être pour les animaux, de l'élevage à l'abattage, peut améliorer la sécurité et la qualité des produits. Les normes européennes dans ce domaine comptent parmi les plus strictes au monde. Le respect de ces normes ne doit cependant pas mettre les producteurs européens en position de désavantage sur le marché européen. Or, c'est un fait que ces normes engendrent des coûts opérationnels, financiers et administratifs pour les éleveurs de l'UE. La réciprocité des normes est nécessaire si l'on veut qu'il y ait une concurrence équitable avec les producteurs hors de l'Union. Les éleveurs européens doivent par conséquent être indemnisés pour les coûts de production supérieurs associés à des normes plus élevées de bien-être animal. Le financement de cette compensation doit consister en de nouveaux régimes d'aide de la politique agricole commune à partir de 2013. J'insisterais sur le fait que la politique européenne de protection des animaux doit aller de pair avec une politique commerciale cohérente. Je soulignerais qu'il n'a pas été fait mention des questions portant sur le bien-être animal dans l'accord-cadre de juillet 2004 ou dans tout autre document clé du cycle de Doha de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Il ne faut donc pas introduire de nouvelles normes sur le bien-être des animaux qui auraient des effets négatifs sur la compétitivité des producteurs tant que nos partenaires commerciaux de l'OMC ne les auront pas adoptées eux aussi.

João Ferreira (GUE/NGL), par écrit. – (PT) Plusieurs aspects importants du rapport adopté sont positifs: premièrement, la nécessité de réglementer les importations et de s'assurer que tout les animaux et la viande importés des pays tiers respectent les mêmes exigences de bien-être que celles appliquées au sein de l'UE; deuxièmement, la nécessité de couvrir de manière appropriée les coûts supérieurs dus à la promotion du bien-être des animaux; troisièmement, la reconnaissance de la capacité d'investissement limitée de bon nombre de producteurs de petite et moyenne taille subissant les dommages du dysfonctionnement de la chaîne alimentaire; et, enfin, la proposition d'incitations visant à promouvoir l'élevage, la commercialisation et l'abattage d'animaux au niveau régional, afin d'éviter les transports de longue durée des animaux tant d'élevage que de boucherie. Malheureusement, le rapport ne reconnaît pas que la politique agricole commune (PAC) actuelle encourage et favorise les modèles de production intensive qui sont souvent incompatibles avec le bien-être et la santé des animaux. Il aurait pu et dû aller plus loin, en critiquant la PAC actuelle, en rejetant son productivisme et en prônant une nouvelle politique agricole. Par ailleurs, il fait des propositions irréalistes et à peine réalisables, telles que le développement d'un système de traçage du transport des animaux par satellite.

Bruno Gollnisch (NI), par écrit. – Deux remarques à propos de ce rapport. Même si le rapporteur ne va pas tout à fait au bout de sa logique, il est rafraîchissant de constater que ce Parlement prend enfin conscience d'un certain nombre de problèmes. L'imposition de règles légitimes à nos propres producteurs et éleveurs les pénalise dans un système ultra-échangiste mondial où les préoccupations sociales, environnementales ou autres sont considérées par l'OMC comme des barrières non tarifaires aux échanges. Faut-il rappeler que ce même Parlement a toujours privilégié le commerce et qu'il est donc coresponsable de cette situation? Je m'étonne également de ce qu'il ne soit pas fait mention des régressions législatives imposées par la Commission au sujet, notamment, des productions biologiques, qui ont un impact non seulement sur la qualité des produits, mais aussi sur le bien-être animal et la santé humaine. Deuxièmement, il serait temps de prendre conscience de ce que le respect, pour vous citer, «des usages en matière de rites religieux et de traditions culturelles» peut aller à l'encontre de ces normes que vous prétendez défendre et des traditions et pratiques réellement européennes. Il n'est pas acceptable que certaines communautés allogènes puissent revendiquer sur ces bases des modes d'abattage cruels, et même recommander la violation de la réglementation de l'UE dans ce domaine!

Dan Jørgensen (S&D), par écrit. – (DA) Les sociaux-démocrates danois ont voté en faveur du rapport sur la protection et le bien-être des animaux dans l'UE. Nous soutenons une politique ambitieuse qui augmente le degré de prise en considération du bien-être animal, conformément à l'article 13 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne - éventuellement sous la forme d'un système d'incitations positives. Nous n'approuvons pas, toutefois, l'allocation automatique de nouveaux fonds au secteur agricole européen pour compenser la perte financière liée à la prise en compte du bien-être des animaux.

Jarosław Kalinowski (PPE), par écrit. — (PL) J'estime que le bien-être des animaux est une priorité qui a une énorme incidence sur la santé publique et l'économie européenne. La mise en œuvre rapide et efficace d'une législation cohérente dans ce domaine est essentielle, de même que la création d'une institution qui coordonnera le bien-être des animaux. Le plan d'action communautaire est actuellement mis en œuvre de manière satisfaisante, mais il sera nécessaire, à l'avenir, d'accorder une plus grande attention à la question du transport et du contrôle des animaux. Nous devons nous efforcer de réduire les écarts entre les normes de bien-être animal qui existent actuellement dans les différents pays de l'Union, car il existe de grandes disparités entre les conditions de vie des animaux et on assiste à une déstabilisation croissante des marchés de bétail.

Nuno Melo (PPE), par écrit. – (*PT*) Je me réjouis du fait que l'Europe a atteint l'un des niveaux les plus élevés au monde dans ce domaine. La création d'un système de contrôle plus strict et de sanctions plus efficaces pour les propriétaires d'animaux qui ne respectent pas les normes de bien-être établies par la loi est essentielle, mais étant donné que de telles mesures entraînent une augmentation des coûts, nous sommes en faveur des compensations incluses dans ce plan et incluses dans le régime d'aide de la nouvelle politique agricole commune à partir de 2013. Il est important de noter qu'en parallèle à ce plan, l'UE devrait imposer des règles strictes et bien définies aux autres pays qui ne respectent pas ces normes et qui deviennent des concurrents déloyaux pour les éleveurs de l'UE.

Andreas Mölzer (NI), par écrit. – (DE) L'UE essaie depuis des années d'obtenir des directives normalisées sur les questions liées à l'élevage. Des progrès ont été réalisés dans le domaine de l'élevage intensif en particulier, mais il y a encore beaucoup à faire. En tout état de cause, il est logique de poursuivre le plan d'action, en particulier en ce qui concerne le respect des lois et des directives existantes. À cet égard, il convient de faire explicitement mention, une fois de plus, du problème des chiens importés de l'Est, pour lequel toutes les failles des réglementations actuelles n'ont pas encore été comblées. Des animaux malades et délaissés, souvent

retirés beaucoup trop tôt à leur mère, sont transportés vers l'Ouest dans les conditions les plus déplorables pour être vendus ici à des prix exorbitants. Ce rapport devrait être considéré comme une avancée positive sur la bonne voie, et c'est pourquoi j'ai voté en sa faveur.

Søren Bo Søndergaard (GUE/NGL), *par écrit.* – (*DA*) J'ai voté en faveur du rapport d'initiative du Parlement européen sur l'évaluation et le bilan du plan d'action communautaire pour la protection et le bien-être des animaux (rapport Paulsen), car je soutiens entièrement l'objectif de renforcer le bien-être des animaux au sein de l'UE.

Le rapport n'indique toutefois pas clairement si l'UE doit instaurer une harmonisation maximale dans ce domaine. Je ne pourrais en aucun cas soutenir une proposition future qui empêcherait les États membres de produire de meilleures normes obligatoires en matière de bien-être animal que les normes que nous sommes en mesure d'adopter au niveau européen.

Je crois au contraire qu'il est capital, pour la poursuite de l'amélioration du bien-être des animaux, d'autoriser les États membres à montrer la voie dans ce domaine.

Eva-Britt Svensson (GUE/NGL), *par écrit.* – (*SV*) J'ai voté en faveur du rapport de M^{me} Paulsen sur la législation relative au bien-être des animaux. Je voudrais toutefois signaler qu'il est important que cette législation représente des normes minimales. Les États membres et les régions doivent avoir la possibilité d'appliquer une législation plus ambitieuse en matière de protection des animaux.

Nuno Teixeira (PPE), par écrit. – (PT) Le rapport pour lequel nous avons voté aujourd'hui évalue, objectivement et sévèrement, les résultats du plan d'action communautaire pour la protection et le bien-être des animaux au cours de la période 2006-2010 et fixe des objectifs réalistes et nécessaires pour la progression - au sens de progrès - de la production alimentaire et de la consommation dans l'Union européenne. Je voudrais souligner un point: il faut reconnaître que des produits de meilleure qualité signifient des coûts supérieurs pour les producteurs, surtout les producteurs primaires, mais pas nécessairement une demande commerciale accrue, étant donné qu'une minorité de consommateurs seulement optera pour des produits plus coûteux.

Le rapport insiste par conséquent sur la nécessité d'indemniser ces mêmes producteurs pour leurs efforts. Il convient également de noter l'intention d'imposer aux produits des pays tiers les réglementations applicables aux produits de l'UE, dans la mesure où cela garantit une concurrence équitable et équilibrée des échanges. Enfin, il me semble important d'argumenter en faveur de la création d'un organisme de coordination européen et de l'adoption d'une législation générale et commune, afin d'harmoniser les meilleures pratiques et d'instaurer des mécanismes de contrôle.

Daniël van der Stoep (NI), *par écrit.* – (*NL*) Bien que le Parti néerlandais pour la liberté (PVV) soutienne le bien-être des animaux, cette question relève de la compétence des États membres et non de l'UE.

Artur Zasada (PPE), par écrit. – (PL) Nous avons adopté aujourd'hui une résolution importante qui évalue le plan d'action de la Commission européenne pour la protection et le bien-être des animaux au cours de la période 2006-2010. Des normes élevées en matière de santé des animaux se justifient non seulement par des arguments de nature éthique, mais aussi par le souci de la sécurité et de la qualité des produits animaux, et cela crée assurément une image positive et fiable de l'agriculture européenne.

Rapport: Stéphane Le Foll (A7-0060/2010)

Richard Ashworth (ECR), par écrit. – (EN) Bien que nous soutenions les mesures de gestion et de protection des forêts européennes, nous n'appuyons pas la création d'une nouvelle politique forestière européenne qui transfère les pouvoirs à l'Union européenne dans ce domaine. Le rapport fait également référence à la directive des sols, une loi à laquelle la délégation des conservateurs britanniques s'oppose, dans la mesure où les États membres sont les mieux à même de gérer leurs sols, car l'application des mêmes règles sur tous les sols, du Nord de la Finlande au Sud de la Grèce, n'apportera aucun avantage aux agriculteurs du Royaume-Uni. Ceux-ci respectent déjà des normes volontaires très élevées de gestion des sols et n'ont eu de cesse de les améliorer. La directive des sols, telle qu'elle est proposée par la Commission européenne, comporte de nombreuses failles et serait seulement synonyme de plus de réglementation, de plus de dépenses et de moins de flexibilité pour les agriculteurs britanniques qui savent mieux que les bureaucrates européens comment traiter leur propre terre.

Sophie Auconie (PPE), *par écrit.* – Le rapport sur l'agriculture de l'UE et le changement climatique présente à mes yeux la qualité essentielle d'allier protection de l'environnement et promotion d'une agriculture européenne forte. En effet, le secteur agricole doit s'orienter résolument vers des modes de production plus respectueux de l'environnement et plus durable.

Néanmoins, il n'est pas question que ces objectifs soient prétextes à un affaiblissement de l'agriculture dans l'UE. Pour cela, il est nécessaire de garantir une meilleure utilisation des ressources et un traçage des produits. J'ai donc voté pour ce rapport parce qu'il respecte ces équilibres.

Zigmantas Balčytis (S&D), *par écrit.* – (EN) J'ai apporté mon soutien total à ce rapport. La future réforme de la PAC devra prendre en considération de nombreuses questions, y compris celle du changement climatique. Il est déjà évident que le changement climatique aura des incidences négatives sur l'agriculture de l'UE, notamment dans les régions du Sud et du Sud-est. La nouvelle PAC devra donc répondre à la demande publique d'une politique agricole plus durable. Pour l'instant, la PAC n'aborde pas les questions environnementales de manière homogène. Les nouveaux enjeux du changement climatique, de la gestion des eaux, des énergies renouvelables et de la biodiversité n'ont pas été pris entièrement en considération au moment du bilan de santé de la PAC. Je suis certain que la PAC doit devenir une politique agricole alimentaire et environnementale, offrant des systèmes d'aide plus justes et plus durables aux agriculteurs, tout en garantissant la préservation des zones rurales, la conservation de la biodiversité, la séquestration du CO₂ et la sécurité alimentaire.

Jean-Luc Bennahmias (ALDE), par écrit. – La politique agricole commune est un domaine clé dans la lutte contre le changement climatique des années à venir. En cela, le rapport présenté par Stéphane le Foll met l'enjeu climatique au centre de la PAC d'une manière avisée.

L'agriculture est concernée à double titre par le changement du climat. Elle est la première à subir l'augmentation de la sécheresse et des catastrophes naturelles. Mais elle est aussi à l'origine de 9 % des émissions de gaz à effet de serre du continent. Le Parlement européen montre que des pistes vertueuses sont à notre portée.

Les engrais azotés utilisés par les agriculteurs sont particulièrement émetteurs de CO2. En ciblant leur usage, en promouvant les engrais à base de déchets biologiques et en mettant l'accent sur l'agriculture biologique, on réduit drastiquement les émissions de gaz à effet de serre. Le méthane des déjections animales est aussi une source d'énergie renouvelable! Et les forêts comme les sols européens sont d'incroyables réservoirs à CO₂.

Sebastian Valentin Bodu (PPE), par écrit. – (RO) L'Union européenne est le plus gros importateur de produits agricoles au monde, mais je me réjouis également de l'encouragement donné à une production intérieure ayant une incidence minimale sur le changement climatique. Les conclusions du rapport débattu mercredi au Parlement européen attirent notre attention sur le fait que les produits agricoles importés de pays tiers nuisent davantage à l'environnement que la production intérieure, qui est soumise à des réglementations plus strictes en matière de réduction des émissions de dioxyde de carbone favorisant le changement climatique.

L'agriculture est et restera la principale source d'alimentation à l'échelle mondiale. Selon l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture, la production agricole devra augmenter de 70 % au cours des 40 années à venir pour répondre aux besoins de la population mondiale. L'Union européenne doit commencer à concevoir des politiques ou à mettre en œuvre d'urgence les politiques existantes pour éviter une crise à long terme. Ces politiques doivent être soutenues par des objectifs ambitieux de réduction des émissions de dioxyde de carbone qui ont un effet néfaste sur l'environnement, car nous sommes pris dans un cercle vicieux. Pour les experts, une agriculture réalisée au mépris de son incidence environnementale entraînera un réchauffement climatique qui provoquera des problèmes majeurs et mettra même en péril la poursuite de l'agriculture à long terme.

Maria Da Graça Carvalho (PPE), par écrit. – (PT) L'agriculture européenne contribue aux objectifs d'atténuation de l'Union en matière de changement climatique pour 2020. Les émissions de gaz à effet de serre ont diminué grâce à l'efficacité accrue de l'agriculture au sein de l'UE, aux innovations permanentes, à l'utilisation de nouvelles techniques telles que la séquestration du CO₂ dans le sol et aux évolutions qu'a connues la production des énergies renouvelables durables. L'innovation a par conséquent un rôle majeur à jouer dans la réduction de l'impact de l'agriculture sur le changement climatique et sur l'environnement. J'invite donc à utiliser les financements européens du secteur agriculture pour développer une technologie en mesure d'adapter ce secteur pour lutter contre le changement climatique. Le rôle de l'agriculture dans la

lutte contre le changement climatique doit prendre en considération la position concurrentielle de l'industrie agroalimentaire de l'UE sur le marché mondial, il convient par conséquent de trouver des solutions permettant à l'agriculture conventionnelle de contribuer à la gestion durable de l'environnement tout en la protégeant de la spéculation sur les denrées alimentaires sur le marché des matières premières et du protectionnisme du commerce international.

Marielle De Sarnez (ALDE), par écrit. – La délégation du Mouvement Démocrate au Parlement européen se félicite de l'adoption du rapport sur l'agriculture de l'UE et le changement climatique. Elle approuve que l'accent soit mis sur les nouveaux défis auxquels devra faire face la politique agricole commune, tels que le changement climatique, la question de l'eau, des énergies renouvelables, de la biodiversité, et la gestion des sols (captation du dioxyde de carbone, capacité de rétention de l'eau et des éléments minéraux, vie biologique, etc.). Dans le même esprit, la délégation du MoDem a souhaité que soit mise en place une politique forestière européenne commune afin de promouvoir une gestion et une production durables des forêts, et de mieux valoriser les apports de la filière bois et son développement économique. Toutes ces questions sont essentielles. Elles devront avoir toute leur place dans la future politique agricole.

Edite Estrela (S&D), par écrit. – (*PT*) J'ai voté en faveur du rapport sur l'agriculture de l'UE et le changement climatique car il avance des mesures précises qui peuvent contribuer à une agriculture plus durable. L'agriculture est l'une des activités les plus touchées par le changement climatique, mais aussi l'un des contributeurs majeurs aux émissions de CO₂. La révision prochaine de la politique agricole commune devra encourager le développement de pratiques permettant à l'agriculture européenne de mieux s'adapter aux conséquences du changement climatique tout en contribuant à le ralentir.

Göran Färm, Anna Hedh, Olle Ludvigsson et Marita Ulvskog (S&D), *par écrit.* – (*SV*) Nous, sociaux-démocrates suédois, avons voté contre la partie du rapport qui appelle à une politique forestière commune au sein de l'UE. Nous estimons que les États membres devraient continuer à décider des questions relatives à la politique forestière.

Diogo Feio (PPE), par écrit. – (PT) L'agriculture est responsable de 9,3 % du total des émissions de CO₂ de l'UE, alors qu'elle représentait 11 % de ces émissions en 1990. On constate donc une baisse constante et progressive des émissions de gaz à effet de serre et l'agriculture a contribué de manière positive au respect des objectifs de réduction des émissions fixés par l'Union européenne.

Je dois par ailleurs faire observer que si les préoccupations environnementales concernant le secteur agricole sont légitimes et nécessaires, elles doivent être dûment mises en balance avec l'incidence des propositions sur la durabilité et la productivité agricoles. C'est pourquoi, la réforme de la politique agricole commune doit examiner soigneusement le lien entre agriculture et protection de l'environnement, sans oublier qu'indépendamment de ses effets négatifs sur l'environnement (dus en particulier aux émissions de CO₂), l'agriculture contribue fortement à la préservation et à la gestion des ressources naturelles, à la croissance verte et à la gestion du paysage et de la biodiversité. Tels sont les effets connexes bénéfiques de l'agriculture qui doivent être dûment pris en considération dans toute proposition visant à examiner le lien entre l'agriculture et l'environnement.

José Manuel Fernandes (PPE), par écrit. – (PT) L'agriculture est directement impliquée dans le problème du changement climatique, car elle contribue à l'émission d'une partie des gaz à effet de serre et elle est elle-même en même temps concernée par le changement climatique. Les effets négatifs du changement climatique se sont déjà fait sentir avec la sécheresse et l'érosion du sol qui entraînent des problèmes majeurs, surtout dans les États membres du Sud. L'agriculture peut toutefois aussi contribuer à la lutte contre le changement climatique et elle offre un immense potentiel de développement durable. La politique agricole commune doit par conséquent encourager les pratiques agricoles qui limitent les émissions et/ou améliorent la fixation du carbone, car l'agriculture et la sylviculture sont les principaux secteurs économiques à même de piéger le CO₂ produit par les activités humaines en l'accumulant et le stockant dans le sol. Nous devons aller vers une agriculture plus durable, ce qui signifie vers une efficacité accrue. Selon l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture, une augmentation de 70 % de la production alimentaire mondiale sera nécessaire d'ici 2050 pour faire face à l'augmentation de la population mondiale. Nous devrons produire davantage, mais de manière durable, ce qui exige une efficacité accrue, l'adoption de meilleures techniques et pratiques et un investissement accru dans la recherche scientifique dans ce domaine.

João Ferreira (GUE/NGL), par écrit. – (*PT*) La prise en considération des implications du changement climatique pour l'agriculture est une préoccupation pertinente, tout comme il est pertinent, entièrement justifié et nécessaire de rendre l'agriculture plus compatible avec la préservation de certains éléments de

valeur naturelle ou culturelle, tels que les sols, le paysage et la biodiversité. Néanmoins, ces préoccupations ne doivent pas nous faire oublier que le rôle principal de l'agriculture est de produire des aliments et elles ne doivent pas non plus servir de prétexte pour faire passer des amendements à la politique agricole commune (PAC) qui aggraveraient la dépendance alimentaire déjà importante et inacceptable de divers pays, tant États membres - comme c'est le cas du Portugal - que pays tiers. Une telle dépendance menace la souveraineté et la sécurité alimentaires des populations de ces pays au nom d'une soi-disant intouchable «position concurrentielle de l'industrie agroalimentaire de l'UE sur le marché mondial». Il aurait été important que ce rapport consacre au moins quelques lignes à la nécessité de rompre avec le modèle productiviste qui a influencé les réformes successives de la PAC et ses tragiques conséquences sociales et environnementales; malheureusement, pas un mot n'a été écrit à ce sujet. Il aurait également été important d'éviter toute ambiguïté à un moment où la Commission européenne tente de nous imposer les intérêts des multinationales de l'industrie agroalimentaire en autorisant la propagation des récoltes génétiquement modifiées.

Sylvie Guillaume (**S&D**), *par écrit.* – J'ai soutenu le rapport de mon collègue socialiste français Stéphane LE FOLL car il défend l'idée que l'agriculture européenne doit continuer – comme elle a déjà commencé à le faire – à s'adapter aux conséquences des modifications climatiques en cours et se préparer à l'impact qu'auront ces changements à l'avenir pour de nombreuses régions de l'Union européenne. Dans la lutte contre le réchauffement climatique, l'agriculture a en effet une place cruciale et un rôle à jouer. C'est un enjeu essentiel pour assurer la sécurité alimentaire et s'engager sur la voie de la durabilité. Dans ce contexte, la PAC post-2013 devra nécessairement intégrer cette dimension «climat» en apportant des solutions et une aide à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, en encourageant le stockage du carbone dans les sols, en développant la production d'énergies renouvelables durables et en maximisant la fonction de photosynthèse.

Dan Jørgensen (S&D), *par écrit.* – (*DA*) Les sociaux-démocrates danois ont voté en faveur du rapport (A7-0060/2010) sur l'agriculture et le changement climatique. Nous soutenons une politique agricole ambitieuse qui arme le secteur agricole européen contre le changement climatique, mais nous n'approuvons pas l'allocation de nouveaux crédits à la politique agricole européenne.

Jarosław Kalinowski (PPE), par écrit. – (PL) Sur la question du changement climatique, l'agriculture ne devrait pas être considérée comme une branche nuisible de l'économie. Bien au contraire, elle devrait être considérée comme une industrie qui non seulement possède les meilleures possibilités d'adaptation aux changements de l'écosystème, mais permet en outre bel et bien de combattre efficacement les effets néfastes du réchauffement planétaire. On constate actuellement une réduction considérable du taux d'émissions de CO₂ dans l'agriculture par rapport aux décennies précédentes. L'investissement dans le développement du milieu rural, et donc dans le deuxième pilier de la PAC, permettra une meilleure formation des agriculteurs, la modernisation technologique des exploitations agricoles ainsi que le contrôle et la surveillance de l'environnement et de la conservation de la biodiversité. La bonne gestion des exploitations agricoles entraînera la captation du carbone et une meilleure sécurité alimentaire. Des recherches innovantes et un investissement approprié en vertu de la PAC aideront l'agriculture à devenir un puissant instrument dans la lutte contre le changement climatique et la pollution de l'atmosphère.

Jean-Luc Mélenchon (GUE/NGL), *par écrit.* – Ce rapport se maintient dans une logique productiviste et libérale qui contrevient à l'intérêt général. Celui-ci passe par le respect des êtres humains et de notre écosystème. Productivisme et capitalisme ne le permettent pas. Cependant, la préférence donnée aux circuits courts (bien qu'ils ne soient pas cités en tant que tels), la priorité donnée aux énergies renouvelable, la critique des systèmes d'irrigation coûteux ou encore la qualification de l'atténuation des effets du changement climatique comme «bien public» sont autant de concessions à nos thèses que l'on ne saurait ignorer.

Nuno Melo (PPE), *par écrit.* – (*PT*) Le changement climatique s'est progressivement imposé comme une réalité dont il nous faudra faire une priorité de la politique de l'UE. Le phénomène du changement climatique porte atteinte à l'agriculture, ce qui, selon des rapports récemment publiés, laisse entrevoir une perspective très décourageante pour ce secteur. Ce sont apparemment surtout les pays du Sud de l'Europe qui seront les plus durement touchés par le changement climatique. Il est crucial que la politique agricole commune prenne des mesures appropriées face au changement climatique, en promouvant une meilleure gestion des ressources. L'optimisation des ressources en eau, le choix de variétés de cultures sélectionnées pour leur résistance au changement climatique et aux maladies, la protection des sols contre l'érosion, l'entretien des pâturages, l'augmentation du reboisement, la restauration des zones endommagées, une meilleure gestion forestière pour limiter les risques d'incendie et de nouvelles mesures de surveillance et de contrôle des maladies sont toutes extrêmement importantes pour adapter l'agriculture européenne aux effets du réchauffement climatique.

Les agriculteurs seront de plus en plus dépendants de l'état du climat, nous approuvons donc toute mesure qui résoudra ce problème.

Rovana Plumb (S&D), par écrit. – (RO) J'ai voté en faveur de ce rapport car je crois que l'agriculture est un secteur de la production touché par les conséquences du changement climatique et exposé à la pression que celui-ci exerce. Cependant, elle est aussi directement associée aux objectifs d'atténuation de l'impact du changement climatique, soit en contribuant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et en assurant une gestion satisfaisante des ressources en eau, soit en stimulant la production et en décentralisant les sources d'énergies renouvelables et durables. À cet égard, les pays d'Europe orientale qui ont des secteurs agricoles très développés peuvent bénéficier pleinement du développement de l'industrie des biocarburants, contribuant ainsi à la progression des revenus en zones rurales et à la création d'emplois «verts» (on prévoit, par exemple, la création de 750 000 emplois liés aux énergies renouvelables dans le secteur agricole d'ici 2020).

Frédérique Ries (ALDE), par écrit. – Toutes les initiatives visant à réduire le réchauffement climatique sont les bienvenues. À l'instar de celle qui s'est déroulée hier au Parlement européen, où 1 500 élus de grandes villes européennes se sont engagés à réduire de plus de 20 % leurs émissions de gaz à effet de serre d'ici 2020. L'adoption, aujourd'hui, du rapport Le Foll sur l'adaptation de l'agriculture européenne au changement climatique participe de cette même logique. Rappelons que le secteur agricole est responsable de près de 10 % des émissions de CO₂. L'agriculture a beaucoup à gagner à anticiper les effets néfastes du dérèglement climatique: zones inondées, diminution des zones cultivables, déforestation, rendements aléatoires. Il faut donc miser sur le volet durable de l'agriculture. La promotion d'un usage raisonnable des engrais et des pesticides, ajoutée à la diversification des filières de production et d'élevage, assurera aux agriculteurs une plus grande autonomie ainsi qu'une meilleure assise financière. À l'évidence, l'agriculture européenne doit jouer un rôle majeur dans la lutte contre le dérèglement climatique. Des pistes existent: fixation des puits de carbone, fourniture d'énergies renouvelables, nouvelles techniques d'irrigation. Il ne reste plus qu'à les traduire en politiques concrètes et à les intégrer dans la PAC réformée de 2013.

Eva-Britt Svensson (GUE/NGL), *par écrit.* – (*SV*) J'ai voté contre ce rapport. La raison en est que M. Le Foll prône une politique forestière commune. La politique forestière est une question nationale: il existe de très grandes différences entre les États membres de l'UE. J'estime également que, hormis les questions environnementales transfrontalières, il n'est pas opportun de décider de la politique agricole au niveau de l'Union, en particulier après l'élargissement de l'UE à 27 pays. Cependant, dans la mesure où la politique agricole européenne commune existe, je souhaite que les décisions prises soient les meilleures possibles, dans l'objectif clair de répondre au changement climatique. J'approuve bon nombre des propositions soumises par M. Le Foll pour faire face à la menace climatique, le grand défi de notre époque, mais recommander une politique forestière commune n'est pas une bonne manière de procéder.

József Szájer (PPE), par écrit. – (EN) Pour mémoire: en tant que chef de file du groupe PPE, je déclare que l'intention initiale du groupe PPE était de voter contre le paragraphe 18/2 (vote par appel nominal). Une erreur technique a été commise par le groupe.

Marc Tarabella (S&D), par écrit. – J'ai voté POUR le rapport de mon collègue, Stéphane Le Foll, car je suis convaincu de l'importance du rôle que va jouer notre agriculture dans la problématique de la lutte contre le réchauffement climatique. Notre agriculture va aider l'Union européenne à respecter ses objectifs de réductions d'émissions. Je me félicite de l'adoption des paragraphes 18 et 20 concernant le respect et l'amélioration de la qualité des sols avec la fixation du dioxyde de carbone et l'utilisation de la biomasse pour le chauffage permettant de réduire considérablement les conséquences négatives du changement climatique. Je me veux résolument confiant pour l'avenir d'une PAC plus durable. Je défends une politique agricole commune environnementale!

Viktor Uspaskich (ALDE), *par écrit.* – (*LT*) Le changement climatique peut avoir des conséquences pour l'agriculture: des pénuries d'eau peuvent survenir, de nouvelles maladies peuvent apparaître, le bétail peut souffrir de la chaleur. L'agriculture peut aider à ralentir le changement climatique, mais elle doit également être prête à s'adapter aux conséquences du réchauffement planétaire. La politique agricole commune (PAC) doit reconnaître l'incidence du réchauffement planétaire et prendre des mesures pour réduire le changement climatique. Ceci peut se faire par la promotion des énergies propres et renouvelables, par la fixation géologique du dioxyde de carbone et par la limitation des quantités d'émissions de gaz à effet de serre. Les coûts associés à l'adaptation de la PAC et à la réduction du changement climatique ne sont toutefois pas encore clairs. Une analyse complète de l'avantage économique doit être réalisée. Le changement climatique est une menace réelle, mais à court terme, une meilleure gestion des ressources est requise. L'élargissement de l'UE a eu une forte incidence sur l'agriculture européenne. Aux 6 millions d'agriculteurs que comptait alors l'UE, sont

venus s'ajouter 7 autres millions d'agriculteurs. Les zones rurales représentent 90 % du territoire de l'UE et plus de la moitié sont engagées dans l'agriculture. Ce fait souligne à lui seul l'importance du secteur agricole pour l'environnement naturel de l'UE. Lors de la conférence de Varsovie en février 2010, la Lituanie et huit autres États membres de l'UE ont signé une déclaration sur la nouvelle PAC, en guise d'expression de leur solidarité et de leur honnêteté. Nous ne devons pas diviser l'Europe en mettant d'un côté les «nouveaux» États membres et de l'autre les «anciens»; nous devons faire preuve de solidarité. Pour garantir un revenu stable et équitable aux agriculteurs européens après 2013 et résoudre la question du changement climatique, nous avons besoin d'une politique agricole européenne forte.

Rapport: Herbert Dorfmann (A7-0056/2010)

Sophie Auconie (PPE), *par écrit.* – J'ai voté en faveur de cet excellent rapport de l'Italien Herbert Dorfmann, qui porte sur le processus de révision, lancé par la Commission européenne, des critères donnant droit au statut de «zone agricole à handicaps naturels» et donc à l'ICHN (Indemnité Compensatoire de Handicap Naturel). Il convient notamment de souligner l'intérêt du paragraphe 18 de ce rapport, qui refuse d'apporter d'ores et déjà un soutien aux critères proposés par la Commission européenne: «souligne qu'un avis définitif ne pourra être rendu sur l'unité territoriale choisie, les critères et les seuils proposés par la Commission que lorsque les cartes détaillées à établir par les États membres seront disponibles [...]»

Liam Aylward (ALDE), *par écrit.* – (*GA*) J'ai voté en faveur du rapport Dorfmann sur les zones à handicaps naturels (zones défavorisées).

Environ 75 % du territoire irlandais ont été désignés comme zones défavorisées et le programme actuel fournit une aide à environ 100 000 familles d'agriculteurs. Ce programme est nécessaire à la viabilité et au développement des zones rurales et pour lutter contre l'abandon des terres ainsi que pour protéger la biodiversité et l'environnement. Avec un financement correct, ce programme peut apporter une aide au revenu à des agriculteurs travaillant dans des conditions très difficiles.

Comme l'agriculture est limitée en Irlande en raison des conditions météorologiques froides et humides, je suis heureux de constater que le rapport fait référence aux difficultés liées à la culture des sols humides et inexploitables. Je me réjouis également de la référence faite aux «jours où l'humidité atteint 100 % de la capacité au champ», ce qui permet de tenir compte de l'interaction entre le type de terre et le climat.

Vasilica Viorica Dăncilă (S&D), *par écrit.* – (*RO*) J'estime que l'application de critères uniformes simplifiera la mise en œuvre du régime de paiements pour les zones à handicaps naturels partout dans l'Union européenne, en permettant une plus grande transparence et un traitement uniforme pour les bénéficiaires de ces régimes de soutien.

Il est absolument primordial de concentrer ce soutien sur les zones les plus affectées par l'abandon des terres. En même temps, les critères suivants doivent être pris en considération dans l'exercice: aucun coût supplémentaire ne doit être encouru et il convient de prendre en considération les effets qu'aura le changement de délimitation dans les zones où l'agriculture joue un rôle majeur dans l'économie locale. À cet égard, je crois qu'il est opportun de mettre en place, dans les zones touchées par les changements de délimitation, des mesures destinées à stimuler la compétitivité du secteur agricole et à promouvoir la diversification.

Robert Dušek (S&D), par écrit. – (CS) Le rapport sur le soutien accordé aux régions rurales défavorisées a pour objectif de redéfinir les zones défavorisées de l'UE et de réformer l'aide financière et structurelle qui leur est apportée. Les États membres ont précédemment identifié comme zone défavorisée plus de la moitié de la surface agricole utilisée dans l'UE et il est par conséquent essentiel de redéfinir les concepts et les conditions applicables à ces terres. Le soutien au développement rural par le Fonds européen permet aux États membres d'obtenir, dans le cadre de l'amélioration de l'environnement et des paysages, des aides liées aux handicaps naturels dans les régions de montagne et les autres zones à handicaps. Ces aides doivent contribuer, par le maintien de l'utilisation agricole des terres, à la préservation de l'espace rural ainsi qu'à la sauvegarde et à la promotion des modes d'exploitation durables, et doivent compenser les coûts supplémentaires et les pertes de revenus. Des recherches ont montré que les États membres identifient les zones temporairement défavorisées sur la base d'une gamme de critères divers et que ceux-ci peuvent mener à des réponses variées et des niveaux variés d'aide entre les différents États membres. Je me félicite donc de la suggestion du rapporteur de laisser une certaine marge aux États membres pour réviser les nouveaux critères avant le début des aides. Il conviendrait toutefois de fixer une limite dans la durée, étant donné que l'ensemble du processus de réforme pourrait être fortement retardé par l'apathie de certains États membres, ce qui aurait non seulement un effet

négatif sur les aides accordées par ces fonds, mais créerait également un environnement juridique confus dans chacun des États membres. Je soutiens l'ensemble du rapport.

Diogo Feio (PPE), par écrit. – (PT) L'aide accordée aux zones rurales défavorisées est un élément essentiel du deuxième pilier de la politique agricole commune (la politique de développement rural), car il est naturel que les régions naturellement défavorisées obtiennent des instruments et des politiques spécifiques.

Dans cette communication, la Commission propose que, conformément à l'article 50(3) du règlement (CE) n° 1698/2005, les autres «zones défavorisées» soient définies selon des critères objectifs. À cette fin, elle propose huit critères liés au sol et au climat permettant d'indiquer, au-delà d'un certain seuil, la présence de contraintes restreignant considérablement la pratique de l'agriculture en Europe: des critères climatiques (basses températures ou fortes chaleurs sur de longues périodes), des critères liés aux propriétés du sol (sols mal drainés; sols pierreux, sableux ou glaiseux; peu de place pour les racines; sols salins) ainsi que des critères géographiques (terrains présentant un bilan hydrique très défavorable ou une forte déclivité). Cette définition est positive, mais les critères objectifs doivent être testés sur le terrain pour vérifier leur fiabilité et leur adaptabilité aux situations réelles ainsi que les caractéristiques spécifiques de chaque zone naturelle.

Il convient également d'envisager la possibilité d'un délai de transition, doté d'un régime particulier, pour toute région perdant sa classification en tant que région défavorisée.

José Manuel Fernandes (PPE), par écrit. – (PT) Le soutien aux zones rurales défavorisées constitue un élément essentiel de la politique de développement rural. Je préconise l'octroi de paiements compensatoires aux zones défavorisées, de manière à aider les agriculteurs à préserver l'environnement rural et à entreprendre des pratiques agricoles durables qui fournissent des «biens publics» tels que les paysages, la qualité de l'eau et de l'air et la préservation de la biodiversité. Cette aide permet la cohésion sociale et territoriale, en préservant les zones rurales et en leur accordant le statut de zone d'importance économique et naturelle vitale. Ce sont les critères liés aux «autres zones à handicaps naturels», conformément à l'article 50(3)(a) du règlement (CE) n° 1698/2005, dont il est question dans ce rapport. Un comité d'experts a identifié huit critères liés au sol et au climat permettant d'indiquer, au-delà d'un certain seuil, la présence de contraintes restreignant considérablement la pratique de l'agriculture en Europe: j'approuve le fait que le critère géographique d'«isolement» doit être également pris en compte car c'est un handicap naturel. J'espère que les États membres pourront appliquer des critères objectifs concernant les propriétés de leurs sols et adaptés aux conditions de leur zone naturelle lorsqu'ils désigneront les zones à handicaps naturels.

João Ferreira (GUE/NGL), par écrit. – (PT) Il est positif qu'il soit reconnu que «les paiements destinés aux zones défavorisées doivent être liés à la pratique effective d'une activité agricole sur le terrain» et que «des critères purement et strictement biophysiques pourraient ne pas être appropriés». Nous considérons également comme très utile l'inclusion du critère géographique d'«isolement» et l'affirmation que «l'utilisation cumulée des critères adoptés pourrait se révéler nécessaire». Néanmoins, ces aspects en contredisent d'autres présents dans le rapport, notamment la définition d'une «période transitoire» pour l'adaptation aux nouveaux critères; en d'autres termes, l'acceptation tacite des nouveaux critères proposés par la Commission. Nous sommes tout à fait opposés à l'inclusion des nouveaux critères dans l'évolution future de la politique agricole commune (PAC), comme cela est préconisé ici, ce qui maintiendrait cette politique dans le domaine du développement rural avec cofinancement; en d'autres termes, cela équivaut à retenir une nouvelle manière de faire des distinctions entre les pays. Si elle est mise en œuvre, la proposition de la Commission sera extrêmement nuisible aux intérêts des pays du Sud, en particulier du Portugal. C'est pourquoi nous avertissons qu'il sera nécessaire, lors de l'élaboration de la PAC, de corriger cette proposition et de prouver et d'évaluer l'utilisation non pas uniquement d'un ensemble de critères biophysiques, mais également de critères socio-économiques, tels que le PIB par tête, le revenu par unité de travail familiale et les indicateurs de désertification.

Lorenzo Fontana (EFD), par écrit. – (IT) Ce rapport souligne l'importance que revêtira la nouvelle politique agricole commune pour tous les États membres. La sauvegarde des zones à handicaps naturels sera l'un des points principaux de cette politique que l'UE et les régions des États membres devront mettre en œuvre, mettant ainsi la subsidiarité en pratique. La Commission européenne doit prendre en considération ce principe de subsidiarité, notamment lorsqu'il s'agit d'identifier les paramètres qui définiront ces zones. La Commission ne doit pas négliger le fait que le rétablissement des zones à handicaps naturels offrira une aide tangible aux exploitations agricoles touchées par l'importante crise actuelle et contribuera à maintenir l'environnement dans de bonnes conditions. Permettez-moi de vous rappeler que tout cela doit être possible non seulement en théorie, mais aussi en réalité, par des financements appropriés alloués à la sauvegarde et au redéveloppement de ces zones. Ce faisant, nous pourrons redresser et fournir des incitants pour le développement économique de l'agriculture dans toutes les zones ayant un potentiel de croissance et déterminer les effets d'aubaine sur

le marché, tels que la production agricole de denrées typiques de la zone et la sauvegarde du paysage et de l'environnement. Je remercie M. Dorfmann et le félicite pour cet excellent rapport.

Jarosław Kalinowski (PPE), par écrit. – (PL) Pour obtenir des conditions équitables et uniformes pour tous les agriculteurs de l'Union européenne, ce qui est indiscutablement l'objectif principal de la réforme de la politique agricole commune, il convient également d'accorder notre attention aux zones à handicaps naturels. Pour harmoniser la législation qui classe les zones pouvant bénéficier d'aides financières, il est avant tout essentiel d'harmoniser les critères de classification de ces zones. Il ne sera pas possible d'atteindre cet objectif sans l'étroite coopération des États membres. Le pragmatisme proposé par l'auteur du rapport concernant la possibilité offerte aux pays de définir eux-mêmes les critères biophysiques peut représenter une menace, sous la forme de tentatives pour imposer des intérêts nationaux particuliers. Toutefois, tant que la Commission veille à ce que les dispositions du cadre législatif européen soient respectées, cette solution devrait considérablement améliorer l'identification objective des zones en question.

Nuno Melo (PPE), par écrit. – (PT) Étant donné que plus de la moitié de la superficie agricole utilisée dans l'UE (54 %) est classée comme zone défavorisée - en raison de l'orographie, des conditions climatiques ou d'un terrain moins fertile - et qu'une telle mesure est essentielle au développement rural, nous concluons que l'aide aux zones défavorisées doit représenter une priorité pour les États membres. Ainsi la préparation d'une stratégie complète pour les zones défavorisées répondant aux besoins locaux des diverses régions mènera à une réduction du fossé qui existe entre les États membres en matière d'aide accordée. Par conséquent, en définissant avec exactitude les zones à handicaps naturels, il sera possible d'obtenir des fonds suffisants pour utiliser les terres et améliorer la production agricole.

Andreas Mölzer (NI), *par écrit.* – (*DE*) Il ne fait pas de doute que les exploitations agricoles des régions ultrapériphériques ont particulièrement besoin d'un soutien financier. Les petites exploitations de montagne doivent souvent se battre pour survivre, parce qu'il leur est quasiment impossible de réagir rapidement aux nouvelles exigences du marché. Les petits agriculteurs en particulier ne disposent pas du personnel pour rester compétitifs. En conséquence, d'un seul point de vue commercial, leur situation est beaucoup plus difficile que celle des grandes exploitations agricoles dans les zones exposées. Le taux élevé de faillites parmi les exploitations au cours des dernières années et la hausse du nombre d'agriculteurs travaillant à mi-temps montrent clairement que la politique de subvention de l'UE se concentre beaucoup trop sur l'élevage intensif et sur d'autres éléments du même genre. Pour que les États membres de l'UE restent autosuffisants, même vaguement, il est grand temps que nous renationalisions nos subventions agricoles. Dans l'objectif d'une distribution plus équitable des paiements compensatoires, j'ai voté en faveur de ce rapport.

Rareş-Lucian Niculescu (PPE), par écrit. – (RO) J'ai voté en faveur de ce rapport, qui s'attaque aux problèmes que connaissent les agriculteurs dans de nombreux États membres de l'Union européenne. Je tiens tout particulièrement à souligner l'importance d'un amendement que j'ai déposé en commission et je remercie mes collègues, qui l'ont soutenu. L'amendement auquel je fais allusion a pour objectif de veiller à ce que la manière dont les régions à handicaps naturels sont délimitées soit pertinente, grâce à l'application de zones écologiques homogènes, et non en UAL 2, comme c'est le cas actuellement. Je voudrais également souligner qu'il me semble indiqué d'inclure dans la future proposition de la Commission des règles flexibles permettant de verser des aides aux agriculteurs dans des zones à handicaps naturels de faible superficie, situées, d'un point de vue administratif, dans des unités ne répondant pas aux critères établis.

Franz Obermayr (NI), par écrit. – (DE) Le soutien aux régions rurales à handicaps naturels importants est l'un des volets majeurs du deuxième pilier de la politique agricole commune. Le rapport prévoit en outre le versement de subventions à ces régions, dans l'optique de la production alimentaire, mais aussi dans un contexte macroéconomique. J'ai par conséquent voté en faveur de ce rapport.

Wojciech Michał Olejniczak (S&D), par écrit. – (PL) J'ai voté en faveur de la résolution du Parlement européen (A7-0056/2010) en raison de l'importance capitale du deuxième pilier de la politique agricole commune, c'est-à-dire la politique de développement rural, s'agissant d'améliorer l'efficacité de la PAC proprement dite, mais aussi de faciliter la gestion de zones confrontées à des handicaps naturels. Le document élaboré par le rapporteur est particulièrement nécessaire, non seulement pour nous, mais aussi pour l'ensemble de l'Union européenne. Nous devons avoir des informations sur les terres qui, pour des raisons indépendantes des propriétaires, ne peuvent être exploitées efficacement ou de manière adéquate. Je rejoins le rapporteur dans son évaluation de la révision, entamée en 2005, des critères de classification des régions défavorisées. Les critères de soutien à ces régions utilisés précédemment doivent être modifiés afin de refléter les handicaps réels. Il convient de se rappeler que certaines régions répondent à certains critères spécifiques, mais que leurs handicaps ont été éliminés grâce à l'utilisation de solutions efficaces. C'est aux États membres qu'il doit

incomber d'identifier les zones défavorisées et de développer des programmes d'aide et de développement. Toutes les mesures doivent, bien évidemment, se fonder sur un cadre européen.

Raül Romeva i Rueda (Verts/ALE), *par écrit.* – (EN) J'ai voté en faveur de ce rapport, au même titre que mon groupe.

Eva-Britt Svensson (GUE/NGL), par écrit. – (SV) Je me suis abstenue/j'ai voté contre le rapport Dorfmann. La raison de ma position ressort clairement du rapport. L'Union européenne est beaucoup trop grande pour être en mesure de gérer efficacement l'aide agricole destinée à des régions souffrant de handicaps naturels. Les zones rurales de l'Union européenne sont extrêmement diversifiées. Cette constatation vaut pour les cultures, pour les niveaux d'humidité dans le sol, les combinaisons de types de sols et de conditions climatiques. Le changement climatique complique tout particulièrement le travail d'élaboration d'une liste de critères et de normes fixes pour les subventions. L'Union européenne a demandé aux États membres des cartes détaillées, mais seuls quelques pays les lui ont fournies. L'Espagne paie 16 euros par hectare, alors que Malte paie 250 euros par hectare, pour des conditions apparemment similaires - c'est l'un des exemples mis en lumière dans le rapport par la Cour des comptes. La politique agricole commune a été élaborée lorsque la CE/UE comptait six États membres. La situation est totalement différente aujourd'hui, et même plus compliquée. La gestion des aides agricoles doit être assurée par les États membres. Ils possèdent les connaissances locales requises. Nous nous trouvons actuellement en pleine crise de l'euro. Une monnaie unique constitue un obstacle à l'adaptation des taux d'intérêt et des devises à des circonstances différentes au sein de la zone euro. Une politique agricole unique est tout aussi inadéquate pour les 27 États membres.

Nuno Teixeira (PPE), *par écrit.* – *(PT)* Dans cette communication, la Commission a recherché une plus grande rigueur et une plus grande uniformité au niveau des critères de répartition de l'aide aux agriculteurs dans les zones touchées par des handicaps naturels. Elle s'est également efforcée de corriger la distribution inéquitable des paiements compensatoires entre États membres, conséquence des différences de classification, des «zones défavorisées intermédiaires (ZDI)».

Ces paiements sont essentiels au maintien de l'emploi et des communautés rurales, à la poursuite de l'exploitation des terres cultivables, ainsi qu'à la biodiversité et au paysage culturel.

Je suis généralement satisfait du rapport, en particulier de l'avis de la commission du développement régional, qui s'efforce de préserver les intérêts des régions ultrapériphériques, puisque les îles sont exclues de la communication de la Commission.

Conformément au principe de subsidiarité, il me semble logique de permettre aux États membres, lorsqu'ils identifient des zones défavorisées intermédiaires, de tenir compte non seulement de critères biophysiques, mais aussi d'autres critères tels que la situation insulaire ou ultrapériphérique.

Il me semble également important que toute région perdant son statut de «région à handicaps naturels» bénéficie d'une période transitoire lui permettant de limiter l'impact causé par la perte de ses subventions.

Nous devons désormais veiller, dans le cadre de la révision générale de la politique agricole commune, à concevoir de manière cohérente les nouveaux systèmes d'aide aux agriculteurs et à la mise en place d'une coordination plus efficace entre la politique agricole et la politique de cohésion.

Rapport: Pilar del Castillo Vera (A7-0066/2010)

Elena Oana Antonescu (PPE), par écrit. — (RO) J'ai voté en faveur de ce rapport sur un nouvel agenda numérique pour l'Europe: 2015.eu, car je pense que l'Europe a besoin de jouer un rôle de premier plan dans la promotion de l'innovation dans le secteur des technologies de l'information et des communications. C'est pourquoi nous devons accélérer les investissements requis. Malheureusement, l'Europe court actuellement le risque de prendre du retard par rapport à l'Asie, à en juger par certains indicateurs tels que le taux moyen de transfert de données ou le fait que les services de communication à large bande n'ont atteint que 50 % des ménages européens, alors qu'ils seraient accessibles pour plus de 90 % de la population de l'Union européenne. La Commission doit présenter un agenda clair et ambitieux dans ce domaine, lequel sera plus qu'une simple vision ou qu'un document de perspectives. Il existe des solutions que nous devons soutenir, par exemple l'utilisation de programmes «source ouverte» (OSS), qui contribuerait à accélérer l'innovation dans le domaine des logiciels grâce à des contributions libres et à réduire les coûts pour les entreprises utilisant ces programmes. Nous devons parallèlement adopter des mesures visant à réduire les formalités administratives dans le contexte du programme-cadre de l'Union européenne et à accroître globalement notre compétitivité.

Sophie Auconie (PPE), par écrit. – Le rapport d'initiative de Madame Vera Del Castillo est ambitieux sur la question de la stratégie numérique pour l'Europe. Cette question tourne autour de l'accès à l'internet pour l'ensemble des citoyens de l'UE. À ce titre, il est préconisé que la moitié de la population européenne ait un accès au haut débit en 2015 et la totalité en 2020. Cette généralisation de l'internet est appuyée par des propositions sur la manière dont devrait évoluer la législation concernant les consommateurs et la sécurité, ainsi que sur le nécessaire accès numérique aux services publics. Cet agenda permettra en outre de favoriser la recherche et le développement de contenu innovant, favorisant ainsi l'essor des connaissances et l'accès au patrimoine. Pour toutes ces raisons, j'ai appuyé de mon vote ce rapport.

Zigmantas Balčytis (S&D), *par écrit.* – (*EN*) J'ai voté en faveur de ce rapport. Je suis convaincu que l'Europe ne tirera parti de la révolution numérique que si tous les citoyens de l'Union sont mobilisés et reçoivent les moyens de participer pleinement à la nouvelle société numérique. Cette démarche impose de nombreux défis, tels que l'engagement de réaliser des investissements à long terme, la résolution des gouvernements de déployer plus rapidement les services publics en ligne et la résolution des citoyens d'utiliser les services numériques. Pour réaliser ces objectifs, il est nécessaire de réduire de manière substantielle les déficits de compétences et d'aptitudes numériques d'ici 2015. Je salue en particulier les propositions visant à équiper toutes les écoles primaires et secondaires de connexions à haute vitesse d'ici 2015 et à offrir à tous les adultes en âge de travailler des possibilités de formation dans les TIC. Pour que notre agenda numérique soit compétitif, il nous faut commencer au niveau de la population.

Regina Bastos (PPE), par écrit. – (PT) Les technologies de l'information et de la communication (TIC) constituent l'un des domaines ayant connu le développement le plus rapide ces dernières décennies. Elles sont présentes dans tous les aspects de la vie humaine. Dans un environnement en mutation permanente et à la compétitivité croissante, les TIC peuvent être un puissant outil de contribution au développement durable et de lutte contre la pauvreté et les inégalités sociales et économiques. Chaque personne doit bénéficier des compétences adéquates et d'un accès à haute vitesse en tous lieux. Par ailleurs, un cadre juridique clair est nécessaire, il doit protéger les droits et offrir la confiance et la sécurité requises. Le rapport sur «un nouvel agenda numérique pour l'Europe: 2015.eu», en faveur duquel j'ai voté, entend coopérer avec la Commission en vue de l'élaboration de la proposition stratégique universelle et du plan d'action pour 2015. À cette fin, chaque ménage de l'Union européenne doit avoir un accès à l'internet à large bande à un prix compétitif d'ici 2013, une attention particulière doit être accordée aux zones rurales, aux régions touchées par la transition industrielle et aux régions qui souffrent de handicaps naturels ou démographiques graves et permanents, en particulier les régions ultrapériphériques et, dernier point, il est important de garantir aux utilisateurs finaux handicapés un accès équivalent à celui dont bénéficient les autres utilisateurs finaux.

Mara Bizzotto (EFD), par écrit. – (IT) L'un des objectifs les plus ambitieux - resté lettre morte - de la stratégie de Lisbonne prévoyait de faire de l'Europe la société de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde. L'objectif d'adoption de l'agenda 2015.eu, qui s'inscrit en complément de la stratégie UE 2020, est de placer les citoyens, en tant que consommateurs, au cœur d'une mesure de l'Union européenne visant à garantir à tous les citoyens des États membres la possibilité de s'appuyer sur une réserve adéquate de capacités informatiques afin de leur assurer un accès aux principales formes de technologies de l'information et de la communication disponibles actuellement. Les actions mises en œuvre pour procurer des compétences informatiques aux familles, aux étudiants, aux entreprises et aux gouvernements européens seront soutenues par diverses stratégies qui aborderont la question de la définition des droits numériques, tout en assurant le déploiement de l'infrastructure devant améliorer et diffuser la large bande, en particulier dans les zones rurales.

Étant fermement convaincue que l'avenir de la formation doit obligatoirement aller de pair avec le renforcement de la formation en informatique et de l'interopérabilité des aptitudes informatiques, je suis favorable au rapport.

Carlos Coelho (PPE), par écrit. – (PT) Je soutiens l'excellent rapport sur le nouvel agenda numérique de M^{me} del Castillo Vera. Je suis d'accord sur la nécessité pour l'Union européenne de jouer un rôle de premier plan au niveau de la création et de l'application des technologies de l'information et de la communication, afin de créer une valeur ajoutée pour ses citoyens et ses entreprises. Je reconnais également qu'elle ne cueillera les fruits de cette révolution numérique que si l'ensemble du public européen est mobilisé et se voit donner les moyens nécessaires pour participer pleinement à la nouvelle société numérique. Je soutiens l'objectif de fournir une couverture à large bande à chaque citoyen européen et sur l'ensemble du territoire, notamment dans les régions ultrapériphériques. Je salue aussi la recommandation concernant l'intégration du concept de compétences numériques dans le système d'enseignement, et ce dès le niveau pré-primaire, parallèlement

aux langues étrangères, avec pour objectif de produire des utilisateurs compétents aussi rapidement que possible. Je tiens à souligner la valeur potentielle, pour les citoyens et les entreprises, du passage des services publics au numérique (administration en ligne) afin de permettre une fourniture plus efficace et plus personnalisée des services publics. J'ajouterais également que le recours aux systèmes d'achats publics en ligne (contrats de travaux publics) permet d'obtenir des avantages substantiels sur le plan de la transparence et de la compétitivité, avec un choix plus vaste, une qualité supérieure et des prix en baisse.

Lara Comi (PPE), par écrit. – (IT) J'ai voté en faveur de ce rapport, dont je soutiens l'esprit et la lettre. Je pense qu'en adoptant ce rapport, le Parlement européen a envoyé un signal clair de leadership politique avec la création d'un agenda numérique, d'un véritable plan européen cohérent et global, ce qui constitue une étape fondamentale pour l'avenir de l'Europe.

Si l'évolution numérique représente une importante possibilité de croissance, elle entraîne également un changement social majeur, avec un impact important sur le comportement des citoyens. Il est surtout important de veiller à ce que ce changement aboutisse à une société européenne plus démocratique, plus ouverte et plus inclusive et à une économie prospère, compétitive et fondée sur le savoir. Ce changement n'est possible que si, comme l'indique le rapport, «la personne est placée au coeur de l'action stratégique».

Il importe de se concentrer sur le développement des connexions à large bande et sur l'application de technologies numériques dans des secteurs clés du marché tels que l'énergie, les transports et la santé. Cette action politique doit cependant prévoir des garanties adéquates pour éviter d'élargir le fossé entre les grandes entreprises et les PME, les autorités publiques et le secteur privé, les zones à forte densité de population et les zones rurales, insulaires et montagneuses et le commerce électronique national et transfrontalier.

Ioan Enciu (S&D), *par écrit.* – (RO) J'ai conscience des efforts consentis par M^{me} del Castillo Vera dans le cadre de l'élaboration de ce rapport, ainsi que de la contribution apportée par mes collègues. L'agenda numérique et de développement du marché unique des TIC figurent parmi nos priorités et celles de la Présidence. Je salue l'accent qui est placé sur ce concept dans le cadre de la promotion des compétences numériques parmi les jeunes, puisque ce sont ces derniers qui utilisent le plus les nouvelles technologies et doivent, par conséquent, le faire de manière sûre et efficace.

Je souhaite remercier mes collègues pour le soutien qu'ils ont apporté aux actions mises en œuvre par mes soins en demandant à la Commission d'élaborer un programme de promotion des nouvelles entreprises en ligne et de mise à disposition d'installations, à l'intention des personnes récemment licenciées en particulier. Je ne doute pas que les votes de mes collègues députés et de moi-même représentent une étape importante vers une approche totale et efficace de l'avenir numérique européen. J'espère que la Commission nous aidera à établir des règles claires dans ce domaine, au niveau de l'Union européenne et des États membres.

Diogo Feio (PPE), *par écrit.* – (*PT*) L'«agenda numérique» est de plus en plus important et de plus en plus incontournable dans notre société. L'évolution technologique, sur le plan de la mise à disposition d'informations, de contenu et de connaissances en ligne en particulier, a été extrêmement rapide et en un peu plus d'une décennie, le paysage «numérique» a changé de manière spectaculaire, avec un accès de masse à l'internet et aux communications mobiles. Il est par conséquent important d'envisager l'avenir et de définir une stratégie pour l'agenda numérique, en fixant des objectifs concrets et en accordant une attention particulière aux questions relatives aux droits des consommateurs en matière de vie privée et de données personnelles, ainsi qu'au droit d'auteur et à la lutte contre le piratage sur l'internet.

José Manuel Fernandes (PPE), par écrit. – (PT) Les technologies de l'information et de la communication (TIC) jouent un rôle dans l'émergence d'une économie prospère et compétitive et contribuent à former une société plus respectueuse de l'environnement, plus démocratique, plus ouverte et plus inclusive. Les TIC sont un garant d'efficacité, contribuent à la croissance durable et, à ce titre, aux objectifs de la stratégie UE 2020. Il existe actuellement d'importantes disparités entre les États membres et au sein de ces derniers en ce qui concerne le potentiel d'accès du public à la large bande. Nous avons besoin d'urgence de créer un marché numérique unique des services qui empêchera la fragmentation de la réglementation et contribuera à la libre circulation des services numériques et du commerce électronique. Nous devons adopter un agenda numérique ambitieux et un plan d'action universel pour permettre à l'Europe d'évoluer vers une société numérique ouverte et prospère proposant à tous les citoyens des possibilités économiques, sociales et culturelles, en accordant une attention particulière aux zones rurales. Permettez-moi de souligner l'importance de proposer à tous les citoyens un accès à haute vitesse et en tous lieux à la large bande fixe et mobile. Des fonds nationaux et européens doivent être utilisés pour donner à tous les citoyens de l'Union européenne l'accès à l'internet à large bande à un prix compétitif d'ici 2013.

Ilda Figueiredo (GUE/NGL), *par écrit.* – (*PT*) Ce rapport contient de nombreux éléments positifs, même s'il a été développé dans le cadre du marché intérieur que défend l'Union européenne. Nous reconnaissons les avantages sous-jacents d'un agenda numérique pour l'Europe, présents dans le rapport, en particulier la garantie d'un «accès aux produits culturels pour tous les citoyens», la garantie «aux utilisateurs finals handicapés [d'un] accès équivalent à celui dont bénéficient les autres utilisateurs finals», la disposition à effectuer «un plus grand investissement dans l'utilisation de logiciels «source ouverte» au sein de l'UE» et l'affirmation qu'«une attention particulière doit être accordée aux zones rurales, aux régions touchées par la transition industrielle et aux régions qui souffrent de handicaps naturels ou démographiques graves et permanents, en particulier aux régions ultrapériphériques». Contribuons à ces propositions.

Nous estimons cependant qu'un agenda numérique de qualité doit rejeter toute commercialisation du savoir, de l'enseignement et de la recherche. C'est pourquoi nous n'acceptons pas la dilution des objectifs positifs avec les ambiguïtés et les variations du marché unique européen.

Le renforcement et la promotion d'un marché intérieur «performant» ne le rendent pas plus «axé sur le consommateur», pas plus qu'ils n'aboutissent à une «baisse des prix», comme d'aucuns tentent de nous le faire croire. L'inverse a été démontré à de multiples reprises à travers l'ensemble des activités de l'Union européenne. C'est pourquoi nous nous sommes abstenus.

Cătălin Sorin Ivan (S&D), *par écrit.* – (*RO*) Une attention accrue doit être portée à la définition d'un nouvel agenda numérique, 2015.eu, lequel doit être plus compétitif et plus innovant que la stratégie i2020 lancée récemment, en ce qui concerne tout particulièrement ses aspects éducatifs et culturels. C'est pourquoi j'ai, en tant que rapporteur pour avis de la commission de la culture et de l'éducation, soutenu ce rapport, tout particulièrement les points qu'il contenait au sujet du rôle des technologies de l'information et des communications dans le cadre de la formation des jeunes et de la préparation de ces derniers au marché de l'emploi. J'ai souligné, dans le texte présenté et adopté, l'importance de voir les enfants acquérir une connaissance de base des TIC dès l'école primaire et la valeur ajoutée que l'apprentissage en ligne peut apporter à notre société, en mutation permanente. Dans le même ordre d'idée, j'ai salué le fait que les jeunes constituent la tranche de population la plus réceptive aux TIC. En réalité, ils doivent se concentrer sur cet aspect, puisque celui-ci est susceptible d'apporter une importante contribution à la réduction du niveau de chômage dans l'Union européenne, conformément aux objectifs de la stratégie UE 2020. Dernier point et non le moindre, j'ai réaffirmé le besoin de développer le projet Europeana dans le cadre de l'agenda 2015.eu, en le déployant d'une manière qui garantisse sa notoriété, tout en garantissant la réalisation de son objectif culturel inhérent.

Petru Constantin Luhan (PPE), par écrit. – (RO) Je salue l'adoption de ce rapport, qui appuiera l'élaboration d'une proposition de stratégie 2015 complète pour les technologies de l'information et de la communication. Je pense que notre sortie de la crise économique dépend dans une large mesure de la capacité de la proposition de faciliter une large et efficace application des TIC dans le secteur commercial. Les PME peuvent jouer le rôle de catalyseurs de la reprise économique en Europe. Dans les faits, la Commission européenne doit à l'avenir renforcer les mesures aidant les PME à utiliser les outils TIC pour renforcer leur productivité. J'utilise mon vote d'aujourd'hui pour soutenir la proposition que contient ce rapport au sujet de la conception d'un plan numérique pour promouvoir les entreprises en ligne, avec pour objectif principal de proposer d'autres options à ceux qui ont été récemment licenciés des suites de la crise financière actuelle. Cette initiative pourrait être concrétisée en proposant notamment une connexion Internet et des conseils gratuits.

Nuno Melo (PPE), *par écrit.* – *(PT)* Un nouvel agenda numérique pour l'Europe est essentiel pour permettre l'émergence d'une révolution numérique dont l'ensemble du public européen pourra bénéficier. Toutefois, la participation de tous les citoyens à ce processus est nécessaire à cette révolution. Elle est nécessaire pour qu'ils deviennent des acteurs de la nouvelle société numérique. Pour réaliser ce projet, des investissements à grande échelle sont nécessaires afin de permettre la réduction du fossé numérique existant actuellement au sein de l'Union européenne. N'oublions pas qu'un public informé et éclairé contribue au renforcement du potentiel de l'Europe.

Miroslav Mikolášik (PPE), *par écrit.* – (*SK*) L'exploitation totale les technologies de l'information et de la télécommunication est indispensable, pour une Europe plus compétitive et pour une croissance durable.

L'Union européenne doit veiller au développement et à l'application de ces technologies et permettre à tous les citoyens de l'Union européenne de rejoindre la nouvelle société numérique grâce à des connexions à l'internet à grande vitesse de haute qualité à des prix abordables. Malheureusement, les marchés des télécommunications de nombreux États membres n'ont pas encore atteint des niveaux suffisants d'ouverture

à la concurrence et les consommateurs et les ménages sont de ce fait découragés par les prix élevés et n'acquièrent pas suffisamment de compétences numériques.

Je considère par conséquent qu'il est essentiel d'étendre l'intégration et la libéralisation globale du marché unique et d'éliminer les obstacles à la fourniture de services de télécommunication transfrontaliers.

Parallèlement à cela, je soutiens la création d'un cadre juridique plus efficace pour la nouvelle aire numérique, lequel garantira la protection des droits civils fondamentaux et des droits de la propriété intellectuelle, tout en empêchant la délinquance informatique, la diffusion de pédopornographie et d'autres délinquances sur l'internet.

Franz Obermayr (NI), par écrit. – (DE) L'accès à une connexion Internet à large bande à un prix compétitif dans chaque ménage de l'Union européenne d'ici 2013 est en point de mire. L'objectif est, de surcroît, de faire de l'Europe le continent le plus mobile du monde en termes d'accès à l'internet d'ici 2015. Je soutiens les mesures à cet effet et j'ai par conséquent voté en faveur de ce rapport.

Georgios Papanikolaou (PPE), par écrit. – (EL) Le nouvel agenda numérique pour l'Europe est un programme ambitieux visant à la diffusion des nouvelles technologies et de liens rapides dans les États membres, raison pour laquelle j'ai voté en sa faveur. Toutefois, abstraction faite des déclarations de principe qu'il contient, telles que l'augmentation des vitesses de connexion mobile et la familiarisation des citoyens avec les nouvelles technologies, il semble que certains objectifs seront extrêmement difficiles à atteindre. Il semble par exemple que l'objectif d'imposer à toutes les écoles de l'Union européenne de disposer d'une connexion Internet à grande vitesse d'ici 2015 sera difficile à atteindre pour des raisons objectives (le haut débit est, pour des raisons pratiques, difficile à déployer immédiatement dans les pays montagneux et insulaires éloignés), même si cet objectif est particulièrement louable. Par conséquent, le nouvel agenda numérique pour l'Europe doit être appuyé par une série d'actions et d'initiatives coordonnées, telles qu'un financement communautaire plus généreux afin de garantir un meilleur accès à l'internet, et ce même pour les écoliers désavantagés sur le plan géographique.

Aldo Patriciello (PPE), par écrit. – (IT) L'Europe reste un leader mondial dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (TIC) avancées. L'internet, la norme GSM pour les téléphones mobiles, la norme MPEG pour le contenu numérique et la technologie ADSL sont des inventions européennes. La préservation de ce leadership et sa conversion en avantage concurrentiel représentent un objectif politique vital.

Au cours de ces quatre dernières années, les politiques dans le domaine des TIC ont confirmé le rôle moteur joué par ces technologies dans la modernisation économique et sociale de l'Europe et ont renforcé la résistance de l'Europe en période de crise. Tous les États membres de l'Union ont développé des politiques dans ce domaine et considèrent que ces technologies apportent une contribution essentielle à la croissance intérieure et à l'emploi dans le contexte de la nouvelle stratégie de Lisbonne.

Malgré cela, en cette première décennie du XXI^e siècle, l'Union européenne accuse un retard sur le plan de la recherche et de l'innovation dans les TIC. C'est pourquoi elle a lancé d'ambitieux programmes de recherche visant à combler l'écart et à soutenir des activités de recherche et de développement à long terme. Dès lors, je réitère clairement mon soutien total à ces actions, car je suis fermement convaincu que l'Europe peut redevenir un leader et un initiateur dans ce secteur extrêmement important.

Teresa Riera Madurell (S&D), par écrit. – (ES) J'ai voté en faveur de ce rapport d'initiative du Parlement, compte tenu de l'importance de l'agenda numérique s'agissant de renforcer le leadership technologique européen. Les technologies de l'information et de la communication (TIC) constituent un facteur essentiel de croissance en cette période de reprise économique, mais elles sont aussi essentielles à une croissance durable et à la lutte contre l'exclusion sociale. Le rapport soutient les principaux points identifiés par la déclaration ministérielle sur l'agenda numérique approuvée lors du sommet informel des ministres des télécommunications qui s'est tenu à Grenade les 18 et 19 avril. Le Parlement réitère la nécessité de voir l'Union européenne disposer d'infrastructures solides, rapides et efficaces et encourage l'adoption de mesures permettant la diffusion de la large bande sur l'ensemble du territoire pour tous les citoyens. Tous les citoyens doivent participer à la révolution numérique pour que celle-ci soit une réussite. Toutefois, pour que ce succès devienne réalité, certains aspects, la sécurité sur l'internet par exemple, ne peuvent être négligés. Partant, le rapport adopté ne s'engage pas uniquement à procurer des compétences numériques à tous les citoyens, il souligne également la nécessité de renforcer la sécurité sur l'internet et de respecter les droits des citoyens.

Raül Romeva i Rueda (Verts/ALE), *par écrit.* – (EN) J'ai voté en faveur de la résolution, aucune modification préjudiciable ne lui ayant été apportée.

Rapport: Bogusław Liberadzki (A7-0099/2010)

Jean-Pierre Audy (PPE), par écrit. – J'ai voté, ainsi que le recommandait l'excellent rapport de mon collègue polonais Bogusław Liberadzki, la décharge à la Commission européenne sur l'exécution du budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2008. Je me réjouis que certaines idées auxquelles je suis très attaché, aient été reprises : organisation d'une conférence interinstitutionnelle impliquant tous les acteurs, notamment les parlements nationaux et les instances nationales de contrôles en vue de réformer la procédure de décharge, raccourcissement des délais afin que la décharge soit votée dans l'année qui suit l'année contrôlée, exigence de la part de la Cour d'avoir l'opinion unique (application de la règle du «single audit») sur la fiabilité et la régularité des opérations sous-jacentes aux comptes telle que prévue dans le traité. Par ailleurs, il faut simplifier les règlements d'attribution des fonds européens car un grand nombre d'erreurs provient de la complexification des procédures à laquelle s'ajoute souvent des complexités nationales. Enfin et concernant les contrôles des organismes de recherche en Europe, je me réjouis que le parlement européen ait confirmé le message que nous avions adressé à la commission de ne pas remettre en cause des financements de manière brutale et souvent infondée en terme de normes internationales d'audit.

Zigmantas Balčytis (S&D), par écrit. – (LT) Des progrès ont été réalisés au niveau de l'exécution du budget pour l'exercice financier 2008, mais un grand nombre d'erreurs subsistent dans les domaines des Fonds structurels et de cohésion, du développement rural, de la recherche scientifique, de l'énergie et du transport. Les fonds incorrectement déboursés s'élèvent à 11 %. Cette situation est la conséquence de la complexité des règles et des dispositions que les États membres doivent respecter. Aussi l'exécution du budget de l'année prochaine devra-t-elle accorder une attention particulière à la simplification de ces règles et dispositions, à l'amélioration du mécanisme de recouvrement des fonds incorrectement versés et à la mise en place de systèmes de supervision et de contrôle plus efficaces. Une fois ces mesures mises en place, nous assisterons probablement à une amélioration de l'exécution du budget de l'Union européenne, au renforcement de l'efficacité du contrôle des fonds budgétaires et à l'augmentation de la valeur ajoutée des projets déployés par les États membres en vue du développement de certains secteurs de l'économie et de divers domaines.

Diogo Feio (PPE), par écrit. – (PT) L'article 317 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne précise que la responsabilité d'exécuter le budget de l'Union européenne incombe à la Commission, en coopération avec les États membres, et que la Cour des comptes transmet au Parlement et au Conseil un rapport relatif à la fiabilité des comptes et à la régularité et à la légalité des transactions concernées. Il est essentiel à mes yeux, pour garantir la transparence, que le Parlement européen soit en mesure de vérifier les comptes et d'analyser en détail l'exécution du budget de l'Union. Je rejoins le rapporteur et j'approuve les résolutions sur la décharge lorsqu'elles attirent l'attention sur l'urgence de mettre en place une déclaration nationale à un niveau politique adéquat, couvrant l'ensemble des fonds de l'Union européenne en gestion partagée, de sorte que chaque État membre assume la responsabilité de la gestion des fonds communautaires reçus. C'est un point particulièrement important lorsque l'on sait que 80 % des dépenses de l'Union européenne sont administrées par les États membres. Enfin, je relève l'avis positif de la Cour des comptes au sujet des comptes, lequel garantit au public européen que le budget de l'Union est géré de manière adéquate et rigoureuse, en dépit de certains problèmes qui persistent et sont analysés dans le détail par ce rapport.

Bruno Gollnisch (NI), par écrit. – La vue d'ensemble donnée par les près de 40 rapports consacrés à l'exécution du budget européen 2008 par les différents organes communautaires est affligeante. Pour la 15^e année consécutive, la Cour des Comptes n'a pas pu approuver l'exécution du budget de la Commission tant il est entaché d'erreurs et de dépenses indues. Et pourtant, le Parlement lui donne décharge de sa gestion! La Commission se retranche derrière la responsabilité des États, supposés gérer 80 % des dépenses, notamment agricoles et régionales. Mais dans ces deux domaines, les problèmes se réduisent, tandis qu'ils explosent pour les subventions gérées directement par Bruxelles. La situation concernant les aides de préadhésion de la Turquie est particulièrement grave et préoccupante. Sans parler de ces organismes décentralisés qui se multiplient et multiplient avec eux des procédures de marché public bâclées, des gestions aléatoires du personnel et du recrutement, des engagements budgétaires qui précèdent les engagements juridiques correspondants, des conseils d'administrations pléthoriques qui font grimper les coûts de gestion et qui, au final, sont incapables de programmer correctement leur action, parfois peu claire, et donc leur budget. Au point que dans un de ses rapports, M^{me} Matthieu demande que l'on étudie globalement leur utilité. C'est pourquoi nous avons voté contre la plupart de ces textes de décharge budgétaire.

Cătălin Sorin Ivan (S&D), *par écrit.* – (*RO*) Un vote en faveur de la décharge ne signifie pas que la situation est totalement idéale. Je pense que la situation évolue favorablement, mais trop lentement. Le nombre d'erreurs a diminué, mais nous n'avons pas encore atteint le «niveau d'erreur tolérable». Je tiens à souligner la nécessité d'imposer à tous les États membres l'obligation de présenter des déclarations nationales de gestion, comme le leur a demandé le Parlement à de multiples reprises. Je suis opposé à un système de feux de signalisation (rouge, orange, vert) concernant exclusivement la Roumanie et la Bulgarie, car il s'agirait d'une mesure discriminatoire. Il existe des lacunes dans de nombreux autres pays membre et des règles de suivi communes doivent être appliquées.

Nuno Melo (PPE), *par écrit.* – *(PT)* Toutes les institutions européennes dépendant du budget de l'Union européenne doivent subir un contrôle minutieux de la Cour des comptes et de tous les organes assurant cette fonction. Il est nécessaire de contrôler si les fonds de l'Union européenne sont utilisés de manière adéquate, si les institutions concernées atteignent les objectifs qui leur sont assignés et si des ressources sont gaspillées. D'une manière générale, à quelques rares exceptions près, au vu des audits menés à ce jour, nous pouvons affirmer que les institutions concernées utilisent les fonds qui leur sont attribués de manière adéquate et atteignent leurs objectifs. C'est pourquoi j'ai voté en faveur du rapport sur la Commission et les agences exécutives.

Georgios Papanikolaou (PPE), par écrit. – (EL) Le rapport Liberadzki concernant la décharge sur l'exécution du budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2008, section III – Commission et agences exécutives adopte un ton particulièrement négatif pour la Grèce au sujet d'une série de problèmes allant de la manipulation des statistiques financières à de vagues accusations de corruption généralisée dans le pays. Notre groupe parlementaire a demandé un vote séparé contre les références particulières faisant insulte à la Grèce dans le cadre de la procédure de vote scindé. Cela s'est toutefois avéré impossible, raison pour laquelle j'ai voté contre l'ensemble du rapport Liberadzki.

Alf Svensson (PPE), par écrit. – (SV) Le 5 mai, j'ai voté en faveur du rapport de M. Liberadzki concernant la décharge sur l'exécution du budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2008, section III – Commission et agences exécutives. J'ai cependant voté en faveur de la suppression du paragraphe 376, qui prévoyait de réduire l'aide de préadhésion versée à la Turquie au niveau de 2006, et du paragraphe 378, dans lequel le Parlement européen appelle la Commission à modifier les objectifs de l'instrument d'aide de préadhésion, par le truchement de formes spéciales d'adhésion. Si j'ai voté de la sorte, c'est parce que je juge inapproprié qu'un rapport concernant la décharge à la Commission remette en cause le processus d'adhésion et les perspective d'adhésion de pays candidats. Je suis fermement convaincu que les négociations d'adhésion en cours, quel que soit le pays candidat concerné, doivent se poursuivre dans un état d'esprit positif, sans compliquer davantage le processus d'adhésion à l'Union européenne ni poser de nouveaux obstacles.

Rapport: Inès Ayala Sender (A7-0063/2010)

Jean-Pierre Audy (PPE), par écrit. – J'ai voté, ainsi que le recommandait le très bon rapport de mon excellente collègue et voisine espagnole Inés Ayala Sender, la décharge à la Commission européenne sur l'exécution du budget des 7^e, 8^e, 9^e et 10^e Fonds européens de développement (FED) pour l'exercice 2008. J'appuie sans réserve la budgétisation du Fond européen de développement et il faudra, le moment venu, que l'Union mette en place son propre instrument d'action en terme de développement. Concernant la facilité d'investissement gérée par la banque europenne d'investissement (BEI) qui est un un instrument à risque financé par le FED pour encourager l'investissement privé dans le difficile contexte économique et politique des pays ACP, je suis très partagé à l'idée que la BEI ait à présenter un rapport dans la procédure de décharge mais ce sera un point à discuter, notamment si l'Union, comme le parlement le souhaite, devient associée au capital de la BEI.

Diogo Feio (PPE), *par écrit.* – (*PT*) Je considère qu'il est essentiel que les fonctionnaires soient responsables devant le public, raison pour laquelle ils doivent présenter des informations objectives et détaillées sur l'utilisation des fonds publics. Si la Cour des comptes estime que les recettes et les engagements sont exempts de toute erreur matérielle, elle s'inquiète néanmoins du niveau élevé d'erreurs non quantifiables ayant affecté les engagements relatifs à l'appui budgétaire et du niveau significatif d'erreur estimé dans les paiements. Je déplore, à l'instar du rapporteur, le fait que la Cour des comptes n'ait pas été en mesure d'obtenir l'ensemble des informations et des documents relatifs aux dix paiements effectués en faveur d'organisations internationales et qu'en conséquence, elle ne soit pas en mesure d'exprimer une opinion sur la régularité de dépenses s'élevant à 190 000 000 EUR, soit 6,7 % des dépenses annuelles. J'appelle par conséquent le Fonds européen de développement à résoudre tous ces problèmes pour le prochain exercice financier (2009).

Nuno Melo (PPE), *par écrit.* – *(PT)* Toutes les institutions européennes dépendant du budget de l'Union européenne doivent subir un contrôle minutieux de la Cour des comptes et de tous les organes assurant cette fonction. Il est nécessaire de contrôler si les fonds de l'Union européenne sont utilisés de manière adéquate, si les institutions concernées atteignent les objectifs qui leur sont assignés et si des ressources sont gaspillées. D'une manière générale, à quelques rares exceptions près, au vu des audits menés jusqu'à présent, nous pouvons affirmer que les institutions concernées utilisent les fonds qui leur sont attribués de manière adéquate et atteignent leurs objectifs. C'est pourquoi j'ai voté en faveur du rapport sur les septième, huitième, neuvième et dixième Fonds européens de développement.

Rapport: Bart Staes (A7-0095/2010)

Liam Aylward et Pat the Cope Gallagher (ALDE), par écrit. – (*GA*) Les députés Pat «the Cope» Gallagher et Liam Aylward ont voté en faveur du rapport sur la décharge du Parlement européen relatif à l'exécution du budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2008 et saluent tous deux les recommandations du rapport concernant l'amélioration de la transparence et de la responsabilité. Cette transparence et cette responsabilité sont nécessaires au bon fonctionnement du Parlement européen, ainsi que pour favoriser la bonne gouvernance au sein de l'Union européenne.

MM. Gallagher et Aylward ont spécifiquement soutenu les amendements visant à améliorer la transparence et recommandant la divulgation des rapports du service d'audit interne au public. Ils ont également apporté leur soutien aux recommandations concernant la communication, aux contribuables européens, d'informations relatives à l'utilisation de l'argent public par le Parlement.

Diogo Feio (PPE), *par écrit.* – (*PT*) Je considère qu'il est essentiel que les fonctionnaires soient responsables devant le public, raison pour laquelle ils doivent présenter des informations objectives et détaillées sur l'utilisation des fonds publics mis à leur disposition. Ce rapport se livre à une analyse exhaustive de la situation budgétaire du Parlement, en attirant l'attention sur certains problèmes à examiner d'urgence. Je note que le rapport exprime son inquiétude face aux cas répétés de petite criminalité dans les installations du Parlement et demande, à ce titre, que le secrétaire général accorde une attention particulière à ce problème afin de l'atténuer. Cette question, qui peut sembler banale, est bien évidemment cruciale pour tous ceux d'entre nous qui utilisent quotidiennement les installations du Parlement européen. Enfin, je note l'avis positif rendu par la Cour des comptes au sujet des comptes, lequel donne au public européen l'assurance que le budget de l'Union est géré de manière appropriée et rigoureuse.

Dan Jørgensen et Christel Schaldemose (S&D), par écrit. – (DA) Le Parlement européen a voté au sujet de la décharge relative à ses comptes 2008. Cela n'avait jamais été fait de manière aussi minutieuse, avec un œil aussi critique. Il s'agit sans conteste d'une victoire pour la transparence et le contrôle, ainsi que d'une démarche conforme à la conception traditionnelle du Danemark en matière de bonnes pratiques. Le rapport sur la décharge contient plusieurs points de critique appelant à un resserrement des procédures et pratiques actuelles. Celles-ci incluent l'amélioration de la clarté et de l'ouverture en ce qui concerne l'utilisation des fonds supplémentaires et la responsabilité des acteurs financiers au Parlement. Nous y sommes, bien évidemment, favorables et nous avons voté en faveur de la décharge et de l'ensemble de la résolution. Le Parlement européen doit s'attribuer la décharge chaque année. C'est précisément pour cette raison qu'un contrôle critique est nécessaire. Le rapport est, bien entendu, le résultat d'une somme importante de compromis, mais fondamentalement, il adopte un point de vue particulièrement critique, tout en montrant la voie à suivre pour ce qui concerne les futures procédures de décharge. Ce rapport critique a de surcroît bénéficié d'un important soutien au sein de nombreux groupes du Parlement.

Astrid Lulling (PPE), par écrit. – Mon vote positif sur la décharge de l'exercice 2008 du Parlement européen ne doit pas masquer mon scepticisme, voire mon opposition à certaines affirmations contenues dans la résolution du rapport de M. Staes. Affirmer que les frais de rénovation du siège de Strasbourg à la suite du sinistre d'août 2008 ne doivent pas être supportés par les contribuables européens est une formulation inadéquate.

En effet, le Parlement européen a l'obligation légale d'entretenir les immeubles dont il est le propriétaire en bon père de famille.

Par ailleurs, des procédures appropriées devant la justice ont été entamées afin d'obtenir le remboursement des frais engagés à la suite du sinistre.

Enfin, j'aimerais que l'on analyse la situation du fonds de pension des députés européens avec la rigueur et l'objectivité nécessaires plutôt que de se laisser aller à une certaine démagogie.

Nuno Melo (PPE), *par écrit.* – (*PT*) Toutes les institutions européennes dépendant du budget de l'Union européenne doivent subir un contrôle minutieux de la Cour des comptes et de tous les organes assurant cette fonction. Il est nécessaire de contrôler si les fonds de l'Union européenne sont utilisés de manière adéquate, si les institutions concernées atteignent les objectifs qui leur sont assignés et si des ressources sont gaspillées. D'une manière générale, à quelques rares exceptions près, nous pouvons affirmer, au vu des audits menés à ce jour, que les institutions concernées utilisent les fonds qui leur sont attribués de manière adéquate et atteignent leurs objectifs. C'est pourquoi j'ai voté en faveur du rapport concernant la décharge sur l'exécution du budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2008, section I – Parlement européen.

Raül Romeva i Rueda (Verts/ALE), par écrit. – (EN) Nous avons suivi le rapporteur, Bart Staes, dans le cadre de ce vote, même si nous avons perdu sur un amendement essentiel, l'amendement 22, relatif à la transparence de l'utilisation des fonds publics, défendue par le même rapporteur.

Rapport: Ryszard Czarnecki (A7-0080/2010)

Diogo Feio (PPE), *par écrit.* – (*PT*) Je considère qu'il est essentiel que les fonctionnaires soient responsables devant le public, raison pour laquelle ils doivent présenter des informations objectives et détaillées sur l'utilisation des fonds publics mis à leur disposition. La Cour des comptes a indiqué dans son rapport annuel que l'audit n'avait donné lieu à aucune observation significative concernant le Comité économique et social européen (CESE). La Cour des comptes mentionne toutefois des situations dans lesquelles aucune amélioration n'a été enregistrée, notamment le remboursement des frais de voyage des membres du CESE, qui doivent être calculés uniquement sur la base des frais réels, ou le fait que le CESE octroie à son personnel un avantage financier dont ne bénéficie pas celui des autres institutions, ce qui se traduit par des dépenses plus élevées. Je note avec satisfaction que la CESE a pris l'habitude d'intégrer dans son rapport d'activité annuel un chapitre décrivant le suivi assuré pour les décisions de décharge rendues précédemment par Parlement et la Cour des comptes.

Nuno Melo (PPE), *par écrit.* – *(PT)* Toutes les institutions européennes dépendant du budget de l'Union européenne doivent subir un contrôle minutieux de la Cour des comptes et de tous les organes assurant cette fonction. Il est nécessaire de contrôler si les fonds de l'Union européenne sont utilisés de manière adéquate, si les institutions concernées atteignent les objectifs qui leur sont assignés et si des ressources sont gaspillées. D'une manière générale, à quelques rares exceptions près, nous pouvons affirmer, au vu des audits menés à ce jour, que les institutions concernées utilisent les fonds mis à leur disposition de manière adéquate et atteignent leurs objectifs. C'est pourquoi j'ai voté en faveur du rapport concernant la décharge sur l'exécution du budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2008, section VI – Comité économique et social européen.

Rapport: Ryszard Czarnecki (A7-0082/2010)

Diogo Feio (PPE), *par écrit.* – (*PT*) Je considère qu'il est essentiel que les fonctionnaires soient responsables devant le public, raison pour laquelle ils doivent présenter des informations objectives et détaillées sur l'utilisation des fonds publics mis à leur disposition. L'évaluation, par le Parlement, des comptes présentés et leur décharge respective relèvent de cette catégorie. Je note avec satisfaction que le rapport de la Cour des comptes indique dans son rapport annuel que l'audit n'avait pas donné lieu à des observations significatives concernant le Comité des régions (CdR). Je rejoins l'évaluation positive faite par le rapporteur au sujet des améliorations en cours dans l'environnement de contrôle interne du Comité des régions, en particulier l'inventaire des principales procédures administratives, opérationnelles et financières du Comité des régions (CdR). Enfin, je note avec satisfaction la qualité du rapport d'activité annuel du CdR, en particulier l'inclusion explicite des suites données aux décisions de décharge antérieures du Parlement et de la Cour des comptes, en soulignant l'importance et la pertinence de ces décisions.

Nuno Melo (PPE), *par écrit.* – *(PT)* Toutes les institutions européennes dépendant du budget de l'Union européenne doivent subir un contrôle minutieux de la Cour des comptes et de tous les organes assurant cette fonction. Il est nécessaire de contrôler si les fonds de l'Union européenne sont utilisés de manière adéquate, si les institutions concernées atteignent les objectifs qui leur sont assignés et si des ressources sont gaspillées. D'une manière générale, à quelques rares exceptions près, nous pouvons affirmer, au vu des audits menés à ce jour, que les institutions concernées utilisent les fonds mis à leur disposition de manière adéquate et atteignent leurs objectifs. C'est pourquoi j'ai voté en faveur du rapport concernant la décharge sur l'exécution du budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2008, section VII – Comité des régions.

Rapport: Véronique Mathieu (A7-0074/2010)

Diogo Feio (PPE), par écrit. – (PT) L'augmentation du nombre des agences extérieures a joué un rôle important dans la concentration des capacités techniques et administratives soutenant le processus décisionnel de la Commission. Leur dissémination sur l'ensemble du territoire de l'Union européenne permet également aux institutions de se rapprocher réellement du public, en augmentant leur visibilité et leur légitimité. Si l'augmentation du nombre d'agences est généralement positive, il est vrai qu'elle crée des défis au niveau du suivi et de l'évaluation de leurs performances. Par conséquent, à la suite de l'adoption de la communication de la Commission intitulée «Agences européennes – Orientations pour l'avenir» du 11 mars 2008, le Parlement, le Conseil et la Commission ont relancé le projet de définition d'un cadre commun pour les agences et ont, en 2009, créé un groupe de travail interinstitutionnel. Je pense que ce groupe jouera un rôle fondamental dans l'élimination des problèmes identifiés par la Cour des comptes dans plusieurs d'agences, des problèmes souvent partagés, et dans la définition d'un cadre commun qui permettra d'améliorer la gestion financière et budgétaire à l'avenir.

Nuno Melo (PPE), *par écrit.* – (*PT*) Toutes les institutions européennes dépendant du budget de l'Union européenne doivent subir un contrôle minutieux de la Cour des comptes et de tous les organes assurant cette fonction. Il est nécessaire de contrôler si les fonds de l'Union européenne sont utilisés de manière adéquate, si les institutions concernées atteignent les objectifs qui leur sont assignés et si des ressources sont gaspillées. D'une manière générale, à quelques rares exceptions près, nous pouvons affirmer, au vu des audits menés à ce jour, que les institutions concernées utilisent les fonds mis à leur disposition de manière adéquate et atteignent leurs objectifs. C'est pourquoi j'ai voté en faveur du rapport concernant la performance, la gestion financière et le contrôle des agences de l'Union.

Rapport: Véronique Mathieu (A7-0075/2010)

Diogo Feio (PPE), *par écrit.* – (*PT*) Dans son rapport sur les comptes annuels du Collège européen de police pour l'exercice 2008, la Cour des comptes a ajouté un avenant à son avis, sans toutefois émettre de réserves concernant la fiabilité des comptes, et a rendu un avis avec réserves sur la légalité et la régularité des opérations sous-jacentes. En outre, d'une manière générale, les réponses du Collège aux remarques de la Cour des comptes sont à nouveau insuffisantes et ses résolutions trop génériques et aléatoires et, par conséquent, l'autorité de décharge n'est pas en mesure de bien évaluer si le Collège est effectivement capable de s'améliorer dans le futur. Il subsiste de surcroît d'innombrables problèmes et irrégularités structurelles au niveau du Collège, qui sont détaillés dans le rapport. C'est pourquoi j'approuve la décision de la rapporteure au sujet de l'ajournement de sa décision concernant la décharge au directeur du Collège européen de police sur l'exécution du budget du Collège pour l'exercice 2008.

Nuno Melo (PPE), *par écrit.* – *(PT)* Toutes les institutions européennes dépendant du budget de l'Union européenne doivent subir un contrôle minutieux de la Cour des comptes et de tous les organes assurant cette fonction. Il est nécessaire de contrôler si les fonds de l'Union européenne sont utilisés de manière adéquate, si les institutions concernées atteignent les objectifs qui leur sont assignés et si des ressources sont gaspillées. D'une manière générale, à quelques rares exceptions près, nous pouvons affirmer, au vu des audits menés à ce jour, que les institutions concernées utilisent les fonds mis à leur disposition de manière adéquate et atteignent leurs objectifs. C'est pourquoi j'ai voté en faveur du rapport sur le Collège européen de police.

Rapport: José Ignacio Salafranca Sánchez-Neyra(A7-0111/2010)

Elena Oana Antonescu (PPE), par écrit. – (RO) La consolidation du Partenariat stratégique birégional entre l'Union européenne et les pays d'Amérique latine et des Caraïbes signé en 1999 doit être une priorité de l'agenda de politique étrangère de l'Union européenne. Si des progrès importants ont été réalisés au cours de ces 10 dernières années s'agissant de développer les relations bilatérales UE-Amérique latine, des actions supplémentaires s'imposent. Le partenariat a pour objectif ultime de créer à l'horizon 2015 une zone euro-latino-américaine de partenariat global interrégional couvrant les domaines politique, économique, commercial, social et culturel, afin de garantir le développement durable des deux régions.

Le vote d'aujourd'hui signifie que le Parlement européen soutient l'adoption future d'une Charte euro-latino-américaine pour la paix et la sécurité qui, sur la base de la Charte des Nations unies et des instruments internationaux connexes, intégrera des stratégies et des lignes d'action politique et de sécurité conjointes.

Je pense également que la lutte contre le changement climatique, qui touche le plus durement les populations les plus pauvres du monde, doit devenir une composante essentielle de la stratégie UE-Amérique latine. Les

deux parties doivent consentir des efforts substantiels pour dégager une position de négociation commune dans le cadre des discussions précédant la conférence de l'ONU sur le changement climatique, qui se tiendra à la fin de l'année au Mexique.

Sophie Auconie (PPE), par écrit. – Le rapport d'initiative concernant la stratégie de l'UE pour les relations avec l'Amérique latine porte en lui l'approche que l'UE promeut au sein des relations internationales. En effet, ce texte concilie les dimensions économique, sociale, politique et institutionnelle afin de s'assurer que les échanges commerciaux entre les deux aires géographiques profitent aussi aux populations les plus défavorisées et contribuent au développement durable du sous-continent. Qui plus est, le rapport préconise une harmonisation des règlementations financières afin d'introduire plus de responsabilité en la matière au niveau mondial. J'ai donc clairement pris parti pour ce rapport.

Sebastian Valentin Bodu (PPE), par écrit. – (RO) La résolution adoptée aujourd'hui durant la séance plénière du Parlement européen est un important signal indiquant que l'Union européenne comprend pleinement son rôle international. L'Amérique latine est la destination touristique préférée de nombreux Européens, mais elle signifie bien davantage pour l'Europe. L'Amérique latine peut accuser un certain retard dans le domaine de la démocratie, au regard des normes et principes européens.

Le Parlement européen a récemment débattu d'une résolution relative à des violations flagrantes des droits de l'homme à Cuba. Cette situation s'est terminée par la mort de personnes qui exerçaient leur droit à la liberté d'expression. Il s'agit de situations tragiques qui ne doivent jamais se reproduire. Toutefois, l'expérience de l'Union européenne démontre qu'une relation développée progressivement, fondée sur l'amitié et la diplomatie, est beaucoup plus productive à long terme.

Une approche constructive permettra à l'Union européenne de réussir à exporter les principes démocratiques, comme elle entend le faire. L'Amérique latine est un continent gigantesque que l'on ne peut ignorer d'un point de vue économique ou social. En réalité, la Banque européenne d'investissement opère sur le continent sud-américain de longue date et donne la possibilité de procéder à des investissements à long terme - c'est un signe qu'il convient de relever. La résolution adoptée aujourd'hui s'inscrit dans le cadre du mandat clair donné à la Haute représentante de l'Union européenne quant à la manière d'aborder les relations avec l'Amérique latine.

Corina Crețu (S&D), *par écrit.* – (*RO*) Je soutiens le message de la résolution concernant l'amélioration de la coordination des positions des pays des deux continents en ce qui concerne les méthodes de réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD), eu égard en particulier au sommet OMD qui se tiendra en septembre prochain. Nous devons trouver un terrain d'entente, d'autant plus que nous accusons un retard au niveau de la transposition des objectifs proposés pour 2015, en matière de lutte contre la pauvreté en particulier. Les investissements doivent, tout particulièrement en période de récession mondiale, se concentrer sur les pays les plus pauvres et les groupes de population les plus vulnérables, pour qu'ils puissent bénéficier de nouveaux emplois et des conditions nécessaires à l'intégration sociale.

Edite Estrela (S&D), *par écrit.* – (*PT*) J'ai voté en faveur du rapport sur la stratégie de l'UE pour les relations avec l'Amérique latine, qui plaide en faveur de la création d'un Partenariat stratégique birégional à part entière. Je soulignerai l'importance de la recommandation relative au rapprochement des positions des deux blocs régionaux au sujet des négociations sur la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques.

Diogo Feio (PPE), par écrit. – (PT) Je partage le point de vue du rapporteur au sujet du besoin de créer des liens de coopération birégionale plus profonds et plus étroits entre l'Union européenne et l'Amérique latine. J'estime cependant que l'Union doit accorder une attention particulière à l'un des pays d'Amérique latine en raison de son immense population, de son potentiel économique et de son statut de chef de file régional. Je parle bien évidemment du plus grand pays lusophone du monde, le Brésil. La communication COM (2007) 281 de la Commission du 30 mai a explicitement reconnu que «le dialogue entre l'Union et le Brésil n'était pas suffisamment exploité et se bornait pour l'essentiel au dialogue UE-Mercosur. Le Brésil est ainsi le dernier des «BRIC» à rencontrer l'Union européenne dans le cadre d'un sommet. Le moment est venu de considérer le Brésil comme un partenaire stratégique, un acteur économique de premier plan en Amérique latine et un chef de file régional.» Alors que les autres institutions européennes font leur devoir, le Parlement européen résiste à la mise en place d'une relation avec ce grand pays, sauf via le Mercosur, ce qui en fait le seul représentant des BRIC (Brésil, Russie, Inde, Chine) dans lequel l'Union européenne ne possède pas de délégation parlementaire propre. Il est urgent de corriger cette situation anachronique et regrettable.

José Manuel Fernandes (PPE), par écrit. – (PT) Le Partenariat stratégique birégional contribue à l'amélioration de la coordination entre l'Union européenne et l'Amérique latine au sein des forums et institutions internationaux. Outre la définition d'un agenda commun, il doit continuer à coordonner les positions sur les questions d'importance internationale, en tenant compte des intérêts et des inquiétudes des deux parties. C'est pourquoi j'ai voté en faveur de la communication de la Commission intitulée «L'Union européenne et l'Amérique latine: un partenariat entre acteurs mondiaux», laquelle s'efforce d'identifier des propositions opérationnelles visant à achever le déploiement du Partenariat stratégique birégional.

Ilda Figueiredo (GUE/NGL), parécrit. – (PT) Ce rapport n'aborde pas les véritables problèmes que rencontre l'Amérique latine et ne présente pas les points essentiels devant figurer dans la stratégie de l'UE pour les relations avec l'Amérique latine.

Pour citer un exemple, il passe tous les problèmes économiques et sociaux qui découleront de la signature des accords de libre-échange et accepte la normalisation des relations avec le Honduras comme un fait incontestable, en ignorant le coup d'État et les meurtres récents de membres du front de résistance à ce coup d'État. Il ignore la situation en Colombie: les crimes des paramilitaires et la persécution de membres des syndicats et de responsables politiques ne sont pas des problèmes dignes d'être mentionnés. Il critique cependant la Bolivie et le Venezuela, sans toutefois jamais citer explicitement ces pays.

Pourtant, il ne dit rien du redéploiement de la quatrième flotte des États-Unis dans la région, du plan américain relatif à l'utilisation de sept bases militaires colombiennes et des opérations d'intervention effectuées à partir de bases militaires situées sur le territoire de pays de l'Union européenne et de l'OTAN.

Malheureusement, la majorité des propositions que nous avons présentées au sujet des questions susmentionnées ont été rejetées, raison pour laquelle nous avons finalement voté contre la résolution.

Erminia Mazzoni (PPE), *par écrit.* – (*IT*) J'ai voté en faveur du rapport à une réserve près, et celle-ci est également un espoir, à savoir la résolution du vieux problème des «obligations tango», qui empoisonne nos relations avec l'Argentine.

La détermination à promouvoir les relations avec les pays d'Amérique latine pourrait ouvrir la voie à la résolution adéquate du problème des droits des investisseurs européens.

Jean-Luc Mélenchon (GUE/NGL), par écrit. – Ce texte arrogant et impérial est inacceptable. Il cautionne la reprise des négociations d'accords de libre-échange avec l'Amérique centrale, la Colombie et le Pérou. Elles sont néfastes tant du point de vue économique et social que démocratique. Comment peut-on négocier avec le gouvernement putschiste de Monsieur Porfirio Lobo au Honduras et se dire ensuite garant de l'État de droit et des droits de l'homme? Comment peut-on négocier bilatéralement avec les gouvernements répressifs d'Alvaro Uribe et d'Alan Garcia et faire fi de l'avis des autres États souverains membres de la CAN, la Bolivie et l'Équateur? Je vote contre ce texte non conforme aux principes de démocratie et d'humanisme.

Nuno Melo (PPE), par écrit. – (PT) Selon nous, le fait que l'Union européenne soit le principal investisseur et le deuxième partenaire commercial de l'Amérique latine en termes d'importance, de même que le principal fournisseur d'aide au développement, justifie une stratégie claire et bien définie au niveau des relations entre l'Union européenne et l'Amérique latine. Nous préconisons la définition de lignes directrices claires quant à la manière optimale de collaborer afin de promouvoir la stabilité politique, de lutter contre le changement climatique, de gérer les flux migratoires et de prévenir les catastrophes naturelles. La tragédie haïtienne a démontré que l'Union européenne se trouvait désormais clairement en retrait par rapport aux autres intervenants. Nous estimons par conséquent que l'Union européenne doit améliorer son action au niveau international. Ceci étant, elle doit intervenir de manière plus cohérente et plus efficace dans le domaine de la politique internationale. Cette amélioration doit voir le jour lors du prochain sommet, qui se tiendra le 18 mai à Madrid, auquel la Haute représentante de l'UE pour les affaires étrangères et la politique de sécurité/la vice-présidente de la Commission européenne doit activement participer.

Willy Meyer (GUE/NGL), par écrit. – (ES) Je n'ai pas été en mesure de voter en faveur de ce texte, car l'un des objectifs du partenariat stratégique consiste à conclure des accords d'association sous-régionaux avec l'Amérique centrale, le Pérou, la Colombie et le Mercosur, en dépit du coup d'État perpétré au Honduras et du gouvernement illégitime formé par Porfirio Lobo à la suite de cet événement. L'Union européenne ne peut traiter des gouvernements qui ont participé à un coup d'État de la même manière que des gouvernements élus. De même, l'objectif de création d'une zone euro-latino-américaine de partenariat global interrégional ne tient pas compte des asymétries entre les régions. Les termes actuels de l'accord d'association entre l'Union européenne, d'une part, et le Pérou et la Colombie, d'autre part, sont similaires à ceux d'un accord de

libre-échange et ne bénéficieront pas aux peuples d'Europe ou d'Amérique latine. Par ailleurs, je ne suis pas d'accord avec la possibilité d'ouvrir un dialogue politique triangulaire (UE – Amérique latine – États-Unis, par exemple). Il existe déjà des organisations multilatérales telles que les Nations unies pour ce type de dialogue. Cela concerne également la création de la Fondation Europe-Amérique latine et Caraïbes. Je ne m'opposerais pas à cette idée si le rapporteur ne proposait pas sa création au moyen de capitaux publics et privés, ce qui procure une porte d'entrée idéale aux multinationales.

Andreas Mölzer (NI), par écrit. – (DE) Ce rapport détaillé sur l'Amérique latine adopte une approche raisonnable en prévoyant le développement des relations entre l'UE et les États d'Amérique du Sud par le biais d'un partenariat stratégique. La création d'une zone euro-latino-américaine pourrait non seulement déboucher sur des résultats économiques positifs, mais également, et surtout, renforcer le rôle de l'UE en tant qu'acteur de la politique étrangère, en particulier vis-à-vis des États-Unis. Malheureusement, le rapport contient également certains paragraphes et formulations qui reflètent le zèle quasi missionnaire manifesté par certains députés de ce Parlement, qui pourrait être interprété comme une ingérence trop grande dans les affaires intérieures des États d'Amérique du Sud. Il n'est ni nécessaire ni important de fixer dans le détail la manière dont ces pays devraient organiser leur économie ou leurs politiques éducatives et scientifiques, pas plus que la manière dont ils règlementent leur politique étrangère. Il est absurde de demander aux pays d'Amérique latine d'introduire une éducation sexuelle, par exemple. Je me suis dès lors abstenu lors du vote final.

Justas Vincas Paleckis (S&D), par écrit. – (*LT*) L'Union européenne est le partenaire de l'Amérique latine. Ensemble, nous devons relever les défis et résoudre les problèmes mondiaux d'aujourd'hui. Des problèmes tels que la crise économique et financière, le changement climatique, les menaces pour la sécurité, la lutte contre le terrorisme, le trafic de stupéfiants et la criminalité organisée. Ensemble, nous devons préserver l'environnement, épargner les ressources naturelles et lutter contre la pauvreté, l'inégalité et la migration. J'ai voté en faveur de ce rapport car il propose des mesures pertinentes de lutte contre la pauvreté dans la région: l'éducation et la réduction des disparités entre les pays les plus riches et les plus pauvres de la région. Si l'UE peut compter sur les Fonds de solidarité, en plus de promouvoir des projets d'intégration, l'Amérique latine ne dispose par contre pas de telles possibilités. Je suis d'accord avec le rapporteur lorsqu'il déclare que, si l'Amérique latine adopte le modèle européen d'intégration, elle deviendra plus forte. Elle accroîtra en outre la sécurité et la prospérité de ses habitants.

Raül Romeva i Rueda (Verts/ALE), par écrit. – (EN) Je me suis abstenu lors du vote final sur ce rapport. Bien que ce rapport ne constitue à nos yeux en aucun cas une contribution valable en vue du sommet UE-Amérique latine à venir qui se tiendra à Madrid, nous sommes parvenus à maintenir ou à introduire certains aspects importants dans le texte. Pour les Verts, les points forts de ce rapport décevant sont les suivants: le paragraphe concernant l'arrêt rendu par la Cour interaméricaine des droits de l'homme sur les féminicides (l'affaire de Campo Algodonero au Mexique) a été maintenu dans le texte, avec 359 votes en faveur, 235 contre et 17 abstentions; nous avons réussi à inscrire dans le texte un paragraphe précisant que la facilité d'investissement européenne devrait en particulier être utilisée pour des projets visant à lutter contre le changement climatique, tels que les transports publics locaux, les véhicules électriques et le projet Yasuní-ITT en Équateur («Laissons le pétrole sous terre»). L'un dans l'autre, 10 des 16 amendements du groupe Verts/ALE ont été adoptés. Malheureusement, nous avons perdu tous les amendements faisant sceptiquement référence aux accords de libre-échange conclus récemment et aux accords d'association en cours de négociation, et qui tiraient la sonnette d'alarme fasse au risque d'affaiblissement des efforts d'intégration régionaux fragiles existants. Enfin, notre amendement demandant l'élimination progressive des mégaprojets d'énergie qui portent gravement atteinte à l'environnement a lui aussi été rejeté.

José Ignacio Salafranca Sánchez-Neyra, (PPE), par écrit. – (ES) Au vu de l'ambigüité de certaines expressions du paragraphe 34, introduit sur la base de l'avis de la commission du développement, qui pourraient être interprétées comme un signe de complaisance à l'égard d'un acte aussi répugnant que l'avortement, la délégation espagnole du groupe du Parti Populaire Européen (Démocrates-Chrétiens) a demandé au groupe un vote séparé sur ce paragraphe, afin de faire clairement savoir qu'elle est opposée à toute initiative visant à enfreindre les droits inaliénables des plus vulnérables.

Nuno Teixeira (PPE), par écrit. – (PT) L'Union européenne et l'Amérique latine développent un partenariat stratégique solide depuis des années. L'Union est le principal investisseur en Amérique latine, son deuxième plus grand partenaire commercial et son principal bailleur d'aide au développement. L'objectif ultime est de créer une zone euro-latino-américaine de partenariat global interrégional à l'horizon 2015 couvrant les domaines politique, économique, commercial, social et culturel, afin de garantir le développement durable des deux régions.

Dans ce contexte, je voudrais souligner l'importance, d'abord, de la reprise des négociations sur l'accord d'association UE-Mercosur, qui sera sans doute l'accord birégional le plus ambitieux jamais conclu. Je salue également les accords de partenariat commercial entre l'Union européenne et l'Amérique centrale et avec la Communauté andine, ainsi que l'approfondissement des accords d'association existants avec le Mexique et le Chili.

Il est néanmoins regrettable que ces accords puissent affecter la production intérieure de l'UE dans ces secteurs très précis, en particulier dans les régions ultrapériphériques, confrontées à des difficultés constantes. Il est par ailleurs regrettable qu'une compensation adéquate pour ces régions n'ait pas été décidée au niveau de européen. J'ai voté en faveur de ce rapport car j'estime qu'un partenariat entre ces deux régions de la planète est fondamental, dans la mesure où il offrira des avantages mutuels dans les domaines politique, économique et social.

Proposition de résolution commune RC-B7-0233/2010

Elena Oana Antonescu (PPE), par écrit. – (RO) La résolution sur laquelle nous avons voté aujourd'hui exprime la préoccupation du Parlement européen face au maintien par les autorités canadiennes de l'obligation de visa pour les citoyens roumains, bulgares et tchèques et réclame la levée de cette obligation au plus vite.

Le maintien de l'obligation de visa pour ces États membres enfreint le principe de liberté de circulation, en créant des différences et inégalités injustifiées. Les citoyens de l'Union européenne doivent bénéficier d'un traitement juste et équitable.

Malgré la réaffirmation de l'objectif commun des partenaires de garantir la liberté de circulation des personnes dans la sécurité la plus totale entre l'UE et le Canada lors du sommet UE-Canada organisé à Prague en 2009, nous sommes à présent en 2010 et rien n'a changé.

Je suis convaincue que, dans un avenir proche, les autorités canadiennes feront tout ce qui est en leur pouvoir pour lever cette obligation de visa. Aux côtés de mes collègues du Parlement européen, je poursuivrai les actions déjà initiées en vue de permettre aux citoyens roumains, bulgares et tchèques de voyager librement au plus vite.

Zigmantas Balčytis (S&D), par écrit. – (EN) J'ai voté en faveur de cette résolution, car j'estime que les négociations en cours en vue d'un accord économique et commercial global pourraient renforcer les relations UE-Canada. Le sommet UE-Canada à venir devrait mettre l'accent sur le renforcement des relations politiques entre les deux partenaires et s'attacher en particulier à relever les défis communs tels que les négociations en vue d'un accord économique et commercial global, les questions de politique étrangère et de sécurité, une réponse coordonnée à la crise économique et financière, le changement climatique et l'énergie. L'UE et le Canada sont résolus à bâtir une économie mondiale à faibles émissions de CO₂ sûre et durable, de même qu'à investir dans des technologies énergétiques propres et à être à la pointe en matière de création d'emplois verts afin de renforcer leur capacité à s'adapter aux répercussions du changement climatique.

Corina Creţu (S&D), par écrit. – (RO) Les citoyens de trois États membres continuent d'avoir besoin d'un visa pour entrer au Canada. Les Roumains et les Bulgares ont été rejoints par les Tchèques, qui ont vu l'obligation de visa réintroduite à la suite de l'afflux massif de Roms. Face à une telle situation, une coopération plus étroite est nécessaire, d'une part, entre les États membres de l'UE afin de résoudre les problèmes de la communauté rom et, d'autre part, entre les États membres et le Canada afin de créer le système le plus efficace et le plus transparent possible pour la fourniture d'informations sur les conditions d'octroi des visas, de manière à réduire le taux de refus. Le système d'octroi de l'asile du Canada doit également être revu. En fait, à cet égard, la résolution a le mérite de demander sans ambiguïté au Canada de prendre des mesures pour lever l'obligation de visa.

Ioan Enciu (S&D), par écrit. – (RO) Le Canada est l'un des partenaires les plus anciens de l'Union européenne et le sommet de cette année est important en vue de poursuivre et de consolider cette coopération bilatérale étroite dans tous les domaines. J'ai voté en faveur de la résolution commune car elle reflète de manière concise et objective les perspectives positives de notre coopération future.

Garantir la réciprocité dans les relations bilatérales est l'un des principes de base de l'Union européenne. J'espère que, dans un proche avenir, le Canada lèvera l'obligation de visa pour les citoyens roumains, tchèques et bulgares et garantira ainsi un traitement juste et équitable à tous les citoyens de l'Union européenne. En même temps, je voudrais saluer les mesures prises à ce jour en vue de la signature d'un accord commercial UE-Canada et j'espère que la réunion de cette année offrira l'impulsion nécessaire à sa finalisation.

Au vu de la situation économique actuelle et de l'état du climat, je me dois d'insister sur la nécessité d'une coopération étroite en vue d'identifier des solutions alternatives aux ressources traditionnelles utilisées pour la production d'énergie, qui respecteront les spécificités de chaque État, l'UE et le Canada étant tous deux concernés par le développement et l'utilisation de technologies à faibles émissions de CO₂. La coopération environnementale, énergétique et maritime doit par ailleurs être également encouragée dans la région arctique.

Diogo Feio (PPE), par écrit. – (PT) Le Canada est un partenaire à la fois fiable et important de l'Union européenne pour des raisons historiques et culturelles, en raison d'affinités ethniques et politiques et parce que nos deux civilisations partagent des valeurs et des points de référence. Un accord économique et commercial global avec le Canada contribuerait de manière positive au renforcement des relations déjà excellentes entre l'UE et le Canada. Malgré l'apparition de certaines difficultés dans ces relations, concernant plus précisément la pêche, la sécurité et l'immigration, le fait est que, en comparaison avec d'autres pays, la relation UE-Canada est stable et profitable aux deux partenaires. J'espère que cette relation de confiance durera et que les deux rivages de l'Atlantique du Nord continueront de vivre dans la paix et la prospérité.

José Manuel Fernandes (PPE), par écrit. – (PT) Je constate que le partenariat entre le Canada et l'Union européenne est l'un des plus anciens et des plus étroits, puisqu'il remonte à 1959, et que les négociations en cours en vue d'un accord économique et commercial global visent à renforcer encore les relations UE-Canada. Je voudrais souligner qu'en 2010, le Canada occupera la présidence du G8 et accueillera le prochain sommet du G20. Je salue dès lors chaleureusement la déclaration de la Commission qui indique que les progrès faits dans le cadre des négociations en vue d'un accord économique et commercial global sont fondamentaux pour les relations économiques UE-Canada. À cet égard, j'estime que le sommet UE-Canada du 5 mai 2010 à Bruxelles est l'occasion idéale d'accélérer ces négociations. Je salue en particulier la volonté d'entreprendre une grande réforme du système de gestion de la pêche, y compris de l'Organisation des pêches de l'Atlantique du Nord.

Jean-Luc Mélenchon (GUE/NGL), par écrit. – Ce texte fait l'éloge des négociations engagées par la Commission en vue d'établir un accord économique et commercial global entre l'UE et le Canada. Cet accord est négocié dans le dos des citoyens européens alors même qu'il aura des conséquences importantes sur leur quotidien: démantèlement des services publics; supériorité du droit des investisseurs à protéger leurs profits sur celui des États à protéger l'intérêt général; alignement par le bas des droits des travailleurs; dégradation de l'accès aux services de santé, à l'eau, à l'éducation, à la culture. C'est cette politique et ce déni criant de démocratie que les groupes PPE, ALDE, ECR et S&D proposent de soutenir et même d'accélérer. Je m'y oppose absolument.

Nuno Melo (PPE), par écrit. – (PT) Le Canada entretient un partenariat de longue date avec l'UE. Il est par conséquent naturel que cette relation se soit approfondie et améliorée au fil des ans. L'accord économique et commercial global fera l'objet d'une attention toute particulière durant ce sommet, en espérant que ces négociations aboutiront, car cet accord est primordial pour les relations entre l'UE et le Canada. D'autres questions pertinentes unissent également l'UE et le Canada, tels que l'aide européenne, en particulier en Haïti, les questions relatives à la pêche et les préoccupations environnementales. N'oublions pas que le traité de Lisbonne a octroyé de nouvelles compétences à ce Parlement en matière de négociation d'accords internationaux: le Parlement doit désormais être impliqué à tous les stades des négociations.

Andreas Mölzer (NI), *par écrit.* – (*DE*) J'ai voté en faveur de la proposition de résolution commune sur le prochain sommet UE-Canada, qui se tient aujourd'hui, car j'estime qu'il est important non seulement de maintenir des relations de haut niveau, mais également de les renforcer et de les améliorer encore. En particulier, l'action commune prévue concernant l'introduction d'un prélèvement bancaire ou d'une taxe sur les transactions financières au niveau mondial devrait être mise en exergue dans ce contexte.

Raül Romeva i Rueda (Verts/ALE), par écrit. – (EN) La résolution a été soutenue par une large majorité. Je me suis abstenu en raison de la formulation du paragraphe 6 relatif aux Roms justifiant la politique de visa restrictive du Canada à l'égard de la Bulgarie, de la Roumanie et de la République tchèque. Le groupe Verts/ALE a toutefois obtenu l'introduction de la phrase suivante dans la résolution relative au thon rouge et à CITES: «déplore la position adoptée par le gouvernement canadien lors de la dernière conférence des parties à la CITES concernant l'extension de l'annexe 1 de la CITES au thon rouge».

Alf Svensson (PPE), par écrit. – (SV) Lorsque le Parlement européen a voté sur la résolution fixant les priorités pour le sommet à venir entre l'UE et le Canada, je faisais partie de la minorité qui s'est exprimée contre la proposition. Le texte est, pour l'essentiel, valable, mais renferme deux paragraphes que je ne peux tout simplement pas soutenir. Le paragraphe 2 déclare que l'un des sujets prioritaires à examiner lors du sommet devrait être la question de «l'introduction d'un prélèvement bancaire ou d'une taxe sur les transactions au

niveau mondial». Je suis fermement opposé à ce type de prélèvement ou de taxe sur les transactions internationales. J'estime qu'il existe de nombreux autres problèmes au sein de la sphère économique auxquels il serait préférable de donner la priorité lors du sommet.

Je suis par ailleurs préoccupé par la formulation du paragraphe 6, qui déclare que le Parlement «prend acte de ce que le gouvernement canadien a introduit une obligation de visa pour les ressortissants tchèques en réponse à un afflux de Roms au Canada». C'est peut-être là la raison pour laquelle le Canada a agi de la sorte, mais j'estime qu'il n'y a aucune raison pour que les Européens soutiennent cette décision ou la mentionnent dans un texte de l'UE. Ces deux passages ayant été inclus dans la résolution et la majorité ayant malheureusement rejeté la demande de suppression de ces points, j'ai voté contre la résolution dans son ensemble.

Proposition de résolution (B7-0243/2010)

Elena Oana Antonescu (PPE), *par écrit.* – (*RO*) Au travers du vote d'aujourd'hui, le Parlement européen a montré qu'il est ouvert à la signature d'un nouvel accord concernant le traitement et le transfert de données de messagerie financière dans le cadre du programme de surveillance du financement du terrorisme. Il a également répété que tout nouvel accord dans ce domaine doit respecter le nouveau cadre juridique introduit par le traité de Lisbonne.

La lutte contre le terrorisme demeure une priorité pour l'UE et la coopération productive avec les États-Unis, qui inclut des activités telles que l'échange de données et d'informations, est une condition essentielle en vue de prévenir de futures attaques terroristes.

J'estime qu'il est vital que cet échange de données soit strictement limité aux informations nécessaires pour lutter contre le terrorisme, tout transfert d'informations en vrac dérogeant aux principes qui sous-tendent la législation européenne et ses usages. C'est pourquoi j'ai profité de la résolution d'aujourd'hui pour demander à la Commission et au Conseil de poser cette question de manière explicite et appropriée dans le cadre des négociations avec les États-Unis qui se dérouleront prochainement et d'explorer, avec nos partenaires américains, les moyens de concevoir une procédure juridiquement viable et transparente dans le but d'autoriser le transfert et l'extraction des données pertinentes.

Sophie Auconie (PPE), *par écrit.* – J'ai voté en faveur de la résolution commune sur SWIFT, qui concerne le transfert de données bancaires des Européens vers les États Unis dans le cadre de la lutte contre le terrorisme. Après les mises en garde émises par le Parlement européen il y a quelques semaines, le processus de négociation est aujourd'hui sur la bonne voie. Le Parlement européen y prend désormais toute sa part, conformément aux procédures prévues par le traité de Lisbonne. L'objectif est de parvenir à un bon équilibre entre une protection efficace de nos concitoyens face aux risques terroristes et le respect des droits individuels. Le mandat de négociation donné aujourd'hui au Conseil par le Parlement européen me semble aller dans ce sens.

Zigmantas Balčytis (S&D), par écrit. – (EN) J'ai apporté mon soutien à cette résolution, car il est important d'avoir un accord qui permettra à l'Europe et aux États-Unis de renforcer la lutte contre le terrorisme dans l'intérêt de la sécurité des citoyens, sans porter atteinte à l'état de droit. L'UE doit encore définir les principes fondamentaux qui régiront les modalités d'une coopération générale avec les États-Unis à des fins de lutte contre le terrorisme. Il est dès lors de la responsabilité de la Commission et du Conseil d'explorer les moyens de concevoir une procédure transparente et juridiquement irréprochable pour l'autorisation du transfert et de l'extraction d'informations pertinentes, ainsi que pour la conduite et le contrôle des échanges d'informations. Ces opérations doivent s'effectuer dans le respect total des principes de nécessité et de proportionnalité, ainsi que des dispositions de la législation de l'UE en matière de droits fondamentaux, ce qui permettra l'application sans réserves de la législation européenne pertinente.

Vilija Blinkevičiūtė (S&D), *par écrit.* – (*LT*) Nous devons nous efforcer de renforcer la coopération transatlantique dans les domaines de la justice, de la liberté et de la sécurité dans un contexte de respect des droits de l'homme et des libertés civiles. Un système de protection des données à caractère personnel doit être mis en place de manière transparente et non équivoque. Les exigences juridiques européennes relatives au traitement juste, proportionné et licite des informations à caractère personnel revêtent une importance primordiale et doivent être maintenues en toute circonstance. L'échange de données ciblées est actuellement impossible. Les solutions devraient inclure la limitation de la portée des données transférées, un recensement des types de données que les fournisseurs désignés sont en mesure de filtrer et d'extraire, ainsi que les catégories de données pouvant faire l'objet d'un transfert. Il est par conséquent primordial d'inviter le Conseil et la

Commission à explorer les moyens de concevoir une procédure transparente et juridiquement irréprochable pour l'autorisation du transfert et de l'extraction des informations pertinentes, ainsi que pour la conduite et le contrôle des échanges d'informations. Tout accord entre l'UE et les États-Unis doit comporter des garanties solides en matière d'application et de contrôle en ce qui concerne l'extraction au jour le jour, l'accès et l'utilisation par les autorités américaines de toutes les informations qui leur seraient transférées en vertu de l'accord. Une autorité appropriée devrait être désignée par l'UE pour surveiller la mise en œuvre de ces mesures.

Sebastian Valentin Bodu (PPE), *par écrit.* – (*RO*) En tant que pays, la Roumanie a soutenu l'adoption de l'accord SWIFT. Le Parlement européen a toutefois estimé que la première version de l'accord négocié par les représentants de la Commission et l'administration américaine violait les droits des citoyens européens dont les données étaient traitées en vrac plutôt que sur une base spécifique lorsque des soupçons surgissaient. Il est important que le nouvel accord, négocié récemment à Washington entre les représentants de l'UE et le Congrès américain, prenne en considération les préoccupations du Parlement européen. La nouvelle version de l'accord risque elle aussi d'être rejetée, si elle continue d'enfreindre la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne.

Le Parlement européen est conscient de l'importance de cet accord, y compris pour la sécurité des citoyens européens. De ce fait, les objections des députés concernent clairement le contenu plutôt que la forme de l'accord. Le Parlement européen a vu ses compétences décisionnelles renforcées avec l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne. Il est normal que cette institution exerce ses prérogatives et veille aux intérêts des citoyens de l'Union européenne. Cependant, tant que l'esprit des avis exprimés par l'organe législatif européen sera préservé dans la future version de l'accord, celui-ci sera adopté. La lutte contre le terrorisme et la détection des transferts bancaires suspects figurent plus que jamais en haut de la liste des priorités de l'UE.

Françoise Castex (S&D), par écrit. – Suite au rejet de «l'accord SWIFT» par le Parlement européen en février 2010, un nouvel accord doit être négocié entre l'Union Européenne et les États-Unis pour le transfert de données bancaires dans le cadre de la lutte contre le terrorisme. Nous, parlementaires, avions exprimé en février, lors du vote de rejet, notre refus de voir se poursuivre le transfert massif et incontrôlé de ces données vers le département du Trésor américain. Aujourd'hui, j'ai voté pour cette résolution afin d'influer sur le nouveau mandat que la Commission européenne va porter auprès des États-Unis dans la négociation d'un nouvel accord. Sur le fond, nous demandons à ce que l'on revienne sur le transfert «en vrac» des données personnelles afin qu'il soit réalisé de manière plus ciblée, que des recours judiciaires soient prévus, que les données soient conservées le temps le plus court possible, ainsi qu'une réciprocité dans les échanges. La question de la protection des données personnelles est un enjeu fort au Parlement européen. Aussi la question de la transmission des données concernant les passagers aériens fait-elle également l'objet d'une grande vigilance de notre part. Nous protégerons les droits fondamentaux de nos concitoyens jusqu'au bout.

Proinsias De Rossa (S&D), par écrit. – (EN) J'ai apporté mon soutien à la résolution sur la nouvelle recommandation de la Commission au Conseil relative à l'ouverture de négociations avec les États-Unis sur le transfert de données de messagerie financière afin de combattre le terrorisme. En vertu des nouvelles dispositions du traité de Lisbonne, l'accord intérimaire entre l'Union européenne et les États-Unis, signé en novembre 2009, devait être soumis à l'approbation du Parlement européen. J'ai voté contre cet accord, qui a été bloqué par le Parlement en raison de certaines préoccupations concernant le droit au respect de la vie privée des citoyens et des entreprises européennes, droits menacés par des arrangements non réglementés concernant le transfert en vrac d'informations. Le terrorisme doit être combattu avec fermeté, mais les moyens utilisés ne doivent pas conduire à la création d'un environnement d'insécurité pour les droits des citoyens, qui est l'objectif même des attaques terroristes. Tout nouvel accord doit être subordonné à des principes fondamentaux tels que la limitation des échanges d'informations aux seules fins de la lutte contre le terrorisme. Une autorité européenne doit par ailleurs assurer la surveillance judiciaire et le respect des dispositions de la législation européenne en matière de droits fondamentaux. Enfin, l'accord doit être limité dans le temps et pouvoir être dénoncé immédiatement en cas de non-respect de l'une ou l'autre obligation.

Nikolaos Chountis (GUE/NGL), par écrit. – (EL) l'ai voté contre cette proposition de résolution car elle ne rejette pas l'échange en vrac d'informations avec les États-Unis et d'autres pays dans le contexte de la dite lutte contre le terrorisme. Elle ne soutient pas non plus la nécessité d'un accord international juridiquement contraignant entre l'UE et les États-Unis sur un cadre pour l'échange d'informations destinées à faire respecter la loi. Enfin, parce qu'il est inacceptable que des négociations non officielles aient débuté sans la participation pleine et équitable du Parlement européen, alors que celui-ci devra approuver l'accord élaboré.

Carlos Coelho (PPE), par écrit. – (PT) J'ai voté contre l'accord intérimaire signé entre l'UE et les États-Unis sur le traitement et le transfert de données financières concernant les citoyens européens, non seulement parce qu'il est manifestement inapproprié dans la mesure où il remet en cause le respect des principes de nécessité et de proportionnalité, de même que l'intégrité et la sécurité des informations financières européennes, mais également parce que le Parlement s'est vu refuser la possibilité d'exercer comme il se doit ses prérogatives. Je crois en la nécessité de renforcer la coopération transatlantique dans tous les domaines pertinents, en particulier la liberté, la sécurité et la justice, mais cela ne pourra se faire que dans le respect absolu de principes aussi fondamentaux que la proportionnalité, la nécessité et la réciprocité. Je me dois, à ce stade, de féliciter la Commission et le Conseil pour leur nouvelle position concernant la coopération avec le Parlement. J'espère qu'ensemble, nous parviendrons à établir les principes de base qui devront orienter et faciliter la coopération future entre l'UE et les États-Unis en matière de lutte contre le terrorisme. J'attends avec impatience les conclusions de la visite de la délégation du Parlement à Washington et j'espère que, là aussi, nous pourrons voir un nouveau chapitre s'ouvrir.

Ioan Enciu (S&D), *par écrit*. – (*RO*) J'ai voté en faveur de cette résolution et je voudrais répéter l'importance cruciale de la coopération UE-États-Unis dans la lutte contre le terrorisme et de la signature d'un accord spécifique entre l'UE et les États-Unis dans ce domaine. Le Parlement doit avoir en permanence cet accord en point de mire. Le Conseil et la Commission doivent tenir l'organe législatif européen informé à tous les stades de la négociation et de la signature de cet accord. Le Parlement européen a exprimé sa position à ce sujet en maintes occasions.

La résolution précise par ailleurs que toute demande de transfert de données doit être approuvée par une autorité judiciaire européenne. Le transfert de données doit être justifié et se dérouler de manière transparente. Les citoyens doivent voir leurs droits garantis, en étant notamment autorisés à consulter, modifier et supprimer des données, ainsi qu'en recevant une compensation et des dommages et intérêts en cas de violation de leur droit au respect de la vie privée.

Je voudrais souligner la nécessité de trouver une solution pour limiter les transferts de données, autorisant uniquement l'échange de données pour des personnes suspectées de terrorisme. Il est important que les principes de réciprocité et de proportionnalité soient respectés dans l'accord et que celui-ci soit immédiatement dénoncé en cas de non-respect des obligations contractées. Je suis fermement convaincu que le Conseil JAI prendra en considération les recommandations contenues dans cette résolution.

Edite Estrela (S&D), par écrit. – (*PT*) J'ai voté en faveur de cette résolution car j'estime que tout accord entre l'UE et les États-Unis dans ce domaine doit comporter des garanties solides en matière d'application et de contrôle, à assurer par une autorité appropriée désignée par l'UE. C'est seulement ainsi que l'on pourra s'assurer que ces transferts d'informations ne dérogent pas aux principes qui sous-tendent la législation de l'UE et ses usages.

Diogo Feio (PPE), *par écrit.* – (*PT*) La coopération juridique internationale et la coopération transatlantique sont cruciales pour la lutte contre le terrorisme. C'est pourquoi il convient de saluer l'existence d'un accord à long terme entre l'Union européenne et les États-Unis en matière de prévention du financement du terrorisme. Un tel accord ne doit cependant pas mettre en péril le caractère privé des transactions effectuées par des personnes physiques et morales. C'est la raison pour laquelle les exigences juridiques européennes relatives au traitement juste, nécessaire, proportionné et licite des informations à caractère personnel revêtent une importance primordiale et doivent être maintenues en toute circonstance.

L'UE doit définir les principes fondamentaux régissant les modalités d'une coopération générale avec les États-Unis pour lutter contre le terrorisme, de même que les mécanismes de transfert d'informations sur les transactions jugées suspectes ou irrégulières effectuées par ses citoyens. Un accord de coopération juridique UE/États-Unis en matière de prévention du financement du terrorisme doit être signé afin de s'assurer que les transferts des données à caractère personnel respectent les droits et les libertés des citoyens et entreprises d'Europe, et que leur sécurité est assurée sans faire courir de risque inutile au caractère privé de leurs transactions.

José Manuel Fernandes (PPE), par écrit. – (PT) Au travers des termes de l'accord intérimaire signé entre les États-Unis et l'UE, j'ai admis la nécessité d'une coopération transatlantique dans la lutte contre la criminalité et le terrorisme internationaux. J'ai souligné la nécessité d'établir cette coopération sur la base d'une loyauté mutuelle et du respect des principes de réciprocité et de proportionnalité, ainsi que des droits des citoyens. La sécurité ne doit cependant pas prendre le pas sur les autres droits, libertés et garanties, mais faire en sorte d'être compatible avec ceux-ci. Il est inacceptable que les policiers portugais puissent uniquement accéder

aux informations bancaires d'une personne dans le cadre d'un mandat alors que des millions de données peuvent, en dehors de tout contrôle judiciaire, être envoyées à la police américaine à des fins d'interprétation et d'analyse. J'ai donc voté contre l'accord intérimaire. La nouvelle proposition de résolution témoigne toutefois d'une nouvelle attitude de la part de la Commission et du Conseil concernant la collaboration avec le Parlement. J'espère que la future coopération UE-États-Unis en matière de lutte contre le terrorisme reposera sur les principes de proportionnalité, de nécessité et de réciprocité.

Ilda Figueiredo (GUE/NGL), *par écrit.* – (*PT*) À la suite de l'échec majeur du projet d'accord SWIFT entre l'UE et les États-Unis, une résolution nous a été présentée et celle-ci mérite nos critiques les plus vives car elle accepte l'idée d'un échange en vrac de données au titre de la dite «lutte contre le terrorisme». De nombreux spécialistes ont indiqué qu'un tel accord n'assurait pas la protection des droits, des libertés et des garanties. Le dit «accord SWIFT» et l'accord-cadre sur la protection et le partage des données constituent une menace et non une garantie pour la sécurité.

La protection des données, les compétences, la législation et le respect de la vie privée sont interprétés différemment lorsqu'il s'agit des relations UE-États-Unis. Ces questions doivent être clarifiées avant que la Commission ne reçoive un nouveau mandat.

Quoi qu'il en soit, la majorité de ce Parlement a véritablement donné carte blanche à la Commission en fixant des limites ambiguës comme la «proportionnalité» ou la «réciprocité», ouvrant ainsi une véritable boîte de Pandore à l'encontre de la liberté et encourageant le retrait de pouvoirs aux États membres, tels que la décision de transférer des données sur leurs citoyens, qui a été confiée à une «autorité publique européenne à caractère judiciaire».

Le stockage et le transfert en vrac de données ne laissent aucune place à la «proportionnalité» et à la «réciprocité», dans la mesure où ils engendrent une série de menaces non contrôlables concernant plus spécifiquement les personnes ayant accès aux données, l'utilisation faite des données et la finalité de ces informations.

Sylvie Guillaume (S&D), par écrit. – Je me suis exprimée en faveur d'un mandat de négociation renforcé de la Commission européenne auprès des autorités américaines sur le dossier SWIFT. Nous devons en effet obtenir l'assurance que deux réserves importantes – la question du transfert de données en vrac et la possibilité de recours judiciaires des Européens aux États-Unis – seront levées. C'est pourquoi je considère que ce mandat devrait être considérablement modifié pour être adopté, sans quoi je serais amenée, à l'issue des négociations, à me prononcer à nouveau contre cet accord, comme je l'ai déjà fait par le passé.

Jean-Luc Mélenchon (GUE/NGL), par écrit. – Je vote contre ce texte qui avalise la possibilité d'un accord entre l'Europe et les États-Unis sur le transfert des données de SWIFT. Les conditions actuelles ne permettent pas de sélectionner les données qui seront transmises aux autorités états-uniennes. Celles-ci auront donc accès à une multitude de données privées au nom de l'urgence face à une menace terroriste qui, si elle est réelle, n'en est pas moins instrumentalisée à des fins impériales. Par ailleurs, ce texte n'exige pas de réciprocité de la part des États-Unis mais se permet tout juste d' «observer» de façon soumise qu'elle serait normale. Une telle vassalisation est tout à fait inadmissible. Aujourd'hui plus que jamais, l'Europe doit affirmer son indépendance face aux États-Unis.

Nuno Melo (PPE), *par écrit.* – (*PT*) La lutte contre le terrorisme est une préoccupation tant pour l'UE que pour le reste du monde démocratique. Tout mécanisme susceptible d'identifier les attaques possibles est essentiel pour garantir le succès de cette lutte. L'accord SWIFT est un instrument extrêmement puissant de lutte contre le terrorisme, dans la mesure où il donne accès à des informations financières privilégiées concernant les montants transférés entre les pays. La renégociation de cet accord avec États-Unis offre une chance unique à l'UE de contribuer de manière efficace à l'identification de nouveaux terroristes et d'attaques potentielles. Les États-Unis font actuellement preuve d'un désir manifeste de coopération, une attitude qui encourage l'adoption d'un accord protégeant efficacement les données transmises et garantissant un maximum de réciprocité.

Willy Meyer (GUE/NGL), par écrit. — (ES) J'ai voté contre cette résolution commune au nom du groupe Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe, du groupe Alliance Progressiste des Socialistes et Démocrates au Parlement européen, du groupe du Parti Populaire Européen (Démocrates-Chrétiens) et du groupe des Conservateurs et Réformistes européens, dans la mesure où le texte soutient la possibilité de parvenir à un accord entre les 27 États membres et les États-Unis concernant le transfert de données bancaires au prétexte de lutter contre le terrorisme. Dans les conditions actuelles, les autorités américaines auraient ainsi accès à de gros volumes de données privées concernant des millions d'Européens. J'estime que la demande

des États-Unis est inacceptable et constitue une menace pour les libertés et les droits des citoyens européens. Au travers de cette proposition, les forces les plus conservatrices tentent de nous soumettre pieds et poings liés aux intérêts américains, au mépris de la sécurité ou du respect de la vie privée des citoyens. Le Parlement européen ne peut autoriser la violation des droits civils et des libertés des Européens au titre de la lutte contre le terrorisme.

Andreas Mölzer (NI), par écrit. – (DE) La proposition de résolution sur les négociations en vue d'un nouvel accord SWIFT contient de nombreuses propositions détaillées concernant les possibilités d'amélioration future de la protection des données dans le cadre de la mise à la disposition des États-Unis de données de messagerie financière. Ces propositions doivent être saluées. En agissant de la sorte, la proposition néglige toutefois la question de la nécessité fondamentale d'une telle ingérence massive dans la vie privée. Il est clair que celle-ci est tout simplement admise. Il n'apparaît cependant pas clairement si nous pourrons lutter efficacement contre le terrorisme de cette manière. Il règne également un certain flou concernant la manière dont les appels au renforcement de la protection des données seront mis en œuvre dans la pratique. L'expérience passée et la pratique commune nous ont montré que les données sont utilisées de manière très large et souvent aussi à des fins de profit. Je m'oppose dès lors au transfert de données à caractère hautement personnel par principe et ai par conséquent voté contre la proposition de résolution.

Georgios Papanikolaou (PPE), par écrit. – (EL) J'ai voté aujourd'hui en faveur de la résolution du Parlement, qui a été soutenue par la plupart des groupes politiques et qui précise les conditions fixées par le Parlement en vue de la ratification du nouvel accord SWIFT et de l'ouverture d'un nouveau cycle de négociation avec les États-Unis. L'objectif du Parlement est de fixer des règles flexibles pour le renforcement de la coopération transatlantique qui contribueront à combattre le terrorisme et à créer un système de transmission dans lequel les citoyens européens pourront avoir confiance. L'un des points les plus sensibles des négociations, auquel il conviendra d'accorder une attention particulière est la réduction du volume de données transmises. Pour y parvenir, le nouvel accord devra inclure une série de garanties visant à garantir le respect de la législation européenne, qui protège les données à caractère personnel des citoyens européens. Comme le déclare la résolution, il est par ailleurs important que les citoyens de l'UE se voient offrir un mécanisme de recours de meilleure qualité afin de pouvoir défendre leurs droits de manière plus efficace.

Raül Romeva i Rueda (Verts/ALE), par écrit. – (EN) Je me suis abstenu lors du vote sur la résolution SWIFT (PSFT). Celle-ci a néanmoins été adoptée à une très large majorité (pas de vote par appel nominal). Notre groupe s'est abstenu car ses principaux amendements ont été rejetés, à savoir l'amendement 8 demandant que le transfert de données soit soumis à une autorisation judiciaire, et l'amendement 9 réclamant l'utilisation de l'accord en matière d'entraide judiciaire aux fins du programme de surveillance du financement du terrorisme (PSFT). D'autres amendements importants du groupe Verts/ALE ont également été rejetés: la définition européenne du terrorisme à la place de celle des États-Unis, l'interdiction du transfert vers des pays ou organes tiers et la limitation de la période de conservation des données. La résolution peut néanmoins être considérée comme un message relativement fort en vue des négociations UE-États-Unis pour un nouvel accord PSFT après le rejet (procédure d'avis conforme) du précédent accord en février dernier, même si nous estimons que le texte adopté aujourd'hui fait un pas en arrière par rapport à la résolution du Parlement adoptée en septembre dernier.

Nuno Teixeira (PPE), *par écrit.* – (*PT*) La lutte contre le terrorisme et son financement est une réalité incontournable et mérite toute notre attention, de sorte qu'une coopération transatlantique est impérative. La précédente tentative d'accord entre l'Union européenne et les États-Unis sur le traitement et le transfert de données manquait de proportionnalité, de réciprocité et de transparence.

Cette proposition de résolution réclame l'adoption d'une définition commune de la notion d'«activité terroriste» et une clarification du concept de «données non extraites». Elle répète également la nécessité de recourir au principe de nécessité pour limiter l'échange d'informations, ces échanges étant limités au temps strictement nécessaire aux fins prévues.

Une série de garanties reposant sur la pratique législative européenne est aujourd'hui proposée, de manière à ce que les droits fondamentaux des citoyens s'en trouvent renforcés. Des tentatives sont également faites pour préserver le principe de non-discrimination tout au long de la procédure de traitement des données, mais également pour instituer une autorité européenne capable de recevoir et de superviser les demandes émanant des États-Unis. J'ai voté en faveur de cette proposition de résolution car j'estime que les bases nécessaires pour entamer des négociations permettant d'aboutir à un accord équilibré entre l'Union européenne et les États-Unis sont désormais en place.

Proposition de résolution (B7-0244/2010)

Zigmantas Balčytis (S&D), par écrit. – (EN) J'ai apporté mon soutien à cette résolution, considérant qu'en cette ère du numérique, la protection des données, le droit au libre choix en matière d'informations, les droits de la personne et le droit à la vie privée sont devenus des valeurs qui jouent un rôle croissant et qui doivent donc faire l'objet d'une protection particulière. En vue de protéger ces droits comme il se doit, il conviendrait de s'assurer que tous les transferts de données personnelles à partir de l'Union européenne et de ses États membres vers des pays tiers pour des raisons de sécurité reposent sur des accords internationaux ayant le statut d'actes législatifs. L'utilisation des PNR, en particulier, devrait reposer sur un ensemble unique de principes qui serviraient de base à des accords avec des pays tiers et doit être conforme aux normes européennes de protection des données.

Vilija Blinkevičiūtė (S&D), par écrit. – (LT) Je suis d'accord avec les propositions qui figurent dans cette résolution du Parlement européen aux termes desquelles tout nouvel instrument législatif doit être précédé d'une évaluation de l'impact sur la vie privée basée sur la proportionnalité, car il est impératif de déterminer si les instruments juridiques existants sont insuffisants. La technologie et la mobilité sont des caractéristiques essentielles du monde actuel, de sorte que les droits de la personne et le droit au respect de la vie privée sont devenus des valeurs que nous devons soigneusement garantir et préserver. Je suis d'accord avec l'appel lancé par le Parlement en faveur d'un examen des mesures en matière d'informations anticipées sur les voyageurs et de dossiers passagers; tout en luttant contre le crime, nous devons nous assurer que les mesures actuelles sont proportionnées et ne violent pas les droits fondamentaux des citoyens. Le transfert de données sur les voyageurs doit donc se conformer aux normes européennes de protection des données et l'utilisation des données doit se limiter à des cas spécifiques de criminalité ou des menaces particulières. Dans la mesure où les dossiers passagers sont utilisés à des fins de sécurité, les conditions du transfert de données doivent être fixées dans des accords internationaux avec l'UE, garantissant la sécurité juridique des citoyens et des compagnies aériennes. Dans les nouveaux accords de l'UE, nous devons également établir des mesures de supervision et de contrôle appropriées destinées à renforcer la coordination du transfert et de l'utilisation des données des dossiers passagers.

Carlos Coelho (PPE), par écrit. – (PT) La nécessité de parvenir à un accord équilibré avec les États-Unis sur le transfert des données des passagers aériens (PNR) a été au centre des préoccupations ces dernières années. L'état actuel des négociations ne reflète toujours pas l'existence d'une véritable protection juridique des données aux États-Unis, ces données pouvant être conservées des années durant après les contrôles de sécurité et en l'absence de toute protection juridique pour les personnes de nationalité non américaine. Les accords conclus avec l'Australie et le Canada sont plus acceptables dans la mesure où le principe de proportionnalité est davantage respecté, l'accès aux données étant limité par des contrôles judiciaires concernant le type, la durée et le volume. Ce n'est qu'au travers d'une approche cohérente et de l'application de principes et règles généraux concernant l'utilisation des données PNR que nous pourrons sortir de l'impasse et conclure des accords internationaux dans ce domaine, que ce soit avec ces trois pays ou avec les nombreux autres pays qui ne manqueront pas de soumettre prochainement des demandes similaires. Je soutiens la proposition commune de reporter le vote sur la demande d'approbation par le Parlement, dans l'espoir que l'octroi de temps supplémentaire permettra aux négociations de répondre aux préoccupations que le Parlement n'a eu de cesse d'exprimer.

Diogo Feio (PPE), *par écrit.* – (*PT*) Le débat sur le transfert des données personnelles des passagers à bord de vols transatlantiques est un point sensible des relations de l'Union européenne avec les États-Unis, l'Australie et le Canada, et constitue un des dilemmes de notre époque.

D'un côté, personne ne remet en cause la nécessité de protéger la vie privée et la confidentialité des données des citoyens. De l'autre, il est difficile de nier que nous vivons à une époque où les menaces qui pèsent sur la sécurité des personnes exigent non seulement une amélioration de l'échange d'informations entre les autorités policières dans le cadre de la lutte contre la criminalité, mais également un traitement plus efficace de ces informations afin de les utiliser aux fins de la lutte contre la criminalité organisée et, en particulier, le terrorisme. J'espère que le report de ce processus imposé par le Parlement européen permettra d'atteindre un juste équilibre entre ces valeurs.

José Manuel Fernandes (PPE), *parécrit.* – (*PT*) L'état actuel des négociations ne reflète toujours pas l'existence d'une véritable protection juridique des données aux États-Unis, ces données pouvant être conservées des années durant après les contrôles de sécurité et en l'absence de toute protection juridique pour les personnes de nationalité non américaine. Je soutiens dès lors la proposition commune de reporter le vote sur la demande

d'approbation par le Parlement, dans l'espoir que l'octroi de temps supplémentaire permettra aux négociations de répondre aux préoccupations que le Parlement n'a eu de cesse d'exprimer à cet égard.

Sylvie Guillaume (S&D), par écrit. – J'ai soutenu cette résolution afin de manifester mes préoccupations quant à l'utilisation des données PNR (données purement commerciales à la base) dans le cadre de la négociation d'accords avec les États-Unis et l'Australie (à des fins de lutte contre la criminalité). Il me semble plus sage, en effet, de travailler d'abord à l'élaboration d'un cadre général sur ce type d'accord, définissant des conditions minimales, telles qu'une limitation juridique, une base légale solide, des normes de protection des données, une période de rétention restreinte, avant de signer tout accord de transfert des données à des tiers. Il nous faut aussi défendre le droit des citoyens européens à obtenir la suppression des données erronées ou encore obtenir la réciprocité pour un accès européen aux données de nos partenaires. C'est en ce sens que je souhaite que les discussions se poursuivent.

Jean-Luc Mélenchon (GUE/NGL), par écrit. – Je vote pour ce texte. Il propose de ne pas accepter les accords en cours avec les États-Unis et l'Australie sur la transmission des données dites PNR des passagers aériens européens. La transmission de telles données attente à la liberté de circulation des citoyens. Le groupe auquel j'appartiens en sait quelque chose: l'un des membres du personnel, militant des droits de l'homme, s'est vu interdire tout séjour et même tout survol en avion du territoire états-unien après avoir été inscrit sur une liste noire comme terroriste potentiel. C'est à ce genre de restrictions arbitraires des libertés que des accords de ce type nous exposent. Les actes terroristes existent. Ils doivent être combattus. Mais ils ne doivent jamais être pris comme prétexte à la répression des libertés fondamentales.

Nuno Melo (PPE), *par écrit.* – (*PT*) Les données des passagers aériens (PNR) constituent une arme de plus dans la lutte contre le terrorisme. En vertu du traité de Lisbonne, le Parlement est une fois de plus appelé à participer aux négociations en vue d'un nouvel accord PNR entre l'UE, les États-Unis, l'Australie et le Canada. En tant qu'ardent défenseur de la lutte contre le terrorisme, l'UE est prête à négocier tout accord susceptible de soutenir cette lutte. L'Union ne mettra toutefois pas en péril les libertés civiles et les droits fondamentaux.

Andreas Mölzer (NI), par écrit. – (DE) Pour les raisons déjà mentionnées en relation avec l'accord SWIFT, je m'oppose au transfert de données, en particulier si l'utilisation constructive de ces données ne peut pas être démontrée ou si l'utilisation abusive des données ne peut pas être exclue. La proposition de résolution dresse une liste détaillée des dangers possibles et recommande le report du vote sur la demande d'approbation des accords avec les États-Unis et l'Australie sur les données des passagers aériens, raison pour laquelle j'ai voté en faveur de cette proposition.

Georgios Papanikolaou (PPE), par écrit. – (EL) La création d'un modèle unique de dossiers des passagers d'application dans tous les accords PNR avec tous les pays intéressés et le report du vote sur la demande d'approbation des accords avec les États-Unis et l'Australie semblent être la meilleure solution. Une approche hâtive susceptible d'affecter négativement les accords PNR avec les États-Unis et l'Australie mettrait fin à la circulation de données et pourrait se traduire par l'annulation de droits d'atterrissage, avec des conséquences désastreuses pour les compagnies aériennes. La proposition de résolution commune déposée aujourd'hui par l'ensemble des groupes du Parlement, et en faveur de laquelle j'ai moi aussi voté, précise à juste titre que les accords PNR doivent prendre en considération des spécifications minimales non négociables. L'objectif premier est la sécurité des passagers, mais ne peut être atteint aux mépris du respect de la vie privée et de la protection des données personnelles. La limitation de la collecte des données, qui doit en permanence se faire dans le respect des principes de proportionnalité et de nécessité, est de la plus haute importance pour la transmission de données sur les passagers.

Raül Romeva i Rueda (Verts/ALE), par écrit. – (EN) J'ai voté en faveur de cette résolution. La résolution sur les données PNR a été adoptée à une très large majorité et avec notre soutien. Elle réclame le report du vote sur la demande d'approbation des accords avec les États-Unis, le Canada et l'Australie jusqu'à l'obtention de garanties solides concernant la protection des données, la période de conservation, les limitations aux fins prévues, l'examen parlementaire, le contrôle judiciaire, le droit d'accès et les recours.

Proposition de résolution commune (RC-B7-0238/2010)

Zigmantas Balčytis (S&D), par écrit. – (EN) J'ai apporté mon soutien à cette résolution qui s'attaque à de nombreuses préoccupations tant au sein du Parlement européen qu'en dehors. Le cyanure a été reconnu comme une substance chimique hautement toxique utilisée dans l'industrie de l'extraction de l'or, qui a été inscrite sur la liste des principaux polluants et dont les effets sur l'environnement ainsi que sur la santé humaine sont potentiellement catastrophiques et irréversibles. Cette substance chimique est à l'origine de

la plus grande catastrophe écologique qu'ait connue l'Europe centrale à ce jour. Malheureusement, il n'existe pas de règles claires au niveau européen et le cyanure continue d'être utilisé dans l'extraction de l'or, en faisant courir d'énormes risques aux travailleurs et à l'environnement. J'estime que seule une interdiction totale des technologies à base de cyanure dans l'industrie minière peut protéger nos ressources en eau et nos écosystèmes contre la pollution au cyanure.

Elena Băsescu (PPE), par écrit. – (RO) Je ne suis ni une députée hongroise défendant les intérêts de ce pays et, partant, soutenant M. Áder, ni une employée d'une ONG. Je suis une députée roumaine, défendant les intérêts de son propre pays.

À ce titre, il est de mon devoir de demander une étude de l'impact de l'utilisation de cette technologie avant de réclamer l'interdiction des technologies à base de cyanure dans l'industrie minière.

C'était le devoir de ceux qui ont déposé la résolution de proposer une solution alternative réalisable d'un point de vue économique et moins toxique que l'option pour laquelle ils ont demandé une interdiction totale.

À la suite de la déclaration faite par la représentante de la Commission européenne, Cecilia Malmström, il y a deux semaines, et de la réunion avec les représentants des communautés locales (y compris les maires des villes de la région de Roşia Montană), je suis arrivée à la conclusion qu'une étude approfondie devait être réalisée et que toutes les options existantes devaient être examinées avant d'exiger l'interdiction totale de cette technologie.

Nous devons prendre en considération l'ensemble des aspects suivants avant de prendre une décision: la protection de l'environnement, la création d'emplois, l'attraction d'investissements, ainsi que l'absence d'activités alternatives à l'industrie minière pour la population de l'ensemble de la région.

Enfin, j'ai voté contre cette résolution et ai présenté deux amendements dans la mesure où cette résolution reflète le point de vue et les intérêts d'une seule partie.

George Becali (NI), par écrit. – (RO) Je soutiens l'amendement visant à supprimer le paragraphe 4 de la proposition de résolution soumise au vote aujourd'hui. J'ai dès lors voté en faveur de cet amendement. J'ai par contre voté contre la proposition de résolution pour plusieurs raisons. Nous ne pouvons pas demander à la Commission d'interdire l'utilisation des technologies à base de cyanure pour l'extraction de l'or dans certains États membres, tels que la Roumanie, qui compte d'importantes ressources inexploitées. Le projet Roşia Montană mérite d'être soutenu au vu de ses répercussions économiques et sociales et de son respect total des restrictions visant à protéger l'environnement et les sites archéologiques. En tant que député, je soutiens la chance qui est offerte à cette région en proie à de très nombreux problèmes. Je suis convaincu que des autorités gouvernementales nationales responsables parviendront à négocier des droits de licence capables de redynamiser et de protéger la région de Roşia Montană et ses mines d'or. En tant qu'État membre, la Roumanie a le droit d'exploiter ses gisements dans des conditions sûres garantissant la protection de l'environnement, tout en récoltant les avantages économiques et sociaux qui vont de pair avec les biens naturels qu'elle possède.

Jean-Luc Bennahmias (ALDE), par écrit. – Le cyanure est un produit chimique extrêmement dangereux, utilisé par l'industrie minière malgré les risques qu'il fait peser sur l'environnement et la santé humaine. Il y a dix ans, plus de 100 000 mètres cubes d'eau polluée au cyanure ont été déversés accidentellement d'un réservoir d'une mine d'or en Roumanie dans le réseau fluvial. Ce déversement est à l'origine d'une des plus grandes catastrophes écologiques d'Europe centrale. Des substances toxiques y ont mis en danger, pour plusieurs années, l'équilibre écologique, la chaîne alimentaire et les besoins humains fondamentaux en eau de ces rivières. Rien n'exclut la répétition d'un tel accident. Il existe en Europe plusieurs projets miniers utilisant du cyanure. Une nouvelle catastrophe peut toujours se produire. Ce n'est qu'une question de temps et de négligence humaine. L'extraction minière au cyanure n'emploie que peu de main-d'œuvre, mais fait peser le risque de véritables désastres écologiques. La législation européenne sur l'environnement consacre le principe de précaution et oblige à la prévention et au contrôle de la pollution des eaux. J'ai donc voté pour la résolution du Parlement demandant l'interdiction de l'usage du cyanure dans les mines d'or de l'UE.

Nikolaos Chountis (GUE/NGL), par écrit. – (*EL*) Je soutiens et ai voté en faveur de cette proposition de résolution, car la question de l'utilisation de technologies à base de cyanure dans l'industrie minière est extrêmement grave et exige une action immédiate et décisive, sans faux-fuyants. La Commission a jusqu'à présent adopté une attitude très décontractée vis-à-vis de ce problème et cela doit changer au plus vite. Ce problème concerne de nombreux pays, la santé des citoyens européens et la protection de l'environnement. Les affaires qui ont éclaté et les conséquences de l'utilisation du cyanure dans l'industrie minière, notamment

en Roumanie et dans d'autres pays, sont bien documentées et extrêmement préoccupantes. Lorsque j'ai interrogé la Commission à propos de la récente décision de créer des mines d'or utilisant le cyanure en Bulgarie, sa réponse n'a fait que renforcer mes craintes. Malheureusement, il semblerait que du cyanure soit actuellement utilisé dans le Nord de la Grèce dans le cadre de trois programmes d'investissement gérés par des sociétés étrangères. Enfin, la Commission devrait proposer une interdiction totale du cyanure dans l'UE au cours des six prochains mois, de manière à ce que cette interdiction puisse être appliquée au plus tard d'ici fin 2012. L'ensemble des États membres devraient s'atteler à l'interdiction de l'utilisation du cyanure, comme l'a fait la Hongrie récemment.

Marielle De Sarnez (ALDE), par écrit. – Le Parlement européen a adopté une résolution en faveur de l'interdiction totale des technologies à base de cyanure dans l'industrie minière avant fin 2011. Les conséquences sur l'environnement de la pollution au cyanure sont transnationales, c'est donc au niveau européen que cette interdiction doit s'appliquer. Par exemple, en janvier 2000, plus de 100.000 mètres cubes d'eau polluée au cyanure s'échappaient d'une mine d'or en Roumanie, et polluaient les rivières et fleuves de Roumanie, Hongrie, Serbie et Bulgarie. Nous souhaitons que les États membres cessent de soutenir des projets miniers utilisant des technologies à base de cyanure. En parallèle, la Commission devra encourager la reconversion industrielle de ces zones par un soutien financier aux industries vertes de substitution, aux énergies renouvelables et au tourisme.

Lena Ek, Marit Paulsen, Olle Schmidt et Cecilia Wikström (ALDE), par écrit. – (SV) Dans l'industrie d'extraction de l'or suédoise, le cyanure est utilisé dans des systèmes fermés et dans le respect de l'environnement. Il est dégradé avant que l'eau ne soit évacuée du système et la meilleure technologie disponible (MTD) donne des valeurs limites bien en-deçà des niveaux de sécurité autorisés au niveau international. Des normes de sécurité élevées empêchent le cyanure d'avoir un impact sur l'environnement. Ces mines contribuent à créer des emplois dans les zones à faible densité de population et, jusqu'à présent, aucune technologie alternative n'a pu être développée. La recherche et le développement devraient être encouragés dans ce domaine également, mais en l'état actuel des choses, une interdiction serait catastrophique tant d'un point de vue économique que social.

Göran Färm, Anna Hedh, Olle Ludvigsson et Marita Ulvskog (S&D), par écrit. – (SV) Les sociaux-démocrates œuvrent à divers niveaux pour obtenir l'élimination progressive des substances dangereuses des aliments, de l'environnement, de la fabrication, etc. Le cyanure est l'une de ces substances dangereuses et sa manipulation est réglementée pour des raisons évidentes. En Suède, tout le cyanure utilisé dans l'industrie minière est manipulé dans des processus fermés et d'une manière jugée sûre. Dans d'autres régions de l'UE, la manipulation de cette substance n'est pas contrôlée de manière aussi stricte.

Nous avons choisi de nous abstenir lors du vote final car nous ne pouvons pas soutenir une interdiction totale précipitée qui pénaliserait également l'industrie minière des pays qui manipulent le cyanure d'une manière jugée sûre. Nous souhaiterions toutefois que la Commission prenne des mesures immédiates pour sécuriser les processus impliquant l'utilisation de cyanure, s'assurer de la mise en place de processus fermés dans tous les États membres et, à long terme, éliminer l'utilisation du cyanure dans la production par le biais d'une interdiction.

Diogo Feio (PPE), *par écrit.* – (*PT*) La toxicité particulière du cyanure et les conséquences de son utilisation dans l'industrie minière, tant pour ceux qui le manipulent que pour la faune et la flore environnantes, exigent l'interdiction de son utilisation dans l'industrie minière, par crainte notamment du nombre croissant de cas de contamination, avec des conséquences dramatiques pour les personnes et l'environnement. Néanmoins, au vu des besoins actuels de l'industrie minière, cette interdiction ne peut être immédiate, de sorte que des mesures visant à réduire l'impact de l'utilisation de cyanure sur l'environnement doivent être étudiées et introduites.

José Manuel Fernandes (PPE), par écrit. – (PT) J'ai voté en faveur de cette résolution car elle propose une interdiction générale de l'utilisation de technologies à base de cyanure dans l'industrie minière sur le territoire de l'Union européenne d'ici fin 2011 et parce que j'estime qu'une interdiction constitue, à l'heure actuelle, le seul moyen fiable de protéger nos ressources en eau et nos écosystèmes contre la pollution au cyanure engendrée par les activités minières. Je voudrais également insister sur la nécessité d'obliger les sociétés d'exploitation à souscrire une assurance leur permettant de réparer les dommages causés et de prendre en charge les frais d'assainissement nécessaires pour rétablir l'état écologique et chimique d'origine d'un site en cas d'accident ou de défaillance.

Françoise Grossetête (PPE), par écrit. – J'ai voté en faveur de ce texte et suis satisfaite des résultats du vote car le cyanure est une substance chimique extrêmement toxique, dont les effets sur l'environnement et la santé humaine sont potentiellement catastrophiques et irréversibles. Le cyanure remplit également les caractéristiques d'un polluant majeur au titre de la directive-cadre sur l'eau (DCE).

Faut-il rappeler qu'en janvier 2000, plus de 100 000 mètres cubes d'eau polluée au cyanure s'échappaient d'une mine d'or à Baia Mare, en Roumanie, et polluaient le Someş, la Tisza et le Danube? Les poissons et organismes vivants en sont morts et l'eau potable a été durablement empoisonnée en Roumanie, Hongrie, Serbie et Bulgarie.

Que cet incident est connu pour être un «deuxième Tchernobyl» en raison de l'impact dévastateur qu'il a eu sur l'environnement?

Si nous n'adoptons pas une attitude ferme en faveur de l'interdiction totale de l'utilisation des technologies à base de cyanure dans l'industrie minière de l'UE dans une simple résolution commune, le message que nous envoyons à la Commission européenne perd son sens pour le futur.

Cătălin Sorin Ivan (S&D), *par écrit*. – (*RO*) Il arrive parfois que le bien-être humain et environnemental et la protection du patrimoine naturel prennent le dessus sur les intérêts économiques et partisans. Cette résolution en est la preuve.

Le Parlement européen est parvenu à montrer aujourd'hui qu'il défend, avant tout, les intérêts généraux et le bien-être des personnes. L'utilisation de technologies à base de cyanure dans l'industrie minière présente un risque que nous ne pouvons nous permettre de prendre au vu du caractère irréversible des conséquences.

Je soutiens toutefois l'idée d'encourager la reconversion industrielle dans les régions où l'exploitation minière au moyen de technologies à base de cyanure a été interdite, en offrant un soutien financier suffisant aux secteurs industriels «propres», de même que pour l'énergie renouvelable et le tourisme.

Tunne Kelam (PPE), *par écrit.* – (*EN*) J'ai voté en faveur de cette résolution car j'estime que l'utilisation de cyanure dans l'industrie minière doit être interdite en Europe. Le cyanure est une substance chimique hautement toxique utilisée pour l'extraction de l'or. Il constitue une grave menace pour l'environnement et la santé humaine. Les accidents majeurs connus par le passé ont démontré que la contamination au cyanure pouvait avoir un impact irréversible tant sur l'environnement que sur la santé humaine. À cet égard, je soutiens de tout cœur l'interdiction de ce type d'industrie minière au plus vite afin de garantir que personne n'ait à souffrir, aujourd'hui comme demain, de l'impact dévastateur de l'utilisation du cyanure dans l'industrie minière.

Marian-Jean Marinescu (PPE), par écrit. – (RO) l'ai voté contre cette résolution sur l'interdiction de l'utilisation de technologies à base de cyanure dans l'industrie minière d'ici fin 2011 pour plusieurs raisons. L'arrêt des projets miniers actuels utilisant des technologies à base de cyanure porterait un coup terrible aux États membres qui utilisent cette technologie (la Finlande, la Suède, l'Espagne, la Roumanie, la Bulgarie et la Grèce), ainsi qu'aux États membres qui produisent des cyanures (la Belgique, le Royaume-Uni, la République tchèque et l'Allemagne). L'Europe serait alors totalement dépendante des importations d'or, un métal utilisé dans l'industrie européenne des métaux précieux, ainsi que dans le secteur de l'électronique. Environ 87 % de la production de cyanure sont utilisés dans des secteurs industriels autres que l'industrie minière, tels que la production de vitamines, la bijouterie, les adhésifs, les composants électroniques pour ordinateurs, les matériaux d'isolation ignifuges, les produits cosmétiques, le nylon, les peintures, les médicaments, etc. Certaines technologies du secteur économique présentent un danger pour la santé humaine et l'environnement. La technologie à base de cyanure en est seulement une parmi d'autres. Des réglementations et des normes sont en place pour veiller à ce que ces activités se déroulent dans des conditions sûres, en toute sécurité, afin de prévenir tout impact négatif. Ce principe s'applique également à la technologie minière. Il existe une législation en vigueur qui doit être respectée. Nous n'avons pas le droit d'interdire, mais bien celui de protéger.

Nuno Melo (PPE), *par écrit.* – *(PT)* L'UE s'est montrée très explicite lorsqu'elle a fixé les objectifs de la directive-cadre sur l'eau concernant la qualité des ressources en eau, qui doivent être dépourvues de tout type d'agent chimique. Pour que ces objectifs puissent être atteints, une interdiction de l'utilisation des technologies à base de cyanure dans l'industrie minière est capitale. Nous devons remplacer cette technique par des alternatives respectueuses de l'environnement, les technologies minières à base de cyanure étant responsables de plus de 30 accidents graves survenus au cours des 25 dernières années.

Rareş-Lucian Niculescu (PPE), par écrit. – (RO) J'ai voté contre cette résolution car la directive de 2006 actuellement en vigueur assure une protection maximale de l'environnement et de la santé humaine dans le cadre de l'utilisation de technologies à base de cyanure dans l'industrie minière. Au vu des dispositions strictes de la directive concernant les résidus miniers et de l'absence d'alternatives viables, il n'est nul besoin d'imposer une interdiction totale de l'utilisation de technologies à base de cyanure pour l'extraction d'or.

Raül Romeva i Rueda (Verts/ALE), par écrit. – (EN) J'ai voté en faveur du texte final. La proposition de résolution commune a été adoptée avec seulement un petit ajout positif (encourageant la reconversion industrielle dans les régions où l'exploitation minière à base de cyanure a été interdite). Les tentatives pour remplacer l'appel en faveur de l'«introduction d'une interdiction totale» par une simple évaluation d'impact ont été rejetées lors d'un vote par appel nominal (161/416), tout comme l'amendement proposant de simplement «envisager» une interdiction (vote par appel nominal: 246/337). Notre amendement conjoint avec les groupes S&D et GUE/NGL de «proposer» une interdiction avec une date d'entrée en vigueur a été rejeté (vote par appel nominal: 274/309). La résolution finale a été adoptée par 524/54/13 voix (le groupe ALDE s'étant abstenu à la suite du rejet de sa proposition de remplacement de l'interdiction par une évaluation d'impact).

Alf Svensson (PPE), par écrit. – (SV) Lors du vote d'hier au sein du Parlement européen sur une interdiction générale de l'utilisation des technologies à base de cyanure dans l'industrie minière sur le territoire de l'Union européenne, j'ai voté contre la proposition de résolution, à l'instar de nombreux autres députés suédois. Les cyanures sont toxiques et il est extrêmement important de les utiliser dans le cadre de directives environnementales établies, et de réaliser leur dégradation dans des processus fermés. Cette pratique standard utilisée en Europe réduit le risque d'émissions dangereuses. Une interdiction totale de l'utilisation de cyanures dans l'exploitation minière entraînerait la fermeture des mines d'or européennes, notamment en Suède. J'estime qu'une interdiction totale des technologies minières à base de cyanure est à déconseiller tant que nous n'aurons pas une alternative à la dégradation du cyanure qui soit réalisable d'un point de vue technique, économique et environnemental. J'ai par conséquent voté contre cette proposition de résolution.

15. Corrections et intentions de vote: voir procès-verbal

PRÉSIDENCE DE M. JERZY BUZEK

Président

16. Déclarations de la Présidence

Le Président. – Nous avons été attristés d'apprendre le meurtre, au Mexique, de l'observateur finlandais des droits de l'homme, Jyri Antero Jaakkola. Lui et l'activiste mexicaine qui l'accompagnait à ce moment-là, Betty Cariño Trujillo, ont été assassinés pendant une mission visant à évaluer le respect des droits de l'homme au Mexique. Au nom du Parlement européen, je tiens à transmettre nos condoléances et marques de sympathie aux familles des victimes. Comme nous pouvons le voir, le monde dans lequel nous vivons requiert des sacrifices tels que celui-ci.

Je suis certain que vous n'êtes pas sans savoir que j'ai effectué une visite officielle aux États-Unis la semaine passée. J'ai inauguré le nouveau bureau de liaison du Parlement avec le Congrès des États-Unis à Washington. J'ai également participé à de nombreuses réunions importantes qui devraient contribuer à renforcer la coopération entre l'Union européenne et les États-Unis, notamment sur le plan économique. Nous avons également discuté du partenariat stratégique et des changements survenus dans l'Union européenne depuis l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne. Nous souhaitons que la coopération avec les États-Unis repose sur des conditions équitables.

Ce dimanche 9 mai, nous célébrerons le 60^e anniversaire de la déclaration de Robert Schuman. À cette occasion, le Parlement européen ouvrira ses portes à toutes les personnes intéressées le samedi 8 mai à Bruxelles et le dimanche à Strasbourg. Des cérémonies seront également organisées à Luxembourg pour commémorer cet événement. Parmi les visiteurs attendus à Strasbourg figurent l'un des vice-présidents de la Commission, ainsi que les ministres français et allemand des affaires européennes. Je serai moi aussi présent et je voudrais tous vous encourager à nous rejoindre à Strasbourg ce dimanche, dans quatre jours.

17. Révision des traités - Mesures transitoires concernant la composition du Parlement européen - Décision de ne pas convoquer de Convention pour la révision des traités pour ce qui est des mesures transitoires concernant la composition du Parlement européen (débat)

Le Président. – L'ordre du jour appelle la discussion commune sur:

– le rapport d'Íñigo Méndez de Vigo, au nom de la commission des affaires constitutionnelles, relatif au projet de protocole modifiant le protocole n° 36 sur les dispositions transitoires concernant la composition du Parlement européen pour le reste de la législature 2009-2014: avis du Parlement européen (article 48, paragraphe 3, du traité UE) [17196/2009 - C7-0001/2010 – 2009/0813(NLE)] (A7–0115/2010), et

– le rapport d'Íñigo Méndez de Vigo, au nom de la commission des affaires constitutionnelles, relatif à la recommandation sur la proposition du Conseil européen de ne pas convoquer de Convention pour la révision des traités pour ce qui est des mesures transitoires concernant la composition du Parlement européen [17196/2009 - C7-0002/2010 – 2009/0814(NLE)] (A7–0116/2010).

Íñigo Méndez de Vigo, *rapporteur.* – (*ES*) Monsieur le Président, permettez-moi de commencer mon intervention en citant un vers de Rilke: «*Herr, es ist Zeit. Der Sommer war sehr groß...*» Rilke était le poète favori de notre collègue récemment décédé, Dimitris Tsatsos. Il y a longtemps maintenant, le 19 novembre 1997, Dimitris Tsatsos et moi-même avions eu l'honneur de présenter à cette Assemblée le rapport sur le traité d'Amsterdam.

C'est précisément dans ce rapport sur le traité d'Amsterdam que nous avions proposé que toute révision des traités soit préparée préalablement par une Convention.

C'est ce que nous avions appelé la méthode communautaire. En effet, c'est cette méthode qui été utilisée pour préparer la Charte des droits fondamentaux et, par dessus tout, le traité constitutionnel.

Aujourd'hui, je voudrais me remémorer Dimitris Tsatsos, alors que nous nous apprêtons à procéder à la première révision du traité de Lisbonne qui, en fin de compte, Monsieur le Président, est le traité constitutionnel pour lequel nous nous sommes tellement battus.

Cette première révision, qui porte sur la modification du protocole n° 36 du traité de Lisbonne, est due à une anomalie, parce qu'au moment où se sont déroulées les élections pour ce Parlement, en juin de l'an dernier, le traité de Lisbonne n'était pas encore entré en vigueur, à cause des vicissitudes que nous connaissons tous.

Par conséquent, les dernières élections parlementaires se sont tenues conformément au traité de Nice, qui était alors en vigueur. Or, ledit traité de Nice prévoit l'existence de 736 députés européens, alors que le traité de Lisbonne en prévoit 751.

Histoire de compliquer encore un peu les choses, Monsieur le Président, l'acte de 1976 fixe le mandat d'un député européen à cinq ans. Cela signifie que nous ne pouvons pas simplement appliquer le nombre prévu dans le traité de Lisbonne (751 députés), étant donné qu'en vertu de ce dernier, un pays déterminé perd trois députés qui ont été élus et ne peuvent dès lors pas quitter le Parlement en cours de législature.

Voilà pourquoi, Monsieur le Président, le protocole n° 36 doit être modifié de façon à permettre aux accords de Lisbonne d'entrer en vigueur. Ainsi, pendant cette législature 2009-2014, lorsque la modification du protocole n° 36 entrera en vigueur, le nombre de députés dans ce Parlement s'élèvera exceptionnellement à 754.

C'est pour cette raison, Monsieur le Président, que le Conseil européen vous a adressé une lettre afin que, conformément à l'article 48, paragraphe 2 du traité, le Parlement rende son avis sur deux questions.

La première porte sur la nécessité de mettre sur pied une Convention pour préparer la modification du protocole n° 36. La deuxième consiste à savoir si les chefs d'État ou de gouvernement peuvent convoquer une conférence intergouvernementale pour modifier le protocole n° 36.

Ces deux questions sont liées, mais font pourtant l'objet de deux rapports distincts. Je commencerai par la convocation de la conférence intergouvernementale. Comme je l'ai dit, il s'agit de tenir compte du résultat politique de l'application du traité de Lisbonne et de trouver une solution transitoire et exceptionnelle qui ne vaudra que pour la durée de cette législature. Par conséquent, cette conférence intergouvernementale se limitera à examiner quelque chose qui a déjà été décidé: la manière de répartir ces 18 sièges entre 12 pays.

Par conséquent, Monsieur le Président, il n'y a pas matière à discussion. Je crois que la conférence intergouvernementale peut être convoquée très rapidement et peut même résoudre la question en une seule matinée, puisque la décision politique a déjà été prise.

C'est pourquoi je vous demanderai de voter en faveur de la convocation d'une conférence intergouvernementale. Je pense qu'il est inutile de mettre sur pied une Convention pour examiner une question qui a déjà été résolue. Nous sommes en faveur de l'organisation d'une conférence intergouvernementale et contre la convocation d'une Convention.

Diego López Garrido, *président en exercice du Conseil.* – (*ES*) Monsieur le Président, je voudrais vous dire à quel point je suis heureux que le Parlement européen, par l'intermédiaire de mon collègue et ami Íñigo Méndez de Vigo, partage l'opinion du Conseil européen selon laquelle, pour introduire la modification proposée au protocole n° 36 du traité de Lisbonne, il n'est pas utile de convoquer une Convention, dans le sens où il s'agit d'une modification mineure, bien que nécessaire pour assurer la présence dans cette Assemblée, avant la tenue des prochaines élections, du nombre de députés qui aurait dû se trouver ici si le traité de Lisbonne avait été en vigueur.

Dans le cas qui nous occupe, tout le paradoxe tient dans le fait qu'aussi bien M. Méndez de Vigo que moi-même faisions partie de la Convention qui a élaboré une constitution pour l'Europe. Dans ce cas-ci, l'objectif est d'essayer d'éviter cette procédure, compte tenu du fait que la modification proposée au traité est vraiment mineure - il s'agit en réalité d'une simple question de forme.

Ainsi, si le Parlement européen approuve la proposition avancée par M. Méndez de Vigo et après la tenue d'une conférence intergouvernementale et la conclusion des procédures de ratification correspondantes dans les 27 parlements des États membres de l'Union européenne, 18 députés de 12 pays - Royaume-Uni, Slovénie, Pologne, Pays-Bas, Malte, Lettonie, Italie, Bulgarie, Suède, France, Autriche et Espagne - pourront venir nous rejoindre très rapidement.

Par conséquent, les citoyens de ces pays seront encore mieux représentés au Parlement européen. C'est pourquoi je suis ravi que M. Méndez de Vigo ait rédigé ce rapport et que la commission des affaires constitutionnelles ait approuvé sa proposition. J'espère que ce rapport fera également l'objet d'un large consensus en plénière et que nous pourrons, le plus rapidement possible, accueillir les 18 députés manquants, conformément à ce que prévoit le traité de Lisbonne.

Maroš Šefčovič, *membre de la Commission*. – (*EN*) Monsieur le Président, je tiens à remercier M. Méndez de Vigo pour son excellent rapport. Je suis également ravi de pouvoir vous informer que la Commission a rendu un avis positif sur la proposition de convoquer une CIG chargée d'examiner les modifications à apporter au traité pour pouvoir accueillir 18 députés supplémentaires.

Le Conseil européen avait demandé à la Commission de rendre un avis sur la base de la proposition du gouvernement espagnol et, puisque cette proposition reflète l'accord politique décidé de longue date pour permettre aux 18 députés supplémentaires d'entrer en fonction sans délai, la Commission a recommandé qu'une conférence intergouvernementale soit convoquée dès que possible.

Conformément à la proposition espagnole, la Commission a également souligné dans son avis que la CIG devait se contenter d'examiner la question des députés supplémentaires. Je suis ravi de voir que le rapport de M. Méndez de Vigo a été soutenu par une très large majorité au sein de la commission des affaires constitutionnelles et nous espérons qu'il en sera de même lors de la séance de demain.

Je voudrais également ajouter que la Commission espère que les modifications mineures qui seront discutées lors de cette CIG seront approuvées rapidement et que leur ratification par les États membres permettra aux 18 députés supplémentaires d'entrer en fonction le plus rapidement possible.

Carlo Casini, *au nom du groupe PPE.* – (*IT*) Monsieur le Président, chers collègues, je serai bref puisque la commission que je préside est arrivée à un accord très complet, qui coïncide avec tout ce qui a déjà été dit, et qu'il est donc inutile d'appesantir le débat.

Le problème qui est survenu et qui a fait l'objet d'une discussion en commission concernait principalement le point suivant: aussi bien l'acte électoral de 1976 que le traité de Lisbonne requièrent que les membres de cette Assemblée soient élus directement par les peuples des différentes nations. C'est un problème lorsque le système électoral utilisé pour élire les députés de cette législature ne permet pas de faire entrer dans ce Parlement les candidats ayant obtenu un nombre de voix insuffisant pour s'assurer un siège mais suffisant pour permettre leur entrée à une date ultérieure.

Certains systèmes électoraux le permettent, mais il semble que d'autres ne le permettent pas. Par conséquent, si nous ne voulons pas retarder considérablement l'intégration des députés dans ce Parlement, nous devrons recourir à des systèmes de nomination à caractère exceptionnel et transitoire, tels que ceux envisagés par le Conseil

Après de longues discussions, ma commission est arrivée à la conclusion qu'il s'agissait là d'une position équitable. Nous soutenons dès lors tout ce qui a été dit jusqu'ici. Je dois dire que j'ai personnellement proposé un amendement prévoyant la nomination d'observateurs pour une période intermédiaire précédant l'éventuelle élection des nouveaux membres de ce Parlement. Bien que cet amendement soit encore en discussion, nous devrons voter contre - même si c'est moi qui suis à son origine - puisque l'amendement de compromis prévoit l'intégration rapide et immédiate des députés dans ce Parlement.

Ramón Jáuregui Atondo, au nom du groupe S&D. - (ES) Monsieur le Président, je voudrais commencer par dire que la décision que nous avons à prendre est tout sauf mineure. Premièrement, il s'agit d'une révision du traité. Peu après son entrée en vigueur, nous proposons, pour la première fois, une révision du traité. Ce n'est pas rien.

Cependant, et c'est là le deuxième point, notre but est de créer, confirmer et matérialiser la possibilité pour les 18 députés qui auraient dû avoir le droit de prendre place au Parlement si le traité avait été approuvé avant les élections d'exercer ce droit. Par ailleurs, nous permettons à 12 pays qui ont le droit d'améliorer leur position dans ce Parlement, parce qu'ils ont conclu un accord avec l'ensemble de l'Union européenne selon lequel ils devraient avoir une meilleure représentation qu'actuellement, d'exercer ce droit. Il ne s'agit de rien de plus, mais c'est là une question importante.

Néanmoins, le traité lui-même prévoit qu'une Convention soit mise sur pied chaque fois qu'une révision est nécessaire. Le Conseil nous demande, à juste titre, s'il est nécessaire de convoquer une Convention pour ratifier un accord qui a déjà été approuvé par l'ensemble des États membres. Le Parlement répond que cela n'est pas nécessaire, du moins pas dans ce cas-ci.

Par conséquent, il charge le Conseil de convoquer une conférence intergouvernementale pour réviser le traité et permettre aux 27 pays de ratifier la révision afin que les 18 députés puissent nous rejoindre et que les 12 pays concernés atteignent le niveau adéquat de représentation parlementaire.

C'est de cela qu'il est question, mais un problème se pose. Pour commencer, je voudrais signaler que nous avons éprouvé pas mal de difficultés au moment de déterminer si les nouveaux venus devaient nécessairement avoir été élus directement pour occuper ces sièges ou s'ils pouvaient être élus d'une autre manière.

Je pense que ce problème qui a surgi, qui doit être examiné et présenté de manière réaliste, a été résolu de manière satisfaisante. Je voudrais remercier non seulement le rapporteur, M. Méndez de Vigo, mais aussi M. Duff, qui a contribué à ce que nous puissions atteindre ce qui représente, à mon sens, un accord très important entre nos trois groupes.

Nous sommes donc favorables à une révision du traité, mais sans Convention, de façon à pouvoir introduire le droit à cette confirmation. Dans le même temps, cependant, cette Assemblée rappelle aux parlements nationaux qu'ils doivent envoyer des députés ayant été directement élus au Parlement européen et que notre objectif, ici au PE, est de procéder à une révision du système électoral européen afin de doter le modèle électoral européen d'un système unifié, supranational, pour l'élection de ses membres.

Je suis ravi que ces deux considérations aient permis de trouver un équilibre grâce auquel cette question pourra être relancée.

Andrew Duff, *au nom du groupe ALDE.* – (*EN*) Monsieur le Président, la proposition à l'examen a été présentée avant que le traité n'entre en vigueur. Si une telle proposition avait été présentée après l'entrée en vigueur du traité, nous ne l'aurions pas acceptée.

Le Parlement n'aurait pas pu tolérer que la France essaie de nommer deux députés de l'Assemblée nationale au Parlement. Et si nous avions approuvé cela après l'entrée en vigueur du traité - si cette proposition n'avait pas été présentée avant - nous aurions été à l'encontre du traité, puisque cette proposition ne respecte pas le principe de la proportionnalité dégressive.

Nous acceptons une solution transitoire, mais la controverse suscitée par cette proposition a permis de mettre en lumière les problèmes relatifs à la composition du Parlement et à la procédure électorale. Je suis ravi que tous nos groupes reconnaissent désormais la nécessité de procéder à une réforme profonde de la procédure

électorale et le Parlement avancera bientôt des propositions qui nécessiteront la convocation d'une CIG. Elles devront faire l'objet d'une préparation complète et adéquate par une Convention qui rassemblera les parlements nationaux, sera largement consultative et englobera les partis politiques nationaux afin de trouver un accord solide sur cette question d'ici à 2014.

Je tiens à remercier mes collègues et les coordinateurs des autres groupes pour les négociations constructives qui ont débouché sur une intention ferme de réformer la procédure électorale du Parlement.

Gerald Häfner, *au nom du groupe Verts*/ALE. – (*DE*) Monsieur le Président, chers collègues, cette question fait l'objet d'un large consensus. Nous nous réjouissons du futur élargissement du Parlement et attendons avec impatience d'accueillir 18 nouveaux membres. Notre objectif aujourd'hui est de créer les conditions pour qu'ils puissent nous rejoindre et travailler avec nous.

Il y a une seule chose sur laquelle les avis divergent, mais cette question est néanmoins très importante, car elle concerne la base de notre travail, y compris notre compréhension du principe de démocratie et notre vision de ce Parlement. Elle concerne la question de savoir qui seront ces nouveaux députés. Pour nous, cette question n'est pas secondaire, mais bien fondamentale. Selon le traité, les députés du Parlement européen sont élus au suffrage universel direct, libre et secret, pour un mandat de cinq ans. Ils sont élus par les citoyens. C'est ce qu'il s'est passé dans 11 pays sur 12.

Un pays affirme aujourd'hui que ce n'est pas possible et qu'il nous enverra des députés ayant été élus par les citoyens pour un mandat complètement différent. Nous pensons qu'il ne s'agit pas là d'une manière correcte de traiter le Parlement européen, le droit de vote des citoyens et le principe de démocratie.

Nous pourrions nous passer d'une convention si cette question était de nature purement technique, en d'autre termes si nous avions pris pour principe de respecter les traités. Malheureusement, le traité est aujourd'hui mis à mal. Permettez-nous d'insister sur la nécessité de convoquer une convention, qui est une merveilleuse manière de dégager un consensus en dehors de l'influence des gouvernements européens et qui sert précisément à régler ce genre de questions.

Ashley Fox, *au nom du groupe ECR*. – (*EN*) Monsieur le Président, j'accueille favorablement ce rapport et sa conclusion qu'il est inutile de convoquer une convention constitutionnelle. Une telle convention ne serait qu'une perte de temps et ne servirait qu'à gaspiller l'argent des contribuables. En effet, les habitants de ma circonscription n'ont aucune envie de financer une convention qui s'efforcerait sans nul doute de poursuivre l'intégration politique. Or, la majorité des Britanniques estiment que l'union politique a déjà été trop loin.

Si je me félicite des mesures qui permettront aux 18 députés supplémentaires de nous rejoindre, je ne pense pas qu'il soit judicieux de leur donner le statut d'observateur le temps que les dispositions transitoires entrent en vigueur. Cette solution leur permettrait de pouvoir réclamer leur salaire et le remboursement de leurs dépenses avant même qu'ils aient le droit de vote et je pense, par principe, que c'est une très mauvaise idée.

Alors que la plupart des États membres s'apprêtent à opérer de larges coupures dans les dépenses publiques, je pense que le Parlement se doit de montrer l'exemple. Nous devons utiliser les deniers publics avec parcimonie, et ce en permanence. Mon groupe votera donc contre ce rapport qui néglige ce principe important.

Søren Bo Søndergaard, *au nom du groupe GUE/NGL.* – (*DA*) Monsieur le Président, nous sommes en désaccord avec de nombreuses choses lorsqu'il s'agit de l'UE. Nous sommes également en désaccord avec de nombreuses choses lorsqu'il s'agit du Parlement européen. Cependant, je pense que tout le monde est d'accord pour dire que ce qui donne au Parlement européen sa légitimité c'est le fait qu'il soit élu démocratiquement et directement par les citoyens. Aujourd'hui, nous nous trouvons face à une proposition qui nous oblige à penser que cet état de fait pourrait changer. La proposition à l'examen pourrait nous mettre dans une situation où, pendant les quatre années qui viennent, les décisions adoptées dans ce Parlement pourraient l'être par des personnes n'ayant pas été élues démocratiquement, mais simplement nommées. Je pense qu'il s'agit là d'une évolution très négative qu'il convient d'éviter à tout prix.

Elle est naturellement contraire au traité. Nous serions donc obligés de réviser ce dernier. Elle est également contraire à nos pratiques habituelles. Lorsque la Roumanie et la Bulgarie ont rejoint l'Union européenne en 2007, leur avons-nous dit qu'elles n'avaient pas besoin d'organiser des élections? Avons-nous dit que les députés de ces pays pourraient siéger pendant deux ans et demi sans que des élections soient organisées? Non, nous les avons obligés à organiser des élections et c'est ce que nous devrions également faire dans ce cas-ci. Il devrait en être ainsi, même si des élections doivent être organisées dans un seul pays, par exemple en France.

Morten Messerschmidt, au nom du groupe EFD. – (DA) Monsieur le Président, il y a quelque chose d'étrange à cette situation dans laquelle nous nous trouvons pour l'instant. Pendant des années, on nous a répété que le traité de Lisbonne serait l'instrument qui permettrait de garantir la démocratie, la transparence et le droit des citoyens d'exprimer leur point de vue sur la législation européenne. Après avoir martelé cela pendant des années aux citoyens, l'une des premières choses que le Parlement européen choisit de faire est de refuser des élections directes, de refuser la convocation d'une convention et de rejeter tous les instruments que nous avons utilisés dans le passé pour convaincre les citoyens de la nécessité de ce traité. Tout cela est vraiment étrange.

La logique voudrait naturellement que nous honorions les promesses que nous avons faites à nos électeurs, que nous tenions compte du fait que cette Assemblée ne peut être composée que de personnes ayant été élues directement par les citoyens et que nous rappelions que ce ne sont pas les gouvernements mais les représentants élus qui ont la capacité de modifier les traités. Si nous adoptons ces deux rapports, tous ces éléments fondamentaux - qui sont, par la même occasion, des promesses fondamentales - seront complètement détruits. Ainsi, cet argument que nous avons utilisé pour que le traité de Lisbonne soit adopté et pour convaincre les citoyens de donner plus de pouvoir à l'UE, c'est à lui, à cette idée, que nous tournons le dos aujourd'hui, maintenant que nous avons eu ce que nous voulions. Tout comme l'orateur précédent, je me vois donc contraint de dire que mon groupe ne sera pas en mesure de soutenir ces rapports.

Bruno Gollnisch (NI). - Monsieur le Président, je vais droit au but. L'article 2 du rapport de notre collègue, M. Méndez de Vigo, met à juste titre l'accent sur le fait qu'une des propositions du Conseil va directement à l'encontre de l'esprit de l'acte de 1976. C'est la nomination, par les parlements nationaux, de députés européens qui, selon l'acte de 1976, doivent être élus au suffrage universel direct.

Je regrette, avec toute l'amitié que j'ai pour le rapporteur, qu'il n'en tienne pas davantage compte d'une façon plus stricte, plus claire, plus sévère dans son article 5. Il n'y a aucune impossibilité de s'en tenir à l'élection. Si les États ne veulent pas procéder à des élections partielles, il leur suffit de tenir compte des résultats de l'élection qui est intervenue en 2009 et d'appliquer, par péréquation, les résultats de ce scrutin au nombre nouveau de députés qui viennent de leur être attribués.

Toute autre solution est contraire à la démocratie, surtout dans mon pays – la France –, où le Parlement national est désigné sans proportionnalité, sans règle de proportionnelle. Ce serait en fait une désignation de type gouvernemental incompatible avec l'esprit des traités.

Mario Mauro (PPE). – (IT) Monsieur le Président, chers collègues, je ne comprends toujours pas comment le Conseil a pu prendre cette question aussi à la légère. J'espère que ce malencontreux incident ne laissera pas de traces et que la crédibilité de nos institutions et de notre projet ne sera pas entamée. Je vous donne un exemple très concret: l'Italie est appelée à élire un député dans le cadre d'une éventuelle élection supplémentaire. Mais qu'est-ce qui est préférable? Que nous organisions une nouvelle élection dont le taux de participation ne dépassera probablement pas 5 % des électeurs ou que nous nous référions aux résultats des dernières élections de 2009 pour confirmer l'élection d'un député ayant été élu au suffrage universel direct?

Dans tous les cas, il est inutile d'aggraver encore la situation: l'Europe doit plus que jamais éviter les obstacles institutionnels et le ralentissement du processus d'intégration. Je voudrais, moi aussi, souligner à quel point il est essentiel que les 18 députés européens entrent tous en fonction en même temps, afin de ne pas bouleverser l'équilibre fragile des nationalités représentées dans cette Assemblée. Je le répète, c'est une question qui doit être résolue sans plus tarder: il me semble inconcevable que les nouveaux députés ne puissent pas être élus pour le restant de la législature 2009-2014.

Par conséquent, nous devons adopter de toute urgence la recommandation et le rapport en question pour que le protocole n° 36 du traité de Lisbonne puisse être modifié immédiatement, sans qu'il soit nécessaire de convoquer une convention, mais en organisant directement une conférence intergouvernementale, comme l'a proposé le rapporteur. Nous devons choisir la solution la plus rapide, car à ce stade, il n'y a plus vraiment matière à discuter. Nous devons tourner la page et rebondir sur cet épisode très négatif pour repartir de manière constructive.

PRÉSIDENCE DE M^{ME} ROBERTA ANGELILLI

Vice-présidente

Matthias Groote (S&D). – (DE) Madame la Présidente, je voudrais tout d'abord remercier le rapporteur, M. Méndez de Vigo. Je ne vois aucune utilité à la convocation d'une convention. Il ne s'agit que d'un détail qui doit être clarifié. Depuis 1979, le Parlement européen est élu au suffrage direct et secret et cela doit rester ainsi. Le Conseil et le Parlement ont tout intérêt à résoudre ce problème le plus rapidement possible dans le cadre d'une conférence intergouvernementale, car, sur les 18 nouveaux députés prévus, 16 attendent désespérément que l'on décide de leur sort. Cette situation n'est pas tolérable. La balle est donc dans le camp du Conseil. Je voudrais lui demander de ne pas céder sur ce point simplement parce qu'un État membre n'a pas réussi à établir des règles claires sous prétexte qu'il pensait que le traité de Lisbonne entrerait en vigueur plus tôt. Je suis ravi que ce traité soit désormais d'application, mais nous avons maintenant du travail sur la planche.

Le rapport Méndez de Vigo est une bonne base sur laquelle nous pouvons nous appuyer pour renforcer ce processus. Cependant, le Conseil ferait bien de ne pas céder à la tentation d'accepter que des membres soient envoyés d'un parlement national. Cela constituerait un précédent inacceptable à mes yeux. Par conséquent, le rapporteur bénéficie de tout mon soutien, à la condition qu'aucun député ne puisse être envoyé dans cette Assemblée à partir des parlements nationaux.

Sandrine Bélier (Verts/ALE). - Madame la Présidente, la France est le seul État membre à ne pas avoir anticipé l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne et refuse de s'appuyer sur le résultat des élections européennes de juin 2009. En acceptant l'option trois – exception française – de désigner deux nouveaux eurodéputés, on nous demande de valider une violation grave du droit primaire de l'Union: l'élection des membres du Parlement européen au suffrage universel direct, dont nous tirons notre légitimité depuis 31 ans.

Allons-nous nous soumettre à la décision du Conseil, sous pression d'un État, qui exprime un certain mépris pour l'Union et les citoyens européens? Notre assemblée ne doit pas cautionner cette atteinte sérieuse au principe de démocratie européenne. Nous devons refuser d'altérer notre légitimité et notre crédibilité d'élus du peuple européen. Ce sont les citoyens européens qui choisissent leurs représentants au Parlement européen, pas les gouvernements des États membres.

Cette exception française justifie que nous exigions que le Parlement soit associé, dans le cas d'une convention à la révision des traités, et refuse une simple conférence intergouvernementale.

Trevor Colman (EFD). – (*EN*) Madame la Présidente, à cause de l'entrée en vigueur tardive du traité de Lisbonne, 736 députés ont été désignés au lieu des 751 proposés aujourd'hui. Ce nombre devra être atteint en répartissant 18 sièges supplémentaires entre 12 États membres, mais il faut pour cela enlever 3 sièges à l'Allemagne, ce qui est impossible pour l'instant puisqu'on ne peut pas interrompre le mandat des trois députés allemands en cours de législature.

Pour compliquer encore un peu les choses, le traité prévoit que le nombre total de députés ne peut excéder le chiffre de 751. Pour inclure les 18 députés supplémentaires sans supprimer les trois sièges allemands, il faudra donc réviser le protocole n° 36 du traité de Lisbonne. Cette révision devrait être effectuée par le biais d'une convention chargée d'élaborer des propositions devant être acceptées par les États membres pour pouvoir être intégrées dans le traité sous forme d'amendements. Le non-respect de cette procédure aurait pour effet de rendre illégal tout acte entrepris par un Parlement de 754 députés - 3 de plus que la limité autorisée.

La proposition que nous examinons aujourd'hui vise à régler ce problème au moyen d'une conférence intergouvernementale, mais nous parlons ici d'une révision et d'un amendement au traité de Lisbonne qui ne sont pas anodins et qui requièrent la ratification de tous les États membres et éventuellement l'organisation de référendums nationaux. J'exhorte l'Assemblée à rejeter cette proposition.

Rafał Trzaskowski (PPE). – (*EN*) Madame la Présidente, je ne suis pas du tout d'accord avec ce que vient de dire l'orateur précédent. Cette Assemblée était invitée à répondre à la question de savoir s'il fallait oui ou non convoquer une convention pour régler ce problème et nous avons décidé que ce n'était pas le cas. Mais nous avons pris cette décision par respect pour cet instrument, ce nouvel instrument qui contribue à renforcer la légitimité de toutes les décisions que nous prenons. Bien sûr que non, cela ne constitue pas un précédent pour l'avenir, car toutes les modifications touchant à des points importants du traité, telles que, par exemple, la procédure électorale, nécessiteront la convocation d'une convention.

Permettez-moi de remercier Íñigo et les coordinateurs d'avoir pris cette décision. Elle n'était pas facile. La désignation des 18 députés supplémentaires a posé problème, car certains États membres n'avaient pas vraiment prévu de procédure, mais nous avons décidé que la représentativité était ce qui primait, que c'était le principe qui devait guider nos décisions et que cette Assemblée devait avoir une représentation équilibrée le plus rapidement possible. C'est pourquoi nous avons opté pour une solution pragmatique, en appelant les États membres à achever leurs procédures d'élection dans les plus brefs délais, à condition, naturellement, que tous les parlementaires choisis pour venir nous rejoindre aient été directement élus.

Sylvie Guillaume (S&D). - Madame la Présidente, mes chers collègues, la question de la désignation de membres supplémentaires au Parlement européen n'est pas neuve; rappelons-le, nos collègues Severin et Lamassoure, avaient déjà travaillé à cette question lors de la précédente mandature. Comment, dès lors, ne pas s'étonner de l'impréparation complète d'un pays, en l'occurrence le mien – la France –, dans la désignation de ses deux nouveaux élus? Ne pouvait-elle légitimement supposer que le traité de Lisbonne entrerait un jour en vigueur et que la question des nouveaux élus se poserait? Alors pourquoi une telle absence d'anticipation, une telle désinvolture?

Or, avec le projet de protocole 36, en offrant la possibilité à la France de procéder à la désignation de députés au sein de l'Assemblée nationale – lui permettant ainsi de sauver la face à peu de frais –, nous risquons en réalité d'enfreindre la règle fondamentale selon laquelle les membres du Parlement européen sont élus au suffrage universel direct. Cela n'est pas conforme à l'esprit de la loi de 76 sur l'élection au suffrage universel direct des membres du Parlement européen et la légitimité et la crédibilité mêmes du Parlement européen en seraient entamées.

D'un autre côté, il ne faut pas que les élus des onze autres États membres qui ont été désignés régulièrement, eux, fassent les frais d'un tel dilettantisme. Cette situation n'a que trop duré, pour eux et pour leur pays, et il est parfaitement légitime que ces élus puissent arriver parmi nous au plus vite et se mettre au travail. D'où la nécessité de régler, nous le croyons, cette question par le biais d'une CIG qui pourrait approuver rapidement la désignation de ces élus.

En revanche, nous devons insister pour que la France assume ses obligations de la même façon que l'ont fait ses partenaires européens. Des arrangements de cette sorte ne sont pas admissibles au cœur de l'enceinte réunissant les représentants des citoyens européens. En filigrane, ce débat aura malgré tout eu le mérite de montrer la nécessité de se doter, à l'avenir, d'un mode de désignation uniforme des parlementaires européens au suffrage universel direct, cette réforme devant être réalisée par le biais, elle, d'une convention. À nouveau, c'est la voix des peuples qui doit peser ici, dans cette enceinte, et non celle des gouvernements.

Zita Gurmai (S&D). – (*EN*) Madame la Présidente, je tiens à remercier Íñigo pour son excellent travail, ainsi que tous les collègues qui ont contribué à ce rapport pour leur coopération. Après de nombreuses années de travail et des problèmes relativement sérieux au niveau de la ratification, le traité de Lisbonne est enfin entré en vigueur. Il contribue à renforcer le rôle du Parlement européen, ce qui était vivement nécessaire.

Nous devons profiter de cette chance et bâtir nos actions sur ces réformes institutionnelles acquises. Notre objectif doit être de prendre des décisions dans l'intérêt de tous les citoyens européens. Nous ne devons pas perdre notre temps à discuter de détails administratifs. Je suis le genre de personne à prendre des décisions rapides mais efficaces. Les citoyens européens attendent de nous que nous fassions notre travail de manière efficace et transparente.

J'ai un énorme respect pour l'équilibre et la bonne coopération entre les institutions européennes, même si je suis convaincue que le compromis proposé offre une solution viable qui nous permettra de travailler de manière plus efficace. Ainsi, nous renforcerons le Parlement européen et serons mieux en mesure de servir les citoyens européens.

Enfin, je connais personnellement plusieurs de nos futurs collègues déjà élus et je pense que plus vite ils pourront commencer à travailler, mieux ce sera pour tout le monde. Je pense sincèrement que leur expertise constituera une valeur ajoutée pour nos institutions.

Constance Le Grip (PPE). - Madame la Présidente, je voulais, à mon tour, après d'autres orateurs, exprimer mes remerciements à notre collègue Méndez de Vigo, qui a accompli un travail remarquable dans des conditions quelquefois passionnées et toujours passionnantes. Les débats au sein de la commission des affaires constitutionnelles ont duré longtemps, ils ont été à la hauteur de l'enjeu et à la hauteur de l'intensité et de l'intérêt qu'accordent, bien évidemment, les parlementaires européens au sujet majeur qui les concerne

au premier chef, de manière tout à fait légitime: la composition de notre Assemblée et les modalités de désignation de ses membres.

Encore une fois, le rapporteur a su rassembler des avis et des contributions quelquefois différents et synthétiser – je dirais –, dans un texte extrêmement équilibré, ces opinions et ces avis. Je voulais l'en remercier. Je crois que les préconisations de ces deux rapports, tant de celui qui concerne la convocation de la CIG que de celui qui concerne les mesures transitoires pour la composition de notre Assemblée, sont empreintes de réalisme, de pragmatisme et d'efficacité. C'est – je crois – ce que globalement, sur d'autres sujets également, les concitoyens attendent de l'Europe.

Karin Kadenbach (S&D). – (DE) Madame la Présidente, je voudrais à mon tour remercier le rapporteur, ainsi que tous les rapporteurs fictifs. En tant que Parlement, nous devons aujourd'hui envoyer un message clair par lequel nous confirmons que nous attendons avec impatience que les nouveaux députés nous rejoignent au sein de cette Assemblée et que le Conseil s'est en effet montré négligent. Il convient à nouveau de souligner que nous avons très clairement le devoir de trouver une solution aussi rapidement que possible pour que les députés élus - 18 d'entre eux, plus exactement - puissent commencer à travailler dans les plus brefs délais.

En tant que Parlement, nous avons non seulement le devoir de représenter les citoyens de la meilleure façon qui soit, mais aussi l'obligation de travailler de la manière la plus efficace et effective possible au sein des commissions. Pour ce faire, nous devons pouvoir nous appuyer sur l'expertise et les connaissances de ces députés qui ont, pour la plupart, déjà été élus à la régulière. En tant que députée autrichienne, je me réjouis de voir Joe Weidenholzer parmi nous et j'espère que nous serons en mesure de l'accueillir dans les plus brefs délais.

Franz Obermayr (NI). – (*DE*) Madame la Présidente, l'encre du traité de Lisbonne avorté n'a même pas encore eu le temps de sécher que les prochains amendements ont déjà été déposés. L'arrivée prochaine des nouveaux membres – certains les appellent les «membres fantômes» – a provoqué le chaos le plus total. Naturellement, ce chaos s'explique, entre autres, par les différences entre nos systèmes électoraux, qui posent des problèmes au niveau de la démocratie. En France, par exemple, où les candidats se présentent au niveau régional et où il n'existe pas de listes, il n'est pas très difficile de permettre aux députés de passer à l'échelon supérieur. Nous devons nous exprimer très clairement en faveur d'une élection, et non pas d'une sélection par un parlement.

Deuxièmement, il serait on ne peut plus normal - et c'est ce que les citoyens attendent - que nous fournissions des informations concrètes quant aux activités et à la rémunération des membres pendant la période d'observation. Cette situation ne contribue certainement pas à renforcer la confiance des citoyens dans l'UE. Nous devons également clarifier le plus rapidement possible la question de savoir quand les nouveaux membres pourront nous rejoindre et sous quel statut. Par ailleurs, on ne sait pas encore clairement si le traité de Lisbonne sera réexaminé - ce qui serait souhaitable - ni ce qui est prévu en cas d'adhésion de la Croatie. Les citoyens attendent du Conseil qu'il trouve rapidement une solution à ce problème.

Czesław Adam Siekierski (PPE). – (PL) Les dispositions du traité de Lisbonne prévoient une modification de la composition du Parlement européen. Bien que ce traité soit entré en vigueur il y a maintenant six mois, aucune conférence intergouvernementale visant à appliquer ces modifications n'a pour l'instant été convoquée. Les États membres doivent ratifier un protocole spécial concernant les députés supplémentaires qui viendront rejoindre le Parlement européen. Il s'agit d'une opération de grande ampleur, mais cela ne change rien au fait que le traité doit être appliqué à la lettre et sans délai. Sur ce point, je rejoins la position adoptée par le rapporteur.

Il convient de rappeler que cette décision a été prise dans l'intérêt des États membres dont la délégation nationale doit être renforcée conformément aux dispositions du traité, pour que leurs nouveaux députés puissent représenter leurs électeurs le plus rapidement possible. Cette solution est conforme aux principes démocratiques fondamentaux sur lesquels se fonde l'Union européenne. Il est primordial que tous les membres supplémentaires rejoignent le Parlement en même temps, afin d'éviter que notre institution soit accusée de mal fonctionner.

Milan Zver (PPE). – (*SL*) Je voudrais moi aussi me joindre à ceux d'entre vous qui ont insisté sur la nécessité que le Parlement européen soit pleinement représentatif et puisse travailler au grand complet dans les plus brefs délais. Je crois que nous ne sommes pas encore pleinement représentés à cause de la modification du traité de Lisbonne, qui est notre constitution. Je pense également que la conférence intergouvernementale constitue la meilleure solution, et en tout cas la plus rapide, pour nous permettre de consolider notre base

juridique et d'atteindre la pleine représentation. Je voudrais féliciter le rapporteur, M. Méndez de Vigo, qui a exploré les bases juridiques, et je pense que la résolution d'aujourd'hui reflète plutôt bien leur esprit. Par ailleurs, je voudrais m'associer à ceux d'entre vous qui espèrent pouvoir accueillir de nouveaux membres au Parlement européen, car je pense que nous avons besoin d'eux. À ceux d'entre vous qui n'avaient pas prévu, lorsque vous avez été vous-même élus, lors des dernières élections européennes, qu'il serait nécessaire de nommer, ou plutôt d'élire, des membres supplémentaires, je voudrais vous dire que cette Assemblée ne perdra pas sa légitimité simplement parce que deux députés sont issus de parlements nationaux.

Seán Kelly (PPE). – (*EN*) Madame la Présidente, comme d'autres collègues, je pense que les personnes qui ont été élues au Parlement européen ont le droit de siéger de la même manière que les 736 autres députés ont siégé au cours des douze derniers mois. Il y a un problème à court terme qui requiert une solution à court terme. En effet, dans quatre ans, les choses se seront mises en place et tout fonctionnera normalement.

Je pense également qu'il ne faut pas blâmer les États membres qui n'avaient pas anticipé l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne, car il y a douze mois, il y avait de fortes probabilités que ce traité ne soit pas ratifié et c'est une opinion qui prévalait dans plusieurs pays, dont le mien. Mais maintenant que tout a été ratifié, il est primordial que les personnes ayant été élues soient autorisées à siéger de manière à participer aux travaux du Parlement. Dans quatre ans, il y aura de nouvelles élections et tout ira pour le mieux dans le meilleur des mondes

Diego López Garrido, *président en exercice du Conseil.* – (ES) Madame la Présidente, je voudrais simplement ajouter que je rejoins les orateurs qui ont souligné l'importance de résoudre ce dernier problème relatif au traité de Lisbonne, à savoir le cas des 18 députés qui ne sont pas encore autorisés à siéger pour la simple raison que les dernières élections se sont déroulées un peu avant l'entrée en vigueur de ce traité.

Par conséquent, cette révision du protocole n° 36 est absolument indispensable. Je suis tout à fait d'accord avec ceux qui estiment que ce problème devrait être résolu dans les plus brefs délais et que l'absence de ces 18 députés qui représentent les citoyens de 12 États membres n'a que trop duré. C'est pourquoi je suis d'accord avec M. Méndez de Vigo, qui a estimé qu'il n'était pas nécessaire de convoquer une convention et qui propose qu'une conférence intergouvernementale soit organisée le plus rapidement possible pour que les parlements des 27 États membres puissent ratifier la décision et qu'ainsi, les 18 députés concernés puissent se joindre à cette Assemblée, comme ils auraient dû le faire dès le début de cette législature.

Maroš Šefčovič, vice-président de la Commission. – (EN) Madame la Présidente, je pense que ce débat a clairement démontré que la situation à laquelle nous sommes confrontés est exceptionnelle, que nous essayons d'y trouver une solution pragmatique et que cette solution n'est que transitoire. C'est pourquoi je salue l'approche pragmatique adoptée par M. Méndez de Vigo et le rapport qu'il a préparé. D'après ce que j'ai entendu lors de ce débat, il semble qu'il bénéficie également d'un large soutien au sein de la plénière. Je pense que nous souhaitons tous voir les 18 nouveaux députés rejoindre le Parlement le plus rapidement possible.

Pour en revenir à la position de la Commission, je pense que des questions très directes nous ont été posées en vue de savoir comment cette révision allait être effectuée et par quel instrument. La Commission s'est exprimée très clairement en faveur de la CIG en raison de la portée et de la nature de la modification qui sera discutée.

En ce qui concerne la manière dont les députés supplémentaires seront choisis, cette question sera, j'en suis sûr, abordée dans le cadre d'une conférence intergouvernementale, mais permettez-moi d'ajouter ceci: lorsque le Conseil européen a examiné cette question, je pense qu'il a avant tout cherché à trouver un équilibre entre, d'une part, le souhait légitime que les députés supplémentaires soient choisis d'une manière qui se rapproche le plus possible des élections européennes et, d'autre part, la nécessité de respecter les régimes constitutionnels nationaux. C'est l'origine des trois options qui ont été définies en vue de tenir compte de la réalité de la situation actuelle, situation qui sera naturellement régularisée lors des prochaines élections.

Pour conclure, je voudrais ajouter que je me félicite que le Parlement européen envisage la possibilité de modifier la procédure électorale pour les élections européennes, mais je pense qu'il convient de rappeler que ces questions sont, et doivent rester, des questions complètement distinctes. Ce dont nous discutons aujourd'hui, c'est de la manière dont il convient d'intégrer 18 députés supplémentaires dans le Parlement européen. La prochaine fois, nous discuterons de la possibilité de modifier la procédure électorale.

Íñigo Méndez de Vigo, *rapporteur.* – (*ES*) Madame la Présidente, lorsque des personnes aux positions aussi différentes et éloignées que M. Mauro, M. Gollnisch et M. Colman s'accordent à dire qu'il y a un problème

avec la procédure et les systèmes électoraux utilisés pour élire les députés européens, c'est bien la preuve que nous avons besoin d'une procédure électorale uniforme.

Ce mandat figurait d'ailleurs déjà dans les traités de Rome. Par conséquent, les coordinateurs - et je voudrais profiter de l'occasion pour remercier chacun d'entre eux, et tout particulièrement M. Jáuregui et M. Duff - ont élaboré l'amendement 2, qui sera soumis au vote demain. J'espère que cet amendement recevra le soutien de cette Assemblée afin que nous puissions résoudre rapidement la question d'une procédure électorale uniforme pour les élections au Parlement européen. Ainsi, nous pourrons, me semble-t-il, éliminer ce type d'interrogations.

Dans son intervention, M. Trzaskowski a évoqué la nécessité d'assurer la représentativité de ce Parlement, une chose que la majorité des orateurs ainsi que le vice-président Šefčovič, entre autres, ont également souligné.

Je suis d'accord avec eux. En fait, c'est exactement ce que nous disons au paragraphe 1 du rapport: que les 18 députés devraient commencer à siéger en même temps, afin de ne pas altérer la représentativité du Parlement européen.

Pour que cela soit possible, pour nous conformer à cet acte de justice politique qu'est le traité de Lisbonne, il nous faut être pragmatiques, car une situation transitoire et exceptionnelle requiert également des situations et des solutions transitoires et exceptionnelles.

C'est pourquoi je n'apprécie pas beaucoup - et je ne m'en cache pas - la possibilité que certains députés n'ayant pas été élus en 2009 rejoignent cette Assemblée - je le dis d'ailleurs clairement au paragraphe 2 de mon rapport. Néanmoins, si je dois choisir entre pas de solution du tout, ce qui empêcherait les 18 membres d'occuper leur siège, et une solution pragmatique permettant à ces 18 députés de nous rejoindre et, par conséquent, de se conformer au traité de Lisbonne, je demande à cette Assemblée d'opter pour cette solution, comme nous l'avons fait dans le rapport; une solution transitoire et pragmatique, mais par dessus-tout, Madame la Présidente, une solution équitable.

Je voudrais tous vous remercier de votre collaboration et pour les contributions intéressantes que vous avez apportées à ce rapport.

Le Président. - Le débat est clos.

Le vote aura lieu le jeudi 6 mai 2010 à 11 heures.

Déclarations écrites (article 149)

John Attard-Montalto (S&D), par écrit. – (EN) Il me semble injuste que les pays auxquels des sièges supplémentaires ont été attribués ne puissent pas encore être pleinement représentés. Je ne parle pas seulement pour Malte, qui doit bénéficier d'un sixième siège, mais aussi pour tous les autres pays qui se trouvent dans la même situation. Évidemment, il y a certaines contraintes juridiques et constitutionnelles qui doivent être surmontées pour que les nouveaux députés européens puissent occuper le siège qui leur revient. D'un autre côté, le temps qui s'est écoulé depuis les dernières élections européennes de juin 2009 montre à quel point l'UE est devenue une institution excessivement complexe, qui prend des mois, si pas des années, pour appliquer certaines parties du traité de Lisbonne qui a enfin été approuvé il y a moins de six mois. Outre le déficit de représentation pour les pays concernés, il y a un autre élément qui, je pense, requiert une attention particulière. Je parle de l'élément humain. Les 18 députés en question doivent traverser une période très difficile, en particulier sur le plan psychologique. Je suis certain que tous les députés européens ici présents ont au moins une vague idée de ce que doivent ressentir ces 18 hommes et femmes politiques.

Krzysztof Lisek (PPE), *par écrit.* – (*PL*) Selon moi, le Parlement européen a l'obligation de résoudre ce problème dans les plus brefs délais, afin de permettre à nos futurs collègues, qui ont été démocratiquement élus, de commencer à siéger. Ceci est extrêmement important, non seulement pour eux, mais surtout par respect de la décision des électeurs. Nous ne pouvons les faire attendre plus longtemps.

Tous nos nouveaux collègues devraient avoir été élus dans le cadre d'élections démocratiques. Je suis conscient du fait qu'à l'heure actuelle, les règles électorales varient fortement d'un État membre à l'autre. Par conséquent, j'espère que la situation actuelle nous motivera à entamer un dialogue en vue d'harmoniser les procédures électorales dans les États membres de l'UE.

Indrek Tarand (Verts/ALE), *par écrit.* – (*EN*) Nous voudrions remercier le rapporteur pour son excellent travail. Cependant, nous sommes déçus de la décision française d'altérer le souhait initial des électeurs européens en désignant de nouveaux députés européens au sein de l'Assemblée nationale. *Ceterum censeo*: la France a décidé de vendre un bâtiment de guerre de type Mistral à la Russie. Nous sommes persuadés que, tôt ou tard, elle regrettera amèrement cette décision.

PRÉSIDENCE DE M. JERZY BUZEK

Président

18. Préparation du sommet des chefs d'État et de gouvernement de la zone euro du 7 mai 2010 (débat)

Le Président. – L'ordre du jour appelle les déclarations du Conseil et de la Commission sur la préparation du sommet des chefs d'État et de gouvernement de la zone euro du 7 mai 2010.

Diego López Garrido, *président en exercice du Conseil.* – (ES) Monsieur le Président, cette semaine, le 7 mai, se tiendra un sommet des chefs d'État ou de gouvernement de la zone euro, et voici que s'ouvre, au sein du Parlement européen, le débat sur cet important sommet. Cet événement aura pour but d'officialiser l'accord dégagé sur les prêts à la Grèce, le paquet d'aide financière destiné à la Grèce pour faire face à la grave situation financière dans laquelle se trouve ce pays de la zone euro. Il permettra également de réfléchir aux enseignements à tirer de cette situation et de ces accords en relation avec le futur de la zone euro et de l'ensemble de l'Union européenne.

Vendredi, les chefs d'État ou de gouvernement vont confirmer la solution financière que l'Union européenne a fournie à la Grèce. En d'autres termes, ils vont officialiser l'engagement – un engagement politique à ce stade – pris lors de la réunion des chefs d'État ou de gouvernement le 11 février dernier, un engagement visant à soutenir la Grèce dans la résolution de sa situation financière extrêmement difficile.

Ainsi, vendredi, ils vont présenter, exposer et entériner la volonté des quinze autres États membres de la zone euro afin que la Grèce reçoive cette aide, ces crédits, dès que son gouvernement aura adopté un programme rigoureux d'ajustements économiques et financiers. Le but est d'assurer la stabilité financière de la Grèce ainsi que celle de l'ensemble de la zone euro, chose qui a fait l'objet d'un accord politique non seulement pour le cas de la Grèce, mais également dans le cadre d'une résolution adoptée le 11 février dernier par les chefs d'État ou de gouvernement de l'Union européenne.

C'est une décision importante, d'un point de vue tant politique qu'historique, car elle est essentielle pour la crédibilité de la zone euro et pour la crédibilité financière de toute l'Union vis-à-vis du reste du monde. Elle est importante pour la consolidation fiscale requise par les Traités de l'Union européenne, pour la consolidation fiscale dans la zone euro et dans toute l'Union, et elle est très importante pour favoriser un redressement économique effectif et durable dans l'Union européenne.

Aujourd'hui, M. Rehn, qui est parmi nous, a publié les perspectives 2010-2011 de la Commission, envoyant par la même occasion un message de relance économique progressive pour l'Union européenne. Ces perspectives confirment que l'économie se redresse dans l'Union et qu'après avoir subi la pire récession de son histoire, l'UE devrait globalement afficher une croissance de 1 % en 2010 – cette année – et de 1,75 % en 2011.

Ainsi, la récession économique a pris fin dans l'Union européenne au troisième trimestre de l'année passée, marquant le début de la reprise. Le plan de relance économique européen et les décisions prises par les États membres ont largement contribué à ce retournement de situation par l'injection, via le plan de relance, de sommes importantes dans les économies des différents pays à partir des budgets des États membres et de celui de l'Union. C'est l'une des raisons pour lesquelles – je le répète – après avoir connu la pire récession de son histoire, l'Union montre déjà des signes de reprise.

Ce sont là les perspectives de la Commission européenne, et il ne fait aucun doute que la décision de prêter de l'argent à la Grèce contribue dans une large mesure à garantir une reprise effective et durable dans la zone euro ainsi que dans toute l'Union européenne.

De notre point de vue, l'UE a bien réagi à la situation économique actuelle, à la crise économique, en faisant tout ce qui était en son pouvoir pour régler le problème. Nous pensons en particulier qu'elle a bien réagi face à la situation financière extrêmement grave de la Grèce, car ce qu'elle a fait ces derniers mois, ce n'est rien de

moins que prendre des mesures claires en vue d'instaurer ce que nous avons commencé à appeler la gouvernance économique ou le gouvernement économique de l'Union. Des progrès évidents ont été accomplis. Ils ont pu paraître lents, trop lents, parfois, mais des progrès ont été accomplis, avec prudence et détermination. Toutes ces actions culmineront vendredi avec le sommet des chefs d'État ou de gouvernement de l'Union européenne.

Selon nous, la gouvernance économique, le gouvernement économique de l'Union a besoin de fondements solides. Le premier consiste à prendre ses responsabilités face aux engagements pris, par exemple lorsqu'un traité sur l'Union européenne est signé et ratifié. Le deuxième est la solidarité, un principe qui est au cœur de l'Union européenne et de toutes ses politiques. Le troisième est la coordination de la consolidation fiscale, la coordination dans la représentation externe de l'Union européenne – par exemple dans le cadre des sommets du G20 – et la coordination pour la croissance et la sortie de crise. Je suis sûr que cela sera confirmé dans le document que le commissaire Rehn est en train de préparer sur le sujet et qu'il présentera à la Commission le 12 mai prochain.

Enfin, je voudrais dire que la gouvernance économique de l'Union qui est en train d'être établie et développée, et dont les fondations sont posées dans l'Union européenne, requiert des instruments efficaces et une supervision. Je suis certain que le document en cours d'élaboration au sein de la Commission européenne y fera référence. Nous avons besoin de qualité dans les finances publiques. Nous avons besoin d'une supervision du système financier, d'une supervision européenne, et je voudrais à ce sujet inviter le Parlement européen à adopter un paquet législatif sur la supervision financière dans les plus brefs délais. Ce paquet devrait inclure les règlements et directives qui sont actuellement débattus ici au Parlement et qui seront examinés au sein de la commission compétente dans les prochains jours, et au cours de la séance plénière correspondante ensuite.

Nous avons également besoin de mécanismes de prévention des crises, ainsi que – comme je l'ai souligné précédemment – de pouvoir nous exprimer d'une seule voix lorsque nous représentons l'Union à l'extérieur, et en l'occurrence, je fais clairement allusion aux sommets du G20. Je pense que ce sont des actions qui vont dans le sens d'un gouvernement ou d'une gouvernance économique de l'Union. L'aide et les prêts à la Grèce en font partie, raison pour laquelle je pense que l'Union européenne va dans la bonne direction et qu'elle a consolidé cette direction.

Je suis persuadé que les chefs d'État ou de gouvernement adopteront ce paquet d'aide financière pour la Grèce, ce qui, en bref, représente – comme ils l'ont dit dans leur déclaration du 11 février – un engagement en faveur de la stabilité financière, de la stabilité économique de la zone euro et de l'ensemble de l'Union européenne.

José Manuel Barroso, *président de la Commission.* – (EN) Monsieur le Président, j'ai été invité à faire une déclaration devant cette Assemblée avant la réunion des chefs d'État ou de gouvernement de la zone euro qui se tiendra vendredi prochain.

Permettez-moi tout d'abord d'exprimer ma sympathie aux familles des victimes des actes de violence perpétrés à Athènes aujourd'hui. Dans nos sociétés démocratiques, les citoyens ont le droit de marquer leur désaccord et de manifester, mais rien ne justifie le recours à la violence.

J'aborderai à présent la question du paquet d'aide financière en faveur de la Grèce approuvé dimanche dernier. Ensuite, je vous dirai ce qui, selon moi, doit être fait pour éviter une nouvelle crise de ce type.

Concernant la Grèce, les autorités grecques ont décidé de mettre en œuvre un programme pluriannuel de consolidation fiscale et de réforme structurelle, élaboré conjointement avec la Commission, la Banque centrale européenne et le Fonds monétaire international.

Le gouvernement grec a soumis une série de mesures cohérentes et crédibles qui replaceront l'économie sur la voie de la croissance durable et restaureront la confiance. Saluons le courage dont le Premier ministre Papandreou et son gouvernement ont fait preuve.

La Grèce devra consentir des efforts douloureux, mais nous savons tous qu'elle n'a pas d'autre choix.

En contrepartie, sur recommandation de la Commission et de la Banque centrale européenne, le mécanisme européen coordonné d'assistance à la Grèce a été activé. Il s'agit d'un acte de solidarité sans précédent, qui n'a d'équivalent nulle part ailleurs dans le monde.

Cette assistance jouera un rôle décisif dans la relance de l'économie grecque et préservera la stabilité financière de l'ensemble de la zone euro.

Je me dois de souligner que la Commission a fait en sorte que le mécanisme, bien que reposant sur des prêts bilatéraux, soit un mécanisme européen. Elle a largement contribué à sa mise en place et jouera un rôle important dans sa gestion et sa mise en œuvre.

La Commission assume et continuera d'assumer une responsabilité clé dans l'évaluation de la conformité de la Grèce avec les conditions liées au paquet de mesures. Elle gèrera par ailleurs les prêts bilatéraux consentis par les États membres.

D'ici la fin de la semaine, nous disposerons déjà d'une masse critique d'États membres qui auront achevé le processus d'octroi de ces prêts bilatéraux à la Grèce. Je suis fermement convaincu que le soutien financier sans précédent offert à la Grèce – 110 milliards d'euros – et le programme d'ajustement sont une réponse adéquate à la crise grecque. Il n'y a pas lieu de douter que cette solution sera appliquée avec rigueur tant par la Grèce que par les États membres de la zone euro.

Cet avis est partagé par d'autres qui ont leur mot à dire dans cette affaire. J'ai noté, par exemple, la déclaration de soutien émise par les présidences passée, présente et future des ministres des finances du G20, et publiée tout récemment. Malheureusement, les acteurs du marché ne semblent pas tous convaincus. Nous devons dire haut et fort que les sceptiques ont tort. J'y reviendrai dans un moment.

Lors du sommet des chefs d'État ou de gouvernement de la zone euro vendredi prochain, nous examinerons ce que, au-delà de cet accord, il convient de faire pour tirer les leçons de cette situation. Le débat sera bien évidemment un point de départ, car les décisions devront être débattues plus avant et être prises par les 27 États membres – les membres de la zone euro, mais également ceux du reste de l'Union. Je le dis clairement: discuter et prendre des décisions à 27 renforce.

Même s'il est nécessaire d'accélérer nos processus, le fait est que l'action conjointe des 27 – unique à ce jour dans le monde – fournit la meilleure base qui soit pour notre avenir commun dans un monde de plus en plus interconnecté.

Il existe selon moi deux principales pistes de réflexion et d'action: premièrement, une réévaluation des règles de gouvernance économique, y compris du pacte de stabilité et de croissance, et deuxièmement, la réforme des marchés financiers.

La Commission a travaillé dur sur le thème de la gouvernance économique et est prête à présenter mercredi prochain ses propositions d'amélioration dans ce domaine. Trois aspects fondamentaux doivent être examinés. Premièrement, la responsabilité: nous devons renforcer le pacte de stabilité et de croissance et, surtout, la conformité des États membres. Les arguments en faveur d'un renforcement des volets tant préventif que correctif du pacte sont évidents. Je suis heureux de constater que ceux qui ont précédemment remis en question le pacte – ou qui ont carrément suggéré de l'affaiblir – reconnaissent aujourd'hui la nécessité de règles plus dures et – plus important – de leur stricte mise en œuvre.

Deuxièmement, l'interdépendance: nous sommes tous concernés à ce niveau-là. Je pense que la crise a clairement montré que nous avions besoin de corriger les déséquilibres qui existent entre nos États membres, en particulier dans la zone euro. Cela inclut les disparités en termes de compétitivité; c'est un élément crucial qui est à la base d'autres types de déséquilibres.

Cela ne signifie naturellement pas que certains pays doivent devenir moins compétitifs afin que les autres paraissent comparativement plus compétitifs. Nous sommes tous en concurrence sur les marchés mondiaux. Ce dont nous avons besoin, c'est d'améliorer notre compétitivité globale de manière équilibrée et mutuellement bénéfique. Je pense également que nous devons nous pencher sur les autres causes de déséquilibre. Pour que nous puissions progresser, nous proposerons une surveillance accrue et une coordination accrue des politiques économiques. Je suis également ravi de constater aujourd'hui plus d'ouverture à ce sujet de la part des États membres.

Troisièmement, la cohérence: nous devons nous demander si notre système de règles fiscales est complet. Il me semble utile de mettre sur pied un mécanisme permanent pour la gestion des situations sources de perturbations. Après tout, mieux vaut prévenir que guérir.

J'espère que nous serons capables de saisir la chance qui nous est offerte – et je compte sur vous pour contribuer à la mise en œuvre de ces réformes. Je pense que, d'un point de vue politique, en termes d'intégration européenne, nous sommes à l'un des ces moments où, si nous ne consolidons pas l'Europe, nous allons être à la traîne. Nous ne pouvons pas faire du surplace. Nous sommes à un moment très spécial, un moment où, en Europe, notre solidarité, notre responsabilité, sont mises à l'épreuve tous les jours. J'espère que les leaders

de nos États membres seront en mesure de saisir l'occasion qui leur est offerte, non seulement d'aider les autres, mais également d'assumer leurs responsabilités vis-à-vis de notre projet européen commun.

Ces réformes seront introduites à un moment où des efforts sans précédent sont déjà déployés. Il est indiscutable que les niveaux de déficit et de dette de certains États membres doivent être corrigés à l'aide de mesures fermes, et plus rapidement que ce qui était prévu avant la crise.

Cependant, il faut également souligner que nous ne pouvons ignorer le fait que la détérioration budgétaire de 2009 était due dans une large mesure au fonctionnement des stabilisateurs automatiques face à un déclin sans précédent de l'activité économique causé par une crise financière ayant débuté hors d'Europe. En d'autres mots, la situation globale dans la zone euro était en grande partie le résultat de politiques censées s'opposer à la récession, et encensées dans le monde entier.

Il a toujours été clair que la situation serait ultérieurement corrigée, et la plupart des membres de la zone euro ont déjà entrepris des réformes ambitieuses, de leurs systèmes de retraite par exemple. Les acteurs des marchés financiers doivent faire preuve du même sens des responsabilités que celui manifesté par les gouvernements. C'est pourquoi il n'est pas moins urgent de continuer à œuvre en faveur d'un secteur financier durable et responsable, pour le bien de l'économie et de ses citoyens.

N'oublions pas que les opérateurs des marchés financiers ont un impact clé sur l'humeur du marché. La psychologie a aussi de l'importance sur les marchés. La crise financière est née d'une vision à court terme, procyclique et d'un manque de responsabilité. Ce sont des failles que nous devons corriger de toute urgence.

Nous avons besoin de marchés des services financiers solides et stables en Europe afin de pouvoir réaliser les investissements requis pour une croissance conforme à la vision d'Europe 2020. Tous les opérateurs de nos marchés doivent afficher une attitude responsable. Nous avons déjà bien progressé en ce qui concerne la réforme des marchés financiers. Je compte sur cette Assemblée pour qu'elle le dise haut et fort à tous.

Les institutions européennes – le Parlement, le Conseil et la Commission – agissent et doivent être perçues comme agissant main dans la main. Nous avons axé notre travail sur la gestion responsable des risques, une plus grande sécurité sur les marchés des dérivés, une meilleure supervision financière et la garantie que les banques possèdent un capital suffisant pour couvrir leurs risques réels. Ce travail doit être effectué plus rapidement.

Dans les semaines qui viennent, nous devrons achever les réformes déjà en cours. Comme je l'ai signalé à cette Assemblée il y a à peine deux semaines, j'espère voir prochainement une réelle avancée sur notre proposition relative aux placements à risque et aux fonds privés.

Je voudrais également un accord rapide sur de nouvelles dispositions efficaces en matière de supervision européenne. Le Conseil européen du risque systémique et les trois autorités de supervision devraient commencer leur travail début 2011.

Mais ils ne doivent pas être de simples tigres de papier. Nous avons tous la responsabilité de nous assurer qu'ils disposent des outils dont ils ont besoin pour remplir leur mission. Cela implique notamment de nous assurer qu'ils disposent de pouvoirs décisionnels contraignants afin de gérer les véritables urgences, de faire appliquer les règles européennes – et j'insiste pour qu'il s'agisse des règles européennes et pas uniquement des règles nationales – et de régler les conflits au sein des collèges de superviseurs nationaux. Il est grand temps de prendre ces décisions et de veiller à ce qu'elles soient ambitieuses.

D'autres propositions doivent être soumises cette année en vue d'améliorer la protection des épargnants et des investisseurs, de renforcer les mesures contre les abus du marché, de continuer d'améliorer la qualité et la quantité du capital bancaire et de décourager des taux d'endettement excessifs.

Au cours de ces trois derniers mois, et paradoxalement encore cette semaine, la situation des marchés de la dette souveraine a mis en lumière de nouvelles inquiétudes. La Commission travaille déjà sur un remaniement complet des marchés des produits dérivés afin d'accroître la transparence et la sécurité de ces marchés. Dans un premier temps, nous soumettrons une législation visant à uniformiser les contrats sur les produits dérivés éligibles, en les soumettant à un processus de compensation avec contrepartie centrale correctement régulé et supervisé. Nous sommes également occupés à étudier la nécessité de prendre d'autres mesures spécifiques pour les marchés des produits dérivés souverains.

La crise a par ailleurs ramené sur le tapis la question du rôle des agences de notation de crédit. Ces agences jouent un rôle central dans le fonctionnement des marchés financiers, mais les notations semblent trop cycliques, trop dépendantes de l'humeur générale du marché, alors qu'elles devraient dépendre des fondamentaux – indépendamment du fait que l'humeur du marché est trop optimiste ou trop pessimiste. Du fait de leur rôle et de leur influence considérables sur les marchés, les agences de notation de crédit ont la responsabilité spécifique de s'assurer que leurs évaluations sont à la fois fiables et complètes. C'est pourquoi en 2008, la Commission a rapidement présenté une nouvelle législation sur ces agences, qui entrera en vigueur au cours des prochains mois.

Ces règles garantiront que les agences de notation de crédit agissent de manière plus transparente, publient leurs méthodologies et évitent les conflits d'intérêts, mais nous devons aller plus loin. Pour renforcer la supervision de ces acteurs européens, la Commission estime qu'ils devraient être placés sous la supervision directe de la future autorité européenne des marchés financiers, et c'est précisément ce que nous proposerons.

Nous avons en outre lancé un processus de réflexion sur le besoin éventuel de nouvelles mesures pour garantir une évaluation adéquate de la dette souveraine en particulier. Nous devons balayer devant notre propre porte avant de demander aux autres de faire de même.

La Commission fera tout ce qui est nécessaire pour s'assurer que les marchés financiers ne deviennent pas une cour de récréation pour spéculateurs. Le libre-échange constitue la base du fonctionnement d'économies prospères, mais il doit être soumis à des règles, dont le respect doit être surveillé, et ces règles et mesures de surveillance doivent être renforcées si des comportements irresponsables mettent en danger ce qui ne peut et ne doit pas être mis en danger.

Le comportement des marchés doit reposer sur une analyse solide et objective, et les services financiers doivent prendre conscience que c'est exactement ce qu'ils sont: des services, et non une fin en soi. Ils ne doivent pas être découplés de leur fonction économique et sociétale. En réalité, les acteurs des marchés financiers sont toujours en activité parce que les autorités réglementaires et les institutions démocratiques – finalement les contribuables – ont stabilisé les marchés durant la crise financière.

Nous avons agi promptement à l'époque, et pour cette raison même, nous agirons promptement à l'avenir. Par conséquent, le message du sommet des chefs d'État ou de gouvernement de l'eurogroupe qui se tiendra vendredi devrait être clair, et il le sera: nous ferons le nécessaire, sur tous les fronts.

Le Président. – Nous voudrions nous joindre aux marques de sympathie témoignées par M. Barroso dans son discours. Les événements qu'il a évoqués ont eu lieu aujourd'hui en Grèce. Nous avons bon espoir que la Grèce sortira de l'impasse dans laquelle elle se trouve. Les problèmes survenus récemment dans ce pays ont suscité les craintes et l'intérêt de tous les députés européens.

Joseph Daul, *au nom du groupe PPE.* – Monsieur le Président, chers collègues, nous vivons en Europe une période particulièrement difficile avec la grave crise en Grèce, ses conséquences sur les citoyens et – vous l'avez rappelé – des conséquences tragiques et dramatiques, avec les déficits qui s'accumulent dans la plupart de nos pays membres, avec une réponse européenne qui n'est pas toujours à la hauteur de nos espérances, mais avec une réponse européenne qui a le mérite d'exister.

Aujourd'hui, le moment est venu pour les Européens de tirer les leçons de ces événements et d'appeler à des réformes profondes de la gouvernance européenne. Des réformes pour que nos pays membres cessent de décider seuls, sans concertation avec leurs partenaires – avec lesquels ils partagent pourtant une monnaie, des valeurs et, donc, un destin commun –, de leurs priorités budgétaires, de leurs priorités fiscales et de leurs priorités sociales. Des réformes dans les mentalités pour que nos partis, nos ministres, nos collèges nationaux cessent de dénigrer systématiquement ce qui est décidé en Europe, alors qu'ils ont eux-mêmes participé à ces décisions.

Est-il en effet possible, plus longtemps encore, d'appeler à la solidarité de ses partenaires lorsque l'on éprouve des difficultés et de les ignorer totalement quand les choses rentrent dans l'ordre? Est-il possible, plus longtemps encore, de demander des aides substantielles à ses partenaires sans pouvoir garantir la plus totale transparence dans la présentation des comptes publics? Est-il possible, plus longtemps enfin, de s'étonner que des questions se posent longuement lorsque l'on fait appel à la solidarité entre des peuples qui, pour les uns, travaillent trente-cinq heures, prennent leur retraite avant soixante ans et, pour les autres, travaillent quarante-huit heures et plus et prennent leur retraite à soixante-sept ans? Je ne le pense pas. Je pense au contraire que le temps est venu de poser les vraies questions et d'y apporter les vraies réponses.

Ces réponses ne sont, pour la plupart, pas nationales mais elles sont européennes dans le monde dans lequel nous vivons. Ces réponses ne relèvent pas de la démagogie, mais relèvent de la responsabilité et du bon sens.

Ces réponses, il nous appartient de les apporter sans hésiter car, si nous ne le faisons pas, elles s'imposeront à nous plus vite que nous ne le pensons. Et non seulement nos peuples pourront nous accuser – et justement – de ne pas avoir fait notre devoir, de ne pas leur avoir dit la vérité mais, en plus, ils devront subir des décisions encore plus douloureuses que celles que l'on doit prendre aujourd'hui. Nous devons, de façon très explicite, appeler à une Europe économique, une Europe sociale et une Europe fiscale, ce qui requiert des mesures très concrètes de la part de nos gouvernements de droite comme de gauche.

Ce discours sera-t-il entendu par le Conseil? Serons-nous capables de le faire entendre de façon audible? Je pose la question à Guy Verhofstadt, qui a goûté à ce Conseil. Pense-t-il qu'il est possible qu'on puisse discuter ensemble au sein du Conseil? Ce discours sera-t-il repris par la Commission? Je le souhaite, et je vous enjoins, cher José Manuel, de le faire: je vous demande, en tant que gardien des traités, de veiller à ce que les décisions que nous prenons soient bel et bien appliquées par les États membres. Je constate, sur la directive «services» par exemple, que c'est loin d'être le cas. C'est un manque à gagner, en termes de croissance, que nous ne pourrons plus nous permettre.

Mesdames et Messieurs, je ne suis pas un utopiste. Je ne crois pas être un naïf, mais je crois que, pour l'Europe, arrive un moment de vérité, et je vous propose d'aborder ces enjeux avec courage, avec le sens des responsabilités, comme l'ont fait, il y a soixante ans, les pères de l'Europe – Schuman, De Gasperi, Adenauer et les autres –, ces pères de l'Europe qui n'ont pas hésité à prendre des décisions courageuses et visionnaires. Nous devons suivre leurs exemples: ils n'ont pas attendu, ils n'ont pas tenu de référendum. Ils ont pris leur courage politique à deux mains pour répondre aux questions cruciales qui se sont posées.

Chers collègues, la crise que nous vivons peut être salutaire si nous avons le courage de prendre les bonnes mesures, mais elle peut être très grave si nous passons à côté des réformes qui s'imposent. Il nous faut d'urgence un gouvernement économique et social, il nous faut d'urgence une adaptation des règles fiscales. Et enfin, il nous faut prendre garde à ne pas créer de fossé artificiel entre les pays membres de l'Europe et les autres. La solidarité européenne vaut pour l'ensemble des vingt-sept. Je vous demande, Messieurs les responsables au Conseil, de regarder l'Europe en face. Je vous demande de faire des études sur ce qui nous arrivera si demain la France, et d'autres pays, rencontrent les mêmes difficultés que la Grèce. Où sera notre euro? Que pourrons-nous faire pour nos citoyens européens?

Je vous remercie de votre attention. Nous partageons ensemble cette responsabilité et le temps n'attendra pas.

Le Président. – Je constate qu'un de nos députés, M. Madlener, a demandé à s'exprimer dans le cadre de la procédure de la carte bleue. Mais je vous ai déjà sur la liste des orateurs. J'ai ici Barry Madlener comme orateur. Je vous céderai la parole dans quelques minutes. Je vous promets que vous aurez la possibilité de vous exprimer.

Maria Badia i Cutchet, *au nom du groupe S&D.* – (*ES*) Monsieur le Président, permettez-moi avant tout d'exprimer, au nom du groupe de l'Alliance progressiste des socialistes et démocrates au Parlement européen, toute notre solidarité au peuple grec pour les personnes qui ont trouvé la mort aujourd'hui. Je demanderai également un retour au calme-; je voudrais dire au peuple grec que nous sommes avec eux et qu'ils ont notre soutien dans cette épreuve longue et pénible.

Je voudrais également m'adresser en particulier au Premier ministre, Georgios Papandreou, et l'encourager à continuer de faire preuve de fermeté et de courage politique et à poursuivre tout le dur travail qu'il accomplit pour sauver l'avenir de son pays.

Dans les mois et les années à venir, nous espérons que l'Union européenne fera tout ce qui est en son pouvoir pour soutenir les processus de réforme nécessaires. Nous ne pouvons pas nous contenter d'exercer un contrôle. L'Union européenne doit contribuer à la réforme et la soutenir. Le succès du processus de transformation doit être un succès pour tous dans une Europe unie appelant à un destin commun. À cette fin, nous devons nous assurer que les instruments européens et fiscaux sont adéquatement mobilisés et fournissent toute l'aide et tout le soutien possibles durant cette période difficile.

Par ailleurs, au-delà de la crise grecque, je pense que nous pouvons conclure que les dernières semaines ont été très riches en enseignements. Nous devons utiliser tout ce que nous avons appris pour renforcer la gouvernance économique et construire une Union européenne qui ne soit pas uniquement monétaire, mais aussi véritablement économique. Ce qui était inconcevable à l'époque de Jacques Delors est à présent inévitable, et nous devons nous montrer à la hauteur des attentes de notre époque.

Pour atteindre tous ces objectifs ambitieux, nous devons d'abord apprendre à travailler ensemble. Le pacte de stabilité et de croissance est l'un des éléments qui ont le plus démontré le besoin de coordonner nos politiques économiques. Cette coordination doit être active et effective, axée sur des processus de croissance forte et durable qui profitent à tous et garantissent l'emploi. Nous espérons que la Commission européenne soumettra bientôt de brèves propositions qui iront au-delà d'une logique de répression. Nous devons apprendre à construire et devenir forts ensemble.

Monsieur Barroso, j'espère que vous comprenez le besoin urgent d'exploiter au maximum le rôle que la Commission est habilitée à jouer dans cette phase.

Deuxièmement, nous devons nous doter des mécanismes dont nous avons besoin pour gérer une crise. Il est grand temps que le Conseil approuve l'établissement d'un mécanisme européen de stabilité financière, une proposition qui a été adoptée en mars par les Premiers ministres et les leaders du parti socialiste européen. Nous devons condamner l'attitude agressive et spéculative de certains opérateurs financiers, mais nous devons également prendre conscience que nous avons conçu un système monétaire qui s'avère insuffisant en temps de crise.

Troisièmement, nous devons définir un nouveau concept de solidarité européenne. Soit nous œuvrons en faveur d'une destinée commune, soit nous nous résignons à succomber à la spirale négative de l'égoïsme national et de la concurrence destructrice entre nous-mêmes. Nous ne pouvons pas dire que nous voulons vivre ensemble, tout en disant qu'en pratique nous voulons chacun agir de manière indépendante. La crise actuelle est un test, et nous devons comprendre sa pleine signification.

Quatrièmement, nous devons accorder à la sphère financière l'attention qui lui est due. Les prochaines semaines et les prochains mois seront l'occasion pour le Parlement de prendre position sur toute une série de propositions législatives très importantes, tels que les placements à risque et la supervision financière.

J'encourage toutes les institutions à nous soutenir dans cette approche responsable, afin que l'Europe puisse rapidement mettre en place un système efficace de réglementation et de surveillance. Nous espérons qu'en travaillant ensemble, nous serons aussi capables de créer une taxe sur les transactions financières, afin que les entités financières assument leur part de responsabilité dans l'effort économique requis de chacun d'entre nous.

Le futur de la Grèce dépendra dans une large mesure de la croissance de ses voisins – nous – étant donné que nous sommes ses principaux partenaires économiques. Si nous ne sommes pas capables de relever les défis qui ont déjà été définis dans la stratégie 2020, si nous ne sommes pas capables de façonner un agenda politique commun et si nos économies sont condamnées à ralentir la croissance, avec pour conséquence peu de perspectives d'emploi, nous ne serons pas en mesure de prévenir de nouvelles attaques qui pourraient être encore plus graves et difficiles à gérer.

L'avenir de notre continent est en jeu. L'avenir de l'Europe dépend de notre intelligence, de notre solidarité et de notre fermeté.

Guy Verhofstadt, *au nom du groupe* ALDE. – Monsieur le Président, laissez-moi d'abord vous dire que j'espère, comme tous les collègues – je crois – et comme le président de la Commission, que le mécanisme que nous avons mis en place va fonctionner. Ce n'est pas parce que j'ai, dès le début, eu mes doutes et me suis montré critique envers le mécanisme des prêts bilatéraux que je n'espère pas que le système va fonctionner et arrêter la spéculation contre l'euro.

Parce que, petit à petit – chers collègues –, il s'agit d'une spéculation contre l'euro et d'une attaque contre l'euro, et pas seulement d'une attaque contre la Grèce ou liée à la situation des finances publiques en Grèce. C'est donc beaucoup plus grave et plus large. J'espère, pour ma part, que ce mécanisme, une fois formalisé le 7 mai, pourra pleinement atteindre son effet, pour la simple et bonne raison que nous n'avons pas d'autre instrument. Nous n'avons pas d'autre instrument! Ce mécanisme doit donc fonctionner, et il faut le soutenir!

Mais il faut également – et c'est là mon deuxième point – bien comprendre que, dans un avenir proche, il ne sera pas possible d'y recourir à chaque fois. Il sera nécessaire de disposer d'un mécanisme structurel le plus vite possible. Peut-être pas pour les prochains mois mais certainement pour les prochaines années, parce que nous allons encore connaître de pareilles situations. Et si nous voulons disposer d'un mécanisme structurel pour l'avenir, il faut tenir compte d'une chose: il faut tirer les leçons de ce qui s'est passé ces cinq derniers mois. Nous avons eu besoin de cinq mois pour mettre en place un mécanisme: trois mois pour décider de son principe, puis deux mois pour décider de ses conditions. Et pourquoi? Parce que c'est un système intergouvernemental!

Je pense, une fois encore, que la première leçon à tirer pour l'avenir, c'est que l'on doit suivre la Commission dans son approche communautaire. Car la Commission avait proposé un emprunt européen, que l'on aurait pu décider immédiatement en décembre ou en janvier et qui pourrait déjà produire ses effets aujourd'hui et arrêter cette spéculation contre l'euro.

J'espère donc que, le 7 mai prochain, la première décision, la première leçon à tirer de ce qui s'est passé les cinq derniers mois, consistera à dire que – en espérant que cela fonctionne –, dorénavant, l'on va demander à la Commission de proposer un emprunt communautaire, qui puisse tout de suite arrêter la spéculation contre l'euro. Car c'est toute la crédibilité, toute la liquidité de l'Union européenne qui dépendent d'une pareille proposition, ce qui n'est pas le cas dans un système intergouvernemental, où seize pays doivent dire «oui», seize parlements, peut-être, doivent dire «oui», etc.

Et j'espère aussi – mais M. Rehn a déjà commencé à faire des propositions – que la deuxième leçon que l'on tire de tout cela, c'est qu'il faut introduire un certain nombre de réformes structurelles, c'est-à-dire un chapitre préventif dans le pacte de stabilité – ce que M. Rehn a proposé –, un Fonds monétaire européen, un mécanisme structurel, qui puisse être utilisé tout de suite et, troisièmement, une stratégie 2020 qui soit beaucoup plus solide que la stratégie qui est sur le papier aujourd'hui.

Puis une réforme également en ce qui concerne les agences de notation, même si les agences de notation sont comme les prévisions météorologiques: ou bien elles sont trop souples et l'on veut qu'elles soient un peu plus dures; quand elles sont trop dures, on les veut un peu plus souples. Mais une initiative au niveau européen est certainement une bonne idée qu'il faut examiner.

Enfin – dernier point, Monsieur le Président –, c'est l'appel de la Présidence espagnole à, très vite, approuver la supervision financière. Mes excuses, Monsieur le Secrétaire d'État, ce n'est pas nous qui sommes en cause, c'est le Conseil! C'est lui, n'est-ce pas, qui a changé les propositions de la Commission. Il y avait des propositions de la Commission que j'ai même critiquées, mais qui allaient tout de même beaucoup plus loin que celles du Conseil. C'est nous qui sommes en train de refaire le travail de la Commission pour le moment et j'ai une bonne proposition à vous faire.

Si vous voulez que la supervision financière et les propositions soient d'application dans un mois, acceptez dès lors tout de suite, avec le Conseil et avec l'Ecofin, les amendements que le Parlement va vous proposer dans les prochains jours. Ce sera très vite fait et la supervision financière sera d'application. J'espère que vous pourrez en faire part à vos collègues de l'Ecofin, qui n'ont rien fait d'autre, dans leur proposition, que de trouver un système pour échapper à la supervision financière qui était établie par la Commission.

Daniel Cohn-Bendit, au nom du groupe Verts/ALE. – Monsieur le Président, chers collègues, je vais continuer un peu dans la direction qu'a développée Guy Verhofstadt. Il est évident que, pendant quatre mois, on a tergiversé. Il est évident qu'on s'est trompé. Il est évident qu'en tergiversant, on a donné une dynamique aux marchés et à la spéculation. Au moins, que ceux qui sont responsables au Conseil le disent! Qu'ils disent: «On est fautifs! C'est nous! C'est de notre faute!» Madame Merkel, Monsieur Sarkozy, je ne sais pas comment ils s'appellent et je ne sais pas ce qu'ils font dans la vie, mais tout le monde pouvait lire ça dans les journaux: c'était à faire tout de suite. Premièrement.

Deuxièmement: je voudrais quand même qu'on comprenne une chose: ce que doit faire le gouvernement Papandréou est une chose presque impossible. Je demande à l'ECOFIN, aux chefs de gouvernement de bien penser que, chez eux, ils sont incapables de mettre des réformes sur pied. De combien de temps la France a-t-elle besoin pour réformer les retraites? De combien de temps l'Allemagne a-t-elle besoin pour faire des retraites? Et maintenant, on demande à Papandréou: «En trois mois, tu changes tout!». Vous êtes complètement fous.

Et la preuve, c'est ce qui se passe en Grèce. On ne donne pas à la Grèce, à M. Papandréou, le temps de trouver un consensus en Grèce. Il n'y a pas d'identification, en Grèce, avec l'État. C'est la politique du chacun pour soi. On peut le regretter. La responsabilité est partagée par des dizaines d'années de pratique de corruption des politiques, en Grèce. Mais il faut créer une cohésion! Il faut le faire, cela ne se décrète pas!

Et vous allez voir, en Espagne, si vous avez des problèmes comment cela va se faire, et ils vont voir au Portugal, s'il y a des problèmes, comment cela va se faire. Monsieur Barroso en sait quelque chose, parce qu'il a perdu des élections comme cela. Donc ... – non, il n'a jamais perdu d'élections – ... je veux dire par là que nous devons avoir un sens de la responsabilité et nous ne devons pas demander l'impossible. Moi j'ai l'impression que, il y a un temps, on disait, on entendait: «I want my money back». J'ai l'impression qu'au niveau des gouvernements, maintenant, on dit: «I want to make money on the back of Greece». Parce que c'est aussi le

problème, quand on emprunte à 1,5 ou 3 % et qu'on donne à la Grèce à 3, à 5 ou 6 %, on fait de l'argent sur le dos de la Grèce. C'est intolérable!

Et puis alors, l'Europe peut prendre des initiatives. Guy Verhofstadt a raison quand il parle d'un Fonds monétaire européen, d'un Fonds d'investissement et de solidarité pour lever un emprunt européen. Il faut changer les traités. Eh bien, ici, camarades, ici, dans ce Parlement, nous avons la possibilité de prendre une initiative pour changer les traités. N'attendons pas le Conseil, ils sont incapables de décider! Prenons l'initiative, une initiative commune de ce Parlement pour changer les traités, pour qu'enfin, il y ait un Fonds monétaire européen qui puisse justement s'attaquer à la spéculation! Nous pouvons le faire, yes, we can. Let's do it!

Et, maintenant, je voudrais dire autre chose sur le pilotage de ce qui se passe en Grèce. Je demande à la Commission d'associer la DG Emploi au pilotage pour que l'on mesure aussi ce qui se passe en Grèce. Et je demande au Conseil de dire au FMI d'associer le Bureau international du travail au pilotage de ce qui se passe en Grèce, parce que ce sont des êtres humains. Il y a des problèmes d'emploi, il y a des salariés. Et je trouve que ce n'est pas seulement la finance qui doit dicter, mais aussi la sécurité et le Bureau international du travail ou la DG Emploi, qui seraient un correctif à la folie parfois de ceux qui ne décident que sur la finance.

Et puis, un dernier point. Il y a une possibilité d'aider le budget grec et elle est simple: c'est de prendre une initiative, de l'Union européenne, pour le désarmement dans la région. C'est-à-dire une initiative politique Grèce-Turquie pour le désarmement. C'est-à-dire une initiative politique, que les troupes russes ... les troupes grecques ... les troupes turques – pardon – se retirent de Chypre-Nord. Qu'il y ait un désarmement. Je dis une chose: on est quand même hypocrites. Ces derniers mois, la France a vendu six frégates à la Grèce pour deux milliards et demi, des hélicoptères pour plus de 400 millions, des Rafale (un Rafale à 100 millions) – malheureusement, mon espionnage ne m'a pas permis de dire si c'est 10 ou 20 ou 30 Rafale. Ça fait presque trois milliards. Et puis il y a: l'Allemagne a vendu six sous-marins dans les prochaines années à la Grèce il y a quelques mois. Ça fait un milliard.

Mais on est complètement hypocrites. On leur donne de l'argent pour acheter nos armes. Je demande à la Commission de faire un rapport ici, au Parlement européen et au Conseil, sur toute la vente d'armes des Européens aux Grecs et aux Turcs ces dernières années. Qu'au moins, il y ait transparence. Qu'on le sache! Eh bien, je vous dis que si on agissait de manière responsable, assurons à la Grèce l'intégrité de son territoire: les Grecs ont 100 000 soldats, plus de 100 000! L'Allemagne en a 200 000. C'est complètement aberrant: un pays qui a 11 millions d'habitants a 100 000 soldats! Demandons cela à la Grèce. C'est peut-être plus efficace que de baisser les salaires de quelqu'un qui gagne 1 000 euros. Voilà ce que je demande à la Commission: d'être un peu juste.

(Applaudissements)

Derk Jan Eppink, *au nom du groupe ECR*. – (*NL*) Monsieur le Président, étant un antirévolutionnaire né, je m'exprimerai de manière moins passionnée que M. Cohn-Bendit, mais je comprends maintenant pourquoi 1968 a été un succès pour lui; j'étais un enfant à l'époque et n'ai pu suivre les événements qu'à la télévision.

Mesdames et Messieurs, je partage les craintes des Européens sur le tour que prend la situation. Les épargnants et les pensionnés, par exemple, se demandent où cela va nous mener. La question et les craintes sont légitimes. Cent dix milliards d'euros ne sont pas rien.

Nous avons dans un premier temps parlé de 35 milliards, puis de 60, et maintenant de 110. C'est une somme colossale et le paquet de mesures d'austérité adopté en Grèce est également colossal. Cependant, n'oublions pas que la Grèce a vécu de crédits pendant trop longtemps, avec un âge légal de la retraite fixé à 53 ans. Qui ne voudrait pas de cela? La question est de savoir si la Grèce s'en sortira. Nous assistons à des grèves, des actes de rébellion, des soulèvements, etc. Cela fait du problème grec un problème européen, notre problème.

Le problème d'Athènes, Monsieur Cohn-Bendit, affecte les Néerlandais, les Flamands, les Allemands – nous tous – et le risque de contamination est toujours présent. Je suis convaincu que la Grèce aurait dû être exclue de la zone euro dès que les détournements budgétaires ont été découverts. Nous aurions dû fixer une limite, mais nous ne l'avons pas fait et maintenant nous devons continuer et espérer contre tout espoir que nous obtiendrons des résultats positifs.

Nous devons également redéfinir les règles du pacte de stabilité et de croissance. Il n'est source ni de stabilité ni, à l'heure actuelle, de croissance économique. Je pense que la supervision doit être renforcée, que la Commission européenne doit montrer plus de courage et que le contrôle du respect des règles doit être amélioré. Cela a fait défaut ces dernières années.

Cependant, je pense que nous avons également besoin d'une procédure de sortie pour les pays qui ne peuvent plus assumer leurs obligations dans la zone euro. Nous avons une procédure de sortie pour l'Union européenne, mais pas pour la zone euro, et je suis absolument persuadé que nous avons besoin d'une telle option, afin qu'un pays puisse introduire et dévaluer sa propre devise et retrouver pied. Pourquoi existe-t-il une procédure de sortie pour l'Union européenne, via le traité de Lisbonne, mais pas pour la zone euro?

Le commissaire Rehn m'a dit la dernière fois que le départ d'un pays de la zone euro nuirait au processus d'intégration européenne, mais la Grèce démontre actuellement les limites de ce processus. Soudainement, nous nous retrouvons avec un euro et un taux de croissance faibles. Mesdames et Messieurs, nous sommes devenus les otages de la théorie de l'intégration européenne. Nous retenons en otage les contribuables européens, et leur malaise grandit de jour en jour. Ne l'oublions pas.

Lothar Bisky, *au nom du groupe GUE/NGL*. – (DE) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, nous devons bien évidemment fournir une assistance à la Grèce. Cependant, l'opération dite de sauvetage contient également des éléments absurdes. Avec la France et l'Allemagne qui agissent en tant que grandes puissances, la prise de décision sur le paquet d'assistance a été très coûteuse et très longue.

Pendant des années, les marchés financiers ont subi des dérégulations successives et aujourd'hui, tout le monde est surpris qu'ils soient coûteux. Qui va maintenant payer le prix des erreurs politiques? Les travailleurs, les citoyens ordinaires? Les banques ne sont soumises à aucune obligation. Non, encore une fois, ce sont les contribuables qui vont payer la note et se ruiner pour compenser les bénéfices excessifs réalisés par les banques. Encore une fois, les salariés vont devoir accepter des réductions salariales. Avec les diktats du Fonds monétaire international, tout semblant de processus décisionnel démocratique a disparu.

Dans le cas de la fuite de pétrole dans le golfe du Mexique, il a été demandé d'appliquer le principe du pollueur-payeur. Je pense que cette demande est légitime. Quiconque creuse pour trouver de l'argent ou de l'or doit également être tenu responsable de tout dommage causé en cas de doute. À l'heure actuelle – du moins en Allemagne – les banques ne doivent même pas rembourser les dettes qu'elles ont contractées et grâce auxquelles elles spéculent allègrement contre l'euro – oui, contre l'euro. En outre, elles continuent de spéculer, bien que nous ne cessions de dire depuis longtemps qu'il faut faire quelque chose.

Les propositions d'actions envisageables sont sur la table. L'interdiction d'échanger les produits dérivés de crédit et de vendre à découvert, l'introduction d'une taxe sur les transactions sur le marché financier, les taxes spéciales sur les primes dans le secteur financier, une taxe obligatoire sur les assurances et les banques – toutes ces propositions sont sur la table. Bien entendu, la Grèce doit aussi faire sa part du travail. Comme les autres pays de l'Union européenne, elle devrait également imposer la fortune, combattre la corruption et réduire ses dépenses en armements. M. Cohn-Bendit a déjà parlé de tout ceci de manière très convaincante. J'omettrai donc les faits à ce sujet et appuierai ce qu'il a dit dans son discours.

Je comprends que les Athéniens manifestent dans les rues. Ce que je ne comprends pas, c'est la violence. Je rejoins tous ceux qui ont exprimé leur sympathie à l'égard des victimes, dont la souffrance est très regrettable. La violence aura l'effet inverse de celui voulu par les honnêtes manifestants. Nous devons appeler à la fin de la violence.

Nikolaos Salavrakos, *au nom du groupe EFD*. – (*EL*) Monsieur le Président, merci beaucoup. Nous essayons de corriger les chiffres, et comme chacun le sait, lorsque les chiffres sont corrects, la population est mécontente. Nous devons rechercher un équilibre: nous devons équilibrer les chiffres et nous devons contenter le peuple.

À cause de ce comportement peu orthodoxe, la Grèce pleure trois victimes aujourd'hui, la mort de trois travailleurs due aux manifestations agressives d'autres travailleurs. Actuellement, dans toute l'Europe, la crise économique, venue de l'autre côté de l'Atlantique et qui se fait plus virulente de ce côté-ci, se joue de la politique et des politiciens.

En Grèce, les classes populaires de la société sont très en colère contre leurs dirigeants: le parlement grec compte 300 députés et j'entends le chœur de la société grecque répéter à l'unisson: «pendez-les tous les 300». Nous vivons une époque dangereuse. J'ai lu les mêmes choses et le même dédain pour la politique dans d'autres États membres de l'Union européenne. C'est une chose dont nous sommes tous conscients, tout comme nous savons tous qu'il faut protéger la démocratie.

Cela étant et à la lumière de ces faits, comme je ne peux pas m'étendre faute de temps, ce que je souhaite mettre en évidence, c'est que les leaders de demain devront agir plus rapidement et dans l'optique d'une solution plus permanente pour davantage d'États. La Grèce est l'un d'eux. Elle est la pointe de l'iceberg.

Cependant, il y a d'autres États membres – tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la zone euro – qui sont confrontés à des problèmes économiques qui vont s'aggraver dans les prochains mois.

Le Président. – Monsieur Salavrakos, je ne vous ai pas interrompu parce que vous êtes grec et que vos paroles ont beaucoup d'importance pour nous tous.

Barry Madlener (NI). – (*NL*) Monsieur le Président, je voudrais en particulier m'adresser à M. Verhofstadt, M. Daul et M. Schulz – il n'est pas présent, mais je m'adresse à son groupe, le groupe de l'Alliance progressiste des socialistes et démocrates au Parlement européen – car ils sont en partie responsables des problèmes. Ils disent que nous devons faire preuve de solidarité. Je vous rappellerai que la Grèce est le principal bénéficiaire net des fonds européens depuis des années. Avec pour résultat que le pays a faussé le jeu; et vous avez adoré vous faire mener en bateau, trop occupés que vous êtes - europhiles à l'excès - à promouvoir l'élargissement européen, à tel point que vous en avez perdu tout sens critique; et maintenant, c'est nous qui devons faire face aux conséquences.

Je ne sais pas si vous vous rappelez que l'Espagne – qui est la prochaine sur la liste – a légalisé deux millions d'immigrés clandestins au cours de ces quinze dernières années. Vous trouviez tous cela extraordinaire, mais aujourd'hui, l'Espagne enregistre un taux de chômage de 20 % et est empêtrée dans de graves difficultés, tout comme le Portugal. Tous ces pays sont gouvernés par des socialistes que vous avez soutenus avec des fonds européens pendant des années et qui ont semé la pagaille en vivant au-dessus de leurs moyens. Année après année, vous avez ignoré la situation; année après année, vous l'avez cautionnée, et maintenant, nous, les citoyens, devons en payer le prix. Vous devriez avoir vraiment honte.

La seule solution – que je n'ai entendu personne proposer ici – est de faire preuve de fermeté à présent à l'égard de la Grèce. Le pays doit réintroduire la drachme; il n'est plus en mesure d'être membre de la zone euro. Si l'Espagne est la prochaine sur la liste, elle n'aura qu'à réintroduire la peseta, de même que le Portugal devra réintroduire l'escudo. Ensuite, ils seront à nouveau compétitifs. Cette Europe est fautive, et les citoyens d'Europe du Nord refuseront bientôt de payer pour vos erreurs et pour le laxisme des gouvernements socialistes de ces pays. Après tout, et je me répète, la Grèce, l'Espagne et le Portugal – tous des pays socialistes – ont tous reçu des fonds européens. L'immigration s'est déchaînée et vous avez ignoré le problème; vous n'avez rien fait.

Stavros Lambrinidis (S&D). – (*EL*) Monsieur le Président, merci. Je voudrais faire une remarque sur les propos tenus un peu plus tôt par M. Salavrakos concernant les trois personnes, les trois travailleurs qui ont été tués aujourd'hui à Athènes par trois autres travailleurs. Rien ne peut justifier ces crimes. Ces personnes ont été tuées par des meurtriers, par des criminels. Les travailleurs ont organisé un vaste rassemblement pour la paix à Athènes aujourd'hui. Ils n'ont tué personne. Les véritables criminels ont été condamnés par le Premier ministre, Georgios Papandreou, et par tous les partis politiques au Parlement à l'instant. Il serait dangereux – et ce serait une grossière erreur - de confondre manifestations pacifiques et actes criminels tels que ceux commis à Athènes. Ces actes ont été condamnés par tous et ne représentent pas la position des travailleurs grecs; ils n'expriment pas la conviction de chacun, à savoir que si nous unissons nos forces en tant que nation, nous sortirons le pays de la crise.

Le Président. – Je ne voudrais pas m'impliquer dans un débat à ce sujet, mais permettez-moi de dire que tous ici présents – tous les députés de ce Parlement, et je suis sûr que l'on peut également inclure le président de la Commission et M. López Garrido au nom du Conseil – souhaiteraient, encore une fois, exprimer leur solidarité indéfectible au peuple grec. Les Grecs sont nos amis, et nous savons que les deux parties du conflit qui se déroule en Grèce ont une grande responsabilité à cet égard. C'est une immense responsabilité.

Je voudrais vous dire que moi aussi j'ai dû assumer cette responsabilité, et que j'ai dû l'assumer à deux titres. J'ai été membre d'un syndicat et activiste, et j'ai été très actif pendant de nombreuses années. J'ai également été chef de gouvernement, et je comprends la situation difficile que vit la Grèce actuellement. Nous voulons tous faire montre de solidarité et exprimer notre plus profonde sympathie à l'égard du peuple, et en particulier des familles et des amis des victimes. Il est naturel que nous souhaitions nous exprimer de la sorte, et nous estimons qu'il y va de notre devoir au sein du Parlement européen. Merci pour le débat responsable que nous avons eu aujourd'hui au sein de cette Assemblée.

Déclarations écrites (article 149)

Ilda Figueiredo (GUE/NGL), *par écrit*. – (*PT*) Nous sommes dans une situation délicate. Les leaders de l'Union européenne – et de l'Allemagne en particulier – font preuve d'un manque patent de solidarité en ce qui concerne l'accord sur la situation de la Grèce. Pire encore, ils prennent le contrôle politique du pays et forcent

les Grecs à régresser de plusieurs décennies en matière sociale. Cela remet en cause tous les principes qu'ils ont toujours promus, ceux de cohésion économique et sociale, de convergence et de solidarité, et ce que l'on appelle le modèle social européen.

Comme le démontre parfaitement le combat des travailleurs et des classes ouvrières en Grèce, on ne peut exiger du gouvernement grec qu'il mette en danger leurs droits fondamentaux. Cette exigence est pourtant imposée en échange d'un prêt à un taux plus élevé que les taux mêmes du FMI. Il semble que les leaders de la zone euro soient sans limites. Ils ont profité de la fragilité des Grecs, et à présent ils imposent leur position impériale d'absolue domination sur les politiques internes du pays en échange d'un prêt sur lequel ils vont également faire des bénéfices grâce aux intérêts perçus.

Cette décision doit être revue lors du prochain sommet. Les leaders doivent opter pour un crédit non remboursable tiré du budget de l'Union, soit sur une base extraordinaire, soit financé à partir des futurs budgets de l'Union. Les pays plus riches de la zone euro doivent faire leur une fois pour toutes le principe de cohésion économique et sociale.

PRÉSIDENCE DE M^{ME} ISABELLE DURANT

Vice-présidente

19. Europe 2020 - nouvelle stratégie européenne pour la croissance et l'emploi (débat)

La Présidente. - L'ordre du jour appelle la déclaration du Conseil et de la Commission sur le dossier Europe 2020 - nouvelle stratégie européenne pour la croissance et l'emploi.

Diego López Garrido, président en exercice du Conseil. – (ES) Madame la Présidente, je suis enchanté de traiter d'un sujet de la plus haute importance pour le Conseil et la présidence espagnole, à savoir la stratégie Europe 2020 pour la croissance et l'emploi de qualité.

Comme cela a déjà été dit, nous sortons de la pire crise économique depuis les années 1930 et nous devons faire tout ce que nous pouvons pour garantir la reprise que nous commençons à percevoir dans l'Union européenne, d'après les prévisions présentées par la Commission aujourd'hui, et pour en même temps atténuer les conséquences sociales de cette crise.

Cependant, parallèlement au travail à court terme accompli par les États membres et les institutions européennes, nous devons nous projeter au-delà de cette décennie et garantir la durabilité de notre modèle social, le modèle social européen. C'est le double défi de la stratégie Europe 2020.

Il s'agit de ne pas revenir à une crise qui n'est pas encore tout à fait finie et il s'agit surtout de définir une stratégie pour la croissance, un modèle de croissance adapté à l'époque d'aujourd'hui. Cela doit être aussi une stratégie pour la croissance qui soit faisable et applicable, qui représente le grand engagement politique et économique de l'Union européenne pour les prochaines années.

Comme vous le savez, les discussions sur la stratégie Europe 2020 ont commencé entre les chefs d'État ou de gouvernement sur une base informelle le 11 février. La stratégie a été discutée ensuite au Conseil européen en mars et aussi à de nombreuses formations du Conseil présidées par le gouvernement espagnol durant ce semestre.

En mars, le Conseil européen a donné son feu vert au lancement de la stratégie Europe 2020, qui sera définitivement formalisée au Conseil européen de juin. Le Conseil a défini les éléments, la structure et même la feuille de route du développement futur de cette stratégie.

Cette stratégie se concentrera sur des questions essentielles pour l'Europe: la connaissance et l'innovation, l'économie durable que le Parlement européen demandait, l'emploi élevé et l'intégration sociale.

Sur ces cinq objectifs essentiels, ceux qui ont été quantifiés sont l'emploi: 75 % pour les hommes et les femmes, l'investissement de 3 % du PIB dans la recherche et le développement et les «objectifs 20/20/20» pour la lutte contre le changement climatique. L'objectif de réduction du taux d'abandon scolaire et d'augmentation de la proportion de la population disposant d'un diplôme universitaire n'a pas encore été quantifié, tout comme l'objectif de promotion de l'intégration sociale n'a pas encore été défini, en particulier la réduction de la pauvreté.

Tout cela sur la base de la communication adoptée par la Commission, qui a constitué un facteur déterminant dans la décision ultérieure et les conclusions adoptées par le Conseil européen de mars.

Premièrement, la structure de la stratégie Europe 2020 contient quelques lignes directrices intégrées. La Commission vient d'avancer sa proposition sur l'accent de ces lignes directrices intégrées - la Présidence espagnole s'est engagée à travailler dans tous les domaines d'action pertinents pour le Conseil de manière à ce que le Conseil «Affaires économiques et Finance» et le Conseil «Emploi, Politique sociale, Santé et Consommation» puisse informer le Conseil européen en juin – et aussi les lignes directrices en matière d'emploi qui nécessitent un avis du Parlement européen.

Deuxièmement, il y a les objectifs principaux, auxquels j'ai déjà fait référence.

Troisièmement, il y a une nouveauté dans la nouvelle stratégie: les objectifs nationaux. Chaque État membre doit définir ses propres objectifs, mais ils doivent bien entendu s'intégrer aux objectifs européens et être soutenus par la Commission et le Conseil.

Quatrièmement, on a également parlé de ce que l'on a décrit comme les «goulets d'étranglement» qui façonnent la croissance au niveau national. Il y a aussi quelque chose de nouveau par rapport à la stratégie de Lisbonne: la présidence espagnole va se concentrer surtout sur ce qui influence le marché intérieur.

Cinquièmement, il y a les «initiatives phares» développées par la Commission. Nous voulons que les premières soient réalisées durant la présidence espagnole: l'agenda numérique, qui sera couvert par le Conseil «Transport, Télécommunications et Énergie» en mai, après une communication que la Commission a entrepris de publier le 18 mai.

En guise de conclusion, Madame la Présidente, je voudrais également dire qu'il y aura des débats spécifiques sur la nouvelle stratégie dans certaines formations du Conseil. Dans la mesure du possible, nous voulons que ces débats soient publics, par exemple le prochain débat du Conseil sur l'éducation, la jeunesse et la culture de la semaine prochaine.

Je voudrais souligner que le travail ne sera bien entendu pas fini en juin. C'est à ce moment que la stratégie Europe 2020 sera lancée, mais le travail ne finira pas là. Il devra être mis en œuvre et appliqué à travers les programmes nationaux de réforme.

Enfin, je voudrais dire que, du point de vue de la «gouvernance» de la stratégie, le Conseil européen jouera un rôle important. (Il l'a fait depuis le début et c'est une idée que la présidence espagnole et le Président du Conseil européen, M. Van Rompuy, qui a joué un rôle très spécial, ont soutenu à plusieurs reprises.) Le Conseil européen va jouer un rôle très important et entreprendre une tâche très importante dans le développement et l'orientation de cette stratégie, parallèlement à la Commission européenne. Ce seront les deux institutions essentielles pour la mise en œuvre de cette stratégie, qui dispose déjà d'instruments spécifiques que nous voulons tous utiliser.

José Manuel Barroso, *président de la Commission*. – (*EN*) Madame la Présidente, l'Europe a été confrontée à un choix difficile. Nous pourrions adopter une approche de la crise économique et financière du type jeu de «bataille», un comportement à la sauve qui peut qui hypothéquerait tout ce que nous avons réalisé ces 60 dernières années, ou alors nous pouvons renforcer la coopération européenne de manière efficace en utilisant tous les outils qui sont à notre disposition.

Les événements de ces derniers mois – volatilité continue des marchés, besoin de nouvelles réformes des marchés financiers et besoin d'une consolidation déterminée des finances publiques – n'ont fait que rendre ce choix plus clair. Plus que jamais, nous devons souligner l'importance de la dimension européenne et nous avons l'occasion de le faire avec les objectifs d'Europe 2020.

On m'a demandé de vous entretenir d'Europe 2020, mais cela n'a pas vraiment beaucoup de sens de considérer de manière isolée ce paquet de mesures pour une croissance intelligente, durable et inclusive car l'une des conclusions essentielles que nous pouvons tirer de la crise que nous traversons est que nous devons collaborer à tous les niveaux et dans tous les domaines, pour remplir les vides de la régulation et de la surveillance des marchés financiers, pour restaurer la stabilité macroéconomique et retrouver des finances publiques saines, pour lancer les réformes structurelles qui peuvent conduire l'Europe sur la voie de la croissance durable et de l'emploi.

Ces trois volets ont la même importance: nous devons réussir dans les trois si nous voulons remplir nos objectifs. Tout cela demande donc une approche globale, des réformes des marchés financiers, une

gouvernance économique renforcée, le programme Europe 2020 pour une croissance durable, inclusive, intelligente et des réformes mondiales à prendre au G20, parce qu'un grand nombre de ces questions possèdent des dimensions extérieures. Nous devons utiliser tous les leviers à notre disposition de manière intelligente, en reconnaissant que chacun a un impact sur tous les autres. Permettez-moi de passer brièvement la plupart d'entre eux en revue. Je ne reviendrai pas sur les questions financières que je viens de mentionner dans ma déclaration précédente, mais permettez-moi de mentionner le G20 pour commencer.

Le G20 a servi d'instrument pour répondre à la crise économique et financière, en améliorant la gouvernance à un niveau plus mondial. L'Union européenne est pour beaucoup dans l'impulsion du G20, elle l'a alimenté avec ses idées. La Commission y a apporté une contribution particulière, en garantissant que les intérêts des 27 États membres se reflètent comme il se doit dans notre travail. Nous travaillerons dur pour faire en sorte que l'Union européenne maintienne son leadership au sommet de Toronto en juin et au sommet de Séoul en novembre.

Un objectif essentiel consistera à obtenir un message clair du G20 concernant la stratégie de sortie pour soutenir la reprise, un message dans lequel toutes les grandes économies ont un rôle à jouer. Nous devons traiter globalement certains des déséquilibres qui étaient à l'origine de cette crise. Nous devrons également faire le nécessaire pour que le poids du rééquilibrage de la croissance mondiale soit partagé par tous les membres du G20. Mieux faire connaître notre stratégie pour l'Europe 2020 et pour une meilleure coordination économique dans l'UE en général et dans la zone euro en particulier sera important dans ce contexte. Il est important que l'Europe présente une approche coordonnée au G20.

Un autre objectif consistera à poursuivre la route de la réforme des marchés financiers. Nous devons maintenir la pression sur nos partenaires internationaux afin qu'ils assument dans les temps une mise en œuvre cohérente des engagements existants du G20 en respectant équitablement les règles du jeu.

De plus, je pense que le moment est venu pour le G20 d'adresser un signal fort sur la manière dont le secteur financier peut contribuer au financement du rétablissement bancaire. Nous devrons nous efforcer d'obtenir une approche coordonnée et ferme. Un accord mondial sur des leviers de stabilité bancaire, lié à des mesures concrètes de résolution enverrait un signal fort. Comme le FMI l'a récemment suggéré, cela pourrait être complété par une taxe sur les activités financières ou leurs bénéfices. Ce débat sera extrêmement difficile. Au vu du travail préparatoire avec nos partenaires du G20, je dois vous dire que nombreux sont ceux qui s'opposent à cette idée. Je pense néanmoins que nous devrions la maintenir. Le message de l'Union européenne sera certainement plus fort si nous parlons d'une seule voix et si nous pouvons dire que l'Union européenne a déjà fait son devoir.

C'est pourquoi, avant Toronto, nous devrions rechercher un accord sur la réglementation des principaux dossiers des services financiers que j'ai mentionnés en début d'après-midi. Cela nécessitera de la souplesse et un pragmatisme créatif à la fois de la part de cette Assemblée et du Conseil.

J'en viens au cœur d'Europe 2020 - placé maintenant dans son contexte approprié comme une partie de l'approche globale dont j'ai parlé au début. Comme vous le savez, les principaux éléments de la stratégie Europe 2020 ont été adoptés par les chefs d'État ou de gouvernement en mars. Nous avons eu plusieurs occasions d'en débattre dans cette Assemblée. Avant même que nous ayons fait une proposition, la Commission vous a consultés à ce sujet. Nous devons à présent étoffer la stratégie dans le détail; tout le monde est conscient du besoin urgent à agir. Plus que jamais, comme certaines déclarations du débat précédent l'ont souligné, une des conclusions de cette crise financière et des problèmes de la zone euro est qu'il faut avancer dans la réforme structurelle d'une manière coordonnée et déterminée.

La meilleure coordination de nos politiques économiques est la pièce maîtresse d'Europe 2020. Avant même la crise grecque, nous suggérions et proposions plus de coordination des politiques économiques. Cela s'avère clairement nécessaire afin d'éviter les crises futures. C'est essentiel si nous voulons sortir de la crise avec succès, restaurer la croissance, traduire cette croissance dans des emplois plus nombreux et de meilleure qualité, et finalement garantir un avenir durable et inclusif à l'Europe.

Les cinq objectifs proposés par la Commission font à présent l'objet d'un large consensus; les taux chiffrés ont déjà été fixés en ce qui concerne les objectifs en matière d'emploi, de R&D et de lutte contre le changement climatique.

L'objectif chiffré pour l'éducation - réduire les taux d'abandon scolaire et augmenter la proportion de la population titulaire d'un diplôme de l'enseignement universitaire ou équivalent – fera l'objet d'une décision au Conseil européen en juin 2010, compte tenu de la proposition de la Commission.

Je suis également fermement décidé à obtenir un objectif chiffré dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Nous ne pouvons tout simplement pas accepter que le scandale de 80 millions de personnes courant un risque de pauvreté dans l'Union européenne se poursuive. Le travail continue au sein du Conseil concernant cette question et je ferai tout ce que je peux pour convaincre les États membres de l'importance de cet objectif, sachant que cette Assemblée partage notre détermination.

Europe 2020 doit être un programme équilibré. Bien sûr, l'équité sociale n'est pas possible sans un marché compétitif, mais nous ne souhaitons pas non plus nous contenter d'une Europe économiquement efficace et sans équité.

Ces objectifs nationaux permettront un suivi meilleur et plus efficace du progrès des États membres, afin de faire en sorte que nous parvenions aux objectifs fixés au niveau de l'UE. Les États membres sont en train de définir ces objectifs nationaux, en coopération avec la Commission. J'espère que les objectifs seront fixés lors du Conseil européen de juin, de manière à ce que la mise en œuvre puisse débuter immédiatement après.

La Commission a publié la semaine dernière une proposition sur les lignes directrices intégrées. Celles-ci reflètent les priorités de la stratégie Europe 2020. Le nombre de lignes directrices est plus limité que la dernière fois, nous en avons à présent 10 au lieu de 24, ce qui encouragera le sentiment chez tous les différents acteurs que cet instrument leur appartient. Je pense que c'est le progrès.

Le Conseil européen de juin devrait accorder son aval politique aux principes qui se trouvent derrière ces lignes directrices intégrées, mais bien sûr ils ne seront adoptés qu'après que nous en aurons discuté avec vous - le Parlement européen - ce qui aura lieu le plus tôt possible, je l'espère.

La stratégie Europe 2020 n'est pas simplement stimulante, ce n'est pas simplement une liste d'objectifs, ce n'est pas simplement une vision, c'est un programme de réforme. L'action aura lieu au niveau européen, mais ce qui importe tout autant c'est le fait que les réformes devront avoir lieu dans chacun des 27 États membres, dans le plein respect du principe de subsidiarité. Nous dirons clairement ce qui doit être fait au niveau européen et ce qui doit être fait au niveau national. La mise en œuvre sera essentielle, comme l'a dit le représentant du Conseil, M. Diego López Garrido, il existe aujourd'hui une conscience plus forte au niveau des États membres qu'il est nécessaire de renforcer la gouvernance européenne. J'espère que les États membres ont tiré les leçons de certains défauts de la stratégie de Lisbonne. En fait, un grand nombre d'objectifs, voire tous, étaient bons et allaient dans la bonne direction mais il n'y avait pas, soyons francs, de sentiment d'appartenance suffisant et pas assez de conviction dans la mise en œuvre des programmes. C'est pour cela que nous avons besoin de combler ce fossé qui a prévalu dans la stratégie de Lisbonne. C'est pourquoi, vous avez un rôle crucial à jouer pour garantir la réussite de la mise en œuvre de la stratégie Europe 2020.

Vous, le Parlement européen - à part votre rôle de colégislateur - vous pouvez également mobiliser de manière très efficace les citoyens et aussi - pourquoi pas? - les parlements nationaux. Ce qui importe le plus, c'est le genre de relations, si vous permettez que je vous le dise, que le Parlement européen établit avec les parlements nationaux. Pour être sûr que ces réformes soient vues non seulement comme des réformes que «l'on» fait à Bruxelles, ou parfois à Strasbourg, mais comme des réformes que nous faisons à tous les niveaux de la société européenne. Les acteurs socio-économiques et politiques essentiels, à tous les niveaux du gouvernement mais aussi les partenaires sociaux, doivent partager le sentiment d'urgence, le besoin de réformes. Je pense que c'est très important et je salue toutes les déclarations du Premier ministre Zapatero concernant la nécessité d'impliquer ces partenaires sociaux. Nous devons nous assurer ensuite une gouvernance plus forte, rassemblée, en essayant ensemble tous nos instruments de coordination: Europe 2020, le pacte de stabilité et de croissance, le rapport et l'évaluation simultanés, pour rassembler les moyens et les buts; l'apport du comité européen du risque systémique pour garantir la stabilité financière globale; les réformes structurelles; les mesures d'accroissement de la compétitivité; les développements macroéconomiques - le tout rassemblé pour nous sortir de la crise et nous mettre fermement sur la voie de la croissance intelligente, durable et inclusive.

Si nous voulons faire de la gouvernance économique sérieuse, c'est la seule manière d'en faire. Nous ne pouvons parler de gouvernance économique sérieuse au niveau européen et séparer la macroéconomie de la microéconomie, séparer l'interne de l'externe.

Nous avons donc besoin que les États membres et les institutions européennes étudient ces questions dans une approche globale et qu'ils rassemblent tous ces instruments: c'est la seule manière d'insuffler un peu de confiance dans notre stratégie.

Au début de ce discours, j'ai parlé d'un choix difficile et la Commission sait quels chemins elle souhaite emprunter. Je sais que cette Assemblée partage ce choix - un choix de détermination, un choix pour l'Europe - et je compte sur votre apport dans la suite de notre travail.

Corien Wortmann-Kool, *au nom du groupe PPE. – (NL)* Madame la Présidente, Monsieur Barroso, Monsieur López Garrido, ce débat sur la stratégie 2020 de l'UE a été précédé à juste titre d'un débat sur la crise de la zone euro. La question essentielle dans tout débat consiste à savoir comment renforcer la gouvernance européenne. Vous parlez de coordination de la politique économique, mais le gros problème c'est que tout cela a été trop interprété comme une mêlée générale et les États membres n'ont pas tenu compte des accords. Cela ne peut vraiment plus durer. Il y va du pacte de stabilité et de croissance, c'est aussi la principale leçon à tirer de la stratégie de Lisbonne. Il faut donc faire les choses différemment en ce qui concerne la stratégie UE 2020.

Notre groupe, le groupe du parti populaire européen (Chrétiens démocrates), attend un engagement ambitieux de la Commission en matière de gouvernance économique européenne avant cette stratégie 2020. En juin, nous attendons du Conseil qu'il prenne des décisions résolues et aussi qu'il s'engage sur des objectifs ambitieux pour les États membres et sur une bonne gouvernance européenne. Le Parlement vous mettra au défi de le faire, si nécessaire. Les plans budgétaires pour l'année à venir doivent être conformes à cette stratégie 2020. Sur d'autres points également, cette Assemblée jouera son rôle institutionnel à la lettre, dans l'intérêt de la croissance économique durable et des emplois de nos citoyens.

Madame la Présidente, les turbulences que la zone euro traverse sont un nouveau témoignage de l'importance de finances publiques saines pour la stabilité de l'euro, la stabilité financière et économique et pour nous éviter de faire porter la charge sur les générations futures, sur nos enfants. La réforme des finances publiques est une condition préalable importante pour la réussite d'une stratégie UE 2020 et, partant, pour restaurer notre compétitivité. C'est pourquoi il est si important pour vous de présenter des propositions la semaine prochaine en vue de renforcer le pacte de stabilité et de croissance, Monsieur le Commissaire Rehn. Il est crucial de renforcer l'effet préventif et de donner une assise plus saine à des finances publiques durables dans les États membres. C'est pourquoi, au nom de mon groupe, je vous encourage à endosser la responsabilité qui vous incombe en tant que Commission et à avancer des plans ambitieux. Vous pouvez compter sur notre soutien.

Nous, le Parlement, nous devons voir comment - avec vous - nous pouvons mettre au défi le Conseil pour qu'il accepte vraiment de renforcer le pacte de stabilité et de croissance. Il faut se féliciter que le Conseil a mis sur pied un groupe de travail. J'espère vraiment que le Conseil donnera son accord aux propositions de la Commission européenne d'ici à la fin de l'année.

Nous devons utiliser pleinement les occasions qui nous sont offertes par le traité de Lisbonne de renforcer la gouvernance européenne à court terme. Il n'y a pas de temps à perdre.

Pervenche Berès, au nom du groupe S&D. — Madame la Présidente, Monsieur le Président de la Commission, Monsieur le Président en exercice du Conseil, l'articulation entre les deux débats que nous venons d'avoir est intellectuellement cohérente. Est-elle vraiment traduite dans la pratique? Nous avons des doutes au sein du groupe socialiste et démocrate, parce que, entre le texte tel qu'il nous a été proposé par la Commission et un partenariat stratégique que vous voulez adopter au mois de juillet, sans que le Parlement ait pu se prononcer sur les lignes directrices «emploi» de manière explicite, on ne voit pas de cohérence.

Comment imaginer que nous nous engagions pour les dix ans qui viennent? Tout d'abord, sans faire le bilan de ce qu'a été la stratégie de Lisbonne, vous nous dites: «Tout a changé: nous n'avons plus vingt-sept lignes directrices, nous en avons dix!». Mais est-ce cela le changement, Monsieur le Président de la Commission?

La cohérence, c'est de penser que, si l'on veut réussir la stratégie 2020, il faut partir de là où l'on est avant de regarder là où l'on va. Et il faut regarder là où l'on veut aller. Or, là où nous sommes aujourd'hui, c'est dans la crise la plus importante que l'ensemble de l'Union européenne ait connue depuis sa création; il n'y en a pas eu de plus grave. Nous ne pouvons pas l'ignorer. Nous ne pouvons pas entrer dans une stratégie de sortie de crise, qui serait la demande de la sortie de la puissance publique de ses responsabilités en matière économique, pour laisser le terrain libre au marché.

Nous ne pouvons pas réfléchir à cette stratégie sans utiliser les outils que nous avons. Vous le savez bien, Monsieur le Président de la Commission: nous ne sommes pas si riches que cela! Nous avons un outil, qui s'appelle le pacte de stabilité; nous en avons d'autres, qui s'appellent les perspectives financières. Si l'on n'articule pas tout cela clairement, nous n'arriverons nulle part.

Et puis, lorsque nous regardons le point de départ, nous avons des sujets d'inquiétude. Tout d'abord, nous, les socialistes démocrates, demandons d'urgence que les États ne soient plus soumis à la spéculation des marchés. Et il n'est pas question de la Grèce, de tel ou de tel autre État membre! Il est question du jeu de dominos et du champ libre à la spéculation.

C'est pour cela que nous proposons la mise en place d'un mécanisme de stabilité financière qui permette de mettre les États membres à l'abri de cette spéculation, pour qu'ils fassent ce qu'ils ont à faire, c'est-à-dire retrouver la voie de la reprise qui permet d'assurer le modèle social. Car tout le monde le sait, tout le monde l'a dit dans cette crise: notre modèle social, c'est notre meilleur viatique dans la globalisation!

Et si votre stratégie 2020 se traduit par une consolidation budgétaire qui tue ce modèle social, l'Europe sera demain défaite dans la compétition mondiale; et sa capacité à porter haut et fort ce modèle que nous incarnons sera dès lors perdue et nous aurons laissé la place libre aux autres continents, à moins que ce ne soit uniquement au jeu des marchés. Ce n'est pas notre vision de l'avenir.

Lena Ek, *au nom du groupe ALDE.* – (*EN*) Madame la Présidente, nous savons depuis de nombreux mois que la Grèce se trouve dans une situation très difficile. Nous savons que l'euro se déprécie très vite devant nos yeux et que les écarts de taux d'intérêt des émissions souveraines se creusent. Personne ne peut plus douter que l'Europe connaît une crise sérieuse, juste au moment où nous pensions nous être rétablis.

Nous avons sérieusement besoin de traiter les questions de la compétitivité, de la productivité et de la croissance économique durable, mais pourtant les dirigeants européens se chamaillent sur l'action à entreprendre. Ce n'est pas le moment. Nous avons besoin d'une véritable action et nous en avons besoin tout de suite. Comme il est évident que la pression des pairs ne fonctionne pas au sein du Conseil, il nous faut des objectifs contraignants et de nouveaux moyens transparents pour examiner de près les rapports concernant chaque État membre. Nous avons besoin d'un respect fondamental du pacte de stabilité et de croissance et nous avons besoin de chiffres fiables et véridiques sur lesquels nous pouvons baser nos décisions.

Afin d'augmenter la pression sur les gouvernements, les fonds structurels et tout autre soutien européen doivent être liés à la capacité des gouvernements de nous fournir les bons chiffres. Permettez-moi une comparaison. Quand un petit agriculteur fait des erreurs sur un demi-hectare, il ou elle perd le soutien pour tout ce qu'il ou elle fera pendant plusieurs années. C'est la comparaison que nous devons faire. C'est pour cela que nous sommes si fermes en ce qui concerne la gouvernance dans les résolutions parlementaires.

Il est également très embarrassant que la Commission n'avance pas les propositions que nous avons débattues depuis des années. Afin de créer une plate-forme pour la croissance future, le calendrier de la politique stratégique doit être inclus dans la stratégie UE 2020. Permettez-moi de prendre quelques exemples. Nous avons négocié le plan de relance économique. La plus grande partie de ce plan n'est pas appliquée. Le Parlement a demandé de disposer d'un plan B, il est donc inclus dans les résultats, mais le plan B n'est pas encore mis en œuvre. Nous avons pris des décisions sur un plan SET, une nouvelle technologie énergétique. Nous n'avons pas encore 50 % du financement pour le plan SET, un véritable outil stratégique. Le moyen le plus rentable pour réduire les gaz à effet de serre consiste à avancer avec une stratégie pour l'efficacité énergétique. Je demande donc à la Commission et aux États membres de placer l'efficacité énergétique en tête du calendrier en cours.

Il faut intensifier la législation existante parce qu'elle n'est pas suffisante. Nous avons besoin du Plan d'action pour l'efficacité énergétique qui a été promis depuis longtemps. Nous avons besoin de l'énergie dans les infrastructures, l'énergie équivalente des trains à grande vitesse, il faut des superréseaux et des réseaux intelligents hautement technologiques, et nous avons l'argent pour cela.

Nous devons garantir l'innovation technique et nous devons également encourager et avancer une stratégie de lutte contre l'exclusion sociale et sur la base du genre. À la lumière de la crise actuelle, la Commission doit intensifier sa responsabilité et finir ce que nous avons commencé ensemble. Le Conseil doit être plus audacieux et cesser de tergiverser. Nous allons avancer une résolution audacieuse sur la deuxième étape de la stratégie 2020.

Rebecca Harms, *au nom du groupe Verts/ALE.* – (*DE*) Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, présenter ce programme Europe 2020 comme une excellente stratégie pour nous faire sortir encore plus vite de la crise, c'est friser la provocation politique. Il suffit de regarder la politique précédente de réglementation des marchés financiers pour voir - si nous sommes vraiment honnêtes - que pendant des mois - en fait des années - nous avons promis de réglementer ces marchés devenus fous, mais que jusqu'à présent nous ne sommes

parvenus qu'à faire un tout petit pas en avant. En ce qui concerne la Grèce, nous sommes à présent forcés de regarder dans le miroir.

La crise grecque nous montre que ce qu'il s'est passé jusqu'à présent est totalement inapproprié. Nos citoyens nous ont entendus déclarer que nous venions en aide aux banques. Ils ont serré les dents et l'ont accepté. Ils en payent à présent le prix. Les finances publiques sont déjà grevées par ces mesures. Maintenant, nous venons en aide à la Grèce et nous devons le faire, cela ne fait absolument aucun doute. Ce sera encore un nouveau défi pour les finances publiques de nombreux pays de l'Union européenne.

Les banques sont dans le noir et pourtant on les applaudit quand il apparaît qu'elles contribuent un peu volontairement en Grèce. Monsieur Barroso, dans l'Union européenne, un marché auquel 27 États membres appartiennent, nous n'avons pas d'autre choix que de décider une taxe sur les transactions financières ou un autre instrument qui réduira la soif de profit des spéculateurs dans ce domaine. Nous avons vraiment besoin d'un instrument grâce auquel, d'une manière vraiment équitable, nous pourrons forcer ceux qui profitent de cette crise et qui spéculent contre l'euro à contribuer à ce que nous devons à présent financer. En ce qui concerne les finances publiques, nous ne pouvons pas continuer comme nous avons commencé.

Dans le document que vous avez présenté, je ne vois toujours pas de vision de ce qu'il va se passer à présent. La référence au fait que cela doit être réglementé au niveau mondial est familière depuis le débat sur le climat. À cet égard, nous n'avons fait aucun progrès depuis de nombreuses années.

Pour moi, le climat est la deuxième question la plus importante. Nous ne sommes nullement sortis non plus de cette crise, mais nous plongeons encore plus dedans parce que nous ne sommes pas parvenus à prendre les mesures appropriées. Je trouve déplorable aujourd'hui, peu avant ce débat, qu'il soit devenu clair que Connie Hedegaard travaille aussi dur que possible à la Commission pour essayer de mettre en œuvre l'objectif minimal pour l'Union européenne. Si nous regardons la situation actuelle, il est grand temps de porter nos objectifs à 30 %. Si nous ne relevons pas cet objectif, alors nous pouvons oublier par exemple nos fameux échanges européens de droits d'émission. Si le CO₂ n'a pas un prix approprié parce que nos objectifs sont trop faibles, alors nous avons eu des débats acharnés pendant des années mais nous sommes toujours loin de parvenir à l'objectif que nous nous sommes fixé nous-mêmes. En ce qui concerne la transformation de l'économie européenne pour la rendre plus durable – ainsi qu'il est indiqué dans les titres du programme de la Commission - nous voudrions tous dire que nous voulons être impliqués. Cependant, Monsieur Barroso, en ce qui concerne ce programme, votre Commission n'a toujours pas dit comment l'économie européenne atteindra ces objectifs. Quels instruments et quels programmes d'incitation seront utilisés pour y parvenir?

M^{me} Lena Ek a mentionné quelques domaines spécifiques. Il y a beaucoup de travail à faire sur ce programme. Sur la base de ce que nous avons actuellement entre les mains, à mon avis, le Parlement européen ne peut pas encore dire qu'après Lisbonne il s'agit là d'une stratégie réussie. Cette stratégie Europe 2020 a été formulée, pour ainsi dire, de manière à nous faire passer de l'échec de la stratégie de Lisbonne au prochain échec.

Michał Tomasz Kamiński, *au nom du groupe* ECR. – (*PL*) Madame la Présidente, je pense que M. Barroso a vraiment aujourd'hui un rôle très difficile. C'est un des postes les plus difficiles de l'Union européenne que le sien. Il doit partager son temps de réflexion entre la gauche et la droite - avec des gens qui ont les meilleures réponses aux problèmes les plus difficiles. M. Barroso doit manœuvrer avec art entre ces propositions. Je pense que la meilleure de celles-ci est la stratégie 2020, que la Commission a proposée. Je suis surpris par les propositions qui ont été faites dans cette Assemblée, pour lesquelles la manière de corriger la situation actuelle, très difficile, consiste à répéter nos erreurs.

Je voudrais dire que j'ai passé 18 années de ma vie dans un pays qui s'appelait la République populaire de Pologne, qui avait un ministre du commerce intérieur et où les rayons des magasins étaient vides. Il y avait un ministre du commerce intérieur, mais il n'y avait pas de commerce intérieur. Aujourd'hui, et depuis vingt ans maintenant, j'en rends grâce à Dieu, nous n'avons pas de ministre du commerce intérieur en Pologne et le commerce intérieur existe.

Je voudrais dire que le remède à la crise actuelle ce n'est pas plus de régulation, ni plus de taxes ou d'interventions. Je ne suis pas un fanatique du marché libre, bien sûr. Je pense que le rôle de l'État consiste à corriger les mécanismes du marché, mais cela doit se faire très attentivement. Si nous voulons parler honnêtement du développement en Europe, rappellons-nous notre vote sur la directive des services lors de la dernière législature. Rappelons-nous ce qu'il est arrivé à la directive sur les services dans cette Assemblée. Sans la libre circulation des personnes, des services et des capitaux, l'Europe ne pourra faire concurrence efficacement aux autres continents.

Nous entendons ici aujourd'hui que nous ne pouvons pas faire concurrence à d'autres régions d'intégration politique et économique, mais c'est certainement nous-mêmes qui forçons les entrepreneurs de notre continent à partir à cause de la réglementation excessive et du fardeau trop lourd que nous imposons aux entreprises. Demandons-nous alors ce que nous pourrions faire de plus pour soutenir la stratégie 2020, parce qu'il n'y en a pas d'autre et que bien sûr nous devons sortir de la crise.

Il ne fait pas de doute non plus que nous devons aider la Grèce. Pour nous, les Polonais, que je représente ici, le mot «solidarité» revêt une grande signification. Nous devons donc montrer notre solidarité avec la Grèce aujourd'hui. Je veux souligner encore une fois que nous devons faire tout ce qui est possible pour que l'Europe se remette de la crise économique, car c'est non seulement un problème pour des millions de familles, mais c'est aussi un problème de foi en notre avenir. J'ai foi en l'avenir de l'Europe, je crois en notre réussite.

Gabriele Zimmer, *au nom du groupe GUE/NGL*. – (*DE*) Madame la Présidente, si je compare le débat sur le dernier point à l'ordre du jour avec le débat actuel, nous parlons alors clairement de deux mondes parallèles. D'une part, il y a une Union européenne dans laquelle des États comme la Grèce, l'Italie, l'Espagne et le Portugal connaissent une crise profonde et d'autres États comme l'Allemagne et la France qui font de l'obstruction, alors que nous avons d'autre part une Union européenne pour laquelle une stratégie a été mise au point et qui ne répond nullement à ces défis.

Avec cette stratégie, nous n'avons ni défini une nouvelle direction pour le développement de l'Union européenne ni apporté de réponses aux questions concernant les instruments qui ne fonctionnent pas. De même, nous n'avons pas essayé de clarifier la distribution des compétences entre les États membres et l'Union européenne ou la relation entre la zone euro et les pays de l'Union européenne qui ne font pas partie de la zone euro. Nous n'avons inclus aucune des questions apparues ces dernières années concernant la stratégie de Lisbonne et nous n'avons apporté aucune réponse tournée vers l'avenir. Nous n'avons apporté aucune clarification en ce qui concerne le développement futur de l'Union européenne. Cela a donné lieu bien sûr à une grande partie des dissensions que nous pouvons sentir à présent.

En ce qui concerne la discussion sur la gouvernance économique européenne et le Fonds monétaire européen, aussi, nous ne pouvons pas simplement agir comme s'il était possible de continuer avec cette stratégie de cette manière. Avant de parler de la mise en œuvre de Europe 2020, nous avons besoin de toute urgence de mettre la stratégie sur pause et de nous donner plus de temps pour le processus de prise de décision. Nous devons entreprendre une analyse des défis réels auxquels nous sommes confrontés. Ce faisant, nous devons impliquer la société civile et, surtout, le Parlement dans une plus large mesure que ce qui a été le cas dans le passé. Sans cela, nous courons à la catastrophe les yeux grands ouverts!

Godfrey Bloom, *au nom du groupe* EFD. – (EN) Madame la Présidente, il est honteux que M. Barroso ait fui l'Assemblée. Je crois que je lui aurais appris beaucoup de choses ce soir!

Je vous conseille à tous de ne pas trop vous inquéter de l'UE en 2020 parce j'ai dans l'idée qu'elle ne sera plus là! Elle connaîtra le même sort que l'Union soviétique, à laquelle elle ressemble, et pour les mêmes raisons: elle est centralisée, elle est corrompue, elle est antidémocratique, elle est incompétente, elle est tirée par une alliance contre nature entre la grande entreprise et les gros bureaucrates, elle suit un calendrier écofasciste émanant d'une plate-forme scientifique pourrie que l'on nomme le «changement climatique».

Chaque fois que la population européenne a la chance de se prononcer par référendum, elle la rejette. Les Britanniques n'ont pas eu bien sûr la chance de dire ce qu'ils pensent, à cause de la tromperie des trois seuls partis qui ont accès au débat télévisé dans mon pays, aidés et soutenus par une chaîne publique corrompue par l'UE connue sous le nom de BBC.

L'UE tombe déjà en ruines. Les scènes vécues en Grèce aujourd'hui vont s'étendre à d'autres pays méditerranéens plus vite qu'on ne peut l'imaginer. Les pays du Nord de l'Europe, qui restent pour payer la note, finiront par être touchés. Nos enfants et nos petits-enfants nous maudiront de leur avoir laissé une telle pagaille tout à fait évitable!

Franz Obermayr (NI). - (*DE*) Madame la Présidente, la croissance intelligente et durable, l'activisme, les réformes, la gouvernance économique, ce sont de belles paroles et de nobles objectifs. Je me pose cependant quelques questions inquiétantes à leur sujet. La nouvelle stratégie proclamée connaîtra-t-elle le même sort que la précédente? Comment pouvons-nous impliquer les régions et les autorités locales pour que cette stratégie réussisse réellement et, en particulier, comment pouvons-nous mieux encourager et surveiller la réorganisation des budgets nationaux? Nous devons être très prudents avec nos solutions modèles pour

garantir qu'une forme centralisatrice de gouvernance économique européenne ne se faufile pas par une porte dérobée et n'érode pas les derniers vestiges de la souveraineté nationale.

La souveraineté c'est aussi prendre ses responsabilités et donc assumer la responsabilité de la mauvaise politique financière. Il est inacceptable que quelques États membres vivent au-dessus de leurs moyens sur le dos des autres États membres. Nous devons faire preuve de solidarité, bien sûr, mais cela ne doit pas aller dans un seul sens. Une gouvernance économique centralisée avec Bruxelles qui dicte la norme européenne serait certainement erronée.

Gunnar Hökmark (PPE). - (*EN*) Madame la Présidente, je pense qu'il est important de parler de bonne gouvernance dans le sens qu'il est bien sûr important que nous fassions pression sur chacun d'entre nous pour introduire les réformes qui sont nécessaires, mais n'oublions pas que la première bonne gouvernance à notre disposition est celle qui consiste à garantir que l'Union européenne fait ce que l'Union européenne devrait faire.

Nous avons connu quelques défaillances dans ce domaine; la manière dont nous avons soutenu le pacte de stabilité et de croissance en est une. N'oublions pas qu'avant de construire de nouvelles règles, nous devons coller aux règles les plus fondamentales, mais permettez-moi aussi de pointer quelques autres aspects. Concernant les marchés financiers; parlons des marchés financiers comme une partie de l'économie, non comme un secteur séparé car nous n'obtiendrons pas d'investissements et de nouveaux emplois si nous pensons qu'il s'agit d'une question séparée.

Cela m'a un peu dérangé de constater que le président du comité de Bâle II a estimé que la nouvelle règle de capital requis coûterait 1 % de croissance économique. C'est un niveau plutôt bas pour lui. Accroître le capital requis pourrait conduire à moins d'investissements et ce n'est vraiment pas ce que nous devons faire si nous voulons créer une nouvelle confiance dans l'économie européenne en même temps que nous sortons des déficits budgétaires que nous connaissons.

Permettez-moi d'indiquer une des choses que nous pouvons faire ensemble: créer l'économie de la connaissance. Il est paradoxal que de plus en plus de nos sociétés et de nos économies se transforment en économies de la connaissance, ce qui ressemble le moins à notre marché intérieur parce que ce marché intérieur a été pensé pour l'industrie et la vieille économie, moins pour le secteur des services, alors que nous devons aller plus loin en ce qui concerne la directive sur les services. Permettez-moi aussi de dire que nous devrions mettre en œuvre une réforme qui rende les universités européennes plus indépendantes et plus européennes, ouvertes aux étudiants et aux chercheurs, créant une développement dynamique dans la société de la connaissance.

Limitons-nous aux choses que nous pouvons faire ensemble au niveau européen. C'est la meilleure bonne gouvernance que nous puissions avoir.

Marita Ulvskog (S&D). - (SV) Madame la Présidente, je proviens du même État membre que l'orateur précédent, mais je suis de gauche. Cela se traduit aussi à l'évidence dans les propositions dont nous sommes responsables nous les sociaux-démocrates.

Nous voyons la situation dans le monde. Nous voyons la situation en Grèce: les batailles rangées dans les rues, une grève générale imminente, le désespoir, la colère, la colère vis-à-vis des jeux du marché avec tous les pays. Tout cela a été exacerbé bien sûr par les pays au centre de la zone qui ont fait faux bond à un autre État membre, la Grèce. Les crises peuvent cependant s'étendre. Le danger est présent pour tous les pays. Seuls quelques pays peuvent espérer se sauver. Pour cette raison, nous devons tous nous concentrer sur le dépassement de la crise et sur l'arrivée de bonnes propositions. Nous devons cependant choisir une voie qui n'implique pas seulement des solutions et des réussites à court terme, c'est-à-dire éteindre un incendie qui reprend ensuite pour faire des ravages tout autour.

Premièrement, nous devons investir dans quelque chose qui maintiendra une demande forte. Ce qui m'inquiète dans le sommet de juin, c'est que nous choisissons la voie indiquée par l'orateur précédent. Il est important que le sommet prenne l'engagement clair de ne pas mettre l'Europe en veilleuse. Il est important de maintenir la demande forte et de stimuler l'investissement. Nous devons faire baisser le taux de chômage chez les femmes, les hommes, les jeunes et les personnes âgées. Personnellement, je suis très déçue par la comédie de l'égalité présentée par le dernier Conseil après sa réunion.

Deuxièmement, nous devons commencer à nous muer en sociétés intelligentes du point de vue du climat. Clairement, chaque crise recèle aussi une occasion de développement: changer de chemin, opérer un

changement. Il est incroyablement important pour la Commission de donner à M^{me} Connie Hedegaard la marge pour être réellement une actrice du climat qui peut contribuer à faire la différence en Europe lors de la réunion de Cancún.

Mon troisième point concerne les marchés financiers. Il y a quelques semaines, au sein de la commission spéciale concernant la crise financière, économique et sociale, nous avons eu la visite d'un professeur américain qui disait ceci: aux États-Unis, nous disons que nous ne pouvons pas réglementer le marché financier parce que vous ne le faites pas en Europe. Nous devons le faire, mais nous n'en avons pas le courage. Que dites-vous en Europe? Et bien vous dites que vous ne pouvez pas réglementer les marchés financiers parce que nous ne le faisons pas aux États-Unis. C'est comme cela que nous continuons, en renvoyant la balle dans le camp de l'autre. Il y a des gagnants dans ce genre de politique, mais il y a aussi beaucoup de perdants. C'est quelque chose que nous devons avoir le courage de changer dans cette Europe.

PRÉSIDENCE DE M. LIBOR ROUČEK

Vice-président

Wolf Klinz (ALDE). - (*DE*) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, mon expérience économique me permet de dire que les stratégies ne sont jamais aussi bonnes que leurs mesures spécifiques de mise en œuvre et les moyens de les surveiller. La Commission doit encore apporter une réponse à cet égard. Nous écoutons les objectifs, avec lesquels nous pouvons complètement nous identifier, nous entendons les nobles intentions, mais nous n'entendons presque rien sur la manière de parvenir concrètement à ces objectifs.

J'avais pensé en fait que la crise économique et financière - la plus grande que nous ayons connue depuis la Seconde Guerre mondiale et qui s'est à présent aggravée du fait du problème supplémentaire de la crise de l'endettement national - aurait figuré en tête des préoccupations de la Commission. À mon avis, cela aurait dû être le point de départ logique, puisque les deux crises ont changé la situation de manière significative.

Si nous n'en restons pas simplement aux nobles intentions et si nous voulons vraiment obtenir quelque chose dans les dix prochaines années, alors nous devons traiter plusieurs points en termes très concrets.

Premièrement, nous devons revoir nos finances - non seulement dans l'UE, mais dans chaque État membre, selon des critères uniformes - de manière à savoir où nous en sommes vraiment, quel est notre latitude financière et ce que nous pouvons réellement nous permettre de faire.

Deuxièmement, nous devons mettre au point un mécanisme de résolution des crises pour nous éviter d'être déphasés encore une fois à l'avenir, s'il devait y avoir de nouvelles tempêtes sur les marchés.

Troisièmement, nous devons compléter le marché intérieur dans des domaines où il n'est pas encore achevé - j'attends beaucoup du rapport de M. Mario Monti - y compris pour les services.

Quatrièmement, nous devons expliquer de façon convaincante comment nous allons compléter la politique monétaire commune avec la politique économique et financière étroitement interconnectée et même avec une politique fiscale.

Cinquièmement, nous devons expliquer très spécifiquement comment nous pouvons remplacer la divergence que nous avons remarquée entre les États membres par une convergence croissante en nous concentrant sur des projets économiques qui sont vraiment de nature européenne. Il en existe beaucoup: politique énergétique, interconnexions énergétiques, réseaux de trains à grande vitesse et réseaux routiers, systèmes de navigation et de nombreux projets similaires.

Emilie Turunen (Verts/ALE). - (*DA*) Monsieur le Président, je voudrais commencer par dire que le travail sur cette stratégie UE 2020 est très important parce que nous devons considérer sérieusement comment nous devons nous soutenir nous-mêmes en Europe à l'avenir. Nous devons considérer sérieusement ce que les 23 millions de chômeurs européens feront à l'avenir. Dans l'ensemble, néanmoins, le groupe Verts/Alliance libre européenne estime que cette stratégie manque d'objectifs spécifiques dans plusieurs domaines importants qui sont censés faire du projet de l'Europe sociale une priorité essentielle dans les dix prochaines années.

Premièrement, nous ne voyons pas d'objectif clair concernant la réduction du chômage des jeunes, dont le niveau dans tous les États membres est alarmant. Les premières étapes pourraient consister ici à introduire une garantie européenne pour les jeunes, qui leur permettrait d'entrer sur le marché du travail. Deuxièmement, nous devrions veiller à disposer d'objectifs spécifiques pour lutter contre la pauvreté. Je pense qu'il serait honteux que les États membres de l'Europe dans la région la plus riche du monde ne puissent convenir

d'objectifs spécifiques pour réduire la pauvreté. Certains disent ne pas aimer la définition. Je leur dis qu'ils doivent faire abstraction des détails techniques. D'autres disent que nous ne disposons pas d'une base juridique dans les traités. Je leur réponds que nous avons le nouveau traité de Lisbonne.

Troisièmement, nous devons travailler de manière cohérente à un plan d'emploi contraignant. Nous devons lier les investissements écologiques à des emplois nouveaux. Nous devons rééduquer et entraîner notre main-d'œuvre à être capable d'assumer ces emplois. Enfin, les chefs d'État ou de gouvernement de l'UE doivent veiller à ce qu'il y ait un objectif distinct pour développer une Europe sociale, où le même niveau d'ambition s'applique à l'emploi et à la sécurité sociale et où l'accent porte non seulement sur la quantité, mais aussi sur la qualité des emplois créés. UE 2020 ne donne encore rien sur ces paramètres, nous avons donc encore du travail à faire.

Malcolm Harbour (ECR). - (EN) Monsieur le Président, je voudrais parler du manque d'ambition que je vois dans cette stratégie UE 2020, pour la manière dont nous pouvons utiliser les instruments que nous avons à présent - le marché unique - pour le faire fonctionner très efficacement et créer ces nouveaux emplois et ces nouvelles occasions: le genre de chose dont parlait M^{me} Émilie Turunen. Il ne suffit pas - et je le dis au président et au Conseil, si le commissaire écoute - de mettre le marché unique et ses réalisations sous le titre des «Chaînons manquants et blocages». C'est bien plus important que cela, chers collègues. Et il ne suffitpas de dire tout simplement que la Commission proposera une action; c'est une entreprise partagée entre la Commission et les États membres.

Ma commission, la commission du marché intérieur, a voté un rapport cette semaine à une très large majorité. Ce rapport définit certaines idées vraiment ambitieuses pour une action conjointe en vue de compléter le marché unique. Vous allez le recevoir la semaine prochaine en même temps que le rapport du professeur Mario Monti. Voyons-y quelques changements fondamentaux, les deux parties. Ce que nous voulons c'est un texte sur le marché unique, une série d'objectifs politiques clairs pour compléter le marché unique et nous voulons aussi voir les marchés publics, un outil massivement sous-utilisé pour atteindre ces objectifs d'innovation et de technologie écologique. C'est à peine mentionné dans ce document. Pour l'amour du ciel, pourquoi parlons-nous de ces autres objectifs alors que nous n'avançons pas avec ceux que nous avons déjà?

Ilda Figueiredo (GUE/NGL). - (*PT*) Monsieur le Président, cette stratégie n'apporte pas de réponse aux graves problèmes auxquels nous sommes confrontés et encore moins au véritable désastre économique et social que l'imposition de politiques libérales provoque dans certains États membres aux économies plus fragiles. C'est une erreur d'insister sur des politiques qui sont identiques à la stratégie libérale de Lisbonne, qui a mis de côté les objectifs annoncés il y a dix ans concernant le plein emploi et l'éradication de la pauvreté en accordant par contre la priorité aux intérêts de groupes économiques et financiers, à leur avantage et au prix d'une aggravation de la situation sociale et de l'emploi.

Il vous suffit de regarder les conséquences de l'application des critères aveugles du pacte de stabilité et des libéralisations et privatisations des secteurs stratégiques du service public, y compris des services financiers, de l'énergie, des transports et des services postaux. Tout ce que vous avez à faire, c'est regarder ce qu'il se passe dans le domaine du travail, avec la baisse de la sécurité de l'emploi et la hausse du chômage, qui frappe actuellement plus de 23 millions de personnes, auxquelles on peut ajouter 85 millions de pauvres.

Contrairement à ce qu'ils voudraient nous faire croire, tous les indicateurs montrent que si les stratégies suivies jusqu'à présent se poursuivent, les taux de croissance économique seront très bas et encore plus bas que dans d'autres parties du monde, ce qui signifie que le chômage va empirer, que les emplois deviendront moins sûrs et moins bien payés, que la pauvreté et l'exclusion sociale empireront. Il est regrettable que le budget de l'Union n'apporte pas de réponse à la nécessité de cohésion économique et sociale, comme l'a montré la situation de la Grèce.

Il est donc temps d'évaluer et d'admettre les conséquences des politiques qui ont été suivies. Il est temps de donner la priorité à la durabilité sociale. Il est temps de mettre fin à la spéculation financière et à la domination de l'économie par la finance. Il est temps de mettre fin au pacte de stabilité et d'accorder d'autres fonctions à la Banque centrale européenne, d'imposer des contrôles efficaces au secteur financier, d'accorder la priorité à un véritable pacte de progrès et de développement social.

Mario Borghezio (EFD). - (*IT*) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, le fait que nous débattions et examinions ici le contenu de cette stratégie Europe 2020, alors que des travailleurs meurent à Athènes, qu'un pays, une nation, est au bord du gouffre, donne une idée parlante, voire même grotesque, de la politique européenne.

Il est absolument remarquable que dans une situation de ce genre, la Commission n'estime pas devoir se livrer à une bonne, une longue, introspection parce que ce n'est pas comme si elle ne réalisait pas que cette crise, qui atteint à présent des proportions que je qualifierais de dramatiques, est la conséquence de nombreuses erreurs graves, comme le montre l'échec de la stratégie de Lisbonne. De nombreuses erreurs et un accusé sur le banc: l'euro.

Vous venez ici et vous nous dites dans toutes vos déclarations que la Grèce est un cas unique, mais le direz-vous encore quand - espérons que cela n'arrive jamais - une autre situation similaire apparaîtra par exemple en Espagne: est-ce que ce sera aussi un autre cas unique? Nous sommes un peu fatigués d'entendre l'excuse du cas unique: la crise des subprimes était elle aussi un cas unique. Il est dur de croire et très difficile d'accepter ce que la Commission dit alors que l'Union européenne n'a pas encore décidé de faire le ménage dans les banques européennes et de dire aux épargnants, aux producteurs et à l'économie réelle toute la vérité sur les banques européennes, afin de mettre au point une stratégie.

Nous devons garder ces points à l'esprit et nous rappeler qu'une stratégie sérieuse doit se baser sur l'économie réelle, sur le système des petites et moyennes entreprises et bien sûr qu'elle doit accorder un rôle responsable aux travailleurs, également à travers leur participation.

Csanád Szegedi (NI). - (*HU*) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, le chômage est, sans conteste, le plus grand problème dans l'UE. Nous ne pouvons blâmer toutefois les travailleurs, les petits agriculteurs ou les entrepreneurs pour cette situation. Le seul coupable est cette philosophie politique et économique qui a pris le parti des sociétés multinationales contre les travailleurs, les petits agriculteurs et les entrepreneurs locaux. Les multinationales sans racines, exclusivement motivées par le profit veulent se tailler la part du lion tout en contribuant le moins possible aux dépenses publiques.

Toute décision stratégique favorisant les intérêts locaux est bonne pour les États membres de l'Union européenne et toute décision qui soutient l'hégémonie des multinationales est mauvaise. Jobbik voudrait mettre fin au monopole économique des multinationales et rendre l'Europe aux petits agriculteurs et aux entreprises familiales, afin qu'avec leur aide nous puissions éliminer le chômage dans la Communauté européenne.

Herbert Reul (PPE). (DE) Monsieur le Président, Monsieur le Président en exercice du Conseil, Monsieur le Président de la Commission, le président de la Commission vient de dire que par les temps qui courent nous ne pouvons pas adopter une approche protectionniste, mais que nous avons besoin avant tout d'une bonne coopération et d'une action décisive. C'est vrai. C'est pourquoi nous avons besoin également d'une stratégie d'action. J'ai néanmoins l'impression que ce projet 2020, et en particulier la manière dont nous devons le négocier et le finaliser ici, n'implique pas de véritable stratégie. C'est plus une réflexion couchée sur le papier qui passe à présent en force à travers une procédure accélérée. Je doute que cela soit la manière d'éviter les problèmes décrits à juste titre par M. Barroso. Par exemple, il a dit que le plus gros problème avec la stratégie de Lisbonne était le fait que les parties concernées ne sont pas impliquées, qu'il n'existe pas de sentiment d'appartenance et qu'elles ne s'impliquent donc pas dans la mise en œuvre. C'est précisément ce qu'il s'est passé.

Si c'est le cas, alors pour une nouvelle stratégie nous devons prendre le temps de travailler calmement, impliquer vraiment les parties concernées et ensuite pouvoir en discuter calmement. Je comprends cela, à l'heure où la crise financière et le problème de la Grèce nous présentent de nouveaux problèmes chaque jour, nous ne pouvons nous en occuper de cette manière. Cela n'est pas une critique non plus. La critique que j'ai à faire est que le Parlement permet qu'on lui dicte la manière de s'occuper de ce programme.

À la Conférence des présidents de commission, nous avons exprimé plusieurs fois le souhait de structurer la ligne du temps un peu plus attentivement afin de pouvoir procéder de manière plus approfondie. Au lieu de cela, la procédure est expédiée et nous avons aujourd'hui un débat et nous en aurons un autre lors de la période de session de mai, ensuite la proposition sera transmise au Conseil en juin et le tour sera joué. Ne soyez pas surpris si, à la fin, il n'y a pas de changement perceptible en ce qui concerne l'action entreprise. Cela ne me surprendrait pas parce que nous ne pouvons obtenir de changement de cette manière. Il nous faut une analyse approfondie et non le genre de conclusions superficielles que la commissaire à l'action climatique a rédigées ces derniers jours - qui découlent de la situation de crise et du fait qu'il y a maintenant moins d'émissions de CO₂ - au point que nous pouvons à présent viser 30 % ou 40 %.

La crise ne peut être la norme! La norme doit être une perspective tournée sur l'avenir. Nous devons étudier la situation attentivement et réfléchir de manière approfondie aux conclusions que nous pouvons tirer des

innovations, du développement économique, de l'innovation et de la recherche. Mais, bien sûr, nous n'allons pas le faire.

Alejandro Cercas (S&D). - (ES) Merci, Monsieur López Garrido, merci à quelqu'un qui peut faire passer le message au président du collège des commissaires.

J'espère que vos paroles seront suivies d'actions et que nous verrons en juin un Conseil très différent que celui que nous avons vu au printemps. Car vos paroles, que je soutiens du début à la fin, ne me rassurent pas ou ne font pas disparaître mes craintes de voir un Conseil totalement apathique, plein de doutes, qui soulève même parfois des questions qui nous remplissent vraiment d'effroi, par exemple lorsqu'il dit que les objectifs, nos grands objectifs politiques, calculés, ne sont pas à conseiller ni même possibles.

Merci, Monsieur López Garrido, j'espère que la présidence espagnole contribuera à résoudre toutes ces incertitudes car je suis convaincu que l'heure venue, la période actuelle passera à l'histoire comme une période capitale pour l'Europe. C'est une période très confuse au cours de laquelle les grands défis sont mis sur la table comme celui de savoir si nous voulons plus ou moins d'Europe.

Tel est le but de la stratégie Europe 2020. Dans dix ans, serons-nous plus ou moins unis? La victoire aura-t-elle été remportée par ceux qui croient que nous devons travailler ensemble à résoudre les problèmes économiques et sociaux ou par ceux qui se satisfont à nouveau du nationalisme et qui détruisent même les éléments fondamentaux qui ont été forgés au fil des quarante dernières années? Serons-nous d'un plus grand soutien? Serons-nous préparés à adopter des objectifs de solidarité les uns envers les autres, à partager de manière plus équitable ou laisserons-nous tout aux mains des marchés?

Comme certains de mes collègues l'ont dit, je ne crois pas que cela a eu lieu parce qu'il y a beaucoup d'Europe, beaucoup de réglementation ou beaucoup de justice sociale. Au contraire, c'est le manque d'Europe, le manque de réglementation qui a apporté la crise.

Je voudrais dès lors vous présenter deux requêtes, Monsieur López Garrido: gardez les objectifs de la lutte contre la pauvreté et les objectifs de la promotion d'une meilleure éducation, qui se trouvent dans le texte de la Commission, mais pas dans celui du Conseil et associez le Parlement à la voix de la population, pour que le calendrier de la population puisse être celui de l'Europe, plutôt que celui des technocrates ou des soi-disants «marchés», qui est souvent le calendrier des spéculateurs.

Olle Schmidt (ALDE). - (*SV*) Monsieur le Président, ce qui touche la Grèce nous touche tous, y compris les pays situés en dehors de la zone euro. L'Europe a besoin d'être unie aujourd'hui et d'entreprendre une action énergique, elle n'a pas besoin d'une nouvelle division. Dès lors, Monsieur le Commissaire, il est très décevant que onze pays ne soient pas présents vendredi. On a dit que nous avions une destinée commune en Europe, mais malheureusement ce n'est pas le cas maintenant.

Bien sûr, la surveillance des marchés financiers doit être augmentée et bien sûr nous avons besoin d'une législation plus stricte. Moi aussi, en tant que libéral, je peux le comprendre et l'accepter, mais cela doit se faire de manière équilibrée et cela doit être coordonné au niveau mondial.

Agissons de manière vigoureuse et agressive, si nécessaire, mais n'agissons pas dans la panique. Nous devons garder la tête aussi froide que possible pour ne pas porter encore plus préjudice à la reprise économique que l'on voit poindre malgré tout, malgré la situation grecque.

(EN) J'ai été vraiment bouleversé d'entendre M. Godfrey Bloom. Il n'est pas là maintenant, mais comparer l'Union européenne à l'Union soviétique est une insulte à tous ceux qui ont souffert sous la tyranie soviétique et aux millions de morts. Je trouve que M. Godfrey Bloom devrait s'excuser devant toutes ces personnes qu'il a insultées.

Lajos Bokros (ECR). - (EN) Monsieur le Président, quand le Premier ministre espagnol, M. José Luis Rodríguez Zapatero, a inauguré la présidence espagnole à Strasbourg, il a fait un discours sur Europe 2020 sans mentionner une seule fois pourquoi la stratégie de Lisbonne a échoué. Je lui ai alors posé la question suivante: comment peut-on proposer une nouvelle stratégie sans analyser l'échec de la précédente?

Je n'ai d'autre choix à présent que de répéter ma question, parce que le nouveau document ne contient pas un mot sur la raison de cet échec. S'il vous plaît, Monsieur Garrido, pouvez-vous répondre à ma question: comment est-il possible de définir une nouvelle série d'objectifs très ambitieux sans analyser d'abord les raisons de l'échec de la stratégie de Lisbonne?

Cornelis de Jong (GUE/NGL). - (*NL*) Monsieur le Président, je mets au défi la Commission et le Conseil de faire des choix clairs. Tout d'abord: choisissez la démocratie. Comment le Conseil veut-il prendre des décisions qui vont fixer les politiques socio-économiques pour une période de dix ans dans les États membres sans que les électeurs ne puissent exprimer leur avis à leur sujet durant cette période, durant ces dix années? Comme si un Premier ministre sur le départ aux Pays-Bas pouvait prendre des décisions pour dix ans, c'est tout bonnement inacceptable.

Deuxièmement: tout travail mérite salaire. L'objectif de 75 % d'emplois sonne juste, mais l'Europe n'a pas besoin de nouveaux travailleurs pauvres. Comment le Conseil definit-il en réalité l'emploi?

Troisièmement: choisissez des dépenses publiques saines. Comment la Commission peut-elle présenter un budget pour 2011 qui promet une croissance de 5,8 % alors qu'Europe 2020 place résolument l'accent sur les mesures d'austérité.

Quatrièmement: choisissez un marché intérieur social. La Commission et le Conseil sont-ils d'accord avec la commission du marché intérieur et de la protection des consommateurs, qui a proposé que le marché intérieur ait une philosophie plus sociale et que les procédures d'adjudication se concentrent plus sur la qualité et la justice sociale?

Cinquièmement: choisissez la réduction de la pauvreté. En ce qui concerne la réduction de la pauvreté, le Conseil vise seulement la croissance économique. Ces dernières années, la croissance économique a surtout conduit à ce que de gros salaires soient versés aux grands dirigeants d'entreprise, mais les pauvres deviennent encore plus pauvres. Quelle action allez-vous entreprendre pour garantir que les gros salaires et les banques, mais pas les pauvres, paient la note de la crise, par exemple?

Mara Bizzotto (EFD). - (*IT*) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, afin de traiter le problème de l'emploi de manière constructive, l'action de l'UE doit suivre trois maîtres-mots: réagir, évoluer, protéger.

Réagir: à savoir, abandonner les tons festifs de l'euro-propagande afin d'entreprendre une action pratique concernant les problèmes qui assaillent les citoyens de l'UE, en garantissant un lien direct entre la formation et les exigences du marché et du territoire, et modifier la perception que les jeunes ont des professions manuelles.

Évoluer: à savoir, faire de la stratégie Europe 2020 une synthèse positive des demandes des entreprises et de celles des travailleurs, en soutien d'un marché du travail où la flexisécurité des contrats répond à l'instabilité de la demande du marché.

Protéger: à savoir, donner du travail à ceux qui l'ont perdu, et tout d'abord à nos concitoyens. Les États membres doivent par conséquent définir des politiques d'immigration conformes aux vrais besoins en matière d'immigration et avec 23 millions de chômeurs ils devraient envisager de stopper, pour quelques années, l'immigration extraeuropéenne. Je ne vois pas d'autre manière de protéger nos emplois et notre système social. Nous avons besoin de pragmatisme, de courage et de décentralisation.

Marian-Jean Marinescu (PPE). - (RO) La croissance économique durable nécessite un investissement massif et régulier dans le secteur des transports aussi. Le secteur des transports représente 10 % du PIB de l'Union européenne et fournit plus de 10 millions d'emplois.

Je profite de cette occasion pour demander à la Commission européenne et au Conseil, au moment de finaliser la stratégie UE 2020, de prendre en considération également les facteurs suivants, qui sont extrêmement pertinents en ce qui concerne le secteur des transports: promotion de la recherche, développement et innovation afin d'arriver à des transports écologiques; consolidation de l'objectif de l'UE concernant la décarbonisation des transports à travers l'utilisation de ressources alternatives, STI, gestion intelligente du trafic, en couvrant aussi le secteur de l'aviation; amélioration de la coordination des infrastructures afin d'améliorer la protection environnementale, les conditions sociales des travailleurs, la sûreté et la sécurité des passagers.

Je voudrais souligner quelques aspects absolument essentiels dans des domaines spécifiques: le besoin urgent concernant la mise en œuvre du ciel unique européen dans le secteur de l'aviation, le besoin urgent de mise en œuvre de l'interopérabilité dans le secteur ferroviaire, en étendant et en améliorant les infrastructures et la sécurité routière en Europe dans le secteur des transports, en parvenant à la comodalité dans les ports et en étendant les «autoroutes de la mer», pour le transport maritime et fluvial, et le besoin urgent de développement durable de la mobilité urbaine.

La Commission européenne doit prendre tous ces aspects en considération concernant la mobilité, qui doit être un des éléments essentiels de la stratégie UE 2020. Le développement bien coordonné du secteur des transports est crucial pour le développement durable et pour retenir et créer des emplois stables.

Anni Podimata (S&D). - (*EL*) Monsieur le Président, merci beaucoup. Permettez-moi de commencer, en tant que Grecque, par exprimer mon profond regret pour les événements tragiques qui se sont déroulés dans mon pays et qui ont causé la mort de trois de mes concitoyens piégés dans une banque alors que des éléments extrémistes y boutaient le feu à l'occasion d'une grande manifestation complètement pacifique.

Je voudrais saisir cette occasion tragique, car je sais que toute l'Europe et tous les médias européens ont les yeux tournés sur la Grèce aujourd'hui, pour demander à mes collègues ici de faire preuve de responsabilité, de gravité, de solidarité et, surtout, de respect envers une nation qui traverse une période si difficile. Je le dis parce que je crains qu'à partir de demain certains grands journaux européens dans certaines capitales soutiendront, précisément sur la base de ces événements tragiques, que leurs craintes et leurs doutes sont justifiés quant à savoir si la Grèce peut et veut mettre en œuvre les décisions très difficiles qu'elle a prises concernant la réforme financière.

Car le lendemain même de l'accord dimanche dernier, la même histoire que nous avons entendue après le 11 février a repris avec une série de commentaires concernant l'inefficacité des mesures grecques et les perspectives de la restructuration de la dette grecque, avec les spéculations sur le fait de savoir si le pays quitterait la zone euro et, bien sûr, avec les nouvelles attaques des marchés à la fois sur les obligations grecques, portuguaises et espagnoles.

Comme nous débattons des perspectives de la stratégie 2020, je me demande où elle nous mènera. Vers où allons-nous avec cette dépendance absolue des économies nationales vis-à-vis des crises du marché, des notations par les agences de notation qui n'ont de compte à rendre à personne et dont les notations, bonnes ou mauvaises, concernant les entreprises et les États, surtout les États de la zone euro, n'ont absolument aucune conséquence (pour elles) et ne sont soumises à aucune forme de contrôle?

(Applaudissements)

Ramona Nicole Mănescu (ALDE). - (RO) Au cours des deux dernières années, nous avons été confrontés à la crise économique mondiale la plus grave. Il est donc extrêmement important de mieux cibler nos efforts afin de donner un coup de fouet à la compétitivité, à la productivité et à la croissance économique potentielle.

Les objectifs de la stratégie doivent être réalistes. C'est pourquoi ils doivent être définis en étroite corrélation avec les objectifs nationaux des États membres, qui sont eux-mêmes définis conformément aux priorités et aux caractéristisques spécifiques de chaque État membre. Par conséquent, je salue la notion que les objectifs adoptés au niveau de la Communauté devraient être divisés en différents objectifs nationaux.

Dans le cadre d'une résolution du Parlement, j'ai demandé à la Commission de prévoir de nouvelles mesures, comme des sanctions possibles pour les États membres qui ne parviennent pas à appliquer la stratégie et les incitants pour ceux qui le font. En fait, le financement de l'Union européenne devrait dépendre non seulement des résultats obtenus, mais aussi de la compatibilité avec les objectifs de la stratégie. Toutefois, nous ne devons pas ignorer l'importance de la politique de cohésion dans la poursuite des objectifs économiques et de développement de l'Union européenne.

Nous devons donc étudier de près les propositions de la Commission parce qu'une proposition comme celle-ci de suspendre automatiquement les Fonds structurels en cas de grave déficit budgétaire serait une mesure irréaliste et complètement en désaccord avec les objectifs de la politique de cohesion, surtout ceux qui visent à réduire les disparités entre les États membres.

Oldřich Vlasák (ECR). - (*CS*) L'Union européenne représente la plus grande entité géopolitique au monde en termes de population. Notre réussite jusqu'à ce jour, que nous devons aborder avec une grande humilité dans la période de crise actuelle, réside dans la capacité de nos économies de développer leurs capacités d'innovation et d'exportation en particulier.

C'est particulièrement clair par rapport à des concurrents comme les USA et le Japon, mais aussi la Chine, l'Inde et le Brésil. Dans ce contexte, je considère qu'il est essentiel de maintenir l'accent stratégique en particulier sur la croissance économique et les emplois. Les problèmes sociaux et le changement climatique ne doivent pas, à cet égard, nous distraire des objectifs principaux.

En même temps, nous ne devons pas oublier que des infrastructures suffisantes à la fois du point de vue des transports et de l'environnement sont une condition préalable essentielle à la croissance intelligente et durable de nos États membres et de leurs régions et municipalités. La stratégie Europe 2020 ne prend pas suffisamment en considération ce facteur et l'accent essentiel sur la poursuite et le renforcement des investissements dans le développement des infrastructures fait donc entièrement défaut, surtout dans les États et les régions où il n'est pas actuellement assez développé.

Joe Higgins (GUE/NGL). - (EN) Monsieur le Président, la stratégie essentielle de la Commission européenne pour l'Europe d'ici à 2020 repose sur la confiance dans le capitalisme néolibéral et dans un système de marché - en d'autres mots, les mêmes facteurs exactement que ceux qui ont plongé le monde dans le chaos économique actuel et qu'illustre la réponse de la Commission et des gouvernements de l'Union europenne à la crise financière en Grèce: une honteuse capitulation face à la spéculation et aux requins profiteurs des marchés financiers; demander à la classe ouvrière, aux retraités et aux pauvres de Grèce de rogner sur leurs services et leurs conditions de vie pour alimenter la soif insatiable de ces marchés financiers, qui ne sont pas une sorte de veau d'or tout puissant comme les commentateurs des médias voudraient nous le faire croire, mais des banques d'investissement, des opérateurs de fonds spéculatifs, des détenteurs d'obligations et des parasites de ce genre à la recherche de super profits, qui spéculent sciemment pour créer de l'instabilité financière et ensuite pour l'exploiter afin de saigner les travailleurs. Est-ce là l'Europe que nous voulons pour 2020?

Il est pathétique d'entendre M. Barroso faire appel à leur responsabilité, demander à un requin de renoncer à son goût du sang! Les travailleurs de toute l'Europe devraient apporter leur soutien à la réplique de la classe laborieuse grecque. Nous devons casser la dictature du marché. Ce ne sont pas les idiots qui brûlent des banques qui pourront le faire, mais une mobilisation soutenue et massive, ainsi que les grèves des travailleurs et le remplacement de ce système malade par le socialisme démocratique et une société réellement humaine à créer d'ici 2020.

Jaroslav Paška (EFD). - (*SK*) Avec tout le respect que je dois aux documents qui nous sont présentés, on ne peut s'empêcher de relever leur similitude avec les plans quinquennaux supposés apporter la prospérité au bloc de l'Est. Ils commencent même par reconnaître que la stratégie précédente n'a pas réussi pour différentes raisons.

Ils prévoient ensuite des objectifs hardis et tentent de convaincre la population que tout sera vraiment mieux cette fois. Ce n'est pas mieux. Les stratégies vont et viennent, et l'économie s'effondre. Ces stratégies n'ont pas respecté les règles de base de la vie économique. Aujourd'hui, l'Europe perd de la vitesse bien que son pourcentage de population plus éduquée soit supérieur à celui de pays qui connaissent le succès comme la Chine ou l'Inde. Pourquoi? Parce qu'elle répond à chaque nouveau problème de la même manière que le Conseil européen ou la Commission, en créant une autre nouvelle institution ou une autre autorité. La plupart des Européens éduqués disparaissent ensuite dans les entrailles de différentes organisations et ces millions de personnes éduquées, qui pourraient travailler et créer dans d'autres domaines, par exemple dans celui des innovations et du développement dans le secteur productif, déplacent simplement des bouts de papier dans les bureaux et pompent nos ressources communes.

Mesdames et Messieurs, si nous souhaitons réellement connaître plus de réussite, nous devons avant tout simplifier les règles de la coexistence et du commerce, réduire le fardeau administratif. Nous devons créer plus d'espace pour l'indépendance, l'entrepreneuriat et la créativité des personnes et nous devons rediriger l'argent actuellement dépensé pour l'administration vers le progrès et le soutien en faveur de l'innovation et du développement dans le secteur productif.

Othmar Karas (PPE). - (*DE*) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, nos objectifs sont la communauté de l'Europe, une union politique crédible, la croissance durable, l'emploi durable et l'innovation, la cohésion sociale et la compétitivité durable.

Europe 2020 n'est pas notre objectif. Europe 2020 doit être un instrument qui nous permettra d'atteindre nos objectifs. Ce programme doit devenir notre déclaration Schuman de 2010 et doit être aussi tangible que celle du 9 mai 1950. Europe 2020 ne doit pas s'étioler en une collection de souhaits impossibles à atteindre à l'avenir ou en une corbeille pleine de toutes nos questions sans solution, de problèmes et de frustrations. Ce doit être un instrument tangible, finançable et durable qui apporte une réponse à la crise, ce doit être un projet de l'Union européenne motivant et testable que nous devons pouvoir sanctionner. Europe 2020 doit déclencher des projets spécifiques de croissance, d'emploi, de recherche, d'innovation et de compétitivité durable.

Nous devons revoir nos finances dans tous les États membres et dans l'Union européenne afin d'avoir un point de départ honnête pour nos plans à venir et aussi pour que nous sachions ce que nous avons besoin de financer et à quoi l'argent doit nous servir. Nous avons également besoin d'une vérification Europe 2020 pour nos politiques nationales sur le budget, l'imposition, la recherche, l'énergie, l'innovation et les affaires sociales. Nous devrions apporter tout notre soutien aux mesures de M. Olli Rehn.

Europe 2020 doit être une expression de la nouvelle volonté politique commune et de notre réponse au nationalisme, à l'égoïsme et au protectionnisme malheureusement en hausse. Complétons le marché intérieur et, à côté de l'union monétaire, créons une union économique forte, qui fait partie d'une union politique crédible. C'est de cela que nous avons besoin, ni plus ni moins.

Sergio Gaetano Cofferati (S&D). - (*IT*) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je dois avouer que le sommet de juin m'inquiète, parce que je ne vois rien de nouveau dans le débat capable de rectifier les recommandations du Conseil de printemps. Ces recommandations étaient déjà décevantes parce qu'elles n'étaient pas basées sur la moindre critique des limitations de Lisbonne et des conséquences de l'échec de la mise en œuvre de certains plans politiques et culturels les plus importants qui ont été élaborés à l'époque.

Elles sont également décevantes parce qu'elles ignorent la crise. Dix points sont définis de manière générale, sans connexion logique entre eux; ils sont la somme de bonnes intentions qui ne semblent pas cependant former une politique. Nous sommes toujours dans la même situation. Je ne parviens pas non plus à voir un désir tangible d'identifier les priorités. Le problème de l'Europe, c'est son niveau de compétitivité dans le système mondial. C'est pourquoi elle ne peut négliger la cohésion sociale des facteurs fondamentaux de la compétitivité. Sans cohésion, aucun pays - et encore moins un groupe supranational - n'est capable de rester sur le marché mondial, car les conflits internes le rendraient moins compétitif chaque jour.

Il y a en outre la question de l'innovation: il ne suffit pas de la mentionner; nous devons fixer des objectifs spécifiques, qui ne figurent pas dans les recommandations, concernant la quantité de ressources à réserver à l'innovation, à la fois des produits et des processus. Seule la qualité, tant dans la vie civile, au travail et, d'autre part, dans la production de biens et de services, peut remettre l'Europe sur la voie de la compétitivité à la suite des conséquences extrêmement graves de cette crise. Enfin, je voudrais ajouter qu'il existe une question qui n'est jamais mentionnée: nous pouvons poursuivre des objectifs ambitieux si nous avons aussi l'intégration politique. Les États membres n'en parlent pas, ils ont clos le sujet, la gestion épouvantable de la crise grecque est là pour le prouver.

Ivo Strejček (ECR). - (CS) Je viens d'un État membre où jusqu'à l'âge de 28 ou 29 ans, j'ai vécu dans un système qui reposait sur la planification centrale, où la vie était rythmée par les plans quinquennaux et où tous les plans quinquennaux étaient remplacés par de nouveaux plans parce que les plans précédents n'étaient jamais respectés. Excusez-moi dès lors si je suis peut-être un peu sensible ou trop sensible quand il est question de planifier à quoi l'Europe ressemblera en 2020 et si, au cours de ce débat certainement intéressant, nous ne faisons pas attention ou nous faisons moins attention à ce qu'il se passe aujourd'hui non seulement en Grèce, mais aussi dans toute la zone euro. J'ai écouté très attentivement le débat de notre Assemblée tout l'après-midi et j'ai entendu les appels en faveur de plus d'Europe, de plus de centralisation, de plus de contrôle central. À ce stade et dans ce débat, je voudrais répondre que nous avons besoin de moins de centralisation, nous avons besoin de plus de confiance dans le marché et nous avons besoin de plus de marché et de mécanismes de marché parce que ce qu'il se passe réellement aujourd'hui, non seulement dans l'UE et non seulement dans la zone euro, mais aussi aux États-Unis et dans d'autres pays de ce genre, c'est l'histoire d'un échec incroyable de toute intervention étatique.

Pilar del Castillo Vera (PPE). - (ES) Monsieur le Président, de nombreux collègues se sont demandé pourquoi l'agenda de Lisbonne a échoué et si nous ne devrions pas commencer par analyser cet échec avant d'entreprendre les prochaines démarches.

À mon avis, le problème avec l'agenda de Lisbonne est que ce n'était rien de plus qu'un symbole enfermé dans une bulle, qui n'a pas été appliqué dans la pratique. À la fin, nous avons découvert que, d'une part, il y avait une théorie, l'agenda de Lisbonne, dont nous parlions tous, et, d'autre part, il y avait la pratique, qui n'avait rien à voir avec la première.

C'est pourquoi, à mon avis, sur la base de cette expérience, la stratégie Europe 2020 doit constituer un nouvel agenda qui ne peut avancer que s'il y a un engagement retentissant - j'insiste, un engagement retentissant - de la part de toutes les institutions: les institutions politiques européennes et les institutions politiques nationales.

Cet engagement doit également pouvoir être vérifié et évalué; ce doit être un engagement sur lequel nous avons des informations et que nous pouvons corriger immédiatement si les engagements ne sont pas remplis en cas de défaillances. Cela pour que nous ne nous retrouvions pas dans une situation extrême. Soit nous comprenons tous que ce projet commun a besoin de ces instruments afin d'avancer soit nous nous retrouverons bientôt dans une situation similaire.

Jo Leinen (**S&D**). - (*DE*) Monsieur le Président, le thème de la stratégie de Lisbonne était la compétitivité et c'était une stratégie économique très unilatérale, qui a échoué bien sûr en partie. Je suis donc très heureux que le thème de la stratégie UE 2020 soit à présent la durabilité. C'est la bonne manière de procéder et cela implique également un meilleur équilibre entre les développements et les besoins économiques, sociaux et environnementaux.

L'inconvénient de la durabilité est que c'est un concept très général qui peut également manquer de substance. Nous devons donc le rendre plus spécifique. À cet égard, le document de la Commission est bien trop vague, et il lui manque encore trop de pièces pour nous permettre de le mettre en œuvre. Une Europe avec des ressources efficaces est la bonne approche - nous disposons de peu de réserves d'énergie et de peu de réserves de matières premières - mais il existe une carence d'objectifs et d'instruments pour nous mener à ce point d'efficacité des ressources dans notre production et dans notre consommation. À cet égard, j'espère que nous disposerons de quelque chose de plus tangible avant juin et que nous connaîtrons avec précision ce que chacun de nous doit faire - ce que la Commission fera, ce que le Parlement fera et ce que les États membres devront faire.

Par rapport à cette Europe efficace du point de vue des ressources, l'environnement semble avoir été oublié quelque peu, parce que l'air, l'eau, la terre et aussi les écosystèmes sont des ressources. Cela a été complètement oublié. Je voudrais donc que la commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire m'en dise plus sur ce que nous voulons faire à ce sujet. La stratégie en matière de biodiversité a échoué. Une nouvelle stratégie a bien sûr été formulée pour nous conduire en 2020 et ce point doit être pris en considération dans cette stratégie.

La protection du climat a certainement été évoquée de nombreuses fois. Je crois que nous devons porter notre objectif de réduction de 20 % à 30 % et que nous avons besoin d'objectifs obligatoires pour l'efficacité énergétique. C'est encore trop vague – nous devons le rendre juridiquement contraignant.

Mirosław Piotrowski (ECR). – (*PL*) Monsieur le Président, la stratégie Europe 2020 dont nous discutons possède avant tout une dimension idéologique. Elle exprime de nombreux objectifs louables, comme une augmentation de la participation des travailleurs et l'obtention d'un diplôme de l'enseignement supérieur par 40 % des Européens, ainsi qu'une augmentation des dépenses consacrées à l'innovation. Il est curieux qu'aucune sanction n'ait été prévue pour les pays qui ne remplissent pas l'obligation de mettre en œuvre de si belles idées. On pourrait avoir l'impression que les auteurs de la stratégie ne font nullement attention à la grave crise grecque, ou à ce qui pourrait arriver bientôt en Espagne et au Portugal – des événements qui pourraient non seulement conduire à la désintégration de la zone euro, mais aussi à l'érosion de l'Union européenne.

À un moment aussi dramatique pour l'Europe, on avance régulièrement une recommandation de réduction des émissions de gaz à effet de serre de 30 % - mesure qui étoufferait les économies des pays d'Europe centrale et orientale, y compris la Pologne. Ces pays pourraient également être perdants du fait des restrictions imposées par la politique de cohésion. De nombreux signes indiquent que le projet utopique et socialiste pour 2020 connaîtra le même sort que la stratégie de Lisbonne. Espérons que d'ici là il ne causera pas plus de dommages.

Danuta Maria Hübner (PPE). - (EN) Monsieur le Président, pour que toute stratégie soit efficace, il est à mon avis essentiel de créer des liens puissants entre ses objectifs et les outils politiques disponibles et je vois quatre outils politiques principaux comme mécanismes de livraison pour la stratégie UE 2020.

Premièrement, la réglementation du marché intérieur est la chose la plus importante, elle stimule la compétition et le dynamisme économique, elle reconnaît les obligations sociales qui résultent de l'intégration économique; et sur ce point je voudrais soutenir fermement ce que M. Malcolm Harbour a dit.

Deuxièmement, c'est un investissement en capital dans les infrastructures des transports, de l'énergie et des télécommunications. Nous avons besoin d'un investissement en capital sans précédent. Les financements publics et privés doivent donc être mobilisés; en particulier les partenariats public-privé doivent être encouragés

et les institutions financières européennes doivent être renforcées pour surmonter les obstacles au financement de la croissance générés par ceux qui investissent dans le déficit et la dette des budgets nationaux.

Troisièmement, ce sont des dépenses publiques à travers le budget européen. Comme les objectifs de l'UE sont avant tout horizontaux et non sectoriels, les dépenses budgétaires de l'UE devraient reposer sur une approche intégrée du développement, combinée à des instruments financiers et d'ingénierie renforcés. Elles devraient promouvoir l'ouverture de nos économies à la concurrence mondiale.

Quatrièmement, c'est la coordination des dépenses budgétaires nationales dans des domaines prioritaires à travers la méthode ouverte de coordination. Toutefois, les mécanismes doux de cette méthode - même s'ils sont améliorés - ne peuvent malheureusement que nous rapprocher un peu des objectifs fixés pour UE 2020. Dès lors, il ne peut s'agir que d'un outil de soutien.

La coordination européenne doit se concentrer sur des domaines dans lesquels il existe ou peut se développer une véritable valeur ajoutée européenne et où elle ne sapera pas la concurrence. Les outils politiques disponibles doivent être utilisés de manière à éviter le piège d'un modèle de croissance très interventionniste emmené par la traditionnelle politique sectorielle industrielle. Cela pourrait saper l'investissement et l'attractivité des entreprises en Europe, en réduisant leur potentiel de croissance. La stratégie UE 2020 doit être une stratégie de croissance et d'emploi parce qu'il n'y a pas d'autre option.

Kader Arif (S&D). - Monsieur le Président, chers collègues, la crise financière, économique et sociale que nous traversons est sans précédent. Elle frappe durement notre continent et ses populations, provoque d'immenses difficultés sociales et humaines et la Grèce, malheureusement, en est un exemple brutal et honteux pour nous.

Le chômage ne cesse de croître. Déjà, des millions d'Européens sont sans emploi et le chiffre s'élève de jour en jour. La réponse se doit d'être politique, forte, rapide, coordonnée, prenant en compte la grave crise environnementale que nous vivons et qui nécessite un nouveau modèle de développement.

Ces crises multiples génèrent, de la part de nos concitoyens, une forte attente et un espoir auquel la stratégie Europe 2020 aurait dû répondre. Mais face à ces défis d'une ampleur exceptionnelle, la réponse n'est pas au rendez-vous, je le déplore. Les orientations définies en mars dernier par le Conseil européen ne sont pas à la hauteur. Pas de volonté, pas d'ambition mais, malheureusement, cela ne m'étonne plus.

Partout, vous-mêmes, membres du Conseil ou de la Commission, vous-mêmes et vos commissaires vantez les cohérences de vos politiques. Mais j'ai l'impression que ce n'est qu'un concept servant de paravent pour masquer votre inaction. Vous n'avez pas de stratégie cohérente combinant les politiques économique, sociale, commerciale, industrielle, agricole ou de recherche pour assurer un développement durable et équitable.

En sus, la dimension extérieure de l'action européenne dans son volet commercial est introuvable ou sous l'égide de l'intouchable dogme libéral «global Europe». Nous souhaitons que le commerce soit un véritable instrument au service de la création d'emplois et de la croissance, de la lutte contre la pauvreté et du développement.

Mais vous poursuivez – non pas pour des raisons techniques mais pour des raisons politiques – un objectif différent: course à la réduction des coûts et à la baisse des salaires, course aux accords de libre-échange bilatéraux au détriment du multilatéralisme, avec, comme conséquence, un dumping social et fiscal. Cette politique a causé trop de pertes d'emplois, trop de délocalisations, trop de casse sociale pour continuer ainsi.

Pour conclure, nous attendons de la Commission et du Conseil qu'ils redonnent souffle à l'esprit communautaire, refusent les égoïsmes nationaux pour faire de l'Europe un havre non seulement de prospérité, mais aussi de solidarité. Faire que l'Europe donne une autre image d'elle-même non seulement à ses propres concitoyens, mais aussi au reste du monde: c'est tout le sens de la résolution du groupe socialiste et démocrate.

Richard Seeber (PPE). - (*DE*) Monsieur le Président, cela n' a pas beaucoup de sens en réalité de commenter les remarques faites par la gauche et la droite de notre Assemblée, car elles sont sans importance dans cette Assemblée raisonnable maintenue par des forces politiques intéressées par le développement de l'Europe. Toutefois, quand certains comparent la stratégie UE 2020 au plan quinquennal des communistes, on a envie de leur dire d'aller lire un manuel d'histoire d'économie politique. Ils comprendront la différence.

Les extrêmistes de gauche - pas les forces raisonnables assises légèrement à notre gauche - disent à présent que l'Europe devrait plus ou moins revenir à l'époque communiste. Une partie de l'Europe a malheureusement expérimenté le communisme et nous savons tous quel en a été le résultat. Nous pouvons espérer de

nombreuses choses, mais l'important est que nous permettions à nos concitoyens de vivre dans la dignité et la prospérité une vie au cours de laquelle ils peuvent profiter de l'éducation et des autres services fournis par la société.

Il est dès lors également nécessaire pour nous, en tant que système politique, de voir comment nous pouvons utiliser les ressources existantes de la meilleure manière possible. C'est simplement une question de respect de cette planification. Chaque famille et chaque pouvoir local réfléchit à ce qu'il faut faire avec ses ressources pour s'assurer de pouvoir avancer pendant un certain temps. C'est de la sagesse.

Jusqu'à présent, seule une économie de marché - avec des limites, non pas un marché débridé - a été capable de fournir ces services sur le long terme. Il est donc sensé que nous envisagions au niveau européen comment nous pouvons organiser cette économie de marché en Europe. La stratégie qui consiste à penser purement en termes nationaux n'est plus possible, elle est vouée à l'échec. Nous devons dès lors considérer comment nous pouvons faire en sorte que ce marché européen puisse servir la population. Il ne s'agit pas de compétitivité en tant que telle, mais de garantir que l'Europe est compétitive pour pouvoir fournir des services à sa population. C'est tout le sujet de ce débat.

De nombreux collègues ont déjà été dans les détails. Je me limiterai à ces déclarations générales. À ceux qui siègent aux extrêmes, nous devons dire de temps en temps d'écouter ce qu'ils disent, mais surtout de lire les manuels d'histoire!

Silvia-Adriana Țicău (S&D).- (RO) Actuellement, le taux de chômage dans l'Union européenne atteint 10 %, tandis que le chômage des jeunes se situe à 20 %. Cette année, il n'y avait pas de quoi se réjouir le 1^{er} mai, à la journée internationale des travailleurs, car il y a 23 millions de chômeurs dans l'Union européenne.

Nous devons clairement définir les secteurs dans l'UE qui nécessitent un investissement afin de fournir des emplois. Seule l'éducation nous permettra de fournir aux jeunes les compétences dont ils ont besoin pour décrocher un emploi et avoir une vie décente. Les investissements dans l'agriculture permettront également de garantir que l'Union européenne pourra se procurer le nécessaire de base en termes de denrées alimentaires et de biocarburants.

Les investissements dans les infrastructures de transport sont essentiels. Cette année, nous revoyons la liste des projets prioritaires TEN-T. L'UE a besoin d'un réseau de transport ferroviaire à grande vitesse, qui désservira toutes les capitales de l'Union européenne et les principales villes d'Europe. Elle doit aussi moderniser les infrastructures routières, portuaires et aéroportuaires. Je pense que l'Union européenne doit investir prioritairement dans le développement des infrastructures de transport en Europe orientale. C'est la seule manière pour nous de disposer d'un vrai marché intérieur efficace. Tous ces projets nécessitent cependant des ressources financières qui s'élèvent à de nombreux milliards d'euros, qui afflueront dans les budgets publics à travers les taxes et les droits, et surtout à travers les emplois créés et le développement économique généré.

De plus, les investissements dans les infrastructures énergétiques, l'efficacité énergétique et les sources d'énergie renouvelable réduiront la dépendance énergétique de l'UE et généreront environ 2,7 millions d'emplois nouveaux d'ici à 2030. Cependant, au lieu d'investir dans l'initiative Smart Cities, nous constatons que plus de 150 millions d'euros du plan européen pour la relance économique restent inutilisés. Enfin, mais ce n'est pas le moindre, l'Union européenne doit investir dans la recherche et dans le développement durable de l'industrie européenne.

Monsieur le Président, je voudrais terminer par un appel à la Commission et au Conseil pour qu'ils créent un instrument identique au Fonds européen d'ajustement à la mondialisation afin de soutenir les travailleurs du secteur public qui ont perdu leur emploi à cause de la crise économique.

Enikő Győri (PPE). - (*HU*) Mesdames et Messieurs, je crois que nous savons tous quelle est la grande tâche qui nous attend. Nous devons formuler une stratégie commune pour les États membres et les institutions de Union européenne chargées de garantir que les retombées de la crise seront traitées en permettant en même temps à l'Union et à tous ses États membres d'être compétitifs dans l'environnement économique mondial et de se développer d'une manière durable du point de vue de l'environnement afin que tous les citoyens de l'Union voient rapidement leur niveau de vie augmenter à court terme.

Je voudrais cependant faire deux remarques concernant la nouvelle stratégie, qui couvre je crois les bases, mais il importe de mentionner deux choses. Primo, il est justifié de faire preuve de précaution et de prudence en ce qui concerne les objectifs quantifiables. Ils doivent être ambitieux mais réalistes et réalisables, en tenant

compte du point de départ de chaque État membre et de ses capacités. La pauvreté signifie une chose au Royaume-Uni et une autre en Bulgarie. Nos systèmes d'éducation sont différents. On peut se demander par exemple s'il est utile de porter partout à 40 % la proportion des diplômés universitaires ou si nous ne contribuons pas ainsi simplement a augmenter le nombre d'universitaires chômeurs. Je pense toutefois que l'amélioration de la formation professionnelle devrait figurer quoi qu'il en soit parmi nos objectifs.

Ma deuxième remarque est que la stratégie devrait renforcer la cohésion interne de l'UE, en d'autres termes sa convergence. Je conviens qu'il faudrait aider les secteurs clés car ils sont le moteur de l'économie européenne. En même temps, il faut rappeler que les différences internes parmi les 27 États membres qui se trouvent à différents stades de développement ne feraient que se creuser si nous poursuivions une politique de développement économique à sens unique qui insisterait sur la compétitivité sans s'occuper des caractéristiques propres des États membres. Sans cohésion interne il ne peut y avoir aucune compétitivité externe. Le rattrapage des zones sous-développées signifierait des marchés plus étendus, une demande efficace, un potentiel d'innovation pour toute l'Union et une diminution de l'assistance sociale. Il faut définir un cadre pour les zones les moins développées qui leur permettra de profiter des occasions du marché intérieur. Avec le temps, tout le monde deviendra compétitif par lui même. J'espère que nous trouverons de la place pour la politique de cohésion dans la nouvelle stratégie.

Radvilė Morkūnaitė-Mikulėnienė (PPE). - (LT) Aujourd'hui, nous discutons du genre d'Union européenne que nous voudrions voir dans dix ans. Actuellement, le chômage, surtout celui des jeunes, constitue un des plus grands problèmes de l'Union européenne et malheureusement cela nous oblige à parler des jeunes d'aujourd'hui comme de la génération sacrifiée de notre époque. Nous parlons de la création de nouveaux emplois, de protection de l'environnement, nous parlons de promouvoir les initiatives de la jeunesse, du soutien au système d'éducation, de nombreux autres éléments importants, mais nous parlons principalement de toutes ces choses comme si elles étaient séparées et nous passons à côté de l'essentiel. Malheureusement, à la lecture des propositions actuelles concernant la stratégie Europe 2020, j'ai le sentiment qu'une fois de plus cela restera lettre morte, si nous ne prenons pas en considération les avis de ceux qui devront mettre en œuvre cette stratégie, en d'autres termes les jeunes. Je voudrais que la stratégie Europe 2020 fasse le lien entre l'économie et l'écologie que les jeunes pourraient précisément aider à mettre en œuvre, pour que cela devienne une occasion pour les jeunes d'offrir leurs connaissances et de créer le futur de l'Union européenne. Comme je suis moi-même une représentante de ces jeunes qui mettent en œuvre la stratégie, je voudrais faire quelques propositions concrètes. Tout d'abord, encourageons la création d'emplois écologiques, c'est-à-dire prévoyons les occasions d'apporter un plus grand soutien aux entreprises qui créent des emplois écologiques et qui emploient des jeunes, que ce soit dans les secteurs de l'agriculture, de l'industrie, des transports ou des services. Deuxièmement, accordons plus d'attention à l'environnementalisme, ou pour être plus précise, à l'éducation environnementale, en l'intégrant dans les programmes d'éducation et en la présentant comme une nouvelle discipline. Une fois ces deux démarches accomplies, nous attirerons plus de jeunes désireux de participer à la création de l'économie verte, des jeunes qui auront assez de connaissances, de compétences et, je crois, de détermination. Je voudrais vraiment qu'il y ait moins de scepticisme ici au Parlement européen et moins de comparaisons sans fondement, comme celle que nous avons entendue hier. Je voudrais qu'il y ait plus de détermination, d'optimisme et d'unité.

Petru Constantin Luhan (PPE). - (RO) Je crois fermement que Europe 2020 va créer une Europe plus puissante économiquement et plus innovante. Je suis également convaincu que nous sortirons avec succès de la crise économique et financière actuelle parce que nous avons un potentiel énorme sous forme d'un marché du travail innovant, ainsi que des ressources naturelles. Je salue les efforts de la Commission pour nous présenter cette communication.

Toutefois, je me sens obligé d'évoquer la politique de cohésion et d'exprimer mon mécontentement quant au changement de cap qui semble avoir été opéré en ce qui concerne la mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne. La cohésion économique, sociale et territoriale implique d'autres facteurs que ceux qui se rapportent à la croissance intelligente, durable et menant à l'inclusion. À travers nous et nos représentants élus, les citoyens disent qu'ils ont encore besoin d'investissements dans les infrastructures, d'accès aux services et du développement de toutes les régions, quel que soit leur degré d'isolement.

Les priorités définies pour la période 2007-2013 ont montré combien il est nécessaire d'améliorer les infrastructures et de soutenir la compétitivité économique dans les domaines de la convergence. L'interdépendance entre les économies montre le besoin de cohésion et de garantie ...

(Le Président retire la parole à l'orateur)

Sylvana Rapti (S&D). - (*EL*) Monsieur le Président, je voudrais commencer par exprimer mes condoléances à partir de cette tribune du Parlement européen pour mes trois concitoyens tués aujourd'hui dans les incidents d'Athènes. Je suis vraiment désolée de ne pas avoir entendu le président Barroso exprimer de condoléances au nom de la Commission. J'espère que M. Rehn, qui le représente, rectifiera dans sa deuxième déclaration.

Deuxièmement, je voudrais dire que la Commission doit agir maintenant parce que plus vous attendez pour trouver une solution aux problèmes auxquels l'Europe est confrontée aujourd'hui, et par conséquent au problème de la Grèce, plus vous sapez les objectifs de 2020. 2020 repose sur 2010. L'objectif de moins de pauvreté repose sur aujourd'hui. Avec les mesures qu'elle est obligée de prendre, la Grèce ne pourra pas contribuer à cet objectif.

Il faut aider la Grèce, car sans cela 40 % des jeunes, diplômés de l'université, n'auront pas de travail. Pensez-y et agissez maintenant.

Elisabeth Schroedter (Verts/ALE). - (*DE*) Merci beaucoup Monsieur le Président. M. Barroso a parlé de mesures que nous devons prendre en rapport avec Europe 2020, mais ensuite il a quitté l'Assemblée. Il va rater à présent une des mesures les plus importantes. Je m'adresserai donc à la présidence espagnole et je remercie le président en exercice du Conseil d'être resté et d'avoir suivi le débat jusqu'à la fin.

Une des mesures les plus importantes qui doivent être prises dans le contexte d'Europe 2020 est l'emploi du développement durable afin d'exploiter le potentiel d'emplois verts. Cela nécessite une initiative d'ensemble en faveur de ces emplois verts potentiels. À ce propos, il faut garantir que les transformations et les droits des travailleurs soient également pris en considération et qu'il y ait une initiative en place pour la formation et le perfectionnement professionnel. Je sais que les présidences espagnole et belge y travaillent et je voudrais expressément vous encourager à continuer à le faire et à présenter une initiative du Conseil avant la fin de l'année.

John Bufton (EFD). - (EN) Monsieur le Président, nous parlons ici d'Europe 2020 – ce qui nous laisse 10 ans pour agir – mais je pense qu'il vaudrait peut-être mieux que nous réfléchissions aux 10 dernières heures. C'est avec une profonde tristesse que j'ai appris qu'il y avait eu des victimes en Grèce; c'est très triste. Je compatis avec les familles et je présente mes condoléances aux familles et aux amis de ces pauvres gens décédés. Toutefois, il y a quelques semaines, j'ai averti le Parlement du risque de désordres civils au vu de la situation de la zone euro et des problèmes auxquels elle est actuellement confrontée.

Je pense qu'il est temps que le Parlement, la Commission et le Conseil prennent conscience du fait que la zone euro est un échec: elle ne fonctionne pas. Nous avons vu les problèmes qu'elle provoquait en Grèce. Je pense qu'ils se propageront à l'Espagne. N'est-il pas temps, avant qu'elle ne fasse d'autres victimes, de faire preuve d'honnêteté, d'examiner la situation des pays de la zone euro et d'admettre que c'est un échec?

Piotr Borys (PPE). – (*PL*) Monsieur le Président, les économies de l'UE sont toujours les plus fortes, mais cet eldorado ne durera pas nécessairement indéfiniment. La crise et les événements tragiques qui ont eu lieu en Grèce nous ont montré que nous devions tirer dès à présent des conclusions de l'ambitieuse stratégie Europe 2020. Contrairement à ce qu'il s'est passé avec la stratégie de Lisbonne, nous devons faire preuve de courage et de cohérence dans la mise en œuvre d'Europe 2020. C'est de nous que dépendra la possibilité ou non pour les générations futures de vivre dans une Europe cohésive et prospère. Les laisserons-nous vivre dans une Europe dominée par la crise?

Aujourd'hui, 30 % des Européens n'ont aucune qualification professionnelle. Cela explique les plans ambitieux en matière d'éducation: réduire le nombre de personnes en décrochage scolaire à 10 % et permettre à 16 millions de personnes d'acquérir un diplôme d'enseignement supérieur. C'est pourquoi mon appel peut se résumer en disant qu'aujourd'hui, les grands défis éducatifs doivent être poursuivis très consciencieusement et rapidement. J'en appelle à une action coordonnée et très cohérente de toutes les institutions et tous les États membres de l'UE.

Monika Flašíková Beňová (S&D). – (SK) C'est dommage que le président de la Commission ne soit pas resté, même s'il avait des choses importantes à faire. En effet, selon moi, Europe 2020 est un document stratégique d'importance capitale, et je ne sais pas ce qui pourrait être plus important pour le président actuellement.

Toutefois, il ressort clairement du débat qui a eu lieu ici entre les représentants de tout le spectre politique que ce document ne soulève pas un grand enthousiasme au sein du Parlement européen. Il convient de dire objectivement que la situation en Europe au moment de la planification de ce document est très compliquée

et que le document a été élaboré au moment de l'une des pires crises économiques de l'histoire récente. Selon moi, l'une des choses les plus importantes que la stratégie doive résoudre est donc la protection des personnes les plus économiquement vulnérables, qui vivaient dans des conditions difficiles avant la crise, qui continuent de vivre dans de telles conditions aujourd'hui et qui ne sont pas responsables de la crise.

Je pense donc – et c'est une proposition concrète concernant ce document – qu'il serait bon que la ligne directrice qui s'applique à la pauvreté et à l'exclusion sociale soit intégrée, de façon à ce qu'elle ne soit pas une ligne directrice de deuxième ordre, qui porte uniquement sur le domaine de l'emploi, mais qu'elle soit intersectorielle et s'applique à tous ces domaines importants.

Krisztina Morvai (NI). – (*HU*) La stratégie pour l'avenir de l'Europe se base sur deux systèmes de valeurs et je souhaite attirer votre attention sur le fait que ces deux systèmes sont très difficilement conciliables, voire carrément inconciliables, auquel cas nous devrions en choisir un des deux. Pour un de ces systèmes, les mots-clés sont la compétitivité, la croissance et la mondialisation, et pour l'autre, le mot-clé est la durabilité. Nous parlons ici de la durabilité au sens environnemental. Nous savons que la croissance et la mondialisation forcées ont des conséquences terribles. Il n'est donc pas question de durabilité. Nous parlons ici de durabilité au sens social du terme. Les personnes, les petits actionnaires, les petites et moyennes entreprises, entre autres, qui ne peuvent faire face à la concurrence acharnée et à la mondialisation subissent les événements, sont hors du coup et s'appauvrissent. Cela est absolument contraire à la durabilité au sens social. Mon électorat et moi-même sommes d'avis qu'entre les deux systèmes de valeurs, nous devons choisir la voie de la durabilité.

Diego López Garrido, *président en exercice du Conseil*. – (ES) Monsieur le Président, je commencerai par répondre à la question directe que m'a posée M. Bokros. Ce sujet a également été mentionné par M. Cofferati, qui est absent pour le moment, et par M^{me} del Castillo, qui est également absente. D'autres y ont également fait allusion.

Pourquoi la stratégie de Lisbonne a-t-elle échoué? Telle était la question posée par M. Bokros.

Je crois fermement qu'il y a de nombreuses raisons à cela et il serait quelque peu excessif et arrogant d'essayer de simplifier la situation. Toutefois, si je ne devais en mentionner qu'une pour expliquer l'absence de réussite de la stratégie de Lisbonne, je pense que la plus explicite est que l'Union européenne – qui a autrefois adopté le marché unique, la monnaie unique – n'a pas pris les mesures nécessaires pour accomplir l'union économique. Ces mesures n'ont pas été prises.

Le traité de Maastricht évoquait l'union économique et monétaire. Nous sommes restés dans l'union monétaire et n'avons pas évolué vers l'union économique.

C'est pourquoi je crois que la stratégie Europe 2020 doit s'inscrire dans le cadre d'une nouvelle phase pour l'Union, à savoir une étape sur la voie de l'union économique. Plus important encore, cette union économique couvre la gouvernance économique et sociale de l'Union.

Un élément fondamental de cette union économique est une stratégie pour la croissance et la création d'emplois de haute qualité, élément essentiel aux fins de ce débat, que nous trouvons très intéressant et extrêmement riche en termes de contributions, et qui a également de nouvelles dimensions importantes qui ne faisaient pas partie de la stratégie de Lisbonne ou qui n'y jouissaient pas de la même importance. Par exemple, la dimension technologique mentionnée par MM. Cofferati, Cercas et Arif, et la dimension de lutte contre le changement climatique, qui renvoie à ce qu'a dit M^{me} Schroedter.

Toutefois, il n'est pas possible de réaliser l'union économique uniquement avec une stratégie pour la croissance et la création d'emplois de qualité. Ce n'est suffisant. Voilà qui répond à la question de M^{me} Harms, qui est actuellement absente.

En outre, nous avons besoin de ce à quoi travaille le commissaire Rehn – qui s'exprimera après moi – et à quoi j'ai fait allusion précédemment. Nous avons besoin d'une coordination des politiques économiques, de l'emploi et sociales, ce qui n'est pas le cas en Europe et n'a pas été le cas avec la stratégie de Lisbonne.

C'est également quelque chose prévu par le traité de Lisbonne. L'article 5 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne prévoit que les États membres sont tenus – ce n'est pas facultatif – de coordonner leurs politiques économiques et leurs politiques de l'emploi. Ils peuvent également, s'ils le souhaitent – et selon moi, c'est ce qu'ils devraient faire – coordonner leurs politiques sociales.

En plus d'une stratégie pour la croissance et la création d'emplois et pour la coordination des politiques économiques et de l'emploi, nous avons besoin d'une surveillance européenne des marchés financiers. D'où le paquet de surveillance que j'ai mentionné précédemment et sur lequel j'ai obtenu une réponse de M. Verhofstadt. Je suis ravi qu'il soit favorable à ce que le Parlement européen adopte sa position sur le paquet de surveillance financière dès que possible.

En plus de cela, permettez-moi de mentionner un élément que M. Barroso a particulièrement souligné dans sont intervention: nous avons besoin d'une dimension extérieure. L'union économique de l'Europe a besoin d'une dimension extérieure, une position unique à l'égard de l'extérieur, notamment dans le G20. Je veux parler ici de ce qu'a dit M. Barroso, avec quoi je suis totalement d'accord.

Ce dont nous avons également besoin pour l'union économique, ce sont des institutions de gouvernance: un Conseil européen qui lance les lignes stratégiques, une Commission qui surveille et exécute la stratégie et des organes législatifs pour la stratégie: le Conseil et le Parlement européen.

En outre, nous avons besoin d'instruments pour encourager cette stratégie, tels que l'autorisation des Fonds structurels et des fonds européens pour orienter cette stratégie, ce qui ne s'est pas vraiment produit – ou au moins pas dans une large mesure – au cours des années de la stratégie de Lisbonne.

C'est ce qui, je pense, se passe déjà dans l'Union européenne: une étape vers la phase suivante, la phase que requiert le 21^e siècle. Cette phase est celle de la mondialisation, de l'union économique. Pas uniquement le marché intérieur ou l'union monétaire, mais aussi l'union économique. C'est la voie que nous devons suivre et nous devons le faire avec cohérence, grâce au dialogue interinstitutionnel, comme c'est le cas cet après-midi, et nous devons aller le plus vite possible.

Je pense que c'est ce que les citoyens nous demandent.

PRÉSIDENCE DE M^{ME} RODI KRATSA-TSAGAROPOULOU

Vice-présidente

Olli Rehn, *membre de la Commission.* – (EN) Madame la Présidente, permettez-moi de vous remercier pour le débat très riche et responsable de ce soir et également de corriger une affirmation concernant le président Barroso. Il a exprimé ses condoléances au nom de la Commission. Je tiens à me joindre à lui et à présenter mes condoléances aux familles et aux amis des victimes des violences à Athènes aujourd'hui. Dans une démocratie, le désaccord est normal, mais le recours à la violence n'est en aucun cas acceptable.

La croissance durable et la création d'emplois sont en effet au cœur d'Europe 2020 et je souhaite dire quelques mots sur la stabilité financière, qui est une condition nécessaire au retour à la croissance durable et à la réalisation des objectifs d'Europe 2020. On pourrait l'appeler «Europe 2010», car nous en avons besoin pour réussir Europe 2020.

La décision prise dimanche dernier par les États membres de la zone euro d'activer le mécanisme d'aide coordonnée et conditionnelle à la Grèce n'a pas été facile à prendre, mais elle était nécessaire. C'était la chose responsable et juste à faire. La tâche de la Commission consiste désormais à veiller à ce que le lancement bilatéral soit coordonné et à ce que la conditionnalité soit appliquée de manière systématique et rigoureuse.

L'aide financière donne à la Grèce un peu d'air pour restaurer la durabilité de ses finances publiques, ainsi que sa compétitivité économique globale. Cela est nécessaire non seulement pour la Grèce, mais aussi pour sauvegarder la stabilité financière en Europe, pour éviter que le feu de paille en Grèce ne se transforme en feu de forêt en Europe. La stabilité financière est nécessaire à la relance économique continue de l'Europe pour la croissance durable et la création d'emplois.

Certains d'entre vous ont mentionné l'effet de contagion et des inquiétudes liées aux autres pays de la zone euro ou de l'Union européenne. Nul ne peut nier qu'il y a eu des tensions sur les marchés financiers ces derniers jours et semaines, mais comme sur tous les marchés financiers, on exagère. Tous les États membres de la zone euro prennent des mesures pour consolider leurs finances publiques, et le Portugal et l'Espagne ne sont pas en reste.

La Grèce est un cas unique et particulier dans la zone euro, et désormais dans l'Union européenne. Précisément, les États membres de la zone euro, avec la Commission, la BCE et le FMI s'occupent du cas grec. J'ai confiance en la réussite de cette entreprise et dans le fait que nous surmonterons ces énormes défis.

Nous devons également tirer les leçons de la crise. C'est important pour la gouvernance économique d'Europe 2020. Les derniers développements dans l'économie européenne, notamment en ce qui concerne la Grèce, ont montré qu'il était nécessaire, d'urgence, de renforcer la gouvernance économique en Europe. La semaine prochaine, la Commission fera des propositions concrètes sur la manière dont nous pouvons renforcer la coordination de la politique économique et la surveillance budgétaire des États membres dans l'Union européenne.

Dans l'expression «Union économique et monétaire», le «m» s'est révélé beaucoup plus fort que le «é» et il est donc grand temps que nous insufflions plus de vie au «é». C'était également l'idée sous-jacente des pères fondateurs de l'union économique et monétaire. Notre principe directeur est qu'il vaut toujours mieux prévenir que guérir et, dès lors, nous bâtirons nos propositions sur le renforcement de la prévention, ainsi que sur la correction. Les principaux éléments constitutifs de nos propositions sont triples.

Premièrement, nous devons renforcer le pacte de stabilité et de croissance, à la fois dans ses volets de prévention et de correction. Nous avons besoin d'une surveillance budgétaire préventive plus systématique et rigoureuse, de façon à ce que ce qu'il s'est passé en Grèce ne se reproduise plus jamais.

Deuxièmement, nous devons aller au-delà de la surveillance budgétaire. Nous devons traiter des déséquilibres macroéconomiques et des différences de compétitivité et, dès lors, nous devons renforcer à la fois la compétitivité des exportations, dont ont besoin d'urgence de nombreux pays, et la demande intérieure, là où c'est nécessaire et possible.

Troisièmement, nous aurons besoin d'un mécanisme de résolution de la crise. Le mécanisme financier pour la Grèce répond aux besoins immédiats dans le cadre des objectifs actuels. Toutefois, il est clair et nécessaire que nous devons instituer un mécanisme permanent de résolution de la crise intégrant des conditionnalités fortes et des freins à son utilisation. Comme l'a dit le président Barroso tout à l'heure, il vaut mieux prévenir que guérir et faire en sorte que nous soyons prêts à affronter les pires scénarios.

Pour conclure, je compte sur votre soutien. Je compte sur l'appui du Parlement européen au renforcement de la gouvernance économique en Europe. J'invite également les chefs d'État ou de gouvernement des États membres de la zone euro vendredi, ainsi que le Conseil européen plus largement, à soutenir nos propositions et à agir rapidement, sans délai, pour rendre ces propositions effectives et réelles. Pourquoi? Parce que nous n'avons pas beaucoup de temps et j'invite donc chacun à prendre des décisions dès que possible, de façon à ce que nous puissions faire d'Europe 2020 un succès et mettre en place les fondements réels pour la croissance durable et la création d'emplois en Europe. C'est ce qu'attendent de nous nos concitoyens.

La Présidente. - Le débat est clos.

Le vote aura lieu lors de la deuxième session de mai.

(La séance est interrompue pendant cinq minutes en raison de problèmes techniques)

Déclarations écrites (article 149)

Vilija Blinkevičiūtė (S&D), par écrit. – (LT) L'Europe traverse une période difficile causée par la crise économique mondiale; la reprise est encore fragile et les États membres paient un prix différent pour surmonter la crise. L'Union européenne a besoin d'une nouvelle stratégie visant à créer de nouveaux emplois, à investir dans l'éducation, à sauvegarder les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie et à améliorer les conditions de vie. Je souhaite attirer votre attention sur un des engagements les plus importants de la Commission, à savoir la réduction de la pauvreté en Europe et le renforcement de l'inclusion sociale. Toutefois, je tiens à souligner que tout en essayant de respecter cet engagement, nous devons prendre des mesures spécifiques, comme le renforcement des normes sociales minimales obligatoires et le salaire minimum dans toute l'UE, et qu'il est également nécessaire d'instaurer des mesures supplémentaires pour assurer la protection des groupes sociaux les plus vulnérables. Je souhaite également souligner que les objectifs fixés dans la nouvelle stratégie constituent un but commun de l'Europe dans son ensemble et que nous devons prendre des mesures approfondies aux niveaux national et européen. C'est la raison pour laquelle j'invite la Commission à poursuivre le dialogue avec les États membres, de façon à ce que les décisions nationales correspondent aux objectifs fondamentaux de l'UE, car c'est seulement à ce moment que la stratégie donnera des résultats concrets et ne sera plus qu'une simple collection de slogans.

Vasilica Viorica Dăncilă (S&D), par écrit. – (RO) Il est absolument nécessaire pour la politique agricole commune et la politique de cohésion de soutenir la stratégie européenne pour l'emploi et la croissance économique. Je crois que la PAC doit fournir des solutions immédiates à l'impact de la crise économique sur

les entreprises agricoles, tel que l'accès insuffisant au crédit pour les agriculteurs, les limitations des revenus agricoles et la hausse du chômage dans les zones rurales. Elle doit également continuer à fournir des solutions à la menace posée par l'abandon des terres, à la dépopulation rurale et au vieillissement de la population rurale dans l'Union européenne afin de garantir la durabilité à long terme des communautés rurales dans l'Union européenne.

Je dois également dire qu'à la lumière de ces défis, après 2013, la PAC devra envoyer des signaux forts et fournir des réponses aux inquiétudes de la communauté rurale et de la société dans son ensemble grâce à une politique alimentaire forte, durable, bien financée, crédible et multifonctionnelle. Je souhaite souligner le besoin urgent d'attirer les jeunes générations dans les zones rurales et de fournir de nouvelles opportunités économiques alternatives pour garantir une population rurale durable. Je pense également que le chômage rural devrait être résolu en offrant des chances de diversification et des nouvelles sources de revenus.

Ioan Enciu (S&D), *par écrit*. – (*EN*) Je tiens à remercier la Commission et le Conseil pour leurs déclarations sur la nouvelle stratégie européenne pour l'emploi et la croissance. J'estime que la fixation des nouveaux objectifs en matière d'énergie sera un facteur clé pour réaliser une Europe plus économe en ressources d'ici à 2020. Je souhaite dire à la Commission que certains États membres auront besoin d'une aide spéciale pour pouvoir développer et mettre en œuvre des technologies renouvelables afin d'atteindre l'objectif de 20 % d'énergie produite à partir de sources renouvelables. Je tiens à souligner l'impact positif du soutien aux initiatives relatives à l'agenda numérique dans le cadre d'initiatives-phares pour de nouvelles compétences et de nouveaux emplois, et je souhaiterais voir la Commission avancer des propositions législatives concrètes concernant le développement de l'environnement en ligne en créant des facilités, à la fois financières et administratives, pour promouvoir les entreprises en ligne et l' *e*-commerce. En ce qui concerne la recherche et l'innovation en Europe, je salue la réponse du commissaire Quinn concernant la nécessité d'améliorer les infrastructures de recherche dans les nouveaux États membres. Les instituts de recherche et les scientifiques attendent une action rapide et coordonnée de la Commission et du Conseil pour répondre à cette question, de sorte à leur fournir des chances égales de participer aux programmes-cadres.

João Ferreira (GUE/NGL), par écrit. – (PT) La crise profonde dans laquelle le néolibéralisme qui domine l'Europe a plongé le continent a poussé les auteurs de la stratégie pour 2020 à essayer de cacher leurs objectifs derrière une rhétorique sociale et environnementale, une propagande qui a été abondamment propagée. Cependant, on ne parle plus ici des objectifs de «plein emploi» et d'«éradication de la pauvreté» que nous trouvions dans son prédécesseur, la stratégie de Lisbonne. Toutefois, ce que nous savons des instruments de la stratégie Europe 2020 laisse peu de place au doute: c'est une ancienne stratégie qui vise à justifier les anciennes politiques et à les rendre viables, avec des conséquences bien connues. En fin de compte, la flexibilité accrue et la dérégulation du marché du travail, la priorité donnée à l'approfondissement du marché intérieur, la libéralisation et la privatisation d'encore plus de secteurs économiques, ainsi que la libéralisation et la dérégulation du commerce international ont, ensemble, contribué à la situation actuelle. Persister dans cette voie n'est rien de moins que «risquer le tout pour le tout» et poursuivre la voie du désastre économique, social et environnemental. Plus de 20 millions de chômeurs sont utilisés pour imposer une dévaluation supplémentaire du travail aux travailleurs restants, renforcer l'absence de sécurité de l'emploi et rendre les emplois intermittents et le chômage structurel. En fin de compte, toutes les revendications d'«économie sociale de marché» ne signifient rien d'autre que la commercialisation de tous les secteurs de la vie sociale, de la nature et des ressources naturelles.

Edit Herczog (S&D), *par écrit.* – (*HU*) Dans l'Union européenne, la croissance est au point mort et le taux de chômage dépasse les 10 %. Cela signifie que nous devons élaborer une stratégie en faveur de la croissance durable et de la création d'emplois qui soit capable de revitaliser l'Union. Cela dépendra du fait qu'elle sera capable ou non de se renouveler, de placer l'économie sur de nouveaux rails et de la capacité de ses citoyens à vivre dans un nouvel état d'esprit. Un tel renouveau peut être apporté à l'Union européenne par l'innovation, la recherche et le développement. Dans l'intérêt de l'avenir de ses citoyens, l'Union européenne travaille à une stratégie de croissance pour 2020 basée sur l'innovation, la recherche et le développement et pourrait garantir une croissance économique continue et fournir de nouveaux emplois à ses citoyens.

Sans ressources, la recherche et le développement ne pourront bénéficier de l'enveloppe financière nécessaire et ne pourront donc profiter pleinement des possibilités d'innover. L'innovation n'est possible que grâce à un partenariat, un soutien conjoint. Les ressources ont trois origines: l'UE, les États membres et le secteur privé. L'innovation au niveau des entreprises requiert des ressources humaines appropriées. Pour ce faire, il faut un enseignement et une formation de qualité, gérés de manière coordonnée au niveau des États membres. Les universités ont besoin d'aide pour former des jeunes chercheurs qui seront capables de fournir aux PME

des possibilités continuelles d'innovation. En ce qui concerne l'éducation, les deux tendances principales en matière d'innovation sont la numérisation et la baisse de la consommation énergétique.

Cătălin Sorin Ivan (S&D), par écrit. – (RO) L'aggravation de la crise économique en Grèce, ainsi que la stabilisation du taux de chômage à environ 10 % dans l'Union européenne, font qu'il est nécessaire dès à présent de mettre en œuvre la stratégie Europe 2020. La poursuite de ces objectifs doit se baser sur une action crédible et consolidée visant à sortir de la crise, l'emploi étant un des points clés de cet agenda. Nous sommes tous d'accord pour dire que l'UE doit disposer d'une main-d'œuvre hautement qualifiée capable de relever les défis auxquels elle est confrontée et auxquels elle sera confrontée à l'avenir, afin de créer une économie plus compétitive et durable. Toutefois, les belles déclarations ne suffisent pas pour résoudre les problèmes actuels. C'est pourquoi je souhaite vous rappeler que des investissements sont nécessaires d'urgence non seulement dans des capacités adéquates, mais aussi dans les systèmes éducatifs, de façon à les faire correspondre à la demande du marché. Les États membres doivent être proactifs et tenir les engagements qu'ils ont pris au sein du Conseil européen. Ils doivent également prendre les mesures nécessaires pour aider l'UE à sortir de la crise actuelle et à stimuler la croissance économique.

Tunne Kelam (PPE), par écrit. – (EN) L'élément le plus important de la discussion sur l'avenir de la stratégie Europe 2020 est la question du besoin et de la durabilité. À l'évidence, la stratégie de Lisbonne n'a pas été un succès et nous devons maintenant être réalistes quant à la capacité de réussite de la future stratégie Europe 2020. Pour que celle-ci soit une réussite, il est essentiel que les États membres, les institutions de l'UE et tous les acteurs de la société collaborent. Les approches de la base au sommet et du sommet à la base doivent se rencontrer. Des critères réalistes doivent être fixés pour augmenter le taux d'emploi, surtout chez les jeunes. Les systèmes éducatifs en Europe doivent être davantage axés sur la recherche et l'innovation; un investissement accru dans l'éducation est inévitable. Il faut arriver à une meilleure cohérence entre le marché et l'éducation. Le concept d'apprentissage tout au long de la vie et embrassant tous les aspects de la vie doit être sérieusement examiné. Je préconise fortement de meilleurs systèmes d'enseignement professionnel et soutiens la nécessité de collaborer bien plus étroitement avec le secteur privé en la matière. Dans un monde de plus en plus concurrentiel, l'Europe doit être ambitieuse et engagée à tous les niveaux. Sans cela, nous aurons à nouveau une stratégie qui ressemble davantage aux plans quinquennaux de l'Union soviétique. Une stratégie européenne convaincante pour créer une Europe plus forte devrait être un exemple à suivre au niveau mondial.

Adám Kósa (PPE), par écrit. – (HU) Des lignes directrices intégrées en matière d'économie et d'emploi sont les éléments fondamentaux de la stratégie UE 2020. En ce qui concerne les propositions de directives relatives à l'emploi, je pense qu'il est important de mentionner qu'une croissance inclusive ne pourra être atteinte qu'en investissant véritablement dans les personnes. Une espérance de vie plus longue ne veut pas dire en soi une carrière productive plus longue. L'investissement dans la santé est particulièrement pertinent dans le cas de la Hongrie, où les personnes meurent beaucoup plus jeunes qu'en Europe occidentale, tandis que le taux de natalité baisse. Il faut préserver les capacités appropriées, même à un âge plus avancé, et cela ne sera possible qu'avec un régime de santé plus moderne et plus accessible. Autrement dit, il faut réfléchir davantage à des lieux de travail accessibles pour le nombre croissant de personnes âgées qui restent actives. Cela bénéficiera également aux jeunes personnes handicapées. La santé mérite donc qu'on lui accorde une priorité particulière (par exemple, l'amélioration des conditions de travail, une meilleure réhabilitation, la facilitation de la préservation d'une bonne santé, etc.). Ces éléments figurent d'ailleurs dans la ligne directrice 8 (investissement dans le développement des ressources humaines), sans toutefois qu'on y insiste sur un point particulier ou des détails précis. De nombreux débats font rage sur les soins de santé en Europe et dans le monde et il n'existe aucune approche uniforme. Pourtant, nous devons nous rendre compte que pour garantir la compétitivité à long terme de l'Europe, il faut trouver un équilibre entre le taux de dépendance et une population en meilleure santé et plus active. Je demande aux institutions européennes de prendre cet élément en considération dans leur stratégie et dans la mise en œuvre de celle-ci.

Iosif Matula (PPE), par écrit. – (RO) Je soutiens la stratégie Europe 2020 visant à promouvoir une croissance économique intelligente (basée sur la connaissance et l'innovation), respectueuse de l'environnement et favorable à l'inclusion sociale. Je souhaite que cette stratégie soit mise en œuvre par la création d'emplois bien rémunérés et par une amélioration des conditions de vie des personnes. Si nous voulons avoir une Europe forte et bien équilibrée, nous devons accorder une grande part de notre attention au développement économique des régions des nouveaux États membres afin de réduire les disparités existantes. Il va sans dire que la création d'infrastructures adéquates doit être une priorité.

Je tiens à souligner l'importance de mettre en œuvre l'initiative symbolique «Jeunesse en mouvement». Nous devons accroître le financement des programmes européens visant à nous assurer que l'éducation est

constamment actualisée, à tous les niveaux, et à faciliter la mobilité des enseignants, des étudiants et des chercheurs. La qualité de l'enseignement dans les écoles et les universités européennes doit augmenter et correspondre aux demandes du marché du travail. Nous devons utiliser les politiques et les fonds appropriés pour encourager l'apprentissage des langues étrangères, la multidisciplinarité et les doubles spécialisations dans les universités, qui sont importants en termes de performance dans la recherche scientifique et l'innovation, ainsi que pour augmenter les chances des jeunes de trouver un emploi. Je salue également le fait que la stratégie pour 2020 propose un «cadre pour l'emploi des jeunes» au niveau européen.

Rareş-Lucian Niculescu (PPE), par écrit. – (RO) L'histoire de l'agenda de Lisbonne a prouvé que les bonnes idées et les bons principes ne suffisaient pas: ce qu'il faut, c'est mettre en œuvre les mesures proposées. Malheureusement, la crise économique et financière a coïncidé avec la fin de l'agenda de Lisbonne. Néanmoins, je crois qu'il serait faux pour nous de mettre l'échec de ce programme entièrement sur le dos de la crise, sans essayer de voir où l'Union européenne a fait des erreurs dans le processus de mise en œuvre. Les leçons tirées nous seront peut-être bien utiles pour mettre en œuvre la future stratégie UE 2020.

Je pense que nous disposons d'instruments communautaires importants pour mettre en œuvre les nouvelles stratégies. Je veux surtout parler ici de la politique de cohésion. Toutefois, il convient de souligner que nous ne pouvons abandonner les objectifs de la politique de cohésion consistant à redistribuer les fonds afin de mettre en œuvre la stratégie UE 2020. Ce serait une erreur qui aurait des conséquences graves pour les États membres qui ont besoin de ces fonds pour combler les écarts de développement qui les séparent des autres États. Cela aurait pour résultat l'échec du principe de cohésion au niveau européen.

Kristiina Ojuland (ALDE), par écrit. – (ET) Monsieur le Président, il faut saluer le fait que la Commission ait défini la stratégie progressiste «Europe 2020: une stratégie pour une croissance intelligente, durable et inclusive», car depuis trop longtemps, de nombreux pays européens organisent leur économie et leurs finances selon le principe «après nous le déluge». Malgré le travail louable de la Commission pour élaborer la stratégie, je suis saisie par sa naïveté. La déclaration de la Commission dresse le portrait d'une Europe verte, basée sur une économie sociale de marché, sans dire clairement quels types de ressources seront utilisés pour y arriver. Dans l'Union soviétique, il était courant à certaines époques de promettre l'arrivée du communisme après dix ans, au mépris de la réalité. J'espère qu'après la débâcle de la stratégie de Lisbonne, la Commission n'a pas voulu nous servir une autre utopie vide de sens pour tromper les citoyens européens. Ce dont nous avons besoin aujourd'hui, ce n'est pas de rêves, mais d'actions concrètes pour sauver l'économie européenne du déclin. Il est grand temps que nous procédions à des réformes structurelles sérieuses en Europe, surtout dans le domaine de la politique sociale, car le modèle actuel de sécurité sociale n'est plus viable.

Rovana Plumb (S&D), par écrit. – (RO) La réduction du niveau de pauvreté de 25 % minimum dans l'UE d'ici à 2020 est étroitement liée à l'augmentation du taux d'emploi à 75 %. Le fait d'avoir un objectif quantitatif de réduction de la pauvreté est problématique. La pauvreté couvre des aspects économiques, sociaux, culturels et éducatifs, ce qui signifie que des objectifs qualitatifs seraient plus indiqués pour atteindre l'objectif proposé.

En Roumanie, les données officielles publiées en mars 2010 indiquent un taux d'emploi de loin inférieur au minimum envisagé par la stratégie UE 2020 (50 % contre 75 %), en baisse continue en raison du climat économique actuel. Les femmes, les plus de 45 ans et les jeunes continuent d'éprouver le plus de difficultés à trouver du travail. Il est difficile de croire que la Roumanie pourra atteindre cet objectif d'ici à 2020.

Nous devons trouver des réponses aux questions relatives à la contribution de l'ensemble de la main-d'œuvre potentielle et à notre connaissance des différents groupes de la société: les femmes et les hommes, les jeunes, les personnes âgées et les migrants sur le marché du travail. D'autres questions portent sur la manière dont nous pouvons réduire le chômage des jeunes et dont nous pouvons effectivement accroître la participation des femmes sur le marché du travail en augmentant leur participation à chaque secteur d'entreprise. Si nous ne trouvons pas de réponse claire à ces questions, les deux objectifs en matière de croissance de l'emploi et de réduction de la pauvreté connaîtront le même destin que l'agenda de Lisbonne.

Georgios Stavrakakis (S&D), par écrit. –(EL) Je souhaite exprimer ma satisfaction concernant les conclusions du Conseil de mars car elles reconnaissent l'importance de la politique de cohésion dans le cadre d'Europe 2020 et comblent donc le vide important du texte initial de la Commission, qui ne faisait aucune référence à la politique de cohésion. De même, M. Barroso et le commissaire Hahn reconnaissent l'importance de la contribution de la politique de cohésion à la réalisation de cette stratégie. La politique de cohésion a fait une contribution décisive au renforcement de la compétitivité et de l'emploi, surtout grâce à l'affectation de crédits, et nous devons profiter de tout ce qui a été fait dans ce cadre. Toutefois, cela ne signifie pas que la politique de cohésion se réduira à un simple outil de mise en œuvre d'Europe 2020. Son potentiel est bien

plus grand. En tant que réelle expression du principe de solidarité aux niveaux local et régional, elle garantit la viabilité des initiatives de développement et garantit qu'Europe 2020 servira l'objectif général de l'UE de renforcer la cohésion dans les trois dimensions, économique, sociale et territoriale, et ne se limitera pas au développement économique unilatéral. Enfin, nous devons utiliser le potentiel de la politique de cohésion pour éviter les doublons en matière d'objectifs et de financement des différentes politiques européennes.

Csaba Sándor Tabajdi (S&D), par écrit. – (HU) La stratégie UE 2020 doit encourager une «révolution verte» de l'économie européenne, une restructuration économique peu gourmande en énergie, respectueuse de l'environnement et durable, et l'innovation verte. Toutefois, le développement ne doit pas se limiter à aider simplement les régions européennes qui affichent déjà des performances au-dessus de la moyenne. Nous devons plutôt concentrer la majeure partie du développement sur l'aide aux régions les plus sous-développées et défavorisées. Il existe toujours d'énormes différences entre l'Europe orientale et occidentale en termes d'efficacité économique. En Bulgarie, par exemple, il faut trois fois plus d'énergie pour produire une unité de PIB qu'en Allemagne. Ainsi, si les prix de l'énergie augmentent, la compétitivité du pays continuera à décliner.

Tout en promouvant la restructuration verte de l'économie, l'Union européenne ne doit pas oublier les politiques communautaires qui ont déjà prouvé leur efficacité, telles que la politique agricole commune et la politique de cohésion. La politique agricole commune sera également nécessaire pour atteindre les objectifs fixés en matière de protection environnementale et de lutte contre le changement climatique. Les meilleurs gardiens de la campagne européenne sont les producteurs agricoles eux-mêmes. La stratégie UE 2020 ne pourra pas non plus réussir sans la politique de cohésion. Celle-ci fournit l'ensemble des instruments et la flexibilité nécessaires à la politique de développement économique de l'UE. Avec les outils de la politique de cohésion, nous pouvons atteindre les objectifs dans n'importe quel domaine spécifique. Par exemple, nous pouvons approfondir le développement des sources d'énergie renouvelables et soutenir l'innovation verte.

Nuno Teixeira (PPE), *par écrit.* – (*PT*) Dix ans ont passé depuis l'adoption de la stratégie de Lisbonne et la majorité de ses objectifs ne sont pas encore atteints. Ce qui me préoccupe le plus, c'est la faible croissance économique, décisive pour les autres objectifs, ainsi que le fait que la croissance n'a dépassé 3 % qu'au cours de deux années sur dix d'existence.

La stratégie de Lisbonne avait beaucoup d'ambition, mais elle manquait de force d'action, car elle se basait sur le droit non contraignant et la méthode ouverte de coordination. En plus des objectifs en matière d'emploi, la nouvelle stratégie Europe 2020 couvre des objectifs en matière d'éducation, d'environnement, de lutte contre la pauvreté et d'investissement dans l'innovation. À la fois les nouveaux objectifs et les instruments de leur réalisation appartiennent aux États membres. Ainsi, dans ce contexte de crise et d'engagement aux plans de stabilité et de croissance (PSC), nous avons besoin de meilleurs mécanismes de gouvernance et d'une véritable coordination économique et budgétaire entre les pays. Ce programme arrive à un moment d'incertitude économique et de chômage élevé, dont la réduction est une priorité immédiate. La Commission doit prendre les commandes dans ce processus. Une croissance économique forte sera essentielle pour respecter les PSC et pourrait être stimulée par les réformes et les investissements qui sous-tendent la stratégie Europe 2020.

Iuliu Winkler (PPE), par écrit. – (HU) Je crois que nous devons avoir de l'ambition: le document Europe 2020 doit s'étendre à tous les domaines de coopération de l'Union européenne et devenir une stratégie de moyen à long terme. Toutefois, pour que la stratégie soit un succès, la solidarité entre les citoyens européens est nécessaire. Le traité de Lisbonne prévoit que la nouvelle stratégie sera préparée grâce aux contributions des 27 États membres de l'Union européenne élargie, de façon à ce que nos concitoyens puissent sentir qu'ils partagent un effort européen commun. Les électeurs hongrois de Roumanie attendent de l'UE qu'elle exprime cette solidarité en trouvant rapidement une solution pour que les régions d'Europe centrale, orientale et du Sud soient sur un pied d'égalité. La stratégie doit aborder les questions du développement à plus long terme de nos pays, du marché intérieur, de l'évolution de l'agriculture et des PME, mais aussi des questions sensibles comme le réseau social, les défis démographiques, l'égalité des chances sur le marché du travail, l'entrelacement des systèmes européens et des réseaux dans tous les aspects de la vie. La stratégie Europe 2020 doit être une stratégie de rattrapage et de convergence.

Artur Zasada (PPE), par écrit. – (PL) Dans un débat sur la stratégie Europe 2020, nous ne pouvons négliger un sujet aussi important que les transports. Le secteur des transports génère environ 10 % du PIB de l'Union européenne et fournit plus de 10 millions d'emplois. Il joue également un rôle important dans le contexte du marché intérieur européen et dans la libre circulation des personnes et des marchandises. Selon moi, la question du transport ferroviaire devrait être traitée de manière décidée et rapide. Je suis convaincu que nous

pourrons élargir le couloir ferroviaire transeuropéen d'ici à 2020. Je pense qu'à compter de 2014, tout le nouveau matériel roulant et toutes les nouvelles connexions de transport devraient être équipés de systèmes compatibles avec le système européen de gestion du trafic ferroviaire.

20. Accord d'adhésion de l'Union européenne à la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales (débat)

La Présidente. – Je déclare reprise la séance du Parlement européen.

L'ordre du jour appelle les déclarations du Conseil et de la Commission sur l'accord d'adhésion de l'Union européenne à la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales (2010/2647(RSP)).

Diego López Garrido, *président en exercice du Conseil.* – (*ES*) Madame la Présidente, aujourd'hui, à Athènes, trois personnes ont perdu leur premier droit humain: le droit à la vie. Leur mort est le résultat d'actes violents que nous condamnons catégoriquement et sans réserve. La Présidence espagnole du Conseil voudrait, au nom du Conseil, exprimer ses condoléances et sa sympathie envers les familles des victimes et, ce faisant, faire écho à la déclaration du Président du Parlement.

Nous débattons des droits de l'homme; nous débattons de la perspective d'adhérer à la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales; or, comme je l'ai indiqué, ces derniers comprennent le droit à la vie et au bien-être physique.

L'Union européenne est basée sur les droits de l'homme et les libertés fondamentales et, depuis sa création, les textes adoptés font constamment référence à ces libertés et droits fondamentaux. Le traité de Lisbonne en donne le meilleur exemple.

Tout d'abord, pour la première fois dans l'histoire de l'Europe, le traité de Lisbonne comprend une Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne juridiquement contraignante. Il précise également à l'attention des institutions que l'Union devra être partie à la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme.

Nous sommes donc témoins de l'aboutissement du cheminement politique, culturel et juridique de l'Union en ce qui concerne les droits de l'homme, que l'Union place désormais au centre de ses politiques, de ses actions et de son identité.

À cet égard, nous estimons qu'il est de la plus haute importance pour l'Union européenne d'avoir déjà entamé le processus, afin qu'elle soit en mesure, lorsque le temps sera venu, de signer la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Cela signifie, entre autres choses, l'acceptation de la juridiction de la Cour européenne des droits de l'homme de Strasbourg, et l'augmentation des garanties offertes aux citoyens. Cela signifie également que, pour ainsi dire, les différentes législations relatives aux droits de l'homme et libertés fondamentales en vigueur en Europe coexisteront plus étroitement: les législations nationales – à savoir les garanties en vigueur dans chaque pays européen, lesquels sont des pays démocratiques qui respectent et protègent les droits de l'homme –, la législation européenne et la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme, document législatif auquel sont parties non seulement les États membres de l'Union mais également d'autres pays européens qui ne sont pas nécessairement membres de l'Union.

Nous assistons donc à un processus de convergence de ces différentes approches législatives dont la signature de la Convention par l'Union européenne sera l'expression.

Le 17 mars, la Commission a présenté une recommandation ayant pour objet l'engagement des négociations en vue de la signature par l'Union de la Convention. À compter de ce jour, le Conseil a fait tout ce qui était en son pouvoir pour accélérer les débats sur le mandat de négociation. Le Conseil a mis en place un groupe de travail chargé de diriger les débats en coopération étroite avec la Commission européenne.

Le Conseil a dûment pris en considération tous les mandats du protocole n° 8, la référence juridique à cet égard, dont, à titre d'exemple, la participation possible de l'Union aux organes de contrôle de la Convention européenne et la nécessité de respecter les compétences de l'Union ainsi que les pouvoirs des institutions. L'examen a également porté sur la nécessité de désigner auprès de la Cour un juge de l'Union européenne, la participation du présent Parlement à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et la participation de l'Union au Comité des ministres lorsque celui-ci exerce ses fonctions relativement à l'application de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme.

Enfin, le Conseil a suivi de très près les débats et auditions qu'a tenus le Parlement au mois de mars de cette année et prend très au sérieux les avis exprimés au Parlement dans le projet de rapport rédigé par Ramón Jáuregui Atondo, Kinga Gál et Cristian Dan Preda. Selon les prévisions de la Présidence espagnole et suivant la position du Conseil, le mandat de négociation avec le Conseil européen – qui s'annonce technique, complexe et vraisemblablement de longue durée - devrait être adopté avant la fin de la première moitié de 2010.

Viviane Reding, *vice-présidente de la Commission.* – (EN) Madame la Présidente, mon collègue Olli Rehn a déjà exprimé la position et les condoléances de la Commission en ce qui concerne le drame grec; alors permettez-moi d'examiner comment nous pourrions avancer dans notre travail car cela sera d'une importance majeure pour faire aboutir le système de protection des droits fondamentaux au sein de l'Union. L'adhésion de l'Union à la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme, prévue par le traité de Lisbonne, n'est plus une question de choix. C'est une fin, comme la Présidence de l'Union l'a si justement précisé à l'instant, mais cette adhésion n'est que l'un des quatre éléments d'une politique ambitieuse et approfondie en ce qui concerne la politique de protection des droits fondamentaux à l'échelon de l'Union.

Tout d'abord, l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne a rendu juridiquement contraignante la Charte des droits fondamentaux. Ce caractère juridiquement contraignant de la Charte est la caractérisation la plus moderne des droits fondamentaux dans le monde sur le plan de l'engagement politique en faveur des droits fondamentaux, de la lisibilité et de la sécurité juridique. Par ailleurs, elle entérine tous les droits énumérés dans la Convention. La signification et la portée de ces droits sont les mêmes que dans la Convention mais la Charte va plus loin. Nous y trouvons, notamment, ce que l'on appelle la troisième génération des droits fondamentaux, consacrés à la protection des données personnelles, aux garanties en matière de bioéthique, à la transparence et aux bonnes pratiques sur le plan administratif. Le degré de protection que fournit la Charte doit, en toutes circonstances, être au moins aussi élevé que celui qu'offre la Convention; dans bien des cas, la Charte va au-delà.

Ensuite, la promotion des droits fondamentaux constitue une priorité du programme de Stockholm. Il s'agit d'établir les orientations stratégiques pour développer un espace de liberté, de sécurité et de justice en Europe.

Troisièmement, la création d'un nouveau portefeuille – justice, droits fondamentaux et citoyenneté – montre toute l'importance que la Commission attache au renforcement de l'action de la Commission dans ce domaine.

Quatrièmement, l'adhésion de l'EU à la Convention garantira que toute personne soutenant être victime d'une violation de la Convention par une institution ou un organe de l'Union sera en mesure de porter plainte contre l'Union devant la Cour de Strasbourg suivant les mêmes conditions que celles applicables aux plaintes portées à l'encontre d'États membres. Sur le plan politique, l'adhésion signifie que l'Union européenne réaffirme le rôle pivot qu'endosse le système de la Convention en matière de protection des droits de l'homme en Europe, dans une Europe élargie et non sur le seul territoire de l'Union. En adhérant à cette Convention, l'Union européenne appuie le système de Strasbourg, qui est un système de contrôle judiciaire extérieur dans le domaine des droits fondamentaux, auquel nous soumettons désormais pleinement et formellement notre système juridique. Bien entendu, cela renforcera la crédibilité à la fois intérieure et extérieure de l'engagement extrêmement fort de l'UE en faveur des droits fondamentaux.

Mi-mars, la Commission a proposé un mandat de négociation au Conseil. Le protocole n° 8 du traité de Lisbonne exige que tout accord lié à l'adhésion à la Convention intègre un certain nombre de garanties de fond, dès lors que nous sommes tenus de respecter les spécificités du droit de l'Union. La recommandation de la Commission au Conseil tient pleinement compte de ces exigences. Je n'en mentionnerai que deux.

Il est clair que l'adhésion ne peut porter atteinte aux compétences et pouvoirs de l'Union tels que les définissent les Traités, et les dispositions de l'accord d'adhésion devront établir très clairement cette exigence. De même, l'adhésion de l'Union européenne ne peut modifier de quelconque manière la position des différents États membres par rapport à la Cour européenne des droits de l'homme, ou encore les protocoles ou réserves y relatifs. L'accord issu des négociations doit donc assurer que les dispositions de fond des Conventions ne créent des obligations qu'en ce qui concerne les actes et mesures adoptés par les institutions ou les organes de l'Union.

La Commission cherche à présent à parvenir à une intégration sans heurts de l'Union européenne dans le système de la Convention, ce qui veut dire que l'adhésion doit préserver les traits caractéristiques de ce système, tant sur le fond qu'en termes de procédure. Cela dit, l'adhésion doit répondre à deux exigences. Premièrement, comme je l'ai déjà dit, il convient de préserver les spécificités du droit de l'Union européenne: il importe, à cet égard, que l'adhésion n'ait aucune répercussion sur la Cour de justice et ses prérogatives. Des propositions intéressantes ont été formulées, qui visent à impliquer la Cour de justice dans des cas où la

compatibilité d'un acte juridique de l'Union est remise en cause devant la Cour de Strasbourg, sans qu'y ait été fait une référence préliminaire. Ces propositions peuvent sans doute être conçues de manière à ne pas exiger une modification du Traité et elles méritent d'être analysées et débattues attentivement au sein du groupe de travail du Conseil. Je sais que la Présidence espagnole fait tout ce qu'elle peut pour faire avancer ces discussions.

Deuxièmement, il faut envisager la situation spécifique de l'Union en tant qu'entité juridique distincte, dotée de pouvoirs propres, et appelée à devenir – au côté des États membres – partie contractante à un mécanisme qui n'a pas été conçu à la base dans ce but. Ce mécanisme ayant été conçu pour les États membres, il conviendra d'apporter quelques adaptations techniques et procédurales aux Conventions pour tenir compte du caractère spécifique du droit de l'Union. C'est notamment le cas du mécanisme du «codéfendeur».

En effet, il importe tout particulièrement de tenir compte du caractère décentralisé de la mise en œuvre du droit de l'Union par les États membres. Ce mécanisme permettra à l'Union, dans les cas traitant du droit de l'Union, de prendre part à la procédure en tant que codéfendeur aux côtés de l'État membre concerné.

D'un point de vue institutionnel, je voudrais souligner que la Commission estime que les représentants de l'Union européenne devraient intégrer les organes de la Convention sur un pied d'égalité avec les représentants des autres parties contractantes. L'un des principes fondateurs de la Convention est, par exemple, que chaque partie contractante dispose d'un juge élu. Ce principe assure la représentation de chaque système juridique au sein de la Cour et se veut aussi le reflet du système de garantie collective mis en place par la Convention, dans le cadre duquel chaque partie contractante est tenue d'apporter sa pierre à l'édifice. Il en découle que nous devons disposer d'un juge permanent élu par l'Union, qui dispose du même statut, soit investi des mêmes devoirs que ses pairs et puisse intervenir dans l'ensemble des cas soumis à la Cour.

Il ne suffirait pas de disposer d'un juge ad hoc, impliqué dans les seuls dossiers ouverts contre l'Union ou impliquant le droit de l'Union. En ce qui concerne le mode d'élection de ce magistrat, la procédure courante prévue par la Convention devrait également être d'application: en clair, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe élirait ce magistrat à partir d'une liste de trois candidats soumise par l'Union européenne. Nous estimons qu'un nombre défini de membres du Parlement européen devraient pouvoir prendre part aux sessions de l'Assemblée parlementaire lorsque celle-ci procède à l'élection des juges de la Cour de Strasbourg.

Je voudrais remercier les rapporteurs des commissions AFCO et LIBE, M. Jáuregui et M^{me} Gál, pour leur excellente collaboration dans ce dossier et souligner l'utilité de l'audition organisée le 18 mars par la commission AFCO à ce propos. Je me réjouis aussi du fait que la Présidence espagnole du Conseil ait accordé la plus haute priorité à ce dossier et suis dès lors convaincue que nous serons à même d'entamer les négociations d'adhésion après l'été. Je veillerai à ce que la Commission, chargée des négociations au nom de l'Union, tienne le Parlement dûment informé tout au long du processus.

Madame la Présidente, je ne pense pas qu'il soit nécessaire, en ce jour, de souligner une fois encore l'importance que revêtent les droits fondamentaux pour l'Europe et pour l'ensemble des actes législatifs que nous proposons. Je suis sûre que l'Union n'aura aucun mal à satisfaire aux normes de la Convention, mais que l'adhésion à cette dernière améliorera la protection des droits fondamentaux en Europe, ce qui veut dire des droits de chaque être humain résidant sur le sol européen.

Marietta Giannakou, *au nom du groupe PPE.* – *(EL)* Madame la Présidente, je souscris sans réserve aux déclarations de M. López Garrido au nom de la Présidence espagnole et de M^{me} Reding et je voudrais féliciter M. Jáuregui Atondo et M^{me} Gál pour leurs rapports et le travail qu'ils ont effectué.

L'adhésion de l'UE à la Convention européenne du Conseil de l'Europe et à ses protocoles est conforme au traité de Lisbonne et étend la protection des citoyens de l'Union dans le domaine des droits de l'homme. Le résultat prendra la forme d'un système paneuropéen de défense des droits de l'homme et des libertés fondamentales relevant de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme de Strasbourg. Parallèlement à cette défense extérieure, l'Union européenne est en train de se doter d'une agence de protection extérieure internationale, renforçant ce faisant sa crédibilité vis-à-vis des pays tiers desquels elle exige souvent le respect de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme dans le cadre de relations bilatérales.

Madame la Présidente, aujourd'hui, le débat sur les droits de l'homme et les libertés fondamentales coïncide avec l'assassinat à Athènes de trois citoyens, trois travailleurs, par des extrémistes et des éléments marginaux de mon pays, lors de manifestations contre les mesures prises par le gouvernement en réaction à la crise

économique. Je voudrais exprimer ma tristesse et ma douleur et, au nom de mes collègues du principal parti d'opposition grec, préciser que notre faction politique est déterminée à contribuer de manière significative au maintien de la démocratie et à la souplesse du fonctionnement des institutions.

Nous respectons l'argent que nos partenaires et le Fonds monétaire international nous octroient en ces temps difficiles et nous nous engageons fermement à faire le nécessaire pour sortir de cette crise en procédant aux réformes nécessaires. En tant que parti responsable, nous contribuerons aux efforts déployés pour maintenir le calme et protéger l'unité du peuple grec en éliminant les éléments extrémistes qui sapent notre démocratie.

Ramón Jáuregui Atondo, au nom du groupe S&D. – (ES) Madame la Présidente, si je devais résumer en une seule idée ce dont nous débattons aujourd'hui, je dirais haut et fort au public européen que, pour la première fois, ils vont avoir une juridiction qui garantit la défense de leurs droits humains et de leurs libertés fondamentales en relation avec l'Union européenne et leur propre pays lorsqu'ils mettent en œuvre le droit européen.

L'idée essentielle est qu'il existe désormais une nouvelle juridiction au service du peuple européen, la Cour de Strasbourg, dont la mission est de garantir le droit européen, et que son application dans chaque État membre remplit les garanties minimales qui sont au cœur de l'idée européenne. Ces garanties minimales font partie du cordon ombilical, du processus historique de l'intégration européenne. Ce processus est un processus de civilisation et d'intégration fondé sur l'idée de la dignité humaine – la dignité de chaque être humain – et elle revêt la forme de la démocratie, de l'État de droit, de l'État-providence basé sur l'État de droit et les droits de l'homme.

Le traité de Lisbonne a donné à l'Union européenne la possibilité d'officialiser la Charte, laquelle, comme l'a souligné M^{me} Reding, est la charte la plus complète sur les droits fondamentaux qui ait jamais été élaborée dans ce domaine et nous invite à être partie à la juridiction de Strasbourg.

Voilà ce que nous allons approuver. Je sais que les problèmes techniques sont multiples mais je voudrais juste souligner à quel point il importe que la Commission ait réalisé un travail rapide et efficace, établissant un mandat spécifique qui nous permet d'aller de l'avant dans ces négociations.

Je voudrais vous féliciter pour votre travail, M^{me} Reding, un travail qui, je le répète, a été rapide et efficace, et je voudrais également féliciter la Présidence espagnole. J'en profite également pour annoncer que lors de la prochaine période de session, nous adopterons le rapport du Parlement à cet égard et je voudrais vous demander votre contrôle, vos informations et votre appui dans des négociations qui s'avèrent complexes mais qui sont d'une importance majeure pour l'Europe.

Cecilia Wikström, *au nom du groupe ALDE.* – (*SV*) Madame la Présidente, l'adhésion de l'UE à la Convention européenne est à l'ordre du jour de longue date. Désormais, il existe une base juridique pour que cette adhésion se concrétise. Nous pouvons tous en être satisfaits. L'adhésion de l'UE à la Convention européenne signifiera que la défense des droits fondamentaux sera complétée et renforcée, que les citoyens de nos États membres bénéficieront d'une meilleure protection relativement aux activités de l'UE et que la pratique juridique dans le domaine des droits de l'homme sera mieux harmonisée au sein des deux juridictions européennes, celle de La Haye et celle de Strasbourg.

À la suite de l'adhésion à la Convention européenne, les institutions de l'UE seront soumises à l'administration de la justice par la Cour européenne des droits de l'homme, synonyme d'un contrôle extérieur indépendant du respect des droits et des libertés fondamentales des individus par l'UE.

Cette étape est très importante. Il est très facile de se laisser bercer par l'idée que l'Europe ne connaît pas de violations des droits de l'homme comme on en rencontre dans d'autres régions du monde. En tant qu'États membres de l'Union européenne, nous avons des lois, des codes et des valeurs européennes profondément ancrées qui protègent nos droits. Au début du texte du traité de Lisbonne, on lit que la liberté d'expression, la liberté de la presse et la liberté de religion doivent être respectées dans toute l'Union sans exception. Malheureusement, cela n'est pas toujours le cas, puisque plusieurs États membres violent les droits fondamentaux dans l'UE. Il faut également remarquer, et c'est regrettable, qu'au sein de cette Assemblée, il arrive que nous en soyons témoins et laissions passer.

Forts de l'adhésion de l'UE à la Convention européenne et avec, en point de mire, le renforcement et l'amélioration du respect des droits et des libertés des citoyens européens, nous, députés du Parlement, devrons légiférer et agir conformément à la Convention. Il nous reste néanmoins beaucoup à faire dans nos États membres respectifs pour concrétiser les beaux mots censés habiller nos valeurs communes.

Heidi Hautala, *au nom du groupe Verts/ALE.* – (FI) Madame la Présidente, il importe que nous concevions les droits de l'homme comme revêtus d'une valeur intrinsèque même s'ils ont également une valeur instrumentale dont je prends conscience lorsque je m'adresse à des représentants de pays tiers en ma qualité de présidente de la sous-commission des droits de l'homme.

Aujourd'hui, j'ai discuté avec des députés marocains. Heureusement, j'ai pu leur dire que l'Union européenne met également l'accent sur le respect des droits de l'homme dans ses propres activités et ne se contente pas d'enseigner aux autres leur importance. Ce faisant, nous pouvons expliquer aux représentants de pays tiers que l'adhésion de l'UE à la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme signifie que nos activités sont effectivement soumises à un contrôle extérieur, comme on l'a entendu ici. Je suis également en mesure de dire que, pour la première fois, nous avons un commissaire spécialement chargé de ces questions dans le contexte de problèmes juridiques.

Je voudrais signaler que l'adhésion de l'Union européenne à la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme ne résoudra manifestement pas le fait problématique que la Cour européenne des droits de l'homme ploie sous le travail. Nous devrions examiner comment résoudre ce problème dû à un arriéré important de dossiers en souffrance.

Je voudrais enfin suggérer de façon pressante à l'Union d'adhérer à ces nombreux protocoles additionnels utiles liés à des problématiques telles que l'opposition à la torture ou la lutte contre le racisme, ainsi que des textes législatifs plus efficaces.

Zbigniew Ziobro, *au nom du groupe ECR*. – (PL) Madame la Présidente, les effets de la signature de l'accord d'adhésion de l'Union européenne à la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales seront limités, semble-t-il, dans la mesure où la Convention a été acceptée de longue date au titre de document type de protection des droits de l'homme en Europe. Elle possède ce statut à la fois dans le droit européen et dans des secteurs politiques dans les divers États membres.

Il est également nécessaire de relever certains problèmes susceptibles de résulter de la concurrence entre la Cour de justice de l'Union européenne et la Cour européenne des droits de l'homme dans le domaine des décisions judiciaires. Il convient donc d'examiner très attentivement cette question afin d'éviter des erreurs qui devront être corrigées par la suite.

En outre, on peut supposer que des décisions prises par la Cour de justice de l'Union européenne et son interprétation du droit européen seront l'objet d'une évaluation par la Cour européenne des droits de l'homme. Ce faisant, la Cour européenne des droits de l'homme gagnera en prééminence sur les institutions de l'UE. Dans cette perspective, il convient de considérer toutes les conséquences juridiques d'une telle décision, afin d'éviter toute action imprudente. Parallèlement, il conviendrait d'examiner la nécessité de procéder à la réforme des activités de ces deux juridictions européennes importantes.

Krisztina Morvai (NI). – (*HU*) En ma qualité de juriste travaillant sur des dossiers relatifs aux droits de l'homme, je ne comprends pas où serait la valeur ajoutée, pour la défense des droits des citoyens, de l'adhésion de l'Union européenne à la Convention de sauvegarde des droits de l'homme dont tous les pays européens sont déjà signataires. Permettez-moi de clarifier un certain nombre de points qui, à mes yeux, ont considérablement faussé le jugement de mes collègues non-juristes. La situation est la suivante. Nous possédons un instrument de défense des droits de l'homme dont l'importance est indiscutable, à savoir la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme. Cette convention, ce n'est pas l'Union européenne qui l'a conclue, mais son presque jumeau, le Conseil de l'Europe.

Si un pays viole les droits d'un citoyen de l'une des manières établies et prévues dans la Convention, ce citoyen a le droit de s'adresser à la Cour européenne des droits de l'homme à Strasbourg et d'y demander réparation par voie judiciaire ou l'application de son ou de ses droits par ledit pays. Comme chacun le sait, cette possibilité est désormais offerte à tous les citoyens de l'Union européenne. Je ne pense pas qu'aucun des députés parmi nous ait connaissance d'un cas où un ressortissant de son pays a menacé d'aller jusqu'à Strasbourg, et, le cas échéant, a gagné le procès fait à son État membre. Alors, qu'y a-t-il de neuf, quelle est la valeur ajoutée, hormis celle qui échoira à un membre du réseau de l'Union européenne lorsqu'il se verra offrir un emploi bien rémunéré de juge à Strasbourg?

Kinga Gál (PPE). – (HU) Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, Madame la Commissaire, Mesdames et Messieurs, le débat d'aujourd'hui est l'un des points culminants de l'existence de l'Union européenne. Nous débattons aujourd'hui de quelque chose qui, il y a quelques années seulement, semblait un obstacle insurmontable: le mandat de la Commission en ce qui concerne les négociations d'adhésion de l'UE à la

Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme. Cette année, nous fêtons les soixante ans de la ratification de cette Convention et, tout au long de ces soixante ans, elle a prouvé à nombre de citoyens qu'ils pouvaient obtenir justice contre leur propre pays. Ce que la commissaire Reding a évoqué est étroitement lié à ce débat et devrait dès lors être souligné encore et encore, à savoir que, depuis décembre, la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne est devenue juridiquement contraignante. Ce document est l'un des plus progressistes dans le domaine des droits fondamentaux.

La Convention renforce la Charte, et la Charte complète la Convention. Depuis le mois de décembre, le traité de Lisbonne enjoint l'UE d'adhérer à la Convention de sauvegarde. En conséquence, notre objectif doit être de nous assurer de l'application la plus fructueuse possible. La question la plus importante est d'identifier la valeur ajoutée pour les citoyens européens de l'adhésion de l'Union à cette Convention. J'ai rédigé ce rapport sur l'adhésion à la Convention en gardant cette question à l'esprit, et il a été ratifié à l'unanimité par la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures. C'est pourquoi je voudrais demander au Conseil et à la Commission de faire tout ce qui est en leur pouvoir tout au long des négociations pour s'assurer que l'adhésion à la Convention sera réellement synonyme de valeur ajoutée pour les citoyens de l'UE, sans pour autant susciter des attentes excessives.

Parallèlement, plusieurs questions doivent être clarifiées au cours de ces négociations. L'une de ces questions d'importance est celle du lien entre les juridictions. Une condition préalable est que les recours judiciaires intérieurs soient totalement épuisés. Dans le même temps, il importe, à mes yeux, de prendre en considération au cours des négociations que la réforme des activités de la Cour européenne des droits de l'homme à Strasbourg coïncide avec l'adhésion de l'UE à la Convention. L'adhésion de l'UE à la Convention sera une expérience unique mais cela ne doit nullement mettre en péril ce qui fonctionne déjà dans le renforcement de la protection des droits de l'homme. L'adhésion à la Convention ne sera une réussite que si elle renforce réellement les institutions qui fonctionnent déjà et permet au citoyen d'y accéder facilement. Il nous faut prendre garde à ne pas mettre en danger ce processus et faire en sorte que, dans notre élan d'enthousiasme, nous ne jetions pas le bébé avec l'eau du bain comme l'expression hongroise le dit si justement. Je pense qu'il s'agit d'un moment très important et que nous sommes sur la bonne voie. Je voudrais demander à la Commission et au Conseil de définir clairement leur mandat et de mener les prochaines négociations avec l'objectif de renforcer ce qui précède.

PRÉSIDENCE DE M. MIGUEL ANGEL MARTÍNEZ MARTÍNEZ

Vice-président

Madame Gál, permettez-moi de vous dire que vous êtes la première députée hongroise que j'ai vue depuis la nouvelle de l'élection de M. Pál Schmitt, notre député et ami, au poste de président du Parlement hongrois. Je voudrais ajouter que notre ami, M. Schmitt, va certainement nous manquer et je vous demande officiellement de lui transmettre nos félicitations. Je suis convaincu qu'il fera honneur à sa fonction en présidant le parlement de son pays.

Monika Flašíková Beňová (S&D). – (*SK*) Même si tous les États membres ont signé la Convention, l'adhésion de l'UE dans son ensemble non seulement revêtira une nouvelle dimension pour la défense des droits de l'homme dans l'UE mais représentera également – je voudrais le souligner – un signal juridique et politique sur la voie du renforcement des relations entre l'UE et l'Europe. Je voudrais appuyer l'idée que, parallèlement à l'adhésion de l'UE à la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, il convient d'examiner sérieusement l'adoption à grande échelle d'une législation dans le domaine des droits sociaux. En particulier, l'adoption d'une Charte sociale européenne révisée à l'échelon de l'Europe constituerait certainement une belle avancée pour l'Union dans son ensemble.

L'adhésion de l'UE à la Convention ouvre également la question de la représentation politique de l'Union au sein des organes du Conseil de l'Europe. Dans le même temps, l'on entend dire que le Parlement européen devrait jouer un rôle actif dans ce processus. Je marque mon accord de principe sur ce point, Madame la Commissaire, mais je crains que le processus, y compris dans ses composantes, sera semé d'embûches. Même si, dans l'état actuel des choses, je partage votre enthousiasme – et, bien entendu, le Conseil mérite également toutes les félicitations pour l'excellence de son travail – nous devons nous préparer au fait que le processus sera très difficile et qu'il nous reste encore beaucoup de travail à accomplir.

Marek Henryk Migalski (ECR). – (*PL*) Monsieur le Président, l'Union européenne est fondée sur le respect des droits de l'homme. En réalité, il s'agit d'un des aspects les plus magnifiques de l'institution. J'ai néanmoins l'impression que nous élaborons ces droits pour le bénéfice exclusif de nos concitoyens. M^{me} Beňová et

M^{me} Wikström ont évoqué ce point. J'ai le sentiment que nous négligeons ce dont a parlé M^{me} Hautala, à savoir nos efforts pour diffuser notre conception des droits de l'homme en dehors de l'UE. Je suis convaincu que l'Union européenne manque à s'engager dans ce sens.

C'est avec espoir que je salue l'adhésion de l'Union européenne à la Convention, car cela nous permet d'aboutir à une certaine cohérence dans le système des droits et de la protection des droits de l'homme dans l'union européenne. Il convient de garder à l'esprit que la création de nouveaux droits ne devrait pas restreindre la portée d'autres libertés. Nul doute que cela soit un sujet à débat pour philosophes et théoriciens du droit, mais cette tension entre droits et libertés est une réalité. Considérant cela, tant les législateurs que, ultérieurement, les juges chargés de faire appliquer la loi devraient en être pleinement conscients.

Angelika Werthmann (NI). – (*DE*) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, l'article 6 du traité de Lisbonne établit que l'UE adhérera à la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, qui représente un renforcement du système des droits fondamentaux au sein de l'UE. La Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme est d'une importance majeure pour la défense des droits de l'homme et des libertés fondamentales en Europe. Notre adhésion à ce système juridique renforcerait les droits fondamentaux des citoyens de l'UE, dans la mesure où elle fournirait aux citoyens de l'UE qui considèrent que leurs droits ont été violés des moyens supplémentaires pour tenter d'obtenir réparation par voie judiciaire.

Je considère l'adhésion de l'UE à la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales comme une étape très positive dans la mesure où cette adhésion sensibilisera tout un chacun à l'importance des droits fondamentaux sur le territoire de l'Union et, idéalement, augmentera la crédibilité de l'UE sur le plan de ses relations extérieures.

Rafał Trzaskowski (PPE). - (EN) Monsieur le Président, Tout d'abord, je voudrais remercier les deux rapporteurs – Kinga Gál et Ramón Jáuregui Atondo – ainsi que la Commission et la Présidence.

(ES) Merci beaucoup pour le travail pénible mais nécessaire que vous avez accompli.

(EN) Débattant de l'adhésion de l'UE à la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme – nous en parlons dans l'Union européenne depuis une dizaine d'années, je pense – on s'est beaucoup préoccupé de la concurrence entre la Cour européenne des droits de l'homme et la Cour de justice de l'Union européenne, avançant des problèmes potentiels en matière de juridiction et invoquant l'éventuelle remise en cause de l'autonomie de la Cour de justice de l'Union européenne.

Or, je pense que nous avons abouti à une situation où ces deux juridictions peuvent être complémentaires. Nous avons tout mis en œuvre pour éviter toute forme de hiérarchie et nous sommes désormais en présence d'un phénomène de fertilisation croisée entre les deux systèmes de défense des droits de l'homme. À la lumière des tendances récentes, où l'on voit la Cour de justice de l'Union européenne observer la jurisprudence de la Cour de Strasbourg et vice-versa, je pense que les deux systèmes coexistent et qu'il n'y a pas de concurrence réelle, de sorte que la plupart de ces craintes sont balayées.

Dans le récent arrêt *Bosphorus* bien connu, la Cour européenne des droits de l'homme a décidé qu'il n'était nul besoin de réexaminer l'affaire parce que l'UE, en tant que telle, offre un degré adéquat de protection des droits de l'homme. La question qui surgit est donc celle-ci: pourquoi devons-nous adhérer à la Convention? Des collègues ont posé cette question ici-même et la réponse est celle-ci: nous en avons besoin. Pourquoi? Pas seulement pour des raisons symboliques, qui ont certes leur importance, mais parce que l'ensemble du système de défense des droits de l'homme dans l'Union européenne gagnera en crédibilité aux yeux des citoyens qui bénéficieront d'une protection vis-à-vis des actions de l'UE, et non seulement des États membres comme c'est le cas à l'heure actuelle. Lorsqu'il n'y a pas de procédure d'examen réel au niveau national ou au niveau de l'Union, des situations où nous bénéficierons d'une valeur ajoutée sont celles où, par exemple, le plaignant ne peut ester en justice ou lorsque l'organe de l'UE concerné ne peut être poursuivi.

Nous adhérons à la Convention pour élever le degré de cohérence du système de protection des droits de l'homme et pour ne pas saper la crédibilité de ce système. Nous avons besoin de loyauté et c'est pourquoi nous considérons que des plaintes impliquant plusieurs États dans des cas de non-respect d'une disposition ne devraient pas être portées devant la Cour de Strasbourg si l'acte visé ressortit au champ de compétence du droit de l'Union. Telle est notre position et nous devrions tout faire pour l'ancrer dans les textes.

Enfin, je voudrais remercier la Commission d'avoir mis sur pied une DG consacrée aux droits de l'homme. Je me souviens que, lorsque j'étais étudiant, je lisais les articles de Joseph Wieler sur la défense des droits de

l'homme. Il en concluait que, quoi que vous fassiez sur le plan de la demande d'adhésion et de l'adhésion à la Convention de sauvegarde, s'il n'y a ni mise en œuvre ni suivi au sein de la Commission, c'est peine perdue.

Enfin, merci à vous, nous y sommes. En espérant que nous continuions à progresser et à nous doter d'une protection des droits de l'homme renforcée sur le territoire de l'Union européenne, meilleure qu'en l'état actuel.

Csaba Sógor (PPE). – (HU) Je suis heureux qu'en adhérant à l'un des documents les plus fondamentaux de l'Union européenne sur le plan des droits de l'homme, cette dernière accomplisse un nouveau pas sur la voie d'une Europe réellement unifiée et renforce, ce faisant, sa crédibilité lorsqu'elle est amenée à s'opposer à des violations des droits humains dans des pays tiers. Cela étant, nous ne devons pas oublier que, sur le plan de la défense des droits de l'homme, le Conseil de l'Europe domine largement l'Union européenne. C'est pourquoi je presse la Commission d'examiner la possibilité d'adhérer à d'autres conventions du Conseil de l'Europe, et d'élaborer un inventaire des traités internationaux signés au sein du Conseil de l'Europe car, pour peu que nous y adhérions, cela nous aiderait à améliorer la qualité de la législation de l'UE en matière de droits humains.

À mes yeux, pour que l'Europe devienne réellement un espace de liberté, de sécurité et de droit, il sera nécessaire de coopérer avec le Conseil de l'Europe et d'adhérer à ses aboutissements dans le domaine des droits de l'homme. Au rang de ces aboutissements, il convient d'accorder une attention particulière à la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires et à la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales, qui établissent les exigences minimales basées sur des valeurs européennes en ce qui concerne des problématiques telles que les minorités indigènes nationales, le respect de la diversité et les droits établis dans la Charte des droits fondamentaux. Les États membres de l'Union européenne sont tous membres du Conseil de l'Europe et la plupart ont signé et ratifié les documents susmentionnés. Il serait naturel que l'extension du droit de l'Union dans ce domaine se poursuive avec l'inclusion de conventions largement ratifiées.

Elena Băsescu (PPE). – (RO) L'entrée en vigueur du traité de Lisbonne a permis l'adhésion de l'Union européenne à la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales. En réalité, la Cour européenne des droits de l'homme à Strasbourg entend protéger les libertés et les droits fondamentaux du citoyen vis-à-vis d'actions de l'UE. Cette réalité est d'autant plus importante que les États membres ont transféré d'importants pouvoirs à l'Union européenne. Il me faut souligner que l'adhésion ne touchera pas le principe d'autonomie du droit de l'UE dans la mesure où la Cour de justice du Luxembourg est appelée à demeurer la seule et unique cour suprême pour toutes les questions concernant le droit européen.

En 1993, la Roumanie a signé la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Il importe de rappeler que l'article 20 de la Constitution roumaine précise que les dispositions réglementaires internationales régissant les droits humains fondamentaux qu'a signées la Roumanie ont la préséance sur les textes législatifs nationaux.

Csaba Sándor Tabajdi (S&D). – (HU) Madame la Commissaire, il est de la plus haute importance que le Conseil de l'Europe soit doté d'un mécanisme qui a été développé et fonctionne depuis des décennies, sous le contrôle de la Cour européenne des droits de l'homme, et que l'Union européenne s'apprête à partager. Je le répète depuis longtemps: s'agissant de la défense des droits humains et des minorités en Europe, il est préoccupant que ce soit le Conseil de l'Europe qui détienne un système efficient de sauvegarde des droits de l'homme et des minorités alors que le poids politique réel de l'Europe est aux mains de l'Union. Je voudrais attirer votre attention sur l'excellent rapport rédigé par la rapporteure, Kinga Gál, dans lequel elle souligne que la jurisprudence pertinente fournit généralement un appui significatif à la protection des droits des minorités, appui que l'Union européenne n'est pas en mesure d'offrir. Je voudrais également appuyer ce qu'a évoqué M. Sógor, à savoir que, pour l'Union européenne, le fait d'adhérer à la convention-cadre du Conseil de l'Europe pour la protection des minorités nationales constituerait un précédent, dans la mesure où 8,5 % de la population de l'Union appartiennent à une minorité et où l'Union ne possède aucun système de protection des minorités.

Izaskun Bilbao Barandica (ALDE). – (ES) Monsieur le Président, Je voudrais féliciter M. Jáuregui pour l'excellent travail qu'il a fourni.

Ce rapport précise les aspects institutionnels et opérationnels qui naissent de la signature par l'Union de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Cela fait désormais trente ans que la Commission et le Parlement européens ont, tous deux, adopté des résolutions pressant l'Union de signer la Convention. Aujourd'hui, l'Union, forte de 27 États membres, étant

devenue plus complexe, personne ne remet en cause cette perspective. La capacité de s'accorder sur ces principes constitue la base de la cohésion politique et de l'identité de l'Union européenne et, si une crise venait à bousculer ces principes, il s'ensuivrait des problèmes économiques et politiques.

La défense des droits humains et des libertés fondamentales est, en toutes circonstances et sans hésitation aucune, synonyme de renforcement de la démocratie et du progrès et d'exclusion de toute manifestation de violence, d'abus ou de totalitarisme. C'était, rappelons-nous en, le principal objectif du projet européen. C'est la voie qu'il nous faut continuer d'emprunter et je demande à la Commission et au Conseil d'œuvrer en faveur de cet objectif.

Enfin, Monsieur le Président, permettez-moi d'exprimer ma considération et mes condoléances aux familles des victimes en Grèce.

Jacek Olgierd Kurski (ECR). – (*PL*) La Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales est l'un des piliers de la théorie européenne des valeurs qui défend les droits des individus et les droits humains. Cela se trouve à la base même de l'Union européenne sur le plan des valeurs.

Pendant nombre d'années, la Cour européenne des droits de l'homme a parfaitement rempli son rôle en défendant les faibles et les persécutés. Néanmoins, récemment, différentes réglementations ont vu le jour qui remettent en cause le principe de liberté de l'individu tel qu'il est exprimé dans la Convention. L'an dernier, l'Europe entière a été le théâtre de discussions et d'oppositions à un verdict interdisant le port visible de la croix dans des lieux publics.

Je pense que l'Union européenne, adhérant à la Convention conformément aux dispositions du traité de Lisbonne, devrait tirer parti de cette occasion pour entamer des débats et des discussions, dans le sens d'une réflexion approfondie, de manière à ce que l'on n'ait plus à déplorer ce type de déformation de la liberté individuelle et de mauvaise compréhension des droits de l'homme.

Jarosław Kalinowski (PPE). – (*PL*) Monsieur le Président, à plusieurs reprises, le Parlement européen a adopté des résolutions condamnant des cas de violation des droits et libertés de l'être humain en différents endroits du monde. Il devrait néanmoins être dit que l'Union européenne s'est révélée incapable de traiter avec succès des violations manifestes de ces droits fondamentaux dans ses propres États membres.

À titre d'exemple particulièrement éclairant, récemment, le responsable de la commission d'éthique lituanienne a pénalisé M. Tomaševski, leader de la minorité polonaise, pour avoir posé à M. Barroso une question sur le respect des droits des minorités. Voilà une situation étrange et proprement scandaleuse. Je voudrais poser la question suivante: l'adhésion à la Convention-cadre changera-t-elle quelque chose? L'Union européenne devrait développer en ces matières des normes bien plus rigoureuses que celles adoptées dans la Convention-cadre. Il est temps que de telles discriminations ne se produisent plus dans les États membres de l'Union européenne.

Georgios Papanikolaou (PPE). – (*EL*) Monsieur le Président, tout d'abord, je voudrais exprimer ma profonde tristesse concernant la mort des trois citoyens grecs aujourd'hui en Grèce, pendant un ralliement pacifique de citoyens grecs manifestant pour un avenir meilleur. Certaines personnes, agissant à la marge, certaines personnes qui ne respectent pas la démocratie se sont permis d'ôter la vie à ces gens.

C'est par une ironie tragique que nous débattons aujourd'hui du renforcement et de l'amélioration de la défense et des droits de l'homme et des libertés fondamentales des citoyens européens dans la perspective de l'adhésion à la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme.

En dehors de la question de l'efficacité du travail de la Cour de Strasbourg, nous devons savoir que, pour renforcer l'idée de l'Europe, une Europe des valeurs, une Europe anthropocentrique, nous devons accorder la préséance à tout ce qui exprime de la solidarité: la solidarité entre États membres, la solidarité entre les nations, cette solidarité dont nous avons si cruellement besoin en Grèce à l'heure actuelle.

Diego López Garrido, *président en exercice du Conseil.* – (ES) Monsieur le Président, presque tous les députés qui ont pris la parole ont appuyé la signature de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales et nous nous rangeons à leurs côtés.

Je voudrais évoquer les deux discours qui ont exprimé une certaine réticence, voire une opposition à cette signature, considérant, dans le cas de M. Ziobro, que cela pouvait constituer une menace vis-à-vis des compétences de l'Union et, dans le cas de M^{me} Morvai, que ce n'était tout simplement pas nécessaire.

Je voudrais reprendre ces deux discours et réagir spécifiquement à chacun d'entre eux. En ce qui concerne l'argumentaire de M. Ziobro, il n'y a aucun problème d'interférence entre la Cour de Strasbourg et les compétences de l'Union. Cela n'est pas son objectif, ce qui est par ailleurs précisé dans le protocole additionnel n° 8 du traité de Lisbonne. Il est évident que cela ne change en rien les compétences ou les pouvoirs des institutions de l'Union. Il n'y a pas de problème.

Outre la question du mécanisme du codéfendeur – en d'autres termes l'Union européenne avec un État membre – lorsqu'un recours est lancé contre un État membre devant la Cour de Strasbourg, l'un des sujets dont un groupe de travail débat est celui de l'épuisement préalable de tous les autres recours judiciaires devant la Cour du Luxembourg, avant de porter la plainte devant la Cour européenne des droits de l'homme.

Il s'agit de l'un des points sur lesquels le groupe de travail se penche d'un point de vue technique, de manière à ce qu'il ne subsiste aucun doute quant à un éventuel empiètement de la Cour européenne des droits de l'homme sur les compétences de l'Union. Il s'agit simplement d'établir si oui ou non il y a eu violation de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme.

Le second argumentaire, celui de M^{me} Morvai, dit ceci: «Je peux porter plainte contre une décision prise par les pouvoirs publics de mon pays et porter cette plainte devant la Cour européenne des droits de l'homme. En quoi donc aurais-je besoin de la signature de l'Union européenne?» Je pense que ce point-ci est parfaitement clair: l'Union européenne a des compétences que ne possèdent pas les États membres. Non seulement, l'Union européenne détient des compétences propres mais elles sont désormais accrues.

L'Union européenne est devenue une institution qui prend des décisions revêtant la forme de directives, de règlements et de décisions juridiques qui pourraient aller à l'encontre de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme. C'est pourquoi l'Union européenne devenant une institution de plus en plus puissante, elle doit, à l'instar des États membres, signer la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et se soumettre à la juridiction de Strasbourg, ce que prévoit pour ces raisons-mêmes le traité de Lisbonne.

En outre, l'histoire de la Cour européenne des droits de l'homme et sa jurisprudence ont été très positives pour les droits de l'homme en Europe. La Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme, qui est le texte qu'applique la Cour, est relativement ancienne – elle date de 1950 – et, à l'instar du traité de Rome, elle a été signée à Rome. Depuis, des protocoles additionnels l'ont étoffée. C'est ancien, certes, mais cette législation a donné lieu à une grande jurisprudence qui est devenue la jurisprudence des cours constitutionnelles et des cours suprêmes des États membres. Il en a résulté une sorte de doctrine commune qui, pour l'essentiel, est la doctrine que la Cour du Luxembourg et la Cour de Strasbourg cherchent à établir à l'avenir sur le plan de l'interprétation des droits de l'homme.

Nous estimons donc totalement justifié que l'Union européenne signe cette Convention. En outre, nous pensons que cela protégera non seulement les citoyens des États membres mais également les personnes originaires de pays tiers possédant le statut de résident étranger, parce que la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme protège tout un chacun dépendant de la juridiction d'un État membre et, à l'avenir, toute personne dépendant d'une juridiction touchée par des décisions prises à l'échelon de l'Union européenne. Il n'y a donc pas que les ressortissants des États membres qui seront protégés par cette Convention si l'Union la signe, mais également des non-ressortissants.

Permettez-moi d'ajouter que nous sommes ravis d'observer un consensus sur l'importance d'aller de l'avant en ce qui concerne le développement du mandat présenté par la Commission européenne et qu'une séance du Parlement y sera consacrée comme l'a annoncé M. Jáuregui, et je voudrais profiter de l'occasion pour le

féliciter ainsi que les autres rapporteurs qui ont travaillé à ce rapport, M^{me} Gál et M. Preda. Je voudrais également dire qu'il est de l'intention de la Présidence espagnole que le présent mandat – basé sur le texte envoyé par la Commission qui, comme nous le comprenons, est responsable de le négocier avec le Conseil européen – soit adopté par le Conseil des ministres, le Conseil «Justice et affaires intérieures» (JAI), le 4 juin.

Viviane Reding, *vice-présidente de la Commission.* – (*EN*) Monsieur le Président, tout d'abord, je dirai que je marque tout à fait mon accord sur les réponses que vient de donner la Présidence espagnole à certaines des questions des parlementaires. Je n'ajouterai rien; je ne ferais que redire la même chose.

Permettez-moi de remercier les parlementaires qui sont intervenus de manière très positive pour souligner l'importance des droits fondamentaux qui sont le fondement de notre Union. Toute initiative visant à renforcer

ces droits fondamentaux pour chaque citoyen doit être considérée comme un progrès sur le plan de ce que nous identifions comme les vraies valeurs de notre Europe.

Je voudrais remercier plus spécialement les deux rapporteurs qui ont réalisé un travail très important en vue d'amener le Parlement à marquer son accord sur le mandat de base, mais ce mandat de base, comme on l'a entendu dans cette Assemblée, n'est que le début car des négociations nous attendent. Ces négociations vont sans aucun doute prendre du temps, et quand nous en aurons fini, le processus de ratification commencera.

Ainsi, Monsieur le Président, je sens que je devrai revenir à moult reprises – avec plaisir, bien entendu – au sein de cette Assemblée en vue de fournir des informations sur l'état d'avancement des négociations, les problèmes qui ont surgi, les solutions apportées. Je suis convaincue que les députés nous aideront à atteindre notre objectif commun, à savoir une Europe de valeurs et de droits.

Le Président. - Le débat est clos.

Déclarations écrites (article 149)

Philip Claeys (NI), par écrit. – (NL) En tant que Parlement européen, nous devons nous assurer que l'adhésion de l'UE à la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme ne renforce pas la tendance actuelle des juges de la Cour de justice de l'Union européenne et de la Cour européenne des droits de l'homme qui cassent les décisions prises démocratiquement par les États membres, dans le domaine de l'asile et de l'immigration par exemple. Je pourrais citer plusieurs exemples récents qui illustrent cette tendance. Des juges qui ne sont pas élus et qui n'ont, par conséquent, de comptes à rendre à personne, interfèrent de manière croissante avec les pouvoirs législatifs et exécutifs des États membres. Il s'agit d'un développement pernicieux de nature à renforcer le déficit démocratique de l'Union européenne.

Lidia Joanna Geringer de Oedenberg (S&D), par écrit. — (PL) La proposition d'adhésion de l'EU à la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales est à l'ordre du jour du Parlement européen de longue date. Le traité de Lisbonne qui en est la base juridique permet d'entamer les négociations. Il s'agit d'une étape très importante qui permet une application plus efficace des droits fondamentaux des citoyens de l'Union européenne.

Nous devons néanmoins être conscients du travail qui nous attend avant que l'Union soit partie à la Convention. Nombre de questions d'ordre juridique vont émerger, auxquelles il faudra fournir une réponse durant les négociations. Les questions suivantes en font partie. L'Union n'adhérera-t-elle qu'à la Convention ou également à ses protocoles additionnels? Comment résoudre la question de la représentation de l'Union au sein des organes du Conseil de l'Europe? Enfin, cette question extrêmement importante: quels seront les liens entre les deux juridictions – la Cour de justice de Luxembourg et la Cour des droits de l'homme à Strasbourg?

Rappelons-nous que l'un des principes fondamentaux du système juridique de l'Union européenne est la compétence exclusive de la Cour de justice de l'Union européenne d'interpréter le droit de l'Union. Je suis heureuse que la Commission nouvellement constituée ait traité la question de l'adhésion à la Convention en tant que priorité et ait préparé une recommandation en vue de l'entame des négociations. Il importe désormais que les États membres aboutissent à un accord sur des thèmes fondamentaux, afin que les négociations puissent se dérouler sans heurts.

Andreas Mölzer (NI), par écrit. – (DE) Avec la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales (CEDH), l'Union européenne se crée quelques nouveaux problèmes. Je pense par exemple à la violation alléguée de la Convention en ce qui concerne le rapatriement forcé des réfugiés africains résidant sur le territoire de l'Italie. Dans ce cas de figure, on a agité le bâton que représente la convention de Genève relative au statut des réfugiés, alors même que la protection des réfugiés se rapporte exclusivement à des cas de persécution sur la base de motifs politiques ou religieux, notamment. Aujourd'hui, les migrants sont essentiellement des migrants économiques. S'agit-il de justifier leur accueil par des moyens détournés?

D'une manière générale, l'échec de notre politique d'intégration de ces dernières décennies nous retombe dessus. La Cour européenne des droits de l'homme va sans doute imposer des minarets et des burqas sur le sol de l'Europe; en effet, on voit certaines tendances aller bon train. Est-ce qu'à l'inverse les crucifix vont disparaître des murs des écoles, voire, ensuite, des trousses de premiers secours, des sceaux, des armoiries et des drapeaux nationaux? En réalité, la liberté de religion était destinée à être appliquée à un État qui interdit la pratique publique de la religion. En aucun cas, la population indigène ne peut être obligée de renier son

patrimoine occidental au nom du respect des droits de quelques individus, juste pour qu'ils se sentent bien. En particulier, la conservation des données va sans doute également être en contradiction avec la CEDH. On peut également se demander si le projet actuel visant à bloquer la pédopornographie sur l'internet sera compatible avec la Convention, dès lors que les mécanismes de blocage mis en place par l'industrie du divertissement sont essentiellement perçus comme des filtres copyright, que la majorité des sites sont exploités depuis les États-Unis et ne sont donc pas soumis au droit de l'UE et que, partant, la question des abus n'est pas traitée à la racine.

Cristian Dan Preda (PPE), *par écrit.* – (*RO*) En ma qualité de rapporteur pour la commission des affaires étrangères, en ce qui concerne l'adhésion de l'UE à la Convention de sauvegarde des droits de l'homme, je me demande, à l'instar d'autres collègues, ce que cette décision nous apporte réellement. Je suppose que la réponse doit se comprendre comme suit. L'adhésion permet un contrôle additionnel extérieur à l'échelon de l'UE sur le plan du respect des droits. Cela contribue à renforcer l'ordre public en Europe qui, comme nous le savons, est basé sur les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit. Enfin, l'adhésion dote l'UE d'un surcroît de crédibilité dans ses relations étrangères.

Par ailleurs, nous devons savoir que plusieurs questions exigeront une réponse. Quel domaine cette adhésion couvre-t-elle? La seule Convention ou également ses protocoles additionnels? Quelle forme de représentation utilisera l'EU dans les organes ressortissant à l'application de la Convention? Quel rôle le Parlement jouera-t-il en désignant un juge pour la CEDH? Je suis convaincu que toutes ces questions trouveront rapidement une réponse.

Joanna Senyszyn (S&D), par écrit. – (PL) L'Europe ne possède toujours pas de système efficace de défense des droits de l'homme. La Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme (CEDH) est l'instrument le plus important sur le plan de la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales en Europe. Elle importe particulièrement aux citoyens de mon pays, que les gouvernements de droite ont privés de leur capacité de défendre leurs droits fondamentaux garantis par la Charte de l'UE relative aux droits fondamentaux. La Cour européenne des droits de l'homme à Strasbourg dont la mission est de faire respecter la Convention, a traité plus de 100 000 dossiers depuis sa création. D'année en année, le nombre de plaintes déposées augmente significativement. En 2009, près de 60 000 plaintes ont été soumises à la Cour, ce qui représente une hausse de 20 % par rapport à 2008. Les États membres ne sont pas pressés de reconnaître les jugements de la Cour. S'ils le faisaient rapidement et efficacement, le nombre de plaintes se réduirait promptement. L'adhésion de l'Union à la CEDH est un objectif de plus dont un des résultats serait d'encourager la mise en œuvre efficace des décisions de la Cour – une institution qui soutient les droits des citoyens et leur octroie la possibilité d'ester en justice. La Cour sera chargée de la supervision de la conformité des actes juridiques avec le texte de la Convention. À cet égard, les décisions de la Cour devraient également trouver à s'exprimer dans la politique de l'UE. Grâce à cela, peut-être que la droite polonaise comprendra, entre autres choses, que l'État doit veiller à la neutralité confessionnelle dans les établissements publics d'enseignement, où la présence au cours est requise indépendamment de l'appartenance religieuse (voir l'arrêt de la Cour sur l'affaire Lautsi c. Italie).

21. Voitures électriques (débat)

Le Président. – L'ordre du jour appelle les déclarations du Conseil et de la Commission sur les voitures électriques.

Diego López Garrido, *président en exercice du Conseil.* – (ES) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Monsieur le Commissaire, Monsieur le Vice-président de la Commission, Monsieur Tajani, comme vous le savez, l'industrie européenne dans son ensemble a été durement frappée par la crise économique et financière mondiale. Dans ce climat extrêmement difficile pour tous les secteurs de l'économie et pour l'industrie, nous pensons que la première priorité de l'Europe est de relancer la croissance et l'emploi.

Nous avons entendu aujourd'hui des nouvelles encourageantes avec les prévisions de la Commission concernant la relance en cours dans toute l'Union européenne. Même si cette relance est modeste, c'est toujours une relance, et elle doit notamment passer par l'activité industrielle.

Nous pensons que l'industrie - et je suis certain que le vice-président de la Commission est d'accord avec moi sur ce point, parce que nous avons discuté récemment de cette question et qu'il est d'accord avec nous - est et doit être une force motrice irremplaçable de la croissance et de la reprise de l'économie européenne. Nous devons donc soutenir l'industrie européenne.

Je le répète, l'industrie européenne peut jouer un rôle moteur dans l'économie. Pour que ce soit le cas, nous devons tout d'abord protéger notre tissu industriel contre le climat économique difficile que nous connaissons actuellement, et nous devons également renforcer la compétitivité de l'industrie européenne. En d'autres termes, l'industrie européenne doit retrouver son leadership et sa compétitivité sur le marché mondial; elle doit encourager l'innovation et le développement de technologies nouvelles. À cet égard, comme dans de nombreux autres dossiers, il est important de faire face à ces défis dans une perspective européenne.

Nous devons accorder une attention particulière aux secteurs industriels les plus susceptibles d'avoir un impact et de stimuler la croissance. L'industrie automobile compte sans conteste parmi ces secteurs, avec sa capacité importante de transfert technologique vers d'autres domaines, son impact sur l'emploi, sa capacité d'exportation et son potentiel de croissance. Il est donc important de nous focaliser sur l'industrie automobile qui, selon les chiffres de la Commission, représente 12 millions d'emplois directs ou indirects en Europe. Elle est également le principal investisseur privé en recherche, développement et innovation, avec un investissement annuel de 20 milliards d'euros.

Au sein du parc européen de véhicules, qui pourrait atteindre 270 millions de véhicules d'ici 2030, nous devons accorder une attention particulière à un type précis de véhicule pour atteindre l'objectif que je viens de mentionner. Je veux parler des voitures électriques, qui sont un exemple parfait des stratégies innovantes que nous devons envisager dans ce secteur.

C'est pourquoi la Présidence espagnole a inclus le développement des voitures électriques dans ses priorités en tant que mode de transport alternatif privilégié permettant de diminuer notre dépendance aux combustibles fossiles dérivés du pétrole dans le secteur des transports, et donc de mettre résolument le cap vers un système de transport à haut rendement énergétique et écologiquement durable. Pour y parvenir, le Conseil estime que nous avons besoin d'une stratégie globale pour développer les technologies nécessaires, en l'occurrence la technologie électrique.

Le Conseil encourage donc un débat sur les mesures éventuelles à adopter afin de promouvoir la production de voitures électriques par l'industrie européenne. Les 8 et 9 février derniers, nous avons donc porté ce débat au Conseil informel sur la compétitivité de Saint-Sébastien. Ce débat intense a permis d'identifier trois domaines de travail principaux: premièrement, promouvoir un marché européen de pointe dans la production de voitures électriques et de leurs batteries; deuxièmement, soutenir l'adoption et l'acceptation des voitures électriques en tant que mode de transport semblable aux voitures traditionnelles, les mettre au même niveau ou chercher à les mettre au même niveau à l'avenir - elles ne sont pas au même niveau actuellement, et il faudra un certain temps pour y parvenir; et troisièmement, créer les conditions d'un marché unique des voitures électriques.

Il a donc été convenu d'inviter la Commission européenne à rédiger un plan d'action. En réponse à cette invitation, la Commission - comme l'expliquera M. Tajani - a publié sa stratégie européenne pour des véhicules propres et économes en énergie. Cette communication, présentée le 27 avril, aborde les technologies électriques, d'autres technologies alternatives dans ce domaine ainsi que d'autres sujets. Nous voudrions que le Conseil Compétitivité du mois de mai parvienne à des conclusions par rapport à la communication présentée par la Commission le 27 avril, et c'est notre intention.

Bref, nous pensons qu'il faut poursuivre les objectif de cette stratégie et, dans ce cadre de cette stratégie, les objectifs du plan d action 2010-2012 de façon à traduire les grands domaines d'action en 15 actions spécifiques, également proposées par la Commission, afin de jeter les bases du lancement des véhicules électriques.

Antonio Tajani, *vice-président de la Commission.* – (*IT*) Monsieur le Président, Monsieur López Garrido, Mesdames et Messieurs, comme vient de le dire la Présidence espagnole, la Commission a adopté la semaine dernière une communication consacrée aux véhicules propres et économes en énergie. J'ai eu le plaisir de présenter ce texte en priorité aux membres de la commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie lors de mon audition de mercredi dernier.

Cette communication repose sur deux piliers: une première partie consacrée à l'amélioration des moteurs à explosion traditionnels, et une deuxième partie visant à définir une feuille de route pour promouvoir et faciliter l'adoption à grande échelle de technologies avancées en matière de véhicules à très faible intensité de carbone, de véhicules à hydrogène, de véhicules propulsés par des biocarburants, de véhicules hybrides et de véhicules 100 % électriques. Les voitures électriques sont précisément le thème du débat de ce soir et de la résolution sur laquelle le Parlement se prépare à voter demain.

Quiconque a prêté attention à l'évolution de l'industrie automobile conviendra avec moi qu'un consensus sans précédent s'est dégagé en faveur des véhicules électriques. Les moments décisifs ont été la réunion du Conseil de ministres à Saint-Sébastien sous la Présidence espagnole, l'annonce de programmes nationaux pour la mobilité électrique et les salons de l'automobile, en Europe mais aussi à Detroit et à Pékin.

Nous savons à présent que les constructeurs automobiles européens vont commercialiser les premiers véhicules entièrement électriques et des hybrides rechargeables en 2011 tout en continuant de fabriquer des véhicules traditionnels plus modernes et particulièrement économes en énergie. Plus important encore, ces voitures propres ne sont plus de simples objets de curiosité dans les salles d'exposition des concessionnaires. Les consommateurs européens les attendent avec impatience, et ils ont clairement indiqué leur préférence en faveur de véhicules plus compacts et plus écologiques.

Je voudrais illustrer brièvement au sein de ce Parlement le contenu de la stratégie de la Commission. Cette stratégie prévoit plus de 40 mesures concrètes, et je voudrais profiter de l'occasion qui m'est donnée pour vous expliquer les trois mesures identifiées par les parties intéressées comme étant les principales priorités sur lesquelles la Commission devra se pencher, à savoir la normalisation, les incitants financiers et la recherche.

La normalisation des véhicules électriques est d'une importance capitale pour permettre aux citoyens européens de recharger leurs véhicules lorsqu'ils traversent une frontière. L'interopérabilité est une exigence essentielle pour permettre aux consommateurs d'accueillir avec enthousiasme les véhicules électriques, et donc pour garantir leur adoption sur le marché de masse.

C'est pourquoi la communication prévoit une collaboration entre la Commission et les instituts européens de normalisation, sur la base d'un processus de normalisation consolidé, afin d'adopter une solution unique d'interopérabilité, de faire face aux risques pour la sécurité et de réfléchir à un système de chargement intelligent pour les véhicules électriques. La future norme devra intégrer les solutions techniques existantes et, évidemment, garantir la sécurité et un prix raisonnable pour les consommateurs.

Je suis convaincu que nous devons tirer parti de la dynamique actuelle afin de définir une véritable solution unique européenne basée sur les principes de notre marché intérieur. Si nous laissons échapper cette chance, nous risquons de subir pendant de nombreuses années les effets d'un marché fragmenté. Cette fragmentation aurait non seulement un impact négatif pour les entreprises européennes et les consommateurs, mais elle serait aussi peu indiquée au vu des nombreuses initiatives internationales concurrentes.

En ce qui concerne les incitants financiers, Mesdames et Messieurs, différents États membres ont déjà instauré des mesures de ce type. Ces mesures concernent parfois explicitement les véhicules électriques, tandis que d'autres sont liées au niveau des émissions de CO₂. La Commission ne compte bien sûr pas obliger les États membres à prendre des mesures d'incitation, mais elle souhaite par contre coordonner l'échange d'informations et proposer une série d'orientations sur ce thème afin d'empêcher, précisément, la fragmentation du marché.

Le troisième élément est la recherche: la Commission s'efforcera de faire en sorte que la recherche européenne atteigne l'objectif d'un transport propre et à haut rendement énergétique. Nous soutiendrons la recherche dans tous ces secteurs technologiques tout en rationalisant et en simplifiant les procédures d'obtention de subsides européens.

Pour conclure, je tiens à souligner l'impact qu'aura cette stratégie, et qui dépasse de loin l'industrie automobile. Je partage le point de vue de la Présidence espagnole: nous sommes ici pour examiner une stratégie, la stratégie contenue dans le document Europe 2020 proposé par la Commission et approuvé par le Conseil, qui met la politique industrielle et de l'entreprise au cœur de la stratégie visant à sortir de la crise, à créer de la richesse et à promouvoir le développement de notre société au cours des années à venir. Les mesures prises en faveur de l'industrie automobile, pour lui permettre non seulement d'innover, mais aussi d'être compétitive sur le marché international, s'inscrivent dans cette stratégie visant à protéger l'industrie, mais aussi toutes les petites et moyennes entreprises qui gravitent autour des grandes industries européennes, qui constituent en fait l'un des piliers des grandes industries.

Je pense donc que le travail que nous faisons pour donner des perspectives d'avenir à l'industrie automobile est une initiative louable, et j'ai été ravi d'entendre la Présidence espagnole saluer la communication de la Commission. Avec le Parlement et le Conseil, la Commission souhaite examiner une stratégie qui permettra à notre industrie européenne, à notre système européen d'entreprise d'évaluer. Après tous, comme l'affirme le traité de Lisbonne et comme nous en sommes tous convaincus, un marché fort est le meilleur moyen de créer une politique sociale saine.

Sans entreprises, sans industrie, il est inconcevable de protéger les emplois ni de préserver le droit au travail de nos concitoyens.

Pilar del Castillo Vera, au nom du groupe PPE. – (ES) Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, Monsieur López Garrido, ce débat porte sur une question qui fait souvent l'unanimité. Il ne s'agit donc pas d'un débat fait de positions radicalement différentes, mais plutôt de différences simples. Nous l'avons entendu dans l'allocution de M. López Garrido, et dans celle du commissaire, et la résolution qui sera soumise au vote demain avec le soutien de tous les groupes politiques en témoigne également.

Ceci étant dit, il reste une série de problèmes à résoudre avant d'avoir des voitures électriques tout à fait efficaces, et notre tâche est de déterminer comment résoudre ces problèmes le plus rapidement possible pour permettre aux voitures électriques de participer au grand projet d'une consommation énergétique plus durable et plus efficace.

À cet égard, je voudrais mettre en exergue l'un des points abordés, et que la résolution aborde également, à savoir le problème de la recherche. Il reste une série de problèmes fondamentaux liés à l'efficacité des batteries et au chargement, mais aussi des problèmes de normalisation, d'interopérabilité et ainsi de suite, qui sont encore loin d'être résolus.

Pour couvrir ces aspects le plus rapidement possible, il me semble essentiel, comme pour tant d'autres aspects liés à l'énergie et à d'autres problèmes, de concentrer nos efforts sur la recherche. Cela nécessitera des efforts financiers énormes, tant de la part des institutions européennes que des institutions nationales.

Teresa Riera Madurell, *au nom du groupe S&D.* – (*ES*) Monsieur le Président, au nom de mon groupe, je tiens tout d'abord à féliciter la Présidence espagnole d'avoir inclus à juste titre les voitures électriques dans ses priorités. Je remercie également la Commission et M. Tajani d'avoir relevé ce défi.

En effet, Mesdames et Messieurs, c'est la capacité d'entrer dans ce secteur rapidement et avec des produits normalisés de qualité qui définira les futurs leaders de ce marché compétitif.

Monsieur Tajani, nous pensons nous aussi que pour réussir, il est essentiel de normaliser les infrastructures et les méthodes de chargement. Mais comment allez-vous accélérer cette normalisation pour empêcher que ce problème ne retarde la commercialisation des voitures électriques dans l'Union européenne? Nous convenons qu'il est vital de soutenir la recherche et le développement afin de réduire les coûts et d'améliorer l'efficacité, puisque nous souffrons déjà d'une dépendance technologique importante vis-à-vis de l'extérieur. Nous voudrions aussi savoir quelles mesures vont être prises à l'échelon européen pour promouvoir la recherche, et notamment la recherche en matière de batteries.

Je finirai par une question à M. Tajani. La Commission fait généralement référence aux véhicules à propulsion propre de façon générique. Pourtant, la propulsion électrique est la plus avancée. Les constructeurs possèdent déjà de nombreux modèles différents, et ils vont bientôt commencer à les commercialiser. Ne pensez-vous pas qu'il serait possible de commercialiser les voitures électriques en Europe longtemps avant les autres formes de propulsion propre? Ne trouvez-vous pas réaliste de penser que les voitures électriques seront largement répandues en Europe d'ici 2015-2020?

Jorgo Chatzimarkakis, au nom du groupe ALDE. – (DE) Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, merci de votre déclaration. Je suis très reconnaissant à la Présidence espagnole - et il s'agit d'un événement fort espagnol, à ce que je vois - d'avoir pris l'initiative d'adopter cette série de propositions et de montrer la voie à suivre dans ce domaine.

L'électromobilité doit jouer un rôle clé à l'avenir. Cependant, comme nous le savons tous, nous sommes encore bien loin d'une électromobilité complète. C'est pourquoi nous ne devons pas non plus commettre l'erreur de permettre un battage publicitaire en faveur des voitures électriques dont nous ne pourrons pas concrétiser politiquement les revendications. Nous ne devons donc pas délaisser l'amélioration des modes de transport conventionnels, parce que le pétrole continuera sans doute encore longtemps à alimenter notre mobilité.

Les points suivants sont pourtant d'une importance capitale.

Tout d'abord, comme vous l'avez dit ainsi que les autres orateurs, nous avons besoin d'une stratégie européenne pour le développement de normes. Les États-Unis et la Chine collaborent au développement de fiches de chargement. Nous ne devons pas rester à la traîne. Nous devons ouvrir la voie, et nous ne devons pas céder aux orgueils nationaux: les Français sont-ils plus rapides, ou les Allemands peut-être, ou encore les Espagnols?

Nous devons tous travailler ensemble, et la Commission doit certainement jouer un rôle moteur dans cet effort. Nous devons développer des batteries économiques à hautes performances.

Deuxièmement, nous devons étendre l'infrastructure de réseau à toutes les régions. Pour nous, cela signifie que nous devons cibler davantage nos options de subvention dans ce domaine du point de vue de la cohésion, du développement régional et du développement rural. Il faut que nos concitoyens puissent profiter de l'électromobilité à travers les frontières, faute de quoi ils n'auront pas recours à cette forme de transport.

Troisièmement, nous devons aussi tenir compte des voitures électriques dans le calcul de nos émissions de CO₂. Les constructeurs automobiles qui font actuellement des calculs sur toute leur gamme ne peuvent pas encore inclure les voitures électriques. À l'avenir, nous devrons pouvoir en tenir compte.

Quatrièmement, nous devons proposer des abattements fiscaux pour les voitures électriques partout en Europe. Ces avantages doivent porter principalement sur les batteries, qui restent l'élément le plus coûteux. Nous devons faire des recherches dans ce domaine, mais nous devons aussi harmoniser nos régimes fiscaux.

Michael Cramer, au nom du groupe Verts/ALE. – (DE) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, la circulation routière est responsable d'environ 30 % des émissions de CO₂ en Europe. Le transport routier est responsable de la majeure partie des émissions liées au trafic routier. L'heure est donc venue d'éviter la voiture, de changer de mode et d'améliorer les technologies existantes. Nous devons identifier les technologies de propulsion les plus écologiques pour nos véhicules. Les véhicules électriques peuvent être des trains, des trams, des bus, des voitures ou des vélos. Nous devons toutefois promouvoir ces technologies sans relancer la dangereuse énergie nucléaire, et la production d'énergies renouvelables est donc une condition sine qua non. En outre, il faut que le cycle entier ait un résultat positif, depuis la production jusqu'à l'élimination et au recyclage en passant par l'utilisation. Ce n'est qu'à cette condition que le groupe Verts/Alliance libre européenne sera en mesure de soutenir l'électromobilité.

Le fait de remplacer le parc de voitures actuel par des voitures électriques ne règlera pas le problème de la congestion et ne protègera pas le climat. L'utilisation de la voiture présente cinq inconvénients: le bruit, les émissions polluantes, le risque d'accident, les coûts et l'utilisation de l'espace. Les voitures électriques peuvent, au maximum, réduire le problème des émissions. Le problème de l'utilisation de l'espace est considérable. C'est pour cette raison que l'Allemagne, par exemple a décidé, à partir de 2020, de limiter à 30 hectares la superficie bétonnée et asphaltée chaque jour. Ce chiffre est actuellement de 117 hectares par jour. Il faut donc réduire le nombre des voitures. Pour les voitures restantes, mais aussi pour les trains, le bus, les trams et les vélos électriques, nous aurons besoin de la technologie la plus écologique. Pour que l'électromobilité puisse jouer ce rôle, nous aurons besoin d'une normalisation à l'échelon européen et international.

Les Verts voteront en faveur de cette résolution.

Edvard Kožušník, *au nom du groupe ECR*. – (*CS*) J'ai réfléchi longtemps au problème de la réglementation et de la bureaucratie dans mon propre pays. La plupart d'entre vous me connaissent uniquement parce que je suis venu de Prague au Parlement européen à Strasbourg à vélo, ce qui représente un voyage de 866 km. La plupart d'entre vous ne savent pas, par contre, qu'à Prague j'utilise un vélo électrique. Je ne suis pas un écologiste acharné. Je le fais pour des raisons pratiques, parce que cela me convient, parce que ce vélo me permet de me déplacer plus rapidement dans la circulation de Prague et que je peux l'enfourcher en portant un costume. Je pense que c'est ainsi que nous devrions aborder le problème de la standardisation des véhicules électriques.

J'ai l'honneur d'être le rapporteur de la commission du marché intérieur et de la protection des consommateurs pour le rapport du PE sur la standardisation et la normalisation. Nous allons organiser une audition à ce sujet en juin avec la participation du commissaire Tajani, et je suis ravi qu'il accorde de l'importance à ce dossier. Nous aurons certainement l'occasion de discuter davantage lors de cette rencontre. Plus que jamais, l'Europe doit aujourd'hui se monter compétitive et innovante. Mais les normes ne sont qu'un instrument parmi d'autres pour soutenir l'industrie. Personnellement, je suis d'accord avec les représentants de l'industrie, qui disent que la réglementation imposée par Bruxelles pour la commercialisation des véhicules électriques est un arrêt de mort. Ce n'est pas la réglementation qui encourage l'innovation, mais la demande. Des véhicules développés sur ordre seront beaucoup trop chers et personne ne les achètera. Et à propos, le vélo électrique que j'utilise a été fabriqué en Chine.

Marisa Matias, au nom du groupe GUE/NGL. – (PT) Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, Monsieur López Garrido, je pense qu'il est réellement important de réfléchir à cette question des véhicules électriques et d'en discuter en détail. Nombre des points que je souhaitais aborder ont déjà été mentionnés. Je tiens

toutefois à dire que c'est important parce que nous devons, d'emblée, réfléchir à cette question dans le cadre du modèle de développement que nous utilisons actuellement. Le thème des voitures électriques peut jouer un rôle fondamental dans la transformation de ce modèle, qu'il s'agisse de réduire notre dépendance aux combustibles fossiles, de réduire nos émissions de dioxyde de carbone, comme on l'a déjà dit, ou encore d'augmenter l'efficacité énergétique et le potentiel d'utilisation d'énergies renouvelables.

Il reste cependant deux points qui me semblent absolument essentiels. Il n'est pas possible de réfléchir à ces stratégies sans les intégrer dans une stratégie de mobilité plus large qui dépasse le secteur automobile pour englober les autres modes de transport. Notre stratégie doit être beaucoup plus extensive, faute de quoi nous ne résoudrons pas le problème. Un deuxième point, très important lui aussi, est que nous devons prendre en considération la crise que nous traversons actuellement. Dans ce contexte de crise, nous devons saisir l'occasion de reconvertir et de former le marché du travail pour éviter les impacts sociaux négatifs. Nous ne pouvons pas nous permettre d'impacts sociaux négatifs supplémentaires. Je demande donc que cette stratégie soit abordée de façon intégrée, comme tentons de le faire dans la proposition de résolution que mon groupe soumettra au Parlement demain.

Laurence J.A.J. Stassen (NI). – (*NL*) Monsieur le Président, quand M. Ford a construit sa première voiture, il a déclaré: «Ma voiture est disponible dans n'importe quelle couleur, pour autant que ce soit le noir». Les choses n'ont pas beaucoup changé depuis lors. Tous les modèles de voiture sont disponibles, pour autant qu'il s'agisse de modèles écologiques. Je n'ai rien contre l'écologie, mais aujourd'hui, les responsables politiques de gauche ont rendu l'environnement hors de prix. Le consommateur paye une fortune, même si ce coût est masqué par toutes sortes de subsides. L'écologie serait extrêmement chère et peu rentable si l'on supprimait toutes les subventions payées par les contribuables. Et voilà que nous voulons une voiture électrique normalisée dans l'Union européenne.

Le Parti néerlandais pour la liberté ne pense pas que ce problème relève de l'Union européenne. Cette préoccupation revient légitimement à l'industrie. Et d'ailleurs, la voiture électrique reste inutilisable à l'heure actuelle. Les batteries ont une durée de vie nettement insuffisante, et elles contiennent des substances extrêmement toxiques. Si des millions de personnes se mettent bientôt à brancher leurs voitures électriques le soir pour les recharger, tous les fusibles sauteront et la lumière s'éteindra, littéralement, parce que nos réseaux électriques ne sont pas à même d'en supporter la charge. Qui plus est, la production de toute cette électricité destinée aux voitures électriques nécessitera des centrales supplémentaires.

Bref, la voiture électrique est coûteuse et polluante, elle impose une contrainte trop lourde au réseau et elle a rarement fière allure, que ce soit en noir ou non. Nous ne voulons donc pas d'une normalisation de la voiture électrique, ni maintenant, ni jamais.

Ivo Belet (PPE). – (*NL*) Monsieur le Président, Monsieur le Président en exercice du Conseil, Monsieur le Commissaire, Mesdames et Messieurs, avant tout, je vous demande de ne prêter aucune attention aux remarques incroyablement stupides de l'oratrice qui m'a précédé. Ceci étant dit, je tiens à souligner, comme l'a déjà dit le président du Conseil, que l'industrie automobile est le secteur industriel le plus important de l'Union européenne et qu'elle restera incroyablement importante pour les employeurs, les travailleurs et les emplois. Je pense qu'il faut passer à la voiture électrique le plus rapidement possible, comme le commissaire l'a déjà dit. C'est pourquoi, Monsieur le Commissaire, nous devons maintenant mettre en œuvre le plan d'action que vous avez présenté il y a une semaine.

Je souhaite mettre en exergue trois priorités mentionnées dans votre plan d'action. Tout d'abord, les travailleurs. Il faut les former pour leur permettre de travailler avec les nouvelles technologies, et c'est un point sur lequel nous insistons lourdement dans notre résolution. J'insiste auprès de vous sur ce thème en particulier. Nous demandons un effort important en matière de formation, notamment via le Fonds social européen.

Deuxièmement, Monsieur le Commissaire, Monsieur le Président, les véhicules de l'avenir, et en particulier les batteries électriques. D'autres ont mentionné ces aspect avant moi, mais il est impossible d'insister trop sur ce point. L'Union européenne a l'ambition de jouer un rôle moteur au niveau mondial, et à tout le moins de faire jeu égal avec la Chine. Pour y parvenir, nous devons accorder une priorité absolue à la technologie des batteries dans les Septième et Huitième programmes-cadres pour la recherche et le développement. Un remaniement sera nécessaire, et nous devons mettre l'accent sur ce point.

Troisièmement, l'infrastructure de chargement. Contrairement aux affirmations de l'oratrice qui m'a précédé, nous devons définir une norme européenne d'ici à la fin de l'année prochaine, comme le prévoit votre plan. Dans le cas contraire, nous nous enliserons dans un marché fragmenté. Monsieur le Commissaire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, nous avons aujourd'hui une occasion unique de redynamiser l'emploi

en Europe et d'éviter d'être inondés de produits et de composants fabriqués en Chine. Il n'est pas trop tard pour l'éviter.

Judith A. Merkies (S&D). – (*NL*) Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, Monsieur le Secrétaire d'État, je voudrais aborder différents points: la technologie, la neutralité, la normalisation, les compteurs intelligents et les matières premières. Je tiens tout d'abord à féliciter la Commission d'avoir adopté une approche technologiquement neutre. Je soutiens cette approche, parce que l'efficacité énergétique des voitures doit être régulée par une législation ambitieuse en matière d'émissions de CO₂, et nous devons choisir une technologie verte. La technologie se choisira d'elle-même. Il est d'usage au Parlement de faire des compliments, et je me plie volontiers à cet usage, mais si vous me le permettez, Monsieur le Président, je réserverai mes éloges pour la prochaine fois parce que j'ai le sentiment que la Commission a bien tardé à proposer la normalisation des véhicules électriques. Vous mentionnez les interfaces de chargement mais, dans l'ensemble, vous ne parlez pas réellement des batteries. Les normes ne seront disponibles qu'en 2012, et leur application pourrait ne commencer qu'en 2013. Puis-je vous suggérer de tout faire pour accélérer les choses?

Vous parlez de chargement intelligent, mais vous ne mentionnez nulle part les compteurs intelligents. Je vous serais reconnaissante d'inclure les compteurs intelligents dans votre prochaine communication, parce que c'est la seule façon de gérer la mobilité et, si nécessaire, de taxer l'énergie. Concernant les matières premières, vous mentionnez toute une série de possibilités, mais franchement, le lithium n'est pas disponible en grandes quantités. Je vous demande donc de redoubler d'efforts et de mener des recherches supplémentaires pour trouver des alternatives à ce matériau rare.

Bogdan Kazimierz Marcinkiewicz (PPE). – (*PL*) Monsieur le Président, l'Union européenne a besoin de coordination dans le domaine de la recherche, de mesures innovantes et d'un regroupement des investissements afin de stimuler le développement des technologies des carburants dans les véhicules électriques. Le marché européen va devoir accélérer la construction de l'infrastructure de chargement des batteries et encourager financièrement les consommateurs à acheter des voitures électriques.

Il est vital de normaliser ces véhicules et de garantir leur fonctionnement sur l'ensemble du marché européen. Dans ses priorités, et en particulier lors du sommet de Saint-Sébastien en février de cette année, la Présidence espagnole a clairement indiqué la nécessité d'élaborer une position uniforme au niveau de l'Europe comme dans le monde entier. J'espère que les constructeurs européens contribueront à concrétiser les idées de la stratégie 2020 en créant des solutions modernes pour le branchement des véhicules électriques à des réseaux électriques intelligents.

Nous ne devons pourtant pas oublier la nécessité d'instaurer les changements qui nous attendent de façon équilibrée, avec des mesures d'harmonisation adéquates et en utilisant des sources d'énergie déjà utilisées dans l'industrie automobile, comme le propane, le butane et le gaz naturel, qui présentent tous des avantages écologiques. Il convient d'analyser scrupuleusement les voitures électriques, leur importance pour le processus de décarbonisation et leur rendement énergétique du point de vue des émissions de dioxyde de carbone.

PRÉSIDENCE DE M. ALEJO VIDAL-QUADRAS

Vice-président

Mario Pirillo (S&D). – (*IT*) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, l'Union européenne prend des mesures pour offrir une nouvelle alternative aux véhicules traditionnels: les voitures électriques. J'en remercie la Présidence espagnole, je lui suis reconnaissant d'avoir inclus ce sujet important dans son programme politique. Je remercie également le commissaire Tajani pour les remarques qu'il a faites.

De nombreux États membres investissent dans cette technologie propre et encouragent son développement, mais il est clair que l'Europe doit repenser son infrastructure, la définition des normes de sécurité, les systèmes de chargement et l'interopérabilité. Des progrès importants ont déjà été réalisés en vue de diminuer les émissions de ${\rm CO}_2$ des voitures, et j'espère que, grâce à l'innovation, les voitures électriques deviendront bientôt un mode de transport abordable pour le grand public.

Il est particulièrement important de soutenir les nouvelles technologies quand le défi est de parvenir à une économie à faible intensité de carbone. Les éventuelles concessions ne doivent toutefois pas pénaliser l'industrie automobile traditionnelle, qui a déjà fait beaucoup et qui continue de faire beaucoup pour promouvoir une mobilité durable.

Maria da Graça Carvalho (PPE). – (*PT*) Monsieur le Président, je salue la communication récente sur les véhicules propres et économes en énergie. L'arrivée des voitures électriques sur le marché pourrait donner un avantage concurrentiel à l'industrie européenne. Nous ne devons toutefois pas oublier que l'Europe est actuellement le leader mondial du secteur automobile, et nous ne pouvons pas mettre en danger cet avantage concurrentiel.

J'invite donc la Commission et les États membres à créer les conditions nécessaires à la mise en place d'un marché intérieur des véhicules électriques. Je tiens également à insister sur la nécessité d'harmoniser les normes en matière de batteries et de compatibilité des points de chargement dans les différents États membres. Il faudra également prendre des mesures d'incitation fiscale, avec un prix de l'électricité approprié pour les consommateurs. Un autre facteur essentiel sera la modernisation des réseaux électriques. Je demande des investissements plus importants dans la recherche et le développement de réseaux intelligents et de la technologie des batteries afin d'utiliser de façon plus efficace les matières premières qu'elles contiennent. Je demande donc que tous les efforts soient faits pour préserver le leadership européen dans le secteur automobile.

Bernd Lange (S&D). – (*DE*) Monsieur le Président, Monsieur le Président en exercice du Conseil, Monsieur le Commissaire, je voudrais moi aussi remercier la Présidence espagnole ainsi que la Commission d'avoir mis l'électromobilité sur le devant de la scène. Je pense également que nous pouvons utiliser l'électromobilité pour revitaliser l'économie de la mobilité en Europe, et nous devons le faire pour créer de la valeur et protéger l'emploi.

Mais - pour utiliser une autre métaphore - nous devons appuyer sur l'accélérateur, parce que l'électromobilité touche de nombreux domaines politiques. Il y a évidemment le problème de la normalisation, de la technologie, mais aussi la question de l'intégration de l'électromobilité dans le système de transports, parce que nous aurons peut-être besoin de nouvelles formes de mobilité, notamment dans les zones urbaines. L'énergie doit être renouvelable et nous avons besoin de matières premières, ce qui touche donc aussi aux échanges commerciaux. C'est pourquoi je vous demande, Monsieur le Commissaire, d'intégrer éventuellement l'électromobilité au suivi de Cars 21.

Lambert van Nistelrooij (PPE). – (*NL*) Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, hier cette enceinte était remplie de maires qui ont signé la Convention des maires afin de s'engager réellement en faveur d'une économie à faible intensité de CO₂. Ce qui m'a frappé, tout au long de ce débat, est que ces maires sont prêts à prendre des mesures concrètes pour le bien de nos concitoyens et à respecter cet engagement. Certes, la voiture électrique est une bonne figure de proue. L'Europe possède une longue tradition et une réputation en matière de qualité. Dans une perspective mondiale cependant, et je vous invite à regarder les chiffres des voitures électriques en Chine, nous devons réellement passer à la vitesse supérieure, comme l'indique la communication de la Commission.

Ces maires ont présenté l'idée des villes intelligentes. On constate qu'il est possible de faire un grand bond en avant pour la voiture électrique, et pour le transport en général, notamment dans les villes. Dans ce contexte, la normalisation des batteries, des points de chargement, etc. est effectivement cruciale. Les Pays-Bas, mon pays, ont fait un choix. Nous avons dit «oui» à une prise électrique allemande. Voilà comment on réfléchit en Europe, et nous adoptons ensemble la fiche à six broches Mennekes. Nous devons adopter cette façon de penser et associer nos meilleures technologies.

J'ai deux remarques supplémentaires. Tout d'abord, nous ne possédons pas de stratégie de communication digne de ce nom. Dès le départ, ce projet a été une excellente façon de rapprocher l'Europe de ses citoyens. Il pourrait renforcer la visibilité de l'Europe. Les citoyens ne votent pas aux élections, et comment réagit l'Europe?

En fait, je pense que ce projet mériterait sa propre appellation européenne: European Electric. Cela doit pouvoir se faire, parce que cette appellation augmentera la visibilité des projets dans ce domaines tout en nous rendant «E-proof». Nous travaillons à un projet européen, pour préserver l'emploi et prendre la tête, et cette ambition mériterait peut-être d'être communiquée un peu plus clairement.

Antonio Cancian (PPE). – (IT) Monsieur le Président, Monsieur López Garrido, Mesdames et Messieurs, je vous remercie pour votre rapport, Monsieur Tajani. Le projet de la voiture électrique remonte à 2006: toutes les institutions s'accordent à dire qu'il s'agit d'un projet valable. Le Parlement européen a rendu son verdict dans ce sens en 2008, la Commission a publié une communication sur les voitures intelligentes en 2006 et aujourd'hui, notre commissaire fait des efforts sérieux et concrets en vue de lancer ces voitures dans un avenir proche. J'ai entendu le Premier ministre Zapatero, lorsqu'il a présenté son programme, citer explicitement la voiture électrique comme l'une des priorités des six mois de Présidence espagnole.

Je tenais à répéter que cette bonne volonté doit s'accompagner d'un sens pratique: en termes de propulsion, d'équipement et de systèmes de chargement, c'est-à-dire pour les éléments nécessaires pour permettre aux voitures électriques de fonctionner aujourd'hui et à l'avenir. Les véhicules électriques ont l'avantage de se faufiler facilement dans la circulation et de ne pas nécessiter d'infrastructures importantes pour leur construction, c'est pourquoi je pense que cette question revêt une importance stratégique. N'oublions pas non plus - n'oubliez pas, Monsieur le Commissaire - l'existence de prototypes de véhicules à pile à combustible utilisant de l'hydrogène, qui sont tout aussi importants.

Il y a déjà des voitures hybrides sur le marché à l'heure actuelle, et le modèle hybride fonctionne aussi bien pour les véhicules électriques que pour les véhicules à l'hydrogène: l'hydrogène avec du méthane, et les autres avec des composants traditionnels au diesel ou à l'essence. Les véhicules utilisant des carburants alternatifs sont une bonne idée, comme le prouve le fait que leur part de marché a presque doublé en 2008. Ils ne représentent pourtant encore qu'1,3 % de tous les véhicules immatriculés. Nous sommes sur la bonne voie, mais il est urgent d'innover pour protéger l'environnement et soutenir le marché du travail.

Artur Zasada (PPE). – (*PL*) Monsieur le Président, Monsieur Tajani, dans le contexte du débat d'aujourd'hui, je voudrais attirer l'attention sur un nouveau danger apparu avec l'essor des véhicules électriques et hybrides. En deux mots, ces véhicules sont trop silencieux en ville.

Paradoxalement, leur faible niveau sonore, qui peut sembler un avantage, peut représenter un véritable danger pour les enfants, les personnes âgées et surtout pour les aveugles. Nous devrions donc déjà réfléchir à la façon d'éviter les accidents impliquant des voitures hybrides, parce que le seul bruit qu'elles font est le son de leurs pneumatiques sur l'asphalte. Nous devons donc répondre le plus rapidement possible aux questions suivantes: ces voitures devraient-elles faire un bruit? Dans l'affirmative, quel type de bruit, et avec quel volume? Ne devrions-nous pas déjà obliger les constructeurs à développer et à monter de série des systèmes qui avertissent les piétons de l'approche d'un véhicule?

Le Président. – Nous allons maintenant passer à la procédure d'intervention à la demande. Je vais vous expliquer les critères que j'appliquerai, de façon à ne vexer ni ne fâcher personne.

Nous avons encore de nombreux points à l'ordre du jour. Je vais donc donner la parole à cinq députés, en privilégiant ceux d'entre vous qui ne se sont pas encore exprimés sur ce sujet aujourd'hui. Il va de soi que je traiterai les différents groupes politiques de façon équilibrée.

Alfredo Pallone (PPE). – (*IT*) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je serai relativement bref, d'autant plus que je suis tout à fait d'accord avec ce qu'ont dit M. Tajani et M. López Garrido. En fait je vais renoncer entièrement à l'allocution que j'avais préparée parce que, Monsieur López Garrido, vous avez lancé un débat qu'il faudrait développer dans l'Union européenne.

Permettez-moi de mieux m'expliquer. Je vais aussi laisser de côté les questions écologiques liées aux voitures électriques afin d'aborder les problèmes d'emploi: vous, Monsieur Tajani, nous dites que si l'Europe veut se protéger face aux pays émergents et si elle veut devenir une référence au niveau international, elle ne peut pas négliger la recherche et l'innovation.

La vraie question aujourd'hui, dont nous devons débattre au Parlement européen, est de savoir quel type d'Europe nous voulons et quel genre de relation entre les États membres. Quand j'observe, notamment dans ma commission, la tendance des États membres à rivaliser entre eux en allégeant la charge fiscale, je me dis que nous n'avons manifestement pas compris ce que devrait représenter l'Europe. Merci, Monsieur López Garrido, merci, Monsieur Tajani: la recherche et l'innovation peuvent réellement faire de l'Union européenne le centre névralgique de l'économie mondiale.

Silvia-Adriana Țicău (S&D). – (RO) Le transport routier est responsable de 28 % des émissions de polluants générées par les secteurs en dehors du système d'échange de quotas d'émission. En vertu des dispositions législatives actuelles, les constructeurs automobiles doivent uniquement produire, d'ici 2020 au plus tard, des véhicules dont les émissions de polluants seront inférieures à 120 g $\rm CO_2/km$. En outre, les constructeurs de véhicules peuvent accorder des réductions de prix aux acheteurs qui remplacent de vieilles voitures moins écologiques par un véhicule émettant moins de substances polluantes.

De ce fait, la demande de véhicules hybrides et électriques a augmenté de 7 % en 2009. Ces véhicules conviennent tout particulièrement à la conduite en ville. L'utilisation à grande échelle de véhicules électriques ou hybrides dépend de la couverture de l'infrastructure d'alimentation en électricité. Dans cette perspective, la normalisation des véhicules électriques devient cruciale.

João Ferreira (GUE/NGL). – (*PT*) Monsieur le Président, les contraintes associées aux véhicules électriques - comme par exemple la pollution qui accompagne la production des batteries, la difficulté de s'approvisionner en éléments stratégiques tels que le lithium, et l'autonomie limitée de ces véhicules - font qu'il n'est pas indiqué de prendre des risques commerciaux ou publicitaires.

Ces véhicules constituent cependant une alternative importante qui mérite notre attention, malgré ces problèmes. Néanmoins, ils n'arriveront jamais à remplacer tous les véhicules actuels propulsés par des combustibles fossiles, loin de là.

La société de l'automobile que nous connaissons aujourd'hui s'est donc vue infliger une condamnation avec sursis. C'est pourquoi il faut d'urgence, dès maintenant, promouvoir l'utilisation de tous les transports publics et collectifs et les rendre accessibles à tous, surtout dans leurs formes propulsées à l'électricité: rail de surface et sous-terrain, véhicules lourds et légers, trams rapides, bus à trolley, etc. À moyen terme et à long terme, les automobiles - même les automobiles électriques - devront jouer un rôle supplémentaire et complémentaire pour répondre aux besoins spécifiques des familles.

Jaroslav Paška (EFD). – (*SK*) Les véhicules électriques sont considérés comme un moyen de respecter des normes environnementales strictes, puisqu'ils ne produisent pas d'émissions.

De nombreux constructeurs automobiles européens et asiatiques ont déjà développé de tels véhicules et sont prêts à les lancer sur le marché. La commercialisation plus large de ces véhicules est cependant entravée par l'absence de normes définissant les paramètres de stations de chargement universelles, mais aussi des composants matériels et logiciels nécessaires pour permettre de charger rapidement et efficacement des véhicules importés en Europe par différents constructeurs dans un réseau de stations aussi dense que possible. Tandis que la Commission européenne analyse, réfléchit et se prépare, nos amis japonais sont déjà en plein travail. Une fédération de constructeurs de véhicules électriques a été fondée à Tokyo. Cette fédération élabore déjà des normes communes et se propose de coopérer avec les constructeurs européens.

Afin de créer le plus tôt possible un espace pour les véhicules électriques, j'invite donc la Commission européenne à unir ses forces le plus rapidement possible avec les constructeurs japonais et à contribuer activement à l'adoption de normes mondiales pour l'utilisation de véhicules électriques.

Izaskun Bilbao Barandica (ALDE). – (*ES*) Monsieur le Président, Europe 2020 et la voiture électrique. L'innovation et la compétitivité constituent elles-mêmes de la connaissance. De nombreuses régions sont en avance par rapport aux pays dont elles font partie en termes de dynamisme et d'efficacité de leurs politiques d'innovation.

En tant que Basque, je suis fière de pouvoir vous dire qu'il y a déjà cinq ans, nous avons lancé la création d'un centre d'intelligence automobile. Aujourd'hui, ce centre rassemble plus de 50 entreprises actives dans la recherche, le développement et l'innovation en matière de mobilité électrique dans toute l'Europe.

Le Pays basque possède également un consortium dont les représentants ont fait part de leur expérience à ce Parlement: *Hiriko*, une voiture électrique modulaire conçue pour la conduite en ville. Cette voiture est le fruit d'un partenariat public-privé et d'une aide régionale, ce qui signifie que l'Espagne, qui n'a participé à cet effort qu'à la dernière minute, a pu inclure ces réalisations dans son programme et organiser son sommet de l'innovation au Pays basque.

Les régions et leurs connaissances devraient, une fois pour toutes, revêtir une importance cruciale si nous voulons construire une Europe plus participative et efficace. Les objectifs pour l'avenir que nous définissions dans cette résolution - que nous soutenons - seront alors plus faciles à atteindre.

Diego López Garrido, *président en exercice du Conseil.* – (ES) Monsieur le Président, je tiens à remercier les députés qui ont applaudi l'initiative de la Présidence espagnole du Conseil d'inclure, parmi les priorités de sa Présidence, le soutien en faveur des véhicules électriques.

Je voudrais également remercier les rapporteurs qui ont contribué à la proposition de résolution sur laquelle ce Parlement votera demain, et dont certains ont pris la parole aujourd'hui. Je pense à M^{me} Riera, M^{me} del Castillo, M. Cramer et M^{me} Matias. Je leur suis très reconnaissant pour leurs allocutions qui, avec celles des autres orateurs, montrent clairement qu'il s'agit là d'un objectif stratégique de l'Union européenne, même si elles nous ont également rappelé les difficultés qui subsistent pour la construction et le développement à grande échelle de véhicules électriques, ainsi que la nécessité de pouvoir compter sur le soutien de toutes

les parties intéressées du monde politique et économique. M^{me} Bilbao vient mentionner l'importance cruciale des régions dans le développement des véhicules électriques.

Je suis convaincu que l'Union européenne devra tenir compte de tous ces facteurs à l'avenir.

C'est pourquoi je voudrais souligner certains des arguments qui me semblent plaider en faveur des véhicules électriques. Mais j'aborderai également, en conclusion, les difficultés et les obstacles qu'il nous reste selon moi à surmonter.

Pour ce qui est des avantages, je pense que les véhicules électriques présentent deux aspects avantageux. L'un concerne la technologie, l'autre l'énergie.

En ce qui concerne la technologie, la technologie des véhicules électriques est déjà disponible. Elle fonctionne déjà. Il existe d'ailleurs déjà plus de 90 modèles de véhicules électriques différents dont les constructeurs annoncent la commercialisation dans un avenir proche.

Mais nous devons aussi accepter le fait que certaines de ces technologies doivent encore être mises au point. Elles souffrent actuellement de certaines limites, comme dans le cas des batteries, du chargement ou de l'avertissement de M. Zasada concernant l'absence de bruit et les dangers que cela peut représenter pour les piétons. Je pense qu'il est très important de tenir compte de son avis.

Par ailleurs, la technologie utilisée par les véhicules électriques est la meilleure et la plus efficace d'un point de vue écologique. Le rendement de la technologie utilisée dans les véhicules électriques peut atteindre 60 %, tandis que les moteurs traditionnels n'atteignent qu'un rendement de 20 %.

En outre, en ce qui concerne l'énergie, les véhicules électriques nous aident objectivement à atteindre les objectifs que nous avons abordés cet après-midi dans le contexte d'Europe 2020 et de la lutte contre le changement climatique, les objectifs 20/20/20. Avec leur capacité de stockage, les véhicules électriques possèdent une technologie qui contribue à atténuer l'une des faiblesses, l'un des inconvénients des énergies renouvelables. Les véhicules électriques contribuent à compenser l'un des points faibles des énergies renouvelables, à savoir leur irrégularité. Les véhicules électriques compensent cette irrégularité par leurs propres caractéristiques.

Ils contribuent également à la sécurité énergétique. Par exemple, de nombreux pays européens ne possèdent pas de réserves de pétrole. Les véhicules électriques pourraient compenser cette carence et contribuer à un autre objectif stratégique de l'Union: la lutte pour la sécurité énergétique qui, comme nous l'avons vu, rend parfois nos sociétés extrêmement vulnérables.

Enfin, malgré cela, malgré tous ces avantages, les véhicules électriques vont clairement nous obliger à modifier nombre de nos systèmes de production, nombre des technologies que j'ai mentionnées précédemment, les habitudes de nos concitoyens, les réseaux de distribution de l'électricité. Ils vont même nous obliger à adopter une nouvelle stratégie de communication, comme l'a fait remarquer à juste titre M. van Nistelrooij.

En d'autres termes, les véhicules électriques présentent de nombreux avantages mais il reste également des obstacles et des difficultés. Cela signifie que nous devons aborder cette question dans une perspective européenne positive; cela signifie que les gouvernements européens, la Commission et ce Parlement, qui votera demain sur une série de résolutions, doivent y accorder une attention particulière. C'est pourquoi il est si important que ces trois institutions de l'Union - le Conseil, la Commission et le Parlement - travaillent de concert pour définir la ligne stratégique à adopter en matière de véhicules électriques.

Antonio Tajani, *vice-président de la Commission.* – (*IT*) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je pense que la Présidence espagnole a placé correctement la stratégie en matière de voitures électriques dans un contexte plus large qui concerne non seulement les voitures électriques, mais aussi le développement et la protection de l'industrie automobile, dans le contexte de la politique industrielle européenne. Ce faisant elle réfléchit à l'évolution de l'industrie, du développement industriel et de la création d'emplois au cours des décennies à venir.

C'est pourquoi cette décision, soutenue par la Commission, vise - à travers une stratégie à deux axes qui n'exclut en rien un gros effort de réduction des émissions de CO₂ par les véhicules conventionnels - principalement deux domaines: les véhicules à moteur à explosion, qui doivent être améliorés, ainsi que la technologie et la recherche, parce que, comme l'ont dit M^{me} Bilbao Barandica et M. Pallone, si nous voulons affronter les défis du marché mondial, nous devons absolument nous focaliser sur la technologie et la

recherche. Une industrie automobile européenne n'est pas pensable sans des mesures déterminées en matière d'innovation et de recherche: toutes les initiatives et tout le soutien du Parlement dans ce domaine sont donc les bienvenus.

Le choix en faveur de la voiture électrique n'exclut pas nécessairement les autres possibilités. Je le dis à M. Cancian, qui a souligné l'importance des voitures hybrides, des voitures à l'hydrogène. Les voitures électriques sont une ressource importante qui bénéficie d'un large soutien et qui a obtenu des résultats positifs. De nombreux États membres, en fait, ont choisi cette approche. Pourtant, je le répète - parce que j'ai entendu certains députés s'opposer au principe des voitures électriques, qui sont le sujet du débat de ce soir - que les voitures électriques, qui représentent une chance extraordinaire, ne sont pas pour autant la seule possibilité, parce que notre objectif est d'avoir une industrie européenne plus compétitive sur les marchés internationaux et de réduire la pollution et les émissions de CO_2 dans le système de transport, y compris les transports urbains. Je ferai remarquer à M. van Nistelrooij qu'au cours de la dernière période législative, la Commission européenne a présenté le plan d'action urbain, qui accorde une grande importance au transport électrique dans ce contexte.

Évidemment, la production d'une voiture électrique compétitive nécessite énormément de travail. Certains ont évoqué la question de la normalisation, or le document de la Commission confie déjà aux organes de standardisation européens la mission, en 2010, d'élaborer une norme européenne harmonisée pour les systèmes de chargement d'ici à l'année prochaine. Nous avons déjà réagi à ces préoccupations, tout comme nous avons également réagi, dans le document approuvé par le collège, aux préoccupations exprimées par M^{me} Merkies concernant les matières premières. Elle a soulevé le problème du lithium, tout comme d'autres députés européens qui ont parlé des batteries au cours de ce débat. C'est justement parce qu'elle a conscience de ce problème que la Commission a décidé d'inclure dans son programme de travail - et nous en avons parlé au cours d'une réunion que nous avons eue récemment avec M^{me} Merkies - une communication consacrée au problème des matières premières, qui est une priorité pour nous.

Certains députés - M. Belet, M^{me} Matias - ont mentionné le problème de l'emploi, mais beaucoup d'autres ont également parlé de la reconversion des travailleurs, parce que si nous voulons un système industriel hautement innovant dans l'industrie automobile, axé non seulement sur les véhicules électriques mais aussi sur le développement d'un moteur à explosion transformé - des moteurs moins polluants, mais aussi toutes les autres possibilités - alors nous devons nous concentrer aussi sur la reconversion des travailleurs, parce que notre objectif est de respecter le traité de Lisbonne, qui considère le marché comme le meilleur instrument pour la création d'une politique sociale.

Mais les préoccupations exprimées par certains députés sont déjà abordées dans le texte de la communication de la Commission, qui indique explicitement que la Commission est disposée à allouer des moyens financiers du Fonds social européen à des initiatives spécifiques visant à reconvertir les travailleurs ou à leur proposer une formation professionnelle de mise à jour, précisément pour que ces travailleurs puissent eux aussi contribuer à cette innovation qui devra rendre l'industrie européenne plus compétitive.

Je pense que l'Europe possède une stratégie. M^{me} Stassen est contre les voitures électriques: elles représentent une opportunité, mais en bout de course, la décision reviendra au marché. Il reste aussi la possibilité de ne pas acheter de voitures électriques; personne n'oblige les Européens à les acheter. M. Zasada a quant à lui mentionné un autre problème qui touche à la sécurité des transports. Il est évident qu'au moment de la commercialisation, nous devrons évaluer sous tous les angles les problèmes futurs en termes de pollution sonore et de substances polluantes, ainsi que l'impact global sur l'environnement de la construction et de la mise au rebut de ces voitures. Nous avons expliqué ce problème clairement et, en fait, nous sommes convaincus que les voitures électriques nous permettront de faire des progrès, y compris en matière de sécurité. Nous devons par contre fournir aux constructeurs du secteur des orientations spécifiques pour qu'il soit réellement possible d'avoir une voiture électrique non polluante.

J'ai tenté de répondre à la plupart des questions posées par les députés européens et je vais également répondre à M. Lange, qui a mentionné CARS 21. La communication adoptée par la Commission et présentée ensuite au Parlement et au Conseil indique expressément, dans les dernières pages, que nous tenons beaucoup à relancer le groupe de haut niveau CARS 21. Ce groupe a été une occasion extraordinaire de travailler avec les parties prenantes, et il doit le rester, d'autant plus que nous sommes convaincus - avec la Présidence espagnole, mais aussi, Monsieur le Président, avec la grande majorité des députés qui se sont exprimés au cours de ce débat - que l'industrie automobile est un atout extraordinaire. Il faudra certainement adapter cet

atout, le moderniser et parfois le restructurer, mais il présente un potentiel extraordinaire et représente le joyau de la couronne du système industriel et d'entreprise européen.

C'est pourquoi nous tenons tous, comme le prouve le débat de ce soir, à rendre ce secteur industriel plus compétitif. Nous serons plus compétitifs en nous focalisant sur l'innovation et la recherche. Je pense que le choix de la voiture électrique permettra également à l'industrie européenne de concourir sur le marché mondial.

Le Président. – J'ai reçu, conformément à l'article 115, paragraphe 5, du règlement, une proposition de résolution⁽¹⁾ déposée par six groupes politiques en conclusion du débat.

Le débat est clos.

Le vote aura lieu demain.

Déclarations écrites (article 149)

Elena Băsescu (PPE), par écrit. – (RO) Face à la menace du changement climatique, les véhicules verts constituent un moyen efficace de réduire les émissions de carbone. Leur développement doit toutefois s'inscrire dans le cadre d'une politique future de mobilité durable. La Roumanie souhaite introduire progressivement les voitures électriques sur son marché national. Dans cette perspective, le Premier ministre Emil Boc a décidé récemment de créer un groupe interministériel chargé de concevoir une stratégie nationale pour la construction de voitures électriques. Dans certains pays, comme le Danemark ou Israël, des stations de chargement sont en cours d'installation et de test en vue d'une inauguration officielle fin 2011. Les gouvernements français, espagnol et irlandais accordent des subsides à quiconque souhaite acheter un véhicule de ce type. Le coût des voitures électriques est encore élevé à l'heure actuelle, étant essentiellement déterminé par le coût de la batterie.

Pour soutenir la production de voitures électriques dans l'Union européenne, il convient de normaliser les infrastructures et les technologies de chargement afin de faciliter la mobilité électrique transfrontalière. À cet égard, la Commission doit apporter un soutien financier aux États membres. Les voitures vertes présentent des avantages significatifs. Elles contribuent à lutter contre le changement climatique, à réduire la dépendance de l'Europe au pétrole et à réaliser les objectifs de la stratégie Europe 2020. Voilà pourquoi je pense que nous devons encourager l'utilisation des voitures électriques.

Sergio Berlato (PPE), $par \, \acute{e}crit. - (IT)$ La Commission a publié en avril une communication sur les véhicules propres et économes en énergie, c'est-à-dire sur la stratégie européenne visant à encourager le développement, puis l'adoption à grande échelle, de véhicules «propres et efficaces» en termes de faibles émissions de dioxyde de carbone et de substances polluantes.

Selon des estimations récentes, les véhicules électriques devraient représenter entre 1 et 2 % du marché en 2020. En d'autres termes, ils représenteront moins de 4 % de tous les véhicules: il est donc clair que la plupart des véhicules de l'avenir continueront à être propulsés par des moteurs à combustion interne, et nous devons les soutenir au lieu de les pénaliser tandis qu'ils s'améliorent. Je pense donc que nous devons accorder de l'attention à certains facteurs intéressants pour l'industrie européenne: prendre les devants dans le processus de normalisation des infrastructures, surtout en termes de calendrier par rapport à nos concurrents - la Chine, les États-Unis, le Japon, la Corée - et empêcher la prolifération de mesures visant à encourager les voitures électriques en matière de fonds disponibles, d'accès urbain et de marchés publics.

En fait, en promouvant exclusivement les voitures électriques, nous risquons de réduire l'utilisation des véhicules dotés de moteurs à explosion traditionnels ou alternatifs (méthane ou biogaz), ce qui aura pour conséquence de fausser le marché intérieur et de limiter la compétitivité de l'industrie automobile.

António Fernando Correia De Campos (S&D), par écrit. – (PT) La Commission a présenté tout récemment une communication sur les véhicules propres et économes en énergie qui exprime une opinion neutre à propos des véhicules électriques, sans accorder de priorité particulière à l'une ou l'autre des options disponibles, qu'il s'agisse de voitures électriques, hybrides ou à l'hydrogène. Pourtant, lors de la réunion informelle du Conseil organisée en février à Saint-Sébastien, il a été décidé que l'UE devait mener une stratégie commune en matière de véhicules électriques. La Commission doit donc donner la priorité à la résolution des problèmes qui entravent encore la production des véhicules électriques, comme le coût des batteries, la nécessité de

⁽¹⁾ Voir procès-verbal.

poursuivre la recherche et le développement pour améliorer leurs caractéristiques et, surtout, l'harmonisation des véhicules électriques et des points de chargement, tant au niveau mondial qu'à travers l'Europe, afin de garantir un degré élevé de compétitivité sur le marché et de permettre aux véhicules électriques de concourir sur un pied d'égalité avec les moteurs à explosion traditionnels. Je rappelle à la Commission la nécessité de dégager des moyens financiers prioritaires dans ce but, d'autant plus que les véhicules électriques présentent l'avantage supplémentaire de posséder une excellente capacité de stockage de l'énergie que les autres options ne possèdent pas et qui est si importante pour notre indépendance énergétique.

Petru Constantin Luhan (PPE), par écrit. – (RO) L'utilisation de véhicules électriques présente plusieurs avantages majeurs pour la mobilité durable. Il s'agit par exemple des avantages suivants: la réduction des émissions de dioxyde de carbone et l'amélioration de la qualité de l'air, la réduction de la dépendance aux combustibles fossiles importés et le rendement supérieur des voitures électriques par rapport aux autres technologies de transport.

À l'échelle mondiale, les concurrents de l'Union européenne investissent dans la recherche et le développement de nouvelles technologies de réduction des émissions de carbone et ils lancent des programmes visant à encourager la transition vers un transport routier vert. Pour permettre à l'industrie automobile européenne de préserver sa compétitivité mondiale et pour faire en sorte qu'elle joue un rôle important dans les technologies vertes, l'Union européenne doit créer un cadre adéquat pour promouvoir les technologies innovantes, encourager la recherche et développer l'infrastructure requise pour soutenir le passage à une économie efficace basée sur une faible consommation et de faibles émissions de carbone.

Je soutiens les mesures proposées par la Commission dans ce domaine, et je salue la publication du plan visant à promouvoir la mise en place d'un réseau européen de stations de chargement rapide pour les voitures électriques d'ici 2011 ainsi que l'élaboration de normes techniques communes applicables à ces stations.

Marian-Jean Marinescu (PPE), par écrit. – (RO) Le passage à un mode de transport durable et économe en énergie est devenu une priorité pour l'Union européenne dans le contexte du changement climatique et de la fluctuation des prix des carburants. Le développement de véhicules électriques à travers l'Europe en vue de remplacer les véhicules traditionnels est une solution viable au potentiel commercial croissant. Pour y parvenir, les États membres doivent coordonner leurs actions de façon à pouvoir définir une norme européenne, par exemple, pour les systèmes utilisés pour charger et entreposer l'énergie, y compris les réseaux intelligents, les compteurs embarqués et l'interopérabilité. L'UE doit soutenir davantage la recherche et l'innovation, afin notamment d'améliorer la technologie des batteries et des moteurs, et proposer également des mesures d'incitation pour la construction de véhicules électriques. J'invite la Commission européenne à prendre des mesures spécifiques afin d'anticiper les changements dans le secteur automobile et la chaîne d'approvisionnement et de soutenir les politiques nationales dans ce domaine. L'heure est venue pour l'Union européenne de renforcer la compétitivité dans le secteur de la mobilité en réduisant les coûts de développement des constructeurs et en réduisant progressivement les émissions de CO₂ générées par le transport routier.

Daciana Octavia Sârbu (S&D), par écrit. – (EN) Je salue la stratégie annoncée récemment par la Commission en matière de véhicules propres et économes en énergie, et notamment la nouvelle orientation en faveur des véhicules électriques au lieu des biocarburants dans le cadre d'une transition vers des transports verts. Cependant, de même que les biocarburants sont controversés et présentent certains problèmes, il reste des difficultés importantes à surmonter pour faire des voitures électriques une option réaliste pour les citoyens européens et pour permettre à ces voitures d'apporter de réels avantages écologiques. Pour que ces voitures réalisent pleinement leur potentiel écologique, il faut que l'augmentation de la demande en électricité pour le transport soit couverte par des sources d'énergie à faible intensité de carbone. Je crains que le développement de ces sources par l'Union européenne ne soit pas suffisant pour répondre à la demande provoquée par l'utilisation accrue de moyens de transport électriques. Nous devons réfléchir à ce problème dans le cadre de la stratégie énergétique de l'Union européenne si nous voulons passer à une économie à faible intensité de carbone et réduire notre dépendance au pétrole importé depuis des pays tiers. Il faut également mettre en place un réseau de points de chargement normalisés, et j'encourage la Commission et les États membres à travailler à cette infrastructure normalisée afin de faire des voitures électriques une solution viable pour les consommateurs comme pour les constructeurs automobiles. Si nous parvenons à relever ces défis essentiels, nous pourrons espérer un transport peu polluant et consommant peu de carbone, avec tous les avantages que cela implique pour l'environnement et la santé humaine.

22. Interventions d'une minute sur des questions politiques importantes

Le Président. - L'ordre du jour appelle les interventions d'une minute en application de l'article 150 du règlement.

Tiziano Motti (PPE). – (*IT*) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, aujourd'hui, nous sommes le 5 mai, qui est la journée de lutte contre la pédophilie et la pédopornographie en Italie.

Il s'agit d'un moment important. Il en a été question pour la première fois dans la loi 41 de 2009 pour amener les personnes à réfléchir à un phénomène qui est malheureusement répandu et devient de plus en plus grave; aujourd'hui, en effet, les pédophiles ne sont plus de vieux messieurs qui traquent les enfants dans les parcs, mais des personnes qui circulent dans une structure organisée au niveau international et qui utilisent les technologies les plus modernes, comme l'internet, si bien qu'aujourd'hui, les jeunes filles et les jeunes garçons ne sont même plus en sécurité dans leurs propres maisons.

C'est pourquoi j'espère que l'Union européenne jugera bon, elle aussi, de consacrer une journée à ce problème important, et c'est aussi pourquoi j'ai déposé une déclaration écrite demandant l'introduction d'un système d'alerte précoce visant à permettre aux forces de police des États membres de travailler de manière organisée et d'échanger rapidement des informations. J'espère que cette initiative sera accueillie favorablement par la majorité des membres de la présente Assemblée.

Gabriel Mato Adrover (PPE). - (ES) Monsieur le Président, la semaine dernière, l'Europe est passée à côté d'une excellente occasion de devenir numéro un mondial de la recherche en astrophysique pour les vingt prochaines années. L'observatoire austral européen a décidé, sur la base de rapports qui étaient loin d'être transparents, que le très grand télescope européen serait installé au Chili et pas dans les Îles Canaries.

C'est un moment idéal pour féliciter le Chili, mais également pour se demander si l'Europe a fait tout ce qu'il était possible de faire pour qu'une installation européenne, choisie par une institution européenne, financée par des fonds européens représentant un investissement de plus d'un milliard d'euros, soit située en Europe plutôt qu'en Amérique.

Le Parlement européen a unanimement soutenu la proposition d'installer le télescope à La Palma et je lui en sais gré, mais qu'a fait le Conseil? Qu'a fait la présidence espagnole? A-t-elle tenu des réunions avec l'observatoire? A-t-elle tenu des réunions avec les États membres chargés de décider du lieu d'implantation du télescope? A-t-elle réellement soutenu l'offre européenne?

Les Européens de La Palma, des Canaries et du reste du continent attendent des réponses. Pour l'instant, ils ont la conviction que tous les efforts possibles n'ont pas été déployés.

Daciana Octavia Sârbu (S&D). - (RO) Nous avons proposé une résolution visant à interdire l'utilisation des technologies à base de cyanure dans l'industrie minière, étant donné qu'il est de notre devoir de prendre toutes les mesures de sécurité qui s'imposent pour protéger les populations et l'environnement contre les désastres écologiques. Si nous sommes en mesure de prendre des engagements historiques pour réduire les émissions de gaz et donner le ton dans le monde entier en termes de protection environnementale, pourquoi ne pouvons-nous pas faire une simple geste pour un environnement propre et pour abolir cette pratique nocive dans l'Union européenne?

L'accident du Baia Mare, qui a eu lieu en Roumanie il y a 10 ans, est considéré de la même manière que celui de Tchernobyl, affectant trois pays et détruisant les écosystèmes des rivières touchées sur des centaines de kilomètres. Or, à nouveau, la Roumanie a l'intention de construire une nouvelle unité d'extraction minière à Roşia Montană utilisant les technologies à base de cyanure.

C'est pourquoi aujourd'hui, peut-être plus encore que jamais, je veux vous remercier d'avoir voté contre l'utilisation des technologies à base de cyanure dans l'industrie minière. Les régions affectées doivent recevoir une aide de l'Union européenne pour leur permettre de se développer sur une base durable, en utilisant leur plein potentiel.

Cristian Silviu Buşoi (ALDE). – (RO) L'extrême difficulté dans laquelle se trouve la Grèce, sans parler des informations très préoccupantes relatives à d'autres États membres de l'Union européenne connaissant de graves problèmes, nous montre que la crise économique n'est pas encore terminée et qu'en dépit des quelques progrès faits par les «anciens» États membres de l'Union européenne, le risque de déséquilibres majeurs subsistent.

Malheureusement, pour certains pays se trouvant dans une situation où leurs recettes budgétaires diminuent, la tentation immédiate est d'augmenter les impôts et les droits. C'est exactement ce qu'il est train de se passer en Roumanie aussi. Le gouvernement est en train de tenir un débat sur l'éventualité d'augmenter le taux d'imposition fixe sur le revenu et le taux de TVA. C'est une erreur de croire qu'une augmentation soudaine des impôts et droits renflouera le budget. L'impact de telles mesures est extrêmement préjudiciable à l'économie à moyen et long terme.

Il est regrettable que l'Union européenne éprouve des difficultés à mettre en place une stratégie commune contre la crise économique. Toutefois, je pense qu'il est indispensable que les pays qui sont sortis de la crise en adoptant des mesures proactives et incitatives plutôt qu'en augmentant les impôts instaurent une meilleure communication et une meilleure coopération avec les pays en proie à de graves problèmes et qui, en désespoir de cause, sont en train d'augmenter les impôts et les droits, courant le risque de s'enfoncer davantage dans la crise

João Ferreira (GUE/NGL). - (PT) Monsieur le Président, les attaques des spéculateurs financiers contre les économies les plus vulnérables et les plus dépendantes de la zone euro sont de plus en plus graves. C'est le même capital financier qui a reçu des milliards d'euros des États membres qui spécule à présent sur la fragilité des comptes publics créée par ces transferts et par la dépendance économique des économies périphériques. Cette dépendance est due à une politique monétaire et de taux de change orchestrée par la Banque centrale européenne qui est, dans sa fausse indépendance, au service du grand capital et des grands pouvoirs européens, et aggravée par la libéralisation des marchés et la libre concurrence régnant sur le commerce international.

Sur cette toile de fond, les États membres et l'Union européenne ont d'ailleurs montré très clairement ce que signifie la solidarité européenne: balayer sous le tapis le pillage continu du capital financier et, le cas échéant, transférer les coûts occasionnés par ce vol sur les travailleurs et les gens de la rue en adoptant des mesures s'apparentant à un véritable terrorisme social. Mais on ne forcera pas les travailleurs et les gens ordinaires à suivre le chemin qu'on leur présente comme inévitable, mais qui ne l'est pas. Leur lutte est là pour le prouver. Nous saluons ici le courage et la détermination de la Grèce, du Portugal et de plusieurs autres pays.

Trevor Colman (EFD). - (*EN*) Monsieur le Président, il est clair maintenant, en ces moments dramatiques, que des mesures d'austérité draconienne seront imposées à la Grèce pour préserver l'euro. Cette solution ne peut pas être la bonne Elle ne fait que pénaliser les gens de la rue qui travaillent dur pour la prodigalité de leurs hommes politiques et le désir de ces derniers de soutenir l'union monétaire qui est condamnée.

Les Britanniques gardent le souvenir de la sortie, en septembre 1992, du Royaume-Uni du mécanisme de taux de change (MTC), ou, comme le désignait l'homme politique britannique Norman Tebbit, le «mécanisme éternel de récession», qui fut un désastre pour la Grande-Bretagne. Nous nous en sommes échappés grâce au refus de la Bundesbank de soutenir la livre sterling.

L'adage «Qui aime bien châtie bien» trouve ici toute sa signification. En restant dans la zone euro, la Grèce n'a aucune issue. Libérez les Grecs du carcan de l'euro. Laissez le FMI faire son travail et voyez la rapidité avec laquelle la Grèce renouera avec la croissance, comme ce fut le cas de la Grande-Bretagne lorsqu'elle quitta le MTC. Ne faites pas payer au peuple grec le prix de l'ambition irréalisable de créer un super-État européen!

Angelika Werthmann (NI). - (*DE*) Monsieur le Président, je souhaiterais parler aujourd'hui de la question de la sécurité aérienne. Ce thème nous a fort occupés au cours de ces dernières semaines et nous affecte tous.

La vie humaine est plus importante que n'importe quel bénéfice économique. C'est précisément la raison pour laquelle je suis favorable à une interdiction des vols s'il existe un risque externe, un nuage de cendres par exemple, menaçant la sécurité des passagers, car ce serait irresponsable de mettre des vies en danger. Je rappellerai à votre souvenir les deux désastres qui ont été évités en 1982 et le chasseur dans lequel des fragments de verre causés par le nuage de cendre ont été retrouvés.

Des vols d'essai ont été effectués, mais l'évaluation prend du temps. Des experts ont été consultés, mais leurs conclusions ne sont pas tranchées. Le fait est que les vies humaines sont précieuses et qu'elles ne devraient pas être mises en danger; il faudrait mettre en place des alternatives à l'aviation efficaces et abordables financièrement.

Vasilica Viorica Dăncilă (S&D). - (RO) Je crois que pour améliorer le fonctionnement de la chaîne d'approvisionnement alimentaire en Europe et parvenir à une transparence optimale, il est nécessaire d'instaurer un cadre juridique uniforme au niveau de l'UE qui aura pour mission de définir les délais utilisés dans les relations commerciales entre les fournisseurs et les distributeurs de denrées alimentaires et de trouver

des moyens plus efficaces de protéger les fournisseurs contre des accords et des pratiques anticoncurrentiels et de définir le mode et les délais de paiement.

Je pense également qu'il serait utile de respecter plus scrupuleusement les règlementations en matière de concurrence et de s'assurer que celles-ci sont interprétées de manière uniforme dans tous les États membres. Compte tenu de la situation actuelle des relations commerciales entre les fournisseurs et les détaillants, je pense que les dispositions des règlementations en matière de concurrence doivent être évaluées, ce qui instaurera un équilibre entre la politique agricole commune et les politiques de concurrence de l'Union européenne. Les mesures de surveillance du marché pourraient inclure une transparence efficace eu égard à la fixation des prix et, en particulier, des marges bénéficiaires au niveau de la chaîne alimentaire.

Jarosław Kalinowski (PPE). - (*PL*) Monsieur le Président, la présente Assemblée a maintes fois soulevé la question de la discrimination contre la minorité polonaise vivant en Lituanie, qui n'est pas autorisée à utiliser l'orthographe originale pour écrire les noms de famille, où les écoles utilisant le polonais comme langue d'enseignement sont fermées et où les terrains saisis pendant l'ère soviétique ne sont pas restitués à leurs propriétaires légitimes simplement parce qu'ils sont Polonais.

Récemment, la Commission principale d'éthique officielle de la République de Lituanie a sanctionné M. Tomaševski, dirigeant de la minorité polonaise et député européen, pour avoir posé une question - ici même, dans la présente Assemblée - à M. Barroso à propos du respect des droits des minorités en Lituanie. Ces mesures scandaleuses s'intensifient. Il y a plusieurs jours, le Bureau lituanien d'inspection linguistique a infligé de nouvelles amendes élevées au directeur de l'autorité locale de la ville de Salcininkai pour avoir utilisé une signalisation bilingue. Quatre-vingts pour cent de la population de la région est polonaise.

Monsieur le Président, il est grand temps que le Parlement européen mette un terme à ces actions scandaleuses du gouvernement lituanien. Nous tirons de la fierté du fait que les droits de l'homme sont à la base de l'Union. Il s'agit d'une bien piètre base si nous ne sommes pas capables de respecter ces droits dans les États membres.

Charalampos Angourakis (GUE/NGL). – (*EL*) Monsieur le Président, des millions de travailleurs font grève et manifestent aujourd'hui, aux côtés du front des travailleurs grecs, contre les mesures inhumaines imposées par le monde capitaliste, le gouvernement grec, l'Union européenne et le FMI.

Ces mesures ne sont ni nouvelles ni temporaires. Elles sont une application flagrante du développement du capitalisme qui conduit à la crise. Elles visent à sauvegarder les profits de la ploutocratie grecque et européenne et à poursuivre l'application du traité de Maastricht. Elles font partie de la stratégie de Lisbonne et de la stratégie Europe 2020, ce qui explique l'impasse à laquelle elles mènent.

Mais nous disons qu'il ne s'agit pas d'une route à sens unique et qu'il existe une solution. Cette solution consiste à reconstituer le mouvement des travailleurs et à soutenir un développement fondé sur la satisfaction des besoins de ceux qui produisent la richesse. Cette solution consiste à nationaliser les monopoles et à donner le pouvoir au peuple. Ni les provocateurs ni les maîtres chanteurs du gouvernement grec ne peuvent arrêter ce mouvement, pas plus que les actes meurtriers commis aujourd'hui à Athènes qui nous ont tous choqués.

Nous croyons que le peuple grec sortira vainqueur de son combat.

Chrysoula Paliadeli (S&D). - (EN) Monsieur le Président, il y a quelques heures, j'aurais dit qu'en dépit de la déformation de mauvais goût des emblèmes culturels et en dépit d'articles à l'objectivité ambigüe faisant référence à des stéréotypes obsolètes, et bien que le Conseil ait négligé de considérer la crise économique grecque comme une question européenne majeure et la Commission de l'utiliser comme un moyen de tester la cohésion européenne, le peuple grec était prêt à soutenir leur nouveau gouvernement socialiste dans son combat pour la reprise économique et sociale.

Maintenant, à la lumière des événements tragiques de ces dernières heures à Athènes, où trois personnes ont trouvé la mort à cause des violences qui ont éclaté en raison des mesures économiques draconiennes, je rappellerai les récentes paroles de M. Rasmussen: la rétrogradation de la cote du crédit souverain de la Grèce est un témoignage accablant de la politique de tergiversation. Je pense qu'il est extrêmement urgent que les députés du Parlement européen renforcent leur lutte en faveur de la cohésion.

J'espère que les événements qui se sont passés en Grèce il y a à peine quelques heures ne feront pas tâche d'huile, et j'espère au contraire qu'ils marqueront peut-être le début d'un effort unanime en faveur de la formation d'une identité européenne empreinte de solidarité et de partenariat.

Ilda Figueiredo (GUE/NGL). - (*PT*) Monsieur le Président, il y a quelques jours, nous fêtions le 120^e anniversaire de la journée internationale des travailleurs célébrée le 1^{er} mai.

Ce furent 120 années d'une lutte incessante, difficile et héroïque menée par les travailleurs du monde entier pour faire valoir leurs droits et pour l'émancipation du travail, pour créer une société dans laquelle le travail, finalement libéré de toute exploitation, constituerait la pleine réalisation des capacités créatives des êtres humains. Ce furent 120 années de brillantes avancées, de pénibles retours en arrière et d'opiniâtreté des travailleurs. Historiquement, le 1^{er} mai et ses slogans universels sont bâtis sur la répression la plus violente et se sont faits au prix d'innombrables combats, sacrifices et de vies humaines. Il a été consolidé pas à pas, à chaque fois que les travailleurs gagnaient leur liberté, et il a souffert et souffre encore de retours en arrière à chaque fois que l'histoire permet au grand capital de passer à l'offensive. C'est l'expérience que vit actuellement l'Union européenne, et on peut le voir en Grèce, au Portugal et dans tant d'autres pays.

Il faut prendre en considération ces combats et l'aggravation de l'exploitation doit cesser. Il est temps de respecter la dignité des personnes qui travaillent et qui créent des richesses.

Alan Kelly (S&D). - (*EN*) Monsieur le Président, je voudrais attirer l'attention de la présente Assemblée sur une question d'urgence très grave. Un jeune homme irlandais et citoyen de l'UE, Michael Dwyer, a été tué par balle en Bolivie il y a juste un peu plus d'un an. De nombreux observateurs croient qu'il a été assassiné. À l'heure d'aujourd'hui, la famille de Michael, qui est présente ici ce soir, ne sait toujours pas comment et pourquoi il est mort.

Les seules informations officielles qui leur ont été données est qu'il est mort pour voir été impliqué dans un supposé complot visant à assassiner le président bolivien. Cela ne cadre pas du tout avec le caractère d'une personne issue d'une famille aimante, affectueuse et apolitique. Mais la véritable question est que les informations fournies par les autorités boliviennes ne sont pas dignes de crédit. Leurs versions des événements sont en totale contradiction, que ce soit du point de vue de la médecine légale, des preuves balistiques ou des arguments mêmes qu'elles avancent.

Aussi, j'invite instamment la présente Assemblée et la nouvelle Haute représentante pour les affaires étrangères de l'UE, Catherine Ashton, de soutenir les efforts déployés par le gouvernement irlandais pour qu'une enquête indépendante soit menée sans attendre. Ma démarche reçoit le soutien des députés européens de nationalité irlandaise de toutes les tendances politiques, qui lui enverront bientôt un courrier allant dans ce sens.

Kristian Vigenin (S&D). - (*BG*) Je dois attirer votre attention sur un problème rencontré dans mon pays. La Bulgarie est gouvernée par un gouvernement incompétent, mais populiste, qui utilise les méthodes typiques des années 1930.

Un élément révélateur de ce phénomène est que les hommes politiques les plus populaires en ce moment sont le ministre de l'intérieur, suivi par l'ancien secrétaire en chef de ce ministère, qui est à présent Premier ministre. À la veille des élections, des centaines de représentants de l'opposition sont mis à la porte pour raison politique. Des pressions sont exercées sur les principaux médias. Des hommes politiques sont arrêtés de manière brutale et manifeste ou font l'objet d'accusations ridicules.

Les procureurs défient publiquement la présomption d'innocence, tandis que les ministres font pression sur les tribunaux et prononcent des condamnations par l'intermédiaire de la télévision. Une nouvelle loi permet de prononcer une peine sur la simple base d'informations extraites d'écoutes téléphoniques et de preuves fournies par un témoin anonyme. Des dispositions sont prises pour mettre sur pied un tribunal extraordinaire, officiellement appelé «tribunal spécialisé». La peur gagne du terrain.

Depuis des années, on demande à la Bulgarie de faire davantage d'efforts dans la lutte contre la criminalité. Pour l'instant, des efforts sont faits, mais la lutte contre la criminalité est en train de devenir une lutte contre la démocratie. Le Parlement européen est sensible à la violation de la démocratie, de la liberté et des droits de l'homme dans le monde entier. Il est nécessaire qu'il le soit aussi lorsque ces violations se produisent dans les États membres.

Csanád Szegedi (NI). - (HU) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, la crise financière, le chômage et le déficit budgétaire croissant des finances publiques et la dette publique croissante sont les défis les plus ambitieux à relever par les nations européennes aujourd'hui. Mais je voudrais attirer votre attention sur le phénomène de la corruption qui est typique des pays d'Europe centrale, mais qui prend des proportions particulièrement inquiétantes en Hongrie, aggravant davantage la crise et creusant davantage la dette du pays

en conséquence des emprunts supplémentaires qu'il a contractés. Le gouvernement hongrois sortant a plongé l'économie hongroise dans une situation intenable, puisqu'aucun investissement ou contrat public n'a échappé à la corruption, que ce soient les autoroutes, la rénovation des ponts, la construction de parkings, les soins de santé, le financement national ou les appels à propositions de l'UE. Le mouvement Jobbik demande instamment au nouveau gouvernement hongrois élu d'adopter et d'appliquer une législation stricte en matière de lutte contre la corruption, et compte tenu de la crise, notre mouvement invite chaque État membre de l'UE à faire de même. Le Jobbik croit qu'il est possible d'éliminer la corruption de la vie politique.

Alexander Mirsky (S&D). - (LV) Merci, Monsieur le Président. Le 8 mai, l'Europe célèbre la victoire contre le nazisme. Cependant, Mesdames et Messieurs, j'ai des nouvelles désagréables à vous annoncer. Cette année, le 16 mars, avec l'approbation tacite des autorités lettones, des vétérans de la Waffen SS ont défilé avec des drapeaux dans les rues de Riga pour commémorer le jour où la légion SS lettone a été fondée. Cela fait 20 ans maintenant que le parti de l'opposition est impuissant face à ce phénomène. Les dirigeants des États européens feignent de ne pas savoir ce qu'il se passe. En Lettonie, des bataillons punitifs SS ont détruit 130 villages et on tué plus de 150 000 personnes en Biélorussie, en Pologne et en Russie. Or aujourd'hui, ils sont honorés comme des héros en Lettonie. Ce silence craintif de la part des États membres de l'Union européenne est un crime à l'encontre des millions de personnes qui ont péri au cours de la Seconde guerre mondiale. C'est extrêmement important. Merci.

Iuliu Winkler (PPE). - (EN) Monsieur le Président, l'histoire a montré que les crises peuvent générer des progrès. Lorsque nous sommes sous pression, de nouvelles idées peuvent émerger, créant des mécanismes innovants pour favoriser le développement et éviter les erreurs qui ont conduit à la crise.

Permettez-moi de mettre en lumière deux idées de ce genre, qui pourraient conduire à la création d'instruments utiles. Si nous voulons que l'UE reste un acteur significatif sur la scène mondiale, nous devrions créer un fonds monétaire européen et une agence de notation européenne. Nonobstant l'effort institutionnel important nécessaire, cela reste un exercice qui vaut la peine d'être effectué, si nous envisageons notre intérêt à long terme. Nous pouvons tous parier sur le fait qu'à l'avenir, nous connaîtrons de nouvelles crises.

L'économie sociale de marché européenne et la monnaie commune sont des pierres angulaires de l'économie mondiale et du système financier mondial. La mise en place d'un «FMI européen» pourrait renforcer le pacte de stabilité et de croissance, et l'agence de notation européenne réaliserait ses évaluations sur la base d'une véritable compréhension des économies européennes. Ces ceux idées devraient être débattues sérieusement et, à mon avis, une issue positive serait une sage décision.

Corina Crețu (S&D). - (RO) Nous avons récemment assisté à une poussée alarmante de l'extrême droite et à l'adoption d'attitudes xénophobes et racistes plus radicales. Les élections régionales qui se sont déroulées en Italie et en France, ainsi que les élections générales qui se sont déroulées en Hongrie ont confirmé le succès croissant des mouvements extrémistes qui diffusent un message dangereux nationaliste, anti-européen et agressif, ciblant soit les minorités nationales soit les pays voisins. Ce n'est pas l'idée que nous nous faisions d'une Europe unie, et je ne crois pas non plus que c'est la solution aux problèmes des citoyens.

Je voudrais faire part de ma vive inquiétude quant aux messages hostiles diffusés à propos des Européens de l'Est, et des Roumains en particulier, dans les médias étrangers, qui ont souvent pris la forme d'une rhétorique extrémiste. La télévision française insulte les Roumains assez régulièrement, tandis qu'un candidat du parti populaire espagnol a fait campagne à l'occasion des élections municipales à Barcelone sur le slogan «Nous ne voulons pas de Roumains».

Je souhaite profiter de cette occasion qui m'est donnée pour lancer un appel à tous les groupes politiques responsables au Parlement européen afin qu'ils joignent leurs efforts pour s'attaquer à ce phénomène dangereux perceptible dans l'Union européenne.

Kriton Arsenis (S&D). - (*EL*) Avant tout, je tiens à exprimer mes condoléances aux familles des victimes des attaques qui se sont produites aujourd'hui à Athènes.

Pour revenir au sujet du changement climatique, les 35 000 représentants des peuples du monde entier qui se sont réunis à Cochabamba en Bolivie n'ont pas tourné autour du pot. Ils veulent que nous acceptions à la conférence de Mexico des réductions contraignantes de nos émissions de gaz. Ils ont raison. Nous ne pouvons plus remettre à plus tard cette décision.

L'Union européenne doit immédiatement et officiellement s'engager à réduire de 30 % ses émissions d'ici à 2020. Cela jouera sur la dynamique des négociations qui, il est vrai, stagnent, faisant courir le risque que la décision relative à la réduction des émissions soit reportée après Mexico, sans date ni calendrier spécifiques.

Nous pouvons aussi en faire nettement plus au Parlement. Une réduction de 30 % de l'empreinte écologique du Parlement européen à l'horizon 2020 a déjà été acceptée. Nous devons servir d'exemple aux États membres en la réduisant de 50 %.

Nous savons tous qu'il existe des marges importantes pour économiser l'énergie dans notre travail quotidien et pour réduire notre empreinte écologique, et nous pouvons et devons le faire.

Elisabeth Köstinger (PPE). - (*DE*) Monsieur le Président, aujourd'hui le Parlement européen a donné décharge à la Commission pour le budget général de 2008, et c'est une bonne chose. Le taux d'irrégularité des paiements exécutés sur les fonds de l'UE n'a jamais été aussi bas que cette année.

Au cours de ces trois dernières années, il a été possible de réduire de moitié les domaines où le taux d'irrégularité était supérieur à 5 % et donc dépassait la limite de tolérance. Le domaine de la cohésion, à lui seul, laisse beaucoup à désirer. Des efforts supplémentaires devront être faits à l'avenir dans ce domaine particulier. Il convient de souligner particulièrement le domaine de l'agriculture et des ressources naturelles. Le taux d'irrégularité dans ce domaine était en deçà de 2 % et donc clairement dans le vert. Les systèmes de surveillance et de contrôle sont efficaces.

Dans ce contexte, toutefois, je voudrais aussi mentionner l'aide à la préadhésion octroyée à la Turquie qui figure dans le rapport de décharge. Une augmentation des fonds affectés à la Turquie est discutable au vu de l'absence de critères mesurables. Il est inacceptable que l'UE octroie des fonds à des pays tiers sans qu'aucun indicateur ne soit mis en place. Il est essentiel d'exercer un contrôle direct sur les versements et sur la manière dont les fonds sont utilisés. Ce n'est que dans ces conditions que l'aide versée aboutit à l'effet désiré.

Krisztina Morvai (NI). - (*HU*) L'article 11 de la Convention européenne des droits de l'homme considère le droit à la liberté de réunion et d'association comme faisant partie des droits de l'homme. La semaine dernière, la cour militaire hongroise, en totale violation de cette disposition juridique, a sévèrement condamné Judit Szima, dirigeante d'un syndicat représentant dix mille officiers de police, pour avoir mené une action qui, tant d'un point de vue profane que d'un point de vue juridique professionnel, consistait exclusivement à défendre les droits d'un employé et la poursuite d'une action syndicale. J'insiste sur le fait que cet événement ne s'est pas passé dans une espèce de république bananière d'un pays en développement, mais dans un des États membres de l'Union européenne. Que ce soit au sein de la présente Assemblée que dans les diverses commissions, nous répétons constamment qu'avec l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne, l'engagement de l'Union européenne vis-à-vis de la défense des droits de l'homme a été renforcé et la défense des droits est devenue plus efficace. Je demande que l'affaire de Judit Szima devienne un cas d'école, et nous devrions tous suivre attentivement comment, en faisant respecter la législation européenne en matière de droits de l'homme, cette femme courageuse pourra être innocentée et retrouver la dignité et le travail qu'elle a perdus.

Adam Gierek (S&D). - (*PL*) Monsieur le Président, une forme déguisée de traite des êtres humains est florissante en Pologne. Ce phénomène est la conséquence de la priorité absolue donnée à la loi du marché, libérale et anti-humanitaire. Ces dernières années, de nombreux appartements et des îlots résidentiels entiers appartenant à des entreprises publiques ont été vendus, avec leurs locataires, dans le cadre de la privatisation du patrimoine de l'ancienne République populaire de Pologne.

Les locataires sont très souvent des personnes âgées, souvent malades, qui ont été privées de l'occasion d'user de leur droit préférentiel d'achat. Sous la pression des loyers qui flambent, ils s'endettent et sont souvent expulsés. Il s'agit d'une violation des droits fondamentaux. Nous avons besoin d'instruments juridiques et exécutifs appropriés permettant aux autorités des États membres de l'UE d'engager une action efficace pour garantir la protection des locataires des immeubles privatisés qui appartenaient auparavant à des entreprises publiques. Il est également nécessaire de dégager des fonds publics pour venir en aide aux victimes de cette privatisation anti-humanitaire.

Dimitar Stoyanov (NI). - (*BG*) Merci, Monsieur le Président. Je prends la parole pour exposer une injustice.

Chers collègues, ne nous faisons pas d'illusion; l'homme de la rue en Grèce n'est pas totalement irréprochable et a sa part de responsabilité dans ce qu'il s'est passé dans leur pays. Cette situation, qui a contribué à aggraver la crise, est à attribuer aux 14^e, 15^e et 16^e mois de salaire, ainsi qu'à des pensions et des privilèges qui n'existent nulle part ailleurs dans l'Union européenne, et qui sont simplement totalement inconnus.

Cela fait 10 ans que la Grèce est fichée à la Banque centrale européenne en raison de sa situation économique. Or, aujourd'hui, en ce moment précis, les dirigeants européens ont décidé d'octroyer à la Grèce 110 milliards d'euros pour la récompenser de tous ces mensonges et de toutes ces tromperies. Dans le même temps, des pays qui ont géré leurs finances de manière exemplaire, comme la Bulgarie ou l'Estonie, seront punis parce que cette crise a éclaté, ce qui aura plus que probablement comme résultat le report de leur entrée dans la zone euro.

Cette politique de deux poids deux mesures n'est pas digne de la zone euro ni de l'Union européenne. Il est raisonnable de punir les coupables, et les dirigeants de la zone euro doivent demander à la Grèce de s'en aller.

Le Président. - Ce point de l'ordre du jour est clos.

23. Règlement d'exemption par catégorie dans le secteur automobile (débat)

Le Président. – L'ordre du jour appelle la discussion sur:

- la question orale à la Commission relative à la protection des intérêts des consommateurs dans les règles de concurrence régissant le secteur automobile au sein du marché intérieur, posée par Malcolm Harbour, Andreas Schwab, Evelyne Gebhardt, Cristian Silviu Buşoi, Adam Bielan, Heide Rühle et Kyriacos Triantaphyllides, au nom de la commission du marché intérieur et de la protection des consommateurs (O-0044/201 B7/0209/2010); et
- la question orale à la Commission relative au règlement d'exemption par catégorie dans le secteur automobile, posée par Sharon Bowles, au nom de la commission des affaires économiques et monétaires (O-0047/2010 B7-0210/2010).

Theodor Dumitru Stolojan, *suppléant l'auteur.* – (*EN*) Monsieur le Président, la commission des affaires économiques et monétaires a posé cette question parce qu'elle a suivi avec intérêt la procédure de révision du règlement d'exemption par catégorie dans le secteur automobile et qu'il convient de réfléchir prudemment à certaines choses.

Comme vous le savez, les règlements d'exemption par catégorie sont des instruments très importants pour le monde des affaires. Le règlement dont il est ici question a été adopté en 2002. La Commission estimait à l'époque qu'une situation oligopolistique prévalait sur le marché automobile européen, vu que les six plus grands constructeurs en Europe se partageaient une part de marché de 75 %. Dans ce contexte, la Commission a considéré que le secteur automobile ne devait pas être couvert par le règlement vertical général d'exemption par catégorie et a donc adopté un règlement spécifique.

Ce règlement expire le 31 mai 2010. La Commission estime désormais que les marchés de vente de véhicules neufs sont hautement compétitifs et que les niveaux de concentration ont diminué. À la suite de cette évaluation, la Commission pense qu'il n'est plus nécessaire de prévoir une exemption par catégorie spécifique pour la vente de voitures et de véhicules utilitaires neufs. Elle propose d'adopter un règlement spécial d'exemption par catégorie exclusivement consacré aux services de réparation et de maintenance ainsi qu'à la distribution de pièces détachées.

Le Parlement s'inquiète de cette réforme. Comme vous le savez, l'UE traverse actuellement une crise financière et économique exceptionnelle et les taux de chômage sont élevés. L'industrie automobile européenne est l'un des secteurs clés de l'économie européenne: il contribue à l'emploi, à l'innovation et à la compétitivité de l'économie toute entière. Nous pensons qu'il est nécessaire de fixer des conditions générales afin d'assurer la viabilité de ce secteur et de lui permettre de rester économiquement viable et écologique.

Il est également nécessaire de veiller à ce que les petits et moyens acteurs de ce marché profitent de conditions favorables. Nous ne pouvons oublier l'importance des PME, en tant que fournisseurs d'emplois et en tant que fournisseurs de proximité. Toutefois, plusieurs concessionnaires automobiles et entreprises de réparation de véhicules ont exprimé leurs vives préoccupations quant au nouveau cadre réglementaire, en indiquant que celui-ci va aggraver la détérioration de l'équilibre des forces entre les constructeurs et le reste de la chaîne de valeur automobile.

C'est pourquoi, Monsieur le Commissaire Almunia, la commission des affaires économiques et monétaires voudrait tout d'abord vous poser la question suivante: quels sont les résultats de l'analyse de marché qui ont permis à la Commission de conclure que le marché primaire était actuellement compétitif et que le marché de l'après-vente posait, lui, toujours des problèmes?

Deuxièmement, comment la Commission évalue-t-elle l'équilibre des forces entre les constructeurs automobiles et les concessionnaires, dans le cadre de l'actuel règlement d'exemption par catégorie dans le secteur automobile et dans le cadre législatif proposé? Existe-t-il des acteurs profitant d'une position dominante simple ou collective?

Troisièmement, comment la Commission entend-elle surveiller l'évolution des forces sur les marchés primaire et de l'après-vente? Quelle mesure la Commission envisage-t-elle d'appliquer s'il s'avérait que les conditions de concurrence, notamment sur le marché primaire, s'étaient considérablement détériorées?

Quatrièmement, quelles sont les répercussions attendues du nouveau cadre législatif sur les consommateurs, notamment au niveau des prix et des conditions proposées?

Cinquièmement, quelles observations présentées par les parties prenantes, notamment lors de la consultation, la Commission envisage-t-elle d'intégrer au cadre législatif final?

Enfin, la Commission accepte-t-elle de réfléchir à la proposition d'une législation harmonisée dans le domaine de la distribution, par exemple en modifiant la directive concernant les agents commerciaux indépendants, afin de garantir que l'ensemble des concessionnaires profitent de la même protection contractuelle dans tous les États membres de l'UE?

Malcolm Harbour, *auteur*. – (*EN*) Monsieur le Président, au nom de la commission du marché intérieur et de la protection des consommateurs, je suis ravi d'être ici ce soir afin de vous exposer notre point de vue sur cette question, et je tiens en particulier à remercier nos confrères de la commission des affaires économiques et monétaires, qui est bien sûr la principale instance compétente en matière de concurrence, d'avoir étroitement collaboré avec nous, car il s'agit clairement d'un élément de la politique de concurrence présentant un intérêt fondamental pour les consommateurs, et de notre côté, nous avons veillé à ce qu'une partie de ces éléments propres aux consommateurs soient très bien représentés.

Avant toute chose, je pense que les éléments de la proposition de la Commission portant sur le marché de la vente, de l'entretien et des réparations correspondent très bien aux intérêts des consommateurs que nous avons évoqués en commission - non pas spécifiquement sur les sujets relevant de la DG Concurrence, mais, pour donner un exemple particulier, dans les domaines relatifs à l'information sur l'entretien et les réparations dans lesquels nous avons travaillé, en l'occurrence, avec la commission de l'environnement sur les dispositions concernant les informations techniques relatives aux normes environnementales des véhicules automobiles. Je pense que ces éléments, qui ont été renforcés dans la nouvelle proposition, sont tout à fait bienvenus car ils favorisent une concurrence durable entre les réparateurs indépendants ainsi que l'accès au marché des pièces détachées présentant des repères de qualité équivalents: l'ouverture de ce marché est une excellente chose.

Je pense que la seule réserve que nous pourrions émettre, qui figure dans la résolution sur laquelle nous voterons demain, concerne les questions relatives à la disponibilité des informations. Nous ne sommes pas convaincus – vous auriez aimé nous convaincre, mais ce n'est pas le cas – que les lignes directrices que vous avez publiées soient suffisamment solides ou applicables pour garantir que ces informations techniques soient toujours disponibles: en particulier, étant donné que les constructeurs automobiles pourront publier ces informations au format électronique, il se peut que les réparateurs ne possédant pas les logiciels ou les capacités de recherche requises ne puissent pas utiliser ces informations comme nous le voudrions.

Ceci étant dit, je voudrais aborder à présent la question des ventes, qui vient d'être évoquée avec éloquence par le vice-président de la commission des affaires économiques et monétaires. Je pense qu'en ce qui concerne les ventes, nous sommes beaucoup moins convaincus que la Commission ait réellement tenu compte des préoccupations des consommateurs. La commission des affaires économiques et monétaires a organisé une audition très importante durant laquelle nous avons entendu les représentants des concessionnaires et des consommateurs indiquer qu'ils craignent vraiment que les garanties établies afin d'assurer la concurrence au sein du marché des ventes, qui ont été clairement mises en place en 2002 - un grand nombre d'entre elles, je dois dire, concernant des préoccupations soulevées par le Parlement – aient été purement et simplement éclipsées par ce qui nous paraît être un zèle excessif de votre part visant à simplifier les choses et à vous permettre, en tant qu'administration, de les gérer plus facilement.

Même si des problèmes pourraient se poser, je voudrais vous rappeler – et vous demander d'examiner les preuves qui nous ont été présentées lors de l'audition – que les concessionnaires et les consommateurs s'inquiètent réellement d'une intégration brutale de la distribution automobile dans le règlement général d'exemption par catégorie. Des garanties claires ont été accordées en 2002 – ce qui ne fait pas si longtemps,

dans le cycle de distribution automobile - afin de rééquilibrer les forces entre les concessionnaires indépendants et les constructeurs. Je pense que les concessionnaires vous diront que ce système avait plutôt bien marché à l'époque. En effet, si vous regardez ce qu'il s'est passé sur le marché, c'est sûrement leur point de vue.

Peut-être pourrais-je également vous rappeler, Monsieur le Commissaire, car je pense que vous n'étiez pas là à l'époque, que les constructeurs de voitures avaient exercé à l'époque énormément de pressions, soutenant que ces dispositions étaient excessives, alors que les concessionnaires, eux, y étaient favorables. Que voyons-nous aujourd'hui? Les concessionnaires nous disent que ces dispositions sont trop faibles tandis que les constructeurs disent beaucoup les apprécier.

Je pense que vous devriez examiner cette situation. Non que je pense que ce processus doive être interrompuje pense qu'il est bon de l'adopter maintenant, vu que les dispositions doivent être mises en œuvre d'ici
quelque jours – mais ce que nous voulons vous dire dans la résolution de demain, c'est qu'il faut examiner
les données actuelles, les informations. Je voudrais aussi dire qu'au sein de la Commission, le commissaire
Barnier est sur le point de terminer un rapport sur la concurrence dans la chaîne d'approvisionnement au
détail. Le secteur automobile doit en faire partie, et il faut que vous examiniez cette question car nous attendons
de la Commission qu'elle propose une politique cohérente.

Deuxièmement, les documents que j'ai vus et qui émanent de vos services disent: pensez-vous qu'il s'agisse d'une préparation pour la prochaine génération de voitures vertes, électriques et à faibles émissions? Il n'y a absolument rien dans votre analyse à ce sujet.

Ensuite, nous avons le document de M. Tajani. Puis-je vous demander, pendant l'année à venir, de lire le rapport de M. Tajani, celui de M. Barnier et de nous assurer ensuite que vous avez pris la bonne décision? Je pense qu'en faisant cela, vous aurez regagné un peu de crédibilité au Parlement, car selon moi, nous ne sommes toujours pas convaincus de ce que vous comptez faire.

Joaquín Almunia, *vice-président de la Commission*. – (EN) Monsieur le Président, l'actuel règlement d'exemption par catégorie dans le secteur automobile arrive à expiration ce 1^{er} juin, et nous devons adopter un nouveau règlement avant cette date. Le collège des commissaires a inscrit cette question à l'ordre du jour de notre réunion du 26 mai.

La proposition qui est actuellement discutée dans nos services et qui le sera, dans quelques jours, dans nos cabinets - en préparation des discussions collégiales - est le produit d'une analyse approfondie du secteur. Le processus de consultation publique a été lancé en juin 2006. Trois ans et demi plus tard, en décembre 2009, la Commission a publié un projet de règlement d'exemption par catégorie et de lignes directrices. Les parties prenantes, le Parlement européen et les États membres ont été impliqués à tous les stades de ce processus et de nombreux arguments ont été pris en considération. Un grand nombre de débats, d'ateliers et d'initiatives ont également eu lieu, notamment ici, au Parlement. Le dernier d'entre eux a eu lieu ce 12 avril au sein de la commission ECON. Quelles sont les grandes conclusions de ce long processus de consultation?

Premièrement, nous en avons retiré une conclusion positive: les consommateurs en Europe profitent d'une vive concurrence sur le marché de la vente automobile. Dans nos rapports annuels sur les prix de l'automobile, nous avons analysé 80 modèles de voitures d'environ 25 constructeurs, et les prix ne sont pas le seul élément qui nous permette de parler d'une concurrence saine. Le choix est également plus important qu'il ne l'était il y a 10 ans: pour chaque type de voiture, davantage de marques sont proposées. Dans ce contexte, il serait difficile d'imaginer qu'un constructeur automobile puisse profiter d'une position dominante, que ce soit au niveau individuel ou collectif.

Les régimes actuels contiennent des règles spécifiques au secteur, qui étaient pertinentes à l'époque (en 2002), lorsqu'une vague de regroupements était attendue dans le secteur automobile. Cette vague de regroupements n'a finalement pas eu lieu. En revanche, nous avons aujourd'hui un marché hautement compétitif. En favorisant la flexibilité de la distribution automobile, les changements proposés inciteront de nouveau les constructeurs à réduire leurs prix de vente de voitures. Permettez-moi de vous rappeler que les coûts de distribution représentent en moyenne 30 % du prix d'un véhicule neuf. En réduisant ces coûts, les fabricants amélioreront leur position concurrentielle, ce qui sera bénéfique pour le consommateur.

Je sais très bien que certaines préoccupations ont été soulevées au sujet des changements proposés concernant les ventes multimarques et la protection contractuelle des concessionnaires, et vous avez tous deux mentionné ces préoccupations. Permettez-moi d'insister là-dessus: le multimarquisme existe, et continuera à exister, partout où l'exige la réalité du marché. C'est le cas dans les pays possédant des concessionnaires très importants qui sont capables de distribuer plusieurs marques – par exemple le Royaume-Uni – ainsi que dans les régions

faiblement peuplées où les concessionnaires ont intérêt, économiquement parlant, à vendre plusieurs marques sur le même site.

Cette situation existait avant l'adoption de l'actuel règlement d'exemption par catégorie, en 2002, et elle existe toujours huit ans plus tard, mais hier comme aujourd'hui, le monomarquisme est le modèle de distribution le plus courant. Ce que nous avons observé, c'est que les constructeurs automobiles ont de plus en plus souvent recours à d'autres formes de distribution, comme par exemple les points de vente dont le propriétaire est le constructeur.

L'évolution de la distribution en Allemagne, par exemple, est symptomatique de cette tendance: 67 % des voitures sont vendues dans des réseaux de concessionnaires, contre 90 % avant l'entrée en vigueur du règlement en 2002. Toutefois, nous avons répondu aux inquiétudes exprimées pendant les consultations, notamment celles qui ont eu lieu ici-même au Parlement, et un certain nombre de garanties ont été introduites au sujet des concessionnaires multimarques.

Permettez-moi de souligner également que nous proposons une phase transitoire, pendant laquelle le règlement actuel restera en vigueur jusqu'à la fin 2013 pour le marché de la distribution automobile, afin de laisser suffisamment de temps aux concessionnaires qui ont investi dans le multimarquisme pour amortir leurs investissements.

Concernant la raison pour laquelle nous proposons d'éliminer les clauses accordant une protection contractuelle aux concessionnaires, c'est tout simplement parce que le droit de la concurrence n'est pas l'instrument qu'il faut utiliser pour corriger les déséquilibres qui finissent par s'installer entre les parties contractuelles. Ces questions, comme nous l'avons indiqué en préparant le règlement (CE) n° 1/2003, relèvent du droit commercial.

Dans un marché concurrentiel tel que le marché automobile, le droit de la concurrence ne devrait pas empiéter sur l'équilibre des forces entre les différentes parties contractuelles, car cela serait intrusif. Nous devons rester proportionnés lorsque nous interférons sur le fonctionnement des marchés.

Dans le cadre de nos consultations, nous avons également tirés d'autres enseignements, peut-être moins positifs: contrairement aux prix des voitures, le coût moyen d'une réparation a augmenté ces dernières années. Les réparations et l'entretien sont extrêmement importants pour les consommateurs, non seulement pour des raisons de sécurité et de fiabilité, mais aussi parce que les factures de réparation représentent 40 % du coût total de la possession d'une voiture. Malheureusement, la capacité des garages indépendants à concurrencer les réparateurs agréés est toujours freinée par un certain nombre de restrictions, notamment l'accès limité aux pièces détachées et aux informations techniques. C'est pourquoi notre réforme a pour but de permettre aux garages indépendants d'accéder plus facilement aux pièces détachées et aux informations techniques et d'éviter qu'ils soient exclus du marché à cause d'autres pratiques plus nouvelles. La qualité des services de réparation s'en verra améliorée, tandis que les prix baisseront.

Pour conclure, je suis convaincu que le nouveau cadre sera plus avantageux pour les consommateurs. Notre grande priorité est d'améliorer la compétition au sein du marché de l'après-vente - réparations et entretien – là où elle fait le plus cruellement défaut. Bien que les constructeurs automobiles soient dans une position commerciale favorable par rapport aux concessionnaires, une rude concurrence règne entre eux, et il n'est plus utile aujourd'hui de s'écarter, pour préserver la concurrence dans le cadre des accords de ce type, du règlement d'exemption par catégorie pour les accords verticaux, qui a été adopté récemment par la Commission et qui entrera en vigueur à la fin de ce mois. La Commission, et plus particulièrement mon service, la DG Concurrence, surveillera d'ailleurs le secteur de très près et personne ne doit douter de la détermination de la Commission à appliquer les règles de concurrence et à prendre les mesures nécessaires en cas d'infraction grave ou de lacune décelée.

Othmar Karas, *au nom du groupe PPE.* – (*DE*) Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, Mesdames et Messieurs, nous avons déjà entendu beaucoup de choses. Par cette question orale et cette résolution, nous avons voulu donner une voix aux concessionnaires automobiles et aux petites et moyennes entreprises, car la Commission n'a pas accordé suffisamment d'attention à cette voix ces dernières années. Pendant l'audition, des angoisses et des préoccupations ont été exprimées, principalement par les concessionnaires automobiles, au sujet de l'inégalité de traitement qu'ils subissent par rapport aux constructeurs. L'incertitude juridique a été évoquée, de même qu'une restriction de la concurrence due à une série de problèmes rencontrés par les petits concessionnaires. Mais nous n'avons reçu aucune réponse.

Je vous enjoins donc – à midi moins une – de profiter des 21 jours qui nous séparent du 26 mai pour intégrer la résolution qui doit être adoptée demain par le Parlement à votre règlement, de manière à trouver un terrain d'entente avec les concessionnaires sans pour autant compromettre l'orientation que la Commission entend adopter. Veuillez prendre au sérieux le Parlement et les inquiétudes des concessionnaires automobiles et intégrer celles-ci, ainsi que celles des petites et moyennes entreprises, au règlement.

Olle Ludvigsson, *au nom du groupe S&D.* – (*SV*) Monsieur le Président, je voudrais souligner quatre considérations dans ce débat. Premièrement, nous avons une fâcheuse tendance à mettre en concurrence les petites et les grandes entreprises de l'industrie automobile. Dans une certaine mesure, elles ont pourtant des intérêts divergents, mais nous devons surtout nous concentrer sur la création d'un système de règlements permettant à toutes les entreprises de travailler efficacement ensemble.

Deuxièmement, il est très positif de voir que la concurrence sur le marché des véhicules neufs s'est améliorée l'année dernière. Cette évolution illustre bien le fait qu'aucun marché n'est impossible et qu'à long terme, il est possible d'obtenir des résultats notables en prenant des mesures visant à renforcer la concurrence. Espérons que nous pourrons constater, à l'avenir, une évolution toute aussi positive sur le marché de l'après-vente.

Troisièmement, il est important que la Commission surveille de près l'évolution des événements relatifs à la concurrence sur le marché des véhicules neufs. Ce marché doit être surveillé en permanence et toutes les parties intéressées doivent recevoir le plus vite possible des informations définitives concernant les règles qui s'appliqueront dès juin 2013.

Quatrièmement, nous devons intensifier nos discussions relatives à la manière de procéder pour passer à des voitures plus écologiques et plus respectueuses de l'environnement. C'est un processus absolument essentiel. D'un côté, les règles de la concurrence devront être flexibles au sujet des subventions nécessaires au lancement des voitures électriques et des autres véhicules respectueux de l'environnement sur le marché et, de l'autre, les règles doivent garantir que les voitures écologiques ne sont pas défavorisées dans le secteur de la vente au détail ou sur le marché de l'après-vente.

Cristian Silviu Buşoi, *au nom du groupe ALDE*. – (*EN*) Monsieur le Président, l'achat et l'entretien d'une voiture sont considérées comme faisant partie des dépenses les plus conséquentes pour les ménages. Le but même de la politique de concurrence est de permettre aux consommateurs de choisir librement et de pouvoir accéder à des produits moins chers et plus abordables.

En tant que député du Parlement européen, et donc, en tant que représentant des citoyens européens qui sont également des consommateurs sur le marché automobile, je suis profondément inquiet au sujet de la révision du règlement d'exemption par catégorie dans le secteur automobile et de son impact sur les consommateurs. La Commission - et j'ai écouté avec beaucoup d'attention et de soin les arguments du commissaire - affirme que le règlement spécifique à ce secteur n'est plus nécessaire pour le marché de la vente, car il est prouvé que les objectifs de concurrence ont été réalisés et qu'un niveau adéquat de concurrence a été atteint.

En principe, je ne serais pas opposé au retrait de l'exemption par catégorie pour ce secteur s'il ne représentait aucun risque pour les consommateurs. Nous devrions mettre à profit la période transitoire de trois ans pour évaluer l'impact de la décision d'exclure les ventes du règlement d'exemption par catégorie dans le secteur automobile. Il existe incontestablement une domination des grands constructeurs automobiles. Je voudrais connaître le point de vue de la Commission sur les moyens de veiller à ce que ces constructeurs n'abusent pas de leur part de marché et ne restreignent pas le choix dont devraient bénéficier les consommateurs sur le marché.

Je voudrais également exprimer mon soutien à la proposition visant à maintenir l'exemption par catégorie pour les réparations et l'entretien, un marché qui s'est avéré être moins concurrentiel que celui de la vente. En ce qui concerne le marché de l'après-vente, je suis particulièrement préoccupé par les cas dans lesquels les consommateurs sont inutilement liés à un opérateur particulier pour les réparations de leur voiture. Cette dépendance s'explique soit par le fait que les réparateurs indépendants n'ont pas correctement accès aux informations techniques nécessaires, soit par le fait que les constructeurs automobiles interprètent les clauses de garantie de manière abusive.

Il s'agit là d'une restriction inacceptable de la liberté de choix dont les consommateurs devraient disposer, et j'attends de la Commission qu'elle propose des solutions qui permettraient d'y mettre fin. J'invite donc la Commission à apporter certaines précisions concernant les mesures qu'elle compte adopter pour éviter que cette situation préjudiciable pour les consommateurs ne se produise à l'avenir.

Konrad Szymański, *au nom du groupe* ECR. – (*PL*) Monsieur le Président, Monsieur Almunia, 80 % des pièces de toutes les voitures neuves sont fabriquées par des producteurs indépendants. En revanche, les constructeurs des voitures ont eux-mêmes un énorme avantage commercial sur les fabricants des pièces et les stations-services indépendantes.

Nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir, aujourd'hui, pour que le marché automobile européen ne prenne pas à nouveau l'aspect d'un oligopole. Nos citoyens doivent se voir garantir le droit de choisir les pièces de leur voiture et de choisir des stations-services indépendantes. Des garanties d'accès aux informations techniques sont nécessaires. Nous devons prendre des mesures afin de lutter contre les abus des garanties par les constructeurs. Les stations-services agréées doivent elles aussi avoir le droit d'acheter des pièces auprès des fabricants indépendants, ainsi que les outils et le matériel qu'elles utilisent en atelier. Sans garantie clairement définie dans le nouveau règlement, la liberté de choix des clients européens, fondamentale pour le marché, restera une fiction.

Bernd Lange (S&D). – (*DE*) Monsieur le Président, selon la commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie, il est bien entendu également important de protéger les petites et moyennes entreprises. Monsieur le Commissaire, la concurrence n'est pas une fin en soi.

En observant la situation des petits concessionnaires et des petits ateliers, il nous apparaît nécessaire de renforcer leur capacité économique à agir, sans quoi, un jour, nous n'aurons plus que de gros concessionnaires et de grandes chaînes d'ateliers. Ce renforcement de leur capacité passe tout d'abord par une autorisation en bonne et due forme du multimarquisme. Il passe également par la possibilité, pour les ateliers et concessionnaires, d'accéder de manière illimitée aux informations sur les véhicules et les possibilités de réparation. Troisièmement, il passe par la possibilité d'obtenir les qualifications nécessaires. Nous parlions tout à l'heure de l'électromobilité. Les réparateurs doivent également être en mesure de s'occuper des voitures électriques. Quatrièmement, ils ont besoin d'une sécurité pour leurs investissements, en d'autres termes, d'une protection contractuelle, sans nouvelles révisions. Ils doivent pouvoir faire des investissements sûrs pendant une longue période.

Frank Engel (PPE). - Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, parlons de la réalité des distributeurs automobiles. Les concessionnaires automobiles, dans mon pays comme dans d'autres, sont inquiets face à la disproportion flagrante entre leurs moyens d'action et ceux des constructeurs. Le règlement n° 1400/2002 a atténué cette disproportion. Sans lui, le secteur de la distribution automobile, déjà malmené par la crise, serait confronté à une insécurité croissante quant à ses investissements et ses orientations commerciales.

Les exigences des constructeurs envers les concessionnaires deviendront carrément insupportables et ingérables pour un grand nombre de simples garagistes. De toute manière, Monsieur le Commissaire, ce n'est pas la concurrence qui est en jeu ici. La concurrence s'apprécierait entre constructeurs automobiles et non entre concessionnaires ou entre concessionnaires et constructeurs. Ce n'est pas le garagiste du coin qui peut constituer une menace pour le libre jeu de la concurrence en Europe.

Vous parlez de domination du marché, domination potentielle. Parlons-en! Cette domination ne s'exerce pas par rapport aux constructeurs concurrents. Elle ne s'exerce pas par rapport à d'autres producteurs. Elle s'exerce entre le producteur, entre le constructeur et le distributeur de l'automobile, et cela est une réalité qui est avérée à travers toute l'Union européenne.

La Commission tient un discours scientifique de grands à un nombre énorme de tout-petits qui ne veulent qu'une chose: un peu de liberté, un peu de sécurité devant les constructeurs automobiles, dont les pratiques par rapport à leurs concessionnaires deviennent, par endroits, franchement révoltantes. C'est David contre Goliath, sauf que, cette fois-ci, la Commission semble vouloir s'assurer que c'est décidément Goliath qui gagne.

Le discours et le raisonnement à la base de l'abolition du règlement d'exemption sont faux. Ils sont erronés, ils se trompent de destinataires. Ce n'est pas en réduisant la marge d'action, la sécurité juridique et la volonté d'investissement des garagistes que l'on sert le marché intérieur, et surtout pas l'intérêt des consommateurs.

Silvia-Adriana Țicău (S&D). – (RO) L'industrie automobile de l'Union européenne, aussi bien les constructeurs automobiles que les producteurs de pièces détachées, doit demeurer efficiente en termes économiques et innovante.

La sécurité routière étant influencée par les conditions de concurrence sur le marché des pièces détachées du secteur automobile, nous enjoignons la Commission de favoriser une concurrence efficace sur le marché

des pièces détachées de manière à ce que les prix de tous les types de pièces détachées soient abordables. Chaque client devrait pouvoir acquérir un véhicule à un prix compétitif et choisir le fournisseur à qui il veut confier sa réparation et son entretien, quel que soit le système de distribution choisi par le fournisseur.

Le nouveau cadre législatif devrait garantir que les PME de la chaîne d'approvisionnement du secteur automobile puissent profiter de conditions favorables et éviter de dépendre de plus en plus des grands producteurs. En outre, les nouvelles dispositions des règlements relatifs au régime d'exemption par catégorie générale dans le secteur automobile devraient être étendues afin d'inclure la définition des utilisateurs finals, de manière à prendre également en considération le leasing.

Sari Essayah (PPE). - (FI) Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, les interventions précédentes prouvent manifestement que le Parlement est particulièrement inquiet de l'équilibre entre les concessionnaires et les constructeurs automobiles, qui se reflète aussi inévitablement dans les services reçus par les clients.

Cet équilibre doit être évident, particulièrement sur les petits marchés et dans les régions faiblement peuplées, notamment en Finlande et ailleurs en Scandinavie. Pour nous, autoriser les concessionnaires multimarques à vendre et acheter constitue la priorité ainsi que la condition essentielle à remplir pour que les consommateurs aient librement accès aux services du secteur automobile.

La Finlande compte cinq millions d'habitants et environ 100 000 voitures y seront vendues cette année. Ce chiffre vous paraît probablement ridiculement faible, et c'est pourquoi il est extrêmement important que ces changements ne mettent surtout pas en péril le multimarquisme.

Le précédent règlement qui autorisait le multimarquisme dans le commerce automobile était excellent, et il y a dès lors lieu de se demander pourquoi il faut le modifier aujourd'hui. Une autre conséquence non négligeable: les espoirs des concessionnaires qui voulaient atteindre les consommateurs des zones faiblement peuplées risquent d'être réduits à néant. Les consommateurs rencontreront probablement des difficultés pour acheter une voiture dans leur région. Cela signifie également que les petites marques ne seront pas du tout représentées ailleurs que dans les grands bassins de population et que, par conséquent, les consommateurs auront beaucoup moins de choix en ce qui concerne les marques de voitures.

Othmar Karas (PPE). – (*DE*) Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, vous nous avez à présent écoutés et vous pourriez presque considérer cela comme la différence entre la théorie et la pratique. Je ne peux que réitérer la demande que j'avais adressée au Président de la Commission au printemps 2009.

Nous nous retrouvons avec des problèmes non résolus au sujet des concessionnaires automobiles et des petites et moyennes entreprises, une crise économique et financière et une croissance et un marché de l'emploi instables. La meilleure chose à faire serait d'étendre le règlement actuel, plutôt que d'en créer un nouveau qui ne fera qu'aggraver ces problèmes. Si nous conservons uniquement le modèle du monomarquisme, le problème des différentes règlementations nationales se posera. Nous sommes opposés à un code de conduite non contraignant et favorables à un mécanisme de mise en œuvre efficace. Nous voulons que la limite de 30 % pour l'achat des pièces de rechange reste inchangée, car elle confère aux concessionnaires agréés une plus grande liberté de choix.

Les lignes directrices ne sont pas suffisamment claires pour garantir que l'accès aux informations techniques sera garanti comme il l'est aujourd'hui. Il y a d'importantes clauses contractuelles que vous avez tout simplement laissé de côté, à savoir celles relatives aux dispositions en matière de notification et aux périodes de notification, au multimarquisme, aux transmissions d'entreprises et au règlement des litiges. Je vous demande de défendre également les droits des petites et moyennes entreprises. Le multimarquisme fait partie de la concurrence, il aide à protéger les consommateurs. Nous voulons plus de concurrence. Or, limiter les possibilités des petites et moyennes entreprises et des concessionnaires automobiles réduira la concurrence. Veuillez réfléchir sérieusement au marché, aux entreprises et à la résolution du Parlement et mettre à profit les 21 jours qu'il vous reste.

Paul Rübig (PPE). – (*DE*) Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, tous les intervenants du Parlement se sont à présent prononcés pour une réglementation favorable aux PME. Il nous faut un système de distribution solide. Les petits distributeurs emploient beaucoup de monde. Pour eux, il est important que la concurrence au sein du système soit préservée, comme pour les concessionnaires – quelle que soit leur taille. La concurrence doit fonctionner. Selon moi, particulièrement dans le secteur automobile, les consommateurs ont également le droit à profiter de la concurrence, de manière à ne pas se retrouver face à des systèmes partiaux dans lesquels ils n'auraient plus aucune liberté de choix. C'est précisément cette liberté de choix qui sera importante à l'avenir, en particulier dans les zones rurales, et nous devons veiller à ce que celles-ci soient

pleinement desservies. Je pense donc que M. Karas a eu tout à fait raison de dire qu'il nous reste très peu de temps et que nous devons donc le mettre à profit judicieusement.

Seán Kelly (PPE). - (EN) Monsieur le Président, je voudrais commencer par dire que nous nous accordons sûrement tous à présent pour admettre que la voiture n'est plus un luxe, mais une nécessité. Cette évidence m'a frappé très brutalement il y a deux semaines, lorsque le nuage de cendres volcaniques a sévi. J'ai dû traverser l'Europe et l'Angleterre en voiture, en train et en ferry, et je ne me suis jamais senti aussi indépendant et heureux qu'en prenant place dans ma propre voiture.

Dès lors, il est très important de faire tout ce que nous pouvons pour aider le consommateur à avoir une liberté de choix, etc., mais il ne faut pas que ce soit aux dépens du petit ou moyen concessionnaire automobile. La plupart d'entre eux sont des entreprises familiales situées dans des petites villes et des petits villages. Celles-ci rendent beaucoup de services à tout le monde, en essayant de satisfaire le marché et de rester compétitives, évidemment, dans des circonstances très difficiles, et c'est pourquoi je rejoins totalement M. Karas et d'autres intervenants lorsqu'ils disent qu'il faut tenir compte de ces personnes pour assurer la viabilité de leurs entreprises, à mesure que nous avançons.

Jaroslav Paška (EFD). – (SK) Premièrement, je voudrais dire que je comprends les efforts fournis afin de garantir la liberté de choix des consommateurs en ce qui concerne le garage où ils veulent se rendre.

Par contre, je perçois les limites objectives d'une liberté absolue dans ce domaine. Il ne vous viendrait pas à l'idée d'envoyer un Airbus européen en maintenance dans un atelier de Tupolev. En matière d'entretien, le propriétaire d'une marque donnée de véhicule dépend de la technologie et des procédures de travail du constructeur du véhicule.

Lorsqu'un constructeur automobile fournit au client une garantie pour son véhicule, il est en droit d'exiger de ce client qu'il fasse entretenir celui-ci conformément à ses instructions spécifiques. Si le consommateur emmène sa voiture à l'entretien dans un garage où les employés ne disposent pas de l'expertise et des compétences nécessaires, le travail risque d'être mal fait et des dommages au véhicule peuvent même être causés. Par conséquent, si nous voulons protéger le consommateur, nous ne pouvons pas attendre des garages qu'ils soient tous capables d'assurer l'entretien de toutes les marques de véhicules. En tant que consommateur, je préférerais voir des garages bien équipés disposant d'un personnel dûment formé pour une seule marque de véhicule. La spécialisation, ainsi qu'une relation équilibrée avec le constructeur, sont également les solutions les plus bénéfiques pour le client.

Joaquín Almunia, vice-président de la Commission. – (ES) Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous remercier d'avoir présidé d'une main de maître cette séance, et remercier également tous les députés qui se sont exprimés dans ce débat.

Je voudrais vous adresser à tous mes remerciements les plus sincères, non seulement pour vos interventions d'aujourd'hui, mais aussi pour toutes vos contributions incroyablement intéressantes et pertinentes à ce qui s'est révélé être, comme je l'ai dit tout à l'heure, un long processus de consultation qui est parti, si je puis dire, dans toutes les directions. En plus d'une consultation avec le Parlement, ses députés et ses commissions responsables des questions ayant trait à l'automobile, de la concurrence entre concessionnaires et des consommateurs, il y a également eu des consultations avec les États membres et avec toutes les parties prenantes et toutes les personnes qui ont souhaité donner leur avis.

Le but de tout règlement ou décision en matière de concurrence est d'être bénéfique pour le consommateur. Tel est l'objectif poursuivi, notre principale préoccupation et l'objectif premier de notre règlement.

Lorsque les consommateurs se préparent à prendre la décision importante de se rendre chez un concessionnaire - car comme l'un d'entre vous l'a dit, il s'agit d'une grosse dépense pour n'importe quel consommateur ou ménage -, ils veulent connaître leurs prix et leur qualité, ils veulent pouvoir établir des comparaisons, et ils peuvent le faire. C'est probablement plus facile pour eux de le faire aujourd'hui que par le passé. Ils veulent pouvoir choisir librement, sans entrave et sans obstacle surgissant du fait d'un manque de concurrence. Nous pensons que le nouveau règlement permettra d'étendre cette liberté de choix: elle ne sera pas limitée, mais bien étendue. Les consommateurs peuvent et doivent pouvoir choisir – comme vous avez été nombreux à le souligner – leurs services d'après-vente, le garage où ils vont faire réparer leur voiture et celui où ils vont le faire entretenir; ils veulent que ces garages, qu'ils appartiennent ou non ou qu'ils soient liés ou non au constructeur du véhicule, disposent des informations techniques adéquates et des pièces détachées et des spécifications dont ils ont besoin.

La proposition actuelle de la Commission améliore tous ces paramètres. Tout s'en trouve amélioré. Examinez, s'il vous plait, le contenu du texte que vous avez vu, le projet et les lignes directrices qui l'accompagnent. À tous ces égards, le nouveau règlement offrira aux consommateurs bien plus d'avantages que l'actuel.

Au sujet des petites et moyennes entreprises: que leur est-il arrivé? Il est important d'écouter les avis des gens, ce que nous faisons avec beaucoup d'attention et d'intérêt. Je veux bien entendu parler des avis de tout le monde, y compris des vôtres.

Qu'est-il arrivé aux petits concessionnaires ces dernières années? Leur nombre a-t-il augmenté ou diminué? Ont-ils été avantagés, ont-ils trouvé plus facile d'entrer sur le circuit de la distribution, sur le marché de la distribution, ou se sont-ils au contraire retrouvés défavorisés, ont-ils rencontré des obstacles? La plupart du temps, la deuxième solution est la bonne. C'est la vérité. Ce n'était bien entendu pas l'intention de ceux qui ont élaboré et adopté le règlement en 2002, mais c'est ce que l'expérience nous a démontré ces dernières années. C'est ce que nous souhaitons corriger.

Qu'est-il advenu, et qu'advient-il encore, de certains garages et de certains producteurs de pièces détachées? Ils rencontrent des problèmes qui disparaîtront grâce au nouveau règlement et aux nouvelles lignes directrices.

Nous proposons par conséquent un règlement et des lignes directrices qui élargiront le choix et les possibilités offertes aux petites entreprises tout au long de la chaîne, de la production des pièces détachées à la réparation des véhicules.

Les concessionnaires, que vous avez été nombreux à évoquer, je les ai personnellement écoutés, et pas seulement au travers des comptes rendus des consultations écrites ou des réunions auxquelles je n'ai pas assisté; j'ai passé du temps avec eux et j'ai passé du temps à parler avec eux, lors d'une réunion incroyablement constructive. Tous les concessionnaires ne partagent pas les mêmes intérêts. Il y a de gros concessionnaires, très présents sur le marché de certains États membres, et il y a également de nombreux petits concessionnaires qui préfèrent nos propositions actuelles à ce qui a été mis en place en 2002, car ils ont constaté que certains aspects, non voulus par le législateur en 2002, non seulement ne leur ont pas été favorables, mais leur ont mis des bâtons dans les roues pour rester compétitifs par rapport aux grands concessionnaires.

Enfin, les délais d'annulation. Nous assurons une protection, nous prévoyons même des exceptions pour les cas où, selon nous, la concurrence pâtit des réglementations en vigueur, à savoir le règlement sur les véhicules et le règlement vertical général d'exemption par catégorie, malgré nos bonnes intentions en tant que législateurs, et nous acceptons que le règlement ne soit pas appliqué lorsque nous constatons qu'il ne protège pas la concurrence. Nous pouvons faire tout cela en utilisant le règlement vertical général d'exemption par catégorie et nous pourrons le faire également grâce au règlement spécifique sur les véhicules.

Je partage donc vos inquiétudes. Mais je pense qu'elles seront mieux prises en considération avec le nouveau règlement proposé qu'elles ne l'ont été jusqu'à présent, non parce que nous sommes plus intelligents aujourd'hui qu'il y a huit ans, mais simplement parce que nous apprenons tous de nos expériences. Il est important d'écouter l'avis des gens, mais il est tout aussi important de tirer des leçons de ses expériences.

Le Président. – J'ai reçu, conformément à l'article 115, paragraphe 5, du règlement, une proposition de résolution⁽²⁾ en conclusion du débat.

Le débat est clos.

Le vote aura lieu demain.

Déclarations écrites (article 149)

George Sabin Cutaş (S&D), par écrit. – (RO) L'achat d'une voiture est souvent la plus grosse dépense effectuée par les ménages de l'Union européenne, après l'achat d'un logement. Avec le règlement d'exemption par catégorie dans le secteur automobile, la Commission européenne se propose de supprimer l'exemption actuellement établie dans le secteur automobile et d'introduire des règles de concurrence générales.

Je pense qu'une fois que certaines clauses du règlement actuel dans ce secteur auront été retirées, en particulier celles relatives à la liberté de réaliser jusqu'à 70 % de ses ventes par le biais d'intermédiaires qui vendent plusieurs marques de voitures, nous nous exposerons au risque de voir augmenter la dépendance des

⁽²⁾ Voir procès-verbal.

intermédiaires des constructeurs, limiter la concurrence et restreindre les possibilités offertes aux consommateurs sur le marché automobile européen.

Nous nous trouvons dans une situation caractérisée par le risque de voir disparaître du marché européen un grand nombre d'intermédiaires du secteur automobile, particulièrement les petites et moyennes entreprises du secteur, plus vulnérables, ce qui mettrait en péril la totalité du marché automobile européen.

Par conséquent, j'appelle la Commission à examiner les conséquences de ses propositions, en tenant compte de la structure du secteur automobile européen, dans lequel les petites et moyennes entreprises jouent un rôle essentiel, ainsi qu'à présenter, si cela s'avère nécessaire, un nouveau règlement à la fin du prolongement triennal du règlement actuel.

Bogdan Kazimierz Marcinkiewicz (PPE), *par écrit.* – (*PL*) Par ma contribution au débat d'aujourd'hui sur le règlement d'exemption par catégorie dans le secteur automobile, je voudrais rappeler qu'en 2009, la Commission européenne a publié sa communication sur le futur cadre réglementaire concernant la concurrence dans le secteur automobile, dans laquelle elle précise la stratégie juridique qui prévaudra en matière de distribution des véhicules automobiles et de services d'après-vente après l'expiration du règlement (CE) n° 1400/2002. Par conséquent, il convient aujourd'hui que les agences de protection de la concurrence réagissent de manière appropriée au sujet de l'accès aux informations techniques, des pièces détachées et des stations-services agréés, ainsi qu'au sujet de l'abus des garanties. Je voudrais donc demander à la Commission si elle est certaine que la solution qu'elle a adoptée garantira la protection totale de la concurrence dans ce secteur?

Róża Gräfin Von Thun Und Hohenstein (PPE), par écrit. – (PL) Le règlement d'exemption par catégorie dans le secteur automobile est un document extrêmement important pour l'Union européenne, car il concerne directement plus de 3,5 millions de personnes employées dans le secteur automobile européen, sur le marché primaire comme sur le marché secondaire. Ce règlement a permis l'établissement de conditions d'exploitation avantageuses qui ont renforcé la concurrence sur le marché automobile. Il a permis la création de nouveaux emplois et favorisé le développement efficace et stable du marché, ce qui est dans l'intérêt des consommateurs, des grandes sociétés automobiles et des entreprises indépendantes. Autre élément important: il garantit aux consommateurs européens un accès étendu aux biens et services du marché automobile. Ce document revêt une importance particulière pour les stations-services indépendantes, qui ont besoin de pouvoir accéder aux informations techniques pour être suffisamment compétitives par rapport aux stations-services agréées, ainsi que pour les producteurs indépendants de pièces détachées. J'ai été d'autant plus heureuse d'apprendre que la Commission européenne avait décidé de proroger ce règlement. Dans sa résolution B7 0245/2010, le Parlement européen invite la Commission à clarifier les points que j'ai soulevés dans une question écrite à la Commission en date du 16 avril 2010, notamment l'accès des producteurs indépendants aux informations techniques, ainsi qu'à expliquer précisément les concepts de «pièces de qualité comparable», «pièces originales» et «informations techniques». Les destinataires du RECSA, qui jouent un rôle peu négligeable dans l'économie, ont besoin d'une législation claire et formulées d'une manière précise.

24. Communication de la Commission sur la lutte contre le cancer: un partenariat européen (débat)

Le Président. - L'ordre du jour appelle le rapport d'Alojz Peterle, au nom de la commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire, sur la communication de la Commission intitulée «Lutte contre le cancer: un partenariat européen» (COM(2009)0291 - 2009/2103(INI)).

Alojz Peterle, *rapporteur.* - (*SL*) Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, Mesdames et Messieurs les députés, ce rapport nous permet de prendre position sur l'un des problèmes les plus difficiles de l'Union européenne. La propagation épidémique du cancer en fait la toute première maladie de l'Union, et un citoyen sur trois en sera la victime.

Je me félicite du fait qu'en ce début de mandature, il ne soit pas nécessaire de demander à la Commission et au Conseil de prendre des mesures de base pour lutter contre le cancer, parce que nous disposons des conclusions claires du Conseil de juin 2008 et d'un projet ambitieux, le Partenariat européen pour la lutte contre le cancer, que la Commission a présenté en septembre 2009 et qui constitue l'objet de ce rapport. Il est important de noter que cette lutte a déjà commencé. Avec ce rapport, nous soutenons l'un des objectifs les plus ambitieux de la Commission, à savoir l'allégement du fardeau du cancer de 15 % sur une période de dix ans.

Je me félicite également du fait que l'élaboration de ce partenariat s'est faite en accord avec notre résolution sur la stratégie pour la santé «Ensemble pour la santé: Une approche stratégique pour l'UE 2008-2013». Dans cette résolution, nous avons défendu l'importance de la santé pour tous et de la santé dans toutes les politiques, et nous avons accordé une place prépondérante à la prévention du cancer.

Il est étonnant et inquiétant qu'en moyenne, les États membres n'investissent que 3 % de leur budget santé dans la prévention du cancer. Alors que ce chiffre peut sembler être une erreur statistique, il signifie que les politiques de santé des États membres ne prennent pas la prévention suffisamment au sérieux. Ce dont nous avons réellement besoin, c'est d'un changement de paradigme pour davantage de prévention dans nos approches stratégiques, techniques, organisationnelles et financières. Nous savons cela et nous savons aussi, et ceci a été prouvé, que la détection précoce du cancer peut fortement réduire la mortalité liée au cancer.

Un deuxième mot clé dans ce rapport, c'est l'inégalité et, de surcroît, différents types d'inégalité. Le type le plus significatif est connu comme «le rideau de fer entre l'Est et l'Ouest» en termes d'écarts majeurs entre les chances de survie des patients atteints de cancer, mais nous sommes également conscients des écarts importants au sein des États membres eux-mêmes. Outre les différences dans le taux de réussite des traitements, nous notons aussi des différences significatives dans la fréquence, ou la portée, de la détection précoce du cancer, des différences en termes de soins palliatifs et d'efficacité dans la réhabilitation des patients atteints de cancer.

Les citoyens de l'Union européenne ont du mal à accepter qu'il y ait autant de différences dans le niveau d'organisation de la lutte contre le cancer, certains États membres disposant de programmes nationaux, tandis que d'autres n'en ont pas. Il y a également des différences dans la collecte des données relatives au cancer. Même si le traité de Lisbonne n'autorise l'Union européenne qu'à prendre des mesures de soutien, une approche coordonnée et bien organisée à ce niveau est extrêmement importante si nous voulons lutter efficacement contre le cancer. L'échange de bonnes pratiques serait inconcevable sans encouragement des institutions communautaires.

Le troisième mot clé de ce rapport, c'est le partenariat. Nous ne serons en mesure de nous rapprocher de l'objectif ambitieux de la Commission qu'à la condition de joindre nos forces verticalement et horizontalement. La condition préalable pour cela est de s'assurer que la lutte contre le cancer reste résolument inscrite à l'ordre du jour des institutions européennes et nationales. Une relation étroite entre patients et médecins ne suffit pas. Il est de notre devoir de contribuer à un partenariat politique fort, à une volonté politique, qui donnera une nouvelle dynamique dans l'Union européenne.

Je voudrais saisir cette occasion pour mettre l'accent sur la question de la réhabilitation des personnes qui souffrent du cancer. Nous nous devons d'accorder beaucoup plus d'attention aux personnes qui ont remporté ce combat. Elles ne doivent pas être stigmatisées ou considérées comme irrécupérables, mais l'occasion doit leur être donnée de réintégrer pleinement la vie sociale et de poursuivre leur carrière professionnelle. Un élément clé de la lutte contre le cancer en Europe est aujourd'hui la proximité avec les citoyens.

Je voudrais juste remercier les rapporteurs fictifs qui ont contribué à la rédaction de ce document pour leur soutien considérable.

John Dalli, *membre de la Commission.* – (*EN*) Monsieur le Président, je suis ravi de voir que le Parlement continue de soutenir avec enthousiasme le travail de la Commission dans le domaine de la prévention du cancer et de la lutte contre celui-ci. Je vous suis reconnaissant des efforts que vous avez déployés en élaborant ce rapport, et je remercie en particulier le rapporteur, M. Peterle.

Une action forte au niveau européen peut avoir des répercussions au niveau national, régional et local. Le potentiel du Partenariat européen pour la lutte contre le cancer en sera renforcé. Le succès de ce Partenariat dépend en grande partie de la participation active de ses nombreux et divers partenaires. Jusqu'à présent, les États membres, les professionnels de la santé, les instituts de cancérologie, les ONG, les associations de patients et les représentants de l'industrie ont pris part à l'élaboration de propositions concrètes d'actions à mener d'ici fin 2013. Reste à savoir toutefois si ces nouveaux moyens de coopération nous permettront de lutter durablement contre le cancer. J'espère de tout cœur que ce sera le cas.

Le but principal est d'atteindre davantage d'objectifs à long terme et de mieux utiliser les ressources disponibles. Cela dépend de l'engagement de tous les partenaires et, bien entendu, d'un apport financier adéquat. Le soutien du Parlement sera essentiel pour garantir les ressources nécessaires au futur budget santé européen. Le rapport fait référence à une série d'actions en faveur d'une approche complète de la prévention du cancer

et de la lutte contre celui-ci, dont plusieurs ont été prises en considération dans l'élaboration du Partenariat, sur la base de la communication de la Commission.

Ce partenariat repose sur cinq piliers fondamentaux: la promotion et la prévention de la santé, notamment la promotion du Code européen contre le cancer; le dépistage et le diagnostic précoce visant à une mise en œuvre plus efficace de la recommandation du Conseil sur le dépistage du cancer; l'échange des meilleures pratiques dans la prise en charge des patients cancéreux; la coopération et la coordination en matière de recherche sur le cancer et la mise à disposition des informations et données comparatives sur le cancer. Une tâche clé de ce Partenariat consistera à aider les États membres à renforcer le développement et la mise en œuvre de leurs plans de lutte contre le cancer.

À l'issue de ce Partenariat, l'objectif est que tous les États membres disposent de programmes intégrés de lutte contre le cancer. Certaines actions viendront consolider les résultats du bon travail accompli jusqu'à présent. D'autres actions nécessiteront une aide supplémentaire. La Commission est disposée à apporter tout le soutien nécessaire. De plus, la Commission continuera à collaborer étroitement avec le Centre international de recherche sur le cancer pour ce qui est de sa contribution au Partenariat. Je devrais également mentionner l'objectif général destiné à garantir une meilleure intégration des problèmes de santé dans toutes nos initiatives politiques, objectif que je poursuivrai avec les collègues concernés au sein de la Commission. Bien entendu, nous continuerons d'insister fortement sur la prévention par l'intermédiaire de nos politiques sur les déterminants de la santé dans le cadre de la lutte contre le cancer. Nous tenterons de tirer le maximum de profit des ressources limitées dont nous disposons, et je me félicite beaucoup du soutien vigoureux du Parlement européen pour ces efforts.

Gilles Pargneaux, au nom du groupe S&D. – Monsieur le Président, Monsieur Dalli, Monsieur le Commissaire, c'est avec beaucoup de force que ce projet de rapport, tel que présenté à l'instant par M. Peterle, reprend les lignes directrices de la communication de la Commission européenne et s'inspire également de la résolution du Parlement européen du 10 avril 2008 sur la lutte contre le cancer dans notre Union européenne.

Permettez-moi de soutenir les objectifs du partenariat européen envisagé par la Commission européenne pour lutter plus efficacement contre le cancer, que ce soit l'importance de la prévention et d'un dépistage précoce, l'élaboration d'un nouveau modèle de prévention du cancer et, surtout, la réduction des inégalités au sein des États membres.

Je partage les inquiétudes et les préoccupations exprimées dans la communication de la Commission européenne et dans le projet de rapport. Je tiens à saluer le travail accompli par M. Peterle, rapporteur, dans le cadre de la rédaction de ce rapport, et les propositions de compromis proposées pour reprendre les différents amendements.

En tant que rapporteur fictif pour le groupe socialiste et démocrate, j'ai souhaité, entre autres, mettre l'accent sur les questions suivantes: tout d'abord, l'augmentation des décès annuels liés aux cancers provoqués par une exposition à des agents cancérigènes sur le lieu de travail, mais aussi l'importance d'un meilleur accès à l'information sur les médicaments pour les patients atteints du cancer; la mise en œuvre du règlement Reach et la mise à jour régulière de la liste des substances très préoccupantes, qui reprend des substances cancérigènes; le soutien aux initiatives visant à empêcher les importations de marchandises contenant des substances chimiques cancérigènes et à renforcer le contrôle de la présence de substances chimiques au sein de l'Union européenne, et enfin l'élaboration d'orientations pour une définition commune du handicap pouvant inclure des personnes souffrant de maladies chroniques ou de cancers.

Voilà les questions que nous avons souhaité évoquer, tout en apportant notre soutien à ce projet de rapport.

Antonyia Parvanova, *au nom du groupe ALDE*. – (EN) Monsieur le Président, tout d'abord, permettez-moi de féliciter M. Peterle pour son excellent travail sur ce rapport; il a veillé à ce que la lutte contre le cancer reste une priorité majeure de notre agenda en matière de santé publique. Il n'est pas nécessaire de répéter les chiffres; nous savons tous ce que seront les coûts en matière de santé publique, les coûts économiques et sociaux pour l'Union si nous n'abordons pas cette question de systématiquement et ne mettons pas à disposition les ressources appropriées, notamment pour surmonter les disparités entre États membres.

Le cancer constitue une menace pour la viabilité de nos systèmes de santé publique, et l'Union européenne devrait sans aucun doute prendre l'initiative en y répondant de manière adéquate. En parlant de prévention, de diagnostic, de traitement, de recherche ou d'information, nous parlons, bien entendu, de partenariat, mais nous ne parviendrons à combattre efficacement la charge que représente le cancer en Europe qu'en veillant à ce que toutes les parties prenantes – et notamment les associations de patients – soient impliquées sur le

long terme, à ce qu'il y ait un échange efficace de bonnes pratiques entre les États membres et à ce que le fonctionnement d'un tel partenariat soit étroitement contrôlé et soutenu.

J'espère que la Commission va jouer son rôle et veillera à ce que le partenariat atteigne ses objectifs. Je voudrais souligner un point spécifique: je demande à la Commission d'utiliser le Centre européen pour la prévention et le contrôle des maladies (ECDC) existant et d'ajouter les maladies non transmissibles à son mandat. Je pense que cela renforcerait certainement l'expertise et les recommandations.

Enfin, la question de la rapidité et de l'égalité d'accès à la prévention, au diagnostic et aux soins devrait être examinée de près si nous voulons nous assurer que la lutte contre le cancer contribue également à l'objectif que nous devrions tous avoir à l'esprit, à savoir la réduction des inégalités en termes de santé en Europe.

Monsieur le Commissaire, j'espère vous voir demain à la Journée officielle des droits des patients en Europe, car c'est extrêmement important pour toutes les associations de patients, et votre participation nous importe à tous.

Kartika Tamara Liotard, *au nom du groupe GUE/NGL.* – (*NL*) Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire et Monsieur le Rapporteur, je vous remercie. Le cancer est une maladie horrible contre laquelle, dans les cas les plus graves, on ne peut rien faire. Toutefois, par bonheur, nous *pouvons* faire quelque chose. Nous vivons plus longtemps et, malheureusement, plus la durée de vie s'allonge, plus nous courons le risque de développer un cancer. Plus la population vieillit, plus on peut s'attendre à l'augmentation des cas de cancer. C'est pourquoi tous les États membres doivent faire tout leur possible pour poursuivre une politique de santé efficace et à vocation sociale. Une action ciblée, préventive grâce à des programmes de dépistage préventifs et des médicaments anti-cancéreux – voilà qui devrait retenir notre attention.

Un autre point à propos duquel nous *pouvons* faire quelque chose concerne le grand nombre de substances cancérogènes présentes dans l'environnement. Des substances toxiques sont partout présentes dans nos foyers: il suffit de penser à l'amiante, aux ustensiles de cuisine et même aux toxines présentes dans notre nourriture. L'Union européenne se doit de protéger ses citoyens contre ces substances toxiques, même si c'est au détriment des intérêts industriels. Les intérêts des citoyens et leur santé passent avant tout!

Anna Rosbach, au nom du groupe EFD. – (DA) Monsieur le Président, le cancer est une maladie très répandue que des efforts de recherche intensifs nous permettent de mieux connaître. Nous savons à présent qu'une personne peut être génétiquement disposée à développer un cancer et qu'au moins une enzyme est impliquée dans le déclenchement de la maladie. Le stress, le mode de vie, les produits chimiques et certains virus peuvent également être à l'origine du cancer. Cette année, près de deux millions de citoyens européens devraient mourir de cette maladie. Ainsi, le cancer ne s'arrête pas aux frontières nationales. Par conséquent, je me félicite que la Commission ait pris l'initiative d'établir un plan ambitieux de lutte contre le cancer à l'échelle européenne. J'ai deux questions. Quelle est la position de la Commission en ce qui concerne la recherche? Les ressources financières allouées peuvent-elles garantir l'efficacité des recherches et quel niveau de priorité leur est accordé? La Commission fait remarquer que le volume de dépistage est faible par rapport aux recommandations du Conseil. Ma seconde question est donc de savoir comment cet objectif ambitieux sera converti en patients réels dans nos pays? Est-il réaliste de penser que nous pouvons doubler l'efficacité de notre dépistage dans l'ensemble de l'Europe?

Claudiu Ciprian Tănăsescu (NI). – (RO) Tout d'abord, je souhaite remercier M. Peterle pour l'effort qu'il a déployé avec ce rapport.

Conformément aux données médicales, le cancer est la deuxième cause la plus importante de mortalité en Europe, affectant tout autant les hommes que les femmes. L'implication de la Commission européenne dans ce partenariat créé pour promouvoir la lutte contre le cancer offre une nouvelle chance de vie aux personnes frappées par cette terrible maladie ainsi qu'à leur famille. Il est capital que nous continuions de conjuguer tous nos efforts afin d'instaurer une coopération permanente en termes d'enrichissement des connaissances spécifiques liées à ce domaine et d'élaboration de solutions devant les nouveaux défis qui se présentent dans de tels cas.

Le Partenariat européen pour la lutte contre le cancer doit donc assurer une utilisation optimale des ressources et des compétences, sans parler des fonds dont disposent tous les États membres. Il doit garantir que les résultats des progrès accomplis dans la lutte contre le cancer dans les différents pays de l'Union soient à la disposition de tous les Européens.

Edite Estrela (S&D). – (*PT*) Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, la lutte contre le cancer doit être une priorité. Presque 30 % des cancers peuvent être évités et leurs conséquences atténuées grâce à une détection et un traitement précoces. Certains cancers affectent différemment les femmes et les hommes. Tous les ans, dans l'Union européenne, il y a plus de 275 000 femmes atteintes d'un cancer du sein, et l'on note une hausse de ces cas de cancer même chez des femmes plus jeunes. Chaque année, 50 000 femmes européennes se voient diagnostiquer un cancer du col de l'utérus et 25 000 d'entre elles meurent de cette maladie.

Néanmoins, le cancer du col de l'utérus peut être pratiquement éliminé avec la généralisation des programmes de vaccination et de dépistage. C'est pourquoi il est urgent que tous les États membres étendent leurs programme de vaccination et de dépistage à toutes les femmes en âge d'en bénéficier. Il est également nécessaire qu'ils organisent des campagnes d'éducation sanitaire, qu'ils sensibilisent la population à l'importance du diagnostic précoce et l'informent des programmes et services disponibles. Je me félicite donc de l'initiative de la Commission.

Elena Oana Antonescu (PPE). – (RO) Je voudrais aussi remercier le rapporteur pour l'excellent travail qu'il a accompli. Comme l'indique la communication de la Commission au Parlement, le nombre des tests de dépistage du cancer effectués au sein de l'Union européenne est inférieur à la moitié du nombre minimum annuel d'examens qui auraient pu être effectués. J'estime que nous devons veiller à ce que le dépistage du cancer soit accessible au plus grand nombre de personnes possible, de sorte que l'on parvienne à atteindre le chiffre prévu.

La recherche en ce domaine a progressé et permis la diminution des coûts des tests et l'augmentation de la précision du dépistage du cancer grâce à l'utilisation des biomarqueurs. Une invention récente, primée lors du Salon international des inventions de Genève, permet de dépister certains types de cancer en moins de six minutes pour un coût inférieur à un euro. Il s'agit d'un capteur inventé par une chercheuse roumaine, Raluca-Ioana van Stade; il peut dépister certains types de cancer avant l'apparition des symptômes, constituant ainsi la méthode la plus précise disponible sur le marché et, de ce fait, permettant un taux plus élevé de succès en termes de traitement.

J'espère que la Commission, par l'intermédiaire du Centre commun de recherche, se montrera intéressée par cette invention et qu'elle pourra être incluse dans les recommandations afin de faire partie des programmes de dépistage.

Petru Constantin Luhan (PPE). – (RO) Le partenariat mis sur pied l'année dernière par la Commission européenne est un instrument d'une importance cruciale, le cancer étant la cause de décès la plus fréquente après les maladies circulatoires. Malheureusement, il y a de grandes différences entre les États membres en termes de qualité des soins médicaux et d'accès au traitement. Quelques statistiques récentes ont fait ressortir que, par exemple, les hommes vivant dans les pays du Sud-est de l'Europe ont deux fois plus de risques de mourir d'un cancer que les hommes des pays nordiques.

Je crois qu'une intervention est indispensable au niveau européen pour le bien-être des citoyens européens, afin d'éviter de grands écarts en termes de diagnostics et de traitements dans les États membres de l'Union. La Commission européenne se doit d'allouer des fonds pour la recherche dans ce domaine. Il faut soutenir et exploiter pleinement des réussites comme celle de cette chercheuse roumaine, Raluca-Ioana van Stade, qui a mis au point un capteur pouvant signaler la présence du cancer dans le corps humain à l'échelle moléculaire, directement à partir d'un prélèvement de sang et moyennant l'utilisation d'un procédé simple qui dure moins de six minutes.

Olga Sehnalová (S&D). – (CS) Comme l'ont déjà dit plusieurs des orateurs précédents, une lutte efficace contre le cancer doit couvrir une gamme complète de mesures, allant de la prévention au dépistage en passant par les diagnostics, traitements spéciaux et soins palliatifs. Je voudrais toutefois signaler un autre aspect très important de cette maladie: il s'agit des familles des patients en train de perdre leur combat contre le cancer. La famille devrait être un lieu de soulagement, d'assistance et d'encouragement pour ses membres. Mais il est très difficile de faire face à une maladie progressive, et les familles ne doivent pas être abandonnées dans ce type d'épreuve. Par conséquent, quand nous parlons de lutte contre le cancer, nous devons également réfléchir aux conditions d'une fin digne. Elles devraient prendre la forme de soins systématiques et de conseils aux familles confrontées chez elles à la difficulté des soins de longue durée, et d'un système abordable d'aménagements spécialisés pouvant offrir une assistance spécialisée et surtout des soins humains pour les patients en phase terminale.

Pat the Cope Gallagher (ALDE). - (EN) Monsieur le Président, on estime à 3,2 millions le nombre de citoyens européens recevant chaque année un diagnostic de cancer, et, étant donné que la population européenne vieillit, les tendances actuelles indiqueraient que le nombre de citoyens diagnostiqués chaque année devrait – malheureusement – être multiplié par deux au cours des vingt prochaines années.

Nous devons, bien entendu, faire face à ce fléau qu'est le cancer. Ses causes sont multiples. Je rappellerai que le tabagisme, le surpoids, la faible consommation de fruits et légumes, l'absence d'activités physiques et la consommation excessive d'alcool sont des facteurs déclencheurs. Il est essentiel que les stratégies de promotion de la santé à l'échelle européenne, voire à l'échelle nationale, soient renforcées et financées comme il se doit. La détection précoce est vitale, et nous avons vu à quel point elle est importante, car nombre de personnes encore en vie ne le seraient plus s'il n'y avait pas eu de détection précoce.

La recherche dans ce domaine permet à l'Union européenne de jouer un rôle de premier plan: il est important d'observer que plus de 750 millions d'euros ont été consacrés à la recherche contre le cancer au titre du septième programme-cadre, et j'espère que davantage de financement pourra être octroyé dans les prochaines années. En conclusion, je veux rendre hommage à tous ceux, notamment dans mon pays, qui consacrent tant d'énergie au traitement des personnes atteintes de cancer.

Angelika Werthmann (NI). – (*DE*) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les députés, la santé est un bien précieux qu'il convient de préserver. Le cancer est un problème mondial qui continue de persister, malgré les avancées médicales. Conformément aux estimations de l'Organisation mondiale de la santé en 2004, 13 % des décès sont imputables au cancer. Dans l'Union européenne, environ 3,2 millions de personnes développent chaque année la maladie. Les types principaux de cancer touchent le poumon, l'intestin, la prostate et le sein. Le dépistage, notamment en vieillissant, joue également un rôle important dans l'entretien de la santé. Le principe selon lequel mieux vaut prévenir que guérir s'est ici révélé exact. La stratégie la plus rentable avec les meilleures chances de réussite reste le dépistage.

Seán Kelly (PPE). – (*GA*) Monsieur le Président, sans le moindre doute, le cancer est une maladie terrible, et comme on le dit dans mon pays, il ravage le pays; en effet, jeunes et vieux en meurent chaque jour. La statistique indiquant qu'une personne sur trois peut avoir le cancer effrayerait n'importe qui. Cependant, les professeurs, infirmiers et médecins qui sont confrontés à cette maladie ont fait beaucoup de progrès. Mais, à l'avenir, il sera important de débloquer davantage de fonds, notamment dans la recherche.

L'Union européenne a, à ce propos, un rôle important à jouer avant tout en affectant des fonds à la recherche et, dans un second temps, en organisant cette recherche, et notamment en encourageant la coopération entre les instituts qui mènent cette recherche. En agissant de la sorte, nous aurons à l'avenir progressé davantage, et moins de personnes contracteront le cancer et en mourront.

Krisztina Morvai (NI). – (HU) Veuillez me pardonner cette touche personnelle inhabituelle, mais tandis que nous discutions de ce programme contre le cancer et que beaucoup soulignaient à quel point, réellement, cette maladie est terrible et combien de personnes y ont succombé, je n'ai pu m'empêcher de me rappeler qu'il y a quatre ans, moi aussi je souffrais de cette maladie, et qu'à cette même période de l'année, je crois, j'ai réussi à battre une sorte de record, d'après le service oncologique de l'hôpital. De la tête aux pieds, j'avais 14 tubes qui pendaient de mon corps, et j'ai passé plusieurs semaines en soins intensifs; mais je suis ici maintenant, je suis députée au Parlement européen, j'élève trois enfants et j'ai une vie bien remplie. Je voudrais me servir de mon histoire pour encourager les femmes en particulier ainsi que tous les citoyens européens à faire des tests de dépistage. Sur la base de mon experience, je voudrais envoyer un message à tous ceux qui souffrent de cette maladie, à leurs amis et familles, ainsi qu'à leurs médecins de ne jamais abandonner tout espoir. Je leur souhaite bonne chance à tous, et mes pensées les accompagnent.

John Dalli, membre de la Commission — (MT) Monsieur le Président, je me réjouis beaucoup de l'enthousiasme dont a fait preuve aujourd'hui le Parlement en se mobilisant dans cette lutte concertée contre le cancer. Je voudrais remercier M. Peterle pour le rapport qu'il a rédigé, et je voudrais aussi remercier M. Morqui vient de prendre la parole, de nous avoir transmis ce message d'espoir; tout n'est pas perdu quand on contracte cette maladie. Beaucoup de points ont été soulevés; il a été tenu compte de plusieurs des avis exprimés ici même dans la communication de la Commission, et je puis vous assurer que les suggestions que vous avancez aujourd'hui, et celles que vous avez mentionnées dans le rapport seront soigneusement examinées dans notre programme d'activités.

En ce qui concerne l'aspect environnemental, je puis déclarer que l'environnement est un facteur réellement important – et même déterminant – de la lutte contre le cancer. On doit aussi indiquer que le niveau élevé d'exigence dont nous bénéficions actuellement en Europe est d'un grand secours dans la diminution de la

fréquence de cette maladie. C'est pourquoi nous devrions intensifier nos efforts pour garantir que ces critères environnementaux élevés seront maintenus. Nous devons également continuer de souligner l'importance de la recherche. À présent que l'industrie pharmaceutique relève de mon portefeuille et de mes responsabilités de commissaire, les chances sont de plus en plus grandes de travailler avec l'industrie et même de mieux coordonner les recherches, garantissant ainsi leur efficacité.

L'un des piliers sur lequel je voudrais bâtir mon travail au cours des cinq prochaines années est l'ouverture la plus large possible aux remèdes disponibles sur le marché; l'un des problèmes les plus importants que nous ayons en Europe – et cela a été mentionné ici-même aujourd'hui – concerne l'inégalité dans le secteur de la santé. C'est un élément sur lequel nous devons veiller tout spécialement, à savoir l'accessibilité aux médicaments qui apparaissent sur le marché. Je voudrais vous remercier encore. En guise de conclusion, je me permettrai de répéter que nous devons tous travailler aussi dur que possible pour convaincre nos concitoyens de l'importance de la prévention, par exemple, de l'importance du dépistage dans le cas du cancer du sein, qui a été évoqué à maintes reprises aujourd'hui. Puisque ce service existe dans nombre de pays, sinon partout, en Europe, il est important que nous encouragions fermement toutes les femmes à se soumettre à cet examen.

Alojz Peterle, *rapporteur*. - (*SL*) Je dois dire que je suis réellement satisfait du débat de ce soir, et je vous adresse mes sincères remerciements pour votre soutien et vos paroles attentionnées. Je suis ravi que nous soyons à ce point sur la même longueur d'ondes et poursuivions les mêmes objectifs. Nous sommes tous conscients de la réalité qui entoure cette maladie et de ses causes, tout comme nous sommes conscients de la nécessité de lutter ensemble, en partenariat, contre le cancer.

Pour des raisons de temps, je n'ai pu aborder la question du mode de vie. J'ai la ferme conviction que nous autres, politiques, pourrions jouer ici un rôle exemplaire, et nous devons promouvoir un mode de vie sain. Ayant personnellement reçu un diagnostic semblable à celui de M Morje voudrais la féliciter d'autant plus vivement pour sa victoire sur la maladie. Je pense que, de cette façon, nous prouvons que le cancer ne doit pas être nécessairement synonyme de condamnation à mort.

Je voudrais en particulier remercier le commissaire Dalli pour son attention et pour avoir annoncé une accélération des mesures, car le cancer a sa propre dynamique et, donc, nous aussi nous devons agir de manière dynamique. J'offre également mes services au commissaire pour une coopération étroite à l'avenir. Je pense que, jusqu'à présent, notre coopération a été exemplaire et qu'ensemble nous pouvons réaliser bien plus de choses.

Je voudrais dire aussi que nous rétablirons sous peu le groupe des députés pour la lutte contre le cancer, mieux connu sous l'acronyme MAC (*Members Against Cancer*) ou Députés contre le cancer de la législature précédente. Je pense que, cette fois-ci, avec un groupe peut-être même plus fort, nous accorderons notamment plus d'importance à la prévention et au dynamisme de notre combat. Je vous remercie tous et vous souhaite à tous une bonne nuit.

Le Président. - Le débat est clos.

Le vote aura lieu demain.

Déclarations écrites (article 149)

Cristian Silviu Buşoi (ALDE), par écrit. – (EN) Je ne puis que me féliciter de la proposition de la Commission en faveur d'un partenariat sur la lutte contre le cancer, qui représente pour toute l'Union une préoccupation sanitaire sérieuse. J'appuie entièrement l'approche du rapporteur qui accorde une importante toute spéciale à l'action préventive. Dans cette optique, je crois fermement que des plans nationaux complets de lutte contre le cancer sont plus que bienvenus. Je favoriserais également la coopération sur ce thème dans le domaine de la recherche. Nous devons clairement identifier les causes principales de cette maladie, afin de pouvoir également identifier les éléments principaux sur lesquels nous devons faire porter nos efforts de prévention. Cela est absolument nécessaire pour mener une action préventive efficace. Je crois également qu'il serait raisonnable de bâtir notre action future sur des initiatives existantes telles que le Code européen contre le cancer ou les recommandations du Conseil concernant le dépistage du cancer du sein, du cancer du col de l'utérus et du cancer colorectal, qui représentent déjà une bonne base d'action. Bien entendu, la prévention ne peut être efficace sans un niveau approprié de ressources financières. J'invite donc les États membres à débloquer les fonds nécessaires aux plans de prévention pour que l'objectif de 15 % relatif à la diminution du nombre de nouveaux cas demeure réaliste.

Nessa Childers (S&D), par écrit. – (EN) je me réjouis vivement de cette initiative et des possibilités qu'elle offre aux millions d'Européens auxquels on a prédit qu'ils auraient un cancer d'ici quelques années. L'un des objectifs les plus importants que contienne ce rapport consiste à réduire de façon radicale la charge que représente le cancer en faisant en sorte que le dépistage du cancer du sein, du cancer du col de l'utérus et du cancer colorectal couvre 100 % de la population concernée d'ici 2015, en offrant chaque année 125 millions d'examens aux citoyens de l'Union. C'est également à nous, députés européens, qu'il imcombe d'utiliser notre accès aux médias et à nos administrés pour implorer les Européens de profiter de ces tests importants. Il subsiste une absence inquiétante d'informations concernant les risques de cancer et la chance que représentent les dépistages, et c'est seulement grâce à l'assurance d'une information continue sur ces faits que cette initiative bénéficiera du succès dont elle et les citoyens européens ont sérieusement besoin.

Elisabetta Gardini (PPE), *parécrit.* – (*IT*) L'effort est planétaire. Cependant, malgré les améliorations continues en matière de connaissances et les progrès en termes de traitement, la lutte contre le cancer reste aujourd'hui encore un défi. C'est un défi que nous devons continuer de relever en y engageant nos meilleures ressources, car les effets de cette maladie sont dévastateurs en termes de mortalité mais aussi en ce qui concerne les aspects psychologiques, sociaux et économiques qui lui sont liés.

Il est évident que l'approche doit être globale non seulement en termes de recherche et de traitement, mais aussi en termes de prévention. Nous devons atteindre une masse critique, en créant les conditions qui garantiront que le résultat d'une personne devienne notre patrimoine à tous. C'est pourquoi il est important de créer un partenariat européen pour la lutte contre le cancer qui facilitera l'échange d'informations et la coordination entre les différents États membres. Le travail effectué dans le cadre de réseaux ne devrait pas seulement concerner la recherche et la santé, mais aussi l'instruction, l'alimentation, la communication et l'environnement. Il devrait rechercher la participation et l'apport de la société civile, en s'efforçant d'initier les gens à des habitudes et des modes de vie sains. L'objectif ambitieux de la Commission, qui consiste à réduire de 15 % la charge que représentent les maladies néoplasiques d'ici à 2020, ne peut être considéré comme réaliste que si cette méthodologie est appliquée et soutenue par un financement approprié.

Anneli Jäätteenmäki (ALDE), par écrit. – (FI) Le rapport sur la communication de la Commission intitulée «Lutte contre le cancer: un partenariat européen» est très important, et il vient à point nommé. Actuellement, le cancer est la deuxième cause la plus importante de décès et de maladie en Europe. Il est très important d'accroître la coopération et les ressources pour l'étude du cancer et les traitements préventifs. Les États membres doivent retirer du marché les produits chimiques cancérogènes et les remplacer par des produits inoffensifs. Un dépistage préventif est nécessaire et efficace, et suffisamment de fonds doivent être débloqués à cette fin. Les campagnes d'information devraient porter principalement sur les établissements d'enseignement. La lutte contre le cancer nécessite des objectifs clairs, que la Commission et les États membres doivent élaborer ensemble. La Commission et les États membres doivent avoir le courage de s'engager pour investir dans l'avenir, la recherche sur le cancer et sa prévention, car elles représentent des économies de longue durée en termes d'argent et de vies humaines.

Siiri Oviir (ALDE), par écrit. – (ET) Le cancer est une maladie qui coûte très cher à la société, une maladie qui devient de plus en plus coûteuse à diagnostiquer et à soigner, et qui souvent est à l'origine d'une incapacité de longue durée, d'une invalidité et d'une mort prématurée. Et malgré les nombreuses conquêtes de la médecine, la progression du cancer dans le monde atteint une dimension de plus en plus épidémique. Un Européen sur trois recevra un diagnostic cancéreux au cours de son existence, et un Européen sur quatre mourra des suites de cette maladie. Les États membres, et en particulier leurs stratégies nationales pour la prévention du cancer, ont un rôle important à jouer dans l'arrêt de la progression de la maladie. Puisque dans la lutte contre le cancer il ne sera possible d'atteindre les résultats exposés dans la stratégie que grâce à une action cohérente et à long terme, j'invite tous les États membres, en cette période de crise économique, à ne pas réduire les ressources financières destinées à la lutte contre le cancer et aux besoins de la prévention primaire et secondaire. Notre parcimonie d'aujourd'hui risque de nous amener à faire demain toutes sortes de dépenses. Les méthodes préventives jouent un grand rôle dans la lutte contre le cancer, étant donné qu'un tiers des cas de cancer peut être évité grâce à l'action préventive. Une autre question importante liée à l'action préventive concerne, selon moi, la sensibilisation aux formes de cancer spécifiques à l'homme et à la femme; il nous faut élever les critères de prévention et progresser dans les études sur le dépistage de ces maladies. Pour conclure mon intervention, je voudrais saluer les propositions de la Commission visant à relancer l'initiative de partenariat européen pour l'adoption de mesures de lutte contre le cancer pendant la période 2009-2013, afin de soutenir la politique de lutte contre le cancer menée par les États membres. Seul un effort collectif nous permettra de remporter le combat contre un ennemi tel que le cancer.

25. Mobilisation des technologies de l'information et des communications (TIC) visant à faciliter le passage à une économie à haut rendement énergétique et à faible taux d'émission de carbone (débat)

Le Président. – L'ordre du jour appelle le rapport de Patrizia Toia, au nom de la commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie, sur la mobilisation des technologies de l'information et des communications visant à faciliter le passage à une économie à haut rendement énergétique et à faible taux d'émission de carbone (COM(2009)0111 - 2009/2228(INI)) (A7-0120/2010).

Patrizia Toia, *rapporteure.* – (*IT*) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les députés, le rapport dont nous discutons ce soir et qui sera mis au vote demain s'intègre dans un effort majeur visant à mettre en œuvre le paquet 20-20-20 qui, je crois, reste l'une des initiatives les plus pertinentes et significatives à être sortie de la dernière législature européenne. Si l'on me demandait ce que je garderais des cinq dernières années, je placerais clairement le paquet 20-20-20 en tête de liste.

Je pense qu'il est important d'ajouter que ce rapport est le résultat d'un travail très intense de la part de la Commission européenne – une communication et une recommandation ont précédé ce rapport – et de la commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie, entre autres. Elles ont enrichi le rapport initial et nos travaux par de nombreuses suggestions, des ajouts et des amendements.

Je crois que demeure au sein du Parlement une légère divergence d'opinion sur un point, et j'espère que le vote de demain nous permettra de la surmonter. Elle concerne le caractère plus ou moins contraignant que nous souhaitons attribuer au contenu de ce rapport qui, je tiens à mettre l'accent sur ce point, a été rédigé dans un climat de grande compréhension et de grande unanimité.

Les technologies de l'information et des communications (TIC) représentent un secteur important, notamment, en fait, en raison du poids qu'elles représentent dans l'économie européenne, soient 7 % de la population active européenne et 6 % du PIB, et donc une part significative de l'économie européenne et également des forces productives et de travail européennes.

Elles sont également très importantes non seulement, précisément, pour ce qu'elles représentent, mais aussi pour la contribution qu'elles peuvent apporter ainsi que pour le rôle significatif, essentiel qu'elles peuvent jouer en tentant de réaliser cette transition de notre économie vers une situation où celle-ci, pourtant encore développée, produira moins d'émissions et aura une teneur en carbone plus faible, et sera donc moins polluante pour notre futur et pour celui des générations à venir. En bref, elles peuvent représenter – non en mots, mais en actes concrets – des changements susceptibles d'influencer notre manière de produire, de vivre, de voyager et de consommer, et aboutir à cette révolution industrielle qui, pour beaucoup, caractérisera en fait l'avenir de la vie économique et sociale, non seulement sur notre continent mais dans le monde entier.

De quelle manière les TIC peuvent-elles représenter une contribution majeure à la transformation de notre économie? Tout d'abord, en transformant le secteur lui-même: le rapport vise à démontrer comment ce secteur peut, d'abord et surtout, s'analyser lui-même dans la perspective de produire de la microélectronique de communication et autres instruments consommant moins d'énergie et donc intrinséquement plus efficaces.

Ensuite, elles peuvent apporter une contribution considérable aux secteurs importants, notamment à ceux du logement et des transports. Ces deux derniers – j'utilise des données de la Commission – sont des secteurs dans lesquels un rendement plus grand, conformément aux règles européennes et aux objectifs formulés par le paquet 20-20-20, peut aboutir à une réduction très importante des émissions – étant donné qu'aujourd'hui le secteur des transports consomme 26 % de l'énergie en Europe, 40 % de celle-ci étant consommée, en fonction de la saison, dans le chauffage et la réfrigération – et peut atteindre des niveaux d'efficacité très élevés.

J'omets de mentionner le fait que ces champs d'application, dans le cas des grands secteurs, affectent notre existence dans des domaines très importants. Je pense à l'ensemble du secteur bancaire, aux relations au sein des administrations publiques, à l'ensemble du secteur de l'administration en ligne et à tous les services qui, en bref, grâce à la mise en œuvre de ces technologies, seront en mesure non seulement de réduire leurs émissions de carbone, mais aussi de gagner du temps, entraînant par là une amélioration conséquente de la qualité de la vie des Européens et de la qualité de la vie sociale.

Cela est donc d'une extrême importance. Toutefois je crois que ce rapport sera encore plus significatif si, demain, le Parlement approuve son caractère contraignant. Je voudrais juste citer deux exemples, Monsieur

le Président, si vous me le permettez: les compteurs intelligents et le réseau intelligent, ainsi que les villes intelligentes. Dans la seule journée d'hier, 700 maires européens ont conclu un nouveau pacte, ici-même, devant notre président et le commissaire européen, visant précisément à améliorer l'efficacité énergétique des villes, où vivent plus de 70 % des citoyens européens, et qui peuvent donc contribuer fortement à l'augmentation de ladite efficacité et au développement économique et social.

Silvia-Adriana Țicău (S&D). – (RO) Je voudrais saluer les conclusions du Conseil européen réuni les 25 et 26 mars 2010 qui, pour la première fois, fixe comme objectif de l'Union européenne une augmentation de 20 % en termes de rendement énergétique. L'efficacité énergétique peut être améliorée dans le secteur du bâtiment grâce à l'utilisation des technologies de l'information et des communications et de compteurs efficaces, ainsi que dans le secteur des transports grâce à la mise en œuvre de systèmes de transport intelligents à l'échelle de l'Europe. En fait, les systèmes basés sur les TIC peuvent réduire la consommation d'énergie des bâtiments jusqu'à 17 % et les émissions de carbone du secteur des transports jusqu'à 27 %.

J'estime que pour atteindre une réduction de 20 % en termes de consommation d'énergie d'ici 2020, les réseaux d'électricité devraient devenir intelligents, en instaurant une flexibilité des flux électriques qui soit en même temps contrôlée par les TIC et basée sur leur utilisation. L'Union doit faire de la relance de l'économie européenne une priorité moyennant des investissements dans le développement des services en ligne, des nouvelles technologies et, en particulier, moyennant le développement des communications à large bande dans tous les États membres.

John Dalli, *membre de la Commission.* – (*EN*) Monsieur le Président, la Commission vous est très reconnaissante de votre intérêt, de votre soutien et de vos précieuses recommandations concernant la mobilisation des TIC en vue de faciliter la transition vers une économie à haut rendement énergétique et à faible taux d'émission de carbone, et elle a lu avec attention le rapport de M oiaT

Il est important de reconnaître le rôle significatif que le secteur des TIC peut jouer en contribuant à réduire les émissions de gaz à effet de serre, et nous devons veiller à la pleine exploitation et concrétisation de ce potentiel.

La Commission a l'intention de faire de cette question une priorité dans le cadre d'une stratégie numérique pour l'Europe, qui sera bientôt adoptée par la Commission européenne.

Comme vous l'avez mentionné dans le rapport, les TIC peuvent permettre d'améliorer de façon significative l'efficacité énergétique dans d'autres domaines tels que, notamment, le bâtiment et les transports. Nous sommes également d'accord avec vous pour dire que les réseaux de distribution d'électricité intelligents et le lancement de compteurs intelligents par les États membres sont fondamentaux dans la réalisation de ce potentiel. Leur lancement doit être encouragé au sein des États membres pour qu'il y ait davantage de consommateurs actifs qui puissent exploiter la production d'énergie renouvelable et les technologies à haut rendement énergétique.

Un cadre commun de méthodes de mesure des émissions mêmes de l'industrie des TIC est également essentiel. Un cadre rigoureux de méthodes de mesure, largement reconnu et adopté par l'industrie, est absolument indispensable pour quantifier les bénéfices réels des technologies de l'information et des communications. Il faut en tenir compte lors de l'exament des effets positifs des TIC utilisés.

Depuis l'adoption de la recommandation sur ce sujet en octobre 2009, la Commission a entrepris un certain nombre d'actions auprès des parties prenantes afin de faire avancer ce dossier. Permettez-moi d'en citer quelques-unes qui traitent de préoccupations soulevées dans votre rapport.

En février 2010 a été lancé le forum des TIC pour l'efficacité énergétique. Il réunit des associations de premier plan européennes, japonaises et américaines du secteur de la haute technologie. Elles définiront des objectifs sur la base d'un cadre commun de méthodes de mesure pour les empreintes énergétiques et carboniques du secteur des TIC à mettre en œuvre d'ici la fin de 2010.

Le Forum se penche également sur la contribution que les TIC peuvent apporter pour améliorer l'efficacité d'autres secteurs tels que le bâtiment et les transports. De grandes villes européennes ont signé la charte d'éco-responsabilité du secteur numérique («Green Digital Charter»). Ces villes s'engagent à réduire leur empreinte carbonique liée aux TIC de 30 % d'ici 2020 et à déployer cinq grands projets pilotes relatifs aux TIC dans chaque ville d'ici 2015. Le nombre total de villes engagées dans cette charte est passé de 14 à 21 villes.

Les questions relatives au marché de détail de l'énergie sont de plus en plus importantes, car les marchés se rapprochent des consommateurs, de l'introduction de nouvelles technologies et de systèmes sous la forme de compteurs et de réseaux intelligents. La collaboration avec le groupe de travail de la Commission sur les réseaux intelligents avance également. L'objectif est de conseiller la Commission sur les actions à mener, sur un cadre réglementaire, et de coordonner les premières étapes de mise en œuvre de réseaux intelligents conformément aux dispositions du troisième paquet de libéralisation du marché de l'énergie. Un ensemble de recommandations est attendu pour la fin de 2011.

Pour terminer, permettez-moi de souligner que la Commission est déterminée à contribuer à la réalisation des objectifs 20-20-20 d'ici 2020, tels que définis par les chefs d'État ou de gouvernement, et le secteur des TIC a un rôle important à jouer dans ce contexte. Nous vous remercions de la précieuse contribution que constitue votre rapport et sommes impatients de coopérer avec vous afin de veiller à ce que nous adoptions de bonnes politiques pour réaliser ces objectifs.

Le Président. - Le débat est clos.

Le vote aura lieu demain.

26. Protection des intérêts financiers des Communautés - lutte contre la fraude - rapport annuel 2008 (débat)

Le Président. - L'ordre du jour appelle, pour finir, le rapport d'Andrea Cozzolino, au nom de la commission du contrôle budgétaire, sur la protection des intérêts financiers des Communautés – lutte contre la fraude – rapport annuel 2008 (2009/2167(INI)) (A7-0100/2010).

Andrea Cozzolino, *rapporteur.* – (*IT*) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les députés, alors que le traité de Lisbonne donne à l'Europe un rôle plus décisif dans la vie de millions de citoyens européens, l'enjeu de la transparence et de la légalité est crucial. Et donc, le rapport que nous vous présentons est le résultat d'un effort de coordination soutenu. Ce travail s'en tient, d'abord et surtout, au scénario tracé par la Cour des comptes, selon lequel l'impact financier des irrégularités a chuté de plus d'un milliard d'euros en 2007 à 783 millions en 2008.

Cette baisse concerne tous les secteurs de dépenses, excepté les dépenses directes et les fonds de préadhésion. Il y a encore des aspects plus préoccupants en ce qui concerne également les fonds structurels. Cependant, les valeurs et montants absolus seuls ne nous disent pas où se cachent les problèmes urgents et où la situation est sous contrôle. Nos analyses et réunions des derniers mois nous ont conduit à donner la priorité à deux exigences. En premier lieu, il est urgent de responsabiliser davantage les États membres dans l'identification de la fraude et des irrégularités, et dans le partage des informations nécessaires pour lutter contre la fraude, le gaspillage et les distorsions liées aux dépenses et au recouvrement des taxes.

En second lieu, il importe de présenter des propositions et des hypothèses de travail afin de rendre plus efficace la mise en œuvre des mesures dans les État membres, moyennant des procédures administratives et des stratégies de gestion donnant la priorité à la qualité des projets et à leur impact sur les conditions de vie et de travail des citoyens européens.

Afin d'atteindre ces objectifs, nous proposons que le Parlement insiste sur certaines priorités: premièrement, nous proposons que l'OLAF rédige 27 fiches, en analysant avec diligence les stratégies poursuivies par chaque État membre dans sa lutte contre la fraude et les irrégularités d'utilisation des ressources européennes, avec une carte précise des autorités responsables de l'exécution des contrôles dans chaque pays et des données sur la quantité et la qualité des contrôles effectués et de leurs effets.

Deuxième priorité, réduire le nombre des irrégularités et améliorer les règlements de manières significative. Nous nous lançons dans un programme de simplification législative et réglementaire destiné en particulier aux fonds structurels. De plus, la lutte contre la corruption, la criminalité financière et les manquements aux règles de la passation de marchés publics doit être intensifiée. Dans le rapport de cette année, nous avons progressé sur ce point avec le soutien de la commission toute entière. Grâce à un effort intense de concertation, des propositions ont été élaborées qui portent sur les problèmes principaux de ce secteur. Des relations entre l'Union européenne et les paradis fiscaux aux bases de données sur les bénéficiaires des fonds européens, ce rapport contribue de manière concrète à l'augmentation de la transparence des dépenses et au renforcement des stratégies de lutte contre la fraude et la corruption.

Enfin, en ce concerne l'OLAF, il importe de garantir sa totale indépendance opérationnelle, la pleine coopération des États membres et une stratégie appropriée en matière de ressources humaines dont il a absolument besoin. Nous devons maintenir un débat ouvert et animé en Europe afin de définir le rôle d'un procureur européen unique.

Pour conclure, j'estime qu'il est extrêmement important de lutter ensemble pour une gestion transparente et efficace des ressources européennes. À cet égard, nous devons veiller à ce que les problèmes existants ne soient le moins du monde utilisés pour remettre en question des instruments d'une importance fondamentale pour le projet européen, tels que la politique de cohésion et l'aide au développement. Il nous faut plutôt considérer clairement ces problèmes, les distorsions qui demeurent dans les divers secteurs européens de dépenses et utiliser ces données afin de prendre des mesures nouvelles etfermes qui rendront la gestion de nos finances plus efficaces et transparentes.

Je crois qu'en faisant cet effort, les diverses institutions européennes progresseront réellement dans la construction d'une Europe plus forte, plus intégrée et capable de mieux satisfaire les besoins des Européens.

Elena Băsescu (PPE). – (RO) Je pense que les fonds européens doivent être rendus accessibles aux citoyens d'une manière équitable et transparente. Une méthode réalisable pour éventuellement éradiquer la corruption dans les marchés publics consiste à introduire un système transparent de passation de marchés publics en ligne.

Selon le rapport de la Commission, la baisse de l'impact financier des irrégularités en 2008 indique que certaines des mesures législatives et institutionnelles destinées à décourager la fraude ont été mises en œuvre avec succès par les États membres. Un contrôle financier plus grand reste de mise, accompagné d'une législation efficace pour combattre la fraude fiscale, notamment en ce qui concerne la TVA.

La protection des intérêts financiers de l'Union européenne est aussi une priorité pour le gouvernement roumain. Dans ce contexte, un département de lutte antifraude (DLAF) a été créé. Il constitue en Roumanie l'unique point de contact avec l'OLAF pour les fonds européens.

Monica Luisa Macovei (PPE). - (EN) Monsieur le Président, en tant que rapporteur fictif du PPE, je voudrais commencer par témoigner ma gratitude envers le rapporteur et les autres collègues des groupes politiques pour leur excellente coopération. Nous avons prêté une attention particulière au renforcement de la transparence et à l'amélioration des règles régissant les marchés publics, étant donné qu'il s'agit du secteur le plus exposé à la fraude et à la corruption, qui entraînent des distorsions sur le marché et l'augmentation des prix payés par les consommateurs.

De plus, les bénéficiaires des fonds communautaires dans tous les États membres devraient être publiés sur un site web unique et sur la base de critères identiques. Je demande également la reconnaissance mutuelle des déchéances de droit, afin notamment d'interdire aux individus coupables de fraude d'accéder à des postes de hauts dirigeants. Les activités de l'OLAF devraient être soutenues; nous demandons des statistiques et des raisons dans les cas où les autorités nationales n'ont pas procédé à des mises en examen à la suite de rapports de l'OLAF, ce qui arrive dans 73 % des cas engagés par l'OLAF.

Le rapport propose également d'interdire aux entreprises dont les activités se déroulent à partir de paradis fiscaux offshore de conclure des accords avec des entreprises établies dans l'Union, dès lors que leur établissement offshore a unilatéralement retardé l'adoption d'accords de coopération avec l'Union.

Permettez-moi de conclure en disant que l'Union doit considérer la fraude et la corruption comme des problèmes liés et comme des priorités.

Seán Kelly (PPE). - (EN) Monsieur le Président, je pense qu'il n'est pas exagéré de dire que la crise économique actuelle a été, au départ, causée par une crise morale, une crise qui a vu la cupidité triompher de la générosité, la corruption de l'intégrité et l'intérêt personnel de la solidarité; et à moins que nous ne réintroduisions la générosité, l'intégrité et la solidarité au cœur des entreprises et de la gouvernance, nous ne sortirons jamais des difficultés dans lesquelles nous sommes en ce moment.

J'adhère tout à fait à tous les efforts entrepris pour lutter contre la fraude. J'ai vu en Irlande des émissions montrant des personnes en train de réclamer chaque semaine une protection sociale en République d'Irlande, en Irlande du Nord et en Angleterre, et d'autres arriver à l'aéroport de Cork et en repartir après avoir réclamé une protection sociale. Mais le plus grave, ce sont ces banques – Allied Irish Bank et Irish Nationwide – en train de jouer au ping-pong avec leurs pratiques comptables pour dissimuler leur situation véritable.

Cela nous a attiré de gros ennuis en Irlande, et tous les efforts doivent être déployés pour veiller à mettre fin à la fraude. Ce message doit être clamé haut et fort pour que l'on poursuive les efforts et traite avec grande fermeté ces problèmes au niveau européen et à tous les niveaux.

John Dalli, *membre de la Commission.* – (EN) Monsieur le Président, Honorables Parlementaires, au nom de mon collègue, le commissaire Šemeta, je voudrais tout d'abord remercier le rapporteur pour son rapport constructif et les propositions mises en avant en vue d'améliorer la protection des intérêts financiers de l'Union.

La Commission apprécie que le Parlement souligne clairement la responsabilité commune des institutions de l'Union européenne et des États membres à cet égard. Permettez-moi cependant d'avancer quelques remarques.

En ce qui concerne les informations en matière d'irrégularités fournies par les États membres, l'OLAF a établi un nouveau système d'information par l'internet appelé SGI: le système de gestion des irrégularités. Il a entraîné des améliorations considérables dans les informations concernant des irrégularités de la part des États membres, notamment celles que vous critiquez dans votre rapport. Les Fonds structurels sont un domaine qui préoccupe tout particulièrement le Parlement et la Commission. La Commission a pris des mesures énergiques pour remédier aux faiblesses des secteurs et programmes les plus touchés dans le cadre du plan d'action de 2008 pour des actions structurelles, y compris un processus étendu de simplification.

Mon collègue, le commissaire Šemeta, et mes autres collègues de la Commission, vont poursuivre les efforts visant à réduire davantage le taux d'erreurs de la politique de cohésion. La Commission assistera et suivra les États membres pour la clôture des programmes 2000-2006, et elle veillera à ce que les systèmes de gestion et de contrôle, dans le cadre de la nouvelle période de programmation, portent leurs fruits. En outre, la Commission collaborera avec les autorités des États membres pour veiller à ce qu'elles assument pleinement leurs responsabilités dans une gestion partagée, telle qu'elle est renforcée par les nouvelles dispositions du traité de Lisbonne.

Des progrès considérables ont été réalisés s'agissant de la transparence à l'égard des bénéficiaires des fonds européens. Dans le domaine agricole, le Conseil a admis que la publication des bénéficiaires des fonds relevait des États membres. L'information doit être rendue disponible sur un seul site web dans chaque État membre, conformément au principe de gestion partagée. Afin de fournir un aperçu et de faciliter l'accès aux sites web des États membres, les liens vers ces sites sont disponibles sur la page web Europa.

J'en viens maintenant à l'OLAF. Je remercie le rapporteur pour le large soutien qu'il apporte explicitement au travail de l'OLAF. Mon collègue, le commissaire Šemeta, est tout à fait d'accord avec le fait que l'Office de lutte antifraude doit se concentrer sur sa tâche principale, qui consiste à mener des enquêtes, bien que l'OLAF ait également une autre mission importante à accomplir, notamment dans le domaine de la prévention des fraudes. Il est également d'accord avec le fait que l'OLAF devrait se concentrer sur les affaires les plus importantes, et que les fraudes à petite échelle devraient être gérées par d'autres organismes.

En 2008, l'OLAF a revu les procédures de suivi financier concernant les affaires OLAF en établissant des seuils *de minimis*. Le commissaire Šemeta a pris bonne note de vos commentaires qu'il partage pleinement concernant la nécessité pour l'OLAF de travailler main dans la main avec les services d'audit interne. L'OLAF et le Service d'audit interne (IAS) collaborent étroitement depuis 2003. Ils échangent des informations et se soumettent réciproquement à des formations spécifiques destinées à améliorer les connaissances de leurs personnels respectifs sur des questions d'intérêt commun. L'OLAF est disposé à travailler plus étroitement encore avec l'IAS.

En ce qui concerne les droits de procédure, le nouveau manuel de l'OLAF adopté en décembre 2009, qui a été transmis au Parlement, prévoit déjà des informations détaillées pour les enquêteurs de l'OLAF. Des règles plus détaillées sur les droits de procédure seront incluses dans la proposition législative de révision du règlement de l'OLAF. À cet égard, la Commission voudrait également rappeler que le document de réflexion sur la réforme législative de l'OLAF sera soumis au Parlement et au Conseil avant l'été.

Le commissaire Šemeta est impatient de présenter ce document à la commission du contrôle budgétaire qui se réunira en juillet. Enfin, il sera très heureux de travailler, avec le Parlement pour allié, à cette tâche qui consiste à améliorer l'efficacité de l'OLAF et la protection de l'argent des contribuables de l'Union européenne.

Le Président. – Le débat est clos.

Le vote aura lieu demain.

Déclarations écrites (article 149)

Alain Cadec (PPE), par écrit. – La lutte contre la fraude est un défi essentiel que doivent relever l'Union européenne et les États membres. L'importance de l'argent public engagé au titre de la politique de cohésion impose une vigilance exemplaire face aux mauvais usages qui peuvent être faits de cet argent. Il en va de la crédibilité des Fonds structurels auprès des citoyens. Je salue à ce titre les efforts entrepris par la Commission européenne et l'OLAF pour lutter efficacement contre la fraude. Comme le souligne le rapporteur, l'incidence financière des irrégularités touchant les actions structurelles a considérablement diminué. Par ailleurs, l'augmentation du nombre d'irrégularités rapportées à la Commission témoigne de la progression des dispositifs de lutte contre la fraude. Il est important que la Commission et les États membres poursuivent cette lutte avec toute la rigueur possible. Cependant, il est également essentiel de ne pas décourager les bénéficiaires potentiels des Fonds structurels avec des contraintes trop fortes. La fraude volontaire est une chose, l'imprécision dans le montage des projets en est une autre. Si la première doit être considérée comme une activité criminelle, il importe de simplifier les procédures pour limiter l'impact de la seconde.

Tamás Deutsch (PPE), par écrit. – (HU) La crise en cours dans certains pays de la zone euro envoie un avertissement sans précédent aux décideurs européens, leur enjoignant de protéger les fonds publics et les finances de l'Union. L'économie et les marchés internationaux réagissent avec une rapidité exceptionnelle à chacune des mesures prises par l'Union européenne comme, par exemple, les mesures de sauvetage adoptées ces derniers jours. Des économies nationales entières pourraient se voir menacer si la gestion de la crise n'est pas conduite comme il convient et à l'échelle européenne. Par conséquent, ce ne serait pas exagéré d'affirmer que le monde entier a les yeux tournés sur nos ministres des finances et sur les institutions européennes. À ce jour, les gouvernements de certains États membres, en poursuivant des intérêts personnels et en fonctionnant comme des oligarchies, ont conduit leurs économies au bord de la faillite et rendu toutes perspectives d'avenir inaccessibles aux chefs d'entreprise, aux familles et aux jeunes qualifiés. C'est pourquoi nous ne pouvons que nous féliciter de l'intention du rapporteur d'accroître la responsabilité des États membres. C'est aujourd'hui l'un des points clés pour gérer efficacement la crise. Un contrôle rigoureux, pour mettre fin à une époque de corruption des gouvernements, est plus que jamais important en cette période cruciale.

Franz Obermayr (NI), par écrit. – (DE) Le rapport sur la lutte contre la fraude indique une évolution fondamentalement positive. De 2007 à 2008, il y a eu une diminution des effets négatifs des irrégularités dans tous les secteurs. Ce qui, toutefois, n'a pas été le cas en ce qui concerne les aides de préadhésion, où les effets négatifs ont augmenté de 90,6 %. À cet égard, je voudrais faire observer que, depuis 2002, l'UE a soutenu financièrement les «efforts» d'adhésion de la Turquie à l'UE, augmentant année après année sa dotation. Pour la période 2007 à 2013, la Turquie recevra la somme de 4,84 milliards d'euros, et ce, bien que la Commission n'ignore pas que la Turquie est loin de réaliser les progrès requis quant aux critères d'adhésion. Les fonds continuent néanmoins d'être versés, et en quantités toujours plus importantes. En outre, la Cour des comptes européenne déclare, dans son rapport spécial le plus récent, qu'en ce qui concerne l'aide de préadhésion pour la Turquie en particulier, les fonds sont investis sans objectifs ni indicateurs de performance suffisamment explicites. En l'absence d'une stratégie claire, les fonds sont utilisés sans plan spécifique et de manière non constructive. Il faut mettre un terme à cette folie!

27. Ordre du jour de la prochaine séance: voir procès-verbal

28. Levée de la séance

(La séance est levée à 23 h 55)